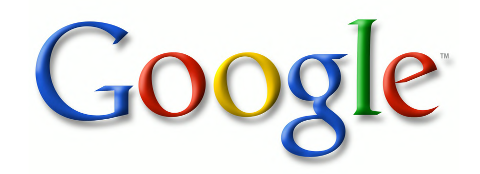




36.

620.



# HISTOIRE

## POLITIQUE, CIVILE ET RELIGIEUSE

DE LA

# SAINTONGE

ET

# DE L'AUNIS

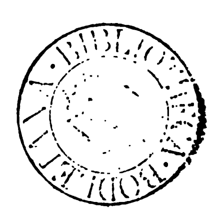
DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS;

**PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION.**

**Par M. D. Massiou,**

MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE; DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENS HISTORIQUES; DES SOCIÉTÉS ROYALES DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, DE LA MORINIE, DE L'OUEST, ET AUTRES CORPS SAVANS.

> Je n'ay pas recueilli cela des auteurs imprimés seulement; mais y a des choses que j'ay retirées de vieux livres, anciennes pancartes et mémoires que les rats, souris et teignes, l'eau et la poudre avaient fort endommagés.
>
> (VINET. L'Antiquité de Saintes et de Barbezieux.)



PARIS.

LANCE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

LA ROCHELLE.

F. LACURIE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1836.

# TROISIÈME PÉRIODE.

---

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES GUERRES DU CALVINISME,
JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

---

1548.—1685.

---

TOME DEUXIÈME.

# HISTOIRE

## POLITIQUE, CIVILE ET RELIGIEUSE

DE LA

# SAINTONGE

ET

# DE L'AUNIS

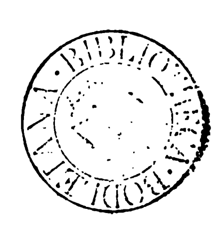
DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS;

**PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION.**

**Par M. D. Massiou,**

MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE; DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENS HISTORIQUES; DES SOCIÉTÉS ROYALES DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, DE LA MORINIE, DE L'OUEST, ET AUTRES CORPS SAVANS.

> Je n'ay pas recueilli cela des auteurs imprimés seulement; mais y a des choses que j'ay retirées de vieux livres, anciennes pancartes et mémoires que les rats, souris et teignes, l'eau et la poudre avaient fort endommagés.
>
> (VINET. L'Antiquité de Saintes et de Barbezieux.)



PARIS.

LANCE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

LA ROCHELLE.

F. LACURIE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1836.

# TROISIÈME PÉRIODE.

---

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES GUERRES DU CALVINISME,
JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

---

1548.—1685.

---

TOME DEUXIÈME.

Tout exemplaire non-revêtu de la signature de l'auteur sera réputé contrefait.

MARENNES. TYPOGRAPHIE DE J.-S. RAÏSSAC.

# HISTOIRE

DE LA

# SAINTONGE

ET

# DE L'AUNIS.

## TROISIÈME PÉRIODE.

## LIVRE SEPTIÈME.

DEPUIS LE TRAITÉ DE NÉRAC, JUSQU'A LA BATAILLE DE COUTRAS.

1579.—1587.

Un article de l'édit de Poitiers annulait *toutes ligues, associations et confréries faites ou à faire, sous quelque prétexte que ce fût*, et prohibait toutes levées d'hommes ou de deniers sans l'agrément du roi. C'était anéantir, d'un trait de plume, la sainte-union catholique. Henri III s'imagina avoir dissous

1579. la Ligue et recouvré la plénitude de son pouvoir. Mais il s'aveuglait étrangement sur le caractère de cette association puissante. Pendant que le lâche monarque retombait mollement dans sa vie de honteuses débauches et de scandaleuses orgies, la vaste et formidable réaction catholique dont il pensait avoir enchaîné l'essor allait grandissant en influence comme en énergie, et poussait de plus en plus à sa ruine la dynastie dégénérée des Valois.

1579. — D'un autre côté, les princes huguenots, quoique moins hostiles à la royauté qu'à la Ligue ne cessaient de susciter des embarras à la première, et se montraient chaque jour plus exigeans. Sous prétexte que certains articles de l'édit de Poitiers étaient obscurs ou captieux, ils arrachèrent de plus larges concessions à la cour dans un traité secret qui fut signé à Nérac, [1] en Gascogne, par Catherine de Médicis et le roi de Navarre.

Mais l'inexécution de ce traité et la farouche intolérance des catholiques-unis remirent bientôt les armes aux mains des huguenots. Quelques hostilités éclatèrent dans le Languedoc, la Gascogne, le Périgord et le Poitou. En Saintonge, la bourgeoisie calviniste, encore épuisée des désastres de la dernière guerre et ne jugeant pas les nouveaux griefs du parti suffisans pour reprendre les armes, se tint d'abord immobile et se renferma dans les termes de l'édit de

[1] 28 février 1579.

Poitiers. La quiétude des Rochelais avait gagné les populations des deux rives de la Charente. 1579.

Elle fut néanmoins troublée à l'occasion des préparatifs qui se faisaient en Bas-Poitou pour la défense du château de Montaigu, menacé par les agens de la Ligue. Quelques bourgeois de la Rochelle, dévoués au roi de Navarre et au prince de Condé, intriguaient sourdement pour soulever le peuple en faveur des princes. Le maire Thévenin et toute la haute bourgeoisie rochelaise voulaient, au contraire, conserver la paix à tout prix. Les esprits s'échauffant de plus en plus, on finit par en venir aux mains. Après une mêlée sanglante, la victoire demeura au maire, qui fit incarcérer quelques Poitevins députés à la Rochelle par les bourgeois de Montaigu, et qu'on supposa être les moteurs de ces troubles. Mais les vaincus reprirent aussitôt les armes et se portèrent en masse au logis du maire, lui prodiguant l'insulte et la menace et réclamant à grands cris les prisonniers. Soutenu par l'élite des citoyens, le magistrat fut inflexible, et l'attroupement se dissipa de lui-même. Les Poitevins ne furent relaxés que plusieurs jours après, à la sollicitation des ministres. [1]

Bien qu'ils se montrâssent observateurs scrupuleux de l'édit de Poitiers, les Rochelais n'en étaient pas moins journellement en butte aux manœuvres sournoises de la cour. Guy de Saint-Gelais, sieur de

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. IV. chap. 16.

1579. Lansac, équipait des vaisseaux dans le port de Brouage. Le roi de Navarre fut informé par Lussan, qui avait à se plaindre de Lansac, que cet armement était destiné à favoriser l'exécution d'un complot formé pour surprendre la Rochelle. Il dépêcha vers les magistrats de cette ville le sieur d'Aubigné pour les avertir du danger qui les menaçait.

D'Aubigné ayant demandé au conseil trois citoyens d'une fidélité reconnue, les conduisit à la porte Saint-Nicolas. Là, après avoir fixé leur attention sur un canal qui servait à l'écoulement des eaux de plusieurs moulins, et par lequel on pouvait aisément s'introduire dans la ville, il leur fit remarquer que les barreaux d'une grille en fer qui fermait ce canal avaient été limés avec beaucoup d'art et n'opposaient plus qu'une faible résistance. Il conseilla au maire de dresser une embuscade près du canal, pour tomber sur l'ennemi au moment où il tenterait de pénétrer dans la place : mais cet avis ne fut point suivi, et l'on se contenta de faire réparer la grille. [1]

Peu de temps après, Lansac fut remplacé, dans le gouvernement de Brouage, par François d'Espinay, sieur de Saint-Luc. Celui-ci eut, à son tour, pour successeur Jacques Savary, sieur de Lanscôme : mais lorsque Lanscôme vint pour prendre possession de son gouvernement, Saint-Luc refusa de lui livrer Brouage, prétendant être en butte à la haine de

[1] Hist. secret. de d'Aubigné, en tête des Aventures du baron de Fœneste. Cologne, 1729, p. 63.

Henri III dont il avait osé censurer les mœurs. La 1579.
cour fit demander aux Rochelais leurs milices communales et leur artillerie pour forcer Saint-Luc à évacuer Brouage. Ils s'excusèrent sous différens prétextes, et eurent bientôt lieu de s'en applaudir. L'apparente résistance de Saint-Luc n'était qu'une ruse concertée entre lui et Lanscôme pour attirer les Rochelais hors de leurs murs, afin de s'y jeter eux-mêmes avec des gens de guerre qu'ils tenaient prêts à marcher au premier signal. [1]

1580. — C'était par de sourdes intrigues et de lâches embûches que les deux factions, pour qui la guerre était devenue une habitude et, en quelque sorte, un besoin, exerçaient, au sein d'une paix menteuse, l'inquiète animosité qui les travaillait. Sur la limite méridionale de la Haute-Saintonge, le baron d'Hervaux occupait, pour la cour, le vieux château-fort de Blaye, n'ayant, pour toute garnison, que son lieutenant de Villiers, qui commandait en son absence, et huit ou dix soldats.

A la suite de quelque altercation survenue entre eux et le baron d'Hervaux, trois gentilshommes de la garnison de Blaye, Nivaudière, Turterie et Laleu, abandonnèrent le parti de la Ligue et allèrent s'incorporer à la garnison huguenote de Montaigu. Ils conseillèrent au commandant de cette garnison d'envoyer un corps de troupes assiéger le château de Blaye,

[1] De l'Estoile, *Journ. de Henri III*, tom. I, p. 291.

1580. répondant du succès de l'entreprise et s'offrant pour l'exécuter pourvu qu'on promît de les secourir au besoin. Ils ajoutèrent que, dans un entretien qu'ils avaient eu avec de Villiers, lieutenant du baron d'Hervaux, il s'était montré disposé à passer au service du roi de Navarre, tant pour l'estime qu'il portait à ce prince, que parcequ'on faisait plus rapidement fortune avec lui qu'avec les généraux de la cour.

On accepta la proposition des trois transfuges, et d'Aubigné fut chargé de les seconder avec quarante gentilshommes et quatre-vingts arquebusiers à cheval. On convint que cette escorte les accompagnerait jusqu'à Saint-Jean-d'Angély ; que, de là, ils s'achemineraient seuls à Blaye pour préparer l'exécution du complot, pendant que d'Aubigné, à l'aide des intelligences qu'il avait dans le pays, recruterait de nouvelles troupes et marcherait sur Blaye de manière à se trouver, le premier mercredi de juillet, à six heures du soir, devant la contrescarpe du château. Il fut, en outre, convenu qu'après s'être introduits dans la place, comme ramenés par le repentir, les trois conjurés poignarderaient les soldats qui la gardaient et de Villiers le premier s'il refusait de la livrer ; qu'en signe de victoire ils jetteraient les morts pardessus le rempart, et qu'à tout événement, l'un d'eux descendrait par le bastion qui défendait l'entrée du château, pour guider d'Aubigné et ses gens dans l'attaque de la ville en cas de résistance de la part des bourgeois.

Le complot étant ainsi arrêté, on se mit en marche vers Saint-Jean-d'Angély. A Brioux, Nivaudière, Laleu et Turterie se séparèrent du reste de la troupe et prirent le chemin de Blaye. Mais en passant à Angoulême, Nivaudière tomba malade et fut forcé de s'arrêter quelques jours dans cette ville. Turterie et Laleu poursuivaient leur route, lorsque, dans la garenne de Montendre, ils furent arrêtés comme papistes par un corps d'huguenots qui les emmena prisonniers à Pons. 1580.

Informé de ce contre-temps, d'Aubigné se rendit aussitôt à Pons avec une partie de ses gens, et offrit au gouverneur de cette ville deux cents écus d'or pour la rançon des deux prisonniers. Le gouverneur de Pons, reconnaissant sa méprise, refusa la somme qui lui était offerte, et s'excusa du retard involontaire qu'il avait apporté à l'accomplissement d'une entreprise aussi profitable à la cause. Mais déjà cette aventure avait fait bruit dans le pays. Le sieur de Sainte-Mesme, qui commandait pour le prince de Condé dans Saint-Jean-d'Angély, et qui avait fourni une parti de sa garnison pour l'expédition de Blaye, se hâta d'écrire à d'Aubigné pour réclamer ses gens, ajoutant qu'il n'entendait pas prêter ses soldats pour *faire jouer une mine éventée*.

Pendant qu'on délibérait dans Pons si l'on poursuivrait une entreprise dont le succès semblait fort douteux, Nivaudière, ayant recouvré la santé, était arrivé seul à Blaye. Il écrivit à Turterie et Laleu,

1580. qu'il croyait prisonniers dans Pons, pour leur donner de ses nouvelles et les exhorter à traiter promptement de leur délivrance afin de venir le joindre sans retard, ajoutant que de Villiers s'obligeait à payer leur rançon, si forte qu'elle fût. Il finissait en les assurant que jamais l'exécution de leur complot n'avait été aussi facile ; que seulement il convenait de la différer encore de huit jours, en suivant d'ailleurs à la lettre le plan dont on était convenu.

Laleu et Turterie voulurent partir le jour même. D'Aubigné leur représenta le danger auquel ils allaient s'exposer en persistant à s'introduire dans Blaye, alors que la clameur publique les signalait comme ayant résolu de livrer cette place. Mais ils demeurèrent sourds aux représentations du capitaine, affirmant que de Villiers avait en eux une confiance si aveugle, qu'ils pouvaient *le trahir dix fois* avant qu'il les en supposât capables. Loin de tranquilliser d'Aubigné sur l'issue de l'entreprise, ces assurances ne faisaient qu'accroître son inquiétude en lui faisant soupçonner quelque piége. Sainte-Mesme et le gouverneur de Pons répugnaient à lui confier leurs soldats. Mais les garnisons de Pons et de Saint-Jean-d'Angély, ne partageant pas les appréhensions de leurs chefs, prirent spontanément les armes, et le commandant de Pons, nommé Usson, se laissa même entraîner par ses gens.

D'Aubigné, conduit par Brétauville qui avait une grande habitude du pays, se mit donc en campagne

avec une troupe imposante. Ayant marché toute la nuit, il arriva, le matin, au village de Croupignac, où il fit reposer ses soldats jusqu'après midi. Puis il prit les devans, avec ses coureurs, jusqu'au moulin de Garde-Rolland, où l'on devait attendre le signal des trois conjurés. Il était convenu que ceux-ci, pour demander du secours, arboreraient sur une des tours du château un linceul attaché au fer d'une pique. Mais, arrivé au moulin un peu avant six heures du soir, d'Aubigné se trouva d'autant moins à portée d'apercevoir le signal, qu'à peine distinguait-on les hautes tours du château de Blaye à travers le brouillard qui, chaque soir, s'élève de la Gironde. 1580.

Cet obstacle imprévu refroidit beaucoup l'ardeur des huguenots. Ils commencèrent à croire qu'il n'était pas prudent de s'engager plus avant sur la foi de trois hommes dont la conduite était très-suspecte et qui, soit qu'ils tinssent, soit qu'ils violâssent leur promesse, ne pouvaient manquer de trahir d'anciens ou de nouveaux amis. D'Aubigné, ayant engagé sa parole, ne s'arrêta point à des soupçons que rien ne justifiait encore, et poursuivit sa route vers Blaye. Mais il sentit lui-même redoubler son inquiétude, lorsqu'à une petite distance du faubourg, il rencontra *une bande de trente ou quarante laquais, messagers et écoliers,* qu'il interrogea, et qui l'assurèrent que la ville était parfaitement tranquille.

Mais ces hommes lui en imposaient. Lorsque Turterie et Laleu étaient arrivés à Blaye, de Villiers

1580. recevait, à chaque instant, des lettres d'Alas, de Saintes et de Cognac, dans lesquelles on lui donnait avis que les deux prisonniers de Pons venaient d'être relâchés sans rançon, qu'ils avaient promis en partant *de faire un coup dont il serait bientôt parlé*, et que des troupes de Saint-Jean-d'Angély, Pons et Royan, jointes à celles venues de Montaigu, étaient en marche vers Blaye pour assurer le succès de l'entreprise.

De Villiers se défiait si peu de ses trois *amis*, que, ne sachant pas lire, il remettait à Turterie les lettres qui lui arrivaient de tous côtés, et celui-ci, en lui en donnant lecture, supprimait les avis qui y étaient contenus ou les traduisait en termes si vagues, que le confiant capitaine se contentait de rire des alarmes qu'on voulait lui faire concevoir.

Les bourgeois de Blaye ne partageaient pas sa sécurité. Un jour ils vinrent en foule au château pendant que le commandant était à table, et lui offrirent leurs services, le suppliant de se tenir sur ses gardes, et l'assurant qu'au jour du danger il pourrait compter sur eux. Il les congédia en les tranquillisant sur un complot qui n'existait, dit-il, que dans l'imagination de quelques gens timides et crédules.

Lorsque les bourgeois se furent retirés, de Villiers quitta la table et alla, selon son habitude, se jeter sur un lit pour faire la sieste. Turterie, qui ne le perdait pas de vue, vint s'asseoir auprès de lui. Après divers propos, il amena la conversation sur la guerre, et demanda à de Villiers s'il était toujours disposé à

abandonner le parti de la Ligue pour entrer au service du roi de Navarre. Le capitaine, surpris d'une pareille question, répondit qu'il en était bien éloigné. Turterie, sans en demander davantage, tire un poignard et l'en frappe de plusieurs coups. Pendant ce temps-là, Nivaudière et Laleu tombent sur trois soldats qui gardent la porte du château et les renversent morts à leurs pieds. Des trois qui restent, deux sont précipités dans une basse-fosse; le troisième demande grace et l'obtient en jurant obéissance et fidélité. 1580.

A l'approche de d'Aubigné et de ses gens, des hommes de Croupignac, ayant pris les devans, étaient venus donner l'alarme dans Blaye. Les bourgeois prirent aussitôt les armes et se rassemblèrent en tumulte devant le château peu d'instans après le meurtre de de Villiers et de ses soldats. Les trois meurtriers refusèrent d'ouvrir les portes, sous prétexte qu'on voulait se saisir de la place et la livrer à Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac. Les bourgeois, soupçonnant quelque trahison, résolurent d'entrer de force dans le château. Ayant essayé inutilement de briser le pont-levis qui masquait la principale porte, ils entreprirent d'y mettre le feu et apportèrent, à cet effet, plusieurs charretées de fagots : mais ils furent bientôt repoussés à coups d'arquebuses par Turterie, Nivaudière, Laleu et le soldat qu'ils avaient gagné. Renforcés, vers cinq heures du soir, par les hommes du Médoc, de Bourg-

1580. sur-Mer, de Saint-Andreaux et de Vitrezez, ils s'apprêtaient à faire le siége de la forteresse, lorsque l'approche de d'Aubigné et de sa troupe appela toute leur attention sur le faubourg, où ils se hâtèrent d'élever des barricades.

D'Aubigné arriva bientôt après avec sa cavalerie. Déjà rebutés par la crainte de quelque embûche, les huguenots se découragèrent totalement à la vue des palissades qui défendaient déjà l'entrée du faubourg. — Si les bourgeois, disaient-ils, avaient contre eux la garnison du château, ils ne se seraient pas amusés à barricader les approches de la ville. — Tous, d'un commun avis, résolurent aussitôt de tourner bride, reprochant à d'Aubigné de vouloir exposer la vie de tant de braves gens pour satisfaire un faux point d'honneur. Mais le capitaine, tirant son épée, se tourna vers la première division formée des gens de Montaigu : — Que ceux, dit-il, qui sont venus ici pour l'amour de moi fassent comme moi! Il faut que ma vie aille dégager ma foi là où elle est engagée. — En parlant ainsi, il saute en bas de son cheval et toute la cavalerie suit son exemple.

Pensant n'avoir à agir que contre le faubourg, tant ils sont persuadés que les trois conjurés les trahissent, les huguenots marchent aussitôt sur les barricades, sans se munir des échelles qu'ils ont eu soin d'apporter avec eux. Brétauville et les deux Boisrond, les seuls qui soient restés à cheval, donnent les premiers, en tête de leurs cavaliers, sur la

première palissade : mais ils sont bientôt forcés de céder le pas aux gens de pied. Le retranchement, mal défendu, est promptement emporté par les assaillans qui, dans cette première attaque, ne perdent que deux hommes. Les capitaines Cercé et Mouvans y sont toutefois blessés. 1580.

La seconde barricade, occupée par deux cents hommes, fait plus de résistance. Pendant que d'Aubigné l'attaque à la tête des gens de Montaigu, le capitaine Marsault, avec ceux de Pons, emporte la troisième, la plus proche de la ville, et met en fuite un corps d'arquebusiers qui la défendait. D'Aubigné, vainqueur aussi de son côté après un combat assez vif, traverse le faubourg, et s'avance, suivi de quelques soldats, jusqu'au pied du château. Là il dépose au bord du fossé, comme un gage de l'accomplissement de sa promesse, son heaume et sa rondache qu'il a peine à porter tant il est fatigué, et reprend haleine pour revenir sur ses pas, persuadé que nul, dans le château, ne songe à lui en ouvrir les portes.

Mais au moment où il reprend ses armes pour se retirer, Nivaudière paraît sur le haut du rempart et lui crie : — Ne vous impatientez pas jusqu'à minuit : alors nous jetterons le corps de Villiers dans le fossé comme nous l'avons promis. Cependant occupez-vous d'avoir une échelle, afin que l'un de nous puisse descendre par le bastion pour diriger vos gens dans l'attaque de la ville. — D'Aubigné se rappelle alors que les échelles sont restées à l'entrée du faubouag, et

1580. envoie deux soldats les chercher. Mais pendant ce temps le château est attaqué, en dedans de la ville, par les bourgeois qui viennent d'être délogés du faubourg. Nivaudière, Laleu et Turterie repoussent d'abord les assaillans avec courage, soutenus, du côté du faubourg, par d'Aubigné et ses gens, déjà maîtres de la contrescarpe. Mais au moment où d'Aubigné, muni de ses échelles, et attachant un panache blanc à son bassinet, s'apprête à escalader le bastion en criant : — Je suis roi de Blaye ! — Nivaudière et Laleu sont tout-à-coup saisis d'une terreur panique et se précipitent du haut du rempart dans le fossé. Turterie, abandonné de ses deux compagnons, les suit de près. Il ne reste dans le château que le soldat.

D'Aubigné, ignorant la cause de cette épouvante, poursuit son escalade. Mais lorsqu'arrivé sur le haut du bastion, il va pénétrer dans le château, la poterne lui en est fermée au visage par le soldat, qui, se voyant seul et maître de la place, en ouvre les portes aux bourgeois. Ceux-ci apprennent bientôt aux huguenots, en faisant pleuvoir sur eux, du haut des tours, une grêle d'arquebusades, que ce qu'ils ont de mieux à faire est de se retirer. [1]

Retournons au nord de la Charente. Saint-Luc ayant repris le commandement de Brouage, Lanscôme, qui avait formé dans cette ville un régiment

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. IV, chap. 10.

de deux mille hommes, se mit bientôt en campagne 1580.
et vint escarmoucher autour de Saint-Jean-d'Angély. Le prince de Condé, peu de jours auparavant, avait quitté cette ville pour se rendre, accompagné de la Place et d'un autre gentilhomme, à une assemblée de quatre cents chefs protestans qui devaient se réunir à Mouy. Lanscôme ayant pris position au pont de Saint-Julien, n'osa attaquer Saint-Jean-d'Angély, défendu par plus de douze cents hommes : mais il poussa ses reconnaissances jusqu'au faubourg de Matha, et se contenta d'échanger quelques mousquetades avec le poste qui l'occupait. Ayant ainsi menacé la ville pendant trois jours, il leva le camp et s'achemina, à petites journées, vers Pouzauges, en Bas-Poitou, où le comte du Lude rassemblait des troupes pour aller mettre le siége devant Montaigu. [1]

Les opérations de ce siége furent brusquement interrompues par un nouveau traité signé à Fleix, [2] sur la Dordogne, entre le roi de Navarre, la reine-mère et le duc d'Anjou. [3] Ce traité, qui ne fut que la répétition de celui de Nérac, qu'on promit de mieux exécuter, procura, pendant quatre années, une ombre de paix au royaume, paix inquiète et agitée pendant laquelle de nouveaux orages s'amassèrent sur la tête du faible et inepte Henri III.

Si les passions politiques sommeillaient, le fana-

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II; liv. IV. chap. 15.

[2] 29 novembre 1580.

[3] *Mém. de Sully*, chap. XIV, ap. Petitot, 2e Coll., tom. I, p. 302.

1580. tisme religieux veillait encore, et, en dépit de la foi jurée, les églises et les monastères étaient journellement en proie aux profanations et aux excès d'une sauvage brutalité. Le couvent des Bénédictins de Tonnay-Charente fut saccagé par les huguenots : la plupart des religieux abandonnèrent leur cloître, et ceux qui y demeurèrent purent à peine, une fois le jour, célébrer l'office divin, aux frais de François Petit, leur abbé. [1]

1582. — Deux ans après, l'antique abbaye de la Tenaille, sur le chemin de Saintes à Blaye, appartenant au même ordre, fut entièrement ruinée par les religionnaires. Les huit moines qui l'habitaient furent dispersés : l'un d'eux tomba sous le fer des schismatiques, et l'abbé Jacques de Bergueville fut contraint de se réfugier chez son père, à Châteauneuf sur Charente, où il mourut bientôt de chagrin. [2]

Plus favorisées que les autres maisons religieuses de la province, les congrégations monastiques de Saintes vivaient loin des outrages et des persécutions sous l'égide de la garnison royale qui, depuis la paix de Saint-Germain-en-Laye, était demeurée en possession de cette ville. Attachée aux magnificences

[1] Gallia Christ., *Eccles. santon.* tom. II, p. 1118. — Hugues du Tems, *Clergé de France*, tom. II, p. 375.

[2] Gall. Christ., loc. cit., p. 1123.—Hugues du Tems, loc. cit., p. 319.

Depuis cette époque, les seigneurs de Plassac jouirent des revenus de l'abbaye de la Tenaille jusqu'à sa réunion au collége des jésuites de Saintes, opérée par une bulle de Paul V, du 24 août 1619.

du rite romain, dont les pompeuses solennités avaient 1582.
si souvent frappé ses yeux, fortement imbue des vieilles mœurs dynastiques dont elle conservait les traditions moins peut-être par sympathie que par habitude, Saintes, ville éminemment sacerdotale et monarchique, n'avait jamais adopté ouvertement les dogmes de la réforme ni les théories des novateurs en matière de gouvernement. Stationnaire en politique et en religion, elle avait peu de part au mouvement intellectuel qui remuait les populations voisines. Comme les orages lui venaient du dehors, du jour où la protection royale put la préserver de la tourmente, elle rentra dans sa quiétude habituelle et s'effaça du théâtre de l'histoire. Aussi ne joua-t-elle qu'un rôle très-secondaire dans le grand drame politico-religieux du siècle, rôle passif et inaperçu, qui lui fut bien plus imposé par la nécessité des temps qu'il ne fut accepté spontanément par elle.

Nicolas le Cornu de la Courbe, alors évêque de Saintes, [1] profita de la tranquillité qui régnait dans sa ville épiscopale, pour restaurer la cathédrale de Saint-Pierre qui, depuis l'année 1568, ne présentait que des ruines éparses et dont la tour avait seule été respectée par les huguenots. Les fondemens de la nouvelle église furent jetés le 26 janvier 1582, sur

[1] Il fut nommé au siége de Saintes en 1576, sur la démission de Tristan de Bizet, son prédécesseur, et en prit possession le 8 juin 1578. (Voyez Hugues du Tems, *Clergé de France*, tom. II, p. 359.)

1582. un plan moins vaste que celui de l'ancienne, [1] et les travaux, continués avec activité, furent achevés en 1585, ainsi qu'il résulte d'une inscription qui se trouve sur l'un des arceaux qui supportent la voûte du chœur.

Au sein du désordre et de la corruption qui avaient envahi tous les rangs de la société, il était difficile que les mœurs religieuses ne se ressentissent pas de la dépravation du siècle. La discipline monastique s'était singulièrement relâchée et la dissolution des gens du monde avait débordé jusques dans les cloîtres, dont plusieurs étaient convertis en maisons de plaisir. [2]

S'il faut en croire les Mémoires du temps, les religieuses de Notre-Dame de Saintes n'échappèrent pas à la contagion. Leur abbaye ressemblait moins à un couvent qu'à une cour galante. Françoise de la Rochefoucault, abbesse de cette maison, [3] fut accu-

[1] Gallia Christ, *Eccl. santon.*, tom. II, p. 1084. — Hugues du Tems, *Clergé de France*, tom. II, p. 359.

[2] Sauval nous apprend que les religieuses de Montmartre, près Paris, livrées à la prostitution, empoisonnèrent leur abbesse, Marie de Beauvilliers, qui voulait réformer leurs mœurs. Celles de l'abbaye de Maubuisson, près Pontoise, de la Trinité de Poitiers, de Vilmur en Albigeois, du Lys près de Melun, celles de Sainte-Catherine-lez-Provins, célèbres par leurs orgies avec les Cordeliers de cette ville, et un grand nombre d'autres avaient secoué publiquement le joug de la règle et donnaient chaque jour le spectacle du débordement de mœurs le plus effrené. (Voir d'Aubigné, *Confess. cath. du sieur de Sancy*, chap. VIII, ap. *Journ. de Henri III*, tom. II, p. 202. — Dulaure, *Culte du Phallus*, p. 345. — Saint-Edme, *Amours et galant. des rois de France*, tom. I, p. 498.)

[3] Elle succéda à Jeanne de la Rochefoucault, sa sœur, abbesse

sée d'une scandaleuse intimité avec l'évêque Nicolas 1582.
le Cornu de la Courbe. « L'évêque de Saintes, dit un contemporain, est un des meilleurs compagnons qui se puisse trouver. Il y a aussi une abbesse au faubourg, le couvent de laquelle est plutôt une cour qu'un monastère. L'abbesse de Saintes ne le cède à aucune autre en galanteries et mascarades, et, en un mot, il s'y fait tout ce qu'on fait à la cour. Mais quelquefois, l'évêque et l'abbesse se dérobent en quelque lieu écarté et accommodé exprès, et lors tout le couvent est en dévotion, parceque monseigneur et madame sont allés aux œuvres pies. Chacun était en peine quelles œuvres c'était : mais le prieur de Pont-l'Abbé les ayant un jour découverts, écrivit à M. de Potonville ce que c'était. »[1] La lettre du prieur de Pont-l'Abbé n'est autre chose qu'une épigramme en vers, digne, par la pensée et le style, du temps où elle fut écrite.

Une clause du traité de Fleix portait que des membres du parlement de Paris seraient envoyés en Guienne pour rendre la justice aux provinces com-

de 1544 à 1559. Françoise de la Rochefoucault gouverna l'abbaye de Saintes pendant quarante-sept ans, et mourut le 27 avril 1606. Elle eut pour coadjutrice Jeanne de Clermont, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers, qui mourut avant elle. (Voir Hugues du Tems, *Clergé de France*, tom. II, p. 384.)

[1] D'Aubigné, *Confess. cathol. du sieur de Sancy*, chap. VIII, ap. *Journ. de Henri III*, tom. II, p. 202, et ap. Recueil de divers. pièces serv. à l'hist. de Henri III, in-18. Cologne, 1664, p. 78. — Dulaure, *Descr. de la Saint.*, p. 284.

1582. prises dans le ressort du parlement de Bordeaux, et remplaceraient la chambre mi-partie catholique et protestante qui avait été instituée près de cette cour, en exécution du traité de Châtenoy. Les dissidences religieuses avaient jeté tant d'aigreur parmi les membres de cette compagnie, que les arrêts se ressentaient toujours du désaccord des juges, lorsqu'il n'arrêtait pas totalement le cours de la justice.

Douze conseillers laïques et deux *de clergie* partirent donc de Paris sous la présidence d'Antoine Séguier. Au nombre de ces magistrats se trouvait le jeune Jacques-Auguste de Thou, fils du premier président, qui travaillait dès-lors à rassembler les élémens de son *Histoire universelle*. Arrivé à Bordeaux, de Thou fut délégué par ses collègues pour aller en Saintonge saluer, de leur part, le prince de Condé. Il vint à Saint-Jean-d'Angély, où il fut reçu avec la haute distinction due au corps qu'il représentait et l'estime particulière que le prince avait vouée au premier président Christophe de Thou.

De retour à Bordeaux, le jeune magistrat fit la connaissance de Michel de Montaigne, alors maire de cette ville, qu'il dépeint comme *un homme franc, ennemi de toute contrainte et étranger à tout esprit de parti*. Il se lia aussi avec Elie Vinet, de Barbezieux, recteur du collége de Bordeaux, et surnommé à si juste titre le *docte Saintongeois*. Vinet s'occupait alors à retoucher son Ausone. De Thou profita des lumières de ces deux hommes supérieurs et puisa dans leur

vaste érudition d'utiles documens pour sa grande 1584.
histoire. Il lut à Elie Vinet les deux premiers chants de son poème de la *Fauconnerie :* le savant recteur le décida à faire imprimer cet ouvrage à Bordeaux par Simon Millanges, habile typographe de cette ville. [1]

1584. — On voulut profiter du simulacre de paix que le traité de Fleix avait donné à l'Ouest de la France pour réformer l'ancienne coutume d'Aunis qui, entachée des vieilles formes judiciaires de la féodalité, était en désaccord avec les mœurs et les idées nouvelles. Le poitevin Barnabé Brisson, président au parlement de Paris, et Hiérôme Angenoust, conseiller en la même cour, vinrent à la Rochelle avec des pouvoirs de Henri III, comme en 1520, Nicolas Boyer, président au parlement de Bordeaux, était venu à Saint-Jean-d'Angély, avec le conseiller la Chassaigne et l'avocat-général Cousinier, pour rédiger la coutume du pays de Saintonge. Mais, au moment d'entamer cette importante opération, une

[1] Mém. de J. A. de Thou, liv. II, ap. Petitot, 2e coll., tom. XXXVII, p. 292. — Ce fut ce même Simon Millanges qui, deux ans plus tard, (1584) imprima la première édition du livre d'Elie Vinet, intitulé *l'Antiquité de Saintes et de Barbezieux*, ou *Recherche de la plus ancienne mémoire de Saintes et pays de Saintonge*, petit in-4° de 36 pages. Déjà, en 1575, le même typographe avait entrepris l'impression des *Commentaires* de Vinet sur Ausone, lorsque le papier vint à manquer par suite des abus qui s'étaient introduits dans le commerce de cette marchandise, de sorte que l'impression des *Commentaires* ne put être achevée qu'en 1579. (Vid. Johan. Bapt. Souchay, Dissert. de vitâ et script. Ausonii, ad. Jul. Floridi interpret. Parisiis, 1730, in-4°.)

1585. dispute s'engagea entre le corps de ville et le présidial sur la préséance. Tous les efforts des commissaires du roi pour accorder ces deux corps rivaux furent infructueux. Aucun des deux ne voulant céder le pas à l'autre, la réformation de la coutume d'Aunis fut encore ajournée, et l'intérêt général fut immolé à de puériles susceptibilités d'amour-propre. [1]

1585. — En reproduisant la plupart des concessions faites aux huguenots par l'édit de Poitiers, le traité de Fleix avait soulevé de nouveau toutes les passions de la Sainte-Ligue. Depuis quatre ans l'union catholique travaillait, dans l'ombre, à resserrer ses liens afin *de ne faire qu'un corps et qu'une intelligence en toute la France, sous la conduite des princes catholiques et le conseil des théologiens, pour combattre l'hérésie et la tyrannie*. Cette formidable association, grandissant sous le patronage du Saint-Siége et de Philippe II, roi d'Espagne, finit par se constituer en fédération démocratique, plus menaçante encore pour la maison de Valois que pour la réforme.

Henri III, tremblant pour sa couronne et débordé par une faction qui se montrait résolue à tout oser, n'imagina, pour sortir de la perplexité extrême où il se trouvait, d'autre moyen que d'abdiquer l'autorité royale entre les mains de ses ennemis. Le 9 juillet 1585, parut à Nemours, en Gâtinois, un édit qui abolit, dans toute la France, l'exercice de toute

[1] Mss. de Baudouin, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 53

autre religion que celle enseignée par l'église catholique, apostolique et romaine, enjoignit à tous docteurs et prédicateurs de la religion *prétendue réformée* de vider le royaume dans le délai d'un mois à peine de confiscation de corps et de biens, et à tous autres sectateurs et partisans de ladite religion d'en faire entière et publique abjuration dans le délai de six mois, ou de sortir des terres de France. 1585.

La publication de cet édit fit une sensation si terrible sur le roi de Navarre, *qu'elle lui blanchit la moitié de la moustache*. Lui et Condé protestèrent [1] énergiquement contre une mesure *arrachée à Sa Majesté par la violence des perturbateurs de l'état*, et déclarèrent guerre à outrance aux *ligués*. Ceux-ci ripostèrent [2] en appelant les foudres de Sixte-Quint sur les princes huguenots, *enfans de colère, génération bâtarde et détestable de l'illustre famille des Bourbons*. Le royaume fut bientôt en feu.

En Saintonge, René II, vicomte de Rohan, le comte François de la Rochefoucault, Clermont-d'Amboise, le maréchal de camp Saint-Gelais (qu'il ne faut pas confondre avec le ligueur Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac), les capitaines de Lorges, d'Aubigné, Saint-Surin, Charbonnières, Boisrond, et nombre d'autres gentilshommes protestans accoururent, suivis de leurs gens de guerre, sous la bannière de Condé.

[1] 10 août 1585.

[2] 6 septembre.

1585. Ce prince, avec le secours des Rochelais et des nombreux auxiliaires qu'il trouva sur les deux rives de la Charente, jeta des troupes et des munitions dans la plupart des places fortes de la province, afin d'en fermer l'entrée au maréchal de Biron qui s'avançait à la tête d'un corps d'armée. Puis, informé qu'Emmanuel, duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, était entré en Bas-Poitou, il partit de Saint-Jean-d'Angély avec l'élite de ses capitaines et de ses soldats, et marcha contre les ligueurs qu'il défit sous les murs de Fontenay. [1]

Condé, de retour à Saint-Jean-d'Angély, songea sérieusement à exécuter un projet conçu depuis longtemps, mais qui devait encore être traversé par bien des obstacles. Louis III de la Trimouille, duc de Thouars, comte de Benon, de Guines et de Taillebourg, gouverneur pour le roi en ses pays de Poitou, Saintonge et la Rochelle, mort au siége de Melle en 1577, avait laissé deux enfans, Claude de la Trimouille, qui hérita des fiefs de son père, et Charlotte-Catherine de la Trimouille, dame des baronnies de Craon, Rochefort et Bommiers. [2]

Charlotte, à peine âgée de seize ans, habitait, avec sa mère Jeanne de Montmorency, le château de Taillebourg, en Saintonge, lorsque Henri de Bourbon,

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. V, chap. 10. — Davila, *Guerr. civ. de France*, trad. in-f°, tom. I, p. 505.

[2] Les frères de Sainte-Marthe, *Hist. généalog. de la maison de France*, tom. II, p. 192 et 848.

prince de Condé, veuf de Marie de Clèves, marquise 1585.
de l'Isle et comtesse de Beaufort, s'éprit pour elle d'une violente passion et résolut de l'épouser, malgré la différence de religions qui divisait les maisons de Bourbon et de la Trimouille.

C'était, en effet, un singulier rapprochement que l'union du chef le plus ardent de la réforme avec la fille du vieux baron qui, en 1576, avait le plus contribué à organiser l'association catholique dans la Saintonge et le Poitou. Mais il ne faut pas perdre de vue la situation du royaume à cette époque. Trois grandes factions se partageaient la France : la Cour, la Réforme, la Ligue. Cette dernière, alors en majorité, se montrait également hostile aux deux autres qui, par un instinct naturel de conservation, tendaient à se rapprocher et à s'unir contre l'ennemi commun. La maison de la Trimouille, attachée au parti de la cour, avait donc bien moins d'antipathie pour les chefs de la réforme que pour ceux de la Ligue. De son côté, Henri de Condé recherchait l'alliance de cette maison, soit par suite de la même tendance politique, soit simplement pour étendre et affermir son influence dans l'Ouest du royaume, en s'unissant à une famille toute puissante dans ces contrées.

Toutefois, quelque honorable qu'elle fût pour sa maison, cette alliance répugnait à Jeanne de Montmorency. La pieuse dame, en qui l'intérêt humain ne pouvait étouffer le scrupule religieux, éprouvait,

1585. pour le prince hérétique et excommunié, un éloignement invincible. Mais Claude de la Trimouille, son fils, et surtout la jeune Charlotte désiraient vivement une union qui flattait leur vanité. A leurs yeux, les dissidences religieuses devaient s'effacer en présence d'un nom aussi illustre que celui du prince ; et, pour applanir toutes difficultés, le frère et la sœur étaient décidés à embrasser, s'il le fallait, les dogmes de l'église réformée.

La mère et la fille ne vivaient pas en bonne intelligence. Pour se mettre en garde contre les tentatives hostiles du prince de Condé, peut-être aussi contre celles de ses propres enfans, madame de la Trimouille crut devoir demander du secours au maréchal de Matignon, commandant pour le roi en Guienne. Il lui envoya quatre compagnies de gens de pied, sous les ordres du sieur de Beaumont.

Ce capitaine se logea sans difficulté dans la ville : mais il ne put se mettre en possession du château où le prince de Condé avait eu soin de jeter quelques gens. Décidé à avoir la place de force, Beaumont fit tirer autour des murailles des lignes de circonvallation, et se retrancha dans ces lignes en attendant de l'artillerie. Ayant à sa gauche la Charente et le pont de Taillebourg, à sa droite le rocher escarpé sur lequel est assis le château, il interceptait toutes les issues de cette forteresse du côté de la rivière. Il n'y avait, du côté opposé, qu'une poterne ouvrant dans la grande muraille d'enceinte, et donnant, au

moyen d'un pont-levis, sur le fossé. Mais Beaumont 1585. avait eu soin de la masquer, en élevant, en face, un fort retranchement occupé par des mousquetaires.

Pendant que madame de la Trimouille, d'intelligence avec le sieur de Beaumont, faisait des vœux pour être promptement délivrée de la contrainte où elle se trouvait vis-à-vis de ses enfans, Charlotte, sa fille, mue par un intérêt contraire, dressait aussi son plan, et n'épargnait rien pour le faire réussir. Voyant le château où elle était prisonnière à la veille de tomber au pouvoir de Beaumont, elle appréhendait que la perte de cette place importante ne refroidît l'amour du prince de Condé et n'entraînât la rupture de son mariage avec ce prince.

En proie à ces réflexions, elle chercha dans sa tête le moyen de sortir d'une position aussi critique, et ne tarda pas à le découvrir. Elle écrivit, à l'insu de sa mère, à Guy-Paul de Coligny, comte de Laval, qui était à Saint-Jean-d'Angély, de venir, en toute hâte, au secours de la faible garnison de Taillebourg, en lui donnant les instructions les plus précises sur la position de l'ennemi et sur la manière dont il convenait de l'attaquer. Le difficile était de faire parvenir sa dépêche au chef protestant. Elle s'avisa de la confier à un page que le prince de Condé avait laissé dans le château, et, pour obtenir de Beaumont qu'il le laissât sortir de la place, elle feignit d'avoir conçu pour ce jeune homme un dégoût invincible à

1585. cause de l'inconvenance de ses manières et de la licence de ses discours.

Le comte de Laval ayant communiqué aux sieurs de Sainte-Mesme et de la Boulaye le message de mademoiselle de la Trimouille, partit aussitôt de Saint-Jean-d'Angély avec cent cuirasses et quatre cents arquebusiers d'élite, et arriva, dans l'après-midi, à la vue de Taillebourg. Comme il approchait de la garenne, deux gentilshommes, nommés Boisgiraud et Duhamet, que Charlotte avait mis dans sa confidence, descendirent des tours du château en se laissant glisser le long de la muraille au moyen d'une corde, et allèrent joindre les huguenots à qui ils servirent de guides.

Le comte de Laval fait aussitôt mettre pied à terre au comte de Montgommèry et au capitaine de Lorges, son frère, et les détache en avant avec ses arquebusiers. Il les fait suivre de près par Bastarderais à la tête de dix-huit gentilshommes, et lui-même ferme la marche avec le reste de ses gens. Pendant que les arquebusiers se glissent, un à un, jusqu'à la poterne, à la faveur des broussailles qui dérobent leur marche, et que, soutenus par Bastarderais, ils fondent à l'improviste sur le retranchement qui en défend l'entrée, le comte de Laval, tournant vers la Charente, vient tomber, du sommet des hauteurs, sur Beaumont et ses gens.

Dans ce moment le capitaine Picard, ayant eu avis de la marche des huguenots, accourt, avec une cen-

taine d'hommes de la garnison catholique de Saintes, 1585.
au secours de Beaumont. Mais l'arrivée de ce nouvel ennemi retarde à peine un moment la victoire du comte de Laval. Acculé dans un ravin par François de Coligny, sieur de Rieux, frère du comte, Picard est mis en fuite après un combat assez vif.

Beaumont, chargé de tous côtés par les calvinistes, dont les efforts sont secondés par la mousqueterie qui pleut des tours du château, est forcé de mettre bas les armes. A la faveur de la nuit, survenue pendant la mêlée, un grand nombre de vaincus passent la Charente sur le pont de Taillebourg et vont chercher un refuge dans les murs de Saintes. Beaumont perdit, dans cette journée, cent quarante soldats, quatre drapeaux, et tomba lui-même au pouvoir de l'ennemi avec seize de ses gentilshommes. Mais il fut bientôt remis en liberté sans rançon, ainsi que le capitaine la Roque et quelques autres, sur l'assurance que madame de la Trimouille donna au comte de Laval que ces officiers n'avaient rien fait que par son ordre.

Le comte ayant pris possession du château de Taillebourg, y mit pour garnison les gardes du prince de Condé, dont il confia le commandement au sieur Boursier, lieutenant de ces gardes, sur l'invitation que lui en fit secrétement mademoiselle de la Trimouille [1]

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. V, chap. 10. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 400 et suiv. — Palma Cayet,

1585. Rien ne s'opposait plus au mariage du prince de Condé, car Jeanne de Montmorency, vaincue par les instances de sa fille et de son fils, s'était enfin rendue à leurs désirs. Mais quelque impatient qu'il fût de former des nœuds qui satisfaisaient à la fois sa politique et son amour, le prince crut devoir ajourner la conclusion de son hymen après l'exécution d'une entreprise importante qui ne pouvait être différée sans inconvénient, et dont le succès devait ajouter un nouveau lustre à sa gloire. Il avait résolu d'assiéger Brouage, occupé par Saint-Luc, après s'être rendu maître de Saint-Jean-d'Angle, de Soubise et des îles de Marennes où Saint-Luc avait mis des garnisons. Il espérait sortir promptement vainqueur de cette expédition, et venir recevoir, pour prix de ses travaux, la main de sa fiancée.

S'étant rendu à la Rochelle avec un corps de cavalerie, il rassembla ses capitaines et ses hommes de guerre, et partit pour Brouage avec des troupes nombreuses et de l'artillerie. Il s'empara, [1] en chemin, du château de Fouras, à l'embouchure de la Charente. Le lendemain, il partagea sa petite armée en deux corps : l'un, dont il prit le commandement, marcha sur Saint-Jean-d'Angle et les îles de Marennes ; l'autre, commandé par Sainte-Mesme, Montgommery, de Lorges et Antoine de Ranques,

*Chronol. novenn. introd.*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXVIII, p. 299. — *Hist. des dern. troubl. de France*, liv. II. Lyon, 1597, f° 27.

[1] 19 septembre 1585.

eut ordre d'attendre le premier devant Brouage, 1585.
après s'être emparé du château de Soubise, gardé seulement par deux cents papistes.

La garnison de cette place, désespérant de pouvoir la défendre, l'évacua à l'approche des huguenots, après avoir mis le feu au pont-levis. Elle fut poursuivie, à travers les marais, jusques sous les murs de Brouage. Une partie se jeta dans le canal de cette ville, pour le traverser à la nage, et s'y noya : d'autres furent passés au fil de l'épée, et plus de quarante se rendirent prisonniers sous les yeux de Saint-Luc, qui ne put les secourir, parceque les barques étaient à sec dans le port. Mais le capitaine de Lorges relâcha plusieurs de ses prisonniers, entre autres, Luchet, Sauvage et Millambourg, qui se jetèrent dans la ville ; ce dont le prince lui sut très-mauvais gré par la suite, parceque ces trois capitaines furent d'un grand secours à Saint-Luc pour la défense de Brouage.

Cependant Condé, à la tête de sa division, marchait sur Saint-Jean-d'Angle. Le capitaine Villetard, qui commandait pour Saint-Luc dans cette place, en sortit pendant la nuit, quoiqu'elle fût bien pourvue d'hommes et de munitions, et abandonna, dans sa fuite précipitée, ses bagages et une partie de ses chevaux. Le prince mit garnison dans le château, et alla s'emparer de Sainte-Gemme et Saint-Just, d'où il marcha droit au bourg d'Hiers, laissant Marennes sur sa gauche.

1585. En approchant de ce bourg, il fut arrêté tout-à-coup par un corps de trois cents papistes que Saint-Luc avait embusqué derrière un petit canal qui, même à mer basse, ne pouvait être traversé sans difficulté à cause du sable mouvant dont il était, en partie, comblé. Les catholiques l'avaient, en outre, flanqué d'un forte barricade.

Le prince se mit aussitôt en devoir d'attaquer ce poste. Un détachement de ses gardes, commandé par Vignolles, s'efforça de traverser le canal, suivi d'un corps de gentilshommes qui avait mis pied à terre. Mais au moment où il atteignait la barricade, il fut repoussé avec perte et Vignolles blessé d'une balle d'arquebuse. Enhardis par ce succès, les papistes faisaient bonne contenance, lorsque Charles d'Echalard, sieur de la Boulaye, ayant remonté le canal vers Saint-Just, accourut par le marais, avec sa cornette de cavalerie et quelques arquebusiers, pour cerner les papistes entre Hiers et Brouage. Ceux-ci furent déconcertés à cette vue et se replièrent précipitamment vers la ville, dont ils eurent le temps de gagner la contrescarpe. Condé, ayant alors concentré ses forces devant Brouage, s'apprêta à en faire le siége. [1]

Pendant qu'il distribuait ses quartiers, un corps détaché de l'armée alla s'emparer du château de Mornac sur la Seudre, où Saint-Luc avait jeté le

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. V, chap. 11. — De Thou, trad. in-4°, tom. IX, p. 382 et suiv.

capitaine Jean Pierre avec quelques soldats.[1] Pendant ce temps, la garnison huguenote de Saujon, commandée par Candelay, assiégeait le château de Cônac. Cette place se rendit par composition après deux jours de combat et des pertes légères de part et d'autre. Ce fut au siége de Cônac que le jeune Claude de la Trimouille, duc de Thouars, vint, avec une compagnie de gendarmes, prendre parti pour le prince de Condé, qui allait bientôt devenir son beau-frère.[2] 1585.

Les Rochelais sachant que la garnison de Brouage, forte au plus de quatre cents hommes, était mal approvisionnée et manquait surtout de vin, d'eau et de médicamens, équipèrent à la hâte tout ce qu'ils avaient de navires, pour achever d'affamer cette place, en interceptant les secours qui pourraient lui être expédiés par mer.

Toutes les approches de la ville furent bientôt étroitement gardées. Le maréchal-de-camp Saint-Gelais se logea à la Blanchardière avec un corps nombreux que lui envoya Bois-du-Lys. Ce dernier occupait le bourg d'Hiers, ayant sous ses ordres les régimens de Lorges, Saint-Surin et Boisrond. D'Aubigné s'était cantonné à Saint-Agnant, avec son régiment, sa compagnie de chevau-légers et six cornettes d'arquebusiers à cheval. Ce poste était principalement chargé de veiller à ce qu'aucun convoi de

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 384.

[2] D'Aubigné, *Hist univ.*, tom. II, liv. V, chap. 11.

1585. gager plus avant qu'il ne convient à un chef prudent et sage. Mais celui qui s'exposa le plus, fut le capitaine Guitaut qui, à la tête de cent vingt mousquets et de quatre-vingts piques, vint, à une portée d'arquebuse du quartier du prince, défier au combat un pareil nombre de cavaliers huguenots. [1]

Mal approvisionné, défendu seulement par quatre cents hommes, et serré de près par une armée qui se renforçait de jour en jour, Brouage ne pouvait tenir long-temps. Cette place ne dut son salut qu'à l'aveugle ambition du prince de Condé. Informé par un exprès que le capitaine protestant Bouchereau de Rochemorte venait de surprendre le château d'Angers, mais que n'ayant qu'une poignée de soldats, il ne pouvait se maintenir dans cette place s'il n'était promptement secouru, le prince appela au conseil ses principaux capitaines. Il fut résolu qu'on dépêcherait à Angers le sieur d'Aubigné avec sept cent cinquante arquebusiers à cheval de son régiment, quatre autres cornettes de la même arme, et cent gentilshommes pris tant dans la cornette blanche que dans les compagnies de la Boulaye et du comte de Laval. Un exprès fut aussitôt expédié à d'Aubigné qui, ayant rassemblé sa cavalerie, partit, le lendemain au lever du jour, de Saint-Agnant, et prit le chemin de l'Anjou par Tonnay-Charente.

Mais le soir même où cette résolution fut prise

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. V, chap. II. — De Thou, trad. in-4°, tom. IX, p. 384.

dans le conseil, comme le prince était dans sa garde-robe, environné de ses valets de chambre et disposant déjà, dit d'Aubigné, de sa conquête d'Anjou à la façon de Picrocole, un de ses familiers s'approcha et lui dit : — « Je m'étonne, monseigneur, que vous donniez à un autre la gloire de cette entreprise, car c'est un coup digne de vous et un trop bon morceau pour d'Aubigné. » — Cette *flagornerie* changea tout-à-coup les idées du prince. Sans rien dire à ses capitaines, il dépêcha, au milieu de la nuit, son aide-de-camp Mignonville après d'Aubigné qui était déjà arrivé à Tonnay-Charente, pour lui ordonner de s'arrêter. 1585.

Le prince s'apprêta dès-lors à marcher lui-même au secours de Rochemorte. Quelques-uns de ses capitaines, à qui il confia son dessein, s'efforcèrent de l'en détourner, en lui représentant qu'après son départ le maréchal de Matignon ne manquerait pas de venir ravitailler Brouage et s'emparer des îles dont la possession était indispensable au succès de la campagne ; qu'il aurait beaucoup de peine, dans cette saison, à passer la Loire, dont les eaux étaient déjà considérablement accrues, et que, si le succès ne répondait pas à son attente, il rencontrerait des difficultés encore plus sérieuses au retour; qu'enfin, il abandonnait le certain pour l'éventuel, et que le ciel, en lui opposant les élémens, semblait l'avertir de ne pas interrompre les opérations d'un siége commencé sous de si heureux auspices.

1585. Ces raisons ne purent arrêter le prince. A ses yeux, la prise de Brouage ne pouvait tout au plus servir qu'à faire avec plus de succès la guerre en Saintonge, et là ne devaient pas se borner les vues des chefs du parti. Après tant de traités rompus, de promesses violées, leur but devait être surtout de conquérir par les armes une paix durable, but qu'ils n'atteindraient jamais, tant que la guerre serait concentrée en Guienne. Le prince ne disait pas que, nourrissant des vues ambitieuses, et voulant, par un coup d'éclat, s'élever au-dessus du roi de Navarre, il songeait à se faire, au nord de la Loire, une souveraineté indépendante dont Angers devait être la capitale. Il se décida donc à porter sa bannière au sein de l'Anjou.

Mais il perdit onze jours en apprêts de départ, et, comme ses flatteurs lui firent remarquer que la plus grande gloire de Jules-César était d'avoir assiégé des villes et livré des batailles en même temps, il voulut imiter le général romain. Il laissa devant Brouage, pour continuer le siége de cette place, le sieur de Sainte-Mesme avec les régimens de Lorges, Saint-Surin et Boisrond, et les équipages des vaisseaux rochelais. François de la Personne qui, peu de jours auparavant, avait amené du canon de la Rochelle, fut chargé de commander les opérations du siége du côté de l'Océan. Ranques demeura dans l'île d'Oleron, et Bélon eut le commandement des compagnies des îles.

Après ces dispositions, le prince partit [1] avec une 1585.
cornette de ses gardes et les compagnies du vicomte de Rohan, du comte de Laval, de la Trimouille, du prince de Génevois, de Saint-Gelais et de la Boulaye, en tout six cent cinquante chevaux. A cette cavalerie d'élite se joignit un corps de treize à quatorze cents arquebusiers à cheval, formé du régiment de d'Aubigné, des deux compagnies de la Flèche, de celles de Campois, de la Touche, de Berri, et de celles de Des-Ouches et l'Houmeau, détachées du régiment de Vendôme.

Condé avait voulu expédier au vicomte de Turenne, qui tenait la campagne en Gascogne avec des forces considérables, l'ordre de venir prendre le commandement de l'armée devant Brouage : le vicomte lui avait même écrit pour lui offrir ses services. Mais Sainte-Mesme et les autres capitaines qui devaient rester sous les murs de la place, le détournèrent d'accepter l'offre de ce seigneur, qu'ils ne voulurent pas avoir pour général.

Le prince ne pouvait partir pour une expédition de cette importance sans aller prendre congé de sa fiancée. Il passa par Taillebourg où il laissa une partie de sa maison, ses pierreries et tout ce qu'il avait de meubles précieux. Il en partit le lendemain [2] et marcha à grandes journées sur Angers, en passant

[1] 8 octobre 1585.
[2] 9 octobre.

1585. par Niort et Argenton. Mais il arriva trop tard. [1] Quelques jours auparavant, Rochemorte avait été assassiné et ses gens s'étaient rendus à Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, gouverneur d'Anjou. L'armée du prince fut dispersée par les ligueurs. Il faillit tomber, lui-même, au pouvoir de l'ennemi qui lui coupa la retraite : il n'échappa aux gens qui le poursuivaient qu'en les trompant par de fausses marches. Suivi de la Trimouille et de quelques autres gentilshommes, il traversa le Maine et la Basse-Normandie et arriva, de château en château, sur la côte de Bretagne, où il s'embarqua pour l'île anglaise de Guernesey. [2]

Jusqu'alors, l'attitude ferme et menaçante des huguenots avait été, sur plusieurs points du royaume, un obstacle à l'exécution de l'édit de Nemours. Mais la défaite de Condé et la détresse où elle jeta le parti réformé laissèrent le champ libre aux violences de la Sainte-Ligue. L'édit fut dès-lors publié et exécuté partout avec une extrême rigueur. Déjà on y avait ajouté, le 7 octobre, un article supplémentaire par lequel on déclarait criminel de lèse-majesté tout protestant qui refuserait d'abjurer l'hérésie. Cet article

[1] 21 octobre 1585.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. V, chap. 14 et 15. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 390 à 400. — Davila, *Guerr. civ. de France*, trad. in-f°, tom. I, p. 507. et suiv.—Palma Cayet, *Chronol. novenn. introd.*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXVIII, p. 269. — *Mém. de la Tour d'Auvergne, vic. de Turennes*, ibid, tom. XXXV, p. 214

prononçait, en outre, l'emprisonnement et la confiscation des biens contre les récalcitrans, et réduisait à quinze jours le délai de six mois qui leur avait été accordé par l'édit pour se convertir.[1] 1585.

Après la déroute d'Angers, d'Aubigné ayant rallié les débris de sa cavalerie, avait côtoyé le Cher jusqu'à Saint-Florent, traversé la Sologne, le Berri, le Limousin, le Poitou, et gagné la Saintonge. Il vint bientôt rejoindre le gros de son régiment devant Brouage. Dans le même temps, Guy-Paul de Coligny, comte de Laval, ramena une partie de ses gens à Saint-Jean-d'Angély, où il entra le 2 novembre. La Boulaye s'arrêta, avec les siens, en Poitou.

Sainte-Mesme venait d'apprendre par eux le désastre de l'armée huguenote, lorsqu'il eut avis que le maréchal de Matignon venait, à grandes journées, au secours de Brouage, à la tête des forces catholiques de la Haute-Saintonge, de la Guienne et de l'Angoumois. Ces nouvelles jetèrent la consternation dans le camp. Les habitans des îles, qui avaient promis de défendre jusqu'à la mort leurs retranchemens de Saint-Just, Marennes et Saint-Sorlin, où seuls il pouvaient arrêter l'armée de la Ligue, furent les premiers à donner l'exemple de la défection. Sainte-Mesme, partageant la terreur de ses gens, se hâta d'évacuer le bourg d'Hiers, après avoir donné avis de sa retraite au capitaine Ranques, cantonné dans l'île d'Oleron.

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. V, chap. 16.

1585. Saint-Disant, qui commandait le régiment de Boisrond, fut le seul qui montra quelque caractère: il se fortifia même, pendant quatre jours, dans le quartier abandonné par Sainte-Mesme. Mais à la nouvelle que le maréchal de Matignon était arrivé à Gémozac, il y eut, parmi les soldats, un *sauve qui peut* général. Tout ce que purent faire Saint-Disant et ses lieutenans, fut de retenir auprès d'eux les moins timides de leurs gens pour en former un corps de retraite. Saint-Luc, sortant de Brouage avec une partie de sa garnison, poursuivit les fuyards jusqu'à Soubise. Saint-Disant, pour l'arrêter, rompit un petit pont qui se trouvait sur sa route, et, remontant la rive gauche de la Charente, alla passer ce fleuve au moulin de la Bridoire, près de Rochefort. Saint-Luc l'ayant joint dans ce lieu, lui tua une trentaine d'hommes, lui en prit deux fois autant et lui enleva ses bagages. [1]

La levée du siége de Brouage acheva de démoraliser les compagnies huguenotes qui étaient cantonnées dans la Saintonge et l'Aunis. Les unes se dispersèrent, les autres allèrent se rendre aux garnisons catholiques ou se cacher dans les bourgades et les hameaux. Pour comble de détresse, une peste

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. V, chap. 15 et 16. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 398. — Davila, *Guerr. civ. de France*, trad. in-f°, tom. I, p. 511. — Anonyme, *Hist. des dern. troubl. de France*, liv. II. Lyon, 1597, f° 27 à 29. — *Mém. de la Tour-d'Auvergne, vic. de Turenne*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXV, p. 214. — *Mém. de la Ligue*, 2e recueil, p. 79.

horrible désolait alors la Saintonge, et moissonnait 1585.
surtout la population de Saint-Jean-d'Angély. Les bourgeois de cette ville, désertant leurs demeures infectées par la contagion, vivaient pêle-mêle sous des tentes dressées sur la contrescarpe et dans les fossés de la place, laissant leurs foyers à la garde de la vigie placée dans la haute tour du beffroi. Au fléau de la peste se joignit bientôt celui de la famine : les récoltes avaient péri, en grande gartie, dans les champs, faute de bras pour faire la moisson. [1]

Frappée, en même temps, par le pouvoir humain et par la colère du ciel, la confédération huguenote expirait dans l'Ouest de la France, lorsque le duc de Mayenne reparut en Saintonge pour lui porter le dernier coup. Douze compagnies d'ordonnance au nombre de huit cents lances, quatre cents cavaliers albanais, neuf cents reitres, cinq mille cinq cents Suisses, six à sept mille fantassins français et un grand nombre de gentilshommes volontaires formaient, sous le commandement des capitaines Sacremore, Birague, Nicolas Tiercelin, Dominique de Vic et plusieurs autres, l'armée de ce prince, qui marchait précédé de seize pièces de canon.

Découragés par les désastres d'Angers et de Brouage, par l'absence du roi de Navarre et du prince de Condé, abandonnés de la plupart de leurs compagnies dispersées dans les campagnes ou dévorées

[1] D'aubigné, *Hist. univ.*, t. II, liv. V, chap. 15 et 16, et t. III, liv. I, chap. 1. — De Thou, *Hist. univ.*. trad. in-4°, t. IX, p. 400.

1585. par la famine et la peste, les capitaines protestans ne savaient quel parti prendre à l'approche de cette armée qui avait passé la Vienne et s'était avancée jusqu'à Luzignan.

Elle entra bientôt en Saintonge [1] et marcha sur Saint-Jean-d'Angély. Déjà ses avant-postes menaçaient les faubourgs de cette ville, lorsque Guy-Paul de Coligny, comte de Laval, qui s'y était enfermé, imagina un stratagème qui lui réussit. Ayant réuni à la faible garnison de la place une cinquantaine de gentilshommes et environ la moitié des gens qu'il avait ramenés d'Angers, ce capitaine alla, avec tout son monde, se montrer à l'ennemi près de Saint-Julien, comme s'il eût poussé une reconnaissance à la tête d'un corps détaché d'une puissante garnison. Puis, s'étant renforcé des débris épars de quelques régimens, il rassembla en un seul corps ce ramas d'hommes de toutes armes, et, distribuant à chaque soldat une demi-livre de poudre et trois mèches, entra dans Saint-Jean-d'Angély en faisant plusieurs décharges de toute sa mousqueterie. Les bourgeois prirent aussi les armes et imitèrent cet exemple.

Au bruit de ces arquebusades qui, de loin, faisaient l'effet d'une revue générale de troupes nombreuses, les avant-postes catholiques s'imaginèrent que la ville était bien gardée et se replièrent promptement sur le gros de l'armée. Leur soupçon s'accrut

[1] Décembre 1585.

encore, lorsqu'en passant près de Varaise, ils donnè- 1585.
rent sur un corps de calvinistes, commandé par François de Coligny, sieur de Tanlay, frère du comte de Laval, qui semblait avoir été placé là en embuscade, mais que le hasard seul avait amené en ce lieu. Un combat très-vif s'engagea entre les deux troupes. La victoire demeura aux huguenots, mais elle coûta la vie au jeune François de Coligny, qui tomba percé d'une mousquetade et expira sur l'heure.

La contenance assurée que semblaient prendre les réformés, la réputation de Saint-Jean-d'Angély qui, depuis le siége de 1569, passait pour une des meilleures places de Saintonge, la crainte de la peste et de la famine dans une contrée affligée de ce double fléau, enfin le désir de frapper la réforme au cœur en l'attaquant dans la personne du roi de Navarre, décidèrent le duc de Mayenne à ne pas pénétrer plus avant. Ayant rassemblé ses troupes, il prit le chemin de la Gascogne pour faire sa jonction avec le maréchal de Matignon. [1]

Comme il passait dans le voisinage de Pons, le sieur de Plassac, qui commandait dans cette ville, lui envoya demander, par un trompette, s'il était homme à tenter la fortune d'un siége, assurant que, pour lui, il se faisait fort d'arrêter six mois l'armée de la Ligue devant les murs de Pons, et qu'au bout de ce temps il croirait encore lui faire une grace en

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. I. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 403.

1585. consentant à sortir de la place avec tout son monde, la lance haute, tambours battant et enseignes déployées. Cette rodomontade piqua au vif le duc de Mayenne. Il fit tous ses efforts auprès du maréchal de Matignon, qu'il avait rencontré marchant au secours de Brouage, pour le décider à entreprendre le siége de Pons. Mais le maréchal s'en excusa sur les incommodités de la saison où l'on ne pourrait se procurer les approvisionnemens nécessaires pour une entreprise de cette importance. Les deux généraux s'étant séparés dans la Haute-Saintonge, le maréchal rentra en Gascogne, et le duc de Mayenne alla guerroyer dans le Périgord, le Querci et le Limousin. [1]

La retraite de l'armée catholique ne délivra pas la Saintonge de tous les dangers qui la menaçaient. Pour ôter aux huguenots les moyens de se rallier dans cette province, et achever en même temps d'affamer la Rochelle et Saint-Jean-d'Angély, la Ligue fit venir plusieurs régimens de la Bretagne et de l'Anjou, et jeta des garnisons dans toutes les places fortes qui environnaient ces deux villes. A l'intérieur, Ecoyeux, Thors, Matha, Mondévy, Aunay, Villeneuve-la-Comtesse, Chizay, Dampierre, Sasay, la Faye-Montjau, Maillezais, et près de l'Océan, Royan, Soubise, Trizay, Mornac, Tonnay-Charente, l'île d'Oleron, furent amplement pourvus d'armes et de soldats. En coupant ainsi toutes les lignes de com-

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 403.

munication autour de la Rochelle et de Saint-Jean- 1585.
d'Angély, les seules places importantes que les huguenots possédâssent encore en Saintonge, ces nombreux postes militaires les tenaient comme bloquées, et c'était un bruit généralement répandu dans le pays, qu'au printemps une armée formidable viendrait assiéger ces deux villes, affaiblies par la disette et dépourvues de soldats. Dans cette appréhension un grand nombre de gentilshommes protestans de la Saintonge et du Poitou se hâtèrent de traiter avec les gouverneurs de ces deux provinces, promettant de ne plus prendre les armes pour la cause de la réforme et même de faire abjuration. [1]

Les Rochelais comprirent qu'il était urgent de pourvoir à la sûreté du château de Marans, dont l'importance, par sa position aux portes de la Rochelle, ne pouvait échapper aux Ligueurs. Les habitans du bourg étaient divisés en deux partis dont chacun prétendait se rendre maître de la place. Le vicomte René de Rohan s'y transporta avec quelques gens de guerre, et, ayant rassemblé les bourgeois des deux communions, leur dit de choisir, parmi les gentilshommes de sa suite, celui auquel il leur convenait de confier le commandement du château. Pour toute réponse, les papistes se jetèrent dans la citadelle dont ils fermèrent les portes et levèrent les ponts. Mais les huguenots étant montés au haut d'une tour

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. I.

1585. qui dominait la place, menacèrent les catholiques de faire feu sur eux s'ils ne se hâtaient d'ouvrir les portes au vicomte de Rohan. Cette menace en imposa aux mutins qui se hâtèrent de baisser les ponts. Tous alors choisirent, d'un commun accord, pour commander la place, le sieur de la Sausaye-Beauregard. Mais ce capitaine fut remplacé, peu de temps après, par le sieur des Essards-Montalembert, officier de réputation, qui s'était distingué aux siéges de Saint-Jean-d'Angély et de la Rochelle. [1]

Les hommes étrangers au pays qui, emportés par le zèle religieux, avaient quitté leurs provinces pour venir en Saintonge servir la réforme, n'osaient plus retourner dans leurs foyers, et se ralliaient, au nord de la Charente, autour du petit nombre de gentilshommes protestans qui conservaient un reste d'énergie. Le vicomte de Rohan, la Boulaye, Saint-Gelais et quelques autres capitaines rassemblèrent ainsi, à la Rochelle, un faible corps de milices étrangères qu'ils entretinrent à leurs frais. Plassac s'était, comme on l'a vu, renfermé dans Pons avec ce qu'il avait pu recueillir des compagnies indigènes dispersées au midi de la Charente. Ces faibles débris, avec la poignée de soldats que le comte de Laval avait dans Saint-Jean-d'Angély, formaient à peu près toutes les forces de la réforme en Saintonge.

Jamais encore le parti n'était tombé aussi bas.

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 319 et suiv. — *Mém. de la Ligue*, 2e recueil, p. 83 et suiv.

Capitaines et soldats s'abandonnaient au découragement et désespéraient de l'avenir de la cause, quoique le bruit courût que le prince de Condé, favorablement accueilli de la reine Elisabeth, allait revenir d'Angleterre avec des vaisseaux et une armée. [1] 1586.

1586. — Ce fut sous d'aussi tristes auspices que s'ouvrit l'année 1586. C'en était fait de l'union calviniste dans l'Ouest, si les chefs qui lui restaient n'eussent retrouvé en eux-mêmes quelque résolution. Le vicomte de Rohan, le comte de Laval, Saint-Gelais et les autres capitaines du parti, s'étant réunis à la Rochelle, tinrent conseil avec la municipalité de cette ville sur les moyens de pourvoir au commun danger. Après une longue conférence, on fut d'avis de fondre en un seul corps les débris épars des diverses compagnies, et d'en donner le commandement au capitaine d'Aubigné, alors occupé à congédier, près de Pons, les restes du régiment qu'il avait ramené du siége de Brouage.

Ce gentilhomme s'excusa d'abord sur les fatigues qu'il avait essuyées à la retraite d'Angers. Mais, vaincu par les instances du comte de Laval et du vicomte de Rohan, qui lui députèrent les ministres Denord et Esnard, il consentit à réorganiser son régiment, auquel se rallièrent quelques compagnies qui demandèrent à servir sous ses ordres. Les Rochelais lui ayant expédié des mulets chargés d'armes et de

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 1.

1586. munitions, il donna rendez-vous près du château de Rochefort aux divers corps de troupes qui lui étaient destinés, espérant être à l'abri de toute insulte au milieu des marais qui environnaient cet antique manoir. En moins de quatre jours, il se trouva à la tête de onze cents hommes, avec lesquels il s'apprêta à aller guerroyer en Poitou.

Saint-Luc, que le maréchal de Matignon avait ravitaillé dans Brouage, *faisant mine de vouloir rompre cet armemen* , d'Aubigné se rapprocha de Saint-Jean-d'Angély, où il fut renforcé des cinq compagnies de Sorlu, des gendarmes du comte de Laval, commandés par Mignonville, et d'une cornette de chevau-légers. A la tête de ces forces, au nombre de douze à treize cents hommes de pied et cent vingt chevaux, il passa en Poitou et défit, près de Niort, trois régimens catholiques, commandés par Malicorne et Laverdin. Ce succès releva le courage des compagnies rompues qui hésitaient encore à reprendre les armes. Plusieurs se reformèrent spontanément et vinrent se joindre à d'Aubigné, qui rentra alors en Saintonge, et reprit successivement quelques-unes des places fortes occupées par les ligueurs.

Comme il assiégeait le château de Thors, défendu par le capitaine Rules, on vint l'avertir que les catholiques de la Haute-Saintonge se rassemblaient à Cognac pour venir au secours des assiégés. Laissant autour du château vingt corps-de-garde de trente hommes chacun, d'Aubigné divisa le reste de ses

gens en trois brigades, et alla s'embusquer dans les 1586.
bois, à un quart de lieue de là place. Bientôt arriva le capitaine Vaux, à la tête des coureurs papistes. Mais entendant les hennissemens des chevaux que les cavaliers protestans avaient laissés dans le voisinage du château, et craignant d'avoir affaire à une nombreuse cavalerie, il tourna bride et s'enfuit précipitamment, au grand regret de d'Aubigné, qui s'était promis une riche capture. La garnison de Thors ayant capitulé le lendemain, le vainqueur entra dans la place avec tout son monde, et rétablit le seigneur du lieu dans la possession de son manoir.

A quelques jours de là, ce gentilhomme donna un banquet à d'Aubigné en commémoration de sa victoire. Après souper, il l'emmena sur la plate-forme du château, et lui fit observer, s'il faut en croire d'Aubigné lui-même, *le phénomène de la peste descendant de la moyenne région de l'air*. « Nous vîmes, dit cet annaliste, descendre sur la bourgade de Beauvais-sur-Matha une nuée ronde, d'une couleur horrible à regarder, pour laquelle il me faut user du mot latin *subfusca*. [1] Cette nuée semblait un chapeau qui avait au milieu un ovale de la couleur d'une gorge de coq-d'inde. Ce chapeau, avec sa funeste enseigne, vint fondre auprès du clocher, n'ayant point manqué de faire le semblable, au matin et au soir, tant que dix-huit mois de peste durèrent, comme nous vîmes

[1] Brun-tanné, bistre.

1586. pendant deux jours que nous demeurâmes en ce lieu. [1] »

Pendant que le bon capitaine se complaisait dans ces observations météorologiques dont on lui laissera toute la responsabilité, le sire de Plassac, gouverneur de Pons pour le roi de Navarre, ayant, sans peine, remonté le moral des hommes de sa banlieue, marcha contre Royan, [2] accompagné des capitaines Candelay, Limaille et Pontdemille. Après de longs efforts, ils réussirent à escalader, pendant la nuit, la muraille qui défendait la place du côté de la mer, bien qu'elle fût bâtie sur la crète d'une falaise escarpée, à plus de soixante pieds de hauteur. Maîtres de cette position, où ils ne trouvèrent pas même une sentinelle, tant le château était réputé inaccessible de ce côté, ils s'emparèrent aisément du reste, et rendirent ainsi à leur parti une des places les plus importantes de la Haute-Saintonge par sa position sur la Gironde et sur l'Océan. [3]

Peu de temps après, le prince de Condé revint d'Angleterre avec un nombreux cortége. La reine Elisabeth lui avait fourni quelques vaisseaux et de l'argent. Sa première pensée, en débarquant à la Rochelle, fut pour Charlotte de la Trimouille.

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 1.

[2] 23 février 1586.

[3] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 2 — Palma Cayet, *Chronol. novenn introd.*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXVIII, p. 299. — Anonyme, *Hist. des dern. Troubl. de France*, liv. II. Lyon, 1597, f° 29.

Craignant que de nouvelles entraves ne reculâssent 1586.
encore la conclusion de son hymen, il vint aussitôt à Taillebourg recevoir la main de sa fiancée. Le mariage fut célébré, le 16 mars, avec beaucoup de solennité, dans la chapelle du château, convertie en temple de la religion réformée. Par cette alliance, le prince s'attacha plus étroitement le jeune Claude de la Trimouille, son beau-frère, qui devint pour lui un auxiliaire puissant et dévoué, et prit possession du château de Taillebourg, qui, par son assiette sur le dernier pont de la Charente, par la force et la hauteur de ses tours, était une des positions les plus importantes de la Saintonge. [1]

Après avoir donné à sa jeune épouse et à sa nouvelle famille tout le temps qu'il put dérober, sans inconvénient, aux affaires du parti, le prince appela auprès de lui ses anciens capitaines, que son éloignement avait découragés et dont son retour réveilla l'ardeur assoupie. Il se mit aussitôt à leur tête, décidé à nettoyer les environs de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély des garnisons catholiques qui tenaient ces deux places comme investies, et interceptaient toutes communications entre le haut et le bas pays.

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. V, chap. 10. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 574. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 515. — Palma Cayet, *Chronol. novenn. introd.*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXVIII, p. 299. — Anonym., *Hist. des dern. Troubl. de Fr.*, liv. II. Lyon, 1597, f° 29. — Les frères de Sainte-Marthe, *Hist. généalog. de la Maison de Fr.*, tom. II, p. 192.

1586. Il commença par faire avancer du canon devant le château de Dampierre, près de Saint-Jean-d'Angély, appartenant à Madame Claude de Clermont, femme du duc de Retz, et dont la garnison ruinait le plat pays par ses courses réitérées. Cette place fut prise par composition, et bien qu'il eût quelque rancune personnelle contre le duc de Retz, qui avait fait raser le château de Montaigu, appartenant à la maison de la Trimouille, le prince respecta la propriété de ce seigneur. Le château de Dampierre ne fut nullement endommagé, et l'on se contenta d'enlever les approvisionnemens qui y furent trouvés en abondance. [1]

Comme il était occupé au siége de Dampierre, Condé envoya un détachement, commandé par Saint-Gelais, s'emparer des châteaux d'Aunay, Mondévis et Chizay-sur-Boutonne. Dans le même temps, le capitaine Ranques surprit le château de Sasay, où Jean de Chourse, sieur de Malicorne, gouverneur du Poitou, avait jeté quelques cavaliers albanais. Cette garnison se croyant à l'abri de tout danger dans un lieu fortifié par l'art et la nature, ne cessait de faire des irruptions dans le voisinage, et portait souvent l'effroi jusqu'aux portes de Saint-Jean-d'Angély, de la Rochelle et de Marans.

Après avoir fait reconnaître les approches de la place par des gens sûrs, Ranques s'y achemina avec dix ou douze gentilshommes et vingt-cinq soldats déterminés. Il se fit suivre d'un chariot sur lequel il

[1] De Thou, *Hist univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 573.

avait fait mettre une barque. Arrivé, à travers les 1586.
marais, au bord du canal qui longeait les jardins du château, il fit mettre sa barque à l'eau et y monta avec ses gens. Il gagna ainsi une poterne qui ouvrait du jardin sur le canal et qui était bouchée avec de la brique et de la chaux. Des pétards renversèrent aisément ce faible obstacle. Les huguenots s'étant introduits, par cette issue, dans la place, s'en rendirent maîtres sans combat, et la garde en fut confiée au capitaine Favreau. [1]

Ces premiers succès ne contribuèrent pas médiocrement à relever les affaires du parti, en ranimant le courage des populations, abattu par tant de revers. Guy-Paul de Coligny, comte de Laval, ayant obtenu des Rochelais un régiment, de l'artillerie et des munitions, acheva bientôt de balayer les approches de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély. Suivi des milices rochelaises auxquelles il joignit sa cavalerie et quatre cents hommes de pied, commandés par Plassac, il vint, avec Sorlu et Montgommméry, mettre le siége devant le château de Soubise, où la Personne lui amena, par la Charente, quatre pièces de canon.

Cimadière avait été établi par Saint-Luc dans cette place avec deux compagnies de la garnison de Brouage et quelques volontaires. Ce capitaine n'ayant pas une grande confiance dans les murs du château, avait fortifié à la hâte l'église du lieu. A l'approche

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 574 et suiv. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 3.

1586. des huguenots, il se retira dans ce fort avec tout son monde. Mais il n'avait pas cru être attaqué avec du canon. Troublé à la vue de l'artillerie braquée contre ses retranchemens, il se laissa persuader par un gentilhomme, son parent, qui l'emmena au quartier du comte de Laval pour traiter de sa soumission. Sans la protection du comte, il eût été pendu au pied du rempart par ses propres soldats, indignés d'une telle lâcheté. La garnison ayant capitulé, obtint de se retirer, à condition que les chefs demeureraient prisonniers de guerre.

Saint-Jean-d'Angle, Trizay et Mornac n'attendirent pas le comte de Laval et ses gens pour ouvrir leurs portes. La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély furent ainsi délivrées de la plupart des postes ennemis qui les tenaient comme investies, et les communications furent rétablies entre les deux rives de la Charente. [1]

Cependant le pays était affligé d'une telle disette, que le capitaine d'Aubigné avait peine à contenir la mutinerie de ses soldats affamés. Pour leur procurer du pain, il s'imagina d'entreprendre la conquête de l'île d'Oleron, seul point du territoire de Saintonge où la famine n'eût pas encore pénétré. S'étant fait délivrer en sa qualité de *colonel* de l'armée hugue-

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 3. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 574. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 515. — Anonyme, *Hist. des dern. Troubl. de Fr.*, liv. II. Lyon, 1597, f° 29.

note, l'artillerie, les armes et les munitions trouvées 1586.
dans le château de Soubise, il fit venir cinq navires dans le petit port de Pierre-Menue, près de l'embouchure de la Charente, pour transporter ses troupes et son matériel. Choisissant alors, parmi les deux mille hommes qui l'accompagnaient, cinq cents des moins mutins, il distribua le reste à ses mestres-de-camp, et se disposa à mettre à la voile.

Au moment de s'embarquer, il fit connaître à ses compagnons d'armes les dangers de la conquête qu'il allait entreprendre, déclarant que ceux qui ne voudraient pas les braver avec lui étaient libres de se retirer. Sept cent cinquante soldats suivirent l'enseigne colonelle : les autres, formant sept compagnies, demeurèrent sur le continent où, trois mois après, ils furent taillés en pièces, une partie près de Moëze par Saint-Luc, le reste près de Dompierre par la cavalerie du maréchal de Biron, qui venait du siége de Lusignan.

D'Aubigné appareilla vers la fin de mars pour l'île d'Oleron avec ses sept cent cinquante volontaires. Au moment d'aborder, il défendit à ses gens de prendre terre avant lui, et se jeta dans une barque, accompagné seulement des sieurs de Monteil, de l'Isle et du capitaine Brou qui ramait. Comme ils allaient toucher au rivage, un navire de guerre, qu'ils avaient pris de loin pour un bateau pêcheur, arriva sur eux à toutes voiles, commandé par le capitaine Médelin, officier de réputation. D'Aubigné

1586. se voyant près d'être atteint par ce bâtiment ennemi, était fort en peine, lorsque le capitaine Brou s'écria : « Nous sommes perdus si nous ne passons promptement à la proue du navire ! » Cette manœuvre fut adoptée sur-le-champ, et Brou rama droit à l'ennemi. Médelin, devinant le dessein des huguenots, ordonna à ses arquebusiers, au nombre de soixante, de préparer leurs mèches, et lorsque d'Aubigné et ses trois compagnons ne furent plus qu'à vingt pas du navire, une décharge de mousqueterie fut lâchée sur leur frêle esquif. Mais les soldats tirèrent avec tant de précipitation, que des quatre hommes qui étaient dans la barque, le capitaine Brou, seul, reçut une légère blessure. Il se leva brusquement, et, se tournant vers le vaisseau qui s'éloignait : « Pendez-vous, bourreaux, cria-t-il aux papistes, vous avez manqué le gouverneur d'Oleron ! » Cette apostrophe attira aux quatre protestans quelques coups de canon qui, tirés de loin, ne les atteignirent pas.

Ayant échappé à cet imminent danger, d'Aubigné prit terre sur le rivage d'Oleron au moment où ses gens y abordaient avec d'autres bateaux. Il se mit aussitôt à leur tête, et s'avança vers l'intérieur de l'île, dont les habitans catholiques prirent la fuite à son approche. Mais il eut à livrer plusieurs combats aux garnisons que Saint-Luc avait jetées dans les forts. Ce gouverneur était attendu dans l'île avec de nouvelles troupes, et les insulaires, pour lui faire fête, avaient préparé quatre voitures de vivres et de

rafraîchissemens. Le débarquement des huguenots 1586.
ayant dérangé ces projets, les habitans voulurent reprendre leurs provisions. Mais un *roger-bon-temps*, procureur du lieu, s'y opposa, et marchant, en tête du convoi de vivres, à la rencontre de d'Aubigné, il le lui offrit en disant : « Monsieur, il ne faut déguiser la vérité : ce présent était destiné au maître de notre île ; prenez-le donc puisqu'il vous revient. »

D'Aubigné n'éprouva pas autant de résistance qu'il l'avait craint de la part des garnisons catholiques d'Oleron. Mais à peine était-il en possession des *forts*, qu'un avis alarmant vint troubler sa victoire. Il apprit qu'une escadre, forte de dix vaisseaux de guerre, et conduite par le commandeur de Chartres, était partie de Normandie, escortant trente navires marchands qui venaient charger de sel à Brouage, et que ce convoi devait être renforcé, dans les eaux de l'Aunis, par les galères de Bretagne et par un grand navire de six cents tonneaux.

Prévoyant que la Ligue s'efforcerait, à l'aide de cette flotte et des régimens qu'elle faisait journellement passer en Saintonge, de recouvrer la possession de l'île d'Oleron, d'Aubigné écrivit au comte de Laval et au sire de Plassac, afin qu'ils se tinssent prêts à venir, avec les vaisseaux rochelais, attaquer l'escadre ennemie pendant que les hommes qui la montaient seraient occupés, dans l'île, au pillage ou au combat. Tout étant disposé de la sorte, d'Aubigné promit de faire tête aux ligueurs durant qua-

1586. rante-huit heures, en attendant le secours convenu.

Saint-Luc cependant ne restait pas oisif dans Brouage. Ayant, dans les premiers jours d'avril, réuni les régimens de Tiercelin et de le Cluseau, une partie de celui de Colombiers, quatre cents arquebusiers venus du Médoc et huit cents hommes des garnisons de Saintes et de Brouage, il reçut, quelques jours après, un renfort de six à sept cents Normands que lui jeta l'escadre catholique, et se trouva dès-lors, avec ses gendarmes et ses chevau-légers, à la tête de cinq mille hommes bien armés.

Déjà depuis deux jours la flotte de Normandie croisait en vue d'Oleron, sans que rien n'annonçât qu'on s'y préparait à tenter une descente dans l'île. D'Aubigné profita du temps que lui laissa l'inaction des ligueurs pour se fortifier dans le bourg du Château, qu'il flanqua de quarante-six barricades défendues, devant et derrière, par de larges fossés.

Pendant qu'on se livrait à ces travaux, une grande carraque de quatre cents tonneaux, armée de vingt-huit pièces de canon, ayant voulu rallier l'escadre, fut jetée, par la violence des courans, sur une des pointes de l'île. D'Aubigné espérant s'emparer sans difficulté de ce navire, s'avança à la tête de six enseignes, et, rangeant ses soldats en bataille sur la plage, fit engager le combat par soixante hommes commandés par des sergens. La lutte devint bientôt tellement opiniâtre, que les huguenots, bravant le feu de l'ennemi, s'avancèrent dans l'eau jus-

qu'au navire, dont ils attaquèrent les flancs à grands 1586.
coups de haches et avec des torches enflammées. Le capitaine se voyant assailli de tous côtés, allait demander grâce, lorsque son second, nommé Philippe, le saisit au collet et le renversa sur le tillac. Cette action en imposa à l'équipage qui, au moment de crier merci, s'éprit d'une nouvelle ardeur. Toutefois le vaisseau, jonché de morts, fracassé par les haches calvinistes et en partie dévoré par les flammes que l'équipage éteignait, à défaut d'eau, en défonçant des tonnes de vinaigre, menaçait de sombrer au retour de la haute mer, lorsque quarante pataches se détachèrent du gros de l'escadre et vinrent, avec la marée montante, à son secours. Foudroyés alors par l'artillerie catholique, les huguenots furent contraints de battre en retraite et regagnèrent leurs retranchemens, emportant vingt-deux morts et quarante-six blessés.

Enfin, le dixième jour depuis l'arrivée de la flotte normande dans le Pertuis, Saint-Luc s'approcha de l'île avec les galères et cinq vaisseaux ronds. Pendant toute la nuit, il se tint à l'ancre près du rivage, et le lendemain, au lever du jour, il vint, à la basse-mer, prendre terre sur la plage sablonneuse que la marée avait laissée à sec en se retirant. Là, il débarqua environ quatre mille hommes distribués par bataillons, et détacha en avant quatre corps d'éclaireurs de chacun deux cents hommes. S'avançant alors en bon ordre vers le haut de l'île, il fit halte à

1586. quelque distance de la mer, pour donner le temps à Tiercelin, qui conduisait l'aile gauche, de gagner le chemin de Dolus en faisant un long circuit, afin d'envelopper le bourg du Château et de l'attaquer, en même temps, sur tous les points.

Peu de jours auparavant, Plassac avait envoyé à d'Aubigné les compagnies de Guisoli, Boisseau et Desmonnars, composées d'hommes choisis, mais parfois oublieux de la consigne, tant ils étaient captivés par les délices de l'île, après de longues et cruelles privations. Ces trois compagnies ayant eu ordre de se loger dans les barricades qui défendaient le côté de la place sur lequel se dirigeait le corps de Tiercelin, ne devancèrent ce capitaine que de quelques instans et se jetèrent en désordre dans le poste qui leur avait été assigné. Elles y seraient même arrivées trop tard, si d'Aubigné n'eût ralenti la marche des papistes, en les harcelant, à un quart de lieue du bourg, avec plusieurs détachemens de vingt-cinq à trente hommes, qui embusqués parmi les canaux dont l'intérieur de l'île était sillonné, se repliaient, de distance en distance, après avoir fait feu sur l'ennemi. Mais Saint-Luc ayant envoyé de jeunes capitaines prendre le commandement de ses éclaireurs, ceux-ci se répandirent par pelotons dans la campagne, et forcèrent les tirailleurs huguenots à regagner leurs retranchemens.

La plus grande confusion régnait encore parmi les compagnies de Plassac, lorsque les deux frères

Gombaudière, commandant le régiment de Tiercelin, attaquèrent vivement le bourg de ce côté, et, du premier choc, se faisant jour jusques dans la *rue Neuve*, cernèrent vingt-huit barricades et enlevèrent le drapeau de Guisoli. D'Aubigné, témoin de cette attaque, aussi prompte que hardie, détacha soudain le capitaine Poirier, avec trente hommes d'élite, pour aller engager le combat. Enfilant lui-même la rue à la tête de trois cents arquebusiers, il tomba sur les papistes, leur reprit le drapeau de Guisoli et les refoula violemment hors du bourg. Mais, renforcés de quatre compagnies détachées par le Cluseau qui, à la tête de son régiment, donnait vers le couvent des Cordeliers, les ligueurs revinrent bientôt à la charge. D'Aubigné, repoussé à son tour, fut contraint de renoncer à la défense des vingt-huit barricades qui, d'ailleurs, étaient déjà évacuées, en grande partie, par les compagnies de Plassac. 1586.

D'un autre côté, Saint-Luc, avec le gros de ses gens, attaquait la place près de la maison qui servait habituellement de logis aux sires de Pons, seigneurs de l'île. Ayant fait à ceux qui l'occupaient plusieurs sommations inutiles, il profita de la haute-mer pour faire débarquer deux pièces de canon, que ses Suisses traînèrent, à force de cabestan, jusqu'à trente pas de la barricade. Des deux premiers boulets qui furent lancés, l'un vint frapper dans l'angle de la maison, l'autre fut tiré de si près contre le retranchement, qu'il traversa le parapet sans y faire brèche, bien

1586. qu'il fût presque entièrement construit en pierre. Au moment où Saint-Luc s'approcha du fossé pour examiner l'effet de la pièce, les huguenots qui, jusqu'alors, étaient demeurés couchés sur le ventre au fond du fossé intérieur, se relevèrent brusquement et firent sur les papistes une décharge générale de mousqueterie, à la grande surprise de l'ennemi qui ne s'y attendait pas. Cette manœuvre, répétée avec succès sur plusieurs points, fit honneur à d'Aubigné, qui se félicita d'avoir imaginé ces fossés intérieurs dont la destination avait été, jusqu'alors, un problème pour ses soldats.

Pendant que la place était attaquée, de trois côtés différens, par les frères Gombaudière, le Cluseau et Saint-Luc, une quatrième troupe, commandée par Colombiers, vint donner dans les retranchemens du côté de Saint-Nicolas. Là, une fausse barricade, élevée en avant du fossé, était occupée par dix hommes déterminés, qui avaient ordre de ne faire feu qu'après que l'ennemi se serait avancé jusqu'à la principale enceinte. Cette consigne fut exécutée avec tant de précision, qu'à la première décharge, Colombiers et trois de ses lieutenans tombèrent morts sur le terrain.

Dans ce moment, les galères, favorisées par la marée montante, entrèrent dans le hâvre du Château et firent jouer leur artillerie contre les retranchemens qui ripostèrent par le feu de plusieurs batteries. Un grand nombre de *volées* furent échangées sans résultat de part ni d'autre : mais les galères étaient tellement

incommodées par le feu continuel des tirailleurs 1586.
calvinistes, qui s'avançaient dans la mer jusqu'à la ceinture et tiraient presque à bout portant sur les rameurs, qu'elles n'attendirent pas le reflux pour scier de l'arrière.

Toute cette journée se passa en combats divers avec un succès partagé. Les ligueurs avaient-ils l'avantage sur un point, d'Aubigné lâchait aussitôt contre eux deux ou trois cents hommes qui, l'arquebuse d'une main, la dague de l'autre, recouvraient promptement le terrain perdu. Dans la soirée, Saint-Luc emporta la barricade occupée par Limaille avec les maisons qui l'avoisinaient, et tua une grande partie des hommes qui y étaient retranchés. La clarté de la lune ayant remplacé l'éclat du jour, les hostilités se prolongèrent bien avant dans la nuit.

Au lever du soleil, les huguenots ne tenaient plus que quatorze barricades. Les vents qui, depuis plusieurs jours, soufflaient du sud-ouest, n'avaient pas permis de faire venir des médicamens de la Rochelle: on ne savait que faire des malades entassés dans une grange. Les quarante-six soldats blessés à l'attaque de la *remberge* étalaient leurs plaies gangrenées et réclamaient à grands cris des secours qu'on ne pouvait leur donner.

Cependant le comte de Laval et le sieur de Plassac *chevauchaient* autour de Saint-Jean-d'Angély en la compagnie du prince de Condé. Informés de la détresse de d'Aubigné, ils songèrent à la promesse qu'ils lui

1586. avaient donnée et se mirent aussitôt en devoir de la remplir. Le premier part pour la Rochelle, fait équiper, en moins de huit heures, trente navires de guerre et les envoie au secours d'Oleron. Arrivée dans le pertuis d'Antioche, cette flotte rencontre le grand vaisseau catholique de six cents tonneaux qui était venu, avec les galères de Bretagne, renforcer la flotte de Normandie. Ce vaisseau est aussitôt attaqué, et pendant qu'il manœuvre pour rallier le gros de l'escadre papiste, il va s'échouer sur un banc de sable où les Rochelais, après l'avoir désemparé à coups de canon, viennent, sur des barques, le prendre à l'abordage.

Une violente discussion s'engagea alors entre les vainqueurs. Chaque équipage s'attribuant l'honneur de la victoire, prétendit avoir le droit exclusif de conduire à la Rochelle le vaisseau et les prisonniers, pendant que le reste de la flotte irait attaquer le gros de l'escadre ennemie. Au milieu de ce débat, une galiote, détachée en éclaireur vers les *saumonnars* d'Oleron, revint annonçant qu'on n'entendait plus, dans l'île, aucune décharge de mousqueterie. Il n'y eut alors qu'une voix sur toute la flotte protestante pour retourner à la Rochelle. Les capitaines Boisseau et Gargouillaud insistèrent pour qu'on tombât sur les vaisseaux normands pendant qu'ils n'étaient gardés que par les *pages de navires :* mais la multitude s'obstina à vouloir regagner le port, soutenant qu'Oleron était au pouvoir des ligueurs puisqu'on ne s'y

battait plus. Toute la flotte reprit donc le chemin de la Rochelle, traînant à la remorque le vaisseau ennemi, criblé de coups et tout désemparé. 1586.

Cependant d'Aubigné et ses gens étaient dans la position la plus critique, attendant impatiemment le secours promis. Leur perte semblait inévitable, lorsque Saint-Luc, entouré de morts et de blessés, importuné par ses capitaines, sans en excepter le brave Tiercelin, qui demandaient hautement à retourner sur les vaisseaux, consentit, non sans un vif regret, à faire sonner la retraite. Toute l'armée catholique s'étant rassemblée vers huit heures du matin, enleva ses drapeaux et ses tentes, et reprit le chemin de la flotte à la grande surprise des huguenots. Ceux-ci, rappelant un reste de courage, poursuivirent l'ennemi jusqu'au bord de la mer. Ils forcèrent Saint-Luc à abandonner ses boulets et ses munitions, et lui firent nombre de prisonniers qui furent échangés contre le capitaine Boisseau et vingt-cinq soldats pris dans les barricades par les frères Combaudière.

Les ligueurs perdirent, dans ces deux journées, un mestre-de-camp, huit capitaines, vingt-six sergens et trois cent cinquante soldats de toutes armes, dont deux cent cinquante furent inhumés par les huguenots et le reste emporté par les papistes, sur quinze chaloupes. Du côté des protestans, la perte fut beaucoup moins considérable, bien qu'ils n'eussent, pour faire tête à toute une armée, que les sept cent cinquante hommes amenés par d'Aubigné, et environ

1586. cent hommes des compagnies de Plassac, le reste s'étant embarqué dans le port de Saint-Denis dès le premier jour du combat. [1]

Saint-Luc ayant congédié son armée le samedi, veille de Pâques, retourna à Brouage avec sa seule garnison. Les arquebusiers du Médoc prirent le chemin de la Gascogne. Tiercelin, pour faire reposer ses blessés, s'arrêta le lendemain entre Saintes et Marennes avec son régiment, composé de quatre cents arquebusiers, et les régimens de le Cluseau et de Colombiers. La cavalerie de Saintes, ne voulant pas l'attendre, s'était mise en route pour gagner cette ville : mais elle revint bientôt dans le plus grand désordre, poursuivie l'épée dans les reins par un corps de cavaliers protestans, commandé par le breton Kergrois, et détaché de l'armée de Condé.

Ce prince, qui tenait la campagne près de Saint-Jean-d'Angély avec le comte de Laval et le sieur de Plassac, ayant appris la retraite de Saint-Luc, s'était porté rapidement sur la Seudre et avait pris position, d'abord à Saujon, puis dans le voisinage de Saintes, afin de barrer le passage aux troupes catholiques qui revenaient d'Oleron.

Tiercelin vit qu'il ne pouvait éviter d'être attaqué par le prince, et se prépara au combat. Ayant passé ses troupes en revue, il trouva treize cents arquebu-

1 D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 3. — Le même, *Hist. secret. de sa vie*, en tête des Avent. du baron de Fœneste. Cologne, 1729, p. 79 et suiv.

siers, cinq cents piques et trois cents mousquets 1586.
disposés à le suivre. Avec ces forces, il résolut de prendre l'offensive, contre l'avis de ses capitaines, qui lui conseillaient d'attendre l'ennemi. Il forma de toutes ses troupes un bataillon serré, entremêlé de piques et de mousquets, plaça sur chaque aile un peloton de cent arquebusiers, et se mit en marche vers Saintes, [1] précédé de deux corps *d'enfans perdus*, de chacun cent hommes, commandés par les deux Combaudière.

Le prince de Condé, averti par ses éclaireurs de l'approche des papistes, marcha aussitôt à leur rencontre. Il n'avait, dans ce moment, avec lui, que Claude de la Trimouille, son beau-frère, la Boulaye, Aventigny, une trentaine de gendarmes et environ autant d'arquebusiers à cheval, encore cette faible cavalerie était-elle épuisée de lassitude. Lorsque le prince arriva en vue de l'ennemi, celui-ci n'était plus qu'à trois cents pas des ruines de l'amphithéâtre romain.

Tiercelin ayant fait halte au lieu appelé Maubraguet, rompit l'ordre qu'il avait d'abord adopté, et déploya son arquebuserie à la vue des calvinistes, profitant des accidens du terrain entrecoupé de haies et de fossés.

La Trimouille chargea le premier à la tête de ses gendarmes : mais il fut reçu si vaillamment par l'en-

[1] 7 avril 1586.

1586. nemi, que, dans ce premier choc, il fut renversé d'un coup de hallebarde et son cheval sur lui. Des gentilshommes qui l'accompagnaient, huit furent tués à ses côtés, parmi lesquels Bastarderais, Chantereine et Navarre. Aventigny *le Vieux* fut atteint, à dix pas de là, de deux arquebusades. Pendant que les autres faisaient tête à l'ennemi, un gros de catholiques, débouchant par un sentier couvert, vint les prendre en queue et en égorgea un grand nombre. C'en était fait de la Trimouille et d'Aventigny, sans Des-Ouches, Laleu et quelques autres qui, se faisant jour à travers l'ennemi, vinrent les dégager et les emportèrent hors de la mêlée.

Le prince de Condé, après avoir rallié ses gens, se préparait à ordonner une seconde charge, lorsque Guy-Paul de Coligny, comte de Laval, dont la cavalerie s'était disséminée dans les campagnes voisines, accourut à toutes brides, suivi seulement de trente salades, le reste de ses gens n'ayant pu suivre tant ils étaient fatigués.

L'arrivée de ce renfort décida la victoire en faveur des calvinistes. Encore tout haletant et sans reprendre haleine, le comte de Laval va, par ordre du prince, donner sur le gros des piques royalistes où flotte, comme enseigne colonelle, le pennon de Tiercelin. Il tombe avec tant d'impétuosité sur ce corps hérissé de dards, qu'il le culbute du premier choc.

Le prince alors partage le reste de ses troupes en deux escadrons : l'un va disperser les débris du corps

rompu par le comte de Laval; l'autre donne sur la 1586.
garnison de Saintes qui, moitié cavalerie, moitié fantassins, vient, par le faubourg de la Bretonnière, au secours des catholiques. Le comte de Laval, au plus fort de la mêlée, poursuit l'étendard papiste, et se faisant jour, l'épée à la main, jusqu'à ce drapeau, l'arrache des mains du porte-enseigne, malgré la résistance héroïque des hommes qui le défendent.

Mais la joie que le guerrier dut ressentir de ce brillant fait d'armes se changea bientôt en une douleur amère, lorsque, revenant triomphant au quartier du prince, il vit ses deux frères, François de Coligny, sieur de Rieux, et Benjamin de Coligny, sieur de Sailly, mortellement blessés, l'un d'une arquebusade à la tête, l'autre d'un coup d'esponton dans le flanc.

Tiercelin, atteint d'une mousquetade au bras, et voyant son armée en déroute, gagna, avec un petit nombre des siens, le faubourg de la Bretonnière, laissant sur le champ de bataille quatre-vingts morts, cent soixante blessés et son enseigne colonelle. Mais la victoire coûta cher au prince de Condé. Il perdit, dans cette journée, nombre de ses premiers capitaines. La mort des deux frères Coligny répandit surtout un deuil général dans l'armée. Le comte de Laval qui, peu de temps auparavant, avait perdu un troisième frère, François de Coligny, sieur de Tanlay, tué, comme on l'a vu, dans un engagement à Varaise, près de Saint-Jean-d'Angély, éprouva tant de douleur

1586. de ces trois pertes successives, qu'il en mourut lui-même peu de jours après. [1]

Ces quatre gentilshommes étaient fils de François de Coligny, sieur d'Andelot, colonel-général de l'infanterie française, mort à Saintes en 1569. « Ils étaient, dit d'Aubigné, semblables de visage, mais plus encore de probité, prudence et valeur. » Tendrement unis pendant leur vie, ils ne furent point séparés après leur mort. Le prince de Condé les fit inhumer tous les quatre dans la chapelle du château de Taillebourg, convertie en temple de la religion réformée. [2]

Cependant la commune de la Rochelle équipait à ses frais une escadre de quinze vaisseaux ronds, la plupart de deux cents tonneaux, cinquante-quatre galiotes et quelques barques ou pataches. Destiné d'abord à Guy-Paul de Coligny, comte de Laval, le commandement de cette flotte fut donné, après la mort de ce seigneur, à Saint-Gelais. Elle coûta aux Rochelais plus de quatre-vingt mille livres. Mais ils se prêtèrent d'autant plus volontiers à cette dépense, qu'ils devaient en retirer un avantage certain. « Ils

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 3. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 575 et suiv. — Palma Cayet, *Chronol. novenn. introd.*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXVIII, p. 299. —De l'Estoile, *Journ. de Henri III*, an 1586. ibid, tom. XLV, p. 311. — Anonyme, *Hist. des dern. Troubl. de Fr.*, liv. II. Lyon, 1597, f° 31.

[2] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 575. — *Mém. de la Ligue*, 2e recueil, p. 311.

contribuèrent à cette entreprise, dit un annaliste, 1586.
principalement comme marchands, pour rappeler à leur port, qui n'est que de barre, les navires qui cherchaient Brouage, lors estimé le second hâvre de France. »

Le but de cet armement était, en effet, de ruiner le port de Brouage, devenu le boulevard de la ligue en Saintonge et le refuge habituel de ses vaisseaux. On rassembla tous les navires hors de service qui gisaient désarmés dans le port de la Rochelle; on les chargea de pierres et de gravier pour être remorqués jusqu'à l'entrée du hâvre de Brouage et coulés près du lieu appelé *Grand-Garçon*.

Saint-Luc, informé du dessein des Rochelais, n'épargna rien pour le faire échouer. Il dressa une batterie à l'issue du port de Brouage pour en défendre l'approche. Il fit avancer à quelque distance en mer une ligne de cinq vaisseaux de guerre, reste de l'armée navale du commandeur de Chartres: il y joignit huit bâtimens ronds d'un moindre tonnage et deux galères, dont une double, appelée *la Royale*, lesquelles étaient manœuvrées par quatre cent cinquante forçats. Entre ces gros navires il glissa seize pataches de vingt-cinq à trente tonneaux et une vingtaines de chaloupes, le tout amplement garni de piques et de mousquets choisis dans les garnisons de Saintes et de Brouage, et commandés par bon nombre de gentilshommes volontaires.

Saint-Gelais sortit, au commencement de juin, du

1586. port de la Rochelle, ayant sous ses ordres trois cent cinquante arquebusiers et soixante cuirasses, la plupart de la compagnie du comte de Laval, qui, après la mort de ce seigneur, s'était donnée au colonel d'Aubigné, gouverneur d'Oleron. On se canonna pendant près d'un mois sans de grands résultats. Mais enfin les Rochelais réussirent, malgré l'artillerie et les vaisseaux de Saint-Luc, à pénétrer dans le hâvre de Brouage. Là ils coulèrent, dans la partie la plus resserrée du golfe, vingt bâtimens remplis de sable et de caillous, et se retirèrent en s'applaudissant du succès de leur entreprise.

Saint-Luc, qui s'était vainement efforcé de prévenir ce malheur, n'épargna ni peines ni dépenses pour le réparer. Il réussit, à l'aide de machines ingénieuses, à soulever quelques-uns des navires les moins lourds; mais le plus grand nombre demeurèrent enfoncés dans la vase et le sable, et leurs masses, immobiles comme des écueils et signalées de loin par les brisans, interdirent, pendant longtemps, aux navigateurs, l'entrée du hâvre le plus commode et le plus sûr que la nature eût formé dans ces parages. Suggérée par le prince de Condé, cette funeste mesure n'avait pas trouvé d'opposition dans le conseil de la Rochelle. Jaloux du rapide accroissement de Brouage, les Rochelais ne virent pas sans satisfaction cette ville rivale arrêtée dans son mouvement de progrès, et ils applaudirent,

en secret, à l'arrêt fatal qui, sous le masque de la politique, portait le coup mortel au commerce et à la prospérité de leurs voisins. [1] 1586.

Dès les premiers jours du printemps, le duc de Mayenne et le maréchal de Matignon avaient fait leur jonction dans la Haute-Saintonge. Le premier s'étant avancé jusqu'à Châteauneuf-sur-Charente, où vinrent le joindre des députés de l'union catholique de Saintonge et de Poitou, il fut question d'ouvrir la campagne par les siéges de Pons, Taillebourg et Saint-Jean-d'Angély. Mais le maréchal combattit cet avis, et la guerre fut portée en Gascogne.

Le roi de Navarre, trop faible de monde pour attendre en rase campagne une armée aussi puissante, jeta ses troupes de pied dans les places fortes, et, laissant au vicomte de Turenne le gouvernement des affaires du parti dans ces contrées, partit de Bergerac avec cent chevaux et les deux compagnies de ses Gardes, pour venir en Saintonge, où la guerre lui présentait plus de chances de succès.

Il s'arrêta quelques jours à Pons, où se trouvait la belle Corisande d'Andouins, comtesse de Grammont, sa maîtresse : puis il gagna Saint-Jean-d'Angély d'où il vint bientôt à la Rochelle. Dès le lendemain de son arrivée dans cette ville, il s'embarqua pour l'île d'Oleron que le courage de d'Aubigné venait de

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 5. —De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr. sous Henri III.* — *Mém. de la Ligue*, 2e recueil, p. 320.

1586. rendre à la réforme. Le prince examina avec soin les nouvelles fortifications élevées par ce gouverneur, mais il refusa d'inspecter la garnison de l'île, « parce que le comte de la Rochefoucault lui avait dit qu'il y verrait plus de deux cents soldats avec des chausses d'écarlate et du passement d'argent (livrée des Gardes du roi de Navarre), ce qui, joint au festin magnifique que d'Aubigné fit à tous les courtisans, lui attira l'envie du maître et des serviteurs. [1] »

Le roi de Navarre, de retour à la Rochelle, se transporta sur la Sèvre afin de pourvoir à la sûreté de Marans. Toujours envieux de la prospérité de leurs voisins, les Rochelais insistaient, sous divers prétextes, pour qu'on ruinât le château de ce bourg qui devenait de plus en plus florissant par la navigation et le commerce. Mais la position favorable de cette place sur une rivière qui amenait dans l'Aunis toutes les denrées du Poitou, et la crainte que les ligueurs n'usâssent de représailles en ruinant les manoirs des gentilshommes huguenots de la contrée, firent qu'on abandonna ce projet. Après avoir jeté dans le château de Marans une partie des troupes qui l'accompagnaient et réparti le reste dans les autres forts de l'île, le roi de Navarre renferma tout ce système de défenses dans un retranchement protégé extérieurement par des fossés, et acheva de fortifier ces lignes en plaçant de l'artillerie dans le

[1] Hist. secret. de d'Aubigné, en tête des Avent. du baron de Fœneste. Cologne, 1729, p. 79 et suiv.

château et dans les forts de la Brune, de Beauregard, de la Paulée et de la Bastille. [1] 1586.

Pendant qu'il présidait à ces travaux, le prince, qui avait eu la faiblesse de se laisser prévenir contre d'Aubigné, voulut se donner le plaisir de l'humilier en lui préparant un affront qui finit par retomber sur lui-même. Un fils de famille de la Rochelle, servant dans le régiment de ce colonel, avait insulté un pauvre soldat du même corps qu'il méprisait à cause de sa naissance obscure, bien qu'il fût *anspessade* (sous-officier) de sa compagnie, et qu'en cette qualité il eût droit de commander au Rochelais. Celui-ci fut condamné à mort par les capitaines réunis en conseil de guerre sous la présidence de d'Aubigné; mais le colonel, à la sollicitation de ses enseignes, commua la peine capitale en celle de la dégradation.

Une tante du condamné ayant trouvé accès auprès du roi de Navarre, *au moyen d'une sienne parente très-jolie*, se plaignit au prince de la rigueur qu'on avait déployée envers son neveu. Enchanté de trouver une occasion de mortifier d'Aubigné, le roi de Navarre l'envoya chercher par un huissier de son conseil. Le colonel, en arrivant à l'hôtel du prince, comprit d'abord ce dont il s'agissait, à la vue du soldat condamné assisté du maire de la Rochelle,

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 5. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 582 et suiv. — *Mém. de la Ligue*, 2e recueil, p. 90.

1586. la Rochelle, et flanqué d'une vingtaine de parens et amis qui attendaient dans l'antichambre.

Au moment où il entra dans la salle du conseil, le roi vint à sa rencontre et se mit à lui faire force révérences en ricanant. «Dieu vous garde, lui dit-il, Sertorius, Manlius-Torquatus, Caton-le-Censeur!» D'Aubigné, piqué de ces railleries, l'interrompit. «Sire, lui dit-il sans se déconcerter, s'il est ici question d'un point de discipline militaire dans lequel vous soyez partie, permettez-moi de vous récuser.» Le roi fut forcé d'y consentir et passa dans un autre appartement. Alors d'Aubigné exposa *simplement* au conseil que le soldat avait mérité la sentence rendue contre lui pour avoir outragé son anspessade, et il se retira.

M. de Voix, qui présidait le conseil, ayant pris l'avis de chaque membre de l'assemblée, fit rappeler le colonel, et loin de le réprimander, loua fort son exactitude à maintenir la subordination parmi ses soldats. «Le conseil, ajouta-il, a toutefois quelque chose à reprendre en votre conduite, c'est qu'après avoir si justement condamné à mort un rebelle, vous ayez pris la liberté de commuer sa peine, ce qui n'appartient qu'au général.» D'Aubigné objecta qu'il en avait eu le droit en sa qualité de gouverneur d'Oleron, ce qui fut reconnu par tous les membres du conseil. Le colonel se retira fort content de n'avoir été repris que pour sa clémence, et des remontrances furent adressées auroi de

Navarre sur sa tolérance en matière de discipline. [1] 1586.

Les fortifications de Marans étaient achevées. Cet appareil de défenses n'était pas une vaine précaution. En voyant la coalition huguenote, qu'elle avait crue anéantie, se relever, dans l'Ouest, plus fière et plus menaçante, la Ligue avait mis en campagne le maréchal de Biron avec une armée de six mille fantassins, huit compagnies de gendarmes, une nombreuse cavalerie légère et quelques pièces de canon. Après avoir assiégé et pris Luzignan, défendu par Charbonnières, Biron, se disposant à entrer en Aunis, détacha en avant sa cavalerie commandée par Sagone. Ce capitaine, en passant près de Dompierre, surprit près d'un bois et culbuta, comme on l'a déjà dit, trois des sept compagnies qui, lors de l'expédition d'Oleron, avaient refusé de suivre d'Aubigné.

Biron marcha, avec toutes ses forces, sur l'île de Marans. Il se logea à Saint-Jean-de-Liversay et concentra sa cavalerie légère à Nuaillé, couvrant ainsi d'une grande étendue de marais tous ses quartiers qui se déployaient depuis Benon jusqu'à Courçon. Bien que le roi de Navarre eût pourvu, par tous les moyens possibles, à la sûreté de Marans, et qu'il eût confié la défense de chaque fort détaché à un commandant spécial, à savoir : celle de la Bastille au sieur de Péville, celle de Beauregard à Dracville, celles de la Brune et de la Repentie, sur le chemin

[1] Hist. secret. de d'Aubigné, en tête des Avént. du baron de Fœneste. Cologne, 1729, p. 80.

1586. de la Rochelle, aux colonels Grandville et Sainte-Foy, enfin celles de la Paulée et de l'Alouette au capitaine La Jarrie, l'arrivée des papistes ne laissa pas de jeter une grande épouvante dans le pays. Déjà les bourgeois de Marans, et même la garnison du château, commençaient à évacuer la place, lorsque Fouquerolles et la Vallière, furent envoyés pour prendre le commandement général des forts et relevèrent le courage des habitans et des soldats. Ils furent bientôt renforcés par les régimens de Sorlu, de Barrache et de Neuvi, arrivant du Périgord et du Limousin, et formant ensemble environ quatre cents hommes.

Le mercredi, 10 juillet, Biron, s'étant avancé jusqu'au fort de la Bastille pour reconnaître ce poste, fut blessé d'une mousquetade à la main, au moment où il commençait à faire ouvrir dans le marais une tranchée qui devait joindre le chemin de Sigogne à Beauregard. Cet accident ne l'empêcha pas d'assister à la confection des travaux. Un retranchement construit avec de la terre mêlée de branches d'arbres et de roseaux, et couvert de gabions de distance en distance, fut conduit à travers le marais, et le commissaire du roi, Chausos, fit élever, à cent cinquante pas du fort de Beauregard, une redoute sur laquelle il plaça deux coulevrines royales et deux bâtardes.

Mais les huguenots opposèrent à ces ouvrages un grand massif de terre flanqué de plusieurs bastions. Ce massif, couvrant un terrain solide de vingt pieds de largeur, devait permettre à la cavalerie protestante

de fondre, le sabre à la main, sur les ligueurs au 1586.
moment où ils viendraient pour franchir le fossé, pendant que, du haut du retranchement, l'infanterie ferait pleuvoir sur eux une grêle de mousquetades. Pour embarrasser les pas de l'ennemi à travers le marais, le roi de Navarre y avait fait semer une quantité de cercles, de chausse-trapes et de clous qui rendaient la marche très-difficile sur ce terrain bourbeux, plein de gouffres, et hérissé d'une espèce de jonc tranchant, appelé glaïeul.

Une patache ayant apporté quelques pièces de campagne de la Rochelle et de l'île de Ré, les bourgeois de Marans se servirent de ce bâtiment pour faire venir de Luçon une grande quantité de vivres qu'on introduisit dans le château. En même temps le roi de Navarre fit partir de la Rochelle deux cents gentilshommes, commandés par la Force, et environ mille hommes de pied. Ce corps traversa les lignes ennemies en se couvrant, de distance en distance, de parapets en gazon construits à la hâte, et parvint, tout en combattant, jusque dans la place, malgré le feu de la mousqueterie papiste.

Les approches du château furent long-temps canonnées sans succès. Voyant qu'il n'obtenait aucun résultat sur la terre ferme, le maréchal fit baisser les écluses du bas de la Sèvre et lever celles du haut, afin que la rivière, en débordant, inondât tout le marais, et qu'on pût se servir de bateaux pour porter des troupes et du canon partout où il serait nécessaire.

1586. Puis il fit venir deux grands navires, liés l'un à l'autre avec des crampons en fer, de manière à présenter une surface large et solide, et ayant fait placer sur cette machine quelques pièces de fort calibre, il en donna le commandement à la Roussière, qui était logé dans l'île d'Elle. Cette batterie flottante fit d'abord quelque dommage au fort de la Paulée; mais son feu cessa bientôt, parceque les secousses que chaque explosion donnait aux deux navires menaçaient de les faire ouvrir.

Les ligueurs qui occupaient l'île de Sigogne s'étant avancés, le 22 juillet, jusqu'en face du fort de Beauregard, élevèrent une seconde redoute, dans le marais, à cinq cents pas de la terre ferme : mais les assiégés opposèrent aussitôt à cet ouvrage un nouveau retranchement flanqué de petits bastions. Le maréchal ne fut pas plus heureux dans l'attaque du fort de Beauregard que dans celle des forts de la Bastille et de la Paulée. Une grande coulevrine, que le roi de Navarre avait envoyée de la Rochelle sur la patache, fut placée au pied de l'angle du fort, et chaque décharge de cette pièce, donnant en tête de la tranchée, balayait les artilleurs catholiques et démontait leurs canons.

Tous les efforts des ligueurs ayant échoué devant la ferme contenance et les savantes dispositions des assiégés, Biron prit le parti de retirer ses troupes des tranchées et regagna ses quartiers. Pour consacrer le souvenir de cette retraite, les huguenots baptisèrent du nom de *Chasse-Biròn* la coulevrine

qui avait surtout contribué à repousser l'ennemi. 1586.

Toutefois le maréchal ne se tint pas pour battu. Il avait assez de forces à ses ordres pour dompter la courageuse résistance des réformés. Mais des négociations venaient d'être entamées entre Henri III et le roi de Navarre. On méditait, depuis long-temps, un traité d'alliance offensive contre le duc de Guise et les autres chefs de l'Union catholique qui se montrait de plus en plus hostile à la dynastie des Valois.

Catherine de Médicis, bien qu'appesantie par l'âge et accablée d'infirmités, avait fait demander au roi de Navarre une entrevue. Elle dépêcha l'abbé de Gadagne vers le maréchal de Biron, pour lui ordonner, au nom du roi, de suspendre l'attaque de Marans et de préparer les voies à la conférence projetée. En conséquence, une trève fut conclue jusqu'au huit mars de l'année suivante, et il fut convenu que, pendant tout ce temps, Marans serait considéré comme place neutre; que le commerce de l'Aunis redeviendrait libre entre les marchands des deux communions; que la garnison de Marans protégerait également les hommes de l'un et de l'autre culte; que le maréchal emmènerait son armée par delà la Charente, sans pouvoir attaquer le château de Tonnay, mauvaise place, mais importante par sa position sur le fleuve dont elle portait le nom; enfin, que, pendant l'armistice, le roi de Navarre irait en Poitou conférer avec la reine-mère. [1]

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 6. — De Thou,

1586. Pendant que la cour négociait la trève de Marans, Saint-Luc, dévoué au duc de Guise et à la Ligue, ayant eu avis que la garnison d'Oleron venait d'être affaiblie par le départ de trois cents hommes, qui avaient été se joindre aux huguenots de Saint-Jean-d'Angély, pour tenter, avec eux, un coup de main sur Saintes, profita de cette occasion pour faire passer dans l'île, au moyen des intelligences qu'il avait conservées parmi les habitans, un corps de quatre cents arquebusiers. Ces soldats s'étant introduits dans le bourg du Château par les caves des maisons et les tonnelles des jardins, Saint-Luc partit, lui-même, de Brouage, avec une cinquantaine de ses gens, et vint débarquer sur la côte d'Ars où, peu de jours auparavant, soixante des siens avaient été défaits par la garnison huguenote.

Un des bateaux qui avaient amené les ligueurs dans l'île étant demeuré échoué sur le sable, fit découvrir à d'Aubigné le danger qui le menaçait. De quatre-vingts hommes seulement qui lui restent, il en laisse sept dans le fort du Château, envoie Limaille, avec trente hommes, au village d'Ars, et s'apprête à aller, avec le reste de ses gens, prendre position à Saint-Nicolas, pour, de là, se porter partout où sa présence sera nécessaire. Mais, dans ce moment, les

*Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 582 à 585.—Davila, *Guerr. civ. de France*, trad. in-f°, tom. I, p. 516 et suiv., 521 et suiv.— Duchesne, *Antiq. des villes de Fr.*, MARANS. — Anonyme, *Hist. des dern. Troubl. de Fr.*, Lyon, 1597, f° 31.—*Mém. de la Ligue*, 2e Recueil, p. 91.

quatre cents papistes cachés dans le bourg du Châteause montrent brusquement, et, se partageant en deux corps, marchent sur d'Aubigné pour l'envelopper. Ce capitaine, à la tête des siens, se fait jour à travers l'une de ces colonnes, en renversant, d'un épieu dont il s'est armé, tout ce qui s'oppose à son passage. Il se dirige ainsi vers le bord de la mer pour s'embarquer. Mais il est arrêté, en chemin, par l'autre colonne. Ne consultant alors que son désespoir, il se jette, l'arme au poing, à travers les piques ennemies pour y chercher la mort. Au moment où il renverse, d'un coup de son épieu, le capitaine La Fleur et un sergent, celui-ci, en tombant, le saisit à la jambe et l'arrête. Il est alors désarmé et conduit devant Saint-Luc. 1586.

Ce général, qui avait pour lui une grande estime, lui dit qu'il répondait de sa vie, pourvu que la cour ne lui donnât pas l'ordre de le remettre en d'autres mains. Il lui permit même d'aller, sur sa parole, à la Rochelle, en lui faisant promettre de se retrouver à Brouage le dimanche suivant à cinq heures du soir, *si mort ou prison ne l'en empêchait*. Le dimanche arrivé, d'Aubigné s'apprêtait à quitter la Rochelle pour retourner à Brouage, lorsque Saint-Luc lui envoya dire par Luché de différer son retour. Des galères avaient été expédiées à Brouage pour l'emmener prisonnier à Bordeaux, où sa mort était résolue.

N'étant pas dégagé de la parole qu'il avait donnée, d'Aubigné s'échappa de la Rochelle où ses amis

1586. voulaient le retenir, et s'en alla, esclave de sa promesse, reprendre ses fers à Brouage, où Saint-Luc le reçut les larmes aux yeux. Les galères qui devaient l'emmener se disposaient à partir le lendemain au matin. Mais un courrier arriva dans la nuit, annonçant que le sieur de Guiteaux, lieutenant du roi dans les îles, venait d'être pris par les huguenots, et que sa vie dépendait du traitement qu'on ferait subir à d'Aubigné. Saint-Luc, se félicitant, en secret, de cette nouvelle, en profita pour renvoyer les galères sans son prisonnier. [1]

Ainsi qu'on en était convenu, le maréchal de Biron avait retiré ses troupes de l'île de Marans et passé la Charente. Le roi de Navarre eut, peu de jours après, une longue entrevue avec la reine-mère à Saint-Bris, en Angoumois. Ce fut pendant ces conférences, qui n'eurent pas le succès que la cour s'en était promis, que René II, vicomte de Rohan, l'un des capitaines les plus distingués de la réforme, mourut à la Rochelle. Ce seigneur fut vivement regretté par tous ceux de sa religion, dont il avait mérité l'estime par son caractère public et ses vertus privées. Sa mort fut, dit-on, hâtée par le chagrin d'avoir vu périr, en peu de jours, les quatre frères de la maison de Coligny auxquels il était tendrement attaché. Il avait, comme on l'a déjà dit, épousé, en 1575, Catherine de Parthenay, fille de Jean l'Archevêque, seigneur de

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 6.

Soubise, et veuve de Charles de Quellenec, baron du 1587.
Pont, tué à Paris dans la nuit de la Saint-Barthélemy. [1]

1587. — La trève de Marans étant expirée, [2] la guerre recommença, en Aunis, plus violente qu'auparavant. Le roi de Navarre, avec l'artillerie rochelaise, alla s'emparer du château de Chizay, qui se rendit à discrétion, et emporta d'assaut celui de Sasay, où il fit pendre quelques bandits qui s'y étaient réfugiés. De là, il entra en Poitou, et prit successivement Saint-Maixent, Fontenay, Mauléon et quelques autres châteaux-forts du pays. Après cette campagne, il revint à la Rochelle si excédé de fatigue, que ne pouvant plus se tenir à cheval, il se jeta sur une charrette à bœufs qu'il rencontra au milieu de la nuit, et s'y endormit profondément pendant le reste du chemin.

Il fut bientôt forcé de quitter la Rochelle pour se porter sur la Sèvre, vers laquelle s'avançait une nouvelle armée de ligueurs, commandée par le jeune duc de Joyeuse. Ce prince marchait précédé de sept pièces de canon et suivi de quatre régimens de fantassins, vingt-quatre compagnies de gendarmes, six de chevau-légers français, deux d'Albanais et d'une foule de gentilshommes volontaires, en tout six mille arquebusiers et deux mille chevaux. On disait que

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IX, p. 577. — *Mém. de la Ligue*, 2e Recueil, p. 311.

[2] 8 mars 1587.

1587. cette armée, qui attendait à Saint-Maixent de nouveaux renforts, se porterait de là sur Marans pour occuper les passages de la Sèvre et fermer au roi de Navarre l'entrée du Bas-Poitou. Ce prince se hâta de renforcer toutes les garnisons de l'île de Marans. Il y envoya Hector de Préau, avec son régiment, pour la défendre de concert avec le capitaine la Jarrie, et n'épargna rien pour achever de munir le château et les forts, déjà pourvus par lui de bonnes fortifications. [1]

Le duc de Joyeuse ayant quitté Niort, se dirigeait vers l'embouchure de la Sèvre, lorsqu'à la sollicitation de Saint-Luc, gouverneur de Brouage et d'Oleron, il prit sa route par Surgères et vint mettre le siége devant Tonnay-Charente. Maître de cette place mal approvisionnée et défendue par une faible garnison, il envoya Laverdin attaquer le sieur d'Espueilles, logé, avec sa compagnie d'arquebusiers à cheval, à deux lieues de la Rochelle, dans le bourg de Croix-Chapeau. Cernés de tous côtés dans ce mauvais poste, où leurs flancs et leurs derrières étaient à découvert, les huguenots furent culbutés en moins d'une demi-heure. Les uns furent brûlés, avec des fagots, dans leur principal retranchement où ils combattaient avec désespoir : les autres furent poignardés de sang-froid ou traînés dans le brasier avec les blessés. Quelques-

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 13 et 14. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. X, p. 6. — *Mém. de Sully*, chap. XX, ap. Petitot, 2e Coll., tom. I, p. 335.

uns s'étaient cachés dans l'espoir d'échapper à la 1587.
mort : mais ils furent bientôt arrachés de leurs retraites par les bourreaux qui, après les avoir dépouillés de leurs vêtemens, se firent un affreux plaisir de les hacher en pièces *pour éprouver*, disaient-ils, *le tranchant de leurs dagues*. Ces malheureux, au nombre de quatre-vingts, périrent tous dans d'horribles tortures, presque sous les yeux des Rochelais, qui demeurèrent spectateurs impassibles de ces barbares exécutions.

Le duc de Joyeuse n'eut pas plutôt quitté Tonnay-Charente, que cette place fut reprise par les hommes même qu'il en avait délogés. Ils profitèrent, pour s'y introduire, de la brèche encore fraîche que l'artillerie catholique avait pratiquée dans la muraille. Mais informé que le prince de Condé, se fiant sur le départ de l'armée papiste, n'avait laissé dans Tonnay-Charente qu'un sergent et quinze soldats, le duc de Joyeuse rentra brusquement en Aunis, et se présenta de nouveau devant cette place. Le sergent et ses quinze compagnons ne la rendirent qu'en se faisant tous tuer sur la brèche. [1]

Il y avait à peine deux mois que l'armée de la Ligue tenait la campagne, et déjà elle était tellement épuisée par les maladies et les chaleurs de l'été, que,

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 14.—De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. X, p. 6 et suiv. — Palma Cayet, *Chronol. novenn. introd.*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXVIII, p. 318. — Anonyme, *Hist. des dern. Troubl. de Fr.*, Lyon, 1597, f° 31.

1587. partout où elle passait, sa trace était marquée par des cadavres. Forcé de renoncer à ses projets sur la Sèvre, le duc de Joyeuse traversa lentement l'Aunis pour aller se rafraîchir en Poitou.

Comme ses troupes cheminaient par bataillons détachés sur la lisière de la grande forêt de Benon, Maximilien de Béthune, baron de Rosny, depuis duc de Sully, qui s'était embusqué dans cette forêt avec cinquante chevaux, fut averti de l'approche des ligueurs par un soldat qu'il avait fait monter à la cime d'un arbre. La vigie signala d'abord quelques pelotons de fantassins, puis un escadron de cinquante à soixante chevaux, enfin un autre corps très-éloigné que la poussière dérobait à sa vue. Les gens de Rosny furent d'avis qu'on tombât sur le premier corps qui se présenterait, et qu'après cette irruption on rentrât dans la forêt pour attendre les autres. Le capitaine, élevé à l'école du roi de Navarre, dont il était le confident et l'ami, pensait, au contraire, comme il l'avait souvent entendu dire à ce prince, que l'avant-garde d'un corps d'armée n'était jamais attaquée sans danger, et qu'il était plus prudent de laisser passer l'ennemi, pour tomber ensuite sur ses derrières.

Cet avis fut adopté. Rosny étant monté, lui-même, sur l'arbre, attendit que tous les escadrons eussent défilé sous ses yeux. Il se proposait de tomber sur le dernier : mais il le trouva si serré et si bien armé, qu'il ne jugea pas prudent de l'attaquer. Il descendait de l'arbre, fort triste de voir lui échapper une

aussi belle occasion de faire une action d'éclat, lorsque la vigie signala une nouvelle colonne. Rosny, persistant dans son système, voulut laisser passer ce corps comme les premiers, pour fondre sur ses derrières s'il y avait quelque chance de succès. Mais il ne put contenir l'impatience de ses gens. Ils se jetèrent, malgré lui, sur le premier peloton d'infanterie qui se présenta, le culbutèrent, tuèrent une quinzaine d'hommes et rentrèrent dans la forêt avec un pareil nombre de prisonniers. Le reste prit la fuite en désordre. 1587.

Mais ce mince succès en fit manquer un bien autrement important. Pendant que l'infanterie catholique était aux prises avec les huguenots, un autre corps, qui venait après, fit halte et, se repliant vers Surgères, gagna précipitamment Niort. Ce corps était composé du duc de Joyeuse et d'une cinquantaine des plus riches seigneurs de la cour, qui, après avoir fait la sieste à Surgères, cheminaient sans armes et montés sur des haquenées. Une pareille capture, outre la gloire de l'avoir faite, eût rapporté à ses auteurs plus de cinq cent mille écus de butin. Rosny et ses lieutenans pensèrent en mourir de désespoir. [1]

A peine entré en Poitou, le duc de Joyeuse eut ordre de rassembler les forces catholiques du Limousin, du Périgord, du Poitou, de la Saintonge et de

[1] *Mém. de Sully*, chap. XX à XXV, ap. Petitot, Coll., tom. I, p. 335 à 339.

1587. l'Angoumois, et de marcher sur la Gascogne, où le maréchal de Matignon occupait déjà les passages des rivières, afin de clore la campagne par une action décisive pendant que le roi de Navarre était en Aunis. Le vicomte de Turenne, investi par ce prince du commandement général des troupes calvinistes en Guienne, se mit aussitôt en mouvement pour aller à la rencontre de l'armée de la Ligue. Mais le roi de Navarre et le prince de Condé, jaloux de se montrer dans une occasion qui pouvait décider du sort de la réforme, partirent, celui-ci de Saint-Jean-d'Angély, celui-là de la Rochelle, [1] après avoir rassemblé, chacun de son côté, tout ce qu'ils purent trouver de noblesse et d'hommes de guerre dans la Saintonge, l'Aunis et les pays circonvoisins.

Le roi de Navarre passa par Taillebourg et gagna Pons où il avait donné rendez-vous à ses capitaines. D'Aubigné, qui avait racheté sa liberté, ne fut pas le dernier à répondre à l'appel des princes. Comme il s'acheminait vers Taillebourg, pour, de là, joindre le roi de Navarre à Pons, il rencontra un gentilhomme de sa connaissance, nommé Sponde, qui l'emmena coucher au château d'Echillais, près de Rochefort.

Là, il eut occasion de voir le curé du lieu, *homme habile s'il en fut*, qui mettait chaque jour en pratique, sur l'accord des deux cultes, une règle com-

[1] 14 octobre 1587.

mode qu'il avait faite à son usage. Lorsqu'on lui 1587.
apportait un enfant à baptiser, un mort à inhumer, ou qu'il se présentait un mariage à célébrer, il officiait, sans scrupule, selon le rite de l'une ou de l'autre religion, suivant que les parens de l'enfant, le défunt ou les futurs époux étaient protestans ou catholiques.

Ce curé tolérant avait été successivement moine, diacre, huguenot, ermite, prêcheur réformé en Bretagne, puis abbé de je ne sais quel monastère. Le comte François de la Rochefoucault passant, un jour, près de ce couvent, à la tête d'un corps de calvinistes, l'abbé vint à sa rencontre, et se mit à lui débiter une harangue en vers pour le prier d'épargner son église. Le comte le reconnut. — « Composeriez-vous, lui demanda-t-il, une tragédie ou une comédie? — Oui, monseigneur, répondit le moine. — Et la joueriez-vous? — Très-bien, monseigneur. — Je vous crois, répartit le comte, car vous avez fait toutes sortes de personnages. » Et il le congédia sans faire aucun dommage au couvent. [1]

D'Aubigné quitta, le lendemain, le château d'Echillais, et alla, avec une douzaine de gentilshommes de la cornette blanche, joindre, à Taillebourg, le capitaine Saint-Etienne, lieutenant du duc de la Trimouille, qui se disposait à prendre le che-

[1] D'Aubigné, Avent. du baron de Fœneste, liv. IV, chap. 7 et 8. Cologne, 1729. — Le même, *Confess. catholiq. du sieur de Sancy*, chap. II.

1587. min de Pons avec une partie de son régiment et quelques chevau-légers.

Au moment de partir, ils eurent avis que trois compagnies de la garnison catholique de Saintes étaient embusquées dans les bois, à une demi-lieue de Taillebourg, pour les attaquer au passage. Ce rapport était vrai; mais l'embuscade n'était composée que d'une centaine d'hommes, choisis dans trois compagnies. A cette nouvelle, Saint-Etienne, entraîné par les gentilshommes du Bas-Poitou qui l'accompagnaient, se replia, avec eux, sur Saint-Jean-d'Angély.

D'Aubigné, prenant le commandement du reste de la troupe, résolut de forcer le passage. Précédé de ses arquebusiers, qui marchaient en éclaireurs, il s'avança, avec sa cavalerie, jusqu'au lieu de l'embuscade, où il trouva les papistes divisés en trois pelotons. Le premier le laissa passer : mais les deux autres ayant voulu lui barrer le passage, il les accula dans un chemin étroit, et, dès la première charge, les deux capitaines qui les commandaient tombèrent morts sur la place. Les soldats prirent aussitôt l'épouvante et se dispersèrent dans les bois. D'Aubigné ne se donna pas la peine de les poursuivre et continua sa marche jusqu'à Pons, où il trouva le roi de Navarre. [1]

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 16. — Le même, *Hist. secret. de sa vie*, en tête des Avent. du baron de Fœneste, p. 88.

Duplessis-Mornay, ami et conseiller intime de ce prince, eut avec lui, pendant qu'ils étaient à Pons, un entretien dans lequel il lui représenta qu'à la veille d'une bataille qui pouvait avoir une grande influence sur les destinées de la réforme, il devait s'efforcer d'intéresser le ciel au succès de ses armes, en se réconciliant avec lui par la pénitence. Il faisait allusion à l'intrigue amoureuse que le prince entretenait, à la Rochelle, avec la fille d'un magistrat de cette ville, et qui avait fort scandalisé les rigides Rochelais. 1587.

Henri de Navarre, dont l'âme était inflexible au milieu du danger, n'avait jamais pu résister aux charmes de la beauté, et l'éclat de sa gloire fut souvent terni par ses faiblesses. Déjà, lorsqu'il n'était encore que prince de Béarn, il s'était épris d'amour, à la Rochelle, pour la femme d'un professeur d'hébreu, nommé Pierre Martinez, originaire de la Basse-Navarre. Le scandale de sa conduite était devenu si public, que les ministres de l'Évangile furent plus d'une fois obligés de lui en faire de sévères remontrances : mais il ne tenait compte de leurs réprimandes, tant il était subjugué par sa passion. [1]

La parole austère de Duplessis-Mornay rappela le prince à des sentimens plus nobles. Dans un accès d'exaltation religieuse, il fit un retour sur lui-même,

[1] *Nouv. mém. de Bassompierre*, Paris, 1802, p. 170. — Saint-Edme, *Amours et galant. des rois de France*, Paris, 1830, tom. I, p. 128

1587. et chargea son conseiller de s'entendre avec le ministre Chaudieu sur l'espèce de satisfaction à laquelle il devait se soumettre. On convint qu'il ferait l'aveu de ses fautes dans le temple de Pons, en présence de tous ses capitaines. Le prince se soumit, dès le lendemain, à cette pénitence, qu'il renouvela, plus tard, dans le temple de la Rochelle. Quelques jeunes libertins de sa suite exprimant leur surprise d'une pareille soumission aux exigeances des ministres, il leur dit, avec beaucoup de gravité, qu'on ne pouvait trop s'humilier devant Dieu. [1]

Peu de jours après, le duc de Joyeuse étant venu camper à Chalais, le roi de Navarre alla prendre position à Montlieu. Le 20 octobre, les deux armées se rencontrèrent près de Coutras, bourg situé sur la limite occidentale du Périgord, et qu'on a mal à propos placé en Saintonge. Au moment d'engager l'action, le roi de Navarre fit faire la prière par Chaudieu et entonner, par toute l'armée, le psaume 118, commençant par : *La voici l'heureuse journée*. A cette vue, les papistes s'écrièrent : *Ils tremblent, les poltrons, ils se confessent!* — « Monsieur, dit le capitaine Vaux, en s'adressant au duc de Joyeuse, quand les huguenots font cette mine, ils sont disposés à se bien battre. »

Après la prière, le roi de Navarre se tourna vers Henri de Condé et son frère Charles, comte de

[1] *Vie de Duplessis-Mornay*, p. 108.

Soissons : « Je ne vous dis rien autre chose, s'écria- 1587.
t-il, sinon que vous êtes du sang de Bourbon, et vive Dieu ! je vous ferai voir que je suis votre aîné ! » Peu d'instans après fut livrée cette mémorable bataille de Coutras, dans laquelle le jeune et téméraire duc de Joyeuse, le *mignon* le plus chéri de Henri III, fut tué et son armée mise dans une déroute complète.

Cette journée vengea amplement les huguenots de la défaite qu'ils avaient essuyée, en 1569, à quelques lieues de là, dans les plaines de Jarnac. Du côté des catholiques, outre le duc de Joyeuse et Saint-Sauveur, son frère, plus de quatre cents gentilshommes des premières maisons de France, et trois mille fantassins restèrent sur le terrain. Les protestans (chose incroyable) ne perdirent, dit-on, que cinq gentilshommes et une vingtaine de gens de pied. Ils firent en outre un grand nombre de prisonniers, entre autres, le sieur de Château-Renaud, cornette d'une compagnie de gendarmes, pris de la main même du roi de Navarre, qui lui cria en l'arrêtant : *Rends-toi, philistin !* [1]

Le prince ne sut pas profiter de sa victoire. Au

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 16 et 17. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. X, p. 12 et suiv. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 561 et suiv. — De l'Estoile, *Journ. de Henri III*, tom. II, p. 29. — Anonyme, *Hist. des dern. Troubl. de Fr.*, liv. II. Lyon, 1597, f° 41. — *Mém. de Sully*, chap. XXV, ap. Petitot, Coll., tom. I, p. 399. — *Mém. du comte de Cheverny*, ibid, tom. XXXVI, p. 96. — Hist. secret. de d'Aubigné, en tête des Avent. du baron de Fœneste, p. 89.

1587. lieu de marcher rapidement à la conquête des places fortes de la Saintonge et du Poitou, dont les garnisons, intimidées par la défaite de Coutras, ne l'auraient pas même attendu, il passa en Béarn, suivi d'une troupe de cavaliers, et alla déposer aux pieds de la comtesse de Grammont vingt-deux drapeaux d'ordonnance pris à l'ennemi, n'ayant d'autre pensée, après le combat, que de faire hommage à l'amour des trophées de la gloire.

L'armée, abandonnée de son chef, se divisa. Une partie, sous les ordres du vicomte de Turenne, marcha vers Tulle et Brives-la-Gaillarde, et le prince de Condé emmena à Saint-Jean-d'Angély les gentilshommes et les soldats des garnisons de l'Angoumois, de la Saintonge et du Poitou.[1]

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 18. —De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. X, p. 19. — *Mém. de Sully*, tom. I, p. 199. — Palma Cayet, *Chronol. novenn. introd.*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXVIII, p. 392.

# LIVRE HUITIÈME.

DEPUIS L'EMPOISONNEMENT DU PRINCE DE CONDÉ, JUSQU'A L'ASSASSINAT DE HENRI IV.

1588. — 1610.

La défaite de Coutras porta jusqu'à la frénésie l'exaspération de la Ligue, et accrut encore l'animadversion populaire contre Henri III, dont l'inhabile favori avait conduit à la mort tant de bons catholiques et de fidèles chrétiens. Les imprécations les plus furibondes furent surtout lancées contre le roi de Navarre, *ce Dieu Baal adoré des hérétiques, ce Cyclope navarrois, de qui la caverne est pavée de têtes d'hommes, qui ne se repait que de chair humaine et ne s'abreuve que de sang*.

Dans les cloîtres et les sacristies, au sein des confréries bourgeoises et des corps d'états, on vit éclore une foule de pamphlets politico-religieux, œuvres de fanatisme et de colère, dans lesquels le délire d'une passion désordonnée se trahissait par l'horrible

énergie du langage et l'extravagante hardiesse des conceptions.

« Imaginez, y disait-on, les chiens en leurs curées, qui plongent le nez au sang des bêtes, qui déchirent leurs entrailles, qui les dévorent avidement, et qui, rouges et vermeils, s'éjouissent en leur carnage, et frétillent la queue, s'égayant aux appétits d'un si furieux repas. Tels verrez-vous les hérétiques, sanglans, fumeux, poudreux, revenant de la chasse des catholiques, à qui le sang regorge par la bouche, par les oreilles et par tout, et qui, les ayant abattus, éventrés et écorchés, se fourrent en leur sang, s'y plongent pardessus les oreilles, en font des soupes, se gorgent de leur chair, et, s'ils sont saouls, y amènent les bêtes brutes pour avoir part à leur massacre. Vous les verrez se plaire à verser, à tirer le sang humain, s'y baigner, s'y étuver, se plaire en l'abondance. Plus il fume, plus il est souverain. Le sang des nobles seigneurs, des gentilshommes, c'est le sang qu'ils cherchent, car le sang du peuple leur est trop vil, c'est pour les valets. Plus on en répand, plus il y a de joie : qui plus abat, plus est prisé. Le meurtre est un honneur, la cruauté une gloire : et certes, ils s'en sont dignement acquittés selon le vouloir et intention de celui qui les mettait en besogne.[1] »

Ces fougueux libelles, colportés de ville en ville par les messagers de la Sainte-Union, agissaient for-

[1] *Théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps*. Anvers, 1587, in-4°.

tement sur l'esprit des masses. Bientôt l'animosité 1588.
papiste vint attaquer les huguenots jusques dans leurs foyers, et la mort violente du prince de Condé apprit aux chefs de la réforme que le sein même de leurs familles n'était plus, pour eux, un abri contre les poignards ou le poison de la Ligue.

1588. — Au retour de Coutras, Henri de Condé était venu passer l'hiver à Saint-Jean-d'Angély, auprès de son épouse, enceinte de son deuxième enfant. [1] Un vaste projet occupait alors le prince. Persuadé par les conseils de Claude de la Trimouille, son beau-frère, il avait résolu de se créer, dans l'ouest de la France, une riche principauté, en enlevant au domaine de la couronne l'Anjou, le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis. [2] Sa mort, arrivée le samedi 5 mars 1588, à trois heures du soir, après deux jours de cruelles souffrances, vint renverser brusquement ces ambitieux projets. Voici en quels termes le roi de Navarre rendit compte de cet événement à la comtesse de Grammont.

« Pour m'achever de peindre, il m'est arrivé l'un des plus extrêmes malheurs que je pouvais craindre, qui est la mort subite de monsieur le prince. Je le plains comme ce qu'il me devait être, non comme ce qu'il m'était. Je suis à cette heure la seule butte où

[1] Charlotte de la Trimouille avait déjà donné le jour à Éléonore de Bourbon, princesse d'Orange, née à Saint-Jean-d'Angély le 30 avril 1587.

[2] Sully, *Œconom. royal*, p. 61.

1588. visent les perfides de la messe. Ils l'ont empoisonné, les traîtres : si est-ce que Dieu demeurera le maître, et moi, par sa grâce, l'exécuteur.

» Ce pauvre prince, jeudi, ayant couru la bague, soupa, se portant bien. A minuit, lui prit un vomissement très-violent qui lui dura jusqu'au matin. Tout le vendredi il demeura au lit. Le soir il soupa, et, ayant bien dormi, il se leva le samedi matin, dîna debout et puis joua aux échecs. Il se leva de sa chaise, se mit à se promener par la chambre, devisant avec l'un et l'autre. Tout-à-coup il dit : baillez-moi ma chaise, je sens une grande faiblesse. Il ne fut assis qu'il perdit la parole, et soudain après il rendit l'âme assis. Les marques du poison sortirent soudain.

» Il n'est pas croyable l'étonnement que cela a apporté en ce pays-là. Je pars dès l'aube du jour pour y aller pourvoir en diligence. Je me vois en chemin d'avoir bien de la peine : priez Dieu hardiment pour moi. Si j'en échappe, il faudra bien que ce soit lui qui m'ait gardé jusqu'au tombeau dont je suis peut-être plus près que je ne pense. [1] »

Bien que, depuis long-temps, il ne vécût pas en bonne intelligence avec son cousin, le roi de Navarre fut vivement affecté de la perte de ce prince, dont la fin tragique lui faisait craindre pour sa propre vie et lui jetait sur les bras tout le poids des affaires du

[1] Lettre de Henri roi de Navarre, ap. Guill. Merville, *Recherch. sur Saint-Jean-d'Angély*, p. 347.

parti. A la première nouvelle de cet attentat, il se rendit en toute hâte à Saint-Jean-d'Angély pour faire rechercher les coupables et les livrer à l'action des lois. Une information judiciaire fut aussitôt entamée par messire René de Cumont, prévôt de la sénéchaussée de Saintonge près le siége de Saint-Jean-d'Angély. 1588.

Ceux qui se refusaient à l'idée d'un empoisonnement, rappelaient qu'à la journée de Coutras, où il commandait un des quatre escadrons de l'armée huguenote, le prince de Condé avait été atteint, au côté, d'un coup de lance dirigé par François d'Espinay, sieur de Saint-Luc, et qu'il avait été renversé sous son cheval, tué d'une arquebusade : ils soutenaient que l'effort qu'avait fait le prince pour se dégager et s'élancer sur son agresseur, qu'il fit prisonnier de sa main, avait porté une telle atteinte à sa santé, que la douleur empirant, avait précipité la fin de ses jours. [1] Mais il fut constaté, par le rapport des médecins et chirurgiens qui procédèrent à l'autopsie du cadavre, que la mort du prince avait été déterminée par l'action d'un poison violent.

» Le jeudi, troisième jour de mars, dit un contemporain, une demi-heure après avoir soupé, une forte maladie d'estomac, une difficulté de respirer, une grande dureté de ventre, un continuel vomissement, avec beaucoup de soif et de douleur, le sur-

[1] Les frères de Sainte-Marthe, *Hist. généal. de la maison de France*, tom. II, p. 192.

1588. prirent. Le samedi, après que les médecins et chirurgiens eurent employé tout ce qui était de l'art, de l'expérience et de la fidélité, comme toutes les choses allaient en pis, une entière suffocation de toutes les facultés le saisit, en laquelle il mourut une heure après. Le corps fut ouvert, en lequel on trouva tout le ventre inférieur livide, noir, brûlé, les intestins pleins d'eau roussâtre, l'estomac, au-dessus de l'orifice, percé à travers en rond, et toutes les parties vitales, qui, d'elles-mêmes, étaient très-saines, furent trouvées, par la grande quantité du poison, ulcérées et livides.[1] »

« Une mort si prompte, ajoute l'historien de Thou, fit soupçonner qu'il avait été empoisonné. On en fut convaincu par l'écume qui sortit de sa bouche aussitôt après sa mort, et l'ouverture que les médecins firent de son corps, le lendemain, ne laissa aucun lieu d'en douter. Non seulement toute sa peau devint d'une couleur livide et plombée, mais les parties même intérieures et les intestins se trouvèrent gâtés et enflés d'une humeur acre et noirâtre. Outre cela, le ventricule était pareillement tout livide, et, dans sa partie supérieure, un peu au-dessous de l'œsophage, à droite, il avait une ouverture de la largeur d'un doigt. En sorte qu'il y avait beaucoup d'apparence que c'était par là que s'étaient infiltrées ces humeurs corrompues qui tenaient bandée toute la capacité des

[1] Anonym. *Hist. des dern. Troubl. de France*, liv. II. Lyon, 1597, f° 47, recto.

parties intérieures. Enfin, après une dissection et un examen exact du ventricule, on trouva sa partie droite toute déchirée et gangrenée, et le foie, aussi bien que lés poumons, gâté de ce côté-là. Tous signes, dirent les médecins et chirurgiens qui assistèrent à cette opération, d'un poison très-violent et très-corrosif, ce qu'ils attestèrent par l'acte qu'on dressa de leur déposition, et qu'ils signèrent. [1] » 1588.

La mort de Condé et la recherche des empoisonneurs de ce prince n'étaient pas les seules affaires qui appelâssent le roi de Navarre en Saintonge. Après la déroute de Coutras, Jean de Beaumanoir, sieur de Laverdin, lieutenant de Malicorne, gouverneur du Poitou, s'était retiré à Niort avec quelques débris de l'armée catholique. Ce capitaine, profitant de la stupeur où la mort subite du prince de Condé avait jeté les huguenots de la Saintonge et de l'Aunis, résolut de leur enlever l'ile de Marans, où la Jarrie, à qui la garde en avait été confiée, exerçait une surveillance active.

Laverdin, renforcé par Lacombe qui lui amena huit régimens d'infanterie, vint bientôt [2] reconnaître lui-même les approches de Marans. Ayant réuni environ six cents bateaux-plats, il y fit embarquer quatre mille cinq cents hommes de pied, et envoya sa cavalerie, avec quelques fantassins, passer près de Mauzé pour, de là, descendre vers l'embouchure

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. X, p. 243.
[2] 15 mars 1588.

1588. de la Sèvre en longeant le vaste marais de Saint-Jean-de-Liversay.

Les bateaux arrivèrent à une heure après minuit au passage de Beauregard. Laverdin, accompagné de Saint-Pompoint, gouverneur de Maillezais, et de quelques hommes choisis, s'étant avancé, dans l'obscurité, pour reconnaître les postes ennemis, alla donner dans une patrouille conduite par le capitaine l'Escu. Au cri de *qui va là!* Saint-Pompoint, suivi de quelques soldats, se jeta, l'épée à la main, sur ce faible corps qui prit la fuite. Alors Laverdin fit débarquer le régiment de l'Estelle, et le formant en bataillon serré devant le fort de Beauregard, couvrit ainsi la descente du reste de ses troupes, qui s'opéra sans obstacle.

Le roi de Navarre n'ayant laissé que très-peu de monde avec la Jarrie dans le château de Marans lors de son départ pour Coutras, Bois-du-Lys, le capitaine Hasard et quelques gentilshommes volontaires, commandés par Noizé, s'étaient jetés dans la place le soir même du débarquement des papistes. Le capitaine l'Escu ayant donné l'alarme, Bois-du-Lys se porta aussitôt vers Beauregard, suivi d'environ trois cent cinquante hommes. Après avoir reconnu, au lever du jour, la force et la position de l'ennemi, il distribua ses gens en plusieurs détachemens, et les embusqua parmi les haies et les marais pour amuser les ligueurs, et donner le temps aux bourgeois de Marans et à la garnison de se barricader dans le bourg

et la basse-cour du château. Pendant ces dispositions, il envoya un corps assez nombreux déloger les catholiques du bourg de l'Houmeau, dont Laverdin, déjà maître du fort de Beauregard, venait de s'emparer à la tête d'un détachement de cent hommes. 1588.

Forcé d'attendre sa cavalerie qui venait par terre, Laverdin n'osait risquer un engagement et se tenait sur la défensive. Mais la marche de ses cavaliers n'avait été retardée que par la prise du fort de la Bastille, dont la faible garnison, ayant reconnu, aux premières lueurs du jour, la supériorité de l'ennemi qui l'attaquait, s'était rendue presque sans combat.

Toutes les forces de Laverdin étant réunies, ce capitaine marcha en bon ordre [1] sur le bourg de Marans vers lequel Bois-du-Lys se replia, en même temps, avec ses gens, pensant que les bourgeois avaient profité du loisir que l'ennemi leur avait laissé pour se fortifier de barricades. Mais loin d'avoir songé le moins du monde à la défense de leurs foyers, ils les avaient lâchement abandonnés et s'étaient retirés à la Rochelle, les uns à pied par le gué de la Brune, les autres en bateaux par le canal de Charron.

Il ne restait dans le château que la Jarrie avec sa garnison, composée au plus de quatre cents hommes. Ayant rangé cette faible troupe en bataille, il s'apprêtait à sortir de la place pour appuyer Bois-du-Lys,

[1] 16 mars 1588.

1588. lorsque, voyant la cavalerie de Laverdin s'avancer à travers le marais, dont les eaux étaient déjà en grande partie écoulées, il comprit que l'ennemi était maître de la Bastille, seul passage par lequel la cavalerie papiste eût pu pénétrer dans l'île. Découragé à cette vue, il rentra s'enfermer dans le château, dépourvu de vivres et de munitions.

Bois-du-Lys logea comme il put ses soldats, ses valets et ses chevaux, les uns dans le bourg, ouvert de toutes parts, les autres dans la basse-cour du château, dont les murs en ruine et dominés, de tous côtés, par les maisons, n'offraient qu'un bien faible refuge contre le feu de l'ennemi.

Laverdin étant arrivé devant la place, envoya le régiment de Virluisant et les chevau-légers de Tremblaye occuper la colline sur laquelle était bâti le château, pendant que le Cluseau et Mercœur, descendant du côté opposé vers la rivière, s'emparaient de toute la partie appelée *le Bateau*, et se déployaient jusqu'à la halle, où la Combe avait pris position avec son régiment. Ainsi le château, déjà exposé au feu des maisons voisines, se trouva encore serré de si près par les lignes de l'ennemi, que ceux de dedans ne purent ni donner de leurs nouvelles ni en recevoir du dehors.

A l'approche des papistes, la Jarrie avait envoyé demander du secours aux Rochelais : mais ceux-ci n'osaient lui en envoyer, craignant de trop dégarnir leur ville. Le capitaine Gargouilleau fut néanmoins

détaché avec un corps de troupes, mais il fit d'inutiles 1588.
efforts pour pénétrer dans Marans. Deux galiotes, sur lesquelles on avait embarqué quelques coulevrines et un détachement d'hommes choisis, sortirent aussi de la Rochelle sous le commandement du capitaine Boisseau. Etant entrées dans la Sèvre, escortées d'un vaisseau de guerre commandé par Courtant, elles remontèrent la rivière jusques devant le bourg de Marans, et firent quelques décharges de leur artillerie sur les maisons où les catholiques s'étaient logés. Ces maisons furent évacuées, ainsi que les forts du Braud et du Clousy. Mais Laverdin ayant fait promptement dresser une batterie à l'entrée du port, riposta si vivement au feu des galiotes, qu'elles furent forcées de se retirer.

Cependant le roi de Navarre s'était rendu de Saint-Jean-d'Angély à la Rochelle, accompagné de Charles de Bourbon, comte de Soissons, frère du défunt prince de Condé. Il partit de cette ville le 18 mars, de grand matin, avec quelques forces rassemblées à la hâte, pour se rendre à Charron et de là au Clousy, dans le dessein de secourir Marans, ou tout au moins de relever, par sa présence, le courage des assiégés. Il s'efforça de leur faire connaître son arrivée, soit par des signaux de nuit et des fanfares de clairons, soit en détachant quelques hommes déterminés pour s'introduire dans la place ; mais toutes ses tentatives furent inutiles.

Le prince pouvait être aussi fort de cavalerie que

1588. Laverdin, mais il n'avait guère que quatre cents hommes de pied, et l'ennemi en avait plus de quatre mille. A la vérité, la noblesse de Gascogne et les gens de guerre qu'il avait laissés derrière lui, et qui avaient ordre de venir le joindre en Aunis, arrivaient, par détachemens, du Périgord et de la Haute-Saintonge; mais l'armée de Laverdin se fortifiait aussi de nombreuses recrues que Malicorne lui expédiait journellement du Poitou.

Espérant au moins pénétrer, avec ses chevaux[1], jusqu'aux approches de la place, afin d'ouvrir un passage aux assiégés et de protéger leur retraite, le roi de Navarre s'avança dans le marais, où son cheval avait de l'eau jusqu'au ventre, pour reconnaître le terrain et voir s'il était praticable à la cavalerie. Mais les assiégeans l'ayant aperçu et devinant son dessein, firent aussitôt avancer deux pièces de campagne et le régiment de le Cluseau qui vint planter dix enseignes au bord du marais. En même temps Laverdin fit venir six voitures chargées de pieux qui furent distribués aux compagnies et bientôt convertis en une forte palissade.

Ces dispositions n'empêchèrent pas le roi de Navarre de continuer à sonder le marais. Lorsqu'il fut arrivé à quatre cents pas des papistes, les deux pièces commencèrent à tirer sur lui et le couvrirent de boue. Il n'en poursuivit pas moins son entreprise. Comme il n'était plus qu'à cent cinquante pas de l'ennemi, le feu de la mousqueterie se joignit à celui

du canon. Alors Fouquerolles et un autre capitaine, 1588.
qui accompagnaient le prince à pied, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et sur lesquels il s'appuyait en avançant, furent effrayés du danger auquel il s'exposait, et le conjurèrent de se retirer, offrant d'aller sonder le marais aussi avant qu'il le désirerait. Mais il ne s'arrêta qu'à la vue de deux corps de cavalerie qui s'avançaient à sa rencontre, et se replia sur ses gens qui, voyant approcher les deux détachemens ennemis, s'apprêtaient à entrer dans le marais pour secourir le roi.[1]

Le prince qui, au milieu de ses travaux, ne laissait pas de tenir la belle Corisande d'Andouins, comtesse de Grammont, régulièrement informée de ses moindres actions, lui rendit compte[2] en ces termes des efforts qu'il faisait pour délivrer la garnison de Marans.

«Etant arrivé à Taillebourg, je trouve que Laverdin avait pris l'île de Marans avec son armée qui est de quatre à cinq mille hommes; qu'il ne restait plus que le château qu'il battait de deux pièces. Soudain je m'acheminai de ce lieu à la Rochelle pour tâcher de secourir les assiégés et assembler mes troupes, lesquelles j'estime assez fortes pour faire un grand échec à Laverdin. Je ne crains sinon que le château soit mal pourvu et qu'il se rende, ne sachant point de

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. II, chap. I. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. X, p. 328 à 331.

[2] 21 mars 1588.

1588. mes nouvelles. J'ai repris un des forts et suis jour et nuit à faire faire des ponts, car l'eau est haute au marais. Il fut tué hier deux Albanais et pris deux qui voulaient reconnaître notre pont. Depuis que je suis ici, je n'ai couché qu'une heure dans mon lit, étant toujours à cheval. Mon âme, tenez-moi en votre bonne grâce, et n'entrez jamais en doute de ma fidélité. Que je sache souvent de vos nouvelles. Adieu, mon cœur, votre esclave vous baise un million de fois les mains. HENRI. [1] »

Ayant fait d'inutiles efforts pour pénétrer jusqu'à la place assiégée, le roi de Navarre appela ses capitaines au conseil. On délibéra si, malgré la difficulté des lieux, il ne convenait pas de tenter au moins une descente dans l'île et de risquer une attaque. Il fut généralement reconnu que les eaux étaient trop hautes pour que l'infanterie et même la cavalerie pussent entreprendre de traverser le marais. Malgré cette décision, le prince fit encore, pour secourir les assiégés, plusieurs tentatives qui demeurèrent sans résultat, tant les passages que les eaux n'avaient pas submergés étaient bien gardés, soit par des postes avancés, soit par de bons retranchemens. Forcé de renoncer à son entreprise, il se retira après avoir jeté quelques hommes dans le fort du Braud qu'il avait repris à son arrivée.

Laverdin ayant reçu de Niort un renfort considé-

[1] *Mss. de la bibliot. port. du régim. de Bresse*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p 65 en note.

rable avec quelques pièces de canon, ce fort fut emporté de nouveau par les papistes. Toutefois la garnison du château ne parlait pas encore de se rendre. Persuadée que l'ennemi n'avait pas de canon de siége, elle était décidée à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Mais Laverdin ayant fait dresser ses batteries contre les mauvais retranchemens du bourg, les huguenots perdirent tout espoir à cette vue. Ils résistaient déjà depuis huit jours dans une place à demi démantelée, sans autres vivres que la chair des chevaux tués au combat, sans autres fourrages, pour ceux qui leur restaient, que la bourre arrachée aux selles, ressource tellement insuffisante, que ces animaux, pressés par la faim, se mangeaient les crins les uns aux autres, enfin sans médicamens pour soulager les blessés. 1588.

Réduits à l'extrêmité, la Jarrie et Bois-du-Lys se décidèrent d'autant plus volontiers à capituler, que le temps pendant lequel ils avaient promis de se défendre était écoulé et que Laverdin leur offrait une composition honorable. Ils rendirent la place le 25 mars, après avoir obtenu de se retirer avec armes et bagages, tambours battans et enseignes déployées. [1]

Les vainqueurs ne jouirent pas long-temps de leur conquête. Le capitaine le Cluseau, dit Blanchard, établi dans la place avec une bonne garnison et le

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. II, chap. 1. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. X, p. 328 à 331.

1588. régiment de Tremblaye, employa deux mois à barricader les forts et les différentes chaussées de l'île, ne pouvant faire au château aucune réparation utile, tant il était en mauvais état. Puis il se mit à parcourir les bourgades voisines, enlevant les vivres et fourrages, fatiguant journellement les gens de la banlieue par ses courses réitérées et ses déprédations.

Le Roi de Navarre était bien décidé à recouvrer l'île de Marans, mais il attendait, pour entreprendre cette expédition, que les chaleurs de l'été et l'écoulement naturel des eaux eussent rendu les marais praticables. Vers la mi-juin il fit venir ses hommes de pied de la Haute-Saintonge et les fit avancer jusqu'au village de Sérigny, où ils attendirent deux galiotes de la Rochelle, chargées de *mantelets*, pour attaquer d'abord le fort du Braud, occupé par le capitaine la Chanterie.

Le Cluseau s'était principalement attaché à mettre ce poste en bon état de défense, attendu sa position à l'embouchure de la Sèvre. Les deux galiotes étant arrivées, le 24 juin, devant le fort, jetèrent vis-à-vis *l'Ile aux bœufs* quelques compagnies de pionniers qui s'apprêtèrent aussitôt à déployer l'appareil des mantelets, tandis que deux corps d'arquebusiers venaient prendre position entre le Braud et le Clousy. En même temps, deux gabarres de la Charente, armées de béliers, vinrent, avec la marée montante, raser le pied du fort, et firent, en passant, plusieurs décharges de leurs *verteuils* et mousquets contre le

parapet qui était fort mauvais, le Cluseau n'ayant 1588.
pas jugé nécessaire de réparer la muraille de ce côté qui avait pour fossé la rivière.

La garnison du fort, composée de quatre-vingts arquebusiers, fut effrayée à la vue des préparatifs de l'ennemi, et, sans attendre l'attaque, demanda à capituler. Elle obtint de sortir la vie sauve, mais sans armes ni bagages. La prise du Braud fut suivie de près par celle du fort de Charron, gardé par un détachement de vingt soldats du régiment de la Chanterie.

Le lendemain, 25 juin, le roi de Navarre partit de la Rochelle à la tête de sa cavalerie. Ses premières attaques devant se diriger contre le fort de la Brune, situé au confluent de deux canaux, et la redoute la plus importante de l'île après le fort du Braud, il envoya de ce côté Mignonville, maréchal-de-camp, avec les régimens de Soubran et de Gabriel Prévost, sieur de Charbonnière, pour faire une diversion en attendant le gros de l'armée. Puis, se dirigeant vers le passage du Braud, il fit rembarquer et remonter ses mantelets jusqu'au Clousy par la rivière, et envoya Grandville, avec une trentaine d'hommes pourvus de rondaches, jeter un pont sur le canal de la Brune. Enfin il détacha, à travers le marais, Préau avec son régiment, Nesde et Lhoumeau avec leurs compagnies, en leur commandant de faire le tour du fort et d'aller, avec des échelles, l'attaquer par derrière, pendant que Jean de Biron, baron de Salignac,

1588. en entreprendrait aussi l'escalade du côté opposé. Après ces dispositions, le prince se mit lui-même en route à travers le marais, suivi du reste de ses gens.

Mais déjà le maréchal-de-camp Mignonville, qui, comme on l'a dit, avait pris les devans avec les régimens de Soubran et de Charbonnière, ayant traversé le canal de la Brune en se mettant dans l'eau jusqu'aux épaules, était arrivé sous les murs du fort. Les différens postes qui en gardaient les approches prirent la fuite à sa vue. Le Cluseau étant accouru avec quelques gens pour secourir la garnison du fort, rebroussa chemin lui-même vers le château de Marans, où il se jeta, poursuivi de si près par l'ennemi, que vingt-deux des siens restèrent au pouvoir des calvinistes. Les gens du fort, découragés par la retraite de leur chef, n'osèrent résister, bien que l'escalade de la place fût très-difficile sur un sol marécageux où les échelles s'enfonçaient sous le poids des soldats et restaient fichées dans la vase. Ils se rendirent après avoir échangé quelques décharges de mousqueterie avec l'ennemi.

Le roi de Navarre, qui s'avançait lentement par le marais, tant la marche était difficile sur ce terrain bourbeux, ayant appris la reddition de la Brune, rallia aussitôt ses troupes et tourna vers Marans. Il employa toute la nuit à investir le bourg, et le lendemain, [1] au lever du soleil, tout était disposé

[1] 26 juin 1588.

pour l'attaquer sur plusieurs points à la fois. Quelques autres forts de l'île, tels que Beauregard, l'Alouette et Poix-Neuf, se rendirent presque sans combat. Il restait toutefois encore, outre le bourg et le château de Marans, les forts de la Bastille et de la Paulée. Pour ôter à ces deux postes le moyen de se secourir l'un l'autre et intercepter, en même temps, les secours du dehors, le roi de Navarre détacha à Saint-Jean-de-Liversay, sur le chemin de Niort, Claude de la Trimouille avec la cavalerie légère et les compagnies de Lorges, Plassac et Arambures, qui élevèrent une redoute à égale distance de la Bastille et du château. 1588.

Au moment de commencer l'attaque du bourg, les huguenots mirent un genou en terre. « Ils prient Dieu, s'écrièrent quelques papistes, ils nous vaincront comme à Coutras! »

Cette prédiction ne tarda pas à s'accomplir. Il fallut toutefois deux jours pour emporter les divers retranchemens de ce bourg. Le Cluseau, retiré dans le château avec toute sa garnison, voulut d'abord faire résistance : mais dès qu'il vit l'artillerie huguenote, commandée par Georges Clermont-d'Amboise, braquée contre ses murs en ruines et dominés par les maisons que l'ennemi occupait, il jugea toute défense inutile et demanda à parlementer.

La Rivière le Lys fut chargé par le roi de Navarre de signifier ses conditions aux vaincus. Après une

1588. longue conférence, il fut accordé [1] que les gentilshommes et officiers de la garnison, à l'exception de le Cluseau, Tremblaye, Marron et la Tour, sortiraient avec leurs gens à cheval, la cuirasse au dos, la dague au côté, et seraient escortés jusqu'au lieu de leur retraite; que les armes et munitions de guerre resteraient dans la place; que le Cluseau, Tremblaye, Marron et la Tour demeureraient prisonniers et livreraient leurs huit drapeaux et leur cornette.

Le roi de Navarre emmena le Cluseau à Saint-Jean-d'Angély pour le soustraire à l'animosité des gentilshommes de Saintonge qui demandaient sa mort en expiation du meurtre de Saint-Martin de la Coudre qu'il avait autrefois assassiné dans son lit. « Par ainsi, dit Duplessis-Mornay, en quatre jours ont été reprises par le roi de Navarre les îles de Charron et de Marans, leurs forts et châteaux, et dix enseignes qui y étaient partie défaites, partie rendues inutiles. » [2]

Ce fut peu de jours après ces faits d'armes que le roi de Navarre écrivit, de Saint-Jean-d'Angély, à la comtesse de Grammont, cette lettre si connue, où l'on trouve tout l'abandon d'un cœur passionné, sans prétention au bel esprit.

« J'arrivai hier au soir de Marans où j'étais allé pour pourvoir à la sûreté d'icelui. Ah! que je vous y

[1] 28 juin 1588.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. II, chap. 2. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. X, p. 331 à 335. — *Mém. de la Ligue*, 2e recueil, p. 631. — *Mém. de Duplessis Mornay*. tom. I. p. 861.

ıaitais ! C'est le lieu le plus selon votre humeur 1588.
j'aie jamais vu. Pour ce seul respect suis-je après ıanger. C'est une île renfermée de marais boca- ε, où, de cent en cent pas, il y a des canaux pour charger le bois par bateaux. L'eau claire, peu ıante : lès canaux de toutes largeurs. Parmi ces rts, mille jardins où l'on ne va que par bateau. a deux lieues de tour ainsi environnée. Passe une re au pied du château, au milieu du bourg qui est i logeable que Pau. Peu de maison qui n'entre, de orte, dans son petit bateau. Cette rivière s'étend en x bras qui portent non seulement de grands ba- ıx, mais des navires de cinquante tonneaux y vien- t. Il n'y a que deux lieues jusqu'à la mer. Certes, t un canal et non une rivière. Contre mont vont ›ateaux jusqu'à Niort où il y a douze lieues.

Infinis moulins et météries insulées. Tant de es d'oiseaux qui chantent de toutes sortes : de x de mer je vous en envoie les plumes. De poissons, t une monstruosité la quantité, la grandeur et le : : une grande carpe trois sols, et cinq un brochet. ıt un lieu de grand trafic : tout par bateaux. La e très-pleine de blés et très-beaux. L'on y peut plaisamment en paix et sûrement en guerre : s'y peut réjouir avec ce que l'on aime et plaindre absence. Ah ! qu'il y fait bon chanter ! Je pars li pour aller à Pons où je serai plus près de vous : s je n'y ferai guère de séjour. Mon âme, tenez-moi 'otre bonne grace. Croyez ma fidélité être blanche

1588. et hors de tache : il n'en fut jamais sa pareille. Si cela vous porte contentement, vivez heureuse. HENRI. »[1]

De toutes les maîtresses du roi de Navarre, celle qui fixa le plus long-temps le cœur de ce prince fut Diane de Louvigny, comtesse de Grammont, surnommée la belle Corisande d'Andouins. Elle était fille unique de Paul vicomte de Louvigny, seigneur de Lescun. A peine âgée de quatorze ans, elle avait épousé, en 1567, Philibert, comte de Grammont, gouverneur de Bayonne et sénéchal de Béarn, qui mourut en 1580, d'une blessure qu'il avait reçue au siége de la Fère. La passion du roi de Navarre pour cette dame prit naissance vers 1583, bien qu'elle fût âgée de trente ans, et s'accrut à tel point, qu'il résolut de l'épouser. Il songea sérieusement dès lors à poursuivre la rupture de son mariage avec Marguerite de Valois, sœur de Henri III, qu'il avait comme répudiée à cause de sa vie déréglée. Les mémoires du temps assurent même qu'il donna à Corisande d'Andouins une promesse de mariage écrite et signée avec son sang.[2]

Peu de temps après la prise de Marans, comme il se promenait dans le voisinage de Saint-Jean-d'Angély avec d'Aubigné et le vicomte de Turenne, le prince les entretint de son amour pour la comtesse de

[1] Dreux du Radier, *Mém. des reines et régentes de Fr.*, tom. VI, p. 7. — Dulaure, *Descript. de la Saint.*, p. 362. — Saint-Edme, *Amours et Galant. des rois de Fr.*, tom. I, p. 481.

[2] Observ. sur les amours du grand Alcandre et de la belle Corisande, ap. *Journ. de Henri III*, tom. I, p. 270.

Grammont, leur confia son dessein de l'épouser, et les 1588.
pria de lui donner, le lendemain, leur avis sur ce projet. Turenne se débarrassa d'une tâche aussi délicate en prétextant un voyage à Marans, et partit le soir même.

Le lendemain, d'Aubigné s'étant présenté au logis du roi de Navarre, le prince fit retirer ses gens et, abordant le sujet qui l'occupait, s'efforça, par mille considérations d'amener le capitaine à approuver son dessein, en lui citant nombre de souverains qui n'avaient pas cru déroger en plaçant leurs maîtresses sur le trône. Mais d'Aubigné, au risque de lui déplaire en heurtant sa passion, lui parla avec sa franchise ordinaire.

« Rien n'est plus méprisable, dit-il, que ces courtisans qui s'appuient des histoires que Votre Majesté a rapportées pour autoriser la passion de leur maître. Ces exemples ne sauraient vous convenir. Ces princes jouissaient tranquillement de leurs états, ils n'avaient pas d'ennemis à combattre, ils n'étaient point errans comme vous, qui ne conservez votre vie et ne soutenez votre fortune que par votre vertu et votre renommée. Vous devez aux Français un grand mérite et de belles actions. Le duc d'Alençon est mort : vous n'avez plus qu'un pas à faire pour être sur le trône. Si vous devenez l'époux de votre maîtresse, le mépris que vous ferez rejaillir sur votre personne vous en fermera le chemin sans ressource. Quand vous aurez subjugué le cœur des Français par vos grandes actions,

1588. que vous aurez mis votre fortune et votre vie même à l'abri, vous pourrez alors imiter, si vous le voulez, les exemples que vous avez allégués. »[1]

Henri comprit la sagesse de ces réflexions et promit que de deux ans il ne songerait à son projet de mariage. Les deux ans s'écoulèrent, et Corisande fut, comme on le verra, remplacée dans le cœur du roi par Antoinette de Pons, marquise de Guercheville. Elle devint *grossière et si rouge de visage qu'il s'en dégoûta.*[2] Il finit même par l'oublier totalement, bien qu'elle lui eût rendu de grands services et que, pour le soutenir dans ses guerres, elle eût engagé tous ses biens et vendu ses diamans. Mais en amour, le prince ne se piquait pas plus de gratitude que de constance.[3]

Cependant la justice informait, à Saint-Jean-d'Angély, sur l'empoisonnement du prince de Condé. L'instruction révéla que le crime avait été préparé par Charlotte de la Trimouille, et consommé, à son instigation, par le jeune Permillac de Belcastel, un de ses pages, et par Jean Ancelin Brillaud, procureur au parlement de Bordeaux et intendant de la maison du prince. Quelques-uns assurent qu'une intrigue amoureuse existait entre la princesse et son page Belcastel : de l'Estoile va jusqu'à dire que l'enfant qu'elle portait dans son sein était le fruit de ce

[1] Saint-Edme, *Hist. des Amours et Galant. des rois de Fr.*, tom. I, p. 483 et suiv.

[2] Observ. sur les Amours du grand Alcandre et de la belle Corisande, ap. *Journ. de Henri III*, tom. I, p. 270.

[3] Saint-Edme, loc cit., p. 476 à 490.

commerce adultère.[1] Mais il demeura démontré pour 1588.
les esprits les moins clairvoyans que Charlotte de la Trimouille, en qui s'opérait, depuis long-temps, un retour marqué vers le catholicisme, avait été poussée à cette criminelle résolution par les obsessions des agens de la Ligue.

Voici, au reste, ce qui résulte des mémoires du temps.

Quinze jours avant la mort du prince, Brillaud, intendant de la maison, conduisit deux chevaux chez un aubergiste du faubourg de Taillebourg (à Saint-Jean-d'Angély), et lui recommanda, en lui promettant une forte récompense, de les bien soigner et de les tenir prêts à partir d'un moment à l'autre. Ce fut sur ces chevaux que Brillaud et Belcastel prirent la fuite immédiatement après la consommation du crime.

Le premier fut arrêté, ramené à Saint-Jean-d'Angély et mis à la question. Dans son interrogatoire il déclara que la princesse lui avait ordonné de compter mille écus à Belcastel, et d'acheter deux chevaux pour assurer la fuite de ce page en Italie. On arrêta aussi, à Poitiers, le valet de chambre de Charlotte de la Trimouille. Dans sa translation à Saint-Jean-d'Angély, cet homme se répandit en imprécations contre sa maîtresse et fit des révélations aux archers qui l'escortaient. « Ah! madame est bien méchante, s'écriait-il : qu'on saisisse son tailleur; il peut dévoiler

[1] De l'Estoile, *Journ. de Henri III*, mars 1588.

1588. la trame qui avait été ourdie contre les jours de monsieur le prince. Pour moi, je confesserai sans crainte tout ce que je sais. » Il paraît qu'en considération des aveux que ce valet de chambre fit au prévôt, le roi de Navarre lui fit grâce, car rien ne constate son supplice ni son évasion. Mais par sentence de la sénéchaussée, l'intendant Brillaud fut condamné à être écartelé, et le page Belcastel à être pendu en effigie, attendu sa fuite.

Brillaud ayant interjeté appel de la sentence, le roi de Navarre commit Jean Valette, grand-prévôt de la sénéchaussée de Saintonge et quelques autres commissaires, pour revoir la procédure et examiner l'affaire plus à fond. Ces délégués du prince ayant confirmé la sentence du premier juge, Brillaud fut tiré à quatre chevaux, le 11 juillet 1588, sur la place de l'Orme-Vert, à Saint-Jean-d'Angély. « Il donna, dans cette occasion, dit de Thou, plusieurs preuves de folie. Quoiqu'il se fût avoué coupable de plusieurs autres crimes et qu'il reconnût la justice de la sentence que les commissaires avaient prononcée, il commença cependant à blasphémer d'une manière fort scandaleuse : en sorte que ceux qui l'assistaient à la mort eurent bien de la peine à le faire revenir dans son bon sens, ce qui fit croire qu'il n'avait pas la tête fort saine, et que par conséquent il n'y avait pas grand fond à faire sur ses dépositions. »[1]

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. X, p. 243.

Quant à Charlotte de la Trimouille, deux jours 1588.
après l'exécution de Brillaud, les mêmes juges ordonnèrent qu'il serait informé contre elle : et attendu qu'elle était enceinte, ils ajoutèrent qu'en cas de condamnation à mort, la sentence ne serait exécutée que quarante jours après son accouchement ; qu'en attendant, elle demeurerait étroitement gardée et ne pourrait communiquer qu'avec madame de Brisambourg, femme de Jean de la Rochebeaucourt, sieur de Sainte-Mesme, nommée pour assister aux couches de la princesse et rendre compte de tout ce qui s'y passerait. [1]

Deux mois avant que les délégués du roi de Navarre eussent rendu cette sentence, Charlotte de la Trimouille avait fait présenter au parlement de Paris une requête sur laquelle était intervenu, le 6 mai, un arrêt portant que toutes les pièces de la procédure concernant la mort du prince de Condé seraient déposées au greffe de la cour, afin qu'elle fût en état de procéder à l'instruction du procès, dont elle interdisait la connaissance aux commissaires du roi de Navarre et à tout autre tribunal que ce fût. « Car, dit l'historien de Thou, c'est un droit qu'ont les princes du sang aussi bien que les pairs du royaume de ne pouvoir être jugés que par le parlement de Paris, qu'on appelle, pour ce sujet, la cour des pairs, et

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 22. — De Thou, *Hist. univ.*, tom. X, p. 243. — De l'Estoile, *Journ. de Henri III*, mars 1588. — Dulaure, *Descr. de la Saint.*, p. 196.

1588. ce droit s'étend jusqu'à celles à qui ils font part de leur rang, en les honorant de leur couche. [1] La cour, dit ailleurs le même historien, ordonna que son arrêt serait signifié aux juges. Il fut publié par les huissiers royaux à Niort et à Saintes, villes voisines de Saint-Jean-d'Angély et dans lesquelles il y avait alors une garnison pour le roi. Comme il y aurait eu du danger à faire la même chose à Saint-Jean-d'Angély, on se contenta d'afficher l'arrêt aux portes de la ville. [2] »

Le grand-prévôt de la sénéchaussée de Saintonge et les autres officiers délégués par le roi de Navarre poursuivant l'instruction du procès malgré la *défense* du parlement de Paris, cette cour, par un second arrêt du 9 août, ordonna qu'une copie de la requête présentée de la part de Charlotte de la Trimouille serait délivrée à François prince de Conti et à Charles comte de Soissons, frères du défunt prince de Condé, et il leur fut fait défense de poursuivre la princesse devant aucun autre tribunal que le parlement de Paris. Quant aux commissaires du roi de Navarre, ils furent, par le même arrêt, décrétés de prise de corps, et l'on ordonna que leurs biens seraient saisis et sequestrés, jusqu'à ce qu'ils se fussent présentés devant la cour pour rendre compte de leur conduite. Cet arrêt fut publié et affiché comme le précédent. [3]

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. X, p. 244.
[2] De Thou, tom. XIII, p. 25.
[3] Ibid.

Le roi de Navarre se contenta de faire rendre, par 1588.
son conseil, un arrêt contraire qui débouta Charlotte de la Trimouille de son déclinatoire, et ordonna qu'il fût passé outre au jugement selon la forme suivie jusqu'alors. Convaincue d'avoir été, sinon l'auteur, au moins la complice de l'empoisonnement de son époux, elle fut condamnée à mort. L'exécution du jugement ne devant avoir lieu que quarante jours après les couches de la princesse, elle demeura en état d'arrestation dans une des tours du château de Saint-Jean-d'Angély, sous la garde de Jean de la Rochebeaucourt, sieur de Sainte-Mesme, gouverneur de cette ville pour le roi de Navarre. [1]

Ce prince, bien qu'il fût grandement occupé, soit à secourir le château de Marans assiégé par Laverdin, soit à recouvrer cette place tombée au pouvoir des catholiques, ne laissa pas, pendant toute l'instruction du procès, de donner son attention à la recherche et à la conviction des coupables dont il avait à cœur d'assurer le châtiment. « Pour le fait de la procédure de la mort de M. le prince, écrivait-il, le 21 mars, à la comtesse de Grammont, de plus en plus l'on découvre la méchanceté, et tout du côté que vous pûtes juger par ma dernière. » [2]

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. I, chap. 22. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in 4°, tom. X, p. 243. — De l'Estoile, *Journ. de Henri III*, mars 1588. — Dulaure, Saint., p. 196.

[2] *Mss. de la Biblioth. port. du régim. de Bresse*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 65.

1588. Il écrivit encore à M. de Ségur : « Je ne saurais vous dire l'extrême regret et déplaisir que j'ai reçu de la perte si notable et importante que nous venons de faire de feu mon cousin le prince de Condé : de combien la façon de sa mort si exécrable a contristé mon cœur et mon âme. Nous sommes en un misérable temps, puisque les plus grands et ceux qui font profession d'honneur et de vertu suivent des voies si exécrables. »[1]

Le vieux cardinal Charles de Bourbon, oncle du prince défunt, se montra, lui aussi, mais à sa manière, sensible à la perte de son neveu. Lorsqu'il apprit la mort du prince, il alla trouver Henri III et lui dit avec un profond soupir : « Voilà, Sire, ce que c'est d'être excommunié ! Quant à moi, je n'attribue sa mort à autre chose qu'au foudre d'excommunication dont il était frappé. — Il est vrai, mon cousin, répondit le roi en riant, que ce foudre-là est dangereux, mais si n'est-il pas besoin que tous ceux qui en sont frappés en meurent : il en mourrait beaucoup. Je crois que cela ne lui a pas servi, mais autre chose lui a bien aidé.[2] »

Le 1er septembre, cinq mois et vingt-cinq jours après la mort de son époux, Charlotte de la Trimouille, prisonnière dans le château de Saint-Jean-d'Angély, donna naissance à l'enfant qu'elle portait dans son sein. « Les curieux remarquèrent, dit de

[1] Dulaure, Saint., p. 196.
[2] De l'Estoile, *Journ. de Henri III*, mars, 1588.

Thou, que ce jour-là, le tonnerre se fit entendre 1588.
quoique le ciel fût fort serein, et qu'il parut en même temps quelques éclairs qui semblaient être d'un heureux présage. [1] » Cet enfant ne fut baptisé que quatre ans après sa naissance (le 20 juin 1592), à Saint-Jean-d'Angély, et le roi de Navarre, alors Henri IV, lui donna son nom en le tenant sur les fonts baptismaux. [2]

Le jeune prince fut mis en nourrice au village de Mazeray, près de Saint-Jean-d'Angély, où la princesse obtint d'aller le voir deux fois par jour. On raconte que, pour se rendre au village, elle suivait habituellement le sentier qui se trouve entre Beaufief et le chemin qui conduit aujourd'hui au bourg de ce nom. Ce sentier reçut, dès-lors, le nom de *Chemin de la Princesse*, qu'il a toujours porté depuis. [3]

La naissance du nouveau prince de Condé fit surseoir, malgré la décision des commissaires du roi de Navarre, à l'exécution de la sentence de mort rendue contre Charlotte de la Trimouille. « Les juges, dit de Thou, se repentirent de leur procédure et de leur jugement, et l'action demeura suspendue. On cessa de parler de ce procès, mais on retint la princesse dans le château de Saint-Jean-

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. X, p. 244.

[2] Les frères de Sainte-Marthe, *Hist. généal. de la maison de Fr.*, tom. II, p. 195.

[3] Voy. Guill. Merville, *Recherch. sur Saint-Jean-d'Angély*, p. 350.

1588. d'Angély, où elle demeura encore six ans prisonnière.[1] »

Comme ces choses se passaient en Saintonge, Paris et les provinces catholiques d'outre-Loire étaient dans la plus grande agitation. L'orage populaire qui, depuis long-temps, s'amassait sur Henri III, venait d'éclater, et la journée *des barricades* avait enfin révélé au faible monarque les ambitieux projets du duc de Guise. Ce prince lorrain, adoré de la multitude qu'il fascinait par les graces de sa personne et subjuguait par la supériorité de son génie, aspirait à détrôner son maître et se laissait déjà décorer du titre de *roi de Paris*. Henri III, forcé de fuir sa capitale où son autorité était méconnue et sa vie menacée, errait de province en province, ralliant autour de lui les débris de sa vieille noblesse et s'efforçant de ressaisir un pouvoir qui lui échappait. Mais la plupart de ses bonnes villes étaient vendues à la Sainte-Union, dont le chef recevait chaque jour d'énergiques protestations d'alliance et d'amitié de tous les points du royaume.

Un simulacre de réconciliation, dont le roi fit tous les frais, assoupit pour un temps cette crise politique : mais il fut suivi du fameux *édit d'union*, donné à Rouen le 19 juillet, par lequel Henri III jura d'extirper tous schismes et hérésies de son royaume, déclara criminel de lèze-majesté quiconque refuse-

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. X, p. 244, et tom. XIII, p. 26.

rait de s'affilier à la Sainte-Union ou s'en départirait, 1588.
et défendit à tous ses sujets, s'il venait à mourir sans enfans, *de jamais recevoir à être roi, prince quelconque qui fût hérétique ou fauteur d'hérésie*. Par ces derniers mots, Henri de Bourbon, roi de Navarre, était exclus de la succession au trône, but essentiel du duc de Guise et de ses partisans.

L'édit d'union fut suivi de près par la convocation des états-généraux. Ils se réunirent le 16 octobre dans la grande salle du château de Blois. Pendant que cette assemblée, exclusivement composée d'élémens catholiques, décrétait à l'unanimité, dans sa deuxième séance, l'extermination des huguenots, ceux-ci convoquaient à la Rochelle une assemblée générale des églises réformées, sous la présidence du roi de Navarre.

Ce prince, ayant distribué toutes ses troupes dans les places fortes qu'il tenait en Guienne, Saintonge, Poitou et Angoumois, vint à la Rochelle pour se concerter avec les principaux de sa religion sur les moyens de résister aux résolutions qui seraient prises par les états de Blois contre les églises réformées. Les députés des villes calvinistes furent convoqués à la Rochelle pour le 12 novembre, et arrivèrent bientôt en foule dans cette ville. Après les cérémonies religieuses qui précédaient toute grande solennité, l'assemblée se réunit, le 16, à l'hôtel-de-ville, et le roi de Navarre ouvrit la séance par un discours dans lequel il exposa la situation du royaume.

1588. «Quant au respect que nous devons au roi, dit-il en finissant, je m'assure qu'il est accru en vos cœurs, lorsque Sa Majesté, captive entre les mains des ennemis de l'État, a besoin de nos patiences. Il y en a peu de vous qui ne sachent bien que nous devons attribuer nos proscriptions, non à la volonté du prince, mais à sa captivité. Apportez vos fidèles avis aux moyens de notre subsistance, contribuant, de bonne volonté, tout ce qui se peut épargner de vos provinces, moins attaquées par les ennemis, pour fournir à la tête des affaires : vous protestant que mon bien y marchera le premier avec ma vie. Et comme j'ai les mains nettes de l'autrui, je serai libéral du mien et chiche du public, à la honte de ceux qui en discourent autrement. »

Par ces derniers mots, le prince faisait allusion aux imputations dont il était l'objet de la part de plusieurs gentilshommes et surtout du vicomte de Turenne. Ce seigneur aspirait à prendre, dans le gouvernement des affaires du parti, la place laissée vacante par la mort du prince de Condé, et affec ta, pour se donner de l'influence, de censurer, en toute occasion, les actes du roi de Navarre. Mais loin d'imposer silence à ses détracteurs, les paroles du prince furent, au contraire, pour un grand nombre de députés, et particulièrement pour les ministres, un texte de sévères réprimandes et de véhémentes récriminations.

On lui reprocha les dons qu'il faisait aux gentils-

hommes catholiques de sa suite, tandis qu'il laissait 1588.
languir dans le besoin des capitaines protestans, blessés en combattant pour *la cause*. On prétendit qu'il avait vendu l'île d'Oleron au sieur de Saint-Luc après la captivité de d'Aubigné. On condamna sa passion pour la comtesse de Grammont à laquelle, assura-t-on, il avait sacrifié le fruit de la journée de Coutras. Enfin, on insinua qu'il flattait, sous main, les ligueurs, afin de se les rendre favorables et de n'être pas repoussé par eux du trône où l'appelait sa naissance après la mort de Henri III.

Le prince écouta avec patience et résignation toutes ces remontrances, dont les plus amères lui furent adressées par le ministre Gardési, de Montauban. L'assemblée de la Rochelle, composée, en grande partie, de barons féodaux et de bourgeois démagogues, n'était pas animée d'un esprit plus monarchique que celle de Blois. Des deux côtés, les tendances démocratiques se mêlaient aux doctrines religieuses, et il fallait toute la popularité du roi de Navarre pour conserver un reste d'influence sur une confédération formée de pareils élémens.

Ce qui lui fut le plus sensible, c'est que, pour mettre leurs provinces à l'abri de ce qu'ils appelaient sa *tyrannie protectorale*, les députés travaillèrent, en sa présence, à ressusciter les vieilles garanties de l'indépendance calviniste que l'ambition des chefs et la nécessité des temps avaient fait tomber dans l'oubli. Quelques ministres proposèrent de créer, en

1588. chaque province, un *protecteur* nommé par l'assemblée, et cet avis fut appuyé par un grand nombre de gentilshommes. Jaloux de conserver seul ce titre de protecteur des églises réformées, le roi de Navarre, apercevant le but où tendait cette proposition, la combattit avec force et proposa, à son tour, d'établir dans les villes de Saint-Jean-d'Angély, Bergerac, Montauban, Nérac, Foix et Gap des comités chargés de recevoir les plaintes de ceux du parti et de rendre la justice chacun dans sa circonscription. Cette motion remplissant le vœu de l'assemblée, fut adoptée à l'unanimité, et l'on rédigea sur-le-champ plusieurs statuts pour l'organisation de ces chambres provinciales et le réglement de leurs attributions en ce qui concernait les finances, les offices, les gages et récompenses et la discipline militaire.

Après ces résolutions, on discuta les termes d'une *remontrance et requête très-humble* qui fut adressée *au roi, en l'assemblée des états*, au nom *des Français exilés pour la religion*. Dans cette requête, l'assemblée huguenote suppliait Henri III de rendre aux églises réformées les libertés qui leur avaient été anciennement octroyées par l'édit de janvier, et d'ordonner la réunion d'un concile national où les docteurs de l'une et l'autre religion pussent débattre en sa présence les dogmes de leurs croyances respectives. Mais, comme le remarque un contemporain, « cette requête était bien mal assaisonnée, pour être contre la principale intention des états, lesquels, composés,

pour la plupart, de personnes choisies entre les 1588.
plus passionnés à l'avancement de la Ligue, aimaient mieux détruire qu'instruire les dévoyés, et noyer plutôt que laver les infects. »

L'assemblée des états, dans sa séance du 4 novembre, répondit à l'adresse des huguenots en déclarant, à l'unanimité, Henri de Bourbon indigne de succéder à la couronne comme hérétique relaps, suppliant très-humblement le roi de dépouiller *ledit Henri de Bourbon* du gouvernement de Guienne dont il portait toujours le titre, et d'ordonner la confiscation de toutes ses seigneuries mouvantes de la couronne de France.

L'assemblée de la Rochelle, ayant tenu ses séances pendant un mois entier, fut close, le 17 décembre, par un discours du roi de Navarre. Ce prince avait trop de tact pour se montrer offensé des attaques dont il avait été l'objet. Il congédia les députés en affectant d'adresser des paroles amicales à ceux qui avaient montré le plus d'animosité contre lui. [1]

Henri III dissimulait aussi la haine qu'il nourrissait contre le duc de Guise, mais c'était pour mieux assurer sa vengeance. Son cœur n'était pas tellement dégradé, qu'il n'eût vivement senti les dernières

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. II, chap. 8. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. X, p. 421. — *Mém. de Sully*, chap. XXVI, ap. Petitot, Coll., tom. I, p. 409. — Palma Cayet, *Chronol. novenn. introd.*, ibid, tom. XXXVIII, p. 248. — Anonyme, *Hist. des dern. Troubl. de Fr.*, liv. IV. Lyon, 1597, f° 81.

1588. humiliations qu'on lui avait fait essuyer. Le sentiment de son injure lui fit retrouver un moment d'énergie ; mais, comme toutes les âmes faibles, il ne s'arracha à son apathie habituelle que par un élan de fureur aveugle et féroce. Le meurtre du duc et du cardinal de Guise, froidement égorgés par son ordre et presque sous ses yeux dans le château de Blois, [1] imprima une secousse terrible au royaume et fut plus désastreux encore pour Henri III que pour la Ligue, en élevant une barrière infranchissable entre son peuple et lui. *Me voilà roi maintenant*, s'écria l'imprudent monarque, *je n'ai plus de compagnon!* Il pensait avoir recouvré toute sa puissance; il avait creusé sous ses pas un abîme qui devait l'engloutir.

La mort du *Machabée du catholicisme* excita d'abord, parmi les huguenots, de bruyans transports de joie. En Saintonge, et principalement à la Rochelle, on voulut célébrer cet événement par des feux d'artifice et des salves d'artillerie : mais l'austère Duplessis-Mornay comprima cet élan d'allégresse publique, « ne voulant pas qu'il fût dit que ceux de la religion eussent approuvé, par un acte solennel, une action trop ambiguë. [2] »

1589. — Le roi de Navarre était à Saint-Jean-d'Angély, lorsqu'il fut informé, par un courrier, de la catastrophe de Blois. [3] Trop grand pour se réjouir

[1] 23 décembre 1588.

[2] *Vie de Duplessis-Mornay*, p. 125.

[3] Anonyme, *Hist. des dern. Troubl. de Fr.*, liv. IV, f° 96.

rime, alors même qu'il le délivrait de son plus 1589.
ennemi, il profita néanmoins, pour rentrer
ıpagne, de la profonde stupeur où cette nou-
vait jeté la Sainte-Union. Ayant fait construire
ochelle des pétards et des machines de guerre,
it de cette ville dans les premiers jours de jan-
et alla s'emparer de Niort, Saint-Maixent,
ais et de quelques autres places du Bas-Poitou.
ploya tant d'activité dans cette campagne en-
e au milieu des rigueurs de l'hiver, qu'il fut
d'une pleurésie qui fit craindre pour ses jours.
ıvelle de sa maladie étant bientôt parvenue en
ıge, y causa un deuil général. Ses fautes pu-
s'effacèrent alors devant ses qualités privées,
oublia le blâme qu'il avait encouru, pour ne
e le vide immense qu'il laisserait après lui.
tait la terreur qui s'était emparée de toutes les
qu'on courait en foule dans les temples de-
r à Dieu la conservation du prince, et que
é publique s'exhalait en sanglots et en lamenta-
Mais après une douloureuse maladie, il recou-
à peu la santé. A peine convalescent, il se fit
rter à la Rochelle,[1] et l'explosion de la joie suc-
lans cette ville, à celle de la douleur. Témoin
housiasme excité par sa présence, le prince put
ır lui-même à quel point il était aimé.[2]

anvier 1589.
bigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. II, chap. 16. — *Mém. de*
2e recueil, p. 849.

1589. Ce fut pendant sa convalescence à la Rochelle, qu'il écrivit la lettre suivante [1] à la comtesse de Grammont : « Yerre n'a pu être dépêché à cause de ma maladie, dont je m'en vais dehors Dieu-merci. Vous orrez bientôt parler de moi à d'aussi bonnes enseignes que Niort.... Je ne puis guère écrire. Certes, mon cœur, j'ai vu les cieux ouverts : mais je n'ai été assez homme de bien pour y entrer. Dieu veut se servir de moi encore. En deux fois vingt-quatre heures j'étais réduit à être tourné avec le linceul. Je vous eusse fait pitié. Si ma crise avait duré deux heures à venir, les vers auraient bien fait chère de moi. Je finis parceque je me trouve mal. Bonjour, mon âme. HENRI. [2] »

Le prince étant rétabli, se disposait à aller mettre le siége devant Saintes et Brouage, les deux seules places importantes qui lui restassent à conquérir pour être en possession de tout le territoire situé entre la Sèvre et la Gironde. Duplessis-Mornay l'en détourna. « Cela est bon, lui dit-il, si nous avons à vieillir dans ces marais : mais si vous devez, un jour, être roi de France, il faut porter vos desseins ailleurs. Le plus court de ces deux siéges vous retiendra deux mois, et pendant ce temps, la France est perdue. Mettez-vous en campagne avec toutes vos troupes et

[1] Février 1589.

[2] Dreux du Radier, *Mém. des reines et régentes de Fr.*, tom. VI, p. 17. — Sainte-Edme, *Amours et Galant. des rois de Fr.*, tom. I, p. 482.

vos canons, retournez vers la Loire, attaquez des pla- 1589.
ces comme Saumur et Autun. Le roi, pressé de deux côtés, ne pourra se déterminer à traiter avec Mayenne, les mains encore teintes du sang de ses frères, et il sera forcé de se jeter entre vos bras. »

Le roi de Navarre comprit la sagesse de cet avis et en profita. Mais Henri III, poursuivi par l'exécration des masses catholiques et renversé du trône par la puissante faction *des Seize*, n'osait encore tendre la main au *Béarnais*, dont l'éloignait un reste de scrupule religieux. Il implora, dans sa détresse, les princes luthériens d'Allemagne, qui, du moins, n'étaient pas excommuniés. Le comte de Schomberg et l'historien de Thou, président au parlement royaliste de Tours, furent chargés par lui d'aller de l'autre côté du Rhin lever dix mille chevaux et vingt mille hommes de pied. Les ligueurs ayant eu avis de cette mission, firent dresser des embuscades sur toutes les frontières pour empêcher les envoyés de Henri III de sortir du royaume. Les places du roi de Navarre étant les seules qui ne fussent pas gardées, Schomberg et de Thou résolurent d'aller s'embarquer en Guienne, et prirent le chemin de cette province par Saumur, Loudun, Thouars, Niort et Saint-Jean-d'Angély.

A leur passage dans cette ville, ils demandèrent au sieur de Sainte-Mesme la permission de visiter, dans sa prison, la princesse de Condé, *dont on parlait fort diversement*. Cette faveur leur fut refusée : mais

1589. Charlotte de la Trimouille « leur envoya la princesse Eléonore, sa fille, et le fils posthume dont elle venait d'accoucher, et leur recommanda vivement les intérêts de ces illustres orphelins. Les prières de cette mère captive ne lui furent pas inutiles : ils lui rendirent depuis, et à ses enfans, tous les services dont ils étaient capables. »

Les instructions de Schomberg portaient qu'il passerait par l'Angleterre pour exhorter la reine Elisabeth à appuyer, auprès des princes d'Allemagne, les intérêts de Henri III. Ne pouvant remplir en personne cette partie de son ambassade, Schomberg en chargea Pierre de Mornay-Buhi, frère de Duplessis-Mornay, qui vint prendre ses intructions à Saint-Jean-d'Angély et alla aussitôt s'embarquer à la Rochelle pour l'Angleterre. Schomberg et de Thou quittèrent, le lendemain, Saint-Jean-d'Angély, et poursuivirent leur route vers le Périgord par Saintes, Pons, Jonzac et Coutras. [1]

Le roi de Navarre, pour vaincre les scrupules de Henri III et hâter un rapprochement, publia, le 4 mars, un manifeste éloquent dans lequel il conjura les factions d'immoler leurs griefs à la paix publique.

« Plût à Dieu, y disait-il, que je n'eusse jamais été capitaine, puisque mon apprentissage devait se faire aux dépens de mon pays! Je suis prêt à

[1] *Mém. de J.-A. de Thou*, liv. IV, ap. Petitot, Coll., tom. XXXVII, p. 418 et suiv.

demander au roi, mon seigneur, la paix, le repos de son gouvernement et le mien. » Les deux rois ayant eu, le 30 avril, une entrevue au château du Plessis-lès-Tours, se jurèrent amitié, et leurs deux armées, réunies sous la même bannière, marchèrent bientôt sur Paris. 1589.

Mais trois mois après, [1] Henri III tomba, à Saint-Cloud, sous le poignard d'un moine dominicain. Il ne laissait point d'enfans : son frère d'Alençon l'avait précédé dans la tombe. En lui s'éteignit donc la race de Valois, qui régnait depuis plus de deux siècles, pour faire place à celle de Bourbon, en tête de laquelle marchait Henri de Béarn. Mais tandis que le *Béarnais* était salué roi par l'armée catholico-protestante sous le nom de *Henri quatrième, roi de France et de Navarre*, un autre souverain était proclamé, à Paris, par la faction *ligueuse*, sous le titre de *Charles X* : ce compétiteur était l'ancien évêque de Saintes, le vieux cardinal de Bourbon, oncle paternel du roi de Navarre.

Quelque vénération qu'elle eût conservée pour ce prélat, la ville de Saintes ne se laissa pas aveugler toutefois par ses vieilles sympathies sacerdotales jusqu'à reconnaître les prétendus droits du cardinal au trône. Non moins hostile à la Ligue qu'à la réforme, immuable en sa politique exclusive de tout autre principe que celui de la royauté légitime, cette ville

[1] 1er août 1589.

1589. éminemment dynastique s'empressa de saluer, comme successeur naturel de Henri III, ce même Béarnais qu'elle avait constamment repoussé de ses murs comme chef de la faction huguenote.

Le cardinal de Bourbon, qui avait été arrêté à Blois par ordre de Henri III, était détenu dans le château de Chinon. Il fut bientôt transféré à Maillezais, dont le saintongeois d'Aubigné s'était emparé l'année précédente, et dont il était gouverneur pour le roi de Navarre. Le bruit courut, mais sans aucun fondement, que le cardinal avait été conduit de Chinon à la Rochelle. « L'espérance qui nous commençait à rire, écrivait le ligueur Jacques Amiot, évêque d'Auxerre, depuis la déclaration de monseigneur le cardinal de Bourbon, nous a bientôt destitués, puisqu'ainsi est qu'il a été emmené à la Rochelle, et qu'il est certain que nous ne le verrons plus. [1] »

Impatient de s'emparer du pouvoir à l'ombre de ce fantôme de roi, le duc de Mayenne, élu généralissime de la Ligue depuis la mort de son frère Henri de Guise, n'épargna rien pour arracher le cardinal à sa captivité. Après la translation de ce prince à Maillezais, la duchesse de Retz dépêcha vers d'Aubigné un gentilhomme chargé de lui offrir deux cent mille écus d'or en échange de son prisonnier : mais le gouverneur repoussa cette offre avec mépris. « Si je ne vous eusse pas accordé un sauf-conduit, dit-il à l'émissaire de la

[1] *Hist. de la ville d'Auxerre*, tom. I, p. 641.

Ligue, je vous enverrais pieds et poings liés au roi 1589.
mon maître. »

On résolut alors d'assassiner l'homme qu'on n'avait pu corrompre. Peu de jours après, le comte de Brissac ayant gagné un capitaine, nommé Dauphin, qui vivait de brigandages dans le Bas-Poitou, l'envoya à Maillezais avec ordre de tuer d'Aubigné, de s'emparer du château et de ramener avec lui le cardinal-roi. Dauphin ayant obtenu un rendez-vous de d'Aubigné, ce gouverneur, averti du complot tramé contre lui, se rendit seul au lieu indiqué. « On m'a voulu détourner, dit-il à l'envoyé de la Sainte-Union, de venir parler à toi, comme soupçonné d'avoir été chargé de me tuer : mais je n'en ai rien voulu croire. Cependant si tu as conçu ce dessein sur moi, voici deux poignards dont je te laisse le choix, afin qu'avec armes pareilles tu parachèves ton entreprise : et voilà un bateau que j'ai fait venir exprès pour que tu te puisses sauver par delà les marais, si le sort des armes t'est favorable. » Confondu de tant de franchise et de magnanimité, l'assassin brisa son épée, et tombant aux pieds de d'Aubigné, implora son pardon en confessant le crime qu'il s'était chargé de consommer. [1]

1590.— Cependant la fortune souriait à Henri IV. Ayant emporté une partie des faubourgs de Paris et jugeant le siége de cette grande cité impraticable au milieu de l'arrière-saison, le prince résolut, en

[1] Dulaure, *Descr. du Poitou*, p. 34 et 57 à 59.

1590. attendant les beaux jours, d'aller achever la conquête des provinces qui refusaient encore de le reconnaître. Il ouvrit l'année 1590 par l'invasion de la Normandie, et soumit, en quelques semaines, toutes les places fortes situées au midi de la Seine.

Ce fut pendant sa campagne de Normandie qu'il vit pour la première fois Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, veuve de Henri de Silly, comte de la Roche-Guyon, mort en 1586. Fille d'Antoine, dernier sire de Pons, en Saintonge, et de Marie de Montchenu, dame de Guercheville, Antoinette avait puisé à la cour élégante de Henri III cette aisance de manières et ces grâces de bonne compagnie qui ajoutent aux charmes de la figure et aux agrémens de l'esprit. Ces qualités étaient encore rehaussées, dans la jeune veuve, par une sagesse bien rare à cette époque. Sa vue fit sur le roi une sensation d'autant plus vive, que la liaison de ce prince avec la comtesse de Grammont datait déjà de huit années. Corisande fut dès-lors oubliée complétement.

Henri résolut de ne rien épargner pour s'assurer cette nouvelle conquête. Aux déclarations passionnées succédèrent les riches présens : mais la vertueuse Antoinette refusa tout avec une respectueuse fierté, et pour ôter au roi toute espérance de succès, elle évita de le voir et se retira dans son château de la Roche-Guyon. Henri ne se rebuta point. A la faveur de divers déguisemens, il allait souvent surprendre la marquise dans sa retraite. « Il faisait, dit un

contemporain, pour l'aller voir pendant la guerre, des 1590.
traites et des équipées auxquelles il faillit plusieurs fois être pris par ses ennemis. [1] »

Un jour il s'imagina de faire une partie de chasse dans le voisinage de la Roche-Guyon. A l'approche de la nuit, s'étant séparé de sa suite, il envoya demander asile à la marquise de Guercheville. Cette dame répondit à l'envoyé que le roi lui ferait beaucoup d'honneur, et fit aussitôt préparer un magnifique souper : puis elle se para de ses plus beaux habits, et lorsqu'on annonça le roi, elle alla le recevoir au grand portail, accompagnée de toutes ses femmes et de quelques gentilshommes du voisinage.

Enchanté d'un accueil aussi galant, et trouvant la marquise plus belle qu'il ne l'avait encore jamais vue, Henri fut conduit par elle à l'appartement qui lui était destiné. Après avoir invité son hôte à se reposer en attendant le souper, elle lui fit une profonde révérence et se retira. Le prince crut qu'elle allait donner des ordres pour la fête qu'elle lui préparait : mais quelle ne fut pas sa douleur, lorsqu'on vint lui dire que la marquise, après l'avoir quitté, avait ordonné qu'on attelât son coche ! Il descendit éperdu, et la trouvant disposée à partir : « Eh ! quoi, madame, lui dit-il, je vous chasserais de votre maison ? — Sire, répondit-elle, un roi doit être maître partout où il est. » Et sans vouloir l'écouter davantage, elle s'élança dans

[1] *Nouv. mém. de Bassompierre*, p. 172

1590. sa voiture, et alla coucher à deux lieues de là chez une dame de ses amies.

Tous les stratagèmes que la passion inspira au roi ayant échoué contre l'inébranlable vertu de la marquise, il eut recours à un moyen qui lui avait réussi auprès de plus d'une femme. Il lui proposa de l'épouser ; mais la sage Antoinette résista à cette nouvelle attaque. Un jour que le prince réitérait sa proposition avec chaleur, elle lui répondit : « Je ne suis pas d'assez bonne maison pour être votre épouse, et j'ai le cœur trop haut pour n'être que votre maîtresse. »

Convaincu de l'inutilité de ses efforts, Henri renonça à ses projets sur le cœur de la marquise et lui dit que, puisqu'elle était véritablement dame d'honneur, elle le serait de la reine qu'il placerait un jour sur le trône. En effet, lorsqu'en 1600 il épousa Marie de Médicis, madame de Guercheville fut nommé première dame d'honneur de cette princesse.[1]

1592. — Désespérant de revoir jamais son frère à Pau, Marguerite de Navarre, à qui Henri avait confié la régence du Béarn, conçut le désir de venir le visiter au nord de la Loire. Pour mettre la princesse à l'abri des embûches de la Ligue pendant le long voyage qu'elle allait entreprendre, Henri expé-

[1] Marguerite de Lorraine, princesse de Conti, *Hist. des Amours du grand Alcandre*.—Sainte-Foix, *Hist. de l'ordre du St-Esprit*, tom. II, p. 90. — Saint-Edme, *Amours et Galant. des rois de Fr.*, tom. I, p. 490 à 496.

dia aux gouverneurs des provinces d'Aquitaine l'ordre de l'escorter eux-mêmes à travers leurs gouvernemens, et écrivit à sa sœur de se rendre à Saumur où il promit d'aller à sa rencontre. 1592.

La princesse partit de Pau le 25 octobre et s'achemina, à petites journées, jusqu'à Bordeaux, où elle passa le mois de novembre. Dans les premiers jours de décembre, le sieur de Masse, lieutenant du duc d'Epernon, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, alla recevoir la princesse à Blaye et la conduisit à Jarnac sous l'escorte d'une nombreuse noblesse. De Jarnac, Marguerite de Navarre se rendit à Beauvais-sur-Matha, près de Saint-Jean-d'Angély, accompagnée du sieur de Malicorne, gouverneur du Poitou, et de là à Niort en passant par Aunay. Après s'être reposée à Parthenay, où elle arriva peu de jours avant Noël, elle quitta cette ville pour se rendre à Thouars, puis à Montreuil-Bellay, enfin à Saumur, où Henri vint la joindre le 1er janvier. [1]

1593.—Lors du passage de Marguerite de Navarre par la Saintonge, Jean-Louis de Nogaret, duc d'Epernon, gouverneur de cette province, n'était pas dans son gouvernement pour remplir auprès de l'illustre voyageuse les devoirs de sa charge. Le duc était alors occupé au siége d'Aix en Provence. Ayant été repoussé devant cette place, il revint en Saintonge, d'autant plus piqué de l'échec qu'il venait d'essuyer,

[1] Palma Cayet, *Chronol. novenn. introd.*, liv. V, ap. Petitot, Coll., tom. XLI, p. 249 à 254.

1593. qu'aussitôt après sa retraite, la garnison d'l
rendit au sieur de Lesdiguières, envoyé à c
avec des pouvoirs du roi. [1]

C'est à cette époque qu'il convient de pla
démêlés du duc d'Epernon avec le sieur d'Aub
démêlés dont Brantôme nous a laissé une n
très-obscure, comme tout ce qu'a écrit cet
liste. Après le meurtre de Henri III, d'Au
avait pris parti pour la Ligue et était venu gu
en Guienne à la tête de quelques gens. Aya
d'inutiles efforts pour s'emparer d'Angoulême, (
et Saintes, il s'attaqua, dit Brantôme, *à d*
*gros gibiers*, et envoya son frère le baron surp
le château de Villebois, appartenant à sa tant
dame la marquise de Mézière. Cette dame, tro
auparavant, avait reçu d'Aubeterre lui-mêm
son manoir, et, ne lui supposant aucune in
hostile, avait confié la garde du château à so
le baron.

Maître de cette place, d'Aubeterre se cru
fort pour porter la guerre en Saintonge où il
toutes sortes de ravages. Le duc d'Epernon
retour de Provence, résolut de nettoyer son g
nement de cette poignée de pillards et de re
le château de Villebois. Ayant fait avancer de
lerie sous les murs de cette place, il allait s'y
miner en personne pour en faire le siége,

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. III, chap. 21.

d'Aubeterre l'envoya défier par un trompette. Le duc répondit à ce cartel en ces termes : « Je m'en vais, pour le service du roi, où ma charge m'appelle : ayant fait là, je parlerai à vous. Cependant je suis fort homme d'honneur, et quiconque voudra dire le contraire aura menti. » 1593.

D'Epernon marcha aussitôt, à la tête de ses gens, sur le château de Villebois, qu'il assiégea et prit en moins de huit jours, presque sous les yeux de d'Aubeterre. Celui-ci ne fit aucun effort pour secourir son frère et ses soldats qui furent presque tous pendus par ordre du vainqueur. Le duc ne s'en tint pas là : il fit à d'Aubeterre une guerre à outrance, lui enleva toutes ses positions de Guienne, et le poursuivit avec une telle vigueur, qu'il le contraignit à abandonner le parti de la Ligue et à aller, au nord de la Loire, implorer la clémence du roi. Mais l'humiliation où il était réduit ne l'empêcha pas, dit Brantôme, *de se remettre sur la plume*, et d'envoyer à Saintes un tambour chargé de notifier un nouveau cartel au duc d'Epernon. Celui-ci lui fit dire, par le même tambour, que lorsqu'il aurait répondu au démenti qu'il lui avait porté à l'occasion de son premier défi, il lui donnerait toute satisfaction.

Le duc avait d'ailleurs des affaires bien autrement importantes. Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac, toujours attaché à la Sainte-Union, venait, sans quitter l'Espagne où il s'était retiré après la mort de Henri III, de s'emparer du château de Bourg-sur-

1593. Mer, au bord de la Gironde, par le moyen *d'un gentil soldat*, nommé Laubufaire. Le duc d'Epernon partit aussitôt de Saintes avec quelques troupes, marcha à grandes journées et se présenta brusquement aux portes de Bourg-sur-Mer. Les ligueurs étaient plus occupés à piller la place qu'à s'y fortifier. Surpris par une attaque aussi subite, ils prirent l'épouvante et se sauvèrent par la Gironde, emportant quelque butin. Peu de temps après, le duc d'Epernon, ayant mis ordre à son gouvernement de Saintonge et d'Angoumois, passa la Loire avec deux mille hommes de pied et deux cents chevaux, et alla joindre le roi sous les murs de Paris. [1]

Vers la fin de l'année précédente, le maréchal de Matignon, commandant pour le roi en Guienne, avait, à la sollicitation des Bordelais, mis le siége devant le château de Blaye. La garnison *ligueuse* de cette place, commandée par Jean-Paul d'Esparbez de Lussan, entravait journellement, par ses pirateries, la navigation de la Gironde. Déjà le maréchal était maître du faubourg. D'Esparbez, serré de près, demandait du secours de tous côtés. Il allait être forcé dans le château, lorsque François de la Motte, baron de Castelnau, gouverneur de Marmande pour la Sainte-Union, lui envoya cent arquebusiers et vingt piquiers, commandés par Jean-le-Goust de Lihoux,

[1] Brantôme, *Homm. ill. de Fr.*, disc 84, art. 1. — Le même, *Mém. sur les duels.*

la Rivière et Jacques Gillet, qui parvinrent, non 1593.
sans peine, à se jeter dans la place.

Une flotte anglaise vint, sur ces entrefaites, [1] croiser dans la Gironde pour favoriser les opérations du maréchal de Matignon : mais peu de jours après, seize vaisseaux espagnols arrivèrent à la vue de cette escadre, et la forcèrent de remonter le fleuve jusqu'au Bec-d'Ambès, où s'engagea un combat très-vif, à la suite duquel les Anglais vinrent mouiller à l'embouchure de la Gironde, pour barrer le passage aux Espagnols et les bloquer dans le fleuve en attendant du renfort.

Le maréchal de Matignon eut alors recours aux Rochelais par l'entremise du capitaine Limaille qui commandait pour le roi en Aunis. En moins de dix jours, trois galiotes et quatorze vaisseaux de guerre, équipés aux frais de la commune, furent en état de prendre la mer et mirent à la voile sous le commandement de Henri de Coligny, petit-fils de l'amiral. Mais ils furent retardés en rade de la Palisse par des vents contraires, et lorsqu'ils arrivèrent à l'entrée de la Gironde, les Espagnols, instruits de leur approche, avaient forcé le passage et regagné la haute mer. [2]

Trois mois après, [3] six autres vaisseaux espagnols étant entrés dans la Gironde, s'avancèrent jusques

[1] Avril 1593.

[2] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. XII, p. 64. — Mss. de Conain, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 75.

[3] 17 juillet 1593.

1593. devant Blaye et jetèrent dans le château des troupes et des munitions. Alors les assiégés prirent, à leur tour, l'offensive et commencèrent à faire des sorties. Le maréchal de Matignon, ayant inutilement demandé du secours et voyant qu'il perdait beaucoup de monde devant Blaye sans faire aucun progrès, leva brusquement le siége de cette place, après avoir mis en sûreté ses bagages et ses canons. [1]

Il avait à peine quitté la Guienne, que des troubles sérieux éclatèrent dans ces contrées. Les campagnards du Limousin, du Poitou, du Périgord, de l'Agénois et de la Haute-Saintonge, ruinés par les guerres des deux derniers règnes, étaient journellement en butte aux vexations et à la rapacité des soldats de l'un et de l'autre parti, qui se portaient envers eux aux excès les plus coupables. Ces malheureux, poussés par le désespoir, se levèrent en masse et, courant aux armes, déclarèrent la guerre aux garnisons des villes et des châteaux. D'abord ils n'avaient eu d'autre but que de repousser la violence par la force : mais leur audace croissant en proportion de leur nombre, ils se portèrent bientôt eux-mêmes à tous les excès dont ils se plaignaient. Leurs brigandages répandirent une telle épouvante dans le pays, qu'ils reçurent de la terreur générale la dénomination de *Croquans*. [2]

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. XII, p. 65.

[2] Le cri de guerre des insurgés : *aux Croquans ! aux Croquans!* par lequel ils désignaient les oppresseurs qui *croquaient* le pauvre

Henri IV était trop occupé au nord de la Loire 1593.
›ur songer d'abord à réprimer cette vaste insurrec-
on. Mais enfin il envoya contre les *Croquans* du
›itou Jean de Sourches, sieur de Malicorne, gouver-
›ur de cette province, et Jean de Châtaigner, sieur
Aubin, qui, ayant surpris les insurgés dispersés par
ındes dans les campagnes, en firent un carnage
freux. Dans le Limousin, le Périgord, l'Agénois
la Haute-Saintonge, le soulèvement fut dissipé bien
us par la persuasion que par la force, grace à la
ıodération de Henri, vicomte de Bourdeilles, gou-
›rneur du Périgord. [1]

Cependant le *Béarnais* marchait à la conquête de
couronne à travers un inextricable dédale de
›gociations et d'incidens où une tête moins bien
'ganisée que la sienne se fût perdue. Mais un obstacle
vincible semblait devoir fermer pour long-temps
ıcore au vainqueur d'Ivry les portes de sa capitale.
›nri III lui avait dit au lit de mort : « Soyez certain,
›n cher beau-frère, que vous ne serez jamais roi
France, si vous ne vous faites pas catholique. »
essé par ses amis d'aplanir le seul obstacle sérieux
i s'opposât encore à la soumission des Parisiens, il
cria : *Paris vaut bien une messe!* et se décida à
ıtrer dans le giron de l'église romaine. La cérémonie
l'abjuration se fit, le 25 juillet, dans l'église de

ıple, leur valut à eux-mêmes ce nom bizarre qu'ils donnaient à
rs ennemis.

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. XII, p. 72.

1594. Saint-Denis, en présence d'une grande affluence de princes, de gentilshommes et de bourgeois.

1594. — Cette conversion porta le coup mortel à la Ligue en opérant une puissante réaction sur l'esprit des masses en faveur de Henri de Bourbon. Le prince, après s'être fait sacrer à Chartres, fit son entrée solennelle dans Paris le 22 mars 1594, en dépit des fougueuses déclamations de quelques moines fanatiques, et malgré la résistance d'une garnison espagnole qui se fit massacrer par le peuple.

L'abjuration du roi le réconcilia avec un grand nombre de gentilhommes et de communautés bourgeoises que le sentiment religieux retenait encore dans le parti de la Ligue expirante. Lyon, Aix, Orléans, Bourges et nombre d'autres bonnes villes firent volontairement leur soumission, en stipulant toutefois, comme condition expresse de leur adhésion à la nouvelle dynastie, le maintien de leurs libertés municipales.

Dans la Saintonge et l'Aunis, où la Sainte-Union comptait peu de partisans, mais où ses garnisons occupaient encore quelques places fortes, telles que Brouage et Blaye, l'acte de haute politique auquel Henri venait de se résigner acheva de désarmer ses ennemis, et de la Gironde à la Sèvre, sa domination s'étendit dès-lors sans obstacle comme sans partage. Mais en recouvrant le calme et la sécurité qu'elles avaient perdus, ces contrées naguère si orageuses s'effacèrent pour long-temps du théâtre de l'histoire,

et perdirent en renommée ce qu'elles gagnèrent en prospérité. 1594.

En attendant les nouveaux réglemens qu'il méditait *sur le fait de la religion*, Henri IV remit en vigueur l'ancien édit de Poitiers, l'un des plus favorables à la réforme. Il permit en outre aux huguenots de se réunir en assemblées générales pour régler provisoirement les affaires de leur religion. La première de ces assemblées eut lieu vers la mi-mai à Sainte-Foix, au retour d'un synode national qui, au bruit de la conversion du roi, s'était spontanément réuni à Montauban.

L'assemblée de Sainte-Foix arrêta [1] qu'il serait formé un conseil général des églises, composé de dix membres au plus, dont quatre seraient pris dans la noblesse, deux parmi les ministres et quatre dans *le tiers*; que ce conseil s'assemblerait en lieu commode et sûr une ou deux fois l'an, selon le besoin des affaires, et que sa première réunion aurait lieu à Saumur; qu'enfin il serait créé, dans chacune des dix grandes provinces du royaume, un conseil particulier, chargé d'envoyer, chaque année, un député au conseil général.

En conséquence de ces résolutions, on forma, pour l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis, compris dans une même circonscription territoriale, un conseil spécial qui, à sa première réunion, procéda à l'élec-

[1] Mai 1594.

1594. tion du député chargé de représenter ces provinces à la prochaine assemblée générale des églises, convoquée à Saumur. Plus tard, les protestans de la Saintonge, de l'Aunis, de l'Angoumois, du Poitou, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, du Perche, du Vendomois et du Loudunois, sans s'isoler du conseil général des églises, formèrent une association à part pour le gouvernement de leurs affaires, et rédigèrent, à cet effet, des statuts qui furent approuvés, le 30 juin, par le conseil général. [1]

1595. — Cependant Charlotte de la Trimouille, princesse de Condé, était détenue, depuis sept ans, dans le château de Saint-Jean-d'Angély. La condamnation prononcée contre elle, en 1588, par les délégués du roi de Navarre, n'avait pas été exécutée: l'histoire n'en fait point connaître le motif. La haute qualité de l'accusée, jointe à l'incompétence flagrante des juges, dans une affaire dont la connaissance appartenait essentiellement à la cour des pairs du royaume, ne contribua pas peu sans doute à paralyser une sentence dont l'exécution pouvait appeler sur ses auteurs une grave responsabilité.

Il paraît que la princesse dut surtout à la naissance de son fils l'oubli du crime dont elle était accusée. Après avoir déployé la plus grande activité dans la recherche des auteurs et complices de ce crime, le roi de Navarre n'y donna plus qu'une légère attention

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. IV, chap. 11 et 12.

epuis la naissance du jeune prince de Condé, sur 1595.
ui il concentra dès-lors toute sa sollicitude. Le 20 uin 1592, jour du baptême de ce prince, selon le rite le Calvin, Henri IV, qui n'avait pas encore abjuré a réforme, vint à Saint-Jean-d'Angély et descendit à 'hôtel des *Sirènes*.[1] Ce fut lui qui tint le jeune prince sur les fonts-baptismaux et qui lui donna son nom.[2] Il justifia ainsi qu'il ne croyait point aux bruits scandaleux qui avaient circulé sur le compte de la princesse, et que l'enfant dont elle était devenue mère fût le fruit des œuvres du page Belcastel. Henri n'eût pas reconnu comme prince du sang royal de France le fils d'un page et ne lui eût pas donné son nom.

Le jeune Henri de Condé était à Saint-Jean-d'Angély auprès de sa mère captive, lorsque le cardinal d'Ossat et l'abbé Duperron, que le roi, nouvellement converti au catholicisme, avait députés auprès du pape Clément VIII pour solliciter son absolution, revinrent avec des lettres favorables. Mais au nombre des conditions que le souverain Pontife mettait à la grace du Saint-Siége, se trouvait celle-ci : que dans un an, le roi retirerait monsieur le prince de Condé de Saint-Jean-d'Angély, où il était entre les

[1] L'emplacement de cet hôtel est aujourd'hui occupé par la salle et le café de la comédie. (Guill. Merville, *Recherch. sur Saint-Jean-d'Angély*, p. 350.)

[2] Les frères de Sainte-Marthe, *Hist. généal. de la maison de Fr.*, tom. II, p. 195.

1595. mains des hérétiques, et le ferait instruire en la religion catholique. [1]

Henri IV hésita d'autant moins à remplir cette condition, qu'elle s'accordait parfaitement avec son affection pour le jeune prince. Il lui nomma pour gouverneur Jean de Vivône, marquis de Pisani, et chargea ce seigneur de retirer son élève de Saint-Jean-d'Angély et de le conduire en l'abbaye de Saint-Germain-en-Laye, afin qu'il y fût instruit dans les dogmes de la communion romaine. [2] Pour apaiser les huguenots de Saint-Jean-d'Angély et de la Rochelle, qui étaient jaloux de conserver le jeune prince parmi eux et qui virent dans son éloignement la preuve d'une défiance injurieuse, Henri leur fit dire que ses maladies, *rendant beaucoup de choses incertaines*, lui faisaient désirer d'avoir auprès de lui le prince qui serait peut-être un jour son successeur. [3]

Dans le même temps, Henri IV témoigna pour la mère une partie de l'intérêt qu'il portait au fils. Charlotte de la Trimouille, depuis sa condamnation, n'avait cessé de solliciter la révision de son procès. Elle fut enfin entendue. Le roi étant à Dijon au mois de juin 1595, une requête lui fut adressée par madame d'Angoulême, veuve de François de Montmorency, Henri de Montmorency, Charles de Valois,

[1] Palma Cayet, *Chronol. novenn.*, liv. VII, ap. Petitot, *Coll.*, tom. XLIII, p. 113.

[2] Ibid, p. 120.

[3] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. III, liv. V, chap. 3.

mte d'Auvergne, Henri de la Tour-d'Auvergne, 1595.
mte de Bouillon, Charles de Montmorency de
mville, Claude de la Trimouille, duc de Thouars,
arles de Cossé de Brissac, Jean de Lévi de Mire-
ix et Juste-Louis de Tournon, tous parens ou
iés de la princesse de Condé. Après avoir rappelé
ccusation portée contre Charlotte de la Trimouille,
sentence de mort qui en avait été la suite, la nais-
nce du prince de Condé et la longue captivité de la
ère et du fils dans le château de Saint-Jean-d'Angély,
s auteurs de la requête suppliaient le roi d'ordonner
e la procédure instruite dans cette ville fût revisée
r la cour des pairs du royaume, afin qu'il fût sta-
é sur le sort de l'accusée par un arrêt définitif, et
issaient en demandant que la princesse fût provi-
irement rendue à la liberté, déclarant se rendre
utions pour elle et promettant de la représenter à
justice chaque fois qu'il en serait besoin.

Henri IV fit écrire au bas de cette requête, par
ierre Forget de Tresmes, l'un des quatre secrétai-
es-d'état, que la cause de Charlotte de la Trimouille
tait renvoyée au parlement de Paris, que la prin-
esse serait tenue de comparaître, dans quatre mois,
evant cette cour, et qu'attendu que les requérans
e rendaient cautions pour elle, il était enjoint à
ean de la Rochebeaucourt, sieur de Sainte-Mesme,
ouverneur de Saint-Jean-d'Angély, de la remettre
n liberté. Jean de Vivône, marquis de Pisani, gou-
erneur du prince de Condé, vint, peu de temps

1596. après, en Saintonge, et emmena à la cour Charlotte de la Trimouille et le prince son fils.[1]

1596. — On fit donc apporter de Saint-Jean-d'Angély toute la procédure, et l'on fit assigner François, prince de Conti, et Charles, comte de Soissons, frères du feu prince de Condé, pour fournir leurs moyens d'opposition. Ces deux princes n'ayant pas comparu, la cour, par un arrêt du 26 avril, déclara nulle, comme attentatoire à l'autorité du roi et du parlement, l'instruction faite par le prévôt de la sénéchaussée de Saintonge, avec défense à qui que ce fût de jamais s'en prévaloir; et, évoquant de nouveau la connaissance du procès, ordonna, avant de statuer au fond, que le prince de Conti et le comte de Soissons seraient réassignés.

Ces deux princes ne comparurent point encore, et, se bornant à décliner la juridiction du parlement, firent conclure, par leurs procureurs, à ce que l'affaire fût portée devant le roi en personne, assisté des pairs du royaume. De son côté, Charlotte de la Trimouille demanda que la procédure annulée par l'arrêt du 26 avril fût supprimée de fait, afin que ces pièces ne devinssent pas, dans la suite, un sujet de scandale et une source de calomnies contre elle. La cour, accueillant cette demande, ordonna, par un second arrêt du 28 mai, la suppression de toutes les procédures faites contre la princesse à Saint-Jean-d'Angély, et le même

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. XII, p. 366.

jour elles furent jetées au feu par le greffier criminel, en présence du premier président Achille de Harlai et du conseiller Édouard de Molé, rapporteur. 1596.

Enfin, le 24 juillet, intervint un dernier arrêt qui déclara Charlotte-Catherine de la Trimouille, veuve de Henri de Bourbon, prince de Condé, innocente du crime dont elle avait été accusée. Le prince de Conti et le comte de Soissons firent déposer au greffe une protestation contre cet arrêt, et en demandèrent acte à la cour; mais le président de Harlai leur fit comprendre qu'il y avait chose jugée au profit de la princesse de Condé, et qu'on ne pouvait revenir contre un arrêt par voie de protestation. [1]

René de Cumont, prévôt de la sénéchaussée de Saintonge, qui avait déployé dans l'instruction de ce grand procès autant de fermeté que de droiture, fut appelé à Paris. On le fit conseiller d'état, on le combla de présens, et l'on acheta ainsi son silence sur les circonstances cachées d'un crime dont l'arrêt du parlement de Paris ne justifia pas complétement la princesse aux yeux du public et surtout des huguenots. [2]

Pour achever de se réhabiliter au moins dans l'opinion des catholiques, Charlotte de la Trimouille songea sérieusement à réaliser un projet qu'elle avait

[1] De Thou, *Hist. univ.*, tom. XIII, p. 27 et suiv. — Dulaure, *Descr. de la Saint.*, p. 196.

[2] Voy. Guill. Merville, *Recherch. sur Saint-Jean-d'Angély*, p. 352.

1597. conçu dès avant la mort de son époux, celui d'abjurer la religion réformée pour revenir à la communion romaine. Elle avait différé jusqu'alors l'exécution de ce dessein afin qu'on ne pût la soupçonner d'avoir agi, dans cette occasion, bien moins par conviction que pour se rendre ses juges favorables. Elle fit son abjuration à Rouen, entre les mains du cardinal de Médicis, légat du siége apostolique. Après la cérémonie, le légat lui donna un repas splendide, auquel assistèrent plusieurs princes et grands seigneurs de la cour. [1]

1597. — Au mois de mai 1593, Henri IV étant à Mantes, avait, par des lettres-patentes qui furent entérinées le 5 mai de l'année suivante au parlement de Bordeaux, confirmé *les beaux et grands priviléges, pouvoirs, jurisdictions, franchises, libertés et exemptions* octroyés par ses prédécesseurs aux *maire, pairs et échevins, bourgeois, manans et habitans de sa ville, cité et faubourgs de Saintes*, en considération *des fidèles et signalés services* qu'ils avaient rendus *tant pour le secours contre les ennemis de l'Etat, que pour se maintenir en l'obéissance et sujétion de la couronne.* [2]

Au nombre de ces priviléges se trouvait *expressément compris*, en faveur de vingt-cinq membres du corps de ville, *le titre de noblesse* avec *exemption de toutes tailles, subsides et impositions pour eux et leur*

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. XIII, p. 26.

[2] Arrêt du parlement de Bordeaux, du 5 mai 1594. Mss. Archiv. de l'abb. de Saint-Jean-d'Angély.

*stérité.* Les nouveaux titulaires jouissaient sans con- 1597.
adiction du privilége de noblesse, mais depuis *quel-
ues années en ça*, afin de ne pas entraver le service du
i *en ladite ville et province de Saintonge, continuelle-
ent affligées des guerres et autres incommodités depuis
ente-cinq ans*, ils avaient souffert *être compris ès
les des tailles par quelques envieux et ennemis qui eus-
nt été bien aises, sur ce sujet, de troubler les affaires
e ladite ville, fort importante pour le service du roi.*

Mais *le feu desdites guerres s'en allant éteint*, les
unicipaux de Saintes ne voulurent pas laisser dor-
ir plus long-temps leur droit d'exemption des tailles
t subsides, et présentèrent une requête au roi pour
tre rétablis dans la plénitude de leurs prérogatives.
Ienri IV fit droit à leur demande par des lettres-pa-
entes données à Paris au mois de novembre 1597.

« Inclinant libéralement, dit-il dans ces lettres, à
 supplication et prière desdits maire et échevins,
t désirant les gratifier pour leurs bons et signalés
ervices et les obliger de persévérer en cette bonne
olonté, avons, de notre propre mouvement, pleine
uissance et autorité royale, déclaré et déclarons,
ar ces présentes signées de notre main, nos vouloir
t intention que lesdits exposans, au nombre de
ingt-cinq seulement, jouissent entièrement desdits
riviléges et exemptions de toutes tailles et autres
mpositions, tout ainsi qu'en jouissent les maires,
onseillers, pairs et échevins de nos villes de la Ro-
chelle et Saint-Jean-d'Angély, et, ce faisant, demeu-

1597. rent, eux et leur postérité, nobles et jouissent de tous priviléges et marques de noblesse pour l'exemption desdites tailles, nonobstant que, depuis quelques années, ils aient été imposés ès-dites tailles comme les autres habitans de ladite ville, et qu'ils l'aient souffert pour la considération de notre service, laquelle souffrance ne voulons aucunement leur nuire ne préjudicier, dont nous les avons relevés et relevons, et pour ce nous avons auxdits exposans de rechef accordé et de nouveau octroyé ladite exemption de tailles et autres impositions, pour en jouir, eux et leurs successeurs, sans qu'ils en puissent être troublés ni empêchés pour quelque cause et occasion que ce soit, etc. [1] »

Si l'abjuration de Henri IV avait opéré, sur l'esprit des populations orthodoxes, une réaction favorable à la royauté, elle avait produit un effet tout opposé sur les masses calvinistes, généralement peu disposées à admettre les considérations politiques qui avaient poussé le prince à cette détermination. La popularité du Béarnais allait s'affaiblissant de plus en plus parmi ses anciens co-religionnaires. Ne trouvant pas, dans la restauration de l'édit de Poitiers, une garantie suffisante de leurs libertés religieuses, ils murmuraient des retards que le roi apportait à la publication des nouveaux réglemens qu'ils ne cessaient de lui demander. Dans les synodes et les conseils

[1] *Lettres pat. de Henri IV*, Mss. Archiv. de l'abb. de Saint-Jean-d'Angély.

généraux des églises réformées, qui se réunissaient 1598.
fréquemment à Nîmes, à Montauban, à la Rochelle et ailleurs, il n'était question que de rompre avec le *renégat*, ou du moins de ne lui payer aucun subside jusqu'à ce qu'il eût assis définitivement l'église réformée sur une base ferme et stable.

1598. — Ces murmures firent d'autant plus réfléchir Henri IV, qu'Emmanuel, duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, travaillait à se faire, sur la Loire, une position indépendante de la couronne, et pouvait susciter, dans l'Ouest, de grands embarras à la royauté, en ralliant autour de lui les huguenots mécontens. Henri prit une résolution soudaine : *C'est assez faire le roi de France*, dit-il ; *il est temps de faire le roi de Navarre*. Il partit, au mois de février, pour la Bretagne, décidé à *ranger le duc à son devoir*, et à pourvoir, par un bon édit, aux doléances de *ceux de la religion*, dont les députés venaient de s'assembler à Châtellerault. Mercœur fit sa paix avec le roi, qui n'eut plus à s'occuper dès-lors que de la grande affaire des protestans. Le comte de Schomberg, le président de Thou et d'autres commissaires furent par lui délégués à l'assemblée de Châtellerault pour débattre, avec les députés des églises réformées, les articles d'un accord durable entre les deux cultes.

Le résultat de ces conférences fut une transaction par laquelle, entre autres clauses, il fut arrêté que les réformés conserveraient l'exercice public de leur

1598. religion dans les lieux où il était alors établi, et en outre, dans les manoirs de tous seigneurs protestans hauts-justiciers et tenant fief de haubert; qu'ils jouiraient des droits de citoyens et seraient admis à tenir tous états, dignités et offices publics; que leurs pauvres seraient reçus dans les hôpitaux et leurs écoliers dans les universités, comme ceux des catholiques; qu'il y aurait, dans chaque cour de parlement, une chambre mi-partie, formée d'un égal nombre de catholiques et de protestans, pour juger les procès dans lesquels des réformés seraient parties intéressées; que les ministres de l'Évangile jouiraient de certaines prérogatives et recevraient un traitement sur le trésor royal; que tous les biens confisqués sur les huguenots depuis Henri II seraient restitués aux héritiers légitimes, et que, par compensation, les réformés rendraient tous les biens ecclésiastiques qu'ils détenaient, souffriraient le rétablissement du culte romain partout où il avait été supprimé, se conformeraient à la discipline extérieure de l'église romaine, observeraient les jours de fêtes et paieraient la dîme au clergé; enfin, qu'ils pourraient, sous le bon plaisir du roi, et en présence de commissaires par lui délégués, tenir des synodes et assemblées générales en temps et lieux convenables, pour l'administration des affaires de leurs églises.

Telles furent les bases du fameux édit donné à Nantes le 13 avril 1598. L'édit de Nantes souleva de violentes contradictions au parlement de Paris : il ne

fut vérifié et enregistré par cette cour que le 25 février de l'année suivante, après avoir subi d'importantes modifications, principalement en ce qui concernait la tenue des synodes. 1599.

1599. — Il ne restait plus qu'à le faire accepter et exécuter par les villes protestantes, chose peut-être plus difficile encore. Le 7 mars, Henri IV dépêcha à la Rochelle le sieur du Coudray avec une lettre pour les ministres Dumont, Lhoumeau et Merlin.

« J'ai avisé, leur mandait-il, de dépêcher vers les maire, échevins et habitans de ma ville de la Rochelle, pour leur faire entendre les soins que j'ai prins pour la vérification de l'édit que j'ai fait en faveur de ceux de la religion prétendue réformée et ce qui s'est passé en cela, le sieur du Coudray, présent porteur, et particulièrement vers vous, pour la créance que j'ai que vous pouvez beaucoup pour disposer un chacun à l'exécution d'icelui : les assurant qu'il n'y a rien été omis pour faire en sorte que ceux de notre royaume, tant d'une que d'autre religion, vivent en paix et en repos. Comme je sais que l'on fait courir des bruits tout du contraire, je ferai de sorte qu'il sera inviolablement observé et exécuté, de façon que l'on connaîtra que je n'ai rien tant à cœur que l'accomplissement d'icelui et de mes paroles, ainsi que plus particulièrement j'ai recommandé au sieur du Coudray de vous faire entendre de ma part. Sur la suffisance duquel me remettant, je vous prierai de

1599. le croire, et Dieu de vous avoir en sa garde. Ce 7 de mars, l'an 1599. HENRI. [1] »

Cette lettre ayant été communiquée au consistoire, Jacques Merlin fut chargé d'y répondre au nom de la compagnie. « Sire, écrivit le ministre, nous remercions très-humblement Votre Majesté de ce qu'il lui a plu se ressouvenir de nous, ses pauvres sujets et serviteurs, parmi de si grandes affaires desquelles elle se trouve environnée. Ce nous est une assurance que la vraie piété demeure encore en son cœur, pour laquelle elle a autrefois tant travaillé, et nouvellement en la vérification de l'édit accordé à ceux qui en font profession. Cette assurance nous donne hardiesse de remontrer très-humblement à Votre Majesté que, ès-changemens faits en icelui, entre plusieurs autres points, il y a celui des synodes merveilleusement préjudiciable au service de Dieu et établissement de la vraie religion. Mais pour ce que le sieur du Coudray est chargé de présenter nos très-humbles supplications à Votre Majesté, sur cela *et* sur autres particularités, concernant la sûreté et paix de cette ville, il ne nous reste qu'à la supplier très-humblement de nous pourvoir sur iceux selon sa bonté et bienveillance accoutumée, et de croire que nous présentons assiduellement nos très-humbles prières à Dieu, pour la santé et prospérité d'icelle, qu'il la maintienne et assiste de force et courage

[1] *Biblioth. de la Rochelle*, Mss. de J. Merlin.

contre ses ennemis et lui donne le moyen d'établir le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ parmi ses sujets. [1]» Cette réponse fut remise au sieur du Coudray, qui repartit aussitôt pour Paris. 1599.

Au mois de juillet suivant, Jean Boudeau de Parabère, gouverneur du Poitou, et Martin Langlois, sieur de Beaurepaire, vinrent à la Rochelle, chargés par Henri IV de s'entendre avec le conseil de la commune et le consistoire pour assurer l'exécution de l'édit de Nantes en la ville et la banlieue. Mais cet édit, que le parlement de Paris avait repoussé, pendant près d'un an, parcequ'il était trop favorable aux huguenots, ne reçut pas un meilleur accueil des Rochelais, parcequ'il donnait trop de latitude aux catholiques. [2]

Le 26 juillet, *après dîner*, Alexandre d'Harondener, maire de la Rochelle, réunit, *en sa maison*, les pasteurs et ceux des membres du corps de ville qui avaient été désignés *pour l'assister en la conférence et traité avec les sieurs commissaires*. A cette assemblée se trouvèrent aussi quinze bourgeois délégués par les cinq paroisses : mais, en vertu d'une décision prise, le matin, à l'hôtel-de-ville, leur nombre fut réduit à

[1] *Biblioth. de la Rochelle*, Mss. de Jacques Merlin.

[2] Les prêtres romains, expulsés, depuis long-temps, de la Rochelle, s'étaient réfugiés dans les églises d'Esnandes, de la Jarrie et de Bourgneuf, où ils avaient réuni un petit nombre de fidèles. En 1592, les catholiques rochelais, trouvant ces églises trop éloignées, avaient réparé celle de Laleu, à une demi-lieue à l'ouest de la ville, de concert avec les habitans de ce bourg.

1599. deux, *pour gagner temps et aussi de peur de confusion.*

L'assemblée ainsi formée ayant délibéré, «le résultat des avis fut, dit un membre de cette réunion, que si, de nécessité, il nous fallait recevoir le rétablissement de la messe en cette ville, nous y condescendissions, moyennant que ce fût en la même forme qu'elle se chantait à Sainte-Marguerite, l'an 1585 ; que les processions fussent bornées à l'autel dudit lieu de Sainte-Marguerite; que l'hostie ne fût point pourmenée le jour du sacre, ni portée aussi en pontificat aux malades ; que les papistes ne feraient point leurs agiots à l'enterrement des morts ni lorsqu'on défait des criminels par justice ; que nous retiendrions nos cimetières et les paroisses, et que, s'ils voulaient enterrer leurs morts avec nous, ils le pourraient; enfin, que nous ne fussions point obligés à garder les fêtes. Telle fut la conclusion prinse unanimement. [1] »

Cette conclusion circonscrivait l'exécution de l'édit dans des limites trop étroites, pour qu'elle pût être acceptée par les commissaires du roi. Persuadés que l'opposition venait moins du corps de ville que du consistoire, ils eurent, le mercredi 28, une entrevue avec les membres de ce collége, au logis du ministre Dumont, et s'efforcèrent, par des paroles insinuantes, de vaincre leur résistance. Ils déclarèrent, au surplus, dit un des pasteurs présens à cette entrevue, « que le roi était en volonté résolue de faire exécuter, en cette

[1] *Biblioth. de la Rochelle*, Mss. de Jacques Merlin.

ville, son édit, et que la cause pour laquelle il n'avait 1599.
encore été vérifié en aucunes cours de parlement, [1] était qu'elles alléguaient qu'à la Rochelle il n'était observé et que jamais nous ne le recevrions : mais que le roi, pour les faire mentir et leur ôter, ci-après, toutes excuses, s'assurait tant en notre fidélité et obéissance, que nous ne refuserions point d'exécuter l'édit. Qu'ayant montré ce témoignage d'obéissance, il se roidirait à l'encontre de ceux qui ne le voudraient vérifier, étant résolu d'interdire les cours refusantes, et d'envoyer des gens de son grand conseil pour établir les chambres mi-parties. Partant, que Sa Majesté désirait que nous, pasteurs, tînssions la main à l'exécution de son édit, de peur que le peuple ne vînt à faire quelque chose mal à propos. » Les ministres se contentèrent de répondre vaguement, par l'organe de Dumont, que leur désir était *de voir Sa Majesté prospérer en toutes félicités, et qu'au fait dont était question, ils y apporteraient, en bons chrétiens, tout ce qu'ils pourraient.* [2]

Les commissaires du roi étaient à peine de retour à leur logis, que le maire, *avec sa compagnie*, vint les visiter. « Après avoir un chacun prins sa place, M. le maire, adressant son propos à M. de Parabère, dit: Messieurs, je vois bien que nous ne pourrons pas obtenir de vous tout ce que nous demandons ; mais il faut voir ce qui se pourra faire. — Incontinent que

[1] Il ne s'agit évidemment ici que des parlemens de provinces.
[2] *Biblioth. de la Rochelle*, Mss. de Merlin.

1599. MM. les commissaires ouïrent ce langage, ils dirent en eux-mêmes : Ils sont à nous, nous ferons d'eux ce que nous voudrons. » Cet entretien n'amena toutefois aucun résultat, le maire persistant à demander *que le rétablissement de la messe fût semblable à celui de* 1585, les commissaires soutenant que puisque *ceux de la religion avaient partout libre exercice d'icelle*, ils ne pouvaient prétendre à *restreindre celui de l'église romaine*. [1]

Le lendemain 29, Alexandre d'Harondener réunit son conseil à l'hôtel-de-ville. Dans cette séance, qui dura près de trois heures, il fut avisé que « pour l'égard de la publication et exécution de l'édit, on ne s'y opposerait, et que, sans plus entrer en nouvelles conférences avec lesdits sieurs commissaires, on leur ferait entendre, pour la dernière fois, cette soumission générale, qu'ils fissent ce qui était de leur charge, ne voulant entrer en aucun accord particulier avec les catholiques romains. » Cette résolution ayant été communiquée aux commissaires du roi, ils la repoussèrent, appréhendant que, si l'édit était ainsi accepté, en termes généraux, par le corps de ville, sans l'adhésion expresse du consistoire, *il n'advînt ci-après du tumulte pour mettre les catholiques en possession de ce qu'ils demandaient*.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au lundi 2 août. Ce jour-là, après dîner, le maire ayant réuni,

[1] *Biblioth. de la Rochelle*, Mss. de Merlin.

en son logis, les membres de son conseil et ceux du 1599.
consistoire, il fut arrêté, en premier lieu, *qu'on n'userait d'aucune convention particulière avec ceux de l'église romaine, ains qu'on s'en tiendrait à la soumission générale* : en second lieu, *que lorsqu'en l'auditoire* du présidial, *l'édit serait publié, le procureur de messieurs de la maison de ville requerrait que MM. les maire, échevins et pairs fussent reçus en leurs protestations.* « Ce qui, continue le ministre Merlin, étant octroyé par les juges, nous viendrions par après faire nos protestations autant amples que nous voudrions, lesquelles M. le lieutenant-général garderait par devers soi, donnant promesse au greffier de les lui délivrer toutes fois et quantes il serait expédient, pour empêcher que quelque catholique n'en levât une grosse pour l'envoyer à la cour. »

On se promit bien de garder le secret sur cette petite ruse municipale, qui ne devait être connue des commissaires du roi qu'au moment même de la publication de l'édit. Pour mieux assurer le succès du complot, il fut convenu *qu'on irait trouver lesdits sieurs commissaires pour les entretenir en bonne humeur, en attendant la publication.*

Vers cinq heures du soir, le maire, accompagné de son conseil, alla donc faire visite aux délégués du roi. Mais, « après les propos coutumiers d'honnêteté, M. le maire, contre ce qui avait été avisé de ne leur communiquer point ladite résolution prinse, néanmoins la leur va déclarer. »

1599. — Comment avez-vous prins une telle résolution? s'écria M. de Parabère, fort irrité. Si ainsi c'est, tout ce que nous ferons en la ville ne servira de rien. Quel ombrage prendront les cours de parlement, quand elles entendront que l'édit a été publié en ce lieu, mais avec des protestations à l'encontre ! Le roi sera moult indigné d'une telle procédure. Quand le conseil de Sa Majesté entendra que l'édit a été reçu ici avec protestations, que dira-t-il? Avec quelle hardiesse osera-t-il enjoindre aux autres cours de parlement qu'elles procèdent à la vérification de l'édit ? Ne voulez-vous point avoir égard aux affaires de votre roi? L'affection qu'il vous porte et le soin qu'il a de vous ne vous émouveront-ils point pour concéder quelque chose à la nécessité urgente d'icelles ?

— C'était bien là mon avis, répartit le maire, mais ces messieurs que voilà m'ont emporté, par la pluralité, au leur, non que, pour nul égard, j'y aie condescendu.

Après une assez vive discussion après laquelle les commissaires du roi déclarèrent qu'ils ne donneraient plus leurs soins à l'exécution d'un édit qu'on devait feindre d'accepter pour le violer ensuite, on se sépara. [1]

Enfin, le mardi, 3 août, le conseil de la commune et le corps des ministres s'étant réunis à l'hôtel-

[1] *Biblioth. de la Rochelle*, Mss. de Merlin.

de-ville, les commissaires obtinrent qu'on se contenterait d'une simple protestation faite devant eux, dont ils donneraient acte, et moyennant laquelle l'édit serait exécuté sans restriction, en attendant qu'il plût au roi faire droit aux réserves de l'assemblée. 1599.

L'édit fut immédiatement enregistré par le présidial et publié, le lendemain, à son de trompe, dans tous les quartiers de la ville. Les ministres firent enlever leurs meubles de l'église de Sainte-Marguerite qui fut rendue au culte romain, non sans une violente opposition de la multitude qui brisa les vitraux de cette église. « Et y avait très-grande apparence que si M. le maire en eût voulu faire mettre quelqu'un en prison, il fût survenu du désordre et du meurtre. »

Nicolas le Cornu de la Courbe, évêque de Saintes, informé par les commissaires du roi de la victoire qu'ils venaient d'obtenir, vint à la Rochelle et prit possession de l'église. «Partant, le 6 d'août, la messe fut chantée à Sainte-Marguerite, et le prédicateur papiste y sermona. [1] »

L'exemple de la Rochelle entraîna les autres villes protestantes de la Saintonge et du reste du royaume. L'édit de Nantes, accepté et exécuté partout sans opposition, vint enfin, après cinquante ans de terribles convulsions, fermer les plaies de la France, et

[1] *Bibliot. de la Rochelle*, Mss. de Jacq. Merlin.

1600. demeura loi de l'état jusqu'à son impolitique et funeste révocation, en 1685.

1600. — Au milieu du grand mouvement démocratique du XVIe siècle, l'ascendant moral du haut baronnage sur la basse noblesse s'était bien affaibli dans l'ouest de la France. S'il fallait une preuve de cet effet, tout naturel, d'une révolution qui avait principalement pour but de relâcher les liens de subordination qui attachaient le faible au fort, le pauvre au riché, on le trouverait peut-être dans l'expédition burlesque du baron de Beauvoir [1] à travers le pays de Saintonge. Ce vieux gentilhomme, véritable Don Quichotte de la féodalité, se croyait appelé, suivant un écrivain satyrique du temps, à redresser les torts des petits châtelains envers les seigneurs hauts-justiciers, et cette pensée finit par captiver tellement son esprit chagrin, qu'elle devint l'unique objet de ses méditations.

Un jour, ayant *convié* à dîner quelques-uns de ses voisins d'une complexion analogue à la sienne, il se plaignit *qu'il ne dormait plus, pour le déplaisir*

[1] Ce personnage est désigné, par l'auteur des *Aventures du baron de Fœneste,* sous le pseudonyme de *Calopse :* mais une note de l'éditeur de ce singulier ouvrage nous apprend qu'il s'agit du baron de Beauvoir, de l'illustre maison de Pons, en Saintonge, lequel, après avoir été, pendant quelque temps, maître de la garde-robe du prince Henri de Navarre, fut nommé gouverneur de ce prince, et l'était encore en 1568. Il avait apparemment remplacé, dans cette charge, le sieur de la Case, son parent, ou peut-être est-il ici question du sieur de la Case, lui-même, qui était encore gouverneur du prince de Navarre en 1566.

*que l'état allait si mal*. Chacun émit, sur ce sujet, son opinion, et l'on discourut longuement sur le remède qu'il convenait d'apporter aux maux du royaume. Après avoir écouté quelques instans en silence, le baron, *jetant sa calotte sur la table*, s'écria: — « Je vous dis que vos discours sont spurques d'impertinences ! Il échet *rem acu tangere*. Tous les désordres viennent de ce que la menue noblesse ne respecte pas assez les seigneurs comme moi, et tous ceux qui estiment autrement sont rustiques et carabins. Or, n'est-ce pas assez d'en discourir pathologiquement : il faut procéder à la thérapeutique, à quoi je m'offre par un voyage duquel il sera mémoire. » 1600.

La proposition fut approuvée de tous et le voyage arrêté pour le lendemain. Or, voici en quel équipage le réformateur se mit en route pour cette grande expédition. «Premièrement, il convient savoir l'habit qui était d'une paire de bottines fourrées de peau de lièvre, un haut-de-chausses de velours cramoisi rouge, un pourpoint de satin bleu, pardessus une jupe sans manches de demi-ostende tannée, une robe de tiretaine fourrée de renard, un chapeau de velours violet à quatre quarres et houppes pendantes, et dessous une calotte de toile blanche piquée, qui descendait jusqu'aux épaules, et par une fenêtre carrée laissait paraître un fort grand nez et deux gros yeux admirant toutes choses. La litière, doublée d'écarlate d'Angleterre, était portée par deux jumens,

1600. l'une rouge, l'autre poil d'étourneau. Il était assisté de son apothicaire, nommé Riclet, chevauchant une mule entière, garni d'une seringue à l'arçon de la selle, et de l'autre côté d'un pot-de-chambre. Le reste de son bagage était une petite valise verte que son jardinier à cuisses nues portait à pied. »

Le baron, ainsi équipé, s'achemina d'abord au château d'Arces (près de Cozes), dont le seigneur, son cousin, connaissant son humeur atrabilaire et l'idée fixe qui le poursuivait, le reçut avec de grandes démonstrations de respect. Informé que le baron *marchait, de ce pas, à la correction de la menue noblesse*, le seigneur d'Arces lui fit remarquer que son train était trop modeste pour une aussi haute entreprise, et s'offrit pour l'accompagner, *jurant qu'il ne l'abandonnerait pas en un si honorable dessein*. L'offre étant acceptée, les deux héros allèrent coucher au château de Saujon, que le *réformateur* avait inscrit sur ses tablettes *pour avoir vu au baron de là la moustache trop élevée*.

Saujon fit à ses hôtes le meilleur accueil *qu'il se put aviser* : mais le vieux gentilhomme, peu satisfait, *branlait la tête et jetait des œillades à Arces, contrôlant les révérences, longueur de l'apprêt, cérémonies et façons*. Le souper étant servi, le baron emmena son compagnon dehors et lui dit : — « Quand nous serons à table, saisissez-vous de tous les couteaux, car vous savez combien je suis colère et prompt. »

*Arces ne faillit pas à mettre tous les couteaux sur son*

*assiette*. Alors le censeur s'adressant à Saujon, com- 1600.
mença une harangue par *petit rustre, petit carabin, enfant de vanité*, énumérant toutes les *indécences* qui l'avaient choqué depuis son arrivée, « comme de n'avoir couru au-devant de lui jusqu'au bout du bourg, au salut n'avoir tenu le chapeau bas, à la révérence n'avoir porté la main qu'à la jarretière, n'avoir baisé que le bout du petit doigt, avoir tout fait avec incartade et avec un souris hors de saison, enfin sur la longueur d'allumer du feu et l'attente du souper. »

Saujon, préparé à cette apostrophe par le seigneur d'Arces, se confondit en excuses. Le soir, en se couchant, le baron, fier de son début, entretint son compagnon du *beau commencement de réformation* qu'il avait déjà obtenu sur leur hôte. Celui-ci, *pour marque de sa repentance*, demanda à faire partie de l'expédition pour aider *à réformer les autres*.

Le lendemain au matin ils se mirent tous les trois en route, et *tant chevauchèrent qu'ils arrivèrent chez Rioux* (près de Gemozac), *beau-frère du correcteur*. Le baron fut assez content de la réception qui lui fut faite : mais le malheur voulut que, durant la nuit, *un espagneux se mit à japper et hurler*. Le baron, *à qui le dormir était cher*, fit sauter Arces en place : — « Allez, lui dit-il, faire tout présentement assommer le chien et étrangler le fauconnier de céans. — Cela vaut fait, répond Arces. » Et un moment après il revint annoncer au baron *comment le chien et le fau-*

1600. *connier étaient morts joyeusement, puisqu'ils avaient offensé sa grandeur.*

Le gentilhomme sommeillait à peine, que quatre dogues se mirent à hurler. Furieux, il se lève, prend un bâton, descend en chemise et, marchant droit au lit de Rioux, frappe de toutes ses forces sur le châtelain endormi, criant : *ineptie, félonie, carabinage ineffable!* A ces cris, la femme de Rioux, *réveillé à grand'peine*, se lève et vient au secours de son mari. Le baron tourne alors sa fureur sur elle et la saisit à la gorge. Arces et Saujon, qui surviennent au milieu de cette lutte, s'efforcent, avec Rioux, de *déprendre* les deux combattans, mais ils ne peuvent y réussir qu'en jètant sur eux un seau d'eau.

Le baron, tout couvert d'égratignures et de contusions, veut, sur-le-champ, *marcher à la vengeance*, quelques excuses que lui fasse Rioux pour l'apaiser. Il se fait placer sur sa litière et prend le chemin de Pons, où il arrive au lever du soleil. Sans vouloir donner à la dame de Pons, sa cousine, le temps de s'habiller pour le recevoir, il la presse *d'envoyer quérir la justice*. Le procureur fiscal étant arrivé, le baron *prend ses lunettes*, et s'apprête à *faire exhibition* de toutes les parties *offensées par énormes contusions*. Mais le juge Colineau lui remontre que, *sans cette actuelle présentation qui vitupère la face de la justice, elle fera droit aux conclusions*. Un procès-verbal en forme est dressé, et *un occicrate*, appliqué sur les blessures, *adoucit un peu la douleur et la fureur* du baron.

Forcé de borner là son voyage, il regagne aussitôt son logis où le médecin emploie toutes les ressources de l'art à *arrêter les humeurs fluentes*. Mais pendant la nuit, le malade, zélé protestant, *se va souvenir* que son médecin *a été à la messe, parcequ'il avait moins de pratiques étant huguenot*. — « Comment, s'écrie-t-il, je veux travailler à la bénédiction de la lignée, et j'ai employé un nequam renégat ! » Poursuivi par cette idée, il fait lever *une vieille horriblement maigre*, lui met entre les mains *un dard duquel il tuait les loches en son jardin*, et se fait suivre par elle, *en chemise et échevelée*. Ayant en sa main droite une épée nue, sur son bras gauche une grande bible de Jehan de Tournes, ouverte au vingtième exode, il marche en cet équipage au lit où le médecin et Riclet l'apothicaire sont couchés ensemble. 1600.

Le premier, réveillé en sursaut, a encore plus de frayeur *de la chambrière que de son maître*. — « Si tu es de Dieu, s'écrie-t-il, parle ; si tu es de l'autre, va-t-en ! » Mais le baron l'interrompt en disant : — « Traître au supernel et à ton âme, il convient que tu la rendes maintenant ! » Le médecin, à deux genoux et les mains jointes, demande pardon à Dieu et à M. le baron, *protestant que, quand il devrait être le plus pauvre médecin du pays, il fera sa reconnaissance dès le lendemain*. Mais l'inexorable gentilhomme lui présente tantôt la bible, tantôt l'épée, *douteux qui devra opérer, du glaive spirituel ou du temporel*. Il se décide enfin pour le premier, et prenant la bible à

1600. deux mains, en frappe le crâne du médecin à plusieurs reprises, criant : — « C'est pour t'inculquer ce que prononcent les saintes pages ! ».

Dans ce moment, Riclet ne put contenir un grand éclat de rire. Le baron tourna sur lui son courroux. — « Riclet, hérétique comme un rat, dit-il, voici ton heure postérieure ! » Mais comme il saisissait sa dague pour en frapper l'imprudent apothicaire, celui-ci, connaissant son maître, *prit sa chemise entre ses dents, écarquilla les ongles, et tournant les yeux en la tête avec un grand bruit*, fit tomber de frayeur M. le baron à la renverse et sa chambrière sur lui. Alors, Riclet le premier, le médecin après, leur passèrent sur le corps et prirent la fuite.

*Voilà*, dit, en finissant, l'auteur de ce singulier récit, *comment opéra le remède aux désordres de la France.* [1]

Néanmoins tous les suzerains de la Saintonge et de l'Aunis n'avaient pas besoin, comme le baron de Beauvoir, d'user de violence envers leurs vassaux pour les contraindre à reconnaître leur suprématie féodale. Claude de la Trimouille, duc de Thouars, prince de Talmont, comte de Guines, Benon et Taillebourg, baron de Sully, Mauléon et l'Ile-Bouchard, vivait retiré en son châtel de Thouars, en Anjou, lorsque, le 12 juin 1600, se présenta humblement devant lui messire François de la Beraudière, écuyer, sieur

[1] D'Aubigné, Avent. du baron de Fœneste. Cologne, 1729, liv. III, chap. 21 à 24.

de Sigon, conseiller du roi en sa cour de parlement 1600.
de Paris, abbé commandataire de Nuaillé et seigneur de Saint-Sauveur, au pays et gouvernement de la Rochelle.

— Je vous supplie, lui dit cet abbé, me faire l'honneur de me recevoir à faire les foi et hommage lige et serment de féauté que je vous dois et suis tenu de vous faire, à cause de la châtellenie de Saint-Sauveur, tenue et mouvante de votre comté de Benon, à dix livres de devoir à mouvance de vassal, et le tiers à mouvance de seigneur, et quarante jours de chevauchée à votre besoin.

— Eh! quoi, dit et remontra le duc surpris, le pénultième jour d'août, à l'assignation générale des hommages de notre comté de Benon, où nous étions en personne pour recevoir nos vassaux aux foi et hommage selon qu'ils étaient tenus, illec s'est présenté André Gombaud, au nom et comme procureur spécial de maître Jehan Giraud, économe commis par le roi pour régir et gouverner les fruits, profits et revenus de l'abbaye de Nuaillé, pour faire les foi et hommage de la châtellenie de Saint-Sauveur, attendant que le titulaire eût ses provisions de Rome, qu'il espérait recevoir en bref : et après plusieurs dires et remontrances, il a été reçu par notre très-honorée épouse et a payé les devoirs de mutation, même que nous disputions la qualité de châtellenie de ladite terre de Saint-Sauveur.

— Je suis, reprit l'abbé, vrai seigneur et titulaire

1600. de ladite abbaye et de Saint-Sauveur. J'ai été pourvu, dès le mois de novembre 1597, des bulles et provisions obtenues en cour de Rome, en vertu desquelles j'ai pris possession de ladite abbaye dès le mois d'avril lors ensuivant : laquelle possession j'ai toujours continuée et y ai fait la plupart de ma demeure, hors de ma séance en la cour de parlement à Paris. Et au regard de la qualité de châtellenie, je ferai apparoir, par aveu et dénombrement rendus par mes prédécesseurs, et autres actes bons et valables, qu'elle est telle. Mais, quant à présent, je n'ai en ce lieu ni mes dites bulles ni les aveux et autres titres pour vous faire apparoir ce que dessus, offrant le faire dans tel et suffisant délai qu'il vous plaira me donner, pendant lequel je ne pourrai être inquiété ne en mes fruits ne autrement.

Claude de la Trimouille n'eut garde de repousser une demande aussi raisonnable. Il fit appeler maître du Mousseau, l'un de ses secrétaires, et lui dicta un compromis dans lequel, après avoir relaté au long l'entretien qui précède, il ajouta : — « Désirant gratifier en ce qui nous sera possible ledit sieur abbé, et attendu, quant à la réception à hommage, qu'il nous est préalable de voir les bulles, provisions et aveux ci-dessus mentionnés, lui avons baillé délai et répit pour nous en faire apparoir d'hui en un an, pendant lequel il fera ses diligences d'informer de ce que dessus, afin de le recevoir audit hommage si faire se doit. Si donnons en mandement à nos officiers dudit

comté de Benon de le faire jouir pleinement, de ce 1602.
délai et répit, et imposons silence à notre procureur fiscal dudit comté de l'en inquiéter en quelque sorte que ce soit. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes et y fait mettre le cachet de nos armes, en notre châtel de Thouars, le douzième jour de juin, l'an mil six cents. [1] »

1602. — Henri IV, après tant de fatigues et de tribulations, n'avait pu trouver le repos et la sécurité dont il avait besoin. Harcelé par les papistes qui le poursuivaient de leurs exigeances, par les huguenots qui l'accusaient d'ingratitude et d'oubli, il lui fallait encore lutter contre l'appauvrissement de son trésor, dont l'énorme déficit ne pouvait être réparé par les revenus ordinaires de la couronne. L'assemblée des notables, tenue à Rouen en 1596, avait décrété qu'un impôt *d'un sou pour livre* serait levé sur toutes les denrées qui entreraient dans les villes et bourgs clos de murs. Cet impôt, qui prit le nom de *Pancarte*, ne devait subsister que trois ans : mais le roi fut contraint d'en reculer le terme.

Cette prorogation excita un mécontentement général dans le royaume et principalement dans les provinces situées entre la Loire et la Gironde, qu'une longue lutte contre le pouvoir royal avait désabituées de l'obéissance passive et façonnées aux idées d'émancipation. Les Rochelais députèrent à la cour le

[1] Archiv. mss. de l'abb. de Nuaillé, layette *Saint-Sauveur*.

1602. sieur Cloribon et le bailli Amos Barbot, pour réclamer contre une atteinte aussi grave aux franchises de leur commune. Henri IV s'empressa de faire droit à leur réclamation, craignant d'irriter, par un refus, ces fiers citoyens, dont il connaissait l'âpre indépendance de caractère. [1]

Mais l'exemption accordée aux Rochelais ne fit qu'accroître l'irritation que la *Pancarte* avait allumée dans les villes et bourgades environnantes. Les ennemis de Henri IV en profitèrent pour décrier son gouvernement. Ils répandirent qu'on projetait de rétablir la gabelle, de bâtir des forteresses dans les villes, d'y mettre des garnisons pour opprimer les bourgeois. Ces murmures, fomentés par les agens cachés de la fameuse conspiration du maréchal de Biron et du duc de Bouillon, qui possédaient de vastes domaines dans ces contrées et y exerçaient une haute influence, allaient troubler le roi jusques dans son conseil.

1604. — L'apparition de Maximilien de Béthune, baron de Rosni, que Henri IV dépêcha dans l'Ouest pour reconnaître la situation des esprits, comprima, un moment, l'explosion du mécontentement populaire. Le ministre vint, dans les premiers jours de juillet, à la Rochelle, où on lui fit une réception vraiment royale. Il était encore sous le charme de cet accueil flatteur, lorsqu'il écrivit au roi cette lettre où il

[1] Mss. de Conain, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 113 et suiv.

s'étend avec complaisance sur les moindres détails de 1604.
la fête qui lui fut donnée.

« Ceux de la Rochelle, quoiqu'ils prétendent ne devoir avoir d'autre gouverneur que le roi et le maire que Sa Majesté ou son sénéchal choisit d'entre trois qu'ils lui présentent, suivant les priviléges qu'ils disent avoir obtenus des précédens rois, pour récompense des grands et recommandables services qu'ils leur avaient rendus, qui sont les mêmes termes que m'a tenus un nommé Laleu, que Votre Majesté connait très-bien, et quoi encore qu'ils soient réputés rogues et hautains et d'avoir des esprits merveilleusement défians, si n'ont-ils pas laissé d'en user tout ainsi que s'ils m'eussent reconnu pour leur gouverneur, et de procéder en mon endroit comme toutes les autres villes, ayant laissé entrer en la leur tous ceux qui m'accompagnaient, sans distinction de religion ni égard de nombre (car je n'avais pas moins de douze cents chevaux), et les ont voulu loger, pour la plupart, ès maisons bourgeoises, où ils ont été reçus très-favorablement ; voire ont dit tout haut qu'ils faisaient tel état de ma piété et loyauté, que, quand j'aurais eu trois fois autant de monde, la résolution avait été prise en conseil de ville de les laisser entrer ; voire protesté tout haut, en plein festin, buvant à la santé de Votre Majesté, de se confier tellement en sa bonté, prudence, foi et parole, que sur icelle ils ouvriraient leurs portes à Votre Majesté quand bien elle serait accompagnée de trente

1604. mille hommes,, et que si elles ne se trouvaient assez grandes, ils abattraient trois cents toises de murailles.

« Si l'ancien proverbe est véritable *qu'au vin il y a vérité*, il faut croire qu'ils ont dit ceci naïvement et sans artifice : car pour boutade et ayant bien chiqué, plusieurs jetèrent ces voix, par forme d'acclamation, en ce festin public qui me fut fait. Il y avait dix-sept tables dont la moindre avait seize serviettes. Le lendemain ils nous firent une très-belle collation de confitures, et le jour suivant, entre Coreilles et Chef-de-Bois (Coureilles et Chef-de-Baye), un combat naval de vingt vaisseaux, aux habits, armes, panonceaux et livrées de France, et vingt autres aux habits, armes, panonceaux et livrées d'Espagne, auquel rien ne fut oublié de ce qui se pratique en une vraie guerre, laquelle se termina par la victoire des Français sur les Espagnols, [1] qui furent tous amenés prisonniers et liés au pied d'un tableau de Votre Majesté, puis à moi présentés comme ayant l'honneur d'être son lieutenant-général, au nom de laquelle je les remis tous en liberté avec plusieurs paroles à sa louange. [2] »

En quittant la Rochelle, Rosni alla à Saint-Jean-

[1] La flatterie était d'autant plus délicate, que, digne héritier de la haine du sombre et sanguinaire Philippe II pour le *Béarnais*, Philippe III, roi d'Espagne, était le plus mortel ennemi de Henri IV.

[2] *Mém. de Sully*, chap. XXIV, ap. Petitot, Coll., tom. V, p. 284 et suiv.

d'Angély, puis à Brouage, où il fut reçu par les sieurs 1604.
de Rohan et de Saint-Luc, gouverneurs de ces places. Partout, dit-il, les habitans l'accueillirent très-courtoisement et avec plus d'honneurs et de soumission qu'il ne désirait et qu'il ne méritait. Ayant ainsi exploré une partie de la Saintonge et de l'Aunis, il reprit le chemin de la capitale, en passant par Thouars, où il s'arrêta un jour dans le château du duc de la Trimouille.[1] Mais le compte rassurant qu'il rendit à la cour sur l'esprit des populations de l'Ouest ne tranquillisa pas entièrement le roi. Telle était l'effervescence qui régnait encore dans ces contrées, que Henri IV pour ôter tout prétexte aux agitateurs, fut contraint de supprimer l'impôt du *sou pour livre*.

1606. — Ce sacrifice ne remédia point au mal. Les chefs du parti huguenot, les Bouillon, les la Trimouille, les Lesdiguières, les d'Aubigné, ne trouvant pas dans l'édit de Nantes toutes les garanties qu'ils désiraient, travaillaient, dans l'Ouest, à rétablir au sein du royaume l'ancienne confédération calviniste et entravaient la marche du gouvernement. En butte à mille soupçons, Henri IV, devenait soupçonneux à son tour. Informé que les protestans s'apprêtaient à tenir un synode national à la Rochelle, il en conçut de l'ombrage, bien que le but avoué de cette réunion fût seulement d'élire les nouveaux

[1] *Mém. de Sully*, chap. XXIV, ap. Petitot, Coll. tom. V p. 285.

1606. députés qui devaient être envoyés à la cour en qualité d'agens des affaires de la réforme.

« Mon cousin, écrivit-il à Rosni, duc de Sully, j'ai été averti que l'on est après pour faire convoquer à la Rochelle un synode national de mes sujets de la religion prétendue réformée, et qu'il y a déjà des provinces qui ont écrit aux députés qui sont à ma suite pour en faire instance. Comme je juge n'être à propos aucunement, en cette saison, de faire ledit synode, je vous prie envoyer quérir lesdits députés, savoir la vérité dudit avis et en rompre l'exécution. Je les eusse fait venir vers moi exprès pour leur déclarer sur cela ma volonté, si je n'eusse été à la veille d'entrer en la diète que les médecins sont d'avis que je fasse. Mais ils ajouteront pareille foi à ce que vous leur direz de ma part qu'à moi-même. J'écris une pareille lettre à M. le garde-des-sceaux, avec lequel je vous prie d'en conférer. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau, le huitième jour de mai 1606. [1] »

L'appréhension du roi venait moins, au reste, du caractère de l'assemblée dont il parlait dans cette lettre, que du lieu où l'on projetait de la réunir. Quelque sympathie qu'il affectât pour les Rochelais, il se défiait de leur naturel ardent et de leur humeur indépendante. Aussi ne s'opposa-t-il pas à ce que le synode national fût convoqué à Châtellerault : seule-

[1] *Mém. de Sully*, chap. V, ap. Petitot, Coll., tom. VII, p. 114.

ment il y envoya Sully, qui obtint du *Corps des réformés* la promesse qu'on ne se prêterait point aux vues malintentionnées du duc de Bouillon et des autres agitateurs. 1606.

Quelque peine qu'il se fût donnée pour assoupir les querelles religieuses et réconcilier les deux cultes rivaux, Henri IV voyait, avec amertume, éclater chaque jour de nouveaux débats qui remettaient incessamment en question les articles les plus explicites de l'édit de Nantes. Les papistes reprochaient aux huguenots d'abuser de la faveur royale pour entraver l'exercice du culte romain, ceux-ci accusaient les catholiques de sortir des limites qui leur étaient assignées par l'édit.

C'était surtout dans l'ouest du royaume, là où les deux églises se trouvaient le plus immédiatement en contact, que surgissaient ces dissidences orageuses. Des réclamations ayant été adressées à la cour par les catholiques rochelais, ce fut l'infatigable Sully qui fut chargé d'opérer un rapprochement entre les deux partis, mission épineuse que le ministre remplit avec plus de zèle que de succès.

« Messieurs, écrivit-il aux municipaux de la Rochelle, [1] je vous envoie la copie de quelques articles qu'aucuns ecclésiastiques de votre ville ont présentés au conseil, lequel ne les a pas voulu répondre, mais a avisé qu'auparavant je vous en écrirais mon avis,

[1] 12 septembre 1606.

1606. pour voir si les uns et les autres vous y pourriez conformer, sans qu'il intervînt arrêt.

« Quand au troisième (article), il me semble que vous leur devez permettre toutes sortes de visitations et consolations dans les hôpitaux et prisons, et même n'empêcher pas qu'ils confessent et portent l'hostie, pourvu que cela se fasse secrétement. Mais d'accompagner les criminels au supplice en public, j'ai jugé à propos que les dits ecclésiastiques s'en abstînssent. Quant au quatrième article, j'ai estimé qu'il n'était pas à propos que les ecclésiastiques se trouvâssent, avec cérémonies publiques, aux enterremens, marchant en ordre et portant les croix : mais aussi n'est-il pas raisonnable que, quand, en particulier, lesdits ecclésiastiques passent par les rues avec leurs habits, vous permettiez qu'ils soient injuriés et moqués ou autrement offensés. Quant au cinquième article, il est raisonnable que les catholiques se contentent d'entrer aux charges lorsqu'ils y sont appelés par les suffrages publics ; mais quant aux maîtrises et arts mécaniques, vous ne devez nullement les empêcher d'être reçus, encore moins chasser hors de votre ville les compagnons de métiers et serviteurs de boutiques, pour être catholiques.

« Or, m'assurant que vous accommoderez toutes choses avec le plus de douceur qu'il vous sera possible, je ne vous ferai plus long discours, sinon pour vous prier de m'aimer toujours comme celui qui vous affectionne infiniment. Sur quoi je vous baiserai les

mains, priant Dieu, etc. De Fontainebleau, le douze septembre 1606. [1] » 1607.

1607. — Ces paternelles exhortations assoupirent pendant quelque temps l'antipathie des deux cultes; mais elle se réveilla plus violente au commencement de l'année 1607, à l'occasion du jésuite Gaspard Séguiran. Ce prédicateur, qui s'était fait une grande réputation par son éloquence, fut engagé par les catholiques de la Rochelle à venir prêcher dans cette ville. Mais comme il lui fallait une autorisation du roi et qu'on craignait qu'elle ne fût refusée, on obtint des conseillers-d'état Martin Rusé, sieur de Beaulieu, et Pierre Forget, sieur de Fresnes, qu'ils prendraient sur eux de la délivrer.

Muni des lettres de ces deux ministres, le père Séguiran se présenta aux portes de la Rochelle. [2]

— Qui êtes-vous? lui demandèrent les soldats de garde.

— Je suis le père Séguiran de la compagnie de Jésus : je viens, avec la permission de la cour, prêcher parmi vous la morale évangélique.

— Jésus n'a pas de compagnons, reprirent les soldats, et vous n'avez pas d'ordre du roi. Retirez-vous.

Le jésuite se retira stupéfait, au grand scandale des papistes qui se plaignirent amèrement à la cour. Henri IV se montra fort courroucé du mépris qu'on

[1] *Mém. de Sully*, chap. VI, ap. Petitot, Coll., tom. VII, p. 131.
[2] Janvier 1607.

1607. avait fait des ordres de ses ministres. « Mon ami, écrivit-il à Sully, venez-moi trouver en diligence, pour aviser à un accident dont je ne suis pas auteur ni consentant, et dont la honte ne laissera pas de tomber sur moi s'il n'y est remédié, et je vous tiens seul capable de le faire. » Sully courut à Fontainebleau. « Eh bien! lui dit le roi, vos gens de la Rochelle ont bien fait des leurs. Est-ce là le respect qu'ils me rendent pour l'amitié que je leur porte et les gratifications qu'ils reçoivent de moi, comme vous savez?» Alors il raconta au ministre, en présence des seigneurs de la cour, la déconvenue du père Séguiran à la Rochelle, se montrant décidé à ne pas laisser impuni un pareil mépris de ses lettres d'état.

Mais ayant tiré Sully à part : « J'ai fait ainsi le fâché, lui dit-il, pour fermer la bouche à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes actions ; mais à vous je dis qu'ils (les Rochelais) n'ont pas tout le tort du monde, car je n'ai ni commandé ni été informé de telles dépêches, lesquelles j'eusse bien empêchées si j'en eusse été averti. Néanmoins il y faut pourvoir par autre voie que par désaveu des secrétaires-d'état, d'autant que cela serait tiré à conséquence pour toutes leurs autres dépêches. Avisez quel moyen il y aura. Il me semble que le meilleur serait de leur écrire qu'ils vous envoyâssent deux ou trois personnes de qualité et de créance pour traiter d'une affaire qui les touche infiniment, afin de leur en faire les ouvertures telles que la satisfaction publique me

soit rendue, et qu'ils demeurent assurés que je 1607.
ne veux rien innover en leur liberté et sûreté. »

Sully se conforma au désir du roi. Les députés Rochelais étant arrivés à Paris, il fut convenu que le père Séguiran serait reçu dans la Rochelle et aurait ordre d'en sortir au bout de quelques jours. Ainsi se termira cette affaire à laquelle on avait attaché beaucoup plus d'importance qu'elle n'en méritait.[1]

Henri IV cherchait, dans les grands travaux d'utilité générale, une distraction aux mesquines tracasseries qui lui étaient suscitées par les deux factions jalouses entre lesquelles il se trouvait placé. Il s'efforçait, depuis plusieurs années, de rendre à l'agriculture une portion considérable du territoire de France, jusqu'alors frappée de stérilité. « Ayant reconnu que le revenu le plus utile comme le plus assuré est celui de la terre, qui produit les fruits et les matières propres à toutes sortes de nourritures, d'ouvrages et de manufactures, nous avons, dit-il dans le préambule d'un édit donné à cette occasion, fait rechercher les moyens d'opérer le desséchement d'un grand nombre de marais, palus et terres inondées existant en plusieurs lieux de notre royaume, desquels le fond serait bon et fertile, s'il était en état d'être cultivé. »

Cette vaste entreprise, dont les peuples de la

1 *Mém. de Sully*, chap. IX, ap. Petitot, Coll., tom. VII, p. 164 et suiv.

1607. Saintonge et de l'Aunis devaient retirer des avantages immenses, fut long-temps contrariée, non seulement par les difficultés que lui opposa la nature, mais surtout par l'esprit routinier et les idées stationnaires des populations. Ne trouvant pas en France d'hommes capables de diriger de pareils travaux, Henri IV avait, dès l'année 1599, fait venir des Pays-Bas un gentilhomme brabançon, nommé Hunfroy Bradlay, natif de Berg-op-Zoom, *personnage fort entendu au desséchement et diguage des terres inondées*. Sous la direction de cet habile économiste, qui fut décoré du titre de *maître des digues du royaume*, et en vertu d'un édit royal du mois d'avril 1599, on entreprit les premiers travaux de desséchement dans les marais de l'Aunis et du Bas-Poitou. Mais ils furent presque aussitôt arrêtés par les *traverses, procès, oppositions et autres procédures* que les propriétaires riverains de la Sèvre ne manquèrent pas de susciter aux agens royaux.

En 1607, on résolut de reprendre les travaux interrompus, et cette fois, Hunfroy Bradlay les prit à son compte. Mais comme il fallait une grande masse de deniers pour aplanir les obstacles contre lesquels on avait déjà échoué, il s'associa Hiérôme de Comans, Hiérôme Wanufle, gentilshommes du Brabant, et le flamand François de la Planche, personnages de qualité, de mérite, d'industrie et de grands moyens.

Ayant pris toutes les mesures propres à assurer

le succès de l'entreprise, ces étrangers s'obligèrent 1607.
*à rendre lesdits marais et palus desséchés en nature de terres labourables, prés et pâtis*, moyennant qu'on leur permît : « D'y faire bâtir des maisons, des bourgs et villages pour y retirer et faire habiter plusieurs familles de Flamands, Hollandais et autres étrangers qu'ils y feraient venir pour faire valoir lesdites terres et en retirer la plupart des commodités requises pour la vie humaine ; et moyennant encore qu'il plût au roi pourvoir aux difficultés et inconvéniens par lesquels les ouvrages desdits dessèchemens avaient été ci-devant arrêtés, et leur accorder les priviléges et immunités nécessaires pour jouir librement du fruit de leurs labeurs, grands risques et avances. »

Henri IV souscrivit à ces conditions, de l'avis *des princes, prélats, seigneurs et nobles personnages de son conseil.*[1] Alors fut entrepris et exécuté en grand ce vaste système de canaux, de digues et de chaussées, au moyen duquel on amena à un état plus ou moins complet de desséchement une grande partie des marécages de la Sèvre, insalubres et stériles flaques d'eau qui, du rivage de l'Océan, s'avançaient jusqu'à six lieues dans les terres, et couvraient, depuis bien des siècles, un huitième du pays d'Aunis. Appelées par leurs compatriotes, un grand nombre de familles hollandaises et flamandes vinrent s'établir

[1] Edit de Janvier 1607. Mss. archiv. de la cathédrale de Luçon.

1610. sur ces terres vierges qui, sillonnées par des mains habiles, se couvrirent bientôt de riches moissons, et l'on croit reconnaître encore, après plus de deux siècles, des traces de cette migration étrangère dans la physionomie, le caractère, les habitudes et le langage des habitans de ces contrées marécageuses.[1]

1610. — Après avoir fermé l'abîme des discordes civiles et vaincu les passions politiques qui s'étaient armées contre son pouvoir, Henri IV, chéri de ses sujets, respecté de ses voisins, s'apprêtait à cimenter son œuvre par de sages lois et à recueillir en paix le fruit de ses longues fatigues, lorsqu'il fut tout-à-coup arrêté, au milieu de sa brillante carrière, par le poignard d'un moine assassin.[2]

[1] On peut voir dans l'*Hist. de la Rochelle* du père Arcère, tom. I, p. 19 et suiv., la relation des travaux exécutés, pendant une longue suite d'années, pour le desséchement des marais de la Saintonge, de l'Aunis et du Bas-Poitou.

[2] 14 mai 1610.

# LIVRE NEUVIÈME.

## DEPUIS L'ASSEMBLÉE DE SAUMUR, JUSQU'A LA PAIX DE PARIS.

## 1611. — 1626.

LA nouvelle du meurtre de Henri IV arracha, dans tout le royaume, des cris de douleur et d'indignation. *Ce n'étaient*, disent les historiens du temps, *que plaintes, larmes et malédictions contre les instigateurs du parricide : les pères embrassaient leurs enfans, les amis leurs amis, sans leur dire autre chose que ces mots : Oh! quel malheur!* Mais la perte irréparable que la France venait de faire ne fut nulle part aussi vivement sentie que dans les provinces situées au sud de la Loire. Bien qu'ils n'eussent pas pardonné à Henri IV le tort de son apostasie, les hommes de ces contrées méridionales, presque tous protestans, n'avaient pas cessé de vénérer en lui le fondateur de leur existence politique et le patron de leurs libertés religieuses.

La profonde affliction qu'ils éprouvèrent de la mort

1611. du *grand roi* ne fut que trop légitimée par les honteuses intrigues et les coupables malversations qui remplirent la minorité de Louis XIII et la régence de Marie de Médicis. En voyant la reine-mère, environnée de jésuites et de favoris italiens, travailler sans relâche à la dissolution du gouvernement national si laborieusement fondé par son époux, en la voyant écarter de son conseil les plus fidèles serviteurs de Henri IV pour n'y admettre que des intrigans vendus à la politique de Rome et de l'Espagne, ils comprirent que le poignard de Ravaillac avait brisé le faible lien qui rapprochait les deux cultes, et pressentirent l'avenir orageux dont ils étaient menacés.

1611. — Les délégués des églises réformées étaient réunis à Saumur, sous la présidence de Duplessis-Mornay, *le pape des protestans*. Ces assemblées, qui se tenaient tous les trois ans, avaient principalement pour objet d'élire les *députés généraux* que les calvinistes entretenaient à la cour pour veiller à l'exécution de l'édit de Nantes et aux intérêts de la réforme. Mais d'autres pensées préoccupaient l'assemblée de Saumur. De tous côtés arrivaient de sinistres avis sur les menées hostiles de la faction *ultra-catholique*. Des vaisseaux appartenant à la régente avaient été aperçus croisant en vue de la Rochelle : on venait d'arrêter, dans cette ville, un inconnu porteur de mèches et de pétards propres à faire sauter une porte. Les Rochelais, concevant des inquiétudes sur les intentions de la nouvelle cour, demandaient un

subside à l'assemblée pour réparer leurs murailles : 1611.
*Dieu sera pour nous s'il lui plaît*, écrivaient-ils, *mais pour les hommes, ils ne nous trouveront pas endormis.*[1]

Ces alarmes furent encore accrues par la disgrace du vertueux Sully, grand ami des Rochelais. Voyant avec amertume le peu de respect qu'on avait pour la mémoire de *son bon maître*, et frondant sans réserve les actes du nouveau gouvernement, l'austère ministre était un censeur trop incommode pour les concussionnaires et les dilapidateurs qui dévoraient la France. Poursuivi, jusques dans sa retraite, par l'animosité de ses ennemis, il n'échappa aux odieuses tracasseries qu'on s'apprêtait à lui susciter, qu'en se mettant sous la protection du *Corps des réformés*. L'assemblée de Saumur s'empressa de répondre à l'appel du ministre déchu, malgré la violente opposition et les sourdes intrigues du maréchal de Bouillon, ennemi personnel de Sully.

Factieux sous le dernier roi, courtisan sous le nouveau, et beaucoup plus attaché à ses propres intérêts qu'à ceux de la réforme dont il se disait le zélé défenseur, Bouillon était venu à l'assemblée de Saumur avec une mission toute pacifique. Marie de Médicis, dont la régence n'était pas encore solidement assise, sentait la nécessité d'éviter toute collision avec les huguenots. Mais le maréchal, emporté par son humeur altière, déploya, dans l'assemblée, un esprit

[1] Recueil de lettres mss. an 1611, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 130.

1161. si peu conciliant, que les députés des églises, ne pouvant se méprendre sur les véritables dispositions de la cour, *se séparèrent*, selon l'expression d'un écrivain catholique, *avec le dessein d'aller empoisonner les provinces d'où ils étaient partis.* [1]

De tous les contradicteurs que Bouillon trouva dans l'assemblée de Saumur, le plus ardent fut le duc Henri de Rohan, gendre de Sully, enveloppé dans la même disgrace que son beau-père. Fils de Henri II, vicomte de Rohan, mort à la Rochelle en 1586, et de Catherine de Parthenay l'Archevêque, Henri de Rohan et son frère Benjamin de Rohan, prince de Soubise, étaient alors les chefs les plus influens de la réforme et du parti gallican dans l'ouest et le midi de la France.

A l'issue de l'assemblée de Saumur, le maréchal de Bouillon retourna à Paris *pour tirer récompense de ses services et nuire à ceux qui s'étaient opposés à ses desseins*. Animé surtout contre le duc de Rohan d'un profond sentiment de haine et de vengeance, *il minuta de lui soustraire la ville de Saint-Jean-d'Angély*. Rohan avait été pourvu du gouvernement de cette place après la mort de Jean de la Rochebeaucourt, sieur de Sainte-Mesme : mais comme il n'y faisait pas sa résidence habituelle, on y avait établi, avec le titre de lieutenant du roi, un *vieux cavalier*, nommé Desageaux, auquel avait succédé le sieur de Brassac.

[1] *Mém. du card. de Richelieu*, liv. III, ap. Petitot, Coll., tom. XXI, p. 146.

Marie de Médicis, à la sollicitation du maréchal de Bouillon, recommanda à Brassac de veiller soigneusement à ce que le duc de Rohan ne se mît pas en possession de Saint-Jean-d'Angély, en évitant néanmoins tout ce qui pourrait occasionner une rupture avec les protestans.[1] 1612.

1612. — Rohan qui, en quittant Saumur, était allé aux états de Bretagne, dépêcha le sieur de Hautefontaine en Saintonge pour observer *les menées qui se brassaient à Saint-Jean-d'Angély au préjudice de son autorité*. Hautefontaine lui ayant mandé que sa présence était nécessaire dans ces contrées, il prit le chemin de Saint-Jean-d'Angély, en passant par le Poitou, d'où il expédia le sieur de Loudrière à la Rochelle.

L'arrivée imprévue du duc à Saint-Jean-d'Angély[2] déconcerta ses ennemis. Le corps de ville, entièrement dévoué à Brassac, dépêcha un courrier à ce capitaine qui était absent : mais il ne jugea pas prudent de revenir dans sa lieutenance, où les amis de Rohan arrivaient en foule, et se contenta d'informer la régente de la présence du duc à Saint-Jean-d'Angély. Marie de Médicis expédia aussitôt dans cette ville le sieur de Lafontan, sous prétexte de demander raison au duc de Rohan de quelques opinions malséantes

[1] *Mém. de Henri duc de Rohan*, liv. I, ap. Petitot, Coll., tom XVIII, p. 104. — *Mém. du card. de Richelieu*, liv. III, Ibid., tom XXI, p. 146.

[2] Avril 1612.

1612. qu'il avait professées à l'assemblée de Saumur, mais en réalité pour se concerter avec la municipalité sur les moyens d'introduire des gens de guerre dans la ville.

Rohan *ayant fait faire bonne chère* à l'envoyé de la reine, lui arracha, dans les épanchemens du banquet, l'aveu de sa véritable mission. Il renvoya alors cet émissaire, en le chargeant de dire à la régente qu'il attendait ses ordres pour se rendre auprès d'elle, pourvu que Brassac fût du voyage, afin de se justifier des accusations portées contre lui. Peu de jours après, il fut mandé à la cour avec le sieur de Brassac, et se mit aussitôt en route, laissant à Saint-Jean-d'Angély Hautefontaine *avec l'ordre requis pour ne trouver pas visage de bois à son retour*.

Il reçut un accueil très-froid de la régente. En vain demanda-t-il à expliquer la conduite qu'il avait tenue tant à Saumur qu'à Saint-Jean-d'Angély; *il n'y eut pas d'oreilles pour sa justification*. Voyant qu'on ne l'avait appelé à Parisque pour l'éloigner de Saint-Jean-d'Angély dont les élections municipales approchaient, il prétexta une maladie de son frère et partit *en poste* pendant la nuit.

Forcé de s'arrêter en Poitou pour prendre conseil de ses amis, il fut dépassé par Foucault, capitaine de la garnison de Saint-Jean-d'Angély, que le maréchal de Bouillon avait dépêché à sa suite. Ce capitaine ayant rassemblé le maire, nommé Brechard, et les nombreux partisans de Brassac, leur proposa d'occuper tous les postes de la ville avant

l'arrivée de Rohan, et offrit, pour l'exécution de ce coup de main, un corps de deux mille gendarmes. 1612.

Mais le duc, informé de ce complot, vint en toute hâte à Saint-Jean-d'Angély, accompagné de Benjamin de Rohan, son frère, qu'il avait rencontré au Parc, en Bas-Poitou. Il signifia au capitaine Foucault, *qui pour lors était à trois ou quatre lieues de là*, de ne plus reparaître dans la ville : il chassa pareillement le sergent-major de la garnison ou adjudant de place, nommé Grateloup, *natif de la ville, mais bien serviteur du roi*, ainsi que le lieutenant de la compagnie de Brassac, *fort vieux homme que le roi lui avait baillé*, et quelques bourgeois de Saint-Jean-d'Angély qu'il savait lui être hostiles. Puis il dépêcha le sieur de Ténis à Paris pour faire connaître à Marie de Médicis les motifs de pareilles mesures. [1]

Sur ces entrefaites arrivèrent les élections communales de Saint-Jean-d'Angély. Au milieu des préparatifs de cette grande solennité, *qui se faisait toujours le dimanche devant Pâques-Fleuries*, arriva le sieur de Claverie avec des lettres de la reine portant qu'il convenait de maintenir Brochard dans ses fonctions. C'était une infraction grave aux statuts de la commune, qui ne permettaient pas que la charge de maire fût remplie deux années de suite par la même

[1] *Mém. de Henri duc de Rohan*, liv. I, ap. Petitot, Coll., tom. XVIII, p. 104 à 115. — *Mém. du card. de Richelieu*, liv. III, ibid., tom. XXI, p. 146. — *Mém. de Pontchartrain*, 2e part., ibid., tom. XVII, p. 3.

1612. personne. Rohan, qui n'avait pas, dans Saint-Jean-d'Angély, d'ennemi plus dangereux que Brochard, dépêcha *Onglepied* à Paris pour remontrer à la reine qu'elle avait été mal conseillée et qu'il était indispensable d'élire un nouveau maire. Pour toute réponse, Marie de Médicis fit partir le sieur de Sainte-Maure avec l'ordre formel de réélire Brochard.

Rohan n'ignorait pas que de la possession de Saint-Jean-d'Angély dépendait la durée de son influence en Saintonge. Comprenant que la nécessité de conserver cette place devait l'emporter sur toute autre considération, il se décida, malgré la défense expresse de la reine, à faire procéder, *en la manière accoutumée*, à l'élection d'un nouveau maire. Trois membres du corps de ville furent, en conséquence, désignés par le sort, et leurs noms envoyés au roi avec prière de nommer un des trois. *Et cependant, pour la sûreté de la place, les clés des portes furent mises ès-mains du premier échevin.*

Il y eut grande rumeur dans le conseil de la régente à la nouvelle d'un pareil acte de rebellion. Ténis et Onglepied, envoyés de Rohan, furent jetés à la Bastille : défense fut faite à la mère, à la femme et aux sœurs du duc de sortir de Paris. Il fut même question de marcher sur Saint-Jean-d'Angély à la tête d'une armée. Mais Rohan se mit promptement en mesure de conjurer l'orage dont il était menacé, en intéressant tous les chefs protestans à sa querelle. Il leur fit aisément comprendre que les vexations dont

l était l'objet venaient de ce qu'il avait trop vivement défendu leurs intérêts à l'assemblée de Saumur, et qu'il était d'une extrême importance de conserver Saint-Jean-d'Angély, dont la perte pouvait avoir la plus funeste influence sur les destinées de la réforme. 1612.

Voyant le duc décidé à se défendre et sachant que les moyens ne lui manqueraient pas, les conseillers de la reine modérèrent un peu leur belliqueuse ardeur et jugèrent plus prudent de terminer cette affaire par la voie des négociations que par celle des armes. On dépêcha à Saint-Jean-d'Angély [1] le sieur de Thémine auquel se joignirent les sieurs de Vic et Saint-Germain-de-Seau, qui se trouvaient en Saintonge. Ces commissaires eurent, avec le duc de Rohan, une entrevue dans laquelle il fut convenu que les clés de la ville seraient rendues à Brochard, mais pour huit jours seulement, que dans cet intervalle il serait de nouveau procédé au tirage de trois candidats à la mairie, et qu'après l'élection de l'un d'eux par le roi, Brassac et Foucault reprendraient, dans Saint-Jean-d'Angély, le premier ses fonctions de lieutenant de roi, l'autre celles de capitaine de la garnison, sous l'autorité immédiate du duc de Rohan. Marie de Médicis ayant exigé que Brassac et Foucault fussent réintégrés dans leurs charges avant la nomination du nouveau maire, le duc y consentit pour mettre fin à

[1] Mai 1612.

1612. des débats qui ne servaient qu'à aigrir les esprits.[1]

Cet accord ne fut pas de longue durée. Dans les derniers jours de juillet, arriva à la Rochelle, avec le titre d'intendant de la justice, un conseiller au parlement de Paris, nommé du Coudray. L'apparition de ce personnage en Aunis n'était pas un événement remarquable, car il était originaire de la Rochelle, et y venait chaque année pour ses affaires particulières. Sa présence ne laissa pas toutefois de faire impression sur le *menu peuple* : on s'imagina qu'il venait s'emparer de la police de la ville qui, d'après les statuts de la commune, n'appartenait qu'au maire.

Bientôt de sinistres rumeurs circulèrent parmi la multitude. On racontait qu'une escadre royale avait été rencontrée en mer, cinglant vers la côte de Saintonge ; que des troupes étaient dirigées sur l'Aunis pour assiéger Saint-Jean-d'Angély et la Rochelle, et qu'on avait, à cet effet, expédié du canon de Paris. Ces bruits alarmans, volant de bouche en bouche, finirent par exaspérer le peuple, qui s'attroupa en tumulte et courut aux armes. Cette émeute, qui dura quatre jours entiers,[2] ne put être assoupie que par la retraite de celui qui y avait donné lieu. Du Coudray effrayé se hâta de quitter la Rochelle; mais une

[1] *Mém. de Henri duc de Rohan*, liv. I, ap. Petitot, Coll., tom. XVIII, p. 104 à 115. — *Mém. de Pontchartrain*, 2e part., Ibid., tom. XVII, p. 3 à 17.

[2] 1er-4 août 1612.

longue agitation demeura après lui dans la ville. [1] 1612.

Ces terreurs populaires n'étaient pas sans quelque réalité. Des vaisseaux croisaient, en effet, sous pavillon royal, dans le voisinage de la Rochelle, et il avait été sérieusement question, dans le conseil de la reine, d'envoyer des compagnies de chevau-légers sur la Loire, pour surveiller les protestans de la Saintonge et du Poitou. Marie de Médicis ne cachait pas son horreur pour la réforme, et les doctrines ultramontaines se propageaient dans le royaume sous le patronage avoué de la cour, en dépit des parlemens, dont l'autorité méconnue n'opposait au torrent qu'une digue impuissante.

Mais les protestans étaient sur leurs gardes. De fréquentes conférences avaient lieu, soit à Saint-Jean-d'Angély, soit à la Rochelle, entre les ministres de l'Evangile et les principaux chefs du parti. Ces réunions, qui se tenaient, le plus souvent, dans la maison du duc de Rohan, finirent par donner un tel ombrage à la cour, que la chambre de justice de Nérac eut ordre d'y envoyer des commissaires pour informer sur les complots qui se tramaient, disait-on, dans ces conciliabules, contre le gouvernement. Arrivés à Saintes, les commissaires n'osèrent pas avancer jusqu'à Saint-Jean-d'Angély. Ils détachèrent seule-

[1] *Mém. de Pontchartrain*, 2e part., ap. Petitot, Coll., tom. XVII, p. 3 à 17.— *Mém. du card. de Richelieu*, liv. III, Ibid., tom. XXI, p. 148.—Mss. de Merlin, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 130 et suiv.

1612. ment un huissier avec son recors, pour aller sommer les *factieux* de comparaître devant eux. Mais les deux agens ne trouvèrent à l'hôtel du duc que le sieur de Hautefontaine, *qui donna tant de coups de bâton et d'épée à l'huissier, qu'il faillit le tuer sur la place : son recors ne fut pas mieux traité, ce qui offensa grièvement Leurs Majestés.* [1]

Enfin dans un synode provincial tenu à Saint-Jean-d'Angély, au commencement d'octobre, sous la présidence du duc de Rohan, on résolut de réunir à la Rochelle une assemblée des églises réformées d'Aquitaine pour aviser aux moyens de préserver la religion des nouveaux périls dont elle était menacée. Convoqués pour le 25 novembre, les députés des villes protestantes de Saintonge, Aunis, Guienne, Poitou, Anjou, Périgord et Angoumois arrivèrent bientôt en foule à la Rochelle.

La cour ne vit pas sans alarmes les préparatifs de cette grande réunion. Elle comprit que le parti le plus sage qu'elle eût à prendre dans l'occurrence était de prévenir, par de prudentes concessions, les résolutions hostiles qui pourraient être prises contre elle. Marie de Médicis ayant fait appeler les sieurs de Rouvrai et Miletière, *députés généraux* du corps des réformés auprès du roi, remit au premier des lettres d'état portant confirmation de l'édit de Nantes et *oubli du passé*, et lui ordonna de partir pour la

[1] *Mém. de Pontchartrain*, 2e part., ap. Petitot, Coll., tom. XVII, p. 3 à 17.

Rochelle, en le chargeant d'exhorter les députés des églises protestantes à se séparer. [1] 1612.

Pendant que le sieur de Rouvrai cheminait vers la Rochelle, madame de la Trimouille, partie de Paris peu de jours avant lui, vint en Saintonge où l'appelaient des affaires de famille. Informée qu'un gentilhomme, nommé la Sausaye, commandait pour le duc de Rohan dans Taillebourg, elle se rendit dans cette ville, [2] et, sous prétexte que le château n'était pas trop vaste pour elle et ses gens, invita la Sausaye à l'évacuer pour quelques jours. Le capitaine n'osa résister à cette invitation. Un grand nombre de gentilshommes du pays se présentèrent bientôt au château pour faire leur cour à la duchesse : mais craignant qu'ils n'eussent dessein *de la débusquer de ce poste*, elle leur fit dire qu'elle était trop fatiguée pour les recevoir. Cependant elle faisait réparer avec soin les murs du château, et ne le quitta qu'après y avoir mis une bonne garnison dévouée au service du roi. *Ce revers alarma beaucoup les factieux qui étaient assemblés à la Rochelle.* [3]

Rouvrai trouva cette assemblée en séance. La lecture qu'il fit des lettres du roi portant confirmation de l'édit de Nantes et oubli du passé ne calma pas entièrement l'inquiétude des esprits sur les dangers

[1] *Mém. de Pontchartrain*, 2e part., ap. Petitot, Coll., tom. XVII, p. 3 à 17.—*Mém. du card. de Richelieu*, liv. III, ibid., tom. XXI, p. 148.

[2] 28 novembre 1612.

[3] *Mém. de Pontchartrain*, loc. cit.

1612. de la réforme. Les députés des églises ne consentirent à se séparer qu'à condition que l'escadre royale qui croisait en vue de la Rochelle aurait ordre de s'éloigner ; que les sieurs de Brassac et Foucault seraient retirés de Saint-Jean-d'Angély; que la compagnie du premier serait donnée au duc de Rohan, et celle du second au lieutenant de roi qu'il conviendrait au duc de nommer à la place de Brassac ; qu'en cas de vacance de la charge de sergent-major ou adjudant de place de Saint-Jean-d'Angély, il y serait pourvu par le duc de Rohan ; enfin, que ni le duc ni ses amis et serviteurs ne pourraient être recherchés pour aucun de leurs actes.

Bien que Rouvrai n'eût pas de pouvoirs suffisans pour souscrire à de pareilles conditions, il crut néanmoins devoir les accepter au nom de la cour, persuadé que la régente ne ferait pas difficulté d'acheter à ce prix la dissolution de l'assemblée. Mais les députés des villes protestantes ne voulurent pas se séparer que la promesse de Rouvrai n'eût été sanctionnée par un arrêt du conseil : ils promirent seulement d'attendre la décision royale à la Rochelle *sans faire aucune assemblée*. [1]

Pendant que le duc de Rohan et ceux de son parti luttaient, à Saint-Jean-d'Angély et à la Rochelle,

[1] *Mém. de Pontchartrain*, 2e part., ap. Petitot, Coll., tom. XVII, p. 17. — *Mém. du card. de Richelieu*, liv. III et IV, ibid., tom XXI, p. 148 et 163. — *Mém. de Henri duc de Rohan*, liv. I, ibid., tom. XVIII, p. 115.

contre les tendances réactionnaires de la cour, la 1612.
ville de Saintes, étrangère au mouvement politique et religieux qui remuait ses voisins, n'était pas, pour cela, plus tranquille. Au mois de novembre de cette année, Louis XIII avait, selon l'usage, confirmé *les beaux et grands priviléges de ses chers et bien-aimés les maire, pairs et échevins de sa ville de Saintes.* [1] Parmi ces priviléges, celui qui conférait au maire la garde des clés de la ville n'était pas le moins important, à en juger par le violent débat qui s'engagea, à cette occasion, entre le maire et le gouverneur, débat qui dura plus d'une année et ne put être vidé que par le roi en son conseil.

Le 13 janvier 1612, messire Henri Moyne, sieur d'Espineuil, lieutenant-criminel au présidial de Saintes, avait été élu maire de cette ville ; mais il n'avait accepté cette charge que sous condition expresse qu'il conserverait la garde des clés de la place, que le gouverneur prétendait s'attribuer. Pour donner plus de poids à sa réclamation, le nouveau maire fit constater, le 25 janvier, par décision du collége des pairs et échevins, que les compagnies en garnison dans la ville recevaient l'ordre directement de lui et non du gouverneur.

Le sieur d'Eperney, qui avait été pourvu par Henri IV du gouvernement de la ville et du château de Saintes, avec la surintendance des habitans de

[1] Mss. archiv. de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.

1612. la ville et des faubourgs, pensait que la garde des clés de la place était une conséquence nécessaire de sa charge, et le 15 février il fit enregistrer les lettres royales qui la lui conféraient, pour s'en servir à l'appui de sa prétention. Le corps de ville, décidé à défendre ses prérogatives, forma, par délibération du même jour, opposition à l'enregistrement des provisions du sieur d'Eperney, et arrêta que le duc d'Epernon, gouverneur des pays de Limousin, Angoumois, Saintonge et Aunis, serait prié de maintenir les maire et échevins de Saintes dans l'exercice de leurs priviléges.

Mais le duc d'Epernon, tout en affichant une grande impartialité, était plus disposé en faveur du gouverneur que du maire de Saintes. Il chargea François de Jussac, baron d'Ambleville, son lieutenant-général, de prendre connaissance du différend, et de faire triompher, s'il était possible, les prétentions du sieur d'Eperney. Le débat s'engagea donc devant le baron d'Ambleville ; mais après beaucoup d'objections faites de part et d'autre, on se sépara sans avoir rien conclu.

Désespérant d'obtenir ce qu'il voulait par les voies amiables, d'Eperney eût bientôt recours à des moyens plus énergiques. Après avoir inutilement tenté de corrompre ou d'intimider les capitaines de quartiers Jean Aigron et Roch Britton, pour se faire livrer par eux les clés des portes, il se présenta, armé de pistolets, au logis du maire, et se permit de faire des

perquisitions dans toute la maison. De pareils procé- 1612.
dés ne pouvaient manquer de faire naître une grande irritation. Les choses en vinrent bientôt au point que le duc d'Epernon jugea nécessaire d'intervenir dans la querelle.. Il fit proposer au maire, par le baron d'Ambleville, de remettre les clés de la place au gouverneur, mais seulement pour trois jours, promettant qu'à l'expiration de ce délai elles lui seraient rendues. Ce n'était là, au dire du baron d'Ambleville, qu'un expédient imaginé par le duc d'Epernon pour terminer cet affligeant débat en ménageant la susceptibilité de chacun.

Ne voyant, dans cette proposition, qu'une formalité sans conséquence, le maire l'accepta et se rendit, le jour même, accompagné du corps des échevins, à l'hôtel du baron d'Ambleville. « Par respect et obéissance pour M. d'Epernon, dit-il, nous voulons bien consentir à ce qu'il désire : mais nous entendons que cet acte de soumission ne nuise en rien à nos franchises, et d'avance nous protestons contre les inductions qu'on en prétendrait tirer pour l'avenir. » Les clés de la place furent confiées au baron d'Ambleville qui les remit au sieur d'Eperney : mais il résulte de deux délibérations prises, le 23 février, dans le conseil de ville, que, lorsqu'à l'expiration des trois jours le maire fit réclamer les clés au gouverneur, celui-ci ne voulut plus s'en dessaisir.

Pendant neuf mois entiers le maire se borna à prier le sieur d'Eperney de lui rendre les clés de la ville.

1612. Enfin, ses instances étant demeurées sans effet, il se décida à implorer la justice du roi. Les 10, 15 et 16 novembre, il fit constater, par des procès-verbaux, les menaces faites par le sieur d'Eperney aux capitaines quarteniers pour se faire livrer les clés de la place, la visite illégale faite à son domicile par le gouverneur, le moyen frauduleux qu'il avait employé pour se faire remettre les clés et son refus obstiné de les rendre. Puis, par une délibération du 15 du même mois, le maire et cinq échevins furent désignés pour aller à Paris faire entendre au roi les doléances du corps de ville.

Mais d'Eperney ne manquait pas de partisans parmi les bourgeois de Saintes. Pour gagner la confiance de la multitude, il fit publier qu'il n'avait d'autre but, en résistant aux prétentions du maire, que de délivrer les citoyens d'un pouvoir oppresseur. Un grand nombre de marchands et d'artisans, réunis à son instigation et délibérant sous son influence, déclarèrent que c'était, pour la commune de Saintes, une chose bonne et profitable que la présence d'un gouverneur investi du commandement et chargé de garder les clés de la place. A cette déclaration officieuse des bourgeois le corps des échevins opposa, le 8 décembre, une protestation énergique. Jacques Aymar, sous-maire de la commune, dressa, le 20 du même mois, procès-verbal de la réunion illicite qui s'était formée à l'hôtel du gouverneur, de citoyens n'ayant aucun caractère public, et fit au sieur d'Eperney de

sévères remontrances, pour avoir, en l'absence du maire et sans la permission du sous-maire, provoqué cette réunion. En dépit de ces représentations, les partisans du gouverneur se réunirent de nouveau, les 21, 22 et 24 décembre, pour déclarer qu'ils n'adhéraient point à la députation du maire et des cinq échevins, et qu'ils n'entendaient pas participer aux frais de leur voyage. 1612.

La plus grande confusion régnait dans la cité par suite de la mésintelligence des pouvoirs chargés d'y maintenir l'ordre. Les soldats de la garnison, ne reconnaissant pour chef que le gouverneur du château, se croyaient tout permis dans la ville, et se livraient, envers les citoyens partisans du maire, aux plus coupables excès. Maître Thomas Libreton, *assisteur* criminel, était requis à toute heure par le procureur du roi au présidial, pour informer sur les pilleries, violences et autres méfaits de la soldatesque : mais le magistrat, ne pouvant suffire *à telle besogne,* ne savait auquel courir et succombait à la peine.

Cependant le maire de Saintes et ses cinq échevins étaient arrivés à Paris. D'Eperney songea alors à repousser leurs accusations et pria le sieur de Boissonnière de demander pour lui un congé au roi pour aller exposer lui-même les motifs de sa conduite. [1]

Le conseil royal eut à statuer en même temps sur la contestation du maire et du gouverneur de Saintes

[1] Mss. archiv. de la municipalité de Saintes.

1613. et sur les prétentions de l'assemblée protestante de la Rochelle.

Le sieur de Rouvrai étant revenu à Paris le 6 décembre, porteur des résolutions de cette assemblée, exposa au conseil, *en présence de la reine, des princes et des officiers de la couronne*, les conditions auxquelles elle mettait sa dissolution. Ces conditions furent repoussées comme émanées d'une réunion illicite et comme attentatoires à l'autorité du roi.

1613. — Lorsqu'on reçut à la Rochelle la dépêche de Rouvrai annonçant le fâcheux résultat de sa mission, les députés des églises s'assemblèrent à l'hôtel-de-ville.[1] La discussion fut longue et orageuse; mais une faible majorité, entraînée par Duplessis-Mornay et les députés de la province d'Anjou, décida qu'il fallait se contenter de la déclaration du roi portant oubli du passé et confirmation de l'édit de Nantes, et prier le duc de Rohan, qui était retourné à Saint-Jean-d'Angély, de renoncer à ses prétentions relativement au gouvernement de cette ville.

Informé, par ses partisans, d'une résolution aussi contraire à ses vues, le duc revint,[2] *bien accompagné*, à la Rochelle, où il fut reçu *avec toutes sortes de marques d'honneur et de joie par ceux de sa faction*. S'il faut en croire le témoignage fort suspect du secrétaire-d'état Pontchartrain, le duc travailla, de concert avec ses amis, à soulever *le menu peuple*, en

[1] 4 janvier 1613.
[2] 7 janvier.

lui promettant *le pillage de plusieurs bonnes maisons et la disposition des emplois de la ville*. Quoi qu'il en soit, Rohan obtint que l'assemblée se réunirait de nouveau le 9, pour remettre en délibération si l'on accepterait purement et simplement la déclaration du roi, donnant pour motif qu'à la séance du 4 les députés n'étaient pas en nombre. 1613.

« On prétend, continue Pontchartrain, que, dans la nuit du 8 au 9, les factieux résolurent de prendre les armes, de se défaire de ceux qu'ils croyaient le plus opposés à leurs desseins, d'emprisonner les uns et de chasser les autres, jusqu'à ce que, devenus maîtres du conseil de la ville, ils pussent faire tout ce qu'ils voudraient. » Mais *la mèche fut éventée*, et le maire de la Rochelle, bien qu'il se fût montré, jusqu'alors, partisan du duc de Rohan, prit des mesures énergiques pour faire avorter le complot.

Ayant, le soir du 8, *répandu une fausse alarme*, il posta des détachemens de gendarmes dans tous les cantons de la ville, fit lui-même plusieurs rondes pendant la nuit, et déjoua ainsi les projets des conjurés.

Le lendemain les députés des églises se réunirent à l'heure convenue, et, malgré la cabale du duc de Rohan, l'assemblée confirma la résolution prise à la séance précédente. Cette résolution étant désormais inattaquable, fut aussitôt portée à la cour par le sieur de Bressay, au nom de la commune de la Rochelle et de la province de Saintonge, et par les sieurs

1613. de Cressonnière et de Pardachias au nom des autres provinces d'Aquitaine. [1]

Avant de se séparer, les députés des villes réformées convinrent de former, à l'avenir, dans toutes les circonstances graves, de pareilles assemblées, sous la dénomination de *cercles protestans*, empruntée aux anciennes circonscriptions territoriales de l'Allemagne. [2]

Le conseil du roi s'occupa, peu de jours après, de la contestation du maire et du gouverneur de Saintes relativement à la garde des clés de cette ville.

« Depuis trois ou quatre cents ans, disait le maire dans sa requête à Louis XIII, les maire et échevins de Saintes jouissent du privilége de la garde des clés, police et gouvernement de la ville, avec cohertion et commandement sur les habitans. Jamais, vu leur fidélité, il ne leur a été donné de gouverneur. Le sieur d'Eperney a succédé à la charge de capitaine du château de ladite ville, occupée par son père, qui avait succédé lui-même au sieur marquis de Pisani. Le sieur d'Eperney ayant fait glisser dans ses titres la qualité de gouverneur tant dudit château que de ladite ville, les maire et échevins s'y sont opposés; mais celui-ci, au lieu de faire vider l'opposition, a obtenu de nouveaux titres portant confirmation de ses provisions, à l'enregistrement desquelles les maire

[1] *Mém. de Pontchartrain*, 2e part., ap. Petitot, Coll., tom. XVII, p. 21.

[2] *Mém. du card. de Richelieu*, liv. IV, ibid., tom. X I, p. 163.

et échevins se sont opposés de nouveau. Deux jours après, le maire se mettant en devoir de fermer les portes comme à l'ordinaire, le corps de ville et les citoyens ont été outragés, en sa personne, par un sieur de Larie, un capitaine, nommé d'Escuret, et un sieur Jean Breton, contrôleur en l'élection de Saintes, qui se sont portés envers lui à de coupables excès. Ils supplient, en conséquence, Sa Majesté de les conserver en leurs priviléges, libertés et immunités, de casser et révoquer les provisions du sieur d'Eperney, de le condamner, pour ses violences et déportemens, à telle satisfaction qu'il plaira au conseil, et lesdits d'Escuret, de Larie et Breton en deux mille livres d'amende. » 1613.

A cette requête étaient joints les procès-verbaux et arrêtés du corps de ville dont il a été parlé plus haut, ainsi qu'une copie des *grands et beaux priviléges* anciennement octroyés à la commune de Saintes et successivement confirmés par Louis XI, François 1er, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV et, l'année précédente, par Louis XIII.

Le conseil, présidé par le roi, rendit, le 22 janvier, un arrêt interlocutoire par lequel il fut ordonné au baron d'Ambleville de se transporter à Saintes à l'effet de retirer les clés de la place des mains du sieur d'Eperney et de les déposer en celles du maire, pour être par lui gardées jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné. Il fut, par le même arrêt, enjoint au sieur d'Eperney de remettre à la chancellerie royale les

1613. provisions qui lui conféraient le gouvernement de la ville et du château de Saintes, pour être, par le conseil, ultérieurement statué sur la réalité du droit qu'il prétendait lui appartenir.

Enfin, le 27 février, le maire et les échevins de Saintes furent, par un arrêt définitif, confirmés en la garde des clés de leur ville, et le sieur d'Epernoy débouté de ses prétentions. [1]

Au retour de l'assemblée de la Rochelle, les députés des villes protestantes d'Aquitaine avaient rapporté dans leurs provinces des dispositions peu favorables à la cour. La plupart, partisans du duc de Rohan ou influencés par ses amis, communiquèrent à leurs compatriotes, par la peinture animée qu'ils firent des discussions orageuses auxquelles ils venaient d'assister, une partie de l'irritation qui avait présidé aux débats de l'assemblée des églises.

Ces germes de mécontentement populaire prirent tout-à-coup un vaste développement, lorsque Marie de Médicis annonça aux grands du royaume la résolution de sceller son alliance avec l'Espagne par le mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche. Jamais encore la régente n'avait porté un défi aussi formel et aussi significatif à tout ce qui conservait en France quelque respect pour la politique nationale de Henri IV.

1615. — Un parti formidable s'organisa rapide-

[1] Mss. archiv. de la municipalité de Saintes.

ment pour s'opposer de vive force au mariage du jeune roi. Dans ce parti, à la tête duquel se plaça le prince Henri de Condé, alors âgé de vingt-sept ans, entrèrent les confréries bourgeoises, aussi gallicanes depuis la mort de Henri-le-Grand qu'elles avaient été ligueuses durant sa vie, les cours de parlement, en guerre permanente contre l'ultramontanisme et ses pernicieuses doctrines, une grande partie de la haute noblesse de France, ennemie naturelle des favoris Italiens qui exploitaient le pouvoir, enfin les protestans qui voyaient, dans l'alliance espagnole, le présage de nouvelles persécutions et de nouveaux malheurs. 1615.

L'occasion était belle pour Rohan, Soubise et leurs nombreux partisans. Le soulévement éclata bientôt, à leur instigation, dans la Saintonge, le Poitou, la Guienne, l'Angoumois et les pays voisins. Rohan alla prendre le commandement des insurgés de la Gascogne, et Soubise demeura à Saint-Jean-d'Angély pour tenir la campagne avec quatre mille hommes de pied et cinq cents chevaux levés à la hâte dans l'Aunis, la Saintonge et le Poitou. [1]

Mais Marie de Médicis avait prévu les obstacles que l'opinion nationale allait susciter à l'accomplissement de ses desseins. Elle mit sur pied une armée, sous le commandement du maréchal de Bois-Dauphin, pour s'opposer au prince de Condé qui armait dans le nord

[1] *Mém. de Henri duc de Rohan*, liv. I, ap. Petitot, Coll., tom XVIII, p. 128.

1615. du royaume : puis, elle partit de Paris, le 7 août, avec une puissante escorte, pour venir recevoir l'infante d'Espagne à Bordeaux où le mariage devait être célébré.

Le lieutenant-général baron d'Ambleville alla, avec un corps de cavalerie, recevoir le roi et la reine-mère à Barbezieux. Pendant le passage de la cour par cette ville, le duc d'Epernon tomba malade à la suite d'un violent accès de colère contre son fils, le comte de Candale, dont il venait d'apprendre l'adhésion à la faction de Soubise et de Rohan. Le baron d'Ambleville fut chargé par la reine de conduire le duc à Angoulême : mais à peine était-il arrivé dans cette ville, que, malgré son attachement au malade, il fut forcé de l'abandonner pour se rendre à Cognac, où le soulévement venait d'éclater. Il écrivit, peu de jours après, [1] de Cognac, au secrétaire-d'état Pontchartrain, qui avait suivi la cour à Bordeaux, pour l'informer de ce qui se passait en Angoumois, et pria, en même temps, le ministre de représenter à la reine *qu'il n'avait encore rien reçu de ses gages, et que, sans les bienfaits du roi, il ne lui serait pas possible de soutenir la dépense à laquelle sa charge l'obligeait.* [2]

Condé, ayant rassemblé ses gens de guerre à Noyon, en Picardie, marcha sur le Berry, poursuivi par le maréchal de Bois-Dauphin. Il espérait enfer-

[1] 14 octobre 1615.

[2] Preuv. de la généal. de la maison de Bourdeilles, ap. Brantôme, La Haye, 1740, tom. XV, p. 238.

mer, entre sa faible armée et les insurgés de Guienne, 1615.
la reine-mère et sa suite commandée par le duc de Guise; mais au lieu de traverser la Dordogne, la cour avait cotoyé la Gironde jusqu'en Saintonge, et s'était embarquée à Bourg-sur-Mer pour Bordeaux. Le duc de Guise alla bientôt, sur la frontière des deux royaumes, recevoir la fiancée de Louis XIII, et l'amena dans la capitale de la Guienne, malgré le duc de Rohan qui, trop faible de monde, voulut en vain s'opposer à sa marche. Enfin, le 25 novembre, le mariage fut célébré, en grande pompe, dans l'église de Saint-André de Bordeaux, par Nicolas le Cornu de la Courbe, évêque de Saintes. [1]

Les insurgés de Guienne n'en continuèrent pas moins à s'organiser autour de Bordeaux, en dépit des remontrances de Duplessis-Mornay qui n'approuvait pas la prise d'armes de Condé et de ses partisans. Rohan concentrait ses forces près de Montauban lorsqu'il reçut des nouvelles du prince, qui, ayant passé la Marne, la Seine et la Loire, avait laissé derrière lui l'armée du maréchal de Bois-Dauphin, et marchait à grandes journées vers la Guienne. Il priait le duc de venir l'attendre sur la Dordogne: mais ayant bientôt changé d'avis, il prit le chemin du Poitou où il trouva Benjamin de Soubise à la tête de ses recrues. Cette rencontre vint bien à point pour le prince, car il était suivi de près par le maréchal de

[1] Gall. Christ., *Eccl. santon.*, tom. II, p. 1084.

1615. Bois-Dauphin, et son armée, faible d'infanterie, était si *harassée*, qu'elle se jeta dans Saint-Jean-d'Angély, sans pouvoir aller plus avant. [1]

Pendant son séjour à Saint-Jean-d'Angély, Condé vint à la Rochelle, dont les municipaux, à l'instigation de Rohan, s'étaient, dès le commencement de l'insurrection, assurés de Marans, Nuaillé, Fouras, Rochefort et de plusieurs autres places d'Aunis. Le prince fut reçu à la Rochelle avec de grands honneurs et complimenté par le ministre Merlin, en tête du consistoire; il eut ensuite un entretien particulier avec ce ministre qui, dans sa harangue, lui avait reproché l'abandon de la religion de ses pères. *Il finit*, dit Merlin, *par m'assurer que nous avions de bonnes choses entre nous, mais aussi qu'il y en avait qu'il ne pouvait approuver.* [2]

Les Rochelais consentirent à seconder les desseins de Condé, mais à certaines conditions, savoir, qu'il n'entretiendrait pas de troupes étrangères dans l'Aunis et ne mettrait pas de garnisons dans les forts, dont le maire de la Rochelle se réservait la disposition absolue; que nul marchand, trafiquant avec les Rochelais, ne pourrait être fait prisonnier de guerre, à quelque nation qu'il appartînt, et que les marchandises et denrées destinées pour la Rochelle circule-

[1] *Mém. de Rohan*, liv. I, ap. Petitot. Coll., tom. XVIII, p. 128 à 131

[2] Mss. de Merlin, ap. Arcère. *Hist. de la Rochelle*, tom. II p. 139.

raient, franches de tout droit, à travers le pays 1615.
occupé par les gens du prince; qu'il prendrait leur défense en cas de siége, s'obligerait à respecter leurs franchises et ne ferait avec la cour aucun accommodement sans y comprendre les Rochelais. Moyennant ces concessions, le prince reçut de la commune des munitions de guerre, du canon et de l'argent pour solder ses gens de pied.[1]

L'armée royale, sous les ordres du maréchal de Bois-Dauphin, étant entrée en Angoumois, s'avança, dans les premiers jours de décembre, jusqu'à Châteauneuf-sur-Charente. Le duc de Guise partit aussitôt de Bordeaux pour aller en prendre le commandement. De son côté, le prince de Condé, après s'être reposé à Saint-Jean-d'Angély, s'était porté à quelques lieues au sud-est de cette ville, vers Matha. Là, apprenant l'arrivée de l'armée royale à Châteauneuf, il se replia sur la Charente, et entreprit de faire traverser le fleuve à ses troupes sur le pont de Taillebourg, afin de gagner la Dordogne et de faire sa jonction en Guienne avec le duc de Rohan.

Mais il avait perdu un temps précieux à Saint-Jean-d'Angély. Déjà le pays au sud de la Charente était, en grande partie, occupé par l'armée du duc de Guise, beaucoup plus forte que la sienne. N'osant affronter les hasards d'une entreprise devenue trop chanceuse, il comprit que le meilleur parti qu'il eût

[1] Mss. de Saint-Germain des Prés, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 139.

1615. à prendre était de se tenir au nord de la Charente pour en défendre les passages, et se contenta de jeter dans le château de Pons celles de ses troupes qui avaient déjà passé le fleuve.

Le duc de Guise fit d'inutiles efforts pour joindre l'armée de Condé à travers un pays sillonné de rivières, où les communications devenaient de plus en plus difficiles, et où ses soldats souffraient beaucoup déjà des intempéries de l'arrière saison, tandis que son ennemi, retranché derrière la Charente, tirait d'abondantes provisions de Saint-Jean-d'Angély et de la Rochelle. Désespérant de pouvoir livrer bataille au milieu de l'hiver, le duc se décida à prendre ses quartiers entre la Charente et la Dordogne pour s'opposer à la jonction de Condé et de Rohan. [1]

Pendant que les trois armées étaient ainsi cantonnées, la cour, sous la protection du duc de Guise, quitta Bordeaux vers la fin de décembre, et traversant lentement l'Angoumois et le Périgord, s'achemina à petites journées vers Poitiers.

1616. — Esprit médiocre et moins ambitieux que cupide, Henri de Condé était plus propre à figurer dans de mesquines intrigues de cabinet qu'à combattre à la tête d'un grand parti. Ni lui ni la cour ne songeaient sérieusement à continuer la guerre. Des conférences s'ouvrirent, le 10 février 1616, dans la ville de Loudun où, trois mois après, la paix fut

[1] *Mém. de Pontchartrain*, 2e part. ap. Petitot, Coll., tom. XVII, p. 118 à 123.

signée moyennant une confirmation pure et simple 1616.
de l'édit de Nantes et de larges gratifications pour le prince de Condé, qui reçut *toute la bonne chère qu'il pouvait désirer*.

Mais le prince, malgré les largesses de la cour, ne retourna à Paris, après la paix de Loudun, que pour cabaler, avec ses partisans, contre la reine-mère et le fameux Concini, maréchal d'Ancre, favori tout-puissant de Marie de Médicis. Son arrestation et son emprisonnement à la Bastille firent peu d'impression dans les provinces, dont les populations catholiques étaient désabusées sur son prétendu dévoûment à la cause gallicane. Les protestans, dont il avait assez mal défendu les intérêts aux conférences de Loudun, ne manifestèrent pour lui aucune sympathie, et se bornèrent à prendre quelques mesures de précaution pour leur propre sûreté.

Les Rochelais s'assurèrent de nouveau du château de Rochefort et de quelques autres places d'Aunis qu'ils avaient évacuées à la paix de Loudun. Cette action fut la source d'un violent débat entre le duc d'Epernon et les municipaux de la Rochelle. Le duc, en sa qualité de gouverneur des pays de Limousin, Angoumois, Saintonge et Aunis, prétendait étendre son autorité jusques sur la Rochelle et son territoire: les Rochelais soutenaient, au contraire, que leurs priviléges donnaient au maire le commandement, non seulement de la ville et de sa banlieue, mais encore de tout le pays d'Aunis. *C'était*, dit un contemporain,

1616. *une vieille contestation que les rois n'avaient pas voulu juger.* [1]

Quoi qu'il en soit, le duc d'Epernon ayant appris à Bordeaux *comment ceux de la Rochelle s'étaient saisis à main armée de la maison de Rochefort et y avaient mis nombre de soldats, s'en offensa grandement, croyant que c'était le braver et lui faire affront.* Il se rendit aussitôt à Saintes et envoyà le vice-sénéchal de Saintonge sommer la garnison de Rochefort *de laisser la place libre ès-mains du propriétaire.*—« Nous n'avons pas d'ordres à recevoir de M. d'Epernon, répondirent *ceux de dedans*, et ne reconnaissons pour chef que le maire de la Rochelle. »

Cette réponse, rapportée au duc, le mit dans une grande colère. Il jura par son épée de n'avoir pas de repos que *la maison* de Rochefort ne fût en son pouvoir. « Et de fait, il écrivit par tous ses gouvernemens, priant et conjurant les uns et les autres de le venir trouver, de lui amener gens de cheval et de pied pour exécuter son entreprise, et faisant entendre que c'était pour réprimer les attentats de ceux de la Rochelle. Cela émut beaucoup de gens. »

De leur côté, les Rochelais, connaissant l'emportement et l'opiniâtreté du vieux duc, firent un appel à tous ceux de leur religion pour repousser ses attaques. On vit bientôt arriver à la Rochelle, *avec ce qu'ils y purent mener de gens de cheval et de pied*,

[1] *Mém. de Pontchartrain*, 2e part. ap. Petitot, Coll., tom. XVII, p. 172.

Henri de la Trimouille, duc de Thouars, Aimé de Rochechouart, marquis de Bonnivet, qui venait d'embrasser la réforme, Tallansac de Loudrière, grand-sénéchal d'Aunis, et nombre d'autres gentilshommes et capitaines. 1616.

Il y avait, dans la rade de la Rochelle, un grand vaisseau de guerre hollandais. Les Rochelais gagnèrent le capitaine de ce navire, qui alla mouiller à l'embouchure de la Charente, pour prêter assistance à la garnison de Rochefort. A cette nouvelle, le duc d'Epernon envoya représenter au capitaine étranger qu'il ferait une grave insulte au roi de France s'il faisait servir son vaisseau aux desseins des ennemis de Sa Majesté. Le hollandais feignit de se rendre à cette remontrance et promit de se retirer.

D'Epernon, sans attendre l'arrivée de toutes ses forces, s'avança bientôt, avec ce qu'il avait de monde, jusqu'à Tonnay-Charente où il mit une forte garnison. Comme il était dans cette ville, on vint *le convier*, de la part du seigneur de Surgères, d'aller le visiter dans son manoir, à cinq lieues de la Rochelle. Le duc se rendit à cette invitation et trouva le vieux baron *grandement malade au lit de la mort*. Le moribond le supplia de veiller à la défense de sa maison, dont les Rochelais avaient résolu de s'emparer, et de prendre sous sa protection Mme de Montendre, sa fille, qui plaidait en séparation contre son mari et tremblait que celui-ci ne vînt l'enlever de force après la mort de son père. Le duc promit de remplir les vœux du

1616. vieillard, *et en sa présence ledit sieur de Surgères mourut.*

D'Epernon revint à Tonnay-Charente après avoir mis garnison dans le château de Surgères, *dont ceux de la Rochelle s'offensèrent grandement, car ladite maison est dans le pays d'Aunis, où ils ont privilége de n'avoir aucune garnison.* Informé que le vaisseau hollandais était encore à l'entrée de la Charente, il envoya un gentilhomme réitérer au capitaine l'ordre de se retirer. Le gentilhomme partit, accompagné de deux ou trois autres, curieux de voir ce navire. Mais lorsqu'ils furent arrivés sur le vaisseau, où les Rochelais avaient mis un sergent et quelques soldats, ils furent arrêtés comme espions et suborneurs et emmenés prisonniers à la Rochelle. Le duc vengea cette insulte en expédiant à Brouage, à Blaye, à Bordeaux et dans les autres ports de l'Océan l'ordre de faire main basse sur tous les navires rochelais ou hollandais qui s'y présenteraient. [1]

Ces choses se passèrent depuis le commencement de septembre jusques vers la fin d'octobre. Le duc d'Epernon avait donné rendez-vous à toutes ses troupes pour le 25 de ce mois, à Beauvais-sur-Matha, près de Saint-Jean-d'Angély. La cour, qui n'avait encore pris aucune part à ce démêlé, voyant qu'il prenait un caractère grave, jugea nécessaire d'inter-

[1] *Mém. de Pontchartrain*, 2e part., ap. Petitot, Coll., tom. XVII, p. 172 à 177. — *Mém. du card. de Richelieu*, liv. XII, ibid, tom. XXI, p. 348.

venir. Elle dépêcha en Aunis [1] le conseiller-d'état Boissise, chargé de signifier, de la part du roi, aux Rochelais, d'évacuer le château de Rochefort, au duc d'Epernon de retirer ses garnisons de Surgères et de Tonnay-Charente, et aux deux partis de congédier leurs gens de guerre. [2] 1616.

D'Epernon refusa nettement d'obéir aux ordres du roi, déclarant que, puisqu'il était gouverneur d'Aunis, il devait y remplir les devoirs de sa charge, et que si les Rochelais lui opposaient *leurs parchemins*, *il apporterait aussi le sien pour voir lequel des deux était le plus fort*. « Ils détractent de moi à leur avantage, ajouta-t-il, et m'appellent *Loup-Gris*. Leur maire m'a écrit, ces jours passés, que je le molestais en son gouvernement. Je lui apprendrai à parler, et lui ferai connaître qu'il n'y a d'autre gouverneur que moi. Je veux avoir le mien, et le roi ne peut me l'ôter. » [3]

Le sieur de Boissise retourna à Paris, le 21 novembre, sans avoir pu rien obtenir du duc. Alors Marie de Médicis fit partir le sieur Vignolles de la Hire, maréchal-de-camp, chargé de réitérer aux deux partis l'ordre formel de terminer leurs débats sans coup-férir. Ce second envoyé fut plus heureux que le premier. Le duc se décida, d'assez mauvaise grâce,

[1] 15 octobre 1616.

[2] *Mém. de Pontchartrain*, 2e part. ap. Petitot, Coll., tom. XVII, p. 172 à 177. — *Mém. du card. de Richelieu*, liv. VII, ibid, tom. XXI, p. 348.

[3] Mss. de Merlin, ap. Arcère, *Hist. de la Rochell*, tom. II, p. 144.

1617. à laisser les Rochelais maîtres chez eux, et repassa la Charente dans les premiers jours de décembre, après avoir retiré de Tonnay-Charente et de Surgères ce qu'il y avait mis d'hommes, de vivres et de munitions. De leur côté, les Rochelais rendirent sans difficulté le château de Rochefort à Bourgogne, exempt des Gardes du roi, et les fortifications commencées de part et d'autre furent rasées. [1]

1617. — Henri IV, par égard pour ses anciens coreligionnaires, ne s'était prêté qu'avec une grande réserve à la propagation des ordres monastiques et à la réédification des églises et des abbayes ruinées par les huguenots. Mais lorsqu'il fut descendu dans la tombe, les prétentions ecclésiastiques surgirent bientôt de toutes parts. Il n'était si mince prieur ou chapelain qui, profitant du bon vouloir de la cour, ne s'empressât de faire évaluer ses pertes, inventorier ses ruines, pour relever son moutier ou son église. Le grand nombre d'édifices du culte romain dont la construction appartient à l'architecture classique de cette époque, [2] atteste la ferveur de restauration religieuse qui s'était emparée des esprits.

[1] *Mém. de Pontchartrain*, 2e part, ap. Petitot, Coll., tom. XVII, p. 187 à 196. — *Mém. du card. de Richelieu*, liv. VII, ibid, tom. XXI, p. 360.

[2] On sait qu'après avoir parcouru ses diverses périodes de progrès et de dégénérescence, l'architecture *ogivale*, qui avait produit, en Occident, de si admirables créations, fut abandonnée, vers la fin du XVIe siècle, pour l'art *greco-romain*, dit *de la Renaissance*, importé en France par les architectes italiens.

Nicolas le Cornu de la Courbe, évêque de Saintes, venait de mourir dans cette ville. [1] Son corps fut inhumé dans le chœur de la nouvelle cathédrale dont il avait jeté les fondemens au mois de janvier 1582. Ce prélat, dans les dernières années de son épiscopat, avait fondé à Saintes un couvent de frères mineurs recollets, un monastère des filles de Notre-Dame du Mont-Carmel, transféré depuis hors les murs, et un collége de jésuites, autorisé par délibération du corps de ville du 4 juillet 1617. [2] 1617.

Dans le même temps François de Jussac, baron d'Ambleville, avait ordre de faire constater, par les sénéchaux de sa lieutenance d'Angoumois, Saintonge et Aunis, les excès et profanations anciennement commis dans ces contrées par les hérétiques. [3]

1618. — Mais de toutes les maisons religieuses de la Saintonge qui avaient essuyé les ravages de la guerre civile, aucune n'en avait autant souffert que l'opulente abbaye des Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély. « Il est notoire, porte un ancien procès-verbal, que le corps de l'abbaye de Saint-Jean, la maison du sieur abbé, les cloîtres, *dortouers*, *réfec-*

13 juillet 1617. — Il eut pour successeur Michel Rahoul, doyen du chap. de Saintes, qui fut sacré à Paris le 18 mars 1618, et fit son entrée le 10 avril dans sa ville épiscopale.

[2] Gall. Christ, *Eccl. santon*, tom. II, p. 1084. — Hugues du Tems, *Clergé de Fr.*, tom. II, p. 359. — Mss. archiv. de la ville de Saintes.

[3] *Preuv. de la généal. de la maison de Bourdeilles*, ap. Brantôme, la Haye, 1740, tom. XV, p. 240.

1618. *touers*, *enfermerie*, granges, celliers, fours et *pressouers*, qui anciennement étaient en icelle, ont été ruinés et rasés par l'effet des guerres qui ont eu cours au royaume, à raison de quoi les religieux de ladite abbaye, au nombre de dix-huit ou vingt, sont logés par la ville *emmi* les habitans. La grande aumônerie, où anciennement les pauvres étaient logés, se trouve entièrement découverte et n'y reste que les murailles. Comme aussi est notoire que les maisons, granges, celliers et fours des paroisses d'Asnières, la Follatière, la Chapelle-Bâton, Antezan et Courcelles, membres dépendant de ladite abbaye, sont pareillement ruinés et rasés. »

L'église abbatiale de Saint-Jean-Baptiste, ruinée en 1568 par les gens de Boucard, avait été rebâtie en 1608 : [1] mais, s'il faut en croire le même procès-verbal, la nouvelle n'était pas comparable à l'ancienne. « Laquelle église, y est-il dit, n'est voûtée, pavée ne tuilée. L'autel qui est dans le chœur n'est fait comme il est requis, étant trop bas et trop petit, lequel est besoin de refaire tout à neuf. Les chaires et formes qui ont été commencées audit chœur ne sont parachevées, et est requis de les faire parachever. Ledit chœur et le reste de ladite église ne sont nullement pavés, les murailles ne sont assez fortes pour

[1] La messe y fut célébrée pour la première fois le 1er novembre, par l'abbé François Guillebaud. (Gall. Christ, tom. II, p. 1108.) — Cette année 1608 est encore remarquable par la fondation du collége de Saintes (Archiv. mss. de la ville.)

soutenir une voûte de pierre qu'il conviendrait faire. 1618.
N'est ladite église suffisante pour faire, par les religieux de ladite abbaye et par le curé de la paroisse, le service divin, attendu le peu d'étendue qu'elle à : et n'y a aucuns ornemens qui ne soient déchirés et rompus, et avons vu qu'il n'y a en ladite église de clocher ni de cloches. »

*Révérend père en Dieu*, messire Pierre Chapin, abbé de Saint-Jean-d'Angély, jugea le moment favorable pour relever les murs de son monastère et achever la construction de son église. Mais avant d'entreprendre ces travaux, il voulut faire constater l'état de ruine et de désolation où se trouvaient l'abbaye et ses dépendances, et le 20 février 1618, messire Jacques Meschinet, conseiller du roi au siége présidial de Saint-Jean-d'Angély, dressa un inventaire détaillé des lieux, qui ne présentaient plus *que de gros monceaux de terres et délivres*. [1]

Cet élan réparateur qui, de tous côtés, travaillait à rasseoir sur sa base l'église romaine ébranlée par tant de secousses, ne laissait pas, si légitime qu'il fût, de porter ombrage *au corps des réformés*. Les faveurs et les ménagemens de Henri IV avaient rendu ce parti arrogant. S'irritant à toute occasion, jaloux, envieux et exigeant jusqu'à l'injustice, il montrait une aigreur souvent déplacée, et s'indignait de voir

[1] Mss. archiv. de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély. Layette 3.

1620. le culte romain jouir d'une liberté qu'il réclamait impérieusement pour lui-même.

Il est vrai de dire aussi que la cour, incessamment dominée par l'influence ultramontaine, affichait une prédilection exclusive pour les congrégations monastiques, en même temps qu'elle témoignait chaque jour plus de malveillance aux huguenots. L'orage qui, depuis la mort de Henri IV, menaçait les pays protestans allait s'assombrissant de plus en plus, et tout faisait craindre une explosion prochaine. Elle fut déterminée par les affaires du Béarn.

1620. — Louis XIII avait, en 1617, ordonné l'incorporation du Béarn et de la Basse-Navarre au domaine de sa couronne, et la restitution des biens ecclésiastiques anciennement confisqués, dans ces contrées, par Jeanne d'Albret. Cette mesure souleva une violente opposition parmi les populations navarroises, et l'assemblée triennale des églises réformées, réunie dans la ville de Loudun, prit chaudement la défense des Béarnais.

Bientôt une lettre du lieutenant-général baron d'Ambleville, écrite de Cognac le 10 mai, informa Louis XIII que les *religionnaires* des pays de Poitou, Saintonge, Aunis, Périgord et Angoumois s'apprêtaient à mettre sur pied des forces considérables sous le commandement des ducs de la Trimouille et de Rohan, du prince de Soubise et du baron de Jarnac.[1]

[1] *Preuv. de la généal. de la maison de Bourdeilles*, ap. Brantôme, la Haye, 1740, tom. XV, p. 243.

Irrité au dernier point d'une résistance qui lui semblait être à la fois une atteinte à son autorité et une insulte à sa personne, Louis XIII, que les agens de Rome et de l'Espagne ne cessaient d'aigrir contre les huguenots, résolut dès-lors d'en finir avec la réforme, et prit, en attendant, le chemin des Pyrénées, pour aller contraindre les Béarnais à exécuter ses édits. 1620.

Le prince, escorté d'une suite nombreuse et brillante, traversa lentement les provinces de l'Ouest, afin d'en imposer, par l'appareil de sa puissance, aux hommes de ces contrées. Il dut être merveilleusement surpris de l'accueil affectueux que lui firent les bourgeois de Saint-Jean-d'Angély à son passage dans cette ville, [1] toute pleine des créatures du duc de Rohan. « Les habitans le reçurent avec tant d'applaudissemens, dit un écrivain catholique, que M. de Soubise, qui l'y avait suivi, n'en eut pas peu d'appréhension. [2] » Le monarque fut surtout reçu avec une grande pompe dans le monastère nouvellement restauré des Bénédictins. Pour lui faire honneur, les moines lui offrirent, conformément à une vieille charte de la comtesse Agnès de Bourgogne, femme de Geoffroy-Martel, soigneusement conservée dans le cartulaire de l'abbaye, la prébende revenant, ce jour-là, à chaque religieux. [3]

[1] 12 septembre 1620.

[2] *Mém. du card. de Richelieu*, liv. XI, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 103.

[3] *Rex solemni pompâ excipitur in ecclesiâ Angeriacensi à*

1620. Une réception non moins empressée et vraisemblablement plus sincère fut faite à Louis XIII dans la ville monarchique de Saintes. Dès le 5 septembre, le conseil de la commune avait, par une délibération, réglé d'avance le cérémonial de cette grande solennité. [1] Toute la bourgeoisie fut mise sous les armes. Des arcs triomphaux, décorés de figures symboliques et couverts de distiques adulateurs, étaient partout érigés sur le passage du prince. Il y avait eu assaut d'imagination entre les poètes officiels de la ville pour la composition des éloges les plus pompeux. Au pied d'une Victoire on lisait en vers latins : « Heureuse terre des Santons, réjouis-toi ! voici venir ton roi, Louis, généreux fils de Henri, ton roi tout resplendissant de triomphes que Mars n'a pas ensanglantés. Terre des Santons, la bouche de ce grand prince t'apporte des paroles de justice et de

*monachis qui eidem monachalem præbendam obtulerunt, secundùm Comitissæ Agnetis decretum.* ( Gall. Christ, *Eccl. santon*, tom. II, p. 1108. ) — Dans cette charte de l'an 1048, on se rappelle qu'après de nombreuses libéralités faites au profit de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, la comtesse Agnès ajoutait: « Et comme l'église, à raison de sa trop grande pauvreté, ne peut nous payer la redevance annuelle qu'elle nous doit d'après l'usage, lorsque nous viendrons, nous ou nos successeurs, dans le bourg de Saint-Jean, chacun de nous recevra, au réfectoire de l'abbaye, en représentation du devoir que nous avons perçu jusqu'à présent, une ration égale à celle qui, ce jour-là, sera distribuée à chaque moine. *Secundùm quod unicuique monachorum illo die in refectorio dabitur, una prœbenda.* (Vid. Cart. Agnet. Comitiss,. ap. Besly, *ducs d'Aquit.*; p. 330.

[1] Mss. archiv. de la municipalité de Saintes.

paix.[1] » Et au pied d'une Renommée : « Citoyens de Saintes, reconnaissez votre roi ! Splendeur de l'univers, le roi Louis s'avance. [2] » Enfin, au bas d'un groupe de grandeur naturelle, représentant Louis XIII et la ville de Saintes tenant, de la main gauche, une palme et, de la droite, un cœur qu'elle offrait au roi, on lisait un sixain dont la pensée délicate et le tour ingénieux durent avoir un prodigieux succès. [3] 1620.

Pendant que Louis XIII et sa suite chevauchent vers le Béarn, retournons au saintongeois d'Aubigné, que nous avons laissé, en 1589, dans son gouvernement de Maillezais, en Bas-Poitou. Après la mort de Henri IV, d'Aubigné qui, durant tout le règne de ce prince, était demeuré en possession de son gouvernement, fut un des premiers qui, en 1611, se déclarèrent en faveur du duc de Rohan, *haï de la cour*, dit-il, *pour avoir fait son devoir à l'assemblée de*

[1] Henrici Lodoicus adit generosa propago,
Luge ora felix Santonum;
Adventat rex ecce tuus; rex ecce triumphis
Marte incruento splendidus.
Justiciam pacemque tibi, gens santona, magni
Sacra ora principis ferunt.
*(Archiv. mss. de la ville.)*

[2] Santonici cives, regem cognoscite vestrum :
Terrarum splendor, rex Lodoicus adit. *(Ibid).*

[3] Nous mettons en vos mains les rênes de nos âmes,
Les clés de nos désirs, et voulons que ces dames
Vous appendent nos cœurs, cœurs que nous vous offrons.
Mais non, Sire, nos cœurs sont en votre puissance;
Ainsi nous n'en pouvons avoir la jouissance ;
Si vous nous les rendez, nous vous les offrirons. *(Ibid).*

1620. *Saumur*. Comme le trésor royal ne lui allouait plus de fonds pour l'entretien de sa garnison de Maillezais, il fut forcé d'aller chercher ailleurs des ressources que ne lui offraient pas les marais où il était relégué. En descendant la rive gauche de la Sèvre, il fut séduit par l'aspect de la petite île du Doignon. Il l'acheta de ses deniers, y fit bâtir une maison et mit sa nouvelle demeure hors d'insulte en l'entourant d'une forte ceinture de murs et de fossés.

Il était encore occupé de ces travaux, lorsqu'en 1615 le prince de Condé, dans sa levée de boucliers contre la cour, jeta les yeux sur lui et le choisit pour son maréchal-de-camp. Il se trouva ainsi enrôlé sous la bannière du prince, et guerroya avec sa bravoure accoutumée contre les gendarmes du roi. Toutefois dans cette guerre d'escarmouches, il ne se passa, quant à lui, rien de remarquable, si ce n'est qu'ayant décidé le prince à assiéger Tonnay-Charente, *il y eut la moitié du corps brûlée par accident*.

Après le traité de Loudun, *cette foire publique de perfidies et de lâchetés*, comme l'appelle d'Aubigné, le prince, pour se réconcilier avec la cour, ne craignit pas de calomnier ceux qui l'avaient servi avec le plus de zèle. D'Aubigné ne fut pas épargné : pour prix de son dévoûment et des seize mille écus qu'il avait dépensés dans cette guerre, Condé le signala comme un factieux et un ennemi du roi.

Le prince ne s'en tint pas là. Ayant inspiré au duc d'Epernon le désir de lire les tragédies de d'Aubigné,

il lui persuada que l'auteur avait eu le dessein de le mettre en scène sous le nom d'un des personnages de ces tragédies. Comme le portrait n'était pas flatté, la susceptibilité du duc en fut vivement blessée, et il jura de se venger. 1620.

Lorsque la querelle du duc d'Epernon et des Rochelais fut apaisée, en 1616, deux gentilshommes étant venus en apporter la nouvelle à d'Aubigné, celui-ci les retint à dîner dans son fort du Doignon. Vers la fin du repas, comme on était, dit d'Aubigné, *entre la poire et le fromage*, la conversation tomba sur le duc d'Epernon.

— « Il a déclaré, dit un des deux gentilshommes en s'adressant à d'Aubigné, que s'il ne trouvait pas le moyen de vous faire tuer, il se déciderait à vous appeler sur le pré pour mesurer avec vous une des bonnes épées de France.

— « Je ne suis pas si ignorant, répondit le capitaine, que je ne connaisse les prérogatives des ducs et pairs de ne se point battre contre leurs inférieurs. Si pourtant un excès de colère ou de valeur poussait M. d'Epernon à me commander absolument d'aller mesurer cette bonne épée dans un pré, certes il serait obéi. Il m'en a autrefois montré une, ajouta-t-il en riant, sur la poignée de laquelle il y avait pour vingt mille écus de diamans. S'il lui plaisait d'y apporter celle-là, j'en ferais plus de cas que d'une autre. »

Ce propos ayant été rapporté au duc, il jura de nouveau, *avec exécration*, de tirer une vengeance

1620. éclatante de l'homme qui osait ainsi le braver. La haine et les soupçons dont d'Aubigné était l'objet, dans un siècle d'intrigues et de corruption, où sa brusque franchise et son esprit caustique lui faisaient chaque jour de nouveaux ennemis, le décidèrent à résigner ses charges qu'on n'avait pas osé lui retirer, et à remettre ses forts de Maillezais et du Doignon en des mains sûres, de peur qu'ils ne tombâssent en celles de l'évêque de Maillezais ou du duc d'Epernon.

Il se pourvut, à cet effet, devant un synode provincial tenu, en 1617, à la Rochelle. Les opinions se divisèrent sur cette proposition. Adoptée par quelques députés des églises, elle fut repoussée par le plus grand nombre, et surtout par le corps des échevins de la Rochelle qui, ne pouvant souffrir aucun établissement durable dans le voisinage de leur ville, insistèrent pour que Maillezais et le Doignon fussent rasés.

Le conseiller-d'état Villeroy écrivit, peu de temps après, à d'Aubigné : « Que direz-vous de vos bons amis les Rochelais? Ils nous sollicitent à toute outrance qu'on vous rase votre maison sous votre moustache. Si c'était à vous de faire une réponse à une telle demande, comment la feriez-vous? » D'Aubigné répondit au ministre : « Monsieur, si vous agréez que je sois votre commis pour faire réponse à la requête des Rochelais, elle contiendra ces mots : *Soit fait ainsi qu'il est requis, aux dépens de qui il appartiendra.* » Cette réponse, aussi significative que

laconique, ayant été communiquée au conseil du roi, 1620.
le président Jeannin dit, *en jurant*, qu'il en comprenait bien le sens. « C'est-à-dire, ajouta-t-il, qu'il ne craint ni les Rochelais ni nous. »

Voulant savoir à quoi s'en tenir sur la confiance que montrait le vieux capitaine, la cour, qui déjà méditait le siége de la Rochelle, chargea le sieur Vignolles de la Hire, maréchal-de-camp des armées du roi, de visiter les forts de Maillezais et du Doignon. Vignolles vint voir d'Aubigné comme son ancien ami, examina soigneusement les deux places et, au retour de cette visite d'exploration, écrivit à la cour : « La Rochelle ne peut être assiégée tant que la Sèvre, dont la navigation est commandée par les forts de Maillezais et du Doignon, ne sera pas libre pour amener des vivres à l'armée du roi. Quant aux deux forts, Maillezais exigerait un long siége, et le Doignon coûterait plus à être assiégé que la Rochelle à être prise. »

Le conseil royal dépêcha alors sur la Sèvre deux maîtres des requêtes pour traiter avec d'Aubigné de l'acquisition du Doignon. Cette négociation ne dura pas moins de deux ans, après lesquels le duc d'Epernon fit offrir, par le marquis de Brézé, deux cent mille livres comptant ; mais d'Aubigné, répugnant à livrer sa maison aux gens du roi, traita avec le duc de Rohan pour la moitié du prix qui lui était offert.

Alors il se retira à Saint-Jean-d'Angély, où il ne s'occupa plus que d'achever l'impression de sa grande *Histoire universelle* et de ses autres ouvrages, com-

1621. 1621. — Au bruit des troubles de Guienne, Louis XIII était revenu à Paris. Le maréchal de Bouillon lui écrivit, le 2 janvier, de Sédan : « Je suis obligé d'envoyer quelqu'un de ma part aux députés des églises réunis à la Rochelle, mais seulement pour me joindre à eux en leurs très-humbles remontrances, ès quelles je supplie Votre Majesté avoir pour agréable de les entendre, et ne souffrir que, par une trompeuse espérance de réunir tous ses sujets en une même foi, on engage son autorité en de fâcheux mouvemens. »[1] Mais la voix des hommes modérés était étouffée, à la cour, par les clameurs furibondes des jésuites et des agens ultramontains, qui n'épargnaient rien pour allumer le courroux du jeune roi et le pousser à la vengeance.

Plus politique ou moins hardi que son collègue, le maréchal de Lesdiguières n'osa pas, comme lui, se faire auprès de Louis XIII le patron de ses co-religionnaires. Mais le 1er février il écrivit aux députés des églises à la Rochelle, pour leur représenter l'atteinte grave qu'ils portaient à l'autorité du roi en persistant à se réunir malgré sa défense. Il finissait en qualifiant de plaintes frivoles les remontrances qu'ils adressaient à la cour, et en condamnant d'avance toutes les mesures acerbes qu'ils pourraient adopter pour obtenir le redressement de leurs prétendus griefs.[2]

[1] *Mém. du card. de Richelieu,* liv XIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 119.
[2] Ibid.

Tout en protestant de son profond respect pour la personne du roi, l'assemblée de la Rochelle ne laissait pas d'usurper les plus importantes prérogatives de la couronne. Elle ordonnait des levées d'hommes et de deniers, disposait des charges publiques, fortifiait les villes et châteaux, y distribuait des munitions et des armes. Ses décrets étaient scellés d'un *grand sceau* représentant une religion appuyée sur la croix, ayant à la main le livre des Evangiles et foulant aux pieds *un vieux squelette.* [1] Dans ce dernier emblême, les catholiques ardens voyaient avec indignation la personnification de l'Eglise romaine; mais les protestans se défendaient de cette interprétation, et à la fin de leurs actes publics ils mettaient simplement: *Scellé en cachet auquel y a un ange appuyé sur une croix, qui foule la mort aux pieds.* [2] 1621.

Indigné des atteintes portées à son pouvoir par l'assemblée de la Rochelle, Louis XIII fulmina, vers la fin de février, un manifeste prohibant toutes levées d'hommes ou de deniers, tout amas d'armes ou de munitions sans son ordre formel, et ordonnant que quiconque s'en rendrait coupable fût chatié avec la dernière rigueur, comme coupable de lèse-majesté. L'assemblée des églises, poussée à la révolte par Favas et ses agens, n'en poursuivit qu'avec plus d'audace et

[1] *Mém. du card. de Richelieu*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 119.—*Hist. généal. de la maison de France*, tom. II, p. 175.

[2] Mss de l'oratoire de la Rochelle.

1621. d'activité son vaste plan d'insurrection. « On ne voyait partout, dit un écrivain catholique, qu'écrits séditieux, que manifestes, ligues et associations avec les étrangers. »[1]

Louis XIII résolut dès-lors de mettre à exécution le projet, depuis long-temps conçu, de marcher sur l'Aunis à la tête d'une armée, pour châtier des sujets factieux dont l'obstination avait lassé sa patience. Mais voulant mériter le surnom de *juste* que les courtisans lui avaient décerné dès son berceau, et *montrer qu'il n'en voulait qu'aux rebelles*, il publia, le 26 avril, une déclaration garantissant le maintien des édits *en faveur de ceux de la religion qui se contiendraient en l'obéissance du roi.*[2] Cette déclaration détermina plusieurs chefs du parti, qui désapprouvaient les actes de l'assemblée de la Rochelle, à se renfermer dans une prudente neutralité.

Effrayé des malheurs qu'ils appelaient sur eux, le maréchal de Lesdiguières voulut faire une dernière tentative auprès des protestans, dont il partageait la foi religieuse en improuvant leurs actes politiques. Il dépêcha, le 5 mai, à la Rochelle, le sieur de Saint-Bonnet, pour supplier les députés des églises de se séparer et leur remontrer qu'ils compromettaient gravement la cause qu'ils prétendaient servir, en s'obstinant dans une rebellion aussi téméraire contre

[1] *Mém. de Richelieu,* liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 119.
[2] Ibid.

le pouvoir. Mais, étourdie par les clameurs de Favas et de sa faction, l'assemblée de la Rochelle était sourde à la voix des hommes les plus influens et les plus vénérés du parti. A l'avis bienveillant du maréchal, les députés de la réforme ne firent qu'une réponse arrogante, dans laquelle, mettant de côté toute retenue, ils allèrent jusqu'à reprocher au roi d'oublier *qu'ils avaient assis son père sur le trône,* [1] 1621.

Enfin l'assemblée de la Rochelle mit, peu de jours après, le comble à son mépris de la royauté, par l'organisation d'un vaste système de gouvernement civil et militaire embrassant tout le territoire de France. Voici, en substance, ce que contenait cette espèce de constitution ayant pour titre : *Ordres et réglemens tant politiques et militaires que de finance, faits et arrêtés en l'assemblée de ceux de la religion réformée, tenant à la Rochelle le dixième de mai* 1621.

Le territoire du royaume était divisé, selon l'ordre des synodes, en huit *cercles* ou provinces. Chacune de ces circonscriptions territoriales était régie par un *chef-général* ou gouverneur, un *lieutenant-général* ou commandant militaire, et deux *conseils*, l'un *politique* ou ordinaire, créé par l'assemblée de Sainte-Foy au mois de mai 1594, l'autre *militaire* ou de nouvelle institution. De ces deux conseils, le premier, présidé par le *chef-général*, connaissait de toutes les

[1] *Mém. du card. de Richelieu*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 119.

1621. matières d'administration civile et financière ; le second, chargé spécialement de pourvoir à la défense de la province, était composé du *lieutenant-général*, des principaux capitaines et de trois membres du conseil ordinaire, ayant voix délibérative, et devant être renouvelés tous les trois mois.

Chaque administration provinciale relevait, elle-même, d'un *conseil suprême* des églises réformées de France, institué aussi par l'assemblée de Sainte-Foy, composé de dix membres nommés par les conseils de provinces et présidé par un *chef-suprême* ou généralissime de la réforme. A ce conseil appartenaient la nomination des gouverneurs et lieutenans-généraux des provinces, l'attribution des offices de judicature et de finances, l'emploi des deniers publics. Ceux de ces deniers provenant de la vente des biens ecclésiastiques étaient spécialement affectés aux gages des ministres de l'Evangile et aux autres besoins du culte: les autres étaient destinés aux affaires de chaque province, sauf un dixième réservé pour les levées de soldats en pays étranger et l'administration des intérêts généraux du parti. [1]

Dans toute cette organisation, il n'était, comme on le voit, aucunement question du roi. C'était une société purement démocratique, une république fédérative au sein de la monarchie. Mais ce vaste plan de confédération, si imposant en théorie, était

[1] Mss. de l'oratoire de la Rochelle.

impraticable dans l'état de désunion où se trouvait le 1621.
*corps des réformés :* aussi ne fut-il jamais réalisé. Le maréchal de Bouillon, nommé *chef-suprême* ou généralissime, refusa cette haute dignité. « Si j'étais en état, écrivit-il, de me transporter au Louvre (il avait la goutte), je me traînerais aux pieds du roi et lui demanderais pardon pour l'assemblée. Que veut dire ce maître-fou de Favas? Peut-on sortir autrement que par la soumission du mauvais état où nos églises sont engagées par son imprudence? »

On offrit au maréchal de Lesdiguières la lieutenance-générale du Languedoc ; mais loin de répondre aux avances de ses co-religionnaires, il se déclara ouvertement pour la cour qui, en reconnaissance de sa fidélité, créa pour lui le titre de *maréchal-général des camps et armées du roi*. Le duc de la Trimouille, à qui l'assemblée de la Rochelle décerna aussi le commandement de l'un des huit *cercles*, ne répondit qu'en protestant *de son obéissance et fidélité à Sa Majesté*. De tous les chefs du parti, Henri de Rohan et Benjamin de Soubise, son frère, furent les seuls qui eurent le courage d'entrer ouvertement dans la lutte entreprise malgré leurs conseils, et de se dévouer à la défense d'une cause désespérée, mais qu'ils avaient intérêt à ne pas laisser périr.

Louis XIII s'avançait cependant vers l'Aunis à la tête d'une armée formidable. A son approche, les gouverneurs de la plupart des places fortes occupées par les protestans se hâtèrent d'envoyer leurs soumis-

1621. sions. Châtellerault, Loudun, Saumur, Saint-Maixent, Niort, Fontenay, Maillezais ouvrirent successivement leurs portes. Il n'y eut pas jusqu'à la garnison de Marans, qui se rendit presque sous les yeux des Rochelais.[1]

Malgré ces nombreuses défections, Rohan et Soubise, forts de l'appui de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély, résolurent d'attendre l'armée royale. Louis XIII étant à Saumur, leur dépêcha, à Saint-Jean-d'Angély, le sieur Arnaud, mestre-de-camp, avec des lettres de sa main pour les détourner de cette résolution téméraire. Mais cet envoyé ayant trouvé les deux frères inébranlables, alla joindre le maréchal-de-camp Auriac qui, avec un corps de quatre mille hommes, s'était cantonné[2] dans le bourg de Saint-Julien, près de Saint-Jean-d'Angély.

Auriac s'était fait des intelligences dans cette ville, particulièrement avec les capitaines Gallois et de Vaux, et avec deux bourgeois nommés des Masures et Roquier. Ceux-ci lui avaient conseillé de s'approcher de Saint-Jean-d'Angély avec des troupes, de donner vivement dans le faubourg de Matha et de là à la porte qui communiquait du faubourg à la ville, promettant de se trouver eux-mêmes à cette porte, avec leurs partisans, pour s'opposer à ce qu'elle lui

[1] *Mém. du card. de Richelieu,* liv. XII, ap. Petitot, tom. XXII, p. 137. — *Hist. généal. de la maison de France,* tom. II, p. 175.

[2] 6 mai 1621.

fût fermée. Le lendemain même du départ d'Arnaud 1621.
de Saint-Jean d'Angély, lui et Auriac tentèrent de surprendre la ville en suivant le plan convenu ; mais la vigilance continuelle de Rohan et de Soubise fit avorter le complot. [1]

Informé que Saint-Jean-d'Angély s'apprêtait à faire résistance, Louis XIII partit de Saumur le 17 mai et s'avança jusqu'à Niort. Là il reçut, le 23, des dépêches du lieutenant-général baron d'Ambleville. Ce seigneur, dont la résidence habituelle était à Cognac, mais qui ne laissait pas de visiter souvent les autres villes de sa lieutenance, informait le roi qu'il rassemblait des troupes pour empêcher les *religionnaires* de se jeter dans Saint-Jean-d'Angély, et que la noblesse d'Angoumois et de la Haute-Saintonge allait, dans le même but, se joindre au duc d'Epernon. [2]

Louis XIII publia de Niort, le 27 mai, des lettres-patentes par lesquelles il déclara rebelles et criminels de lèse-majesté les habitans de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély, ainsi que les députés des églises réformées qui étaient encore réunis dans la première de ces deux villes. Cinq jours après, [3] il transféra à Marans le présidial et les autres juridictions de la Rochelle : mais bien peu de membres de

[1] *Mém. de Henri duc de Rohan*, liv. II, ap. Petitot, tom. XVIII, p. 183 à 186.

[2] Preuv. de la généal. de la maison de Bourdeilles, ap. Brantôme. La Haye, 1740, tom. XV, p. 244.

[3] 1er juin 1621.

1621. ces corps judiciaires obéirent aux ordres du roi.[1]

L'assemblée de la Rochelle s'obstinait de plus en plus dans sa rebellion, malgré l'approche et les rapides succès de Louis XIII. Elle avait, dans les derniers jours de mai, expédié Couvrelles et Basnage en Angleterre, la Chapellière et Milletière en Hollande, pour réclamer des secours d'argent. Elle ordonna, vers le même temps, l'expulsion des prêtres de l'Oratoire, le seul ordre monastique qui fût resté à la Rochelle, où il s'était établi en 1614, peu de temps après son institution. Le peuple était tellement irrité contre ces religieux, d'ailleurs très-inoffensifs, qu'il fut question de les brûler dans leur église. Le maire les fit embarquer secrètement sur un navire qui les transporta à Brouage.[2]

Le duc de Rohan n'oubliait rien cependant pour mettre Saint-Jean-d'Angély en état de défense. Craignant de trop compromettre les affaires du parti s'il s'enfermait lui-même dans cette place, il en confia le commandement à Soubise à qui il donna le sieur de Hautefontaine pour lieutenant. Il alla ensuite à la Rochelle d'où il expédia à Saint-Jean-d'Angély mille hommes de pied et environ cent gentilshommes. Enfin il fit entrer dans la place, par la Boutonne, deux bateaux chargés de vivres et de munitions, après

[1] *Mém. du card. de Richelieu*, liv. XII, ap. Petitot, tom. XXII, p. 137 à 142.

[2] Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 167, et les sources qu'il cite.

quoi il alla prendre le commandement des protestans de la Guienne, pour faire diversion aux entreprises du roi en Aunis.[1] 1621.

Pendant que Soubise et Hautefontaine disposaient tout pour la défense de Saint-Jean-d'Angély, le maréchal-de-camp Auriac ne négligeait rien pour faciliter l'attaque de cette ville. Après s'être assuré des ponts de Saint-Julien, qu'il fortifia de barricades, il vint, avec deux cornettes de cavalerie et cinq régimens de gens de pied, investir la place du côté des faubourgs d'Aunis, de Niort et de Matha. Pour empêcher l'ennemi de se loger dans ces faubourgs, qui n'étaient garantis par rien, Soubise les avait livrés aux flammes et n'avait conservé que celui de Taillebourg qui, entouré de tous côtés par la Boutonne, était d'un accès plus difficile.[2]

La force matérielle de Saint-Jean-d'Angély s'était bien accrue depuis le siége de 1569. La place avait été si maltraitée, à cette époque, par l'artillerie royale, qu'il avait fallu l'enceindre de nouvelles murailles, commencées, après le siége, par le maréchal de Vieilleville, continuées par le sieur de Sainte-Mesme, achevées, en dernier lieu, par le duc de Rohan. Il ne restait guère des anciennes fortifications que douze tours rondes et crénelées à l'antique, parmi lesquelles se faisaient remarquer, par leur force et

[1] *Mém. de Henri de Rohan*, liv. II, ap. Petitot, Coll., tom. XVIII, p. 186.

[2] *Mercure de France*. Mai 1621.

1621. leur solidité, la tour de l'Espingole et la grosse tour ronde à l'angle nord-ouest de la ville, la tour Caniot à l'angle nord-est, et les deux tours de la porte d'Aunis, dont celle de droite était surmontée d'une cape cônique, du haut de laquelle la vue se projetait très-loin dans la campagne

Les quatre angles de la place étaient défendus par autant d'éperons revêtus en maçonnerie et couronnés de parapets. Entre ces quatre éperons se trouvaient les quatre portes de la ville, savoir, la porte de Niort au nord, la porte de Matha à l'est, la porte d'Aunis à l'ouest et la porte de Taillebourg au midi, chacune en face d'un faubourg qui portait le même nom. Les trois premières étaient défendues par autant de ravelins avec lesquels elles communiquaient au moyen de ponts-levis. La porte de Matha était, en outre, flanquée, à gauche, d'un bastion, à droite, d'une grande plate-forme appelée *Butte des arquebusiers*. Une plate-forme et un large bastion protégeaient de même les deux côtés de la porte d'Aunis. Quant à la porte de Taillebourg, la plus forte des quatre, parcequ'il fallait, pour y arriver, traverser trois bras de la Boutonne, elle était défendue par un grand éperon communiquant, au moyen d'un pont-levis, au faubourg de Taillebourg qui, ne formant, lui-même, qu'une île de la Boutonne, était protégé de tous côtés par cette rivière, sur laquelle on avait bâti, au nord et au sud, deux ponts en pierre. Tout ce système de fortifications était lié par une enceinte de murs et

entouré, de toutes parts, d'un large fossé alimenté 1621.
par les eaux de la Boutonne.[1]

Louis XIII étant parti de Niort le 28 mai, précédé du maréchal de Brissac, qui conduisait l'armée, vint coucher à Chisay, d'où il se rendit, le lendemain, devant Saint-Jean-d'Angély. Ayant examiné attentivement les abords de la place, il établit son quartier-général au bourg de Saint-Julien, situé sur la Boutonne, à une légère distance de la ville. Son premier soin fut de tenir un conseil de guerre, formé des principaux officiers de l'armée, dans lequel, après une longue discussion, on arrêta d'avance les différentes opérations du siége.

Le lendemain 30, Louis XIII retourna à Chisay, avec les maréchaux de Praslin et de Chaulne, pour célébrer les fêtes de la Pentecôte. On raconte qu'après avoir fait ses dévotions en grande humilité dans l'église de Chisay, le prince se rendit au milieu d'une prairie voisine où s'étaient rassemblés *plus de quatorze cents scrophuleux*, et qu'il toucha ces malheureux l'un après l'autre, s'exposant ainsi, pendant plusieurs heures, à l'ardeur du soleil, et se prêtant, de bonne grace, aux idées superstitieuses du peuple qui attribuait au simple attouchement des rois de France le don de guérir les écrouelles.[2]

Pendant que le monarque était occupé à ce pieux

[1] Portraict de la ville et forteresse de Saint-Jean-d'Angély. Paris, Jean Leclerc, 1621.

[2] *Mercure de France*. Mai 1621.

1621. office, le maréchal de Créqui attaquait vigoureusement le faubourg de Taillebourg. Environné, comme on l'a dit, par la Boutonne, ce faubourg était, en outre, défendu intérieurement par trois barricades, dont deux étaient élevées aux deux extrémités du pont Saint-Jacques, et la troisième dans un emplacement situé entre le faubourg et la ville, en face de la porte de Taillebourg.

La première barricade ayant été renversée le 31 au matin, par le feu de deux pièces de canon placées dans la prairie *des Frênes*, ceux qui l'occupaient se réfugièrent dans la seconde après avoir rompu le pont Saint-Jacques. Mais le lieutenant-colonel du régiment de Champagne, nommé Pigeolet, profitant du trouble que cette attaque avait répandu parmi les assiégés, fit jeter des planches en travers de la Boutonne, et passa la rivière sur ce pont-volant à la tête d'une trentaine de piques et autant de mousquets.

Il fondit alors, l'arme au poing, sur la seconde barricade, devant laquelle il fut bientôt renforcé par le maréchal de Chaulne, le marquis de Thémines, le prince de Joinville et le cardinal de Guise, suivis d'un grand nombre de gentilshommes volontaires. Ne pouvant résister à une attaque aussi vive, les huguenots, qui n'étaient pas encore revenus de leur première frayeur, lâchèrent le pied une seconde fois, et s'enfuirent, dans le plus grand désordre, vers la troisième barricade, où ils s'enfermèrent sans avoir

eu le temps de rompre le pont qui joignait ce retranchement au faubourg. 1621.

La dernière barricade fut soudain attaquée avec vigueur. Mais plus forte et mieux défendue que les deux premières, elle résista et fit sur les assaillans un feu de mousqueterie si nourri, qu'ils furent contraints, à leur tour, de battre en retraite avec perte de plusieurs gentilshommes. Le prince de Joinville eut, pendant l'action, son chapeau traversé d'une balle d'arquebuse ; une autre balle effleura le visage du maréchal de Chaulne : le comte de Montrevel demeura parmi les morts. Malgré cet échec, les royalistes restèrent maîtres du faubourg, où ils relevèrent les deux barricades abandonnées par l'ennemi. [1]

Cependant le *maréchal-général* de Lesdiguières, en exécution des résolutions du conseil, dressait les plans d'attaque et distribuait les différens quartiers de l'armée. Cinq batteries principales furent établies autour de la ville. Au nord-est, celles des maréchaux de Créqui et de Praslin, occupant la *butte des Justices* en face de la *tour d'Espingole*, foudroyaient les deux côtés de la place où se trouvaient les portes de Niort et de Matha. Plus bas, les batteries de MM. de la Vallette et Zamet, placées, la première devant l'angle nord-ouest de la ville, l'autre en face de la porte d'Aunis, canonnaient toute la partie occidentale des

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 137 à 142. — *Mercure de France*. Mai 1621.

1621. remparts. Enfin, la batterie du maréchal de Bassompierre, logée sur la rive gauche de la Boutonne, dans la prairie *des Frênes*, menaçait la place du château et le quartier des Cordeliers, depuis l'angle sud-ouest de la ville jusqu'à la porte de Taillebourg. [1]

Le 1er juin, l'artillerie royale commença à tonner contre la ville. Pendant toute cette journée et une grande partie de celle du lendemain, le côté nord de la place, sur lequel était dirigé le plus fort de l'attaque, fut foudroyé sans relâche par la batterie du maréchal de Créqui. Toutefois le canon de ce fort, quelque bien dirigé qu'il fût, ne parvint qu'à ruiner, en partie, la grosse tour ronde, et à démonter une batterie que les assiégés avaient placée près de la porte de Matha. Ceux-ci, prévoyant de plus grands ravages, entreprirent, dans une vigoureuse sortie, d'enclouer les pièces de l'ennemi ; mais leur tentative échoua contre la contenance ferme des quatre compagnies qui occupaient la *butte des Justices*, sous les ordres du sieur de la Salle, capitaine au régiment des Gardes. [2]

Une attaque générale étant résolue pour le 3 juin, Louis XIII vint au camp, et, avant d'ordonner le feu, voulut faire à Soubise les sommations d'usage. Un héraut d'armes, vêtu d'un manteau de velours violet semé de fleurs-de-lis d'or, et coiffé d'une toque en

[1] Portraict de la ville et forteresse de Saint-Jean-d'Angély. Paris, Jean Leclerc, 1621.

[2] *Mercure de France*. Juin 1621.

velours noir surmontée d'un panache blanc, se présenta, en conséquence, à la porte de Matha, précédé d'un trompette et escorté de quinze gentilshommes. Le trompette ayant sonné trois fois, le pont-levis fut abaissé et Soubise parut sous la porte, accompagné de Hautefontaine et de ses principaux officiers. « Benjamin de Rohan, lui dit le héraut, le roi, votre souverain seigneur et le mien, a résolu d'entrer dans la place que vous commandez, et je viens, de sa part, vous sommer de lui en ouvrir les portes. Si vous refusez d'obéir à l'ordre qu'il vous donne par ma bouche, sachez que j'ai charge de vous déclarer criminel de lèse-majesté et déchu, vous et votre postérité, du privilége de noblesse. » 1621.

Soubise allait répondre, lorsque le héraut, remarquant qu'il avait le chapeau sur la tête, reprit avec hauteur : « Monsieur, lorsqu'on parle à un officier qui vient de la part du roi, la bienséance veut qu'on se découvre. — Veuillez, dit Hautefontaine, excuser M. de Soubise : n'ayant encore jamais reçu de sommations, il ignore les règles de civilité auxquelles un gouverneur est soumis en pareille occurrence; mais tel est son respect pour Sa Majesté, que s'il se croyait tenu à mettre un genou en terre devant un envoyé du roi, il les mettrait plutôt tous les deux. » Soubise ayant consulté les gentilshommes de sa suite, ôta son chapeau et dit : « Je suis le très-humble serviteur de Sa Majesté : mais chargé du commandement de Saint-Jean-d'Angély par les députés des églises réunies

1621. à la Rochelle, je ne puis rendre la place que par l'ordre de cette assemblée. [1] »

L'attaque commença aussitôt sur tous les points. Dès les premières décharges des batteries de Créqui et de Praslin, ce qui restait de la grosse tour ronde et une autre tour, appelée *Tour Noire*, située entre la tour d'Espingole et le bastion de la porte de Niort, s'écroulèrent avec un grand fracas. Le feu de ces deux batteries ne fut point ralenti par la mousqueterie des assiégés qui, de l'angle nord-ouest de la ville, tiraient sans relâche sur les artilleurs et sur les pionniers royalistes, occupés à ouvrir une tranchée autour de la butte des Justices. Six pièces de canon placées à deux cents pas des murailles, entre un bras de la Boutonne et le faubourg de Matha, foudroyaient en même temps toute la partie du rempart comprise entre la porte de Matha et la tour Caniot.

Louis XIII, de l'avis du connétable de Luynes et du comte de Schomberg, ordonna, dans la soirée, deux attaques, l'une, sous le commandement des maréchaux de Brissac et de Praslin, contre l'angle nord-est de la ville, depuis la porte de Niort jusqu'à celle de Matha; l'autre contre l'angle sud-est, entre la porte de Matha et celle de Taillebourg, sous la conduite du prince de Joinville et du maréchal de Chaulne. Pour faciliter cette seconde attaque, on construisit, sur la Boutonne, entre les faubourgs de

[1] *Mercure de France*. Juin 1621.

Taillebourg et de Matha, un pont qui, situé en face 1621.
de la tour Caniot, en emprunta le nom. Mais l'héroïque résistance des assiégés fit avorter, sur tous les points, ces dispositions qu'ils avaient prévues. Les femmes de Saint-Jean-d'Angély rivalisèrent, dans cette occasion, de courage et d'audace avec leurs époux et leurs frères. On les vit, pendant toute la durée de l'action, bravant le feu de l'artillerie royale, se mêler aux combattans, les exciter de la voix, pourvoir à leurs besoins et panser les blessés. [1]

Il serait trop long de décrire tous les petits combats qui, pendant les quinze premiers jours du siége, furent livrés sous les murs de la place, et de dire combien de stratagèmes les assiégés imaginèrent pour faire échouer les tentatives de l'ennemi. Des deux côtés on mettait à profit, pour l'attaque et pour la défense, toutes les ressources de l'art militaire, et l'on combattait avec une égale opiniâtreté.

Un corps de pionniers liégeois que le roi avait attaché à l'armée, commença, le 13 juin, à miner le ravelin de la tour Caniot. En face de ce ravelin, le maréchal de Chaulne fit élever une barricade, dans laquelle on dressa un grand nombre de gabions, pour mettre les hommes qui seraient chargés de la défendre à couvert de la mousqueterie des assiégés. Ceux-ci, prévoyant le dommage que pourrait leur causer cette

[1] *Mercure de France*. Juin 1621.

1621. redoute, sortirent, le 14 au matin, par la porte de Matha, et tombèrent sur les travailleurs. Mais les régimens d'Estissac et de Lozières accoururent au secours de ces derniers. Une mêlée sanglante s'engagea sous les murs de la ville : on combattit corps à corps avec acharnement. Toutefois cette action, quoique très-meurtrière, n'eut aucun résultat, car le nombre des morts et des blessés fut égal de part et d'autre. Le colonel d'Estissac, atteint de plusieurs blessures, fut transporté mourant dans sa tente où il expira deux jours après.

Les pionniers liégeois continuaient à miner le ravelin de la tour Caniot, pendant que des soldats achevaient la barricade, et pratiquaient, sous la contrescarpe, un chemin couvert pour descendre dans le fossé à l'abri du feu de l'ennemi. Pendant ces travaux, souvent troublés par la mousqueterie huguenote, on arrêta, sur le chemin de Saintes, un émissaire du duc de Rohan. Cet homme, vêtu à la manière des paysans de la Saintonge, venait de Pons et se dirigeait vers Saint-Jean-d'Angély. On trouva sur lui des dépêches dans lesquelles Rohan exhortait son frère à tenir encore quinze jours dans la place et lui promettait, à l'expiration de ce délai, un secours de quatre mille hommes de pied et cinq cents chevaux. [1]

Les ouvrages de terrassement entrepris devant la

[1] *Mercure de France*. Juin 1621.

tour Caniot étant achevés, le maréchal de Chaulne 1621.
s'apprêta, le 17 au matin, à faire jouer la mine, malgré les observations du sieur de Rambures qui doutait du succès de l'entreprise. Le sieur de Pontis, chargé, par le maréchal, de reconnaître l'effet de la mine, se plaça, avec quarante mousquetaires, dans la barricade, prêt à s'élancer sur la brèche aussitôt après l'explosion. Un corps-de-garde fut posté à l'entrée de la tranchée, avec défense d'en laisser sortir qui que ce fût, avant l'ordre du maréchal, pour éviter toute confusion ; mais les marquis de Saint-Chaumont et de Rouillac, les barons de Laverdin, de Rabat et de Lescry, le chevalier de Valencé et une foule d'autres gentilshommes forcèrent cette consigne, jaloux de se jeter les premiers sur les ruines du ravelin.

La mine ne produisit pas tout l'effet qu'on s'en était promis. Néanmoins une partie du ravelin ayant été abattue, les assiégeans se précipitèrent en foule sur la brèche pour s'en emparer. Mais dans ce moment un corps de trois cents piques sortit brusquement d'une barricade que les assiégés avaient élevée derrière la tour Caniot, et fondit l'arme au poing sur les assaillans qui furent refoulés jusques dans la tranchée. Le choc fut terrible. Les barons d'Escry et de Laverdin, le capitaine de Nieul et un grand nombre de soldats tombèrent percés de coups. Les marquis de Rouillac et de Saint-Chaumont, le baron de Rabat et plusieurs autres gentilshommes qui, malgré la

1621. défense expresse du roi, avaient voulu aller à l'assaut, furent grièvement blessés. [1]

Mais aucun ne courut un aussi pressant danger que le sieur de Pontis et ses quarante mousquetaires. Ecoutons ce gentilhomme raconter lui-même la situation critique où il se trouva. « Comme on était tout près de faire jouer la mine, dit-il, je fus commandé avec quarante hommes pour donner à la brèche dans le moment qu'elle serait ouverte, et par ce moyen ôter le temps aux ennemis de la réparer. Il fallait donc s'en approcher de fort près et avoir de quoi nous couvrir en cas qu'il fallût nous retrancher. Je demandai pour cela des paniers à mannequin au lieu de sacs dont on avait accoutumé de se servir, témoignant qu'il nous serait plus aisé de les remplir, que des sacs qui ne se soutiennent point. On nous en donna quarante qui nous servirent en effet beaucoup, mais d'une autre manière que nous ne pensions.

« Nous nous avançâmes le plus près que nous pûmes de la mine, et il arriva qu'en jouant elle fit un effet tout contraire à celui que l'on s'était proposé. Au lieu de pousser les terres du côté de la ville, elle les rejeta sur nous, le terrain s'étant trouvé plus faible de notre côté, et nous ensevelit sous ses ruines. Mais par bonheur, comme j'avais fait mettre à tous nos gens, à mon exemple, leurs mannequins sur leurs têtes, afin d'avoir les mains libres pour tenir

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 137 à 142. — *Mercure de France*. Juin 1621.

nos armes et nous en servir, ils rompirent une partie 1621.
du coup de la terre et des pierres, et empêchèrent que nous n'en eussions la tête écrasée. Ils nous servirent de plus à pouvoir un peu respirer, en nous laissant un petit espace vide qui empêcha que nous ne fussions étouffés avant que d'être secourus.

« M. de Comminges, qui était à la queue de la tranchée, ayant eu des soldats blessés par les pierres que la mine fit sauter, et jugeant de l'extrémité où nous devions être, accourut pour nous secourir et nous dégagea de dessous les terres, pendant que les ennemis étaient occupés à réparer la brèche sans penser à nous. Ce qui, par hasard, nous sauva la vie en cette rencontre, fut mis depuis en usage dans les siéges. L'ardeur que je ressentais pour la guerre m'empêcha de me faire saigner comme on me le conseillait : mais je me trouvai si mal d'avoir été ainsi froissé et enfermé dans ces terres, que je gardai pendant un mois une jaunisse qui me rendait presque méconnaissable. »[1]

Bien que l'assaut n'eût pas eu le succès qu'on en avait espéré, il n'en fut pas moins funeste à la garnison de Saint-Jean-d'Angély, en lui enlevant son premier capitaine. Le sieur de Hautefontaine, lieutenant de Soubise, fut rapporté dans son logis, mortellement blessé d'une balle d'arquebuse. Plein de confiance en la bravoure et les talens militaires de

[1] *Mém. de Pontis*, liv. II, ap. Petitot, Coll., tom. XXXI, p. 283.

1621. ce gentilhomme, le duc de Rohan l'avait laissé auprès de son frère pour l'éclairer de ses conseils, le soutenir de sa résolution, et c'était réellement Hautefontaine qui commandait dans la place sous le nom de Soubise. [1]

De leur côté les assiégeans firent une perte considérable en la personne de Louis de Lorraine, cardinal de Guise. Ce prélat tomba subitement malade le lendemain de l'assaut, auquel il avait pris une part très-active, et se fit transporter à Saintes, où il mourut le 21 juin. Il avait des habitudes martiales peu compatibles avec sa profession, et un contemporain assure qu'il *se distingua* au siége de Saint-Jean-d'Angély. [2] Dans un accès de colère auquel il était fort sujet, il s'était oublié jusqu'à donner un soufflet au duc de Nevers qui, par respect pour le caractère sacré de son agresseur, n'avait pas vengé cette insulte. *Mais*, dit le biographe d'un autre cardinal qui, sous beaucoup de rapports, ressemblait assez à son collègue de Guise, *comme à l'heure de la mort nos pensées sont bien différentes de celles que nous avons en pleine santé*, le malade, près d'expirer, se rappela l'outrage qu'il avait fait à M. de Nevers, et, ne pouvant lui en demander pardon lui-même, il chargea de ce soin un des gentilshommes qui entouraient son lit de mort. [3]

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 137 à 142.

[2] *Mém. de Pontis*, liv. II, ap. Petitot, Coll., tom. XXXI, p. 280 en note.

[3] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIII, ibid, tom. XXII, p.

Depuis la perte de Hautefontaine, le seul homme 1621.
qui fût en état de la commander, la garnison de Saint-Jean-d'Angély, qui, jusqu'alors, avait défendu la place avec autant de bravoure que d'habileté, ne fit plus qu'une faible résistance. Le lendemain de l'assaut, les assiégeans emportèrent à la pointe de l'épée le ravelin de la tour Caniot, en partie ruiné par l'explosion de la mine. Ils y construisirent, au moyen de sacs et de paniers remplis de terre, un retranchement propre à loger deux cents hommes, et si fort, que ceux de la ville n'entreprirent pas de les en déloger. D'ailleurs, le maréchal de Chaulne fit dresser, à deux cents pas de là, dans les ruines d'une maison, une batterie dont le feu eût balayé tout ce qui se serait présenté pour reprendre le ravelin. Du côté de la porte de Taillebourg, entre la Boutonne et le fossé de la ville, on ouvrit une tranchée avec un chemin couvert, dans laquelle on logea quatre cents hommes. Par ce moyen, les assiégeans ne se trouvaient plus qu'à dix pieds des assiégés.

206. — *Mém. de Pontis*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXI, p. 280 en note. — Louis de Lorraine, cardinal de Guise et archevêque de Reims, était fils de Henri duc de Guise, tué aux états de Blois en 1588. « Sa qualité de prêtre, dit Saint-Edme, (*Amours et Galant. des rois de Fr.*, tom. II, p. 100.) ne l'empêchait pas de jouir des plaisirs de l'amour. Pendant que Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, était maîtresse de Henri IV, elle accueillit et couronna l'amour du cardinal de Guise, dont elle eut cinq enfans. Il était d'ailleurs aussi brave guerrier que galant : sa mort, arrivée à Saintes en juin 1621, fut causée par les fatigues qu'il essuya au siége de Saint-Jean-d'Angély où il accompagna Louis XIII. »

1621. Le 19, les maréchaux de Praslin et de Brissac attaquèrent vivement l'angle nord-est de la place, après avoir fait jeter dans le fossé une grande quantité de fascines et couvrir la contrescarpe d'une multitude de gabions pour dérober les assaillans à la vue des assiégés. Alors les dix pièces de la batterie de Praslin firent un feu si vif contre le rempart, que la tour d'Espingole, une autre tour, appelée *tour Grise*, située à l'ouest de la première, et la courtine qui s'étendait de l'une à l'autre furent, ruinées en moins d'une heure. Plus bas, le ravelin de la porte de Niort eut son parapet emporté par le choc des boulets, et les mousquetaires qui l'occupaient furent forcés de l'abandonner. [1]

Durant ces travaux, le duc d'Epernon qui, peu de jours auparavant, avait expédié au roi un renfort considérable d'artillerie, arriva lui-même au camp, suivi de deux fortes pièces de campagne et de quatre-vingts voitures chargées de poudre et autres munitions. En même temps que les ressources matérielles des assiégeans augmentaient, celles des assiégés décroissaient rapidement, et leur première ardeur allait se refroidissant à la vue des progrès de leurs adversaires, qui puisaient, au contraire, une nouvelle énergie dans leurs propres succès. La garnison de Saint-Jean-d'Angély souffrait beaucoup de la disette. Il y avait dans la ville un grand nombre de bourgeois

[1] *Mercure de France*. Juin 1621.

catholiques qui menaçaient d'ouvrir les portes au roi 1621.
si l'on ne se hâtait de capituler. La détresse des assiégés n'était pas un secret pour leurs ennemis : ils comptaient tellement sur la prochaine soumission de la place, que le 23 juin au soir, les soldats qui étaient de garde dans la tranchée disaient, en allumant le feu de joie de Saint-Jean-Baptiste, qu'ils l'allumeraient le lendemain dans la ville.

En effet, le 24, un trompette sortit de Saint-Jean-d'Angély chargé d'une lettre pour le connétable de Luynes. Soubise demandait un sauf-conduit pour un de ses gentilshommes. Louis XIII s'empressa de le lui accorder, et bientôt après le sieur de Montmartin étant sorti de la ville, s'achemina vers le quartier du roi. Il dit que la place ne pouvait être rendue sans le consentement des députés des églises, et sollicita une suspension d'armes pendant laquelle on enverrait un exprès à l'assemblée de la Rochelle. Louis XIII répondit que cette assemblée n'était composée que de factieux qui avaient mérité sa colère, et qu'on ferait plus sagement d'implorer pour eux sa clémence que d'attendre leur adhésion à la soumission d'une ville qui lui appartenait.

Montmartin ayant porté cette réponse à Soubise, revint, dans la soirée, au quartier-général, avec Laudrière, sénéchal d'Aunis, et les échevins Barthomé et Grenon, munis des pouvoirs nécessaires pour traiter de la reddition de Saint-Jean-d'Angély. Mais le conseil royal ne voulut faire aucune capitula-

1621. tion, déclarant que le repentir seul pouvait désarmer le courroux du roi et soustraire des sujets rebelles au châtiment qu'ils avaient mérité. Après de longs pourparlers, les députés de la ville acceptèrent une simple promesse en forme de grace, par laquelle Louis XIII déclarait pardonner à la garnison et aux habitans de Saint-Jean-d'Angély *leurs égaremens*, à condition qu'ils jureraient de lui rester fidèles *et de ne jamais porter les armes contre son service;* qu'ils conserveraient la liberté de conscience et la jouissance de leurs biens; enfin, que la garnison et ceux des bourgeois qui ne voudraient pas rester dans la ville sortiraient avec chevaux, armes et bagages. [1]

Le lendemain 25, le sieur de Modène, grand-prévôt du royaume, entra, à quatre heures du matin, dans la place, avec deux compagnies du régiment des Gardes, et plaça un poste à chaque porte de la ville pour en défendre l'entrée aux soldats du camp. Les régimens de Picardie, de Châtelliers, de Saint-Vincent et de Brissac formèrent une double haie depuis le faubourg d'Aunis jusqu'à la porte de Niort, par laquelle la garnison devait sortir, et toute l'armée se rangea en bataille derrière les faubourgs de Niort et d'Aunis. Le grand-prévôt ayant reçu, au nom du roi, les sermens de Soubise, de ses lieutenans et soldats et des bourgeois de Saint-Jean-d'Angély, la garnison, forte de dix-huit cents arquebusiers et

[1] *Mercure de France*. Juin 1621.

deux cents gentilshommes, sortit en bon ordre, suivie de quatre-vingts chariots qui portaient les bagages et les blessés. Soubise fut escorté, jusqu'à sa destination, par le maréchal de Lesdiguières, et des sauf-conduits furent délivrés à ses officiers pour gagner leurs demeures et y vivre en sûreté selon les édits du roi. [1] 1621.

Ainsi finit, après vingt-cinq jours d'une lutte inégale,[2] le *dernier* siége de Saint-Jean-d'Angély. La soumission de cette ville ne désarma pas le ressentiment de Louis XIII. « Cette place, dit un écrivain catholique, étant la première qui eût osé fermer ses portes au roi, on jugea que, pour punition qui portât exemple, elle méritait justement d'être démantelée et de perdre les priviléges que Charles IX lui avait laissés en 1569. » [3] En effet, le jour même de son entrée dans la place, le monarque rendit une ordonnance dont voici le dispositif.

« Voulant ôter aux habitans de Saint-Jean-d'Angély tous les moyens de prendre, à l'avenir, les armes contre nous, laisser à la postérité quelques marques du châtiment que nous infligeons à leur désobéissance et à leur rebellion, et donner à nos autres sujets la preuve que nous ne voulons pas que le crime reste impuni, nous déclarons et ordonnons

[1] Mathieu, *Hist. de Louis XIII.*

[2] 31 mai. — 24 juin 1621.

[3] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 142.

1621. que les murailles, remparts, tours, bastions, éperons, ravelins et autres fortifications de la ville de Saint-Jean-d'Angély seront démolis, démantelés et rasés et que les fossés seront comblés : supprimons et abrogeons les priviléges, exemptions et immunités accordés aux habitans de la même ville par les rois nos prédécesseurs et confirmés par nous. Ordonnons en outre que tous les deniers communs et patrimoniaux, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient appartenir à ladite ville seront réunis à notre domaine et perçus, à l'avenir, par nos trésoriers. Mais comme nous sommes instruits que quelques-uns des principaux officiers tant du siége royal que de l'élection de Saint-Jean-d'Angély n'ont point adhéré ni participé à cette rebellion, qu'au contraire ils sont restés constamment attachés à leurs devoirs et à la fidélité qu'ils nous doivent, nous voulons, en leur considération et faveur, que le siége de la justice, de l'élection et du bureau des tailles soit maintenu à Saint-Jean-d'Angély, et que les juges de ces tribunaux continuent d'y exercer leurs fonctions. »[1]

L'ancienne commune de Saint-Jean-d'Angély fut donc abolie avec toutes les franchises et libertés qui s'y rattachaient. Non content de dépouiller les bourgeois de ces vieilles institutions municipales qui faisaient leur orgueil et leur gloire, le vainqueur leur ôta encore la possibilité de les reconquérir. Toutes

[1] *Mercure de France*. Juin 1621.

les fortifications de la place furent rasées au niveau du sol, avec défense expresse de les relever. Cette vaste démolition, qui ne pouvait s'accomplir en un jour, fut confiée au lieutenant-général baron d'Ambleville. Un mois après il y travaillait encore, car on lit dans une lettre qu'il écrivait, le 21 juillet, au connétable de Luynes, que le bastion de la porte de Niort était presque entièrement abattu, et qu'il était alors occupé à démolir le bastion de la porte de Matha. [1] Déchu de son rang de ville-close et réduit à l'humble condition de bourg, Saint-Jean-d'Angély se vit, pour dernier outrage, imposer, par le vainqueur, le nom de *Bourg-Louis ;* mais l'usage, plus puissant que la volonté royale, ne consacra pas cette injurieuse dénomination. [2] 1621.

« Cette juste vengeance, dit l'auteur des Mémoires de Richelieu, au lieu d'épouvanter les rebelles et de les ramener à leur devoir, anima leur courage d'une nouvelle fureur. » [3] Instruites par le malheur de Saint-Jean-d'Angély, les villes protestantes du Midi et de l'Ouest avaient de puissantes raisons pour défendre leurs murs et leurs institutions menacés d'une ruine certaine.

Les Rochelais surtout se préparaient à faire une

[1] *Preuv. de la généal. de la maison de Bourdeilles,* ap. Brantôme. La Haye, 1740, tom. XV, p. 244.

[2] *Hist. généal. de la maison de Fr.,* tom. II, p. 175. — Moréry, vo Saint-Jean-d'Angély.

[3] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 142.

1621. résistance opiniâtre. Louis XIII ne pensait toutefois à les attaquer qu'après avoir soumis les villes réformées du Midi. Il laissa le duc d'Epernon, avec un corps de troupes, en observation devant la Rochelle, et prit le chemin de la Guienne, où déjà le duc de Mayenne avait obtenu d'assez grands avantages sur le marquis de la Force et le duc Henri de Rohan. A l'approche des troupes royales, les garnisons calvinistes de la Haute-Saintonge se soumirent sans coup férir. Pons ouvrit ses portes le 30 juin. Le marquis de Châteauneuf et les autres partisans de Favas, qui s'étaient montrés si ardens à l'assemblée de la Rochelle, furent les premiers à livrer les forteresses dont ils avaient le commandement. Presque toutes les petites places de la Dordogne et de la Garonne se rendirent spontanément au vainqueur de Saint-Jean-d'Angély. Tandis que le parti calviniste allait s'affaiblissant par la défection, le parti ultramontain triomphait, et une assemblée générale du clergé votait *un million d'or* pour subvenir aux frais du siége de la Rochelle, cette *métropole de l'hérésie.* [1]

Cependant le duc d'Epernon, qui avait établi ses quartiers à la Jarrie, à Clavette et à Croix-Chapeau, étendait ses lignes, d'un côté, jusqu'à Angoulins, de l'autre jusqu'à Longèves et Villedoux, formant ainsi un cordon d'observation autour de la Rochelle. De

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 142. — *Hist. généal. de la maison de Fr.*, tom. II, p. 175.

fréquentes rencontres ne tardèrent pas à s'engager entre les différens postes de l'armée et les petits corps de cantonnement que les Rochelais avaient distribués dans la banlieue, particulièrement à Aytré et à Périgny, dont ils avaient fortifié les églises. Le 30 juillet, le député-général Favas étant sorti de la Rochelle, avec trois pièces de canon, pour aller attaquer le château de la Grémenaudière où le duc d'Epernon avait jeté un corps de cent arquebusiers, fut vivement repoussé par le maréchal-de-camp Auriac, qui accourut à sa rencontre avec un détachement de gendarmes et deux cornettes de chevau-légers. Le jour suivant, d'Epernon vint en personne attaquer le fort de la Moulinette, à l'entrée du faubourg de Tasdon, et l'emporta malgré la résistance opiniâtre des deux cents hommes qui l'occupaient et qui périrent presque tous en le défendant. [1] 1621.

Au milieu de cette guerre d'escarmouches se présenta un fait singulier. Un détachement royaliste s'étant avancé, dans les premiers jours d'août, jusques sous les murs de la place, tomba dans une embuscade, et l'officier qui le commandait demeura au pouvoir des cavaliers Rochelais. Ceux-ci, au nombre de vingt, ayant inutilement poursuivi les soldats, songèrent à regagner la ville avec leur prisonnier : mais craignant que les fuyards ne revinssent avec du renfort, ils s'avisèrent de prendre un chemin

[1] *Mercure de France*. Juillet 1621. —*Hist. de la rebellion, etc.*, tom. I, p. 449.

1621. détourné. Le duc d'Epernon avait fait construire autour de la ville une ligne irrégulière de fossés et de retranchemens qui interceptait presque tous les sentiers praticables à la cavalerie. Engagés au milieu de ce dédale sans issues, et ne sachant plus comment en sortir, les Rochelais étaient dans un grand embarras, lorsque le capitaine royaliste leur proposa de les conduire au quartier du duc d'Epernon, promettant sur l'honneur qu'ils seraient immédiatement renvoyés sans rançon. Force leur fut d'accepter cette offre. Devenant prisonniers à leur tour, ils suivirent le gentilhomme devant le duc qui, après s'être fait rendre compte de cette étrange capture, fit remettre les vingt cavaliers sur le chemin de la Rochelle avec leurs armes et leurs chevaux. [1]

Ayant choisi, dans ses quartiers de la Jarrie, Clavette et Croix-Chapeau, cinq cents lansquenets bien montés et six cents hommes de pied, d'Epernon se porta, le 11 septembre, au bourg d'Angoulins, d'où il remonta vers la Rochelle en côtoyant l'Océan, accompagné seulement d'une cornette de chevau-légers: le reste de ses gens suivait à quelque distance, réglant sa marche sur celle du chef. Arrivé au détour de la pointe de Coureilles, le duc s'arrêta à la vue d'une partie de la garnison de la Rochelle qui venait à sa rencontre en suivant la côte. Il rangea aussitôt sa troupe en bataille et ordonna au marquis de Rouil-

[1] *Mém. de Gramond*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 170.

lac d'engager l'action avec deux compagnies de chevau-légers. Les Rochelais, feignant de refuser le combat, se replièrent précipitamment vers leurs murs ; mais cette retraite simulée avait pour but d'attirer l'ennemi dans une embuscade. Rouillac et ses gens s'abandonnèrent avec tant d'ardeur à la poursuite des fuyards, qu'ils n'aperçurent pas un corps d'arquebusiers retranché au bord d'un chemin creux et étroit où ils venaient de s'engager. Ils furent assaillis par une grêle de mousquetades : mais se ralliant soudain et faisant volte-face, ils tombèrent l'arme au poing sur ce corps de tirailleurs qui fut aussitôt débusqué de sa position et taillé en pièces. [1] 1621.

Pendant que la Rochelle était serrée de près, du côté de la terre, par les troupes du duc d'Epernon, le chevalier de Malte Launay de Razilly, occupait les parages de l'Aunis avec une escadre de treize voiles, équipée dans les ports de Normandie et de Bretagne. Cette armée navale parut, au commencement d'octobre, dans le pertuis Breton, où elle captura trente bâtimens marchands qui furent conduits dans la Sèvre sous le canon de la garnison royaliste de Marans. Mais ces premiers succès furent bientôt troublés par l'approche de la flotte rochelaise, forte de seize vaisseaux de guerre et quelques moindres navires. Elle avait pour amiral le normand Jean Guiton, échevin de la Rochelle, qui devait bientôt

[1] La rude charge faite l'onzième septembre, etc., ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 171.

1621. jouer un si grand rôle, dans le dernier siége de cette ville, par son mâle courage et son caractère inflexible. Ses lieutenans étaient Théophile Vigier, sieur de Treuille-Bois, venu de la côte d'Arvert, et Jacques Forant, originaire de l'île de Ré. [1]

L'escadre royale étant venue mouiller en face de Saint-Martin, les Rochelais, qui s'étaient avancés jusqu'à Chef-de-Baye, levèrent l'ancre le 6 octobre, et, s'emparant du vent, fondirent à pleines voiles sur l'ennemi; on se canonna tout le jour sans aucun résultat de part ni d'autre. A l'approche de la nuit, Razilly, doublant la pointe orientale de l'île de Ré, entra dans le pertuis d'Antioche. Guiton vint mouiller en rade de Saint-Martin d'où il détacha, le soir même, une galiote et quelques pataches qui entrèrent dans la Sèvre pendant la nuit, et ramenèrent les trente navires marchands capturés par Razilly.

Le lendemain, la flotte royale s'approcha de l'île d'Oleron où elle fut renforcée par Saint-Luc, gouverneur de Brouage. Ce seigneur venait d'être investi par Louis XIII du commandement de l'escadre, avec le titre de lieutenant-général. Saint-Luc ayant joint Razilly avec cinq vaisseaux, toute l'armée, alors forte de dix-huit voiles, cingla en bon ordre vers Chef-de-Baye. Les Rochelais, qui étaient encore

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 156, à 226. — *Mercure de France*. Octobre 1621. — *Mss. de Mervault et de Colin*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 172.

mouillés en face de Saint-Martin, la laissèrent passer 1621.
sans faire aucun mouvement. Mais après que l'ennemi eut lâché sur eux sa première bordée, ils levèrent l'ancre et tombèrent avec tant d'impétuosité sur les vaisseaux du roi, que plusieurs allèrent s'échouer à l'entrée du golfe de la Rochelle. Après une canonnade qui dura plusieurs heures, les deux escadres se séparèrent. Guiton ramena ses vaisseaux en rade de Chef-de-Baye : Saint-Luc longeant la côte du Bas-Poitou, cingla vers l'embouchure de la Loire. [1]

La fortune ne s'était encore déclarée pour aucun parti. Mais au commencement de novembre, les Rochelais portèrent un coup funeste à la puissance du roi en Saintonge par la prise de l'île d'Oleron. Le 8 de ce mois, Soubise qui, depuis la ruine des murailles et des libertés de Saint-Jean-d'Angély, se croyait suffisamment délié de son serment envers Louis XIII, ayant opéré une descente dans cette île avec Favas et Saint-Surin, fit raser les églises nouvellement réédifiées, abattre les bois, vendre les sels : il leva de fortes taxes sur les habitans catholiques et mit garnison dans les forts.

A cette nouvelle, Saint-Luc et Razilly revinrent à Brouage pour réparer quelques avaries, renforcer

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 156 à 226. — *Mercure de France*. Octobre 1621. — *Mss. de Merovault. et de Colin*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 173.

1621. leurs équipages et renouveler leurs provisions de guerre et de bouche. Au lieu d'entrer, avec le reste de l'escadre, dans le port de Brouage, dix vaisseaux s'arrêtèrent dans le détroit, à dessein de saisir au passage quelques bâtimens rochelais qui, à l'approche de l'armée royale, étaient entrés dans la Seudre. Mais la flotte protestante, forte de vingt-deux voiles, étant sortie, le matin, du hâvre de la Rochelle, arriva, vers midi, devant Brouage, et fondit à l'improviste sur les dix vaisseaux du roi. Huit seulement étaient à flot. Ne pouvant entrer dans le port où la mer ne donnait pas encore, ils gagnèrent le large, en doublant la pointe nord-ouest de l'île d'Oleron, et entrèrent dans la Gironde. Les deux autres, appelés le Saint-Louis et le Saint-François, étant échoués, demeurèrent exposés au feu de l'ennemi. Après de nombreuses décharges d'artillerie, ils furent pris à l'abordage et emmenés dans le port de la Rochelle, à la vue de Saint-Luc qui, trop faible de monde et enchaîné par la basse mer, ne put leur prêter secours. [1]

Cet éclatant succès enfla l'orgueil des Rochelais. Peu de temps après ils formèrent une entreprise difficile, mais dont l'exécution semblait devoir être favorisée par la terreur qu'ils avaient jetée sur les

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 156 à 226. — *Mercure de France*. Novembre 1621. — *Mém. de Bonnemie*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 174.

vaisseaux du roi. On se rappelle qu'en 1586 ils avaient barré le port de Brouage en coulant à l'entrée de ce hâvre plusieurs navires remplis de pierres et de gravier. Depuis trente-cinq ans, cette barrière, longtemps funeste au commerce, avait été minée et rompue par le mouvement périodique de la mer, toujours agitée dans ce détroit où se heurtent les courans contraires des pertuis d'Antioche et de Maumusson. Les Rochelais entreprirent de ressusciter cette œuvre désastreuse, afin d'enfermer dans le port de Brouage les huit vaisseaux royalistes qui s'y trouvaient. 1621.

Mais alors, comme en 1586, ils eurent à lutter contre le sieur de Saint-Luc. Aidé du capitaine le Chalard, commandant le vaisseau de l'amirauté de Guienne, ce gouverneur fit, en moins de six jours, construire une redoute sur la grève. Ce fort, tirant à fleur d'eau, fit un feu si meurtrier sur les Rochelais lorsqu'ils se présentèrent pour exécuter leur dessein, que ne pouvant tenir contre une attaque aussi vive, ils furent contraints de gagner le large. Ils revinrent toutefois quelque temps après avec vingt vaisseaux, une galère et un grand nombre de navires destinés à être coulés à l'entrée du canal. Pleins de confiance dans la supériorité de leur nombre, ils s'avançaient avec assurance, lorsqu'un grand vaisseau flamand, que Saint-Luc avait fait mouiller en face du port, lâcha plusieurs bordées de sa grosse artillerie, et répandit un tel désordre sur la flotte calviniste, qu'elle

1621. vira de bord et s'éloigna pour ne plus revenir.[1]

Soubise obtenait plus de succès dans la Haute-Saintonge. Ayant investi le château de Royan, il s'en empara par *l'infidélité* des bourgeois, qui, *étant quasi tous de la religion prétendue*, l'introduisirent dans la place, après avoir appliqué des échelles aux murailles pour faire croire à une surprise. Cette nouvelle, qui fut apportée à Louis XIII le 12 décembre, jour de la prise de Monheur, l'affligea beaucoup, car la citadelle de Royan, par son assiette à l'embouchure de la Gironde dont elle commandait la navigation, était une des places fortes les plus importantes de la Saintonge du Sud, et la saison était trop avancée pour tenter de la reprendre. Le sieur de la Chesnaye, chassé de Royan dont il était gouverneur, alla joindre le roi en Guienne, pour écarter de sa personne tout soupçon de complicité dans la défection de cette place.[2]

1622. — Louis XIII poursuivait assez mollement ses succès sur la Dordogne, où l'armée royale, décimée par le fer, les maladies et la désertion, avait été forcée de lever le siége de Montauban. Cette fâcheuse issue d'une campagne entreprise sous de si brillans auspices jeta le découragement dans l'esprit du roi, qui songea dès-lors à reprendre le chemin de sa capitale. Mais avant de quitter la Guienne, il ordonna

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XII et XIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 156 à 226. — *Mercure de France*. Décembre 1621.

[2] *Mém. du cardinal de Richelieu*, loc. cit., p. 182.

de mettre en mer une grande armée navale pour délivrer Saint-Luc et les huit vaisseaux que les Rochelais tenaient bloqués dans le port de Brouage. Vingt-deux vaisseaux furent équipés à Saint-Malo. On y joignit quatre grands vaisseaux et dix galères qu'on fit venir de Marseille, deux vaisseaux qui restaient des quatre appartenant au duc de Nevers, un vaisseau de la commanderie de Malte, du port de huit cents tonneaux, un grand galion appartenant au duc de Guise, enfin les huit vaisseaux qui, lors de l'irruption des Rochelais devant Brouage, avaient gagné la Gironde. Le tout, avec les huit vaisseaux qui étaient encore dans le port de Brouage, devait former une escadre de cinquante-six voiles, dont le commandement général fut donné au duc de Guise et la vice-amirauté au sieur de Saint-Luc. [1] 1622.

Pendant qu'on préparait ce vaste armement dans les ports de Normandie, de Bretagne et de Guienne, Benjamin de Rohan, à la tête de trois mille hommes de pied et quelque cavalerie, portait le massacre et le pillage dans les marais du Bas-Poitou. S'étant emparé, vers la fin de février, de la ville des Sables-d'Olonne et du château de la Chaume, il envoya, le 2 mars, à la Rochelle, cinq *guidons* pris à l'ennemi, *dans lesquels il y avait un soleil rouge avec une croix blanche, de couleur tannée, jaune-oranger et vert.* Ces drapeaux furent déposés à l'hôtel-de-ville *pour*

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 226.

1622. *être gardés et conservés en mémoire dudit exploit.* [1]

Soubise entra, le 20 mars, dans Luçon, où il séjourna jusqu'au 7 avril. S'il faut en croire un long procès-verbal trouvé dans les archives de l'évêché de cette ville, il n'est pas d'actes de brigandage et de vandalisme que le prince et ses soldats ne commirent dans l'église épiscopale, l'un des plus beaux monumens d'architecture religieuse qui existâssent encore au midi de la Loire. [2]

Au bruit de ces désordres, Louis XIII, que le nonce Corsini ne cessait de pousser à la guerre, partit de Paris avec huit ou neuf mille hommes seulement, et marcha à grandes journées sur le Bas-Poitou, accompagné de *Monsieur*, duc d'Orléans, son frère, du prince de Condé, du comte de Soissons, du cardinal de Retz, de l'archevêque de Reims et d'un grand nombre d'autres princes, seigneurs et prélats. A l'approche de l'armée royale, Soubise évacua Luçon, le 7 avril, et se replia vers le rivage de la mer, afin de pouvoir s'embarquer au besoin. Louis XIII, arrivé le 14 à Challans, trouva le prince cantonné dans la petite île de Rié, à l'embouchure de la Vie, et se prépara à le forcer dans ce retranchement.

[1] *Mém. de Sully*, tom. V, chap. XII, ap. Petitot, Coll., tom. V, p. 395. — *Mercure de France*. Février et mars 1622. — *Actes de l'assemblée de la Rochelle.—Mss. de Mervault*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 176.

[2] Procès-verbal des impiétés, pillages, incendies et désordres commis en l'église cathédrale de Luçon par le sieur de Soubise, etc. Mss. archiv. de l'évêché de Luçon.

La lutte qui allait s'engager semblait devoir être si meurtrière, que chefs et soldats employèrent toute la journée du 15 à se confesser et à communier, afin de mourir en état de grace. Le 16 au matin, toute l'armée s'avança en bon ordre vers l'île de Rié, pensant y trouver encore l'ennemi ; mais dans la nuit du 14 au 15, Soubise, atteint d'une inconcevable terreur panique, avait évacué son cantonnement d'où il eût été fort difficile de le débusquer, et gagné, avec sa cavalerie, la côte sablonneuse de Saint-Gilles. Lorsque les royalistes se présentèrent aux abords de l'île, l'infanterie huguenote, qui n'avait pas eu le temps de fuir, était dispersée dans les maisons de Saint-Gilles, Croix-de-Vie, Saint-Hilaire de Rié et lieux circonvoisins : une grande partie était encore sur des bateaux, s'efforçant de gagner la terre. Surpris dans le plus grand désordre, ces malheureux furent désarmés, dépouillés et en partie massacrés par les gens du roi et par les paysans catholiques. « Il fut mis à mort, dit une relation manuscrite, des seigneurs jusqu'au nombre de deux mille cinq cents de compte fait, cent vingt-deux que la mer a engloutis, et de preins six cent quatre-vingts qui furent menés prisonniers à l'aumônerie de Nantes, pour être mis aux galères. » [1] 1622.

Soubise arriva, le 21 avril, à la Rochelle, où il fut très-mal accueilli du corps de ville et surtout de la

[1] Mss. extrait des registres de baptêmes et sépultures de l'église de Challans en Bas-Poitou. Avril 1622.

1622. multitude. Louis XIII, profitant du trouble que l'affaire de Rié avait jeté parmi les protestans, marcha rapidement sur la Gironde, et se présenta, au commencement de mai, devant le château de Royan, où Soubise avait laissé une bonne garnison. Cette place, qui pouvait arrêter pendant six mois l'armée royale devant ses murs, fut attaquée avec tant de vivacité, qu'elle se rendit au bout de six jours. Louis XIII y fit son entrée le 11 mai, veille de la Pentecôte, et y mit garnison. Laissant alors en Saintonge le comte de Soissons pour continuer le blocus de la Rochelle, il passa la Gironde et reprit la campagne en Guienne, où l'avaient précédé le maréchal de Thémines et le duc d'Elbœuf. [1]

Le comte de Soissons parut bientôt devant la Rochelle avec six mille hommes de pied, douze cents chevaux et un nombreux train d'artillerie. Le 24 juin il établit son quartier-général à la Jarrie, d'où il étendit ses lignes autour de la ville, de manière à la cerner de toutes parts. Sa mission devant se borner à tenir la place étroitement bloquée, il occupa les loisirs de ses soldats en jetant, sur la *Motte-Saint-Michel*, à quelques centaines de toises de la Rochelle, les fondemens d'un fort qui devait être, dans la suite, une source de longs démêlés entre les Rochelais et la cour, et auquel on donna le nom de *Fort-Louis*.

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIII, ap. Petitot, Coll., tom XXII, p. 212. — *Hist. généal. de la maison de Fr.*, tom. II, p. 175 à 179.

L'ingénieur italien Pompée Targon, qui dirigeait ces travaux, entreprit aussi de barrer l'entrée du hâvre de la Rochelle, au moyen d'une estacade qui, allant d'un rivage à l'autre du golfe, devait intercepter le passage des secours venant de la mer. [1] Mais la violence des vagues fit abandonner cette entreprise *qui ne réussit qu'en papier*, et ne devait être exécutée que six ans plus tard, avec une persévérance et des travaux inouis. [2] 1622.

Parmi les corps d'infanterie dont se composait le gros de l'armée du comte de Soissons, le régiment de Champagne se faisait remarquer par son excellente tenue et la discipline sévère qui y était observée. La savante organisation de ce beau régiment était l'œuvre de son mestre-de-camp le sieur de la Mothe-Arnaud, qui avait traité de cette charge avec le comte de Montrevert. Ennuyé de vivre dans l'inaction, le brave capitaine appelait de tous ses vœux l'occasion d'exercer le courage de ses soldats dans quelque entreprise difficile : le hasard vint bientôt le servir.

Un vaisseau calviniste étant venu s'échouer sur le

[1] On voit que, contrairement à l'opinion commune, l'idée première de la fameuse *digue de Richelieu* n'appartient pas au cardinal. Déjà, pendant le siége de 1573, on avait construit devant le port de la Rochelle une estacade qui interceptait le passage des vaisseaux.

[2] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 226 et suiv. — *Hist. de la rebellion, etc.*, p. 144 — *Mss. de Mervault*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 182.

1622. rivage du golfe de la Rochelle, entre la ville et la pointe de Coureilles, Arnaud supplia le comte de Soissons de lui permettre d'aller y mettre le feu. De leur côté, les officiers du corps d'artillerie réclamèrent cette mission, comme appartenant à leur arme, et obtinrent la préférence ; mais les moyens qu'ils employèrent étant insuffisans ou mal combinés, l'entreprise n'eut aucun succès.

A quelques jours de là, un autre vaisseau ennemi vint faire côte au même lieu, et cette fois Arnaud obtint la faveur d'aller l'incendier. Ayant pris quatre cents hommes de son régiment, il traversa le golfe à mer basse, entrant dans la vase jusqu'à la ceinture, et s'avança *en même ordre que s'il eût été sur la terre ferme*, malgré les décharges de mousqueterie que les gens du vaisseau ne cessaient de faire sur sa troupe. Arrivé près du navire, il fit mettre le feu *à la paillasse de son lit*, qu'il avait apportée avec lui, et la fit jeter à bord avec une quantité de pétards et d'autres pièces d'artifice. La flamme s'attacha soudain aux cordages, et l'incendie, favorisé par le vent de mer, s'étendit rapidement sur le vaisseau, qu'il dévora en moins d'une heure, malgré les efforts de l'équipage qui, manquant d'eau, ne put réussir à l'éteindre. Arnaud songea alors à la retraite : mais ne pouvant plus revenir par le même chemin, parce que la marée montante avait déjà rempli le fond du canal, il regagna son quartier par terre, *tambour battant et dans un tel ordre, que les Rochelais*

*n'osèrent sortir de leurs murs pour l'attaquer.* [1] 1622.

Cependant le duc de Guise et le sieur de Saint-Luc poursuivaient l'équipement de la grande armée navale dont le commandement leur était confié. Leurs vaisseaux ne furent réunis que vers la fin de septembre dans le port de Blavet ou Port-Louis, sur la côte méridionale de Bretagne, lieu fixé pour le rendez-vous général. Divers incidens retardèrent encore le départ de l'escadre royale qui ne prit la mer que le 19 octobre, et cingla vers les côtes d'Aunis.

Elle entra, le 27, dans le Pertuis-Breton. Après avoir reconnu la position de la flotte rochelaise qui, forte de trente-neuf voiles et commandée par Jean Guiton, avait jeté l'ancre en rade de Saint-Martin, le duc de Guise résolut de l'attaquer, bien qu'il eût contre lui la marée descendante et le vent qui soufflait du sud-est. Mais les Rochelais, favorisés, au contraire, par le vent et la marée, ne lui en laissèrent pas le temps. Ayant levé l'ancre à l'apparition de l'ennemi, ils fondirent à toutes voiles sur l'avant-garde royaliste, commandée par Saint-Luc. Le combat s'engagea avec beaucoup de chaleur de part et d'autre. Moins fort que ses adversaires, Saint-Luc allait succomber sous le nombre, lorsque le duc de Guise vint à son secours avec le grand vaisseau de la commanderie de Malte qu'il montait et qui lui servait d'amiral. Les vaisseaux de sa suite, chassés au large

[1] *Mém. d'Arnaud d'Andilly*, 1re partie, ap. Petitot, Coll., tom. XXXIII, p. 329.

1622. par le vent et les courans, ne purent le joindre pour prendre part à l'action.

Lorsque les Rochelais virent le duc s'avancer seul au secours de Saint-Luc, ils quittèrent brusquement ce dernier et fondirent sur l'amiral, précédés de deux brûlots enchaînés l'un à l'autre. Quelques efforts que fit le duc pour se préserver de l'incendie, il ne put empêcher l'ennemi d'attacher, avec des grappins en fer, les brûlots aux haubans de son vaisseau. La machine incendiaire éclata soudain, et le feu, prenant aux cordages, gagna rapidement toutes les parties du navire. Le duc conserva un sang-froid admirable au milieu du danger qui l'environnait. Ses officiers le suppliaient d'abandonner le vaisseau et de se sauver sur la chaloupe; mais il jura de mourir à son poste. Il réussit à faire détacher les crampons qui fixaient les deux brûlots aux flancs de son bâtiment: mais le feu qu'ils ne cessaient de vomir ayant pris tout-à-coup dans la galerie et dans la chambre des pilotes, le comte de la Rochefoucault s'écria : *Ah! monsieur, tout est perdu! — Autant vaut rôti que bouilli*, répondit froidement le duc. [1] Aucune puissance humaine ne semblait pouvoir préserver le navire de l'embrâsement, lorsque deux coups de canon, que le duc fit tirer, à fleur-d'eau, contre les brûlots, les écartèrent du vaisseau et donnèrent à l'équipage le temps d'éteindre l'incendie.

[1] *Mém. de Tallemant des Réaux*. Paris, 1834. tom. I, p. 227.

Durant cette action, Saint-Luc, attaqué par une 1622.
division de l'armée protestante, luttait bravement contre un ennemi bien supérieur. Le combat se prolongea jusqu'au déclin du jour avec des pertes considérables de part et d'autre. A l'approche de la nuit, les Rochelais, craignant que l'amiral royaliste ne fût rejoint par le gros de son armée, virèrent de bord et allèrent s'enfermer dans la Fosse-de-Loix (île de Ré), laissant au pouvoir de l'ennemi quelques vaisseaux désemparés et un grand nombre de prisonniers. Le duc fit alors hisser trois fanaux au haut de ses mâts : à la faveur de ce signal, quelques-uns de ses vaisseaux le rejoignirent pendant la nuit ; les autres ne rallièrent l'escadre que le lendemain.

Ce jour là, [1] un calme plat étant survenu au moment où le duc de Guise s'apprêtait à attaquer la flotte rochelaise dans l'anse où elle s'était retirée, il ordonna au comte de Joigny de faire avancer les galères. Jean Guiton et Macquin, qui n'avaient pu entrer dans la Fosse-de-Loix, levèrent l'ancre à leur approche. Le premier gagna le large : mais Macquin, dont le vaisseau fut percé à fleur d'eau par un boulet, n'eut que le temps d'aller s'échouer sur les estrans de la Pointe-de-Loix, où les chaloupes des galères vinrent l'envelopper et l'assaillir. Après un combat de mousqueterie très-meurtrier pour les deux partis, les chaloupes, fort maltraitées, s'éloignèrent, laissant le vais-

[1] 28 octobre 1622.

1622. seau tout désemparé et couvert de morts et de blessés.

Le duc de Guise profita d'une brise de sud-ouest, qui s'éleva dans la soirée, pour gagner la baie de l'Aiguillon, où il fut rejoint par le marquis de Rouillac avec les huit vaisseaux qui étaient demeurés dans le port de Brouage. Enhardi par l'arrivée de ce renfort, le duc s'apprêtait à en finir, avec la flotte calviniste, par un combat décisif ; mais une tempête le retint huit jours entiers en rade de l'Aiguillon. Le 6 novembre, la mer étant plus calme, toute l'escadre royale remit à la voile et vint jeter l'ancre en travers de Saint-Martin. La lutte prenait un caractère si menaçant pour les Rochelais, qu'elle semblait ne devoir finir que par la ruine totale de leur marine, lorsqu'elle fut brusquement interrompue par la nouvelle apportée dans l'une et l'autre armée, que la paix était conclue depuis un mois entre le roi et les princes de la maison de Rohan.[1]

Montpellier, assiégé par Louis XIII, avait en effet ouvert ses portes, le 9 octobre, à des conditions avantageuses pour l'union protestante. La capitulation portait, entre autres articles, que l'édit de Nantes serait maintenu et exécuté sans restrictions, que la Rochelle et Montauban seraient accordés aux calvinistes comme places de sûreté, et conserve-

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu,* liv. XIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 226 et suiv.—*Hist. généal. de la maison de France,* tom. II, p. 175 à 179. —*Mercure de France.* Octobre et novembre 1622. — *Mss. de Mervault,* ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle,* tom. II, p. 186 à 191.

raient, à cet effet, leurs fortifications ; mais que tous 1622.
les forts nouvellement construits de part et d'autre seraient rasés, ainsi que tous ceux qui existaient dans les îles de Ré et d'Oleron. Cette capitulation fut, peu de temps après, convertie en paix générale par un édit, et publiée dans toutes les villes du royaume.[1]

L'assemblée des églises réformées, qui était jusqu'alors demeurée en permanence à la Rochelle, se sépara le 11 novembre. La municipalité de cette ville envoya une députation au comte de Soissons et une au duc de Guise. Le premier, après avoir fait publier la paix à son de trompe dans toute l'armée, retira ses troupes de devant la Rochelle, laissant seulement le régiment de Champagne dans le Fort-Louis sous le commandement de la Mothe-Arnaud, nommé gouverneur de ce fort. La paix fut saluée, sur les deux flottes, par de nombreuses décharges d'artillerie. Jean Guiton, amiral rochelais, vint à bord du duc de Guise, et déposant son pavillon aux pieds du prince : « Monseigneur, lui dit-il, je suis venu vers vous pour vous faire la protestation d'être humble sujet et serviteur de Sa Majesté, et pour plus ample témoignage de mon obéissance, voilà mon étendard, duquel Votre Grandeur disposera comme il lui plaira. »[2]

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 223.

[2] *Mss. de Mervault*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 192.

1623. 1623. — Le comte de Soissons avait, comme on l'a dit, laissé le sieur de la Mothe-Arnaud dans le Fort-Louis avec le régiment de Champagne. Ce capitaine, en dépit du traité de Montpellier, travaillait sans relâche aux fortifications de cette redoute. Les Rochelais ne tardèrent pas à en réclamer la démolition, conformément aux articles de la paix. Arnaud qui, sans doute, avait des ordres secrets de la cour pour ne pas accéder à cette réclamation, répondit d'une manière évasive pour gagner du temps. Lorsque des commissaires du roi vinrent à la Rochelle pour faire exécuter l'édit de pacification, le corps de ville leur fit des remontrances sur le retard apporté au rasement du Fort-Louis et sur l'activité que le sieur Arnaud mettait au contraire à en achever la construction. « Commencez par remplir vous-mêmes vos promesses, répondirent les délégués du roi, rendez les deux vaisseaux du duc de Nevers que vous détenez encore, rappelez les prêtres et les bourgeois catholiques que vous avez bannis de vos murs, détachez du haut de vos remparts les têtes sanglantes de ceux que vous avez mis à mort pour être demeurés fidèles au roi, cessez d'entasser dans vos greniers les blés du Poitou, et de faire venir de Hollande des poudres et autres munitions de guerre; les murailles du Fort-Louis ne seront rasées qu'à ces conditions. [1] »

Les Rochelais ne répondirent pas sur-le-champ à

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIV, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 236.

ces griefs dont plusieurs étaient sans fondement. Mais pour donner à leurs réclamations plus de solennité, ils remirent, peu de jours après, aux commissaires, une requête ainsi conçue : « Disent, vous remontrent et déclarent que lorsque Sa Majesté envoya en cette ville le sieur de la Rivière-Puygreffier pour faire publier l'ordonnance de la paix, on leur fit entendre qu'après qu'ils auraient reçu et fait publier ladite paix, envoyé des députés pour faire les complimens et submissions requises à monseigneur le comte de Soissons, fait retirer l'armée navale, licencié tous les gens de guerre qui étaient en cette dite ville, démoli les fortifications des îles de Ré et d'Oleron, député vers Sa Majesté pour lui renouveler le serment de fidélité et obéissance, et rendu les deux vaisseaux de M. de Nevers, les forts de l'Aiguillon et *celui qui est proche de cette ville*[1] (le Fort-Louis) seraient rasés. 1623.

« Tout a été exécuté de leur part : néanmoins la promesse qui leur avait été faite de démolir et raser lesdits forts a demeuré non seulement sans effet, mais depuis ladite promesse et assurance, *ledit fort qui est proche de cette ville* s'est fortifié et accru de beaucoup et se fortifie tous les jours sans intermission. Dans lequel fort y a une grosse garnison, aussi bien qu'à

[1] Les Rochelais affectaient de se servir d'une périphrase pour désigner le *Fort-Louis* dont ils répugnaient à prononcer le nom. Un de leurs députés devant, en 1624, demander à Louis XIII la démolition de ce fort, les gens de cour lui recommandèrent bien de donner à cette redoute le nom de *Fort-Louis* lorsqu'il parlerait au roi. Mais le Rochelais sut, par un détour adroit, éluder cette re-

1623. Mauzé, Marans et autres endroits de ce gouvernement, ce qui les jette (les Rochelais) en des défiances continuelles, outre les nouvelles impositions et bureaux qui ont été établis en plusieurs bourgs du gouvernement, où il se lève et commet de grandes exactions à la foule du peuple sur toutes sortes de personnes qui apportent des marchandises et denrées en cette dite ville pour revendre et débiter, ce qui est notoirement contre la déclaration de Sa Majesté qui les maintient, remet et confirme en leurs priviléges.

« Et, qui plus est, l'élection et le bureau de la recette des tailles n'ont point encore été rétablis en cette dite ville, comme il est porté par ladite déclaration, au préjudice de laquelle le sieur de Briet, en vertu d'une commission d'intendance qu'il dit avoir, connaît de toutes affaires qui se sont faites et commises pendant ces mouvemens et même de celles qui ont été faites par voie d'hostilité et qui sont couvertes par les édits : et nonobstant encore ladite déclaration, on veut faire valoir à l'encontre d'eux les confiscations et représailles qui ont été obtenues pendant les mouvemens. En dernier lieu, les commissaires députés par Sa Majesté pour l'exécution de sa dite déclaration, ont différé le rétablissement et exercice de la religion réformée au lieu de Surgères et plusieurs autres endroits.

commandation. *Sire*, dit-il, *ce fort qui n'est fort que parcequ'il porte votre nom*, etc. (*Vie du maréchal de Toiras*, p. 29.)

« Néanmoins, pour montrer l'obéissance qu'ils 1623. doivent au commandement de Sa Majesté, et pour le bien de la paix, sous la confiance et assurance qu'ils ont que vous, mesdits sieurs, ferez exécuter de bonne foi, en vertu de cette commission, les déclarations et brevets de sa dite Majesté, et principalement la démolition des forts proches de cette ville, l'Aiguillon et autres, et la conservation de leurs privilèges contre les impositions et exactions susdites, ils déclarent qu'ils n'ont jamais empêché le rétablissement de la religion catholique, apostolique et romaine, ensemble des ecclésiastiques et habitans catholiques, et n'empêchent point qu'ils soient remis et rétablis en cette ville, y aient libre exercice de leur religion et jouissent de leurs biens et revenus comme ils en ont joui depuis l'édit de Nantes, du temps du feu roi de très-heureuse mémoire, jusqu'aux mouvemens derniers.

« Vous suppliant, mesdits sieurs, en cette exécution, de vouloir entrer en bonne et forte considération de l'état de cette ville, des qualités et conditions des personnes, et que cette dite ville est composée d'un grand nombre d'habitans dont les catholiques ne font pas une trentième partie, et que trente ans et plus auparavant l'édit de Nantes, il ne s'est fait en public, en cette dite ville, aucunes cérémonies accoutumées en ladite église romaine; et que depuis l'édit, les ecclésiastiques et habitans catholiques se sont contentés de ce qui est consenti ci-dessus, et qu'il serait

1623. à craindre que, y procédant autrement, la paix et tranquillité de cette ville ne fût altérée au préjudice du service du roi.

« Et comme, mesdits sieurs, par votre commission vous êtes aussi chargés d'ouïr et recevoir leurs plaintes et d'y faire droit, ils vous supplient que, suivant les déclaration et brevets de Sa Majesté, donnés à Montpellier les 20 et 23 octobre 1622, il vous plaise ordonner la démolition *du fort qui est proche de cette ville*, ensemble de celui de l'Aiguillon, la retraite des garnisons et gens de guerre qui sont en ce gouvernement; que les nouvelles impositions qui ont été établies à la ruine des sujets de Sa Majesté seront levées; que le siége de l'élection et le bureau de la recette des tailles seront rétablis en cette dite ville; que la commission délivrée à M. de Briet sera révoquée, et silence perpétuel imposé à tous ceux qui font recherche des choses couvertes par les édits; et que, nonobstant tous arrêts, il leur soit permis de rétablir l'exercice de la religion réformée en tous les lieux de ce gouvernement où il avait accoutumé, suivant la déclaration de Sa Majesté. » [1]

Les commissaires du roi s'occupèrent peu de faire droit à ces réclamations, au moins en ce qui regardait la démolition des forts, car après ces débats, les soldats du régiment de Champagne s'employèrent avec plus d'ardeur qu'auparavant aux travaux du

[1] Factum plaintif des Rochelais aux commissaires du roi, etc. Mss. de l'oratoire de la Rochelle.

Fort-Louis. L'exécution de ces travaux n'était pas 1623.
toutefois chose facile à l'entrée de l'hiver et aux portes des Rochelais, bien décidés à tout faire pour en empêcher l'achévement. Mais le sieur Arnaud triompha de ces obstacles par sa constance infatigable, son adresse ingénieuse à soutenir le courage de ses gens, et surtout par l'argent qu'il dépensa de sa bourse, outre les fonds qu'il recevait du trésor pour mener l'entreprise à fin.

Un seul fait prouvera combien il était habile à agir sur l'esprit de ses soldats pour les exciter au travail. Le valet-de-chambre d'un des capitaines du régiment, garçon vigoureux et de bonne volonté, ayant un jour pris la hotte pour se mêler aux travailleurs, le sieur Arnaud le fit appeler et lui demanda sa qualité, quoiqu'il le connût bien. Celui-ci ayant répondu qu'il était valet-de-chambre au service de tel capitaine, Arnaud le chassa à coups de canne. — Eh ! quoi, lui cria-t-il, tu n'es qu'un valet, et tu oses t'élever au noble emploi de soldat que les princes eux-mêmes se font gloire d'exercer ! — Cette action fit beaucoup de bruit dans le régiment et redoubla l'ardeur des soldats. Arnaud fit donner secrétement quelques pistoles au valet qu'il avait ainsi maltraité, heureux d'avoir trouvé cette occasion de ranimer le courage de ses gens.

Le Fort-Louis étant achevé, il voulut l'entourer d'une palissade et fit venir par mer, de Marans, une grande quantité de pieux. Comme les barques qui les

1623. apportaient venaient d'entrer dans le golfe de la Rochelle, les Rochelais détachèrent quelques pataches qui s'en emparèrent. A cette nouvelle, Arnaud forma plusieurs corps de tirailleurs et les envoya, par divers chemins, jusqu'aux portes de la ville, où ils saisirent un grand nombre de bestiaux et firent plusieurs prisonniers. Cette petite guerre dura quelques jours et devint si dommageable aux Rochelais, qu'ils prirent le parti d'écrire au roi pour le prier de la faire cesser. « M. Arnaud, disaient-ils, nous a fait plus de mal en trois jours, que nous n'en avons souffert pendant toute la durée du blocus. [1] »

Mais ce n'était pas dans de semblables escarmouches que le brave capitaine brûlait d'exercer le courage de ses soldats. Un vaste projet l'occupait alors : il songeait sérieusement à effectuer ce qu'il avait ouï dire au connétable de Lesdiguières, qu'il fallait *que la Rochelle ruinât le Fort-Louis ou que le Fort-Louis prît la Rochelle*. On sait que l'entrée du port de cette ville est défendue par les deux grosses tours de la Chaîne et de Saint-Nicolas : il y avait au pied de cette dernière un grand bastion sur lequel était une batterie de quinze pièces de canon. On pouvait, à mer basse, s'avancer, dans la vase du canal, jusqu'au pied de la tour, dont la fenêtre la moins élevée était fermée avec un grillage en fer.

Arnaud ayant, à force d'argent et de promesses,

[1] *Mém. d'Arnaud d'Andilly*, 1re part., ap. Petitot, Coll., tom. XXXIII, p. 329 à 338.

gagné le commandant de la tour, obtint de lui qu'il limerait les barreaux de la fenêtre et introduirait, pendant la nuit, trente ou quarante soldats d'élite. Il fut convenu que ces soldats se rendraient maîtres du bastion en désarmant ceux qui le gardaient, qu'Arnaud les suivrait de près avec une partie de son régiment, qu'il se retrancherait dans le bastion et, tournant les quinze canons sur la ville, la tiendrait en échec jusqu'à ce que des secours, appelés de toutes parts, vinssent l'aider à s'en emparer. 1623.

Le complot ainsi arrêté, Arnaud en donna avis à M. de Puisieux, conseiller-d'état, qui le communiqua au roi. Louis XIII l'approuva et promit, si l'entreprise réussissait, de faire le sieur Arnaud maréchal de France et de lui donner, avec le gouvernement de la Rochelle, celui des îles de Ré et d'Oleron. On expédia aux gouverneurs des provinces de l'Ouest l'ordre de rassembler le plus de noblesse qu'ils pourraient, et de se tenir prêts à marcher sur la Rochelle au premier signal du sieur Arnaud. Tout semblait promettre le succès de l'entreprise, lorsqu'une intrigue de cour la fit avorter. Le marquis de la Vieuville ayant supplanté M. de Puisieux dans la charge de conseiller intime du roi, le nouveau favori n'eut garde de s'intéresser à l'exécution d'un projet auquel il n'avait pas eu de part. On ne pensa bientôt plus à cette affaire qui, toute déloyale qu'elle était, aurait au moins eu l'avantage, en livrant la Rochelle sans coup-férir, d'épargner beaucoup d'ar-

1623. gent au trésor et à la France beaucoup de sang.[1]

Le complot des tours de la Rochelle est rapporté d'une manière toute différente par le Rochelais Mervault. Suivant lui, un jeune homme du Loudunais, nommé Vincent Yvon, ayant été renfermé dans la tour de la Lanterne comme soupçonné d'avoir des intelligences avec le gouverneur du Fort-Louis, profita de la liberté qui lui était laissée dans l'intérieur de la prison, pour pratiquer, à l'insu du geolier, une ouverture dans le mur d'un souterrain qui se prolongeait vers la mer. Cette secrète issue devait servir tout à la fois à introduire les soldats du fort dans la tour et à favoriser la fuite du prisonnier, si le projet qu'il avait conçu venait à échouer. Mais Yvon essaya d'associer le geolier à son entreprise. Celui-ci, feignant d'entrer dans ses vues, se fit dérouler toute la trame du complot et alla le dévoiler à un ministre, nommé la Chapellière, qui tint conseil avec ses amis. On s'apprêtait à instruire le maire du danger qui menaçait la ville, lorsque Yvon, soupçonnant quelque trahison, prit la fuite par l'issue qu'il s'était ménagée.[2]

Quoi qu'il en soit, la contrariété qu'éprouva le sieur Arnaud, en voyant s'évanouir l'espoir qu'il avait conçu de surprendre la Rochelle, jointe aux

[1] *Mém. d'Arnaud d'Andilly*, 1re part., ap. Petitot, Coll., tom. XXXIII, p. 329 à 338.

[2] *Mss. de Mervault*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 194.

fatigues qu'il avait essuyées dans le Fort-Louis, sur 1623.
une côte brûlante en été, froide et humide en hiver, n'ayant pour logement qu'une baraque de planches, lui fit contracter une maladie grave pendant laquelle il se fit transporter à Fontenay-le-Comte, où il mourut le 14 septembre de l'année suivante. Le gouvernement du Fort-Louis fut donné à Jean de Saint-Bonnet, marquis de Toiras, qui recueillit, avec la dépouille de son prédécesseur, le fruit de ses travaux et de ses sacrifices, et parvint rapidement à la dignité de maréchal de France.[1]

1624. — Bien que la paix de Montpellier n'eût été qu'un moyen artificieux imaginé pour faire déposer les armes aux protestans, ceux-ci n'en remplissaient pas moins religieusement les conditions du traité. Les prêtres et les bourgeois catholiques qui, pendant la dernière guerre, avaient été expulsés des villes de l'union, rentraient librement dans leurs foyers et dans l'exercice de tous leurs droits. Le 18 janvier 1624, Michel Rahoul, évêque de Saintes, vint à la Rochelle, accompagné des prêtres de l'Oratoire de cette ville. Le prélat fut reçu par le maire à la tête du corps des échevins, et conduit en grande cérémonie jusqu'à l'église de Sainte-Marguerite où il célébra la messe. Toutes les maisons religieuses furent rétablies dans la possession de leurs biens; et l'on permit même aux catholiques de reconstruire l'église

[1] *Mém. d'Arnaud d'Andilly*, 1re partie, ap. Petitot, Coll., tom. XXXIII, p. 329 à 338.

1624. de Saint-Barthélemy, ruinée en 1568, concession dont ils n'usèrent point.[1]

En retour de ces actes de soumission, les protestans ne cessaient de réclamer la démolition du Fort-Louis : mais le nouveau gouverneur de ce fort, non moins actif que son prédécesseur, se riait de leurs plaintes et travaillait sans relâche à perfectionner les défenses de la citadelle. Louis XIII ne prenait plus la peine de chercher des prétextes pour éluder l'accomplissement de cet important article du traité. « Chers et bien-amés, mandait-il aux magistrats de la Rochelle, nous avons reçu la lettre que vous nous avez écrite, par laquelle nous avons vu les assurances que vous nous donnez de votre fidélité et affection au bien de notre service, dont nous avons eu contentement. Quant à l'instance que vous nous faites pour la démolition du fort, *n'estimant pas à propos, pour certaines considérations, qu'il soit maintenant procédé à ladite démolition,* nous nous réserverons de vous témoigner sur cela, en un autre temps, l'affection que nous avons pour votre commun repos, laquelle augmentera toujours ainsi que vous nous y convierez. »[2]

1625. — Un pareil mépris de la foi jurée ne pouvait manquer d'enfanter de nouveaux orages. La réunion de quelques gros vaisseaux dans le port de Blavet vint bientôt éveiller la défiance des protestans,

[1] *Mém. de Châtelier Barlot*, p. 37. — Lettres orig., ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 202.

[2] *Mss. de Mervault*, ibid, p. 204.

déjà trop disposés à voir, dans l'obstination de la 1625.
cour à repousser leurs réclamations, la preuve de ses intentions malveillantes. Persuadés qu'on s'apprêtait à cerner la Rochelle par mer, ils résolurent de prévenir ce blocus par un coup d'éclat. « Cette année, dit un écrivain royaliste, vit éclore, dès son commencement, une infâme rebellion de nos hérétiques, qui fut tramée par Soubise, lorsqu'on n'attendait pas de lui une semblable infidélité. Il était signalé entre les rebelles pour ce qu'il avait été le premier de tous qui s'était osé présenter pour défendre au roi l'entrée en une de ses villes. Sortant de Saint-Jean-d'Angély par composition, il jura de ne plus porter les armes contre Sa Majesté et se retira à la Rochelle. Là il reçut grace pour la seconde fois : mais la reconnaissance des infidèles est aussi infidèle qu'eux. »[1]

Soubise méritait-il bien ces qualifications injurieuses? Aux yeux de ses co-religionnaires du moins, ses prétendues infidélités étaient suffisamment justifiées par les violences et les artifices de la cour. Après la soumission de Saint-Jean-d'Angély, s'il reprit les armes, c'est qu'il dut se croire délié de son serment par la vengeance brutale que Louis XIII exerça sur cette ville. S'il les reprit encore après la paix de Montpellier, c'est que la cour ne tint compte de ses promesses et prétendit s'affranchir des clauses du traité, tout en exigeant des protestans qu'ils s'y

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVI, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 414.

1625. soumissent. Ce traité n'était pas, après tout, une paix bénévolement octroyée : les concessions qui y étaient faites par le roi prouvent assez que les protestans le devaient à leur courage, et ils pouvaient en exiger l'exécution sans se rendre coupables d'ingratitude ou d'infidélité.

Quoi qu'il en soit, on ne tarda pas à reprendre les armes. Soubise alla en Languedoc se concerter avec son frère. Il fut convenu que Rohan soulèverait les villes protestantes du Midi, tandis que Soubise, avec une escadre, croiserait près des côtes de Bretagne, de Poitou et de Saintonge. Soubise étant revenu en Aunis, arma dix bâtimens avec le secours d'un capitaine normand, appelé Fleury, et alla, vers la fin de janvier, surprendre, dans le port de Blavet, six vaisseaux dont un portait quatre-vingts canons, chose prodigieuse pour le temps. Ce premier succès ayant accru le nombre de ses partisans, Soubise revint dans les parages de la Rochelle, capturant tous les navires qu'il rencontrait, et occupa les îles de Ré et d'Oleron, dont il releva les forts.[1]

Les Rochelais, bien que les plus intéressés dans la querelle, refusèrent d'abord de s'associer à la nouvelle levée de boucliers des Rohan, craignant d'attirer sur eux, en cas de revers, tout le poids de la colère royale. Ils signifièrent même à Soubise de quitter leur ville et désavouèrent hautement sa prise

[1] *Mss. de Mervault*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 205.

d'armes dans des écrits qui furent publiés à cet effet. 1625.
Mais lorsqu'ils le virent en possession de plusieurs ports de l'Océan et à la tête d'un parti qui se renforçait chaque jour de nouvelles recrues, ils levèrent le masque et entrèrent ouvertement dans la coalition.

Henri de Rohan était revenu en Guienne. Montauban, Castres, Milhau, Pamiers et quelques autres villes du Haut-Languedoc, de la Guienne et du Comté-de-Foix se déclarèrent pour lui. Le soulévement menaçait d'envahir tout le midi et l'ouest du royaume. Louis XIII, engagé dans une guerre contre la république de Gênes, ne vit pas sans trouble les embarras qu'allait lui donner cette nouvelle insurrection. Il chargea le connétable de Lesdiguières de *moyenner* la paix avec les confédérés. Le sieur de Bellujon fut dépêché, à cet effet, vers les princes de Rohan. Ceux-ci réclamèrent l'exécution franche et entière du traité de Montpellier et insistèrent pour la démolition du Fort-Louis, promettant, à cette condition, de raser tous les ouvrages de fortification nouvellement élevés par Soubise dans les îles d'Oleron et de Ré.

La Rochelle, Montauban, Castres, Milhau envoyèrent leurs députés à Fontainebleau avec *le cahier de leurs plaintes*. Louis XIII, dont les affaires allaient assez mal en Italie, se montra disposé à exécuter la plupart des articles du traité de Montpellier; mais il persista obstinément dans son refus de consentir à la démolition du Fort-Louis. Le conseil se contenta de

1625. répondre, sur ce point capital, que *si les Rochelais se comportaient envers Sa Majesté comme ils le devaient, ils en recevraient toute satisfaction*. Les députés en référèrent à leurs commettans. Rohan déclara *qu'il ne pouvait rien agréer sans avoir convoqué les colloques des églises*, et les Rochelais *ne trouvèrent contentement à leur demande* dans la réponse évasive du conseil.

Pendant ces négociations, que la cour prolongeait à dessein, afin d'avoir le temps de prendre ses mesures, une armée navale, forte de trente gros vaisseaux, dont dix français et vingt hollandais, parut [1], sous pavillon royal, près des côtes du Bas-Poitou. Soubise qui, après avoir tenté une expédition dans la Gironde, était venu mouiller en travers de Saint-Martin, alla aussitôt à la rencontre de l'escadre franco-batave avec trente-neuf bâtimens de différens tonnages.

Le commandant de l'escadre royale, nommé Haustein, amiral de Zélande, ne s'apprêtait qu'à regret à combattre contre ses co-religionnaires. Il consentit volontiers à une suspension d'armes en attendant l'issue des négociations, et des otages furent échangés.

Mais les conférences pour la paix ne promettant aucun résultat profitable à la réforme, Soubise, dans l'espoir de forcer la cour à faire des concessions, rendit les otages et s'avança, le 19 juillet, contre l'ennemi qui n'était pas préparé à cette attaque.

Deux pataches enchaînées l'une à l'autre et rem-

[1] 16 juillet 1625.

plies de pétards, furent détachées en avant. Ces brûlots, habilement dirigés, abordèrent le vaisseau amiral et y mirent le feu. Haustein n'eut que le temps de se jeter dans sa chaloupe avec soixante des siens. Quatre autres de ses bâtimens furent pris ou coulés. Le vaisseau de Manty, vice-amiral de France, abordé par deux autres brûlots, n'échappa qu'avec peine à l'incendie. Comme Haustein s'efforçait de gagner à la rame le gros de son escadre qui s'était promptement rangé en bataille, Soubise, satisfait du succès de ses brûlots, vira de bord et cingla vers le Pertuis-Breton. 1625.

Le vice-amiral Manty se mit, avec toute sa flotte, à la poursuite des protestans, laissant derrière la chaloupe de l'amiral Haustein qui, obligé de gagner la terre, vint aborder dans l'anse de l'Aiguillon, à l'embouchure de la Sèvre. Après avoir poursuivi l'escadre ennemie pendant une heure, Manty la perdit de vue à l'entrée du pertuis. Alors il vint jeter l'ancre en rade de l'île d'Oleron où il fut rejoint par Haustein, tandis que les vaisseaux de Soubise relâchaient, partie dans le port de Saint-Martin, partie à Chef-de-Baye.[1]

L'avantage que Soubise venait d'obtenir encouragea les Rochelais à réclamer plus hautement la démolition du Fort-Louis, bien que Rohan et quelques autres notabilités du parti, qui craignaient l'issue de la guerre, conseillâssent d'accepter la paix sans insister d'avantage sur cet article du traité de Montpellier.

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVI, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 414 à 580.

1625. La cour demeura inflexible et se contenta d'envoyer à la Rochelle le sieur de Pescharnant pour prolonger les négociations jusqu'à ce qu'une armée navale qu'on équipait à grands frais fût en état de prendre la mer. Elle était composée de sept vaisseaux anglais, *munis de soldats et de matelots français*, les équipages anglais ayant refusé de combattre contre les protestans de France, et en outre de plus de vingt navires armés dans le port des Sables-d'Olonne, alors fameux par l'intrépidité de ses marins, rivaux et ennemis des Rochelais.

Cette escadre vint bientôt se joindre aux vaisseaux de l'amiral Haustein qui n'avait pas quitté les mouillages du pertuis d'Antioche. Le duc Henri de Montmorency, amiral de France, ayant pris le commandement de cette grande armée navale, forte de soixante-six voiles, s'avança, le 15 septembre, à dix heures du matin, contre la flotte calviniste, mouillée à l'entrée de la Fosse-de-Loix (île de Ré), et la refoula, à coups de canon, jusqu'au fond de cette anse sablonneuse, où elle se laissa échouer en ripostant de toute son artillerie au feu de l'ennemi.

Pendant que les vaisseaux protestans étaient ainsi bloqués, le comte de la Rochefoucault, gouverneur du Poitou, le marquis de Toiras, gouverneur du Fort-Louis, le sieur de Saint-Luc et nombre d'autres gentilshommes entreprirent, sous la protection de l'escadre royale, une descente dans l'île de Ré. A cette nouvelle, Soubise laisse le commandement de

sa flotte à Jean Guiton, et va s'embusquer sur le rivage de l'île avec cent vingt chevaux, six cents fantassins et quatre pièces de canon, pour s'opposer au débarquement des royalistes. Mais ses efforts ne peuvent empêcher la Rochefoucault, Toiras et leurs gens de prendre terre. Repoussé dans l'intérieur de l'île après un engagement sérieux, il se retire au passage du Martrai où il rallie toutes ses forces. 1625.

Il est bientôt attaqué, dans cette position, par les royalistes qui ont eu le temps de se former en bataille. Après une action sanglante, il est mis dans une déroute complète et laisse huit cents morts sur le terrain. S'il faut en croire l'auteur des Mémoires de Richelieu, Soubise « se tenait, durant le combat, avec cinq ou six chevaux, derrière les bataillons, pour voir quelle en serait l'issue, et dès qu'il vit quelque apparence qu'elle ne serait pas bonne pour lui et que la victoire commençait à incliner du côté du roi, il se retira, laissant pour gage son épée et son chapeau qui tombèrent en fuyant, et passa dans un chaloupe en Oleron. [1] » Ce fait est démenti par une autre contemporain. « Aucuns ont écrit, dit Scipion Dupleix, qu'il précipita sa fuite et qu'il y laissa son épée et son chapeau : toutefois j'estime que c'est une malicieuse invention, d'autant que, *l'ayant ainsi appris du sieur de Saint-Luc*, il se présenta à la tête de sa cavalerie pour enfoncer par les flancs notre

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVI, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 414 à 530.

1625. infanterie.[1] » Cette attestation de Saint-Luc, témoin oculaire et ennemi de Soubise, suffit pour laver la mémoire du prince de la honte d'une lâcheté.

La flotte protestante, acculée dans la Fosse-de-Loix, était échouée si haut sur les grèves, que le duc de Montmorency, se persuadant qu'elle ne pourrait de long-temps reprendre la mer, alla mouiller en rade de Chef-de-Baye, afin d'intercepter les secours qui pouvaient être expédiés de la Rochelle à la garnison de Saint-Martin. Mais il ne fut pas peu surpris, le lendemain au lever du jour, en voyant cette même flotte que, la veille, il avait laissée à sec au milieu des sables de l'île de Ré, doubler la pointe orientale de cette île et s'avancer en ordre de bataille, poussée par un bon vent de nord-ouest. Guiton voyant l'île de Ré perdue, avait profité de la marée pour remettre ses vaisseaux à flot, et cinglait vers le port de la Rochelle, espérant se faire jour à travers l'escadre royale qui lui barrait le passage : mais l'événement trompa son espoir.

Montmorency s'étant mis promptement en défense, sut, par une manœuvre habile, prendre l'avantage du vent. La rencontre fut terrible. On combattit tout le jour avec un incroyable acharnement. Les Hollandais, irrités contre les Rochelais qui avaient incendié *la belle nef* de leur amiral Haustein, se battaient avec autant d'ardeur que les Olonnais. Les protestans,

[1] Dupleix, *Règne de Louis XIII*.

moins forts que leurs adversaires, auraient fini par succomber sous le nombre, si la nuit ne fût venue à leur secours. Ils en profitèrent pour faire retraite, après avoir perdu plusieurs navires, et furent poursuivis dans l'obscurité par l'ennemi. 1625.

Le lendemain, 16 septembre, Montmorency les trouva dispersés dans le pertuis d'Antioche, et leur prit encore huit vaisseaux. Le reste se réfugia dans les ports de l'île d'Oleron, sauf le *Saint-Michel* et la *Vierge* qui échouèrent sur un banc de sable, où ils furent assaillis par les royalistes. Le premier se rendit presque sans combat : la Vierge, attaquée par trois vaisseaux français, l'Olonnais, le Saint-François et le Saint-Louis, et par un hollandais, le Harlem, se défendit long-temps avec courage. A la veille de tomber au pouvoir d'un ennemi irrité, l'équipage mit le feu aux poudres du vaisseau qui éclata soudain avec un fracas épouvantable. L'incendie se communiqua aux quatre vaisseaux du roi : catholiques et protestans, Français et Hollandais périrent tous dans les flammes. Guiton ayant eu son vaisseau criblé de coups de canon, se sauva sur un esquif, et gagna la Rochelle, où on ne manqua pas de lui faire un crime de sa défaite.

Montmorency se replia alors sur l'île de Ré et attaqua le fort de Saint-Martin, le seul qui fût encore au pouvoir des calvinistes. Duparc d'Archiac, qui y commandait pour Soubise, voyant le reste de l'île occupé par les gens du roi, capitula le 17 septembre

1625. et obtint de se retirer où bon lui semblerait, à condition de ne pas porter de six mois les armes en faveur de la réforme. Maître de l'île de Ré, Montmorency retourna vers Brouage, à dessein d'occuper les forts de l'île d'Oleron, commandés par Saint-Just, ce qu'il fit presque sans tirer l'épée, tant la terreur s'était emparée des garnisons de l'île. Deux jours auparavant, Soubise, voyant sa cause désespérée et craignant de tomber aux mains d'un ennemi qui ne lui eût point fait de quartier, avait rassemblé quelques vaisseaux et cinglé vers l'Angleterre.

On assure que Soubise et Guiton furent trahis par leur vice-amiral qui fit échouer volontairement plusieurs navires, et mal secondés par le maire de la Rochelle qui ne secourut pas les forts de l'île de Ré lorsqu'il le pouvait. Ainsi, dit énergiquement un contemporain, la Rochelle, menacée de toutes parts, *fut rendue sans terre, sans îles, sans mer, sans soldats et sans vaisseaux.* [1]

Pendant ces événemens, les négociations pour la paix n'avaient pas été interrompues : seulement les deux partis, les yeux fixés sur le théâtre de la guerre, élevaient ou abaissaient leurs prétentions respectives, selon que les chances se montraient favorables ou contraires. La victoire décisive de Montmorency multiplia les exigences de la cour. Le duc de Rohan

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVI, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 414 à 530. — Baudier, *Hist. de Toiras*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 218.

et les villes protestantes du Midi envoyèrent au roi, 1625.
dans le courant de novembre, des députés chargés d'accepter les conditions qui avaient été offertes au mois de juillet. Ils supplièrent, en même temps, Louis XIII d'accorder la paix aux Rochelais avec la démolition du Fort-Louis. Le monarque était bien éloigné de faire aucune concession sur ce dernier point. Il déclara qu'il donnerait volontiers la paix au Languedoc et aux villes du Midi; *mais*, ajouta-t-il, *pour la Rochelle, c'est autre chose.*

Il se laissa néanmoins fléchir, mais à de dures conditions : obligation de recevoir dans la Rochelle un intendant de la justice, réduction des fortifications de la ville *à l'ancienne enceinte et clôture*, telle qu'elle était en 1560, défense d'entretenir dans le port aucun vaisseau armé en guerre, conservation du Fort-Louis, admission du roi dans la ville avec tous les honneurs dûs à sa personne, chaque fois qu'il lui plairait d'y entrer, restitution des biens ecclésiastiques, soumission au contrôle de l'amirauté de France de tous navires marchands trafiquant avec la Rochelle, telle était la loi du vainqueur. Les Rochelais, malgré leur détresse, repoussèrent fièrement la plupart de ces conditions, et l'année expira sans qu'on pût arriver à aucun accommodement. [1]

1626. — Les protestans comptaient un peu sur l'appui de l'Angleterre. Depuis quelques mois, Louis

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVI, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 414 à 530. — *Mercure de France*. Novembre 1625.

1626. XIII n'était pas bien avec Charles 1er, qui avait refusé de lui livrer Soubise et les vaisseaux avec lesquels ce prince était parti d'Oleron. Mais il s'opéra bientôt un rapprochement entre les deux couronnes, et les Rochelais prirent une attitude plus humble, en comprenant qu'ils ne devaient attendre aucune assistance d'outre-mer. Deux ambassadeurs d'Angleterre, étant venus en France dans les premiers jours de janvier, signifièrent aux *rebelles* qu'on les abandonnerait à la colère du roi Louis, s'ils n'acceptaient pas les conditions qui leur étaient offertes. Dans le même temps, le maréchal de Thémines, qui venait de remplacer M. de Praslin dans le commandement général des troupes cantonnées autour de la Rochelle, serrait cette ville de si près, qu'il semblait qu'on en eût résolu le siége. Force fut donc d'accepter la paix. Elle fut signée à Paris le 5 février, et conçue en ces termes :

« Le conseil et gouvernement de ladite ville (la Rochelle) sera remis ès mains de ceux qui sont du corps d'icelle, en la forme qu'il était en 1610 ; ils recevront un commissaire pour y faire exécuter les choses qui seront arrêtées pour l'exécution de la paix, et y demeurer tant qu'il plaira à Sa Majesté ; ils n'auront aucuns vaisseaux armés en guerre dans leur ville, et observeront, pour le trafic, les formes usitées au royaume, sans déroger à leurs priviléges ; ils restitueront tous les biens ecclésiastiques qui se trouveront par eux possédés ; ils laisseront jouir pleine-

ment et paisiblement les catholiques de l'exercice de 1626.
la religion catholique, apostolique et romaine, et des biens qui leur appartiennent dans ladite ville, et raseront le fort de Tasdon par eux nouvellement construit ; Sa Majesté, ne pouvant accorder le rasement du Fort-Louis, promet de faire établir un tel ordre dans les garnisons qu'il lui plaira laïsser audit fort, comme dans les îles de Ré et d'Oleron, que les Rochelais ne recevront aucun trouble ni empêchement en la sûreté et liberté du commerce qu'ils voudront faire suivant les lois et coutumes du royaume, non plus qu'en la jouissance des biens qu'ils ont dans lesdites îles. Fait et arrêté à Paris le 5 février 1626.[1] »

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 14 et suiv.

# LIVRE DIXIÈME.

## EXPÉDITION NAVALE DU DUC DE BUCKINGHAM CONTRE L'ILE DE RÉ.

### 1627.

On a dit qu'un rapprochement s'était opéré entre les couronnes rivales de France et d'Angleterre. Le 11 mai 1626, il fut cimenté, à Paris, par le mariage de madame Henriette-Marie de France, sœur de Louis XIII, avec le roi Charles I^er^. Georges de Villiers, duc de Buckingham, l'homme le plus brillant et le plus présomptueux de son temps, vint en France à l'occasion de ce mariage, comme premier ministre d'Angleterre. Pendant son séjour à Paris, il s'éprit d'une violente passion pour la jeune reine Anne d'Autriche, et osa faire connaître son amour à celle qui en était l'objet.

« Le duc de Buckingham, dit, en parlant de la reine, une femme de la cour de Louis XIII, fut le seul qui eut l'audace d'attaquer son cœur. Il était bien fait, beau de visage; il avait l'âme grande,

était magnifique et libéral. La reine n'avait pu éviter de se plaire aux agrémens de cette passion qui flattait plus sa gloire qu'elle ne choquait sa vertu. Lorsque le duc prit congé de la reine-mère, qui était venue conduire la reine d'Angleterre, sa fille, hors de la ville d'Amiens, la reine (Anne d'Autriche) m'a fait l'honneur de me dire que, quand il vint lui baiser la robe, elle étant au-devant du carrosse, il se cacha du rideau comme pour lui dire quelques mots, mais beaucoup plus pour essuyer les larmes qui lui tombaient des yeux dans ce moment. [1] »

On ne sait jusqu'à quel point Anne d'Autriche fut sensible aux prévenances d'un homme qui possédait toutes les qualités propres à faire impression sur une imagination espagnole. [2] Ce qu'il y a de certain, c'est que cette inclination devint assez sérieuse pour exciter la jalousie du roi, et l'éclat que Buckingham eut la témérité de donner à sa folle passion lui attira, à la cour de France, des mortifications qui blessèrent sa vanité. Le ressentiment qu'il en éprouva ne tarda pas à exercer une fâcheuse influence sur les relations des deux royaumes, car il suffisait d'un léger pré-

[1] *Mém. de madame de Motteville*, tom. I, p. 22.

[2] S'il faut en croire quelques mémoires secrets du temps, le personnage mystérieux connu sous le nom du *Masque de fer* aurait été le fruit des amours de Buckingham et de la reine de France. Mais ce n'est là qu'une des nombreuses hypothèses auxquelles a donné lieu l'existence de cet infortuné, et il est fort douteux que, dans ses relations avec l'ambassadeur d'Angleterre, Anne d'Autriche ait été au-delà d'une simple coquetterie.

1627. texte pour rompre une alliance encore mal affermie.

1627. — A la sollicitation de Soubise, qui était encore en Angleterre, Buckingham dépêcha en Languedoc un gentilhomme nommé Levic, avec des lettres pour le duc de Rohan. « Le roi de France, mandait-il à ce dernier, se joue des promesses qu'il a faites aux protestans et se prépare à opprimer les Rochelais. Adressez vos plaintes au roi d'Angleterre qui, s'étant rendu garant du traité de Paris, n'hésitera pas à en réclamer l'exécution. » Rohan reçut ce message *en tout honneur*, et expédia aussitôt à la cour de Londres le sieur de Saint-Blancard, gentilhomme languedocien. [1]

Buckingham n'avait encore d'autre dessein, en troublant la paix des deux couronnes, que de se ménager une occasion de revoir la reine Anne d'Autriche. A l'arrivée de Saint-Blancard en Angleterre, il s'empressa de demander à revenir en France comme ambassadeur de Charles Ier. Mais Louis XIII, devinant le véritable but de cette ambassade, lui signifia qu'il ne serait pas reçu à sa cour. « Le duc de Buckingham, dit un contemporain, n'agissait ni par affection de religion ni pour l'amour de son maître, mais pour satisfaire la passion d'un fol amour qu'il avait en tête. Si bien que, se voyant frustré de ses espérances, il se porte à ce que le dépit lui persuade, et ne pouvant voir l'objet de sa passion, il lui veut

[1] *Mém. de Sully*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. V, p. 419.

faire voir sa puissance en préparant toutes choses à la guerre. Voilà comme quoi les petites niaiseries de cour sont souvent causes de grands mouvemens.[1] » 1627.

Le résultat de cet incident romanesque, auquel se mêlaient vraisemblablement des intérêts plus sérieux, fut la guerre dite *Pour l'assistance des réformés*. Un grand nombre de navires français furent capturés, sur l'Océan, par les croiseurs d'Angleterre. La vente de ces bâtimens et de leurs cargaisons produisit des sommes considérables qui servirent à l'équipement d'une grande armée navale.[2] Milord Montagu fut, en même temps, dépêché vers le duc de Rohan avec des lettres de Charles Ier et de Buckingham, dans lesquelles on donnait avis au prince « du grand appareil qui se faisait en Angleterre, à savoir : trente mille hommes dont la première flotte devait descendre dans l'île de Ré, la seconde venir dans la rivière de Bordeaux mettre pied à terre en Guienne, et que la troisième ferait descente en Normandie, pour faire diversion lorsque le roi serait empêché en Guienne.[3] »

De son côté, le duc de Rohan n'épargna rien pour assurer le succès de cette grande entreprise : mais de quelque mystère qu'il crût devoir encore s'environner, ses préparatifs de guerre ne furent pas si secrets

[1] *Mém. de Sully*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. V, p. 419.
[2] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIII, ibid, tom. XXIII, p. 314.
[3] *Mém. de Sully*, loc. cit.

1627. que la cour n'en eût promptement connaissance. *Si bien que sa mère et sa sœur*[1] *étant sur le point d'être arrêtées, furent contraintes de chercher leur sûreté dans la Rochelle.*[2]

Louis XIII, voyant la guerre inévitable, se prépara à la soutenir. Il expédia aux gouverneurs des provinces aquitaniques l'ordre de diriger sur la frontière occidentale du Poitou tous les régimens de gens de pied et les compagnies de cavalerie qu'ils pourraient réunir, afin de se porter sur tous les points de la côte de Saintonge et d'Aunis où l'armée anglaise tenterait d'aborder. Ces différens corps de troupes se réunirent, au mois de juin, dans le nord de l'Aunis, sous le commandement de Charles duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, qui établit son quartier au bourg de Marans.[3]

Au mois de septembre 1625, après l'occupation de l'île de Ré par le duc de Montmorency, Louis XIII, comprenant combien il lui importait de conserver cette île aux portes de la Rochelle, avait fait partir de Paris les ingénieurs le Camus et d'Argencourt, avec ordre de bâtir au bourg de Saint-Martin une citadelle dont le commandement fut donné au marquis de Toiras, nommé gouverneur de l'île. Avant de jeter

[1] Cette princesse portait, comme sa mère, le nom de Catherine de Parthenay.

[2] *Mém. de Sully*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. V, p. 420.

[3] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIII, ibid, tom. XXIII, p. 314.

les fondemens de cette forteresse, on jugea à propos 1627.
de construire à *la Prée*, entre le bourg de la Flotte et la pointe de Sablanceaux, un fort dont le canon pût défendre toute cette partie de la côte, la plus favorable aux communications de l'île avec le continent. Sous la protection du fort de la Prée, les travaux de la citadelle de Saint-Martin furent aussitôt entrepris et continués sans interruption. [1]

Ils n'étaient pas encore achevés, lorsque le 20 juillet, vers six heures du matin, l'avant-garde de l'armée anglaise, forte de dix-huit à vingt voiles, parut à la hauteur des Sables-d'Olonne. Bientôt le gros de l'escadre, au nombre de cent vingt vaisseaux montés par huit mille hommes, vint mouiller dans le Pertuis-Breton, *avec un grand équipage de canons, munitions de guerre et outils pour faire siéges et forts.* [2] Ce fut de la rade de l'île de Ré que Buckingham publia le manifeste du roi d'Angleterre. Charles Ier, y disait-il, n'avait pris les armes que pour sauver ses co-religionnaires de France, et les Rochelais en particulier, des nouveaux périls dont ils étaient menacés, et pour contraindre la cour de France à raser le Fort-Louis, suivant la promesse verbale qui en avait été faite aux ambassadeurs d'Angleterre, négociateurs de la paix de Paris.

[1] Baudier, *Hist. de Toiras*. — *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314.

[2] *Mém. du cardinal de Richelieu*, loc. cit., p. 314. — *Mém. de Sully*, liv. XII, ibid, tom. V, p. 420.

1627. Bien que les Rochelais eussent peut-être attendu l'armée anglaise avec impatience, ils fermèrent néanmoins leurs portes au duc de Buckingham et à Soubise qui l'accompagnait. « Car, dit un contemporain, le maire et ceux qui gouvernaient étaient gagnés de la cour et le peuple sans vigueur ni courage. Si bien qu'il fallut que Soubise vînt mettre pied à terre avec une chaloupe, proche d'une des portes de la ville, menant avec lui un secrétaire du roi de la Grande-Bretagne, et que sa mère allât jusqu'à la porte de la ville. A laquelle s'étant rendue, elle sort, le prend par le bras et le fait entrer, dont tout le menu-peuple eut une extrême joie et le suivit à grandes troupes jusqu'à son logis. Etant ainsi introduit, il fait assembler la maison de ville, où ledit secrétaire, nommé Beeker, expose sa créance. Sa harangue émut le peuple de la Rochelle, qui ne voyait espérance de ressources pour sa délivrance qu'aux armées anglaises. Néanmoins, la brigue de ceux qui travaillaient à perdre cette misérable ville était si forte, qu'il y eut de la peine à lui faire prendre une résolution. »[1]

Il y eut une violente discussion dans le conseil de la commune, partagé en deux factions ennemies Enfin le maire, nommé Godefroy, et les principaux de la bourgeoisie, eurent assez d'influence pour détourner l'assemblée de prendre un parti décisif, et l'on se contenta de répondre à l'envoyé de Buc-

[1] *Mém. de Sully*, liv. XII, ap. Petitot, tom. V, p. 420.

kingham, que la Rochelle faisant partie de la confédération protestante, ne pouvait agir que de concert avec les autres villes ou cercles de l'Union. 1627.

En quittant la flotte pour venir *faire déclarer la Rochelle*, Soubise avait fait promettre à l'amiral anglais d'attendre son retour pour commencer les hostilités. On était en outre convenu de faire d'abord une descente dans l'île d'Oleron, tant parceque cette île, défendue par douze cents hommes au plus, n'avait aucun fort en état de résister, que parce qu'elle était abondamment pourvue en blés et en vins, commode pour un rendez-vous de soldats et de matelots, et merveilleusement située pour affamer l'île de Ré, avec le secours des vaisseaux qui pouvaient occuper aisément tous les parages de l'Aunis : au lieu que si l'on commençait par l'île de Ré, protégée par de bonnes fortifications et amplement munie de gens de guerre, il était douteux que l'entreprise pût réussir, même avec de grands efforts.

Mais soit qu'il craignît que Toiras, qui avait déjà trois mille hommes de pied et deux cents chevaux dans l'île, ne fût renforcé de nouvelles troupes, ou qu'il ne voulût pas que Soubise partageât avec lui la gloire d'une conquête qui lui semblait assurée, Buckingham, au mépris des conventions qu'il avait faites avec le prince, se décida à tenter sans lui une descente dans l'île de Ré. [1]

[1] *Mém. de Sully*, liv XII, ap. Petitot, Coll., tom. V, p. 419 à 457.

1627. Le jour même de son arrivée, [1] une partie de l'escadre anglaise se présenta devant le fort de la Prée, et ne cessa, jusqu'à la nuit, de canonner cette redoute sans pouvoir l'entamer. Le lendemain, le duc de Buckingham se tint tout le jour à l'ancre en rade de Saint-Martin ; mais le 22, à la marée du soir, les vaisseaux s'approchèrent de la pointe de Sablanceaux, et l'armée commença à opérer sa descente dans l'île.

La pointe de Sablanceaux est, comme l'indique son nom, une langue de terre sablonneuse, de mille à douze cents pas de longueur sur trois cents de largeur, qui s'avance dans la mer vers la côte de l'Aleu. Pour gagner l'extrémité de cette pointe et empêcher les Anglais d'y prendre terre, il eût fallu parcourir un espace de six ou sept cents pas à découvert, et essuyer, à l'aller comme au retour, la mousqueterie et la canonnade des vaisseaux ennemis, armés de plus de deux mille bouches à feu.

Le marquis de Toiras, pensant que Buckingham feignait de vouloir descendre dans ce lieu découvert pour l'y attirer, lorsqu'en réalité il avait dessein d'opérer sa descente sur tout autre point de l'île, divisa ses forces afin de pouvoir opposer de la résistance partout où l'ennemi viendrait aborder. Il mit cinq compagnies de gens de pied dans la citadelle de Saint-Martin, une compagnie dans la presqu'île de Loix, quatre dans celle d'Ars avec la moitié de sa compagnie de chevau-légers, et s'acheminant lui-

[1] 20 juillet 1627.

même, avec le reste de cette compagnie, son régiment 1627.
de Champagne, le régiment de Navarre et bon nombre de volontaires, en tout huit cents hommes de pied et deux cents chevaux, à l'entrée de la pointe de Sablanceaux, s'y embusqua derrière les dunes de sable. Là, il distribua sa cavalerie en sept escadrons, afin qu'ainsi divisée elle présentât moins de prise aux boulets.

Lorsqu'il vit que deux mille Anglais étaient déjà débarqués à l'extrémité de la pointe, et que les chaloupes continuaient à venir des vaisseaux à terre, chargées d'armes et de soldats, Toiras ne douta plus que l'amiral anglais n'eût choisi ce lieu pour son débarquement. Alors il ordonna à cinq escadrons de commencer la charge : il les fit suivre de toute son infanterie, et tint en réserve les deux escadrons qui restaient pour le soutenir au besoin.

La cavalerie partit d'abord au pas ; mais les boulets qui commencèrent à pleuvoir des vaisseaux la forcèrent bientôt à prendre le galop. L'artillerie anglaise faisait un feu si nourri, que les gens de Toiras se trouvèrent en partie hors de combat avant d'avoir atteint le lieu du débarquement. Toutefois les premiers arrivés tombèrent avec tant d'impétuosité sur l'ennemi, qu'ils le culbutèrent et en refoulèrent une grande partie dans la mer. Mais ils ne purent être soutenus par l'infanterie qui marchait difficilement dans le sable, et que foudroyait l'artillerie des vaisseaux.

1627. Revenus du trouble où les avait jetés cette brusque attaque, les Anglais se rassurèrent en voyant le petit nombre de leurs agresseurs, et, prenant à leur tour l'offensive, se ruèrent sur la cavalerie de Toiras. L'infanterie, qui arriva pendant la mêlée, ne donna que faiblement, tant elle avait été maltraitée par le canon. Les Français avaient bien moins à redouter l'ennemi qu'ils avaient en tête que les hommes qui étaient sur les vaisseaux : il y avait dans les hunes et au bord de chaque navire des mousquetaires qui ne cessaient de faire pleuvoir sur eux une grêle d'arquebusades, tandis que des flancs des vaisseaux partaient sans relâche des volées de coups de canons chargés à balles et à mitraille. Tel était le trouble et le désordre qui régnaient parmi les assaillans, que Toiras oublia de donner à ses deux escadrons de réserve le signal convenu, et que ce corps demeura immobile pendant toute l'action, attendant l'ordre de marcher.

Enfin, après un combat des plus meurtriers, les Français se rompirent et prirent la fuite en désordre, foudroyés, dans leur retraite, par l'artillerie anglaise, et laissant, sur toute la longueur de la pointe, un grand nombre de morts et de blessés. Toiras perdit, dans cette sanglante journée, environ cent cinquante soldats et soixante gentilshommes, parmi lesquels Rostinclair, l'un de ses frères, Chantal et Navailles. Si nous en croyons les écrivains français, la perte fut plus grande encore du côté de l'ennemi. Selon eux, Buckingham eut à déplorer la mort de quinze

des principaux officiers de son armée, d'un grand 1627.
nombre de lieutenans et d'enseignes, et de cinq ou six cents soldats. Aussi les Anglais n'osèrent-ils, le reste du jour, s'éloigner de leurs vaisseaux, craignant de voir revenir plus nombreux les gens de Toiras, comme ceux-ci les en avaient menacés en se retirant.[1]

Le jour suivant,[2] ils achevèrent leur descente. Huit régimens, de mille hommes chacun, furent débarqués sur la pointe de Sablanceaux. Mais ne s'avançant dans l'île qu'avec circonspection, ils employèrent quatre jours à reconnaître la côte et s'arrêtèrent au bourg de la Flotte. Si, poursuivant activement sa victoire, Buckingham eût marché droit au fort de Saint-Martin, suivant le conseil de Soubise qui était venu le joindre, il eût surpris la citadelle en grande partie dégarnie de vivres, et y eût trouvé d'autant moins de résistance, que les gens de Toiras, frappés de terreur, demandaient à évacuer la place. Mais il passa dans l'inaction cinq jours entiers, dont Toiras profita pour se reconnaître, rassurer ses gens et faire entrer dans la citadelle une grande partie des provisions qui se trouvaient dans le bourg.

Buckingham se décida enfin, le 28, à marcher sur Saint-Martin. Comme les Anglais approchaient de ce bourg, le sieur Despoulains, l'un des officiers de

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIII, ap. Petitot, *Coll.*, tom. XXIII, p 314 à 416.
[2] 23 juillet 1627.

1627. Toiras, apercevant trois soldats à soixante pas du gros de l'armée anglaise, sortit brusquement de la citadelle, alla tomber sur ces trois hommes, et les tua sous les yeux de leurs gens, qui n'eurent pas le temps de les secourir. Buckingham s'établit sans difficulté dans le bourg de Saint-Martin. [1]

L'auteur des Mémoires de Richelieu fait ici un tableau sans doute exagéré de l'incurie et de la présomption du gouverneur de l'île de Ré. [2] A l'en croire, le fort de Saint-Martin, auquel on travaillait depuis treize mois, et pour lequel Louis XIII n'avait reculé devant aucune dépense, était cependant si peu avancé, que trente hommes y pouvaient entrer de front. Il n'y avait, pour défendre les bastions, ni parapets ni barricades. On n'y trouvait pas un muid de vin, pas un baril de viande : il y avait seulement un peu de farine, du biscuit pour vingt jours et du blé pour moins de deux mois. Et pourtant la cour avait, l'année précédente, fait compter au marquis de Toiras une somme de cent mille livres pour l'approvisionnement des forts de l'île. On avait voulu lui envoyer un lieutenant d'artillerie pour passer les marchés : mais il s'y était opposé, assurant qu'il ferait lui-même ses approvisionnemens à moindres frais, et la citadelle était dépourvue de tout.

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 418. — *Mém. de Sully*, liv XII, ibid, tom. V, p. 420 à 457.

[2] On connait la haine et la jalousie mesquine du cardinal pour le brave Toiras, dont il se fit long-temps le persécuteur.

Suivant le même écrivain, Toiras avait eu avis de 1627.
l'armement des Anglais trois mois avant leur apparition dans les eaux de l'Aunis; mais il avait constamment refusé les secours de vivres et de munitions qui lui étaient offerts, prétendant ne manquer de rien. Dans ses lettres à la cour, il affichait la même assurance, ajoutant qu'il appréhendait fort que les Anglais ne vinssent pas s'attaquer à lui et n'allâssent de préférence prendre terre à Brouage, dans l'île d'Oleron ou dans la rivière de Bordeaux. Il pouvait encore profiter du loisir que lui laissa l'ennemi après son débarquement, pour introduire dans la citadelle toutes les provisions de bouche qui se trouvaient dans Saint-Martin ; mais il laissa dans ce bourg une si grande quantité de vin, qu'après la retraite des Anglais on en trouva encore plusieurs tonnes. Enfin, un capitaine habile n'eût pas hésité à brûler le bourg pour empêcher l'ennemi de s'y loger : s'il répugnait à ruiner les habitans, au moins devait-il mettre le bourg à l'abri de toute insulte en le fortifiant de tranchées et de barricades, au lieu de souffrir que l'ennemi vînt, sans difficulté, se loger au pied de ses murailles. [1]

Jugeant que la citadelle de Saint-Martin et les autres forts de l'île de Ré avaient plus besoin d'être secourus de vivres que de soldats, la cour expédia des courriers aux Sables-d'Olonne, à Brouage et

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 416.

1627. dans les autres ports de la Saintonge et du Bas-Poitou, avec ordre d'amasser des farines en toute hâte et de les faire passer dans l'île de Ré, quoi qu'il en pût coûter. Le sieur de Beaumont, premier maître-d'hôtel du roi, fut dépêché en Saintonge pour accélérer ce ravitaillement. Des ordres furent, en même temps, expédiés au marquis de Brézé, gouverneur d'Oleron, pour faire travailler sans relâche aux fortifications de cette île, la pourvoir suffisamment de vivres, et ne rien épargner pour se mettre en état de repousser l'ennemi s'il tentait d'y aborder. On ordonna pareillement au sieur de Drouet, gouverneur de Royan, de renforcer de trois cents hommes de pied la garnison de cette place, tant on était persuadé que l'expédition du duc de Buckingham n'avait pas seulement pour but de se rendre maître de l'île de Ré, et qu'après avoir mis le pied dans cette île, il ne manquerait pas d'étendre sa conquête sur toute la côte de l'Océan. [1]

Cependant l'amiral anglais était entré sans coup férir dans le bourg de Saint-Martin, [2] avec cinq régimens d'infanterie et une compagnie de lansquenets. Le reste de ses troupes fut réparti dans les bourgs de la Flotte et de la Couarde, ce dernier commandé par Soubise. « Cet heureux commencement, dit un écrivain protestant, encouragea les Rochelais, qui

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu,* liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 416.

[2] 28 juillet 1627.

dépêchèrent en diligence vers le duc de Rohan et les villes de Guienne et de Languedoc, pour leur donner avis de la glorieuse descente des Anglais dans l'île de Ré. Cette descente anglaise fit une grande émotion à la cour, et si la prise du fort eût suivi, il y avait apparence d'un grand changement d'affaires. Ce qui n'étant ignoré du roi, il n'omit aucune chose pour le secours d'icelui, ne manquant cependant d'entretenir toujours la ville de la Rochelle en bonne espérance d'accommodement, pourvu qu'elle ne se joignît point à l'Anglais. [1]» 1627.

Quelques jours après son entrée dans Saint-Martin, Buckingham fit ouvrir une tranchée qui, partant du bourg et se prolongeant jusqu'au rivage de la mer, devait tout à la fois couper les communications de la citadelle avec le fort de la Prée et affamer la garnison de Toiras. Bien que les quatre bastions qui défendaient la citadelle fussent encore inachevés, l'amiral anglais ne voulut pas l'attaquer de vive force, et se contenta de l'investir, espérant l'avoir par famine, dans la persuasion qu'elle était mal approvisionnée, et qu'étant maître de la mer, il pourrait aisément intercepter tous les secours de vivres qu'on essaierait d'y jeter. Mais il négligea de s'assurer du fort de la Prée, petite redoute à quatre tenailles assise sur la partie de la côte la plus accessible aux convois. Ce ne fut pas la seule faute qu'il commit. Au lieu de faire

[1] *Mém. de Sully*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. V, p. 420 à 457.

1627. creuser ses retranchemens du côté de la mer, le seul qui réclamât une surveillance constante, il les fit pratiquer du côté des terres où il n'avait rien à redouter. Trois batteries furent aussi dressées de ce côté, mais si loin du fort, *que c'était plutôt pour faire peur que mal.* Enfin la mer était fort mal gardée, et le duc résista obstinément aux conseils de Soubise qui l'exhortait à ranger ses vaisseaux le long de la côte, en face des ports, pour empêcher les secours d'approcher et de débarquer dans l'île.[1]

Le 2 août au matin, Buckingham fit jouer son artillerie contre les moulins de la citadelle afin de les ruiner et d'affamer plus promptement la garnison. Mais les gens de Toiras se hâtèrent de garantir leurs moulins en les masquant avec des ouvrages en terre, et le canon du fort riposta avec tant de précision au feu de l'ennemi, qu'il démonta ses batteries et ne lui laissa qu'une pièce sur son affût. Vers dix heures, une autre batterie fut dressée par les Anglais et commença bientôt à tonner contre les ouvrages qui masquaient les moulins : mais elle fut aussi démontée par l'artillerie du rempart, qui tua plusieurs des artilleurs qui la servaient. Vers cinq heures du soir, le feu cessa de part et d'autre.

Trois jours après, [2] de nouvelles tranchées ayant été ouvertes par les assiégeans, ceux de dedans les

[1] *Mem. de Sully*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. V, p. 420 à 457.

[2] 5 août 1627.

masquèrent aussitôt avec des ouvrages en terre, attentifs à toutes les manœuvres de l'ennemi, et rivalisant avec lui de ruse et d'habileté pour déjouer ses combinaisons. Ce qu'ils firent de mieux, fut de conduire, depuis la citadelle jusqu'au rivage de la mer, deux lignes de retranchement embrassant un grand espace de terrain qui, par ce moyen, demeura hors d'atteinte de l'artillerie anglaise, et donna aux assiégés la facilité de recevoir les barques qui seraient envoyées à leur secours. Ces deux palissades furent minées comme tous les autres ouvrages avancés, afin qu'on pût les faire sauter dans le cas où l'ennemi viendrait à s'en emparer. 1627.

Ces travaux étaient à peine achevés, que treize gentilshommes, embarqués sur une chaloupe à douze rames, commandée par la Morissière, essayèrent d'introduire, pendant la nuit, quelques provisions dans la citadelle. Déjà ils avaient passé inaperçus à travers l'escadre anglaise et allaient aborder au rivage de l'île, lorsque, découverts par des chaloupes qui stationnaient près de la côte, ils furent attaqués, pris et la plupart massacrés par l'ennemi.[1]

Le sieur de Marsillac, que la cour avait dépêché en Aunis pour essayer de ravitailler Saint-Martin, en avait été deux fois empêché par les vents contraires. Enfin le 8 août, il fit partir des Sables-d'Olonne trois barques et trois chaloupes chargées de biscuits, de

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 416.

1627. farines, de vins et de différentes sortes de légumes. Deux barques furent forcées par la violence du vent de relâcher dans la rivière de Saint-Benoît, et la troisième dans celle de Marans. Mais les trois chaloupes parvinrent, à travers les lignes de l'escadre anglaise, jusqu'au fort de la Prée où il n'y avait plus de vivres que pour quatre ou cinq jours.

Marsillac informait cependant la cour de tout ce qui se passait en Aunis. Louis XIII apprit par lui que les Rochelais, sans se déclarer ouvertement pour le duc de Buckingham, ne laissaient pas de fournir, sous main, à l'armée anglaise, des secours de vivres, de munitions et même de soldats, attendant la soumission de Saint-Martin pour lever le masque et prendre les armes. On expédia, en conséquence, au duc d'Angoulême, l'ordre de veiller attentivement à ce qu'aucune tête de bétail, aucune charge de blé ne fût introduite dans la ville, afin que si la citadelle de Saint-Martin venait à être prise, les Rochelais, manquant de vivres, ne pussent en faire passer à l'ennemi. Louis XIII ordonna, en outre, par des lettres du 5 août, de courir sus à tout bourgeois ou homme de guerre de la Rochelle qui tenterait de joindre l'escadre anglaise, et fit dire aux magistrats de cette ville qu'il les traiterait en rebelles s'ils ne rompaient immédiatement toutes communications avec le duc de Buckingham. « Ainsi, nonobstant les protestations des Rochelais de n'être point joints aux Anglais, on ne laissa pas de les traiter comme tels,

et l'on commença à les bloquer étroitement du côté 1627.
de la terre. »[1]

Le duc d'Angoulême était venu, en effet, le 4 août, établir son quartier au bourg d'Aytré, afin de pouvoir mieux observer les mouvemens des Rochelais. Ce prince avait sous ses ordres les régimens de Navarre, de la Bergerie, de Chappes, une partie du régiment des Gardes et dix cornettes de chevaulégers. Ces différens corps de troupes se logèrent dans les habitations voisines, dont plusieurs furent pillées et dévastées par leurs hôtes. Le duc fit bientôt construire deux forts, l'un à la pointe de Coureilles, l'autre à la Moulinette, à mi-chemin de cette pointe à la Rochelle. De leur côté, les Rochelais firent jeter, sur les hauteurs de Tasdon, par les ingénieurs Pommier et Dutemps, les fondemens d'une grande redoute pour masquer les deux forts du prince. Ces travaux s'exécutèrent, de part et d'autre, sans aucun empêchement.[2]

Louis XIII résolut bientôt de venir lui-même en Aunis à la tête d'une armée formidable, tant pour repousser l'étranger des frontières du royaume que pour châtier les *rebelles* Rochelais. Mais étant tombé gravement malade à Villeroy, il fut forcé d'ajourner l'exécution de ce dessein, et prit le parti d'envoyer

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu,* liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 314 à 416. — *Mém. de Sully,* liv. XII, ibid, tom. V, p. 420 à 457.

[2] *Mss. de Mervault,* ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle,* tom. II, p. 244 et suiv.

1627. en avant Gaston, duc d'Orléans, son frère, avec le titre de son lieutenant-général, pour renforcer le corps d'armée du duc d'Angoulême et en prendre le commandement.

En attendant le départ du prince, la cour s'occupa activement des mesures propres, non seulement à ravitailler les forts de l'île de Ré, mais encore à empêcher l'ennemi de s'y maintenir dans le cas où il viendrait à s'en rendre maître. Sous ce dernier rapport, il importait surtout de mettre l'île d'Oleron en état de défense. Cette île n'est qu'à trois lieues de l'île de Ré : elle est abondante en vins, en blés, en bestiaux, tandis que l'île de Ré ne produit que du vin et du sel. D'un autre côté, l'île de Ré a de bonnes rades et des mouillages sûrs que n'a pas l'île d'Oleron. De sorte qu'il eût été difficile aux Anglais, maîtres de l'île de Ré, de s'y maintenir sans le secours de l'île d'Oleron, car ne pouvant recevoir de farines ni de bestiaux de la Rochelle, que Louis XIII pouvait aisément faire bloquer par terre et par mer, il leur eût fallu faire venir, à travers mille dangers, leurs approvisionnemens d'Angleterre. Si, au contraire, ils se fussent en même temps rendus maîtres de Ré et d'Oleron, il n'eût pas été facile de les déloger de ces deux îles, parceque, se prêtant un mutuel secours, la première leur eût fourni ses rades et ses mouillages, la seconde ses vins, ses blés et ses bestiaux.

On mit, en conséquence, de bonnes garnisons

dans les forts de l'île d'Oleron, on les pourvut amplement de toutes sortes de provisions de guerre et de bouche, et l'on donna ordre aux commandans de ces forts, dans le cas où ils seraient forcés de les évacuer, d'empoisonner les puits, de submerger les sels et de brûler les vivres qu'ils ne pourraient emporter, afin que l'ennemi ne pût subsister dans l'île.[1] 1627.

Cependant la position de la garnison de Saint-Martin allait empirant de jour en jour. Tous les puits qui se trouvaient dans l'intérieur de la citadelle étaient à sec. Hors de la place il n'y en avait qu'un, à vingt-cinq ou trente pas de la contrescarpe, où les assiégés pussent aller puiser, non sans un grand péril. Il fut empoisonné et comblé par les assiégeans qui y jetèrent un cheval mort et une grande quantité de pierres : mais les gens de Toiras se hâtèrent de le déblayer, et l'ayant nettoyé avec soin, le masquèrent d'un ouvrage en terre au moyen duquel ils le conservèrent pendant toute la durée du blocus.

Les vivres commençaient aussi à manquer. Pour achever d'affamer la garnison, Buckingham fit, le 21 août, rassembler toutes les femmes de l'île dont les maris étaient dans le fort, et les fit chasser à coups de bâtons vers la citadelle. Repoussées par les assiégés qui ne pouvaient les recevoir faute de pain pour les nourrir, ces malheureuses voulurent revenir sur

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu,* liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 416. — *Mém. de Sully,* liv. XII, ibid., tom. V, p. 420 à 457.

1627. leurs pas; mais Buckingham ordonna de faire feu sur elles. Il n'en serait pas resté une seule en vie si la garnison du fort, touchée de compassion, n'eût ouvert la porte à celles que n'avait pas atteintes la mousqueterie de l'ennemi. Alors un tableau déchirant vint frapper les yeux des hommes d'outre-mer sans attendrir leurs cœurs. Une de ces infortunées, portant un enfant dans ses bras, venait de tomber frappée d'une balle d'arquebuse. Pour calmer les cris de son enfant effrayé, elle recueillit un reste de forces, et lui présenta le sein. Quelques soldats du fort, émus d'un spectacle aussi touchant, accoururent au secours de cette pauvre femme. Lorsqu'ils arrivèrent auprès d'elle, l'enfant suçait, en souriant, le sein maternel; mais il ne pressait plus qu'un cadavre.[1]

L'amiral anglais connaissant l'extrémité où les assiégés étaient réduits et espérant les avoir bientôt par famine, imagina, pour empêcher qu'aucun secours de vivres ne pût leur arriver, de faire couler en face de la citadelle une quantité de barques remplies de pierres; mais cette estacade fut promptement démolie et dispersée par la violence de la mer. Alors Buckingham fit construire une sorte de radeau formé des carcasses de trois grands navires liées ensemble, sur lequel on éleva une redoute de sept ou huit pièces de canon : puis on fit avancer cette ma-

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 416.

chine flottante plus près de la citadelle qu'aucun vaisseau n'avait pu encore en approcher, et on la fixa avec des ancres dans ce lieu, où elle devait servir en même temps à intercepter le passage des convois et à protéger les chaloupes anglaises qui stationnaient près du rivage de l'île. Cet appareil était d'autant plus favorable, que ses canons étant presque à fleur d'eau, il pouvait balayer horizontalement les moindres barques qui tenteraient de pénétrer dans le hâvre de la citadelle, ce que ne pouvaient faire les vaisseaux dont les batteries, trop élevées, ne tiraient que de haut en bas. Mais pendant une nuit orageuse, le radeau et ceux qui le montaient furent engloutis dans les flots. 1627.

Enfin, Buckingham fit construire dans la mer, en face de la citadelle, une estacade demi-circulaire, formée de gros mâts de navires liés les uns aux autres avec des chaînes en fer. Les deux extrémités de cette palissade furent fixées au rivage au moyen d'ancres et de câbles, l'une du côté de la Fosse-de-Loix, l'autre du côté de la Flotte. Puis on plaça, aussi de chaque côté du hâvre, deux vaisseaux, et l'on amarra de l'un à l'autre de gros câbles dans lesquels on enfila des barriques vides pour les soutenir au-dessus de l'eau. Ces ouvrages durèrent plus long-temps que les précédens; la mer les rompait bien parfois, mais le dommage était aussitôt réparé. Aussi Buckingham, contemplant son œuvre avec une orgueilleuse satisfaction, se vantait-il que les oiseaux

1627. seuls pourraient désormais pénétrer dans la citadelle.[1]

Marsillac qui, dès le 10 août, avait fait charger, dans le port des Sables-d'Olonne, six barques de farines, de viandes, de vins, de légumes, de poudres et de mèches, les fit venir dans la rivière de Saint-Benoît, où elles se réunirent à sept autres chargées par le sieur de Richardière, pour de là faire voile de compagnie vers Saint-Martin. Mais le duc de Buckingham en ayant eu avis, détacha douze vaisseaux qui vinrent mouiller à l'embouchure de la rivière, où le convoi était réuni, et l'empêchèrent de sortir. Fier du succès de son stratagème, l'amiral anglais envoya inviter Toiras à rendre la citadelle, et lui fit présent de douze melons. Le gouverneur de Saint-Martin lui fit répondre qu'il pouvait encore défendre la place, et en échange de ses douze melons lui envoya six bouteilles d'eau de fleur d'oranger et douze boîtes de poudre de Chypre, « dont il avait eu soin, dit l'auteur des Mémoires de Richelieu, de mieux fournir sa citadelle que de poudre à canon contre ses ennemis et de blé pour ses soldats.[2] »

Cependant la disette se faisait de plus en plus sentir dans la place, et la garnison allait se trouver, si elle n'était promptement secourue, dans la triste alternative de se rendre à l'ennemi ou de mourir de faim.

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 416.

[2] *Mém. du cardinal de Richelieu*, loc. cit.

Le sieur de Saint-Preuil, ami de Toiras, lui offrit de tenter le passage pour aller informer le duc d'Angoulême de l'extrémité où se trouvaient les assiégés. En dépit des estacades de Buckingham, il exécuta cette entreprise hardie avec autant de bonheur que d'audace, et revint deux jours après par le même chemin. Buckingham fit dès-lors serrer de si près l'entrée du hâvre de Saint-Martin, qu'il ôta aux assiégés toute possibilité d'envoyer désormais des chaloupes au camp pour donner de leurs nouvelles. 1627.

Saint-Preuil avait apporté à Toiras la promesse d'un prochain secours de vivres, mais les jours se succédaient et rien n'annonçait qu'on s'apprêtât à ravitailler la citadelle. Le découragement commençait à gagner les chefs et les soldats. Trois de ces derniers s'offrirent pour traverser à la nage le détroit qui sépare l'île du continent. Profitant d'une nuit obscure, ils se glissent, à mer basse, le long de la côte, gagnent, sans être aperçus de l'ennemi, la pointe de Rive-Doux, et là se mettent à la nage. Arrivés à une assez grande distance, l'un se noie, l'autre sent le cœur lui faillir et revient au rivage de l'île: mais le troisième, nommé Pierre Lanier, natif de Gascogne, plus vigoureux ou plus hardi que ses camarades, continue sa route, tantôt plongeant pour éviter les chaloupes anglaises qui l'ont aperçu et qui le poursuivent, tantôt luttant contre les poissons de l'Océan qui se collent à ses membres et retardent sa marche. Enfin malgré tant d'obstacles, il aborde sain et sauf près du

1627. moulin de Laleu, ne pouvant se tenir sur ses jambes et obligé de marcher sur les mains et les genoux. Il rencontre un paysan qui l'aide à se traîner jusqu'au Fort-Louis, d'où il est conduit au quartier du duc d'Angoulême. Dans une petite boîte en plomb qu'il portait suspendue à son cou, on trouva une lettre écrite en chiffres par laquelle Toiras informait le prince qu'il pouvait tenir encore cinq jours dans la citadelle, mais que ce délai expiré, il serait forcé d'ouvrir ses portes. Informé du péril que le courageux soldat avait affronté pour son service, Louis XIII le récompensa en l'incorporant à son régiment des Gardes et en lui accordant une pension viagère de vingt écus par mois. [1]

Avant l'expiration du délai fixé par Toiras, un convoi de vivres préparé par Marsillac sortit, le 6 septembre vers six heures du soir, du port des Sables-d'Olonne, sous le commandement du capitaine Valsin, du sieur de Beaumont et du baron de Saujon. Il était composé de seize pinasses chargées chacune de cinquante tonneaux de farine, biscuit, morues et légumes, de vingt barils de grosse poudre, de six barils de poudre fine et d'une quantité de mèches. Ce convoi s'avança d'abord en bon ordre, précédé du baron de Saujon qui allait en éclaireur à quelques cents pas en avant. Mais les navires se

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 416. — *Mém. de Gaston, duc d'Orléans*, ibid., tom. XXXI, p. 77 et suiv.

dispersèrent bientôt au milieu des ténèbres. Après 1627
quelques heures de marche, le capitaine Valsin se trouva, avec cinq pinasses, tout près de l'escadre anglaise. Il attendit quelque temps ses compagnons, et ne les voyant pas venir, il fit briller trois fois la lumière d'un fanal à la poupe de son navire, signal convenu pour se rallier en cas de besoin. Mais aucun navire ne paraissant, il prit le parti de regagner la terre, et alla aborder à la côte de la Tranche où il trouva sept pinasses qui se joignirent aux cinq qu'il avait avec lui. Suivi de ces douze navires, il reprit aussitôt le chemin de l'île de Ré, en se dirigeant à la rame vers la pointe de la Baleine, pour prendre le vent qui soufflait du nord-ouest.

Arrivé dans la *mer sauvage*, il vira de bord brusquement, et faisant hisser toutes ses voiles, cingla rapidement vers Saint-Martin. Il traversa ainsi toute l'escadre anglaise à travers une grêle de boulets et de mousquetades qui, lancés au hasard dans l'obscurité, ne blessèrent personne et ne firent qu'abattre quelques mâts. Arrivées à l'estacade qui barrait l'entrée du hâvre, quelques pinasses passèrent par dessus, favorisées par leur vitesse et la hauteur de la mer : les autres profitèrent des coupures qu'une tempête avait faites, la nuit précédente, à l'estacade, en rompant quelques-uns des mâts dont elle était formée. Les douze pinasses abordèrent au rivage de l'île, vers deux heures du matin, aux cris de *vive le roi!* partant des remparts de la citadelle, et allèrent s'échouer

1627. au pied d'un bastion, si avant sur le sable, qu'elles se trouvèrent hors de portée du canon ennemi.[1]

Il était temps que ce secours arrivât. Toiras et plusieurs de ses gens étaient gravement malades. Les moulins du fort, rompus par l'artillerie anglaise, ne fonctionnaient plus. On avait déjà mangé vingt chevaux. La garnison, affaiblie par le jeûne, s'abandonnait au désespoir. Trois jours après,[2] le capitaine Valsin sortit du hâvre de la citadelle, à la marée de minuit, avec ses douze pinasses, chargées de blessés, de malades, de femmes amaigries, et traversa les lignes ennemies avec autant de bonheur que la première fois. La citadelle se trouva ainsi ravitaillée pour plusieurs jours et en état d'attendre de plus amples approvisionnemens. La cour s'occupa dès-lors à loisir de la pourvoir d'une telle quantité de vivres, que l'ennemi perdît tout espoir de l'affamer, et Marsillac eut ordre de préparer, à cet effet, de nombreux convois dans les ports de la Saintonge et du Bas-Poitou.[3]

Cependant Gaston, duc d'Orléans, lieutenant-général du roi, se disposait lentement à se rendre au camp devant la Rochelle. Ce prince répugnait à préparer les voies d'une expédition dont les fatigues seraient pour lui et la gloire pour son frère. Mais la maladie

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 416. — *Mém. de Gaston, duc d'Orléans*, ibid., tom. XXXI, p. 77 et suiv.

[2] 9 septembre 1627.

[3] *Mém. du cardinal de Richelieu*, loc. cit. — *Mém. de Sully*, liv. XII, ibid., tom. V, p. 400 à 457.

du roi paraissant devoir se prolonger, on lui fit entendre qu'il aurait le temps de terminer la campagne d'Aunis avant que Louis XIII fût en état de venir lui enlever le commandement, et l'espoir de clore une entreprise aussi importante triompha de son irrésolution. Etant parti de Paris le 28 août, à la tête d'une nombreuse noblesse, il passa par Saumur, d'où il dépêcha le sieur de Saint-Florent vers le comte de Grammont, gouverneur de Bayonne, avec ordre à ce dernier de mettre en mer tout ce qu'il pourrait rassembler de vaisseaux et de pinasses, et de les envoyer dans les parages de l'Aunis. 1627.

Arrivé devant la Rochelle dans les premiers jours de septembre, le prince alla se loger au bourg d'Aytré. Voulant, peu de jours après, [1] reconnaître les approches de la ville, il s'avança, escorté d'un grand nombre de gentilshommes, du régiment de Piémont et d'un corps de cavalerie, jusqu'à la redoute de Tasdon, nouvellement construite par les Rochelais. Comme il en examinait attentivement la position, il fut tout-à-coup salué par le feu de plusieurs batteries placées sur le rempart. La garnison du fort fit en même temps une vigoureuse sortie sur ses gens qui, surpris par cette brusque attaque, s'enfuirent dans le plus grand désordre. Plusieurs gentilshommes de la suite du prince, entre autres le sieur de Nantes, premier capitaine du régiment de Piémont, et le

[1] 15 septembre 1627.

1627. sieur de Maricourt, furent tués avec une cinquantaine de soldats. La déroute eût été complète sans le duc de Bellegarde, lieutenant-général du prince, qui protégea la retraite en arrêtant l'impétuosité des assaillans, avec lesquels il fit le coup de pistolet, tout en se repliant sur le camp d'Aytré, où il ne rentra que le dernier. Lorsque Louis XIII apprit cette échauffourée, il en fut très-courroucé et fit écrire à son frère pour le blâmer d'avoir exposé sans nécessité la vie de ses gens, contrairement aux ordres exprès qu'il lui avait donnés de se contenter de cerner la Rochelle, et de ne rien entreprendre avant son arrivée. [1]

Les Rochelais se décidèrent alors à rompre ouvertement avec la cour et à prendre parti pour l'Angleterre. Jean Guiton et David de Fos furent chargés de négocier avec Buckingham un traité d'union qui ne fut signé que le 15 octobre, et dans lequel les Rochelais écartèrent soigneusement tout ce qui pouvait compromettre leurs libertés. [2] Les précautions qu'ils prirent pour conserver leur indépendance politique ne contribuèrent pas peu sans doute à refroidir l'ardeur de l'amiral anglais, en dérangeant des calculs qu'il n'avait pas osé avouer. L'expédition de Buckingham en France ne pouvait avoir pour motif unique une mesquine vengeance d'amour-propre : sous ce prétexte frivole se cachait vraisembla-

[1] *Mém. de Gaston, duc d'Orléans*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXI, p. 77 et suiv.

[2] *Mss. de Mervault*, ap. Arcère, tom. II, p. 248.

blement une plus haute combinaison. Les Anglais 1627.
n'avaient pas oublié que, pendant près de trois siècles, ils avaient possédé un tiers du territoire de France, et la Rochelle, si elle eût consenti à rentrer sous leur domination, leur eût été d'un puissant secours pour recouvrer leurs anciennes possessions du continent.

Mais les Rochelais, en consentant à se faire les alliés du roi d'Angleterre, n'entendaient nullement devenir ses sujets. Ils y étaient si peu disposés, que, dans un long manifeste qui suivit de près leur traité d'alliance avec Buckingham, au nombre des gages de dévoûment qu'ils avaient donnés, dans tous les temps, à la royauté, ils rappelaient, comme un de leurs plus beaux titres de gloire, qu'en 1372 leurs pères avaient secoué spontanément le joug de l'Angleterre pour rentrer sous l'obéissance de Charles V. [1]

Louis XIII répondit au manifeste des Rochelais par une déclaration dans laquelle il promit de maintenir les édits de pacification en faveur des protestans qui resteraient dans le devoir, et ordonna à ses parlemens et présidiaux de sévir avec la dernière rigueur contre tous ceux qui prendraient part à la révolte. Soubise fut déclaré criminel de lèse-majesté. Le parlement de Toulouse condamna le duc de Rohan *à être tiré à quatre chevaux, le déclara ignoble, mit le prix de sa*

[1] Voir ce Manifeste, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 249 à 253.

1627. *tête à cinquante mille écus et fit nobles ceux qui l'assassineraient.* Ce prince reçut, dans le même temps, une dépêche de Milord Montagu qui lui mandait « que le dessein de faire descente en Guienne était changé, et que, pour cet été, le duc de Buckingham ne ferait ses efforts que du côté de la Rochelle. » *Voyant que de tous côtés il n'y avait que des doutes et des incertitudes, il éprouva plus que jamais combien les hommes sont légers.* [1]

La guerre était décidément déclarée entre la cour et les Rochelais. Ceux-ci, ne gardant plus aucune mesure, affichaient hautement leur sympathie pour les hommes d'outre-mer. Ils rendaient des honneurs funèbres aux gentilshommes anglais tués dans la descente de l'île de Ré ; ils expédiaient journellement des secours d'hommes, de vivres et de munitions à l'escadre ennemie et chassaient de leur ville les officiers de la justice du roi.

Enhardi par l'appui des Rochelais et par un renfort de quinze ou seize cents soldats qui venait d'arriver d'Angleterre [2] avec une grande quantité de munitions, Buckingham dépêcha, le 14 septembre, à Paris, le sieur de Saint-Surin avec des lettres par lesquelles il offrait à Louis XIII d'évacuer l'île de Ré à condition que le Fort-Louis serait rasé. Mais le conseil royal considéra *qu'il serait honteux d'accorder*

[1] *Mém. de Sully*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. V, p. 420 à 457.

[2] 12 septembre 1627.

*par contrainte ce qu'on avait refusé librement, et qu'il* 1627.
*valait mieux s'exposer à perdre l'île de Ré par fortune de guerre que le Fort-Louis par faiblesse de cœur*. Il pensa, d'ailleurs, que la prise de la Rochelle dépendait, en grande partie, de la conservation du Fort-Louis, et que, bien que ce fort fût moins considérable en soi que l'île de Ré, sa possession était néanmoins d'une importance plus réelle que celle de cette île, à raison de sa position aux portes de la Rochelle. Le sieur de Saint-Surin fut donc congédié sans réponse satisfaisante du roi.

Il avait à peine quitté Paris, que le sieur de Taraube y arriva de la part du marquis de Toiras. Cet envoyé avait ordre de représenter à la cour que, pour secourir efficacement l'île de Ré, il était nécessaire d'y faire entrer, par le fort de la Prée, un corps de six mille hommes d'élite, afin d'attaquer les Anglais et de les rejeter hors de l'île par une action décisive. Il ajouta que le secours demandé devait être pourvu de vivres pour un mois, de planches pour se hutter et de deux cents barques de charge pour porter les provisions de guerre et de bouche.

« Tenir la Rochelle investie et envoyer néanmoins les meilleures forces pour secourir une citadelle, faire une descente en une île assiégée par une grande armée navale, mettre la meilleure partie de l'armée à la merci des vents et des vagues, des canons et des vaisseaux anglais, c'était, dit l'auteur des Mémoires

1627. de Richelieu, une entreprise bien hardie. » Mais on considéra que si l'ennemi s'emparait de l'île de Ré, il lui serait facile d'emporter aussi l'île d'Oleron, et qu'une fois maître de ces deux positions, il tiendrait en échec toute la côte de Saintonge et d'Aunis, empêcherait l'expédition des sels de Marennes et de Brouage, ferait chaque jour irruption dans les ports de l'Océan, et étendrait de plus en plus ses conquêtes dans l'intérieur du royaume. L'importance de l'île de Ré parut telle alors, qu'on résolut de ne rien épargner pour la conserver.

Six mille hommes d'élite furent donc détachés de l'armée du duc d'Orléans, et eurent ordre de se réunir dans l'île d'Oleron qui semblait être le point de départ le plus favorable. Deux cents barques étant nécessaires pour transporter ces troupes dans l'île de Ré, on en fit venir cent de Brouage et de la côte d'Arvert, et moyennant six mille écus, l'évêque de Nîmes se chargea d'en faire amener cent autres de la côte de Bretagne et du Bas-Poitou.

Ces préparatifs n'empêchaient pas qu'on s'occupât activement de jeter des vivres et des munitions dans le fort de Saint-Martin. Le jeune Richardière, plus connu sous le nom du capitaine Maupas, étant parti de la côte du Bas-Poitou avec huit barques chargées chacune de vingt-cinq tonneaux de divers rafraîchissemens, entra, le 22 septembre, deux heures avant le lever du soleil, dans le hâvre de la citadelle, avec une seule barque, les sept autres ayant été forcées

de relâcher. Les Anglais qui occupaient le bourg de Saint-Martin essayèrent de brûler cette barque; mais ils furent vigoureusement repoussés par le canon du fort qui leur tua deux capitaines, deux lieutenans et plusieurs soldats. La perte la plus douloureuse qu'ils firent dans cette occasion fut celle du colonel Barrach, lieutenant de Buckingham : ils ne parvinrent à enlever du champ de bataille le corps de ce capitaine qu'en allumant un grand feu de paille dont l'épaisse fumée déroba leurs mouvemens à l'ennemi. La mort du colonel Barrach les affecta à tel point, que le lendemain, au lever du jour, la mer étant très-calme, ils amenèrent tous leurs pavillons en signe de deuil; puis ayant fait approcher leurs vaisseaux le plus près possible du rivage, ils ne cessèrent, le reste du jour, de canonner la citadelle, où ils tuèrent beaucoup de monde, entre autres le sieur de Montferrier, frère de Toiras. 1627.

C'était le deuxième frère que le gouverneur de Saint-Martin perdait dans cette guerre. La douleur qu'il en ressentit, le spectacle de sa garnison foudroyée par trois cents pièces de canon, les souffrances qu'il éprouvait, et la lenteur de la cour à le secourir, ébranlèrent sa résolution, et lui firent concevoir un moment la pensée de se rendre à l'ennemi. D'autres prétendent que ce fut, de sa part, une ruse pour gagner du temps en amusant l'amiral anglais par des négociations. Quoi qu'il en soit, il députa, le 6 octobre, le sieur de Montendre vers le duc de

1627. Buckingham, pour savoir de lui quelles conditions il entendait lui imposer. Le duc répondit qu'il ferait connaître le lendemain ses intentions.

Un capitaine habile eût profité de ce moment de faiblesse pour s'emparer de la place, sans laisser à l'ennemi le temps de la réflexion. Toiras, revenu à des sentimens plus nobles, ne chercha plus dès-lors qu'à temporiser. Le lendemain, il dépêcha les sieurs de Soubran et des Etangs vers l'amiral anglais pour avoir sa réponse : mais Buckingham leur dit que c'était au gouverneur de fixer le prix qu'il mettait à sa soumission, et les congédia en leur donnant trois heures pour lui signifier leurs conditions écrites. Toiras lui envoya dire par un tambour que le délai était trop court pour traiter une affaire de cette importance, et le pria d'attendre jusqu'au lendemain. Comprenant que les assiégés avaient changé de dispositions, le duc entra dans une grande colère, disant qu'on se jouait de lui, et fit tirer plusieurs coups de canon contre la place. Enfin, il envoya dire à Toiras qu'il lui accordait jusqu'au lendemain, huit heures du soir, pour avoir de lui une réponse définitive. [1]

Cependant le sieur de Saint-Florent, que le duc d'Orléans avait dépêché vers le comte de Grammont, gouverneur de Bayonne, ayant rempli sa mission, un grand nombre de navires et de pinasses arrivèrent du

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, *Coll.*, tom. XXIII, p. 314 à 416. — *Mém. de Sully*, liv. XII, ibid., tom. V, p. 420 à 457.

golfe de Gascogne et se réunirent dans le port des Sables-d'Olonne, où l'évêque de Mende et le sieur de Marsillac avaient préparé un amas considérable de vivres et de munitions. Le 6 octobre, pendant que Toiras parlementait avec l'amiral anglais, un convoi de trente-cinq voiles, monté par quatre cents matelots, trois cents soldats, et soixante gentilshommes, sortit du port des Sables, et vint mouiller, à quatre heures du soir, en rade de l'Aiguillon. 1627.

Le lendemain jeudi, vers midi, un vent frais de nord-ouest s'étant élevé, l'escadre mit à la voile entre sept et huit heures du soir, ayant pour mot d'ordre : *Vive le roi! Passer ou mourir*. Le capitaine Maupas, qui déjà avait traversé les lignes ennemies et en connaissait tous les détours, conduisait l'avant-garde, ayant pour lieutenant le sieur Desplan. L'aile droite était formée par Beaulieu, Persac et Launay de Razilly ; l'aile gauche par Brouilly, Cahusac, la Roque, Soutiers, Jonquières et plusieurs autres gentilshommes. Derrière eux venaient quatre barques conduites par les pilotes la Treille, Odouard, Masson et Martin. Elles étaient suivies de dix pinasses et dix traversiers de Brouage, commandés par le capitaine Andouyns, gentilhomme bayonnais. Enfin l'arrière-garde était formée du flibot de Marsillac et de cinq barques olonnaises, commandées par le capitaine Cantelou, et montées par plusieurs gentilshommes. Ce convoi ayant longé la côte d'Aunis, ne tarda pas à apercevoir les feux de Saint-Martin, et se trouva

1627. bientôt à une légère distance de l'escadre anglaise.

Avant de sortir du port des Sables, on était convenu de gagner la pointe des Baleines, à l'ouest de l'île de Ré, pour de là revenir à l'est en longeant la côte de l'île, et éviter, par ce moyen, le gros de l'armée ennemie, mouillée en face de Saint-Martin. Buckingham, instruit par ses espions de la direction que devait prendre le convoi, envoya vers la pointe des Baleines cent cinquante barques bien armées pour lui barrer le passage. Mais ce que ses agens n'avaient pu lui dire, c'est qu'en rade de l'Aiguillon les commandans du convoi, changeant d'avis, avaient résolu de cingler en droite ligne vers Saint-Martin.

« Les chaloupes ennemies, avait dit le capitaine Maupas, doivent tenir le large : il leur serait facile, à raison de leur nombre, de nous envelopper et de nous couler à fond. Le gros de l'armée est, au contraire, concentré devant Saint-Martin. Les Anglais ne s'imagineront pas que nous tentions de nous faire jour à travers leurs vaisseaux et grosses remberges. Il nous sera plus aisé de leur échapper qu'aux chaloupes, parceque nos pinasses, par leur petitesse, présentent peu d'espace aux boulets et passeront impunément sous le feu des canonnades. » Cet avis avait été unanimement adopté, quoique le plus périlleux en apparence. [1]

[1] *Mém. de Gaston, duc d'Orléans*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXI, p. 77 et suiv. — *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ibid., tom. XXIII, p. 314 à 416.

Le convoi s'avançait donc en bon ordre vers Saint-Martin, lorsqu'il fut surpris tout-à-coup par un calme plat qui fit tomber les voiles sur les mâts, et tint, pendant deux heures, les bâtimens immobiles. « Mais on se mit à prier Dieu, dit l'auteur des Mémoires de Richelieu, et tôt après il se leva un petit vent qui leur fit prendre leur route, et environ demi-heure après, ils virent le feu que Toiras faisait de la citadelle. » 1627.

Sans rompre l'ordre qu'il avait adopté au départ de l'Aiguillon, le convoi fondit à toutes voiles au milieu de l'escadre anglaise qu'il traversa sous une pluie de boulets et d'arquebusades, mais avec tant de bonheur, que, de trente-cinq navires dont il se composait, vingt-neuf arrivèrent sains et saufs dans le hâvre de la citadelle. Cinq relâchèrent à la côte d'Aunis; un seul fut pris au moyen des câbles que les Anglais avaient amarrés aux beaupiés de leurs vaisseaux pour embarrasser le passage. Les capitaines Beaulieu et Launay de Razilly, qui montaient ce navire, firent jeter un homme à la mer, armé d'une hache, pour couper les câbles qui leur faisaient obstacle : mais dans ce moment le contre-maître du vaisseau de Maupas ayant, de son côté, coupé un autre câble qui l'arrêtait, ce câble, en tombant, s'embarrassa dans le gouvernail de Razilly et de Beaulieu, et entraîna, par son propre poids, leur navire contre le vaisseau anglais auquel il était amarré. Le navire fut aussitôt assailli par plusieurs chaloupes armées, et

1627. après un rude combat, *où le sieur la Guette pourfendit un des ennemis*, Beaulieu et Razilly furent forcés de se rendre, et obtinrent leur liberté moyennant la promesse de dix mille écus de rançon.

Buckingham qui, ainsi qu'on l'a dit, avait donné à Toiras jusqu'à huit heures du soir pour avoir de lui une réponse définitive, et qui attendait impatiemment cette heure comme le couronnement de ses travaux, fut au désespoir en voyant lui échapper une conquête qu'il avait crue si certaine. Le lendemain,[1] au lever du jour, les soldats de la citadelle, pour toute réponse à ses sommations de la veille, lui montrèrent, attachés au fer de leurs piques, « force bouteilles de vin, chapons, coqs-d'Inde, jambons, langues de bœuf et autres provisions ; les nouveaux canonniers, arrivés avec la flotte, saluèrent de force canonnades les vaisseaux qui s'étaient approchés de trop près sur la créance que ceux de dedans n'avaient plus de poudre. Il y avait dans les barques plus de deux cents tonneaux de farines, soixante pipes de vin, trois coffres de drogues pour les malades; des morues, pois, fèves en très-grande quantité, des jambons, soixante bœufs salés, plusieurs moutons

[1] Le jour qui suivit l'entrée du convoi dans la citadelle étant la veille de la fête de Saint-Denis, on fit l'épigramme suivante :

Buckingham, vous avez juré
De prendre Saint-Martin de Ré :
Si Saint-Denis, seul et sans tête,
A renversé tous vos desseins,
Jugez que feront tous les saints,
S'ils vous retrouvent à leur fête.

vifs ; des chemises, chausses, souliers en grand nombre, des manteaux de caban pour les sentinelles, tous les vaisseaux lestés de charbon de terre pour chauffer les soldats. » 1627.

Buckingham ayant, à la marée du matin, fait avancer ses vaisseaux près du rivage de l'île, fit jeter un grand nombre de *balles à feu* sur les pinasses pour les incendier ; mais il ne put les atteindre, et la mer, en se retirant, les laissa à sec sur le sable, hors de portée du canon. Cette tentative ayant échoué, les Anglais qui occupaient le bourg de Saint-Martin vinrent à leur tour, divisés en deux bataillons, pour brûler les barques, et furent repoussés avec perte par le feu de la citadelle. A la marée du soir, les hommes de l'escadre revinrent à la charge *avec un grand appareil de chaloupes, galiotes et pataches : il y eut une grande escopetterie et quantité de coups de canon tirés de part et d'autre*. Enfin, vers neuf heures du soir, les Anglais du bourg firent jouer une mine sous les deux ouvrages avancés qui défendaient le hâvre de la citadelle ; mais tout ce qu'ils purent faire pour arriver jusqu'aux pinasses et les incendier étant demeuré inutile, ils renoncèrent à leur dessein. [1]

Cet échec découragea tellement l'amiral anglais, que dès ce moment il résolut d'évacuer l'île de Ré.

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 416.—*Mém. de Gaston, duc d'Orléans*, ibid., tom. XXXI, p. 77 et suiv. — *Mém. de Sully*, liv. XII, ibid., tom. V, p. 420 à 457.

1627. Le 11 octobre, il commença à faire porter sur ses vaisseaux les armes et les munitions qu'on avait débarquées. Puis il fit appeler un des serviteurs de Soubise et lui dit que son conseil le forçait à retourner en Angleterre, voyant la citadelle pourvue de vivres, la saison avancée, l'armée affaiblie et les approvisionnemens en grande partie épuisés. L'officier de Soubise s'efforça de détourner le duc d'une pareille résolution en lui remontrant que le *rafraîchissement* qui venait d'arriver aux assiégés ne pouvait les soutenir long-temps, que si la citadelle était serrée de près, elle serait promptement réduite à la même extrémité qu'auparavant; que, d'ailleurs, sa retraite allait entraîner la ruine des Rochelais, s'il les abandonnait à la colère du roi après les avoir déterminés à se déclarer pour l'Angleterre. A toutes ces raisons Buckingham se contenta de répondre que ses capitaines ne voulaient pas demeurer plus long-temps dans l'île de Ré. Voyant le duc résolu à *déloger*, l'officier se hâta d'en informer Soubise qui, depuis la mi-septembre, était à la Rochelle, *malade d'une fâcheuse fièvre tierce et d'un grand dévoiement d'estomac*. Le prince, malgré sa faiblesse, vint aussitôt en l'île de Ré, et fit tout ce qu'il put auprès de l'amiral anglais pour le faire changer de dessein, mais il le trouva inébranlable. [1]

Cependant Louis XIII ayant recouvré assez de

[1] *Mém. de Sully*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. V, p. 420 à 457.

forces pour venir prendre le commandement de l'armée devant la Rochelle, était parti de Paris le 24 septembre et s'acheminait à petites journées vers l'Aunis. Il reçut à Niort, le 9 octobre, la nouvelle du *grand et dernier secours* qui venait de pénétrer dans le fort de Saint-Martin. Le 11, *Monsieur*, duc d'Orléans, alla recevoir le roi à Surgères, d'où ils partirent ensemble le jour suivant, pour venir à l'armée, qu'ils trouvèrent rangée en bel ordre de bataille entre la Jarrie et Aytré. Le roi établit son quartier-général dans ce dernier bourg, où il se logea avec toute sa suite, décidé à ne plus quitter l'Aunis que la Rochelle ne fût en son pouvoir. 1627.

Peu de jours après l'arrivée du roi au camp, le duc d'Orléans lui demanda congé pour retourner à Paris. Tout en le laissant libre de rester ou de partir, Louis XIII ne lui cacha pas son mécontentement de le voir quitter l'armée au moment où sa présence allait devenir nécessaire, et lui fit observer *que cette action témoignerait qu'il affectionnait peu les affaires de la guerre et que ses desseins ne favorisaient pas le bien de l'état*. Malgré ces remontrances, le jeune prince persista dans sa résolution, piqué de ce que le roi lui ôtait le commandement sous prétexte de le prendre pour lui-même, mais en réalité pour le donner à un homme qui, par l'habit qu'il portait et le caractère dont il était revêtu, ne semblait pas destiné à commander des armées. [1]

[1] *Mém. de Gaston, duc d'Orléans*, ap. Petitot, Coll., tom.

1627. Cet homme était Armand-Duplessis Richelieu, ci-devant évêque de Luçon, alors cardinal et premier ministre de Louis XIII.

Le cardinal s'étant logé au Pont de la Pierre, maison isolée, située sur le rivage de la mer, entre Aytré et Angoulins, les Rochelais formèrent le projet de venir l'enlever pendant la nuit. Louis XIII, averti de ce dessein par un de ceux qui devaient l'exécuter, fit partir le cardinal pour Brouage, et se rendit lui-même au Pont de la Pierre à l'entrée de la nuit fixée pour l'exécution de l'entreprise. Il fit cacher des hommes armés dans les dunes de sable qui bordent le rivage de la mer, plaça un corps de mousquetaires dans la maison et se tint à quelque distance avec de la cavalerie, prêt à tomber sur les Rochelais au moment où ils viendraient aborder. Mais il les attendit inutilement toute la nuit. Après s'être avancés jusques dans la rade d'Angoulins, ils n'osèrent débarquer, soupçonnant apparemment quelque trahison. Le cardinal pourvut depuis à la sûreté de sa demeure en la faisant fortifier de retranchemens à l'épreuve du canon. [1]

Cinq jours après l'arrivée de Louis XIII au camp, [2] le capitaine Andouyns, qui avait fait partie du grand convoi de vivres introduit dans le fort Saint-Martin,

XXXI, p. 77 et suiv. — *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ibid., tom. XXIII, p. 314 à 416.

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, loc. cit.

[2] 16 octobre 1627.

sortit du hâvre de cette citadelle et traversa l'escadre 1627.
anglaise avec une partie des pinasses du convoi, chargées de malades et de blessés. Le roi apprit par lui que l'armée de Buckingham souffrait beaucoup des incommodités de la saison et des pluies qui commençaient à tomber en abondance. Mais le mal des Anglais ne soulageait pas celui de la garnison de Saint-Martin, et le 25 octobre, le sieur de Saint-Preuil vint, de la part de Toiras, annoncer à Louis XIII que cette garnison pouvait tenir encore jusqu'au 13 novembre, mais qu'après ce terme elle serait forcée de se rendre si elle n'était secourue auparavant.

Cette nouvelle fit reprendre avec activité l'exécution du projet formé le mois précédent, de faire passer dans l'île de Ré, à la faveur du petit fort de la Prée, un corps de six mille hommes de pied et trois cents chevaux pour faire lever le blocus de Saint-Martin et chasser les Anglais de l'île. Le maréchal de Schomberg avait été particulièrement chargé de préparer cette entreprise ; mais il s'en était peu occupé, persuadé que les pluies et les incommodités de l'hiver où l'on entrait suffiraient pour affaiblir l'armée anglaise et la forcer à la retraite. Le cardinal s'employa dès-lors activement à rassembler des pataches pour faire embarquer les troupes à Brouage et à Oleron.

Dès le 17 octobre il avait expédié aux régimens de Beaumont et de Duplessis-Praslin, cantonnés, le

1627. premier au village du Plomb, le second dans l'île d'Oleron, l'ordre de faire une descente en l'île de Ré, et d'y tirer une ligne de retranchemens depuis le fort de la Prée jusques vers Saint-Martin, afin de faciliter le débarquement des troupes. Huit cents hommes choisis dans ces deux régimens s'étaient embarqués le 23; mais une moitié seulement avait gagné l'île: le reste, repoussé par le vent contraire, avait relâché dans la Charente pour attendre un temps plus favorable.

Le 25, jour où le sieur de Saint-Preuil apporta au camp des nouvelles de Toiras, le cardinal partit pour Brouage et Oleron afin de hâter l'embarquement des troupes. En même temps, Louis XIII envoya huit cents hommes de ses Gardes au port du Plomb, sous le commandement de Charles de Créqui, sieur de Canaple, pour s'y embarquer avec quatre cents hommes qui restaient du régiment de Beaumont et trente gendarmes de la compagnie de la reine. Le maréchal de Schomberg eut ordre de s'y rendre aussi avec les mousquetaires du roi et cinquante chevaux de la Garde, afin de s'embarquer aussitôt après le retour des barques qui auraient transporté la première division. Enfin, Marsillac fut expédié à Oleron pour passer dans l'île de Ré avec ce que le cardinal aurait pu rassembler de troupes et d'approvisionnemens. « Sa Majesté ne se contenta pas de ces armes; elle eut principalement recours à Dieu, et commanda que chacun se mît en bon état, particulièrement ses

mousquetaires qu'elle fit confesser et communier avant de partir. [1] » 1627.

Le cardinal avait fait une telle diligence à Brouage et à Oleron, bien qu'il n'eût pas trouvé trois barques prêtes dans les ports, qu'à l'arrivée de Marsillac, le régiment de Navarre, ce qui restait du régiment du Plessis-Praslin, celui de la Meilleraie, six cents hommes des régimens de Piémont et de Rambure, quatre-vingts hommes de la compagnie de la reine, cinquante chevau-légers du roi, cinquante de Bussi-Lamet et soixante gentilshommes étaient prêts à mettre à la voile avec une ample provision de vivres et de munitions de guerre. Mais un incident pensa déranger toutes les combinaisons du cardinal. Le maréchal de Schomberg qui, ainsi qu'on l'a dit, avait ordre de s'embarquer au Plomb, ayant appris que le passage était difficile de ce côté, avait obtenu de Louis XIII de venir s'embarquer à Oleron avec le gros des troupes royales. Arrivé le 30 octobre à Marennes, avec les mousquetaires du roi, cinquante chevaux de la Garde et une nombreuse noblesse, il écrivit à Richelieu de lui envoyer des barques pour faire passer ses troupes à Oleron. Ce surcroît de monde, auquel le cardinal ne s'était pas attendu, le mit dans un grand embarras : mais son génie fécond en ressources pourvut à tout et l'embarquement se fit sans confusion. Toute cette flotte appareilla dans la nuit de la Tous-

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll. tom. XXIII, p. 314 à 416.

1627. saint et gagna en bon ordre les saumonnars d'Oleron, pour prendre le vent et de là cingler vers l'île de Ré.[1]

Le jour même où Schomberg était arrivé à Oleron, le sieur de Canaple s'était embarqué au Plomb avec huit cents hommes du régiment des Gardes, quatre cents du régiment de Beaumont et trente gendarmes de la compagnie de la reine. Il vint prendre terre, le 1er novembre, à onze heures de la nuit, près du fort de la Prée, avec ses munitions et trois pièces de canon.

A cette nouvelle, le duc de Buckingham *se réveilla*, et se mettant à la tête de tout ce qu'il avait de monde dans le bourg de Saint-Martin, au nombre de deux mille hommes de pied et cent vingt chevaux, marcha vers le fort de la Prée pour s'opposer au débarquement. Saint-Preuil ayant eu avis de son approche, conseilla à Canaple, qui commandait en qualité de mestre-de-camp du régiment des Gardes, d'attendre le jour pour opérer sa descente dans l'île, sous la protection du fort de la Prée. Mais Canaple ne s'arrêta point à cet avis.

Le sieur de Fourilles, dont la barque toucha la première au rivage, ayant formé un bataillon serré de ses gens au nombre de quatre-vingts, tous les chefs qui abordèrent après lui suivirent son exemple, et la descente s'opéra ainsi en bon ordre. Alors Fourilles, à la tête de son bataillon, ayant Tilladet à sa droite, Porcheux à sa gauche, s'avança, précédé

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 416.

d'un corps d'enfans-perdus, vers les Anglais qu'il 1627.
rencontra à deux heures du rivage. Les éclaireurs ayant fait une décharge de leurs armes, Fourilles put, à la lueur du feu des mousquets, distinguer l'ordre de l'ennemi, et jugea qu'il était plus prudent de fondre sur lui que de l'attendre. Il commanda la charge aussitôt : mais soit que la terreur se fût emparée de ses gens ou qu'ils ne fussent pas encore suffisamment remis des fatigues de la traversée, aucun ne marcha, à l'exception de Manseau et de son enseigne, de Barillos et de Pensamont. Toutefois ces cinq hommes tombèrent avec tant d'impétuosité sur le front de l'avant-garde ennemie, qu'ils jetèrent un moment le désordre dans ses rangs ; mais Fourilles vit avec douleur Manseau et Pensamont périr victimes de leur intrépidité, l'un d'un coup de mousquet, l'autre de quatre coups de piques.

Pendant ce temps, Canaple et ses gens s'étaient formés en bataille à quelque distance du rivage. On se tint, le reste de la nuit, sur le qui vive : mais le lendemain, 2 novembre, à la pointe du jour, la cavalerie de Buckingham s'étant avancée à une portée de mousquet, les gendarmes du roi montèrent à cheval et fondirent sur elle. Quelques engagemens partiels eurent lieu, dans cette journée, entre le village de la Flotte et le fort de la Prée, mais sans aucun résultat sérieux. [1]

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 416.

1627. L'assurance d'un secours prochain rendit la sécurité aux garnisons de l'île. Buckingham se trouva dès-lors dans la nécessité de vaincre ou de fuir honteusement. Plus que jamais décidé à évacuer l'île de Ré, ce général voulut, avant de partir, *pour faire voir qu'il avait essayé toutes choses possibles*, faire au moins un effort pour se rendre maître de la citadelle, bien qu'il n'eût aucun espoir de succès. Il pensait toutefois, sur le rapport de quelques transfuges, que Toiras n'avait pas huit cents hommes avec lui, que du côté de la mer la courtine n'avait ni rempart ni fossé, et qu'en dressant des échelles contre cette partie de la place, on parviendrait peut-être à s'y introduire. Il résolut donc, sans autre reconnaissance, de faire donner un assaut général. [1]

Le samedi, 6 novembre, au lever du jour, les tranchées se remplirent de soldats. Toiras comprit soudain qu'on s'apprêtait à attaquer la citadelle. En effet, vers huit heures, Buckingham fit tirer trois coups de canon, signal ordinaire de l'attaque. Il ordonna aux Anglais et aux Irlandais de donner du côté du bourg, et aux Français, mêlés de quelques Anglais, du côté de la mer. La place fut soudain assaillie avec vigueur : mais le plus fort de l'action fut dirigé sur le bastion de Toiras, du côté du bourg, et le moins avancé des quatre qui flanquaient la citadelle. Manuel qui condui-

[1] *Mém. de Sully*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. V, p. 420 à 457.

sait les dix premières échelles, n'en put placer que deux. Toutefois l'ennemi s'empara du bastion sans difficulté, parce que ceux de dedans, voyant que l'assaut était général, ne s'amusèrent pas à défendre les dehors de la place. Mais le bastion ne resta pas long-temps au pouvoir des assaillans. Les mousquetaires de la citadelle commencèrent à faire sur eux un feu si nourri, qu'ils furent bientôt forcés de se retirer. 1627.

L'attaque principale fut alors dirigée contre le bastion d'Antioche, plus élevé et mieux revêtu que celui de Toiras. Un corps de mille à douze cents hommes se jeta impétueusement sur cet ouvrage, et du premier élan, s'empara de la contrescarpe et du fossé. Mais ceux qui défendaient le chemin de communication du bastion avec la citadelle firent si bonne contenance, que les assaillans, foudroyés par les mousquetades qui pleuvaient des demi-lunes latérales, furent encore forcés de lâcher pied et s'enfuirent dans le plus grand désordre. Après ce nouvel échec, l'ennemi ne vint plus à la charge, et l'assaut, qui avait commencé à la fois sur tous les points, cessa de même partout en même temps.

Buckingham laissa sur les contrescarpes et dans le fossé plus de six cents morts. Toiras, au dire des écrivains français, ne perdit, dans cette journée, que vingt soldats et un sergent, ce qui est peu croyable. Telle était l'ardeur des assiégés, que les malades eux-mêmes se traînaient sur le rempart pour

1627. prendre part à la défense commune. Ceux qui n'avaient pas la force de combattre chargeaient les mousquets de leurs camarades. Plusieurs, se sentant défaillir, disaient à leurs compagnons : — *Ami, je te donne mes hardes, creuse-moi ma fosse.* — Et se plaçant eux-mêmes dans cette couche funèbre, s'y endormaient du dernier sommeil.

Le soir, Buckingham envoya demander ses morts, qui furent aussitôt portés au bord de la tranchée. Pour toute sépulture on les jeta pêle-mêle dans le fossé et on les couvrit avec la terre même du retranchement, ce qui fit comprendre aux gens de la citadelle que l'amiral anglais s'apprêtait à évacuer l'île.[1]

Pendant ces événemens, le maréchal de Schomberg et le gros des troupes royales, qui s'étaient embarqués le 1er novembre à Oleron, avaient été contrariés par les vents de nord-ouest et forcés de relâcher partie à Brouage, partie dans la Charente et à l'île d'Aix. S'étant ralliés dans la nuit du 7 au 8, ils réussirent, non sans peine, à gagner l'île de Ré du côté de la mer sauvage, et vinrent prendre terre au petit port de Chauveau, en face de Sainte-Marie. Le maréchal ayant opéré sa descente sans obstacle, marcha en bon ordre sur le fort de la Prée, pendant que le sieur de Marillac, frère du grand-chancelier, prenait, avec toute la cavalerie, le chemin de la Flotte, à

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 416. — *Mém. de Sully*, liv. XII, ibid., tom. V, p. 420 à 457.

1627.

dessein de surprendre le duc de Buckingham dans son quartier-général. Mais les Anglais avaient évacué ce bourg pendant la nuit. Marillac alla rejoindre le maréchal au fort de la Prée, après avoir détaché le sieur de Saint-Preuil pour avertir Toiras de l'arrivée des troupes du roi et observer la position des Anglais qui occupaient le bourg de de Saint-Martin.

Buckingham ayant perdu tout espoir de se maintenir désormais dans l'île de Ré, s'était retiré, avec une partie de ses gens, dans la presqu'île de Loix pour s'y embarquer. Le 8 novembre il ordonna de battre aux champs pour faire évacuer sans bruit le bourg de Saint-Martin, du côté qui fait face au village de la Couarde. La plaine qui s'étend entre ce village et Saint-Martin ayant plus d'une lieue de largeur, les Anglais opérèrent d'abord leur retraite vers la presqu'île de Loix en bon ordre de bataille. Mais lorsqu'ils furent arrivés au lieu appelé *les passes*, où l'île se retrécit entre les eaux du pertuis d'Antioche et celles de la Fosse-de-Loix, ils furent obligés de rompre leur ordre et de défiler par pelotons.

Instruit par Toiras de la retraite des Anglais, le maréchal de Schomberg, ayant rassemblé toutes ses forces, s'était mis promptement à leur poursuite. Tant qu'ils purent se développer dans la plaine de la Couarde, il se contenta de les suivre de loin en longeant les dunes de la mer sauvage : mais lorsqu'il les vit engagés sur le terrain étroit et marécageux qui s'étend de la Couarde à la presqu'île de Loix, il

1627. jugea le moment favorable pour une attaque et s'apprêta à charger l'ennemi.

Pour atteindre le canal de Loix, qui sépare la presqu'île de ce nom du reste de l'île, les Anglais étaient obligés de suivre une longue chaussée, de dix-huit à vingt pieds de largeur, bordée, de chaque côté, par des fossés profonds et de vastes marais salans. Cette chaussée, après plusieurs détours, allait aboutir à un pont en bois que les Anglais avaient construit sur le canal de Loix à leur arrivée dans l'île : il n'avait pas moins de quarante pas de longueur, et six chevaux à peine pouvaient y marcher de front.

Déjà deux bataillons anglais avaient passé le canal, suivis de toute l'artillerie : mais trois autres bataillons étaient encore sur la chaussée en deçà du pont. Le maréchal ayant ordonné à Bussi-Lamet de charger cette arrière-garde, le capitaine partit à toute bride avec son escadron, suivi de près par Schomberg à la tête du reste de la cavalerie. Il tomba sur l'ennemi avec tant d'impétuosité, que la cavalerie anglaise, qui avait fait volte-face pour le recevoir, fut culbutée du premier choc. L'infanterie voulut, à son tour, faire tête aux cavaliers français; mais elle fut rompue, foulée aux pieds des chevaux et une grande partie jetée violemment dans les fossés. L'infanterie de Schomberg étant survenue pendant la mêlée, tomba sur les débris des bataillons anglais, acheva de les tailler en pièces et poursuivit les fuyards jusques

par delà le pont où elle s'empara de leur artillerie. 1627.
« Les ennemis perdirent dans cette rencontre près de deux mille hommes et soixante drapeaux : cinq colonels, deux cent cinquante capitaines, vingt gentilshommes de qualité et trois lieutenans-colonels. Milord Montjoie, général de la cavalerie, y fut pris prisonnier : tout le champ était semé de leurs ar-armes. » [1]

Dans la nuit qui suivit cette sanglante journée, le duc de Buckingham fit embarquer précipitemment ce qui lui restait d'hommes et de chevaux. Il attendit quelques jours en mer un vent favorable et de l'eau fraîche que les Rochelais lui envoyèrent à deux reprises. Enfin, le 17 novembre, il fit voile pour l'Angleterre, emmenant Soubise malade, douze cents hommes qui lui restaient de huit mille qu'il avait amenés, parmi lesquels il y avait environ mille blessés ou malades. [2]

En s'en allant, il promit aux Rochelais de revenir bientôt les délivrer avec une armée plus nombreuse et mieux équipée. Pour preuve de la sincérité de sa promesse, il emmena un grand nombre de marchands de la Rochelle qu'il devait renvoyer d'Angleterre avec d'amples approvisionnemens. Mais le 21 no-

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 314 à 416.

[2] *Mém. du cardinal de Richelieu*, loc. cit. — *Mém. de Sully*, liv. XII, ibid., tom. V, pag. 420 à 457. — *Mém. de Gaston duc d'Orléans*, ibid, tom. XXXI, p. 78. — *Hist. généal. de la maison de Fr.*, tom. II, p. 179.

1627. vembre, en approchant des côtes d'Angleterre, il envoya les marchands rochelais l'attendre à Bristol, fit conduire Soubise à Portsmouth, et, s'embarquant sur un flibot, gagna le port de Plimouth où le comte de Hollande préparait un grand convoi de vivres pour la Rochelle. Il ordonna que les navires prêts à mettre à la voile fussent déchargés et les marchandises vendues sous prétexte qu'elles se gâtaient : après quoi il alla trouver le roi Charles Ier à Londres, auprès de qui il se justifia du mauvais succès de sa campagne de France, *en rejetant sur les innocens le blâme de toutes les fautes qui s'étaient faites.* [1]

« Ainsi finit à leur malheur, dit un écrivain catholique, cette entreprise injuste contre la France, et qui ne leur rapporta autre fruit que d'avoir été cause que le roi attaqua la Rochelle et leur ôta en elle le moyen de plus jamais rien entreprendre contre lui. [2] — Voilà, ajoute un écrivain protestant, le succès du voyage du duc de Buckingham, auquel il perdit la réputation de sa nation et la sienne, consuma une partie des vivres des Rochelais, et mit au désespoir le parti pour lequel il était venu en France. [3] »

[1] *Mém. de Sully*, liv. XII, ap. Petitot, Coll., tom. V, p. 78.
[2] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 416.
[3] *Mém. de Sully*, ibid., loc. cit.

# LIVRE ONZIÈME.

## DERNIER SIÉGE DE LA ROCHELLE.

### 1628.

On a pu remarquer la décadence progressive du parti calviniste. Après la mort de Henri IV, Rohan et Soubise avaient seuls accepté le commandement offert par l'assemblée de la Rochelle. Lesdiguières, Bouillon, la Trimouille, les hommes les plus éminens de la réforme, s'étaient hâtés de faire leur paix avec la cour. La plupart des chefs qui, à la fin du XVI^e siècle, avaient commandé les forces protestantes, n'existaient plus ou servaient dans les armées du roi.

Non seulement le parti manquait de généraux, mais les villes du Midi, qui naguère avaient embrassé le plus chaudement la défense des églises, ne faisaient plus la guerre qu'avec répugnance. Nîmes, Uzès, Milhau, Castres, Montauban n'étaient demeurées dans la confédération que par contrainte,

et menaçaient, à chaque occasion, de traiter avec la cour. Rohan qui, depuis 1621, s'était maintenu dans le Languedoc avec ses seules forces, fut obligé de recourir à l'Angleterre, à la Savoie et même à l'Espagne, le pays du monde le plus hostile aux réformés. L'Angleterre, la Savoie firent leur paix avec la France, et les promesses de l'Espagne demeurèrent sans effet.

La principale cause de la décadence du parti protestant, c'est qu'il n'était plus enflammé de cette exaltation religieuse qui long-temps avait fait sa force et l'avait soutenu dans ses revers. Les bûchers de la Sorbonne étaient éteints, les persécutions parlementaires avaient cessé, la liberté de conscience n'était plus contestée. Des intérêts purement humains avaient remplacé la cause sacrée de la religion. Ce qui le prouve, c'est le traité de Rohan avec les catholiques espagnols, c'est que les calvinistes les plus fervens combattaient sans scrupule contre leurs coreligionnaires sous la bannière orthodoxe de la cour. Le sentiment religieux avait dégénéré en un besoin d'indépendance politique mal compris et mal dirigé. En reniant son origine, en dérogeant à son principe, la réforme avait perdu sa puissante homogénéité, et la Sainte-Guerre du XVI^e^ siècle n'était plus qu'une révolte téméraire.

En même temps que le parti réformé allait s'affaiblissant par la divergence de ses opinions et de ses intérêts, le gouvernement royal concentrait ses for-

ces et agissait avec un déploiement de troupes inconnu 1628.
jusqu'alors. Abandonnés de leurs alliés, privés de capitaines habiles, traités en criminels par un roi puissant et victorieux, les protestans étaient intimidés, découragés, abattus. Dans un tel état de prostration morale ils ne pouvaient lutter long-temps contre des forces immenses, et la conscience de leur faiblesse devait contribuer encore à précipiter leur ruine.

Le siége de la Rochelle, l'un des plus mémorables des temps modernes, fut la dernière convulsion du parti expirant, terrible et douloureuse agonie du géant terrassé, qui recueille ses forces pour se rattacher à la vie et hâte son dernier soupir par l'effort même qu'il fait pour ressaisir l'existence.

1628. — La retraite du duc de Buckingham se fit sentir, par contre-coup, aux Rochelais, qu'il avait excités à la révolte. Comptant sur la prise de l'île de Ré, ces malheureux citoyens avaient livré à leurs alliés une grande partie des approvisionnemens qu'ils avaient faits pour eux-mêmes, et lorsque Louis XIII entreprit le siége de la Rochelle, cette ville était presque totalement dépourvue de vivres et de munitions.

Les Rochelais toutefois ne se laissèrent point abattre par la grandeur du péril ni intimider par l'appareil formidable de l'armée royale, forte de trente mille hommes et commandée par les premiers capitaines du temps. Décidés à défendre jusqu'à la mort

1628. leurs murailles et leurs institutions menacées, ils envoyèrent demander au roi des sauf-conduits pour faire sortir de la place toutes les bouches inutiles. Cette faveur leur fut refusée, ainsi qu'à la vieille duchesse de Rohan qui sollicita un *passeport* pour elle, sa fille et deux cents femmes. Il n'y eut d'exception que pour Paul Yvon, seigneur de Laleu, savant mathématicien. [1]

Sachant que les assiégés attendaient des secours du roi d'Angleterre, avec qui les ministres Salbert et Vincent, leurs députés, venaient de conclure un nouveau traité d'union, Louis XIII employa tout l'hiver à faire cerner étroitement la Rochelle. Il ne songeait pas à prendre cette ville de force. Le siége de 1573, si funeste à l'armée de Charles IX, était encore présent au souvenir de ses vieux généraux. Convaincu qu'il ne pourrait emporter la place qu'en versant des torrens de sang, il résolut de l'avoir par famine, moyen plus lent, mais moins périlleux et peut-être plus sûr.

Le duc d'Angoulême et les maréchaux de Bassompierre et de Schomberg eurent ordre de pourvoir au blocus de la ville, du côté de la terre, au moyen de lignes de circonvallation embrassant trois

[1] *Mém. de Gaston, duc d'Orléans*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXI, p. 98. — *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, ibid., tom. XXIII, p. 470. — *Mém. de Pontis*, liv. VII, ibid., tom. XXXII, p. 1. — *Mém. de Tallemant des Réaux*, Paris 1834, tom. V, p. 43.

lieues de pays et flanquées, de distance en distance, d'un grand nombre de forts et de redoutes. Le cardinal de Richelieu se chargea d'intercepter les secours qui viendraient par l'Océan, en isolant la Rochelle de l'élément qui faisait sa force et lui donnait la vie. 1628.

La réduction de la cité protestante avait toujours été le rêve du cardinal : pour le réaliser, il était décidé à risquer jusqu'à sa puissance et sa renommée. Ce fut alors qu'il entreprit de barrer le port de la Rochelle en jetant à travers le golfe de cette ville une digue en maçonnerie de deux cents toises de longueur. Commencé dès le 30 novembre sous la direction de l'ingénieur italien Pompée Targon et de l'architecte Clément Métezeau, ce gigantesque ouvrage avançait lentement, tant les travaux étaient contrariés par les incommodités de la saison. La violence de la mer rompit plusieurs fois les constructions naissantes : le 10 janvier notamment, il s'éleva une tempête si furieuse, qu'une grande partie de la digue fut emportée par les flots. Mais l'opiniâtre volonté du cardinal n'était pas même ébranlée par ces accidens, et les pionniers du roi, auxquels il communiquait sa persévérance, réparaient aussitôt les ravages de la mer sans en être rebutés. [1]

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XVIII, et XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 470, et XXIV, p. 14.— *Mém. de Sully*, chap. XII, ibid., tom. V, p. 419 à 457.— *Hist. de l'acad. des inscr.*, tom. II, p. 223.

1628. Bien que ces ouvrages rendissent de jour en jour le passage plus dangereux, les Rochelais ne laissaient pas d'en affronter les périls. Dans la nuit du 13 janvier ils sortirent, avec quelques barques, sous le commandement d'un intrépide marin, nommé Bourguis, et allèrent s'emparer de deux galiotes chargées de vivres pour l'armée, qui venaient d'arriver à Chef-de-Baye. Mais le golfe de la Rochelle fut occupé, huit jours après, [1] par une flotte de vingt-huit voiles que Charles de Lorraine, duc de Guise, amena de la côte de Bretagne. Une escadre espagnole, commandée par Don Frédéric de Tolède, arriva en même temps dans les eaux de l'Aunis. Elle avait été demandée par Louis XIII au roi d'Espagne lorsque le duc de Buckingham bloquait Saint-Martin. Ne trouvant plus d'Anglais dans le Pertuis, l'amiral castillan remit bientôt à la voile, sous prétexte que sa mission était désormais sans objet. [2]

Louis XIII, qui avait promis de ne pas quitter son quartier-général d'Aytré que la Rochelle ne fût en son pouvoir, éprouvait déjà le besoin de se retrouver au sein des délices de sa capitale. Exagérant encore aux yeux du jeune monarque la triste monotonie du camp, l'habile Richelieu lui faisait craindre que sa santé n'en fût altérée, afin de se débarrasser, en l'éloignant, d'un maître incommode, et de rester seul à la tête d'une entreprise dont le succès devait

[1] 21 janvier 1628.

[2] *Mém. de Bassompierre*, tom. III, p. 394.

affermir et étendre son pouvoir. Louis XIII partit le 10 février pour retourner à Paris.[1] 1628.

Le cardinal se trouva alors investi de fonctions étranges pour un membre du sacré-collége. *Lieutenant-général des armées du roi dans les provinces de l'Ouest*, il eut sur les bras la haute direction des opérations militaires, et des embarras sans nombre surgirent autour de lui. La vanité blessée des hommes de guerre n'était pas une des moindres difficultés de sa position. Princes et maréchaux n'obéissaient qu'avec répugnance à un général en soutane qui avait pour aide-de-camp un capucin, le fameux père Joseph Leclerc du Tremblay. Cette étrange anomalie était, parmi les officiers de l'armée, un sujet de sarcasmes continuels. Quelqu'un surprit un jour le vieux duc d'Epernon feuilletant un bréviaire. « Il faut bien, dit-il, que nous fassions le métier des autres, puisqu'ils font le nôtre. »[2]

Le père Joseph n'était pas le seul aide-de-camp du cardinal : il partageait ces importantes fonctions avec la Motte-Houdancourt, évêque de Mende. Ce prélat, *homme actif et fier*, était fort bien avec le premier ministre qui ne pouvait se passer de lui. Si nous en croyons un écrivain du temps, ce fut l'évêque de Mende *qui disposa tout pour le siège de la Rochelle.*

Un jour qu'il se présenta au logis de Richelieu, le

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14.

[2] *Mém. de Tallemant des Réaux*, Paris 1834, tom. I, p. 364.

1628. sieur Bouthiller, valet de chambre, lui en refusa l'entrée en lui disant qu'il avait ordre de ne laisser entrer personne. Mais l'évêque poussa violemment la porte, renversa le valet de chambre, et marchant droit à l'appartement du cardinal : « Monseigneur, lui dit-il tout en colère, je trouve fort étrange que vos gens me ferment la porte au nez : je suis bien assuré que vous ne leur avez pas ordonné de me traiter ainsi. » N'ayant obtenu aucune réponse, il quitta brusquement l'armée et retourna dans son pays en Picardie. Mais Richelieu ne put supporter son absence et l'envoya bientôt chercher. Il mourut au siége de la Rochelle et voulut être inhumé dans cette ville lorsqu'elle serait prise. [1]

La répugnance des gens de guerre à servir sous de pareils chefs était encore fortifiée par une arrière-pensée politique. *Nous serons assez fous pour prendre la Rochelle*, disait le maréchal de Bassompierre. [2] La plupart des grands seigneurs, qui voyaient dans la métropole du calvinisme le dernier boulevard de l'indépendance nationale et le dernier frein de l'absolutisme royal, combattaient à regret contre elle, pressentant que la chute de cette cité républicaine serait le signal de leur asservissement.

Mal secondé par les officiers de l'armée, le cardinal n'en déployait que plus d'activité pour réparer,

[1] *Mém. de Tallemant des Réaux*, Paris 1834, tom. II, p. 15 et suiv.

[2] Ibid., tom. III, p. 12.

comme dit l'auteur de ses Mémoires, *le défaut qu'apportait aux affaires l'absence de Sa Majesté*. Comprenant qu'il n'était pas moins essentiel de conserver l'île de Ré qu'il ne l'avait été de la défendre, il s'appliqua à mettre cette île dans un tel état, qu'elle n'eût à redouter les attaques d'aucune armée. Cinq jours après le départ du roi, [1] il écrivit au marquis de Toiras de faire entrer dans la citadelle de Saint-Martin *toutes les victuailles et munitions de guerre qui seraient nécessaires pour six mois*. [2] 1628.

Les travaux de la digue étaient poussés avec activité. Outre les ouvrages en maçonnerie, on avait, le 21 janvier, enfoncé dans le golfe une ligne de quatorze gros navires remplis de pierres. Le 10 février on en coula vingt-quatre autres qu'on avait fait venir de Bordeaux. Mais la digue n'avait encore que cent soixante pas de longueur, et il ne fallait pas moins de cinquante autres bâtimens pour achever de barrer le canal, *encore n'était-ce pas assez, vu qu'à tous les gros-d'eau, la mer passait pardessus les vaisseaux plus de six ou sept pieds*. Pour remédier à cet inconvénient, on forma, du côté de la ville, une estacade flottante de navires amarrés les uns aux autres avec de gros câbles qu'on eut soin d'entortiller de chaînes en fer, afin qu'ils ne pussent être coupés. La violence de la mer faisait parfois sombrer plu-

[1] 15 février 1628.

[2] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14.

1628. sieurs de ces navires; mais ils étaient aussitôt remplacés par d'autres. Le cardinal avait fait acheter, à cet effet, tous les bâtimens français et étrangers qu'on avait trouvés dans les ports de l'Océan, et l'on avait ainsi ramassé plus de cent navires spécialement destinés à cet usage. [1]

Du côté de la terre on ne travaillait pas avec moins d'ardeur aux ouvrages de circonvallation. Un mois après le départ du roi, la plupart des forts et redoutes étaient achevés, et la ville si étroitement serrée, qu'il était impossible qu'aucun secours y pût pénétrer. Le cardinal fit alors jeter les fondemens des forts de Coureilles et de Chef-de-Baye sur les deux pointes en saillie qui forment l'entrée du golfe de la Rochelle, et dresser un grand nombre de redoutes sur les deux rivages de ce canal, qui fut défendu, dans toute sa longueur, par plus de cinquante pièces de canon. [2]

Quelque certitude qu'il eût de réduire la Rochelle par famine, Richelieu aurait bien préféré l'avoir par surprise, pour en finir plus promptement avec cette ville qui promettait de faire une longue résistance. Aussi prêtait-il volontiers l'oreille à tous les avis qui lui étaient donnés dans ce but. Un sieur le Heaume, ci-devant sergent-major dans la Rochelle, alors attaché au service du roi, proposa un plan d'après

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175.

[2] Ibid.

lequel on devait surprendre le bastion *des Vases* et la 1628.
porte Saint-Nicolas, et s'emparer, en même temps, de la porte des Deux-Moulins au moyen d'une poterne qui avait son issue vers la mer. Mais pour exécuter cette entreprise, il eût fallu exposer beaucoup de monde avec peu d'espoir de succès.

Le cardinal s'arrêta de préférence au conseil qui lui fut donné par un des principaux habitans de la Rochelle, officier dans l'armée du roi. Suivant ce Rochelais, il était facile de s'introduire dans la place par la *nouvelle* porte Maubec qui, *n'étant pas faite pour servir ordinairement, était murée en temps de paix.* Deux pétards devaient suffire pour faire sauter cette porte que les Rochelais n'avaient pas fortifié avec autant de soin que les autres, parcequ'ouvrant sur une grande étendue de marais, elle était peu accessible. De plus, *à trente pas de là, dans la même courtine, se trouvait une fort grande voûte fermée d'une grille en bois*, qu'on levait pour faire entrer dans la ville les bateaux chargés de sel, et il était encore aisé de pénétrer dans la place par cette issue.

Richelieu ayant réuni son conseil au bourg de Périgny, quartier du maréchal de Schomberg, interrogea, en présence des chefs de l'armée, quatre paysans *qui n'avaient fait autre métier toute leur vie que de travailler aux marais proche de Maubec.* Ces sauniers rapportèrent que, pour arriver à la porte de ce nom, il fallait passer d'abord sur un pont-levis qui était dressé tous les soirs, puis sur un pont-dormant

1628. de sept à huit pieds de longueur, enfin sur un autre pont-levis après lequel se trouvait la porte de la ville pratiquée dans le rempart. Quant à la voûte fermée d'une grille en bois, ils affirmèrent avoir très-souvent fait entrer leurs bateaux chargés de sel dans la ville par le canal qui passait sous cette voûte, lequel, à mer basse, n'avait pas plus de trois ou quatre pieds de profondeur.

Satisfait de ces renseignemens, le cardinal *envoya fondre à Saintes quantité de pétards* et préparer les machines dont on aurait besoin dans cette entreprise. Il fit venir de Marans des bateaux à carène plate, auxquels étaient adaptés des ponts qui pouvaient s'élever ou s'abaisser à volonté. Le maréchal de Schomberg et son maréchal-de-camp le sieur de Marillac furent chargés de l'exécution. Feuquières, qui devait commander les pétardiers et faire la première attaque, ayant eu ordre d'aller, en plein jour, reconnaître les approches de la porte Maubec, se fit conduire, à travers les marais, par le sieur de la Forêt, qui avait déjà fait deux fois ce voyage. Mais arrivés à mille pas de la ville, ils donnèrent dans une embuscade. La Forêt, atteint d'un coup de feu à la tête, tomba roide-mort. Feuquières eut son cheval tué sous lui. Comme il se relevait en mettant l'épée à la main, deux arquebuses lui furent appliquées sur la poitrine : il les écarta avec les bras si à propos, que les deux coups partirent, au même instant, à ses côtés, sans lui faire aucun mal. Il fut aussitôt désarmé

et conduit prisonnier à la Rochelle. Tout en cheminant vers la ville, il se rappela qu'il avait sur lui le plan d'attaque de la porte Maubec. Craignant que cette pièce importante ne tombât aux mains des Rochelais, il la déchira sous son manteau sans être aperçu de ceux qui le conduisaient. Arrivé au premier pont de la porte Maubec, il ralentit le pas, *comme étant lassé d'avoir été mené si vite*, afin de pouvoir examiner attentivement les lieux, et trouva moyen plus tard de faire savoir au cardinal que l'entreprise pouvait *réussir beaucoup mieux qu'il n'eût pensé*. [1] 1628.

Avant que cet avis ne fût parvenu au camp du roi, le sieur de Pontis, lieutenant au régiment des Gardes, et connu dans l'armée pour son adresse et son intrépidité, fut chargé, avec deux sergens, d'aller, pendant la nuit, reconnaître les abords de la place, en évitant soigneusement les embuscades de l'ennemi. Il partit vers onze heures du soir, et afin de ne pas éprouver le sort de Feuquières, il fit passer ses deux sergens par des sentiers détournés, et gagnant seul le grand chemin de la Rochelle, se dirigea vers le pont-levis de la porte Maubec en longeant les fossés de la ville.

Arrivé près du lieu où l'attaque devait être dirigée, il descendit dans le fossé : mais quelque précaution qu'il prît pour n'être pas découvert, il ne

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175. — *Journal de Mervault*, p. 220.

1628. put éviter de faire quelque bruit. Les sentinelles crièrent *qui va là!* et tirèrent de son côté plusieurs coups de mousquet dont les balles vinrent tomber autour de lui sans l'atteindre. Il n'en continua pas moins sa route dans le fossé jusqu'à un petit escalier tournant, pratiqué dans le rempart du côté de la ville. Etant monté par cet escalier, il allait atteindre le sommet du rempart, lorsqu'il entendit quelqu'un descendre. Sans se déconcerter, il feignit d'être occupé à regarder dans le fossé par une meurtrière. L'individu qui descendait le prenant pour un homme de la ville, lui demanda ce qu'il faisait là. — « J'ai entendu tirer, répondit-il négligemment, et je regarde si je n'apercevrai point quelque chose. — Bah! reprit l'autre, ces sentinelles ont toujours des terreurs paniques. » Et il continua son chemin. Parvenu sur le rempart, Pontis rencontra un sergent qui venait de relever des sentinelles et qui lui demanda où il allait. — « J'ai ordre, dit-il, de venir voir pourquoi l'on a tiré. — Ce n'est qu'une fausse alerte, répartit le sergent en poursuivant sa route. » Après avoir examiné attentivement tous les ouvrages de la porte Maubec, autant que l'obscurité pouvait le lui permettre, Pontis redescendit par le même escalier, au bas duquel il trouva Cadet, l'un de ses sergens, qui frappa deux pierres l'une contre l'autre, signal dont ils étaient convenus pour se reconnaître. De retour au camp, le gentilhomme rendit compte au cardinal de son expédition nocturne, et son

rapport ne fit que confirmer l'espoir qu'on avait 1628.
conçu d'un entier succès.[1]

L'exécution fut fixée à la nuit du 11 au 12 mars. Vers dix heures du soir, les sieurs de Cahusac, Charmassé, Saint-Germain, la Louvière et une vingtaine d'autres gentilshommes s'embarquèrent à la Moulinette, avec des soldats d'élite, pour soutenir les pétardiers. La grille qui fermait le canal étant de bois, il était à croire qu'elle ne résisterait pas à l'explosion du premier pétard : mais ce résultat obtenu, des obstacles imprévus pouvaient s'offrir, aussi les soldats s'étaient-ils précautionnés, pour les renverser, *de toutes sortes de tenailles, marteaux et haches*. Le passage une fois pratiqué, cinquante hommes bien armés devaient s'en rendre maîtres et favoriser l'introduction des troupes du roi qui se tiendraient prêtes à descendre de la contrescarpe dans le fossé où il n'y avait que trois pieds d'eau.

Vers onze heures du soir, Marillac s'avança, avec le sieur Arnaud, vers la porte Maubec, et fit jeter deux ponts-volans sur les marais pour faciliter le passage des troupes : après quoi il attendit l'arrivée des pétardiers à trois cents pas de la contrescarpe ; mais il les attendit long-temps. Saint-Ferjus, qui les commandait, étant parti de Périgny entre onze heures et minuit, *avec tout l'équipage des pétards et machines*, de manière à arriver sur le lieu de l'attaque entre deux et trois heures du matin, perdit de vue en

[1] *Mém. de Pontis*, liv. VII, ap. Petitot, Coll., tom. XXXII, p. 1 à 83.

1628. chemin la plupart des hommes dont le maréchal de Schomberg l'avait fait accompagner, et il lui fut impossible de les retrouver dans l'obscurité. Forcé de faire transporter par un petit nombre de gens un matériel qui en eût demandé quatre fois autant, il mit cinq heures à faire un trajet qui devait être fait en moins de deux.

Marillac attendait toujours sur la contrescarpe de la porte Maubec, impatient de ne pas voir arriver Saint-Ferjus et ses gens, lorsque le Limousin, l'un des pétardiers, vint lui dire que les équipages étaient encore à une grande heure de chemin de la ville et qu'il n'y avait pas apparence qu'on pût commencer l'entreprise avant le lever du jour. Marillac envoya aussitôt Arnaud donner avis de ce contre-temps au cardinal, qui s'était avancé, à la tête des troupes, jusqu'à trois cents pas de la porte de Cougne, prêt à marcher sur la porte Maubec à la première explosion des pétards. L'entreprise fut dès-lors abandonnée au grand regret de tous. Elle avait été conduite avec tant de mystère, que les Rochelais n'en eurent connaissance que le jour suivant, et ils convinrent depuis que le succès eût été infaillible. [1]

Deux jours après, [2] entre trois et quatre heures du matin, trois bataillons royalistes marchèrent en silence sur la grande redoute de Tasdon. Ils étaient

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll. tom. XXIV, p. 14 à 175. — *Journ. de Mervault*, p. 220.
[2] 14 mars 1628.

informés qu'une tempête avait ruiné toute la partie 1628.
de ce fort qui faisait face à la mer et que la brèche était mal gardée. C'était un faux avis. Un soldat, détaché en avant, vint dire à la sentinelle de la porte Saint-Nicolas que, selon le rapport d'un transfuge du camp, les gens du roi s'apprêtaient à attaquer le fort de Tasdon, et qu'il était envoyé par le commandant de ce fort pour recommander à ceux de la ville de ne pas tirer sur le rivage de la mer, parcequ'il allait s'y embusquer avec sa garnison pour attendre l'ennemi. La sentinelle transmit cet avis aux assiégés qui se gardèrent bien, de peur de tirer sur leurs gens, de faire jouer l'artillerie du bastion de Gabut qui dominait toute la partie du rivage située au sud de la ville. Les trois bataillons royalistes s'avançaient cependant vers la redoute de Tasdon dans l'espoir de la surprendre : mais la sentinelle les ayant aperçus donna l'alarme; à l'instant ils furent salués par une décharge de toute l'artillerie du fort et furent contraints de se retirer. [1]

Les opérations du blocus n'avaient point été interrompues durant ces entreprises, bien que les Rochelais s'efforçâssent de les troubler par de fréquentes sorties sur l'ennemi. Un jour, le comte de Jonzac, de la maison de Sainte-Maure, commandant un régiment de gens de pied, prit la fuite, avec son régiment, devant un corps de cavaliers rochelais. Le

[1] *Journ. de Mervault*, p. 225.

1628. lendemain, les assiégés ayant fait une autre sortie, furent repoussés, à leur tour, par les gens du roi qui leur crièrent : *Vous n'avez pas affaire à Jonzac.* Ce seigneur apercevant, peu de jours après, deux soldats de l'armée qui se battaient, courut vers eux pour les séparer. « — Qu'y a-t-il ? contez-moi votre différend, leur dit-il. — Monsieur, répondit l'un des soldats, *il dit que je suis du régiment de Jonzac.* » Le comte se retira fort mécontent de cette répartie. [1]

Les Rochelais faisaient le plus souvent irruption par la porte de Cougne sur le régiment de la Meilleraie, cantonné près du fort de la Fond. Pendant une de ces escarmouches, un combat singulier à l'épée et au pistolet s'engagea, sur la pelouse qui s'étend depuis la Fond jusqu'à la porte de Cougne, entre le sieur de la Meilleraie et un gentilhomme de la Rochelle, nommé la Coutancière-Bessai. Suivant Bassompierre, un cartel avait été signifié, trois jours auparavant, de la part du Rochelais au royaliste. Selon Tallemant des Réaux, ce fut au contraire la Meilleraie qui provoqua le gentilhomme protestant. « Il est brave, dit cet écrivain, mais fanfaron et violent à un point extrême. Je pense que la meilleure action qu'il ait faite de sa vie fut au blocus de la Rochelle. Il envoya par bravoure un trompette dans la ville pour savoir s'il n'y avait personne qui voulût faire le coup de pistolet. Ce trompette, au plus avancé

[1] *Mém. de Tallemant des Réaux*, Paris 1834, tom. VI, p. 442.

corps-de-garde, trouva un gentilhomme, nommé la Coutancière, qui accepta le défi. » 1628.

Les deux champions étant sur le pré, se dépouillèrent de leurs vêtemens pour être plus libres, et ne gardèrent que leurs pourpoints. La Coutancière tira le premier, mais son arme ne partit pas. La Meilleraie, mieux monté que son adversaire, ayant tiré ses deux pistolets sans l'atteindre, fit un détour pour le saisir par derrière. La Coutancière qui avait encore un pistolet chargé, le tira pardessus l'épaule, et blessa mortellement le cheval de la Meilleraie, qui s'abattit sous son cavelier. Cet accident donna l'avantage au Rochelais qui usa généreusement de sa victoire. Les duels étant sévérement défendus par les édits royaux, la Meilleraie fut condamné, par un conseil de guerre, à la dégradation : mais comme il était cousin-germain du cardinal, il fut gracié un mois après et reprit son grade dans l'armée. [1]

Cependant les travaux du siége avançaient, et la Rochelle était déjà serrée de si près, que nulle puissance humaine ne pouvait plus l'arracher à sa perte. Quelques gentilshommes protestans du Bas-Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois se rassemblèrent néanmoins pour aviser au moyen, soit de secourir les assiégés, soit de faire quelque diversion utile en

[1] *Mém. de Bassompierre*, tom. III, p. 405. — *Mém. de Tallemant des Réaux*, Paris 1834, tom. II, p. 54 et suiv. — *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175.

1628. harcelant les quartiers de l'armée. Informé que des conciliabules se tenaient fréquemment dans quelques manoirs des pays circonvoisins, le cardinal obtint du duc d'Angoulême qu'il allât se cantonner sur la Sèvre avec deux compagnies de chevau-légers, et le maréchal de Schomberg détacha quelques troupes en Saintonge et en Angoumois pour surveiller les mouvemens des huguenots et faire avorter leurs projets.[1]

Il s'en fallait bien que toute la noblesse protestante du pays fût animée d'un pareil zèle pour les malheureux Rochelais. Dans les commencemens du siége, le comte de la Rochefoucault, gouverneur du Poitou, avait, en moins de quatre jours, rassemblé dans son gouvernement plus de quinze cents gentilshommes. Lorsqu'il vint au camp du roi, suivi de cette nombreuse noblesse, il se présenta, tout rayonnant, devant Louis XIII et le cardinal. « Sire, dit-il en montrant sa troupe disposée en bel ordre de bataille, il n'y en a pas un qui ne soit mon parent. » Le baron d'Estissac, son cadet, lui dit en quittant le quartier du roi : « Vous avez fait là un pas de clerc : les neveux du cardinal ne sont encore que des gredins, et vous allez faire claquer votre fouet ! Gare votre gouvernement. » En effet, dans le courant de l'été, le cardinal lui ôta sa charge et la donna au sieur de Parabelle qui ne comptait pas autant d'illustres alliances.[2]

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, p. 14 à 175.

[2] *Mém. de Tallemant des Réaux*, Paris 1834, tom. I, p. 356.

Le perfectionnement de la digue appelait toute 1628.
l'attention du cardinal qui y faisait travailler sans relâche. Le 16 mars, quatorze navires, nouvellement arrivés de Bordeaux, furent remplis de pierres et coulés dans le canal à la suite des premiers. On faisait pour ces constructions des dépenses énormes : mais l'argent n'était pas épargné, et Richelieu faisait, tous les jours, distribuer aux ouvriers quatre mille livres de ses propres deniers.

Bien qu'elle fût en grande partie achevée, la digue ne présentait pas encore tout l'avantage qu'on s'en était promis. Le 22 mars, trois barques chargées de vivres et venant d'Angleterre parurent à l'entrée du golfe et entreprirent de forcer le passage. Louis XIII n'avait pas encore mis en mer cette grande armée navale qui devait bientôt occuper toutes les approches du canal. Il n'y avait dans le pertuis que les vingt-huit vaisseaux du duc de Guise qui stationnaient en rade de Chef-de-Baye.

Les trois barques ayant, à la faveur de la nuit, passé sans être aperçues de ces vaisseaux, entrèrent à pleines voiles dans le golfe. La première, longeant le rivage du côté du Fort-Louis, profita d'un étroit passage qui se trouvait entre la terre et l'extrémité de l'estacade flottante, et entra saine et sauve dans la Rochelle. La seconde voulut suivre le même chemin, mais elle fut prise par le sieur Saint-Germain qui commandait une galiote. Quant à la troisième, elle alla s'échouer sur le rivage opposé, non loin de la

1628. grande redoute de Tasdon, et fut poussée, par le vent et la marée, jusques dans le port de la Rochelle.

Au moment du passage de la première barque, sa carène toucha sur un des navires enfoncés dans le canal. Le Rochelais qui la commandait, nommé Jacques David, se croyant à la veille d'être pris par l'ennemi, jeta à la mer tous les papiers qu'il portait. Ces papiers furent recueillis et portés au cardinal. Ils étaient adressés aux Rochelais par leurs députés en Angleterre pour les informer qu'on préparait un secours considérable de vivres, mais que *les difficultés étaient si grandes*, qu'on ne pouvait préciser l'époque de l'arrivée de ce convoi devant la Rochelle. [1]

L'anniversaire de Pâques amena bientôt les élections communales de cette ville. Parmi les trois candidats portés à la mairie par le suffrage des pairs et des échevins, se trouva le fameux amiral Jean Guiton, homme d'un courage inébranlable et d'une énergie farouche. Ce fut sur lui que tomba le choix de l'assesseur Raphaël Colin à qui appartenait la nomination du maire en l'absence de Talanzac de Loudrières, grand-sénéchal d'Aunis. [2] S'il faut en croire l'historien Levassor, Guiton, au moment de son installation, tira un poignard de sa ceinture et le jetant avec force sur la table du conseil : « Vous m'avez élevé à la

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175.

[2] *Journ. de Mervault*, p. 230.

première magistrature de la ville, s'écria-t-il ; j'accepte cet honneur, mais à condition que ce poignard servira à percer le cœur de quiconque osera parler de se rendre : que j'en sois frappé le premier si jamais je suis assez lâche pour faire entendre des paroles de soumission ! » Mot devenu célèbre et qui, s'il est vrai, révèle assez la sauvage inflexibilité de caractère de celui qui le prononça. 1628.

Dès le commencement de sa magistrature, le nouveau maire déploya toute la fougue de son naturel impétueux. Il fit condamner au fouet et bannir de la ville un enfant de dix ans, convaincu d'avoir porté une lettre au camp du roi. Il fit jeter dans un cachot, sous de légers prétextes, l'assesseur Colin, à qui il devait la mairie. Le présidial, outragé dans la personne d'un de ses membres, décréta le maire de prise de corps ; mais Guiton ameuta le peuple dont il était aimé, et échappa aux poursuites des magistrats.[1]

Un incident vint heureusement mettre fin à ces dissensions intestines. On s'aperçut, le 11 avril, que les eaux de la fontaine du Pilori commençaient à baisser. Pensant que les royalistes avaient entrepris de rompre les canaux de la Fond, Jean Guiton envoya un corps de cavalerie vers *le Champ de Mars*, pour disperser les pionniers du roi. Le maréchal de Bassompierre ayant détaché contre ces cavaliers quelques

[1] *Journal de Mervault*, p. 444. — *Mss. de Colin*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 285.

1628. chevaux de sa garde, les Rochelais envoyèrent deux cents hommes au secours de leurs gens. Le maréchal leur opposa un pareil nombre de gens de pied, et ordonna à la Meilleraie de se porter en avant, avec cinquante mousquetaires de son régiment, pour couper la retraite aux Rochelais. Une mêlée sanglante s'engagea sous les murs de la ville. Après avoir combattu avec ardeur, les soldats de la Meilleraie n'ayant plus de poudre, tournèrent le dos et prirent la fuite, laissant leur colonel exposé au feu de l'ennemi. Il allait être enveloppé par les Rochelais, lorsque le maréchal de Bassompierre vint à son secours et le délivra. Les deux partis se séparèrent alors en bon ordre. [1]

Louis XIII voulait bien laisser au cardinal les soins et les travaux du siége de la Rochelle, mais il n'entendait pas lui céder sa part dans la gloire du succès. Tous les ouvrages de circonvallation étant achevés, il partit de Paris le 3 avril, et arriva, la veille de Pâques-Fleuries, à Surgères, où Richelieu, le duc d'Angoulême, le maréchal de Schomberg et les principaux officiers de l'armée allèrent le recevoir. Lorsque le roi arriva au camp, [2] toute l'armée était sous les armes dans le plus brillant appareil. Tous les forts et redoutes étaient garnis d'arquebusiers qui avaient ordre de faire, au premier signal, une salve générale de mousqueterie.

[1] *Mém. de Bassompierre*, tom. III, p. 412.
[2] 23 avril 1628.

Un pareil ordre avait été donné dans toutes les batteries et sur la flotte dont les vaisseaux étaient pavoisés. Le roi commanda lui-même le feu du fort de Bonne-Grève, et tous les autres tirèrent successivement. « Il faisait beau voir tous les travaux en feu et avec tant d'ordre que le feu dura une demi-heure. Sa Majesté vit les travaux de terre en leur perfection, bien qu'ils eussent quatre lieues de circonférence, avec de grands forts royaux de mille en mille pas. »[1] 1628.

Le lendemain de l'arrivée du roi, on voulut célébrer sa bien-venue par un hardi coup de main imaginé par le père Joseph, *qui des affaires de la guerre faisait le principal sujet de ses méditations*. Ce stratagème consistait à introduire des troupes dans la Rochelle *au moyen d'un grand aqueduc* par où les immondices de la ville se déchargeaient dans la mer. Il fallait avant tout reconnaître si le passage de l'égoût était praticable. Louis XIII choisit, pour faire cette expérience, le sieur de Pontis. On fit appeler cet officier au quartier-général. « Je vous ai mandé, lui dit le roi, pour une affaire de conséquence que le père Joseph vous dira. » Alors *le bon père, faisant le général*, exposa son plan. « Le roi vous ayant choisi pour cette affaire importante, ajouta-t-il d'un air capable, vous devez justifier l'opinion avantageuse de Sa Majesté : mais si vous ne sentez pas en vous les

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175.

1628. dispositions nécessaires, vous ferez mieux de vous désister. »

« Il n'était nullement de mon goût, continue le sieur Pontis, qu'un capucin me donnât des leçons de résolution et de courage. Je lui dis, tout en colère, que Sa Majesté ne m'avait jamais rien commandé que je ne m'en fusse acquitté en homme d'honneur. Je partis donc avec un enseigné durant une nuit où il faisait d'horribles vents. Arrivés à l'aqueduc, nous sondâmes avec une longue perche et nous trouvâmes partout une horrible profondeur de boue. Etant retournés, nous fîmes notre rapport qui fut que quarante mille hommes y périraient comme deux. Sur cela le père se dépite et s'emporte. La conclusion fut que tout ce grand projet s'évanouit, ce qui fait connaître de quelle importance il est de n'exposer pas le salut d'une armée sur l'idée de personnes qui ne sont pas du métier. [1] »

Le secours annoncé aux Rochelais par leurs députés d'Angleterre, partit de Portsmouth au commencement de mai, et parut le 11 dans les eaux du Pertuis-Breton. Il était commandé par le comte de Denbigh, beau-frère de Buckingham, et composé de vingt vaisseaux de guerre, huit remberges et trente-deux barques chargées de vivres, en tout soixante bâtimens. L'amiral anglais s'était attendu à entrer sans difficulté dans le port de la Rochelle, sur l'assurance

[1] *Mém. de Pontis*, liv. VII, ap. Petitot, Coll., tom. XXXII, p. 1 à 83.

que lui avaient donnée les députés protestans, que la digue était très-peu avancée et que l'entrée du golfe n'était gardée que par quinze ou seize petits dragons qui, à son approche, s'enfuiraient à Brouage ou dans la Charente. Lorsqu'ils virent le canal entièrement barré par l'estacade et les vingt-huit vaisseaux du duc de Guise, rangés en bel ordre de bataille entre les deux pointes de Coureilles et de Chef-de-Baye, les Anglais furent si déconcertés, qu'au lieu de chercher à forcer le passage, ils allèrent jeter l'ancre dans le pertuis d'Antioche, entre les îles de Ré et d'Oleron. [1] 1628.

L'apparition de l'escadre anglaise, en mettant sur pied toutes les troupes du roi, fit éclater, entre deux officiers de l'armée, un violent débat dont la relation détaillée n'est pas sans intérêt, grace à la plume originale du sieur de Pontis. Ce gentilhomme était allé sur la côte d'Angoulins reconnaître un lieu propre au placement d'un corps-de-garde, lorsqu'il aperçut, au-dessus des dunes de sable qui bordent le rivage de la mer, plusieurs mâts de navires. Ayant compté successivement jusqu'à quatorze mâts, il ne douta plus que ce ne fût l'armée navale d'Angleterre, et courut à toute bride au quartier-général d'Aytré pour rendre compte au roi de ce qu'il venait de voir. Louis XIII étant monté *à sa guérite*, sorte d'observatoire qu'il

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175. — *Mém. de Sully*, chap. XII, ibid., tom. V, p. 419 à 457. — *Mercure de Fr.* Mai 1628. — *Journ. de Mervault*, p. 319. — *Mss. de Colin*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom II, p. 288.

1628. avait fait construire près de son logis, découvrit de ce point élevé toute l'escadre anglaise, dont les lignes se déployaient dans le Pertuis-Breton, et envoya aussitôt Pontis dire aux principaux officiers de l'armée de faire prendre les armes à leurs gens, afin d'être en mesure de repousser l'ennemi en cas d'attaque.

Pontis alla d'abord au logis du sieur de Canaples, son mestre-de-camp, et lui transmit l'ordre du roi. Le major du régiment étant malade, Canaples chargea Pontis d'aller lui-même ranger ses hommes en bataille. Pontis lui promit de revenir après avoir rempli auprès des autres officiers supérieurs de l'armée la commission dont le roi l'avait chargé. Avant de se retirer il pria le mestre-de-camp de se rappeler que c'était, ce jour là, son tour de commander le corps des enfans-perdus, emploi périlleux, mais qui, par cela même, était très-envié et ne se cédait jamais à personne. Canaples lui promit de s'en souvenir, et Pontis alla exécuter les ordres du roi.

Comme il revenait au logis du mestre-de-camp, après avoir fait mettre le régiment sous les armes, il rencontra le sieur de Savignac, lieutenant de la compagnie de Roderic, qui lui dit avoir reçu de M. de Canaples l'ordre de commander les enfans-perdus. La surprise de Pontis fut extrême : mais il dissimula son émotion, et feignant de ne rien savoir, alla trouver le mestre-de-camp.

— Eh bien, monsieur ! lui dit-il, vous êtes-vous souvenu de moi ?

— Que voulez-vous dire? répondit Canaples d'un 1628.
air étonné.

— Je veux parler du commandement des enfans-perdus qui m'appartient aujourd'hui et que vous m'avez promis.

— Ah ! vraiment, je l'ai oublié. Je viens de le donner à M. de Savignac : j'en suis bien fâché.

— Comment, Monsieur, est-il possible qu'un homme d'honneur oublie sitôt la parole qu'il a donnée?

— Je ne puis qu'y faire ; je l'avais oublié.

— Il n'en ira pas de la sorte, reprit Pontis avec force, car si vous l'avez oublié, je me souviens, moi, que c'est mon rang, et je suis résolu de ne le pas perdre.

— Enfin que voulez-vous? répliqua Canaples en colère, les ordres sont donnés, je ne puis les changer. Allez au régiment!

— Oui, répartit Pontis avec chaleur, j'irai à la tête des enfans-perdus. Vous m'avez donné votre parole, foi de gentilhomme, et vous n'avez pas satisfait à ce que vous m'avez promis. Je vous déclare que je suis résolu de périr plutôt que de perdre ce qui m'est dû. Vous allez voir une terrible affaire.

— M. de Pontis, vous oubliez à qui vous parlez!

— Je sais que je parle à un homme qui m'avait engagé sa foi et sa parole et qui vient de manquer à l'une et à l'autre.

— Vous êtes un insolent! s'écria Canaples, outré de se voir ainsi traité par un officier de son régiment.

1628. — Monsieur, dit froidement Pontis, le respect que je vous dois m'empêche de vous dire une chose qui vous fâcherait. Et tirant à demi son épée du fourreau : Voilà, ajouta-t-il, ce qui me fera raison un jour.

— Monsieur, je vous interdis de votre charge !

— Monsieur, répartit Pontis, le roi étant présent, c'est lui seul qui peut m'interdire ! Et il se retira.

Pour l'intelligence de cette scène, il n'est pas inutile de savoir que, depuis long-temps, le sieur de Pontis n'était pas bien avec son mestre-de-camp. Celui-ci jouant, un jour, avec le comte de Saligny, capitaine de son régiment, lui avait gagné six cents pistoles. Saligny ayant examiné les dés, crut reconnaître qu'ils avaient été altérés et prétendit qu'on avait usé de *tricherie* pour lui voler son argent. Comme il sortait, fort en colère, du logis de Canaples, il rencontra à la porte le sieur de Pontis et lui raconta l'injure qu'on venait de lui faire, se montrant décidé à en tirer vengeance. Pontis lui dit *tout ce que le faux honneur inspire en pareille occasion*, et l'assura, en lui serrant la main, *qu'il pouvait compter sur lui*. Cette parole ayant été rapportée au sieur de Canaples, il en fut extrêmement piqué, et garda depuis, à son auteur, une violente rancune.

En sortant de chez son mestre-de-camp, Pontis, encore tout ému de l'altercation qu'il venait d'avoir avec lui, alla se mettre à la tête des enfans-perdus, *et Dieu permit*, dit-il, *que M. de Savignac ne s'y trou-*

*vât pas, car j'étais résolu de ne point céder mon rang.* 1628.
Canaples arriva peu d'instans après. Lorsqu'il aperçut le sieur de Pontis au poste qu'il avait donné à un autre, il accourut vers lui en levant sa canne. « Comme je n'étais pas d'humeur à m'étonner aisément, continue Pontis, je le laissai approcher de trente pas, et lui criai de n'avancer pas davantage. — Ne prétendez pas, lui dis-je, me faire un affront, car je suis très-résolu à ne le pas souffrir. — A ces paroles, sautant en bas de cheval et mettant l'épée à la main, il s'approcha comme si j'eusse dû me laisser battre. Ne voulant pas lui donner la peine de venir jusqu'à moi, je mis aussi l'épée à la main et fis la moitié du chemin. J'avoue que c'était un cas qui pouvait passer pour capital, qu'un lieutenant tirât l'épée contre son mestre-de-camp à la tête de toute l'armée. Mais me voyant sur le point d'être déshonoré pour jamais, je ne pensai qu'à me sauver de ce mauvais pas, quand il aurait dû m'en coûter la tête. M. le duc d'Angoulême et plusieurs autres grands seigneurs étant accourus lorsque nous avions déjà allongé deux ou trois coups, nous séparèrent, et la chose en demeura là. »

M. de Canaples monta aussitôt à cheval et partit au grand galop. Prévoyant qu'il allait se plaindre au roi, et craignant, avec raison, qu'il ne racontât l'affaire à son avantage, Pontis s'élança lui-même sur son meilleur cheval, et gagna à toute bride le quartier-général d'Aytré. Mais déjà Canaples avait

1628. exposé au roi qu'un simple lieutenant de son régiment avait voulu l'assassiner à la vue de l'armée, et que si l'on ne faisait pas une éclatante justice de cet acte de rebellion, c'en était fait de la discipline militaire.

Lorsque Pontis entra chez le roi, il le trouva fort courroucé. « Canaples m'a parlé, dit le monarque; c'est une mauvaise affaire pour vous, si elle est telle qu'il me l'a dite. Allez voir M. d'Epernon. » Pontis se rendit au logis du duc, mais il le trouva encore plus monté contre lui que le roi. « M. de Canaples m'a parlé de votre affaire, dit-il sèchement. On voit maintenant un étrange désordre parmi les officiers de l'armée. Je m'étonne que vous ayez osé venir ici. »

Repoussé de tout le monde, le malheureux Pontis ne savait de qui implorer l'appui. « Ce fut alors, dit-il, que je commençai à me représenter l'inconstance de la fortune. Je soupirais dans le fond du cœur de voir qu'après avoir mille fois exposé ma vie pour le service de mon prince, j'étais sur le point de la perdre honteusement par la rigueur de la loi: l'excès de ma douleur et de mon inquiétude fut tel, que je devins presque méconnaissable en très-peu de jours; car il faut avoir éprouvé ce que c'est à un homme d'honneur de se voir réduit à craindre l'épée du bourreau, pour juger de l'état où j'étais. »

Pendant que, retiré dans son logis, il s'abandonnait à ses tristes réflexions, les juges instruisaient son procès, et faisaient battre la caisse à tous les carre-

fours pour lui signifier, selon l'usage, un ajournement personnel. Il fut démis de sa charge, et défense fut faite aux soldats du régiment de le reconnaître désormais pour chef. La procédure étant achevée, fut remise à M. d'Epernon comme premier juge du conseil. Le duc s'entretint de l'affaire avec le roi qui, sans prétendre arrêter le cours de la justice, se montra désireux de sauver la vie à l'accusé, et fit traîner l'affaire en longueur pour laisser aux esprits le temps de se calmer. Ce qui contribua beaucoup à désarmer la prévention qui s'était élevée contre le sieur de Pontis, c'est que le père de M. de Canaples, le vieux maréchal de Créqui, s'étant fait rendre compte de l'affaire, n'hésita pas à rejeter tous les torts sur son fils. 1628.

D'un autre côté, le maréchal de Schomberg, qui prenait un intérêt particulier à l'accusé, agissait secrètement pour lui, tant auprès du roi qu'auprès des membres du conseil. Les sieurs du Hallier, capitaine aux Gardes du corps, et d'Estissac, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, qui affectionnaient aussi le sieur de Pontis, l'informaient journellement de tout ce qui se passait, et il apprit par eux qu'il y avait contre lui, dans le conseil de guerre, quarante membres, tant princes, ducs et pairs et maréchaux, que colonels, maréchaux-de-camp et mestres-de-camp. Mais il avait aussi de puissans protecteurs. Le comte de Soissons, prince du sang, lui donna asile en son logis : le marquis de Toiras l'envoya prier de

1628. venir le trouver à Saint-Martin : enfin le roi, à la sollicitation de Schomberg, lui permit de se retirer dans son quartier pour y être en sûreté en attendant le jugement.

« Un jour, dit-il, que je me promenais dans la basse-cour du logis du roi, avec MM. de Montigny et de Marsillac, tous deux capitaines aux Gardes, le roi mettant la tête à la fenêtre m'aperçut et me fit signe avec le doigt de l'aller trouver. Mais comme les personnes malheureuses rapportent tout à la crainte qui les possède, je pris ce signe du roi à contre-sens, et croyant que c'était une menace qu'il me faisait, je devins tout troublé.—N'avez-vous pas vu, leur dis-je, que le roi m'a menacé? Je suis mort! Adieu, vous ne me verrez plus.—Et à l'heure même je sors et je fuis comme si tout était perdu. Je cherche de tous côtés mon valet et mon cheval, et ne trouve ni l'un ni l'autre. Me voilà au désespoir. Mais comme il semblait que toutes choses conspirâssent à augmenter mon inquiétude, lorsque je courais, ainsi qu'un homme furieux, parmi les vivandiers, cherchant mon valet, je fus épouvanté plus que jamais, ayant aperçu un homme qui courait et criait après moi. C'était un garçon de la chambre du roi, nommé Cadet. N'écoutant que ma frayeur, je crus qu'il me poursuivait à mauvais desssin, et je me mis à courir mieux que jamais. Enfin, revenant un peu à moi, et commençant à me douter que je pouvais bien avoir pris une fausse alarme, je m'arrêtai. Cet homme me

dit que le roi l'avait envoyé pour me commander de 1628.
l'aller trouver. Je lui demandai ce que l'on disait de moi, sur quoi il me répondit en raillant : « On dit que vous avez pris l'épouvante et que vous m'avez bien fait courir. J'ai eu le plaisir aujourd'hui de voir fuir devant moi M. de Pontis. »

Le gentilhomme arriva chez le roi encore tout ému, et dans un tel travail d'esprit et de corps, que la sueur pénétrait à travers son pourpoint. M. de Saint-Simon étant venu le recevoir à la porte, lui dit que le roi voulait savoir de lui-même les détails de son affaire, et l'introduisit dans l'appartement où le roi était couché, à *cause d'un petit remède qu'il avait pris*. Pontis se mit, sur l'invitation du prince, à raconter toutes les circonstance de sa querelle avec M. de Canaples. Arrivant au moment où il fut provoqué, en présence de l'armée, par son mestre-de-camp :

— Je n'ose, continua-t-il en baissant les yeux, déclarer à Votre Majesté ce que je fis alors : je connais trop le respect que je lui dois.

— Parlez hardiment, dit le roi ; je veux tout savoir.

— Puisque Votre Majesté, reprit Pontis, veut que je lui parle avec une entiere liberté, j'avoue que lorsque je vis que M. de Canaples me faisait un honneur que je n'eusse osé espérer, je le reçus, ce me semble, dans la disposition de bien disputer ma vie. Lorsqu'il s'avança l'épée à la main avec une grande chaleur et des paroles menaçantes, je ne pensai guère

1628. qu'à reconnaître l'honneur qu'il me faisait, en lui épargnant une partie du chemin et en me mettant en état de répondre à sa civilité le mieux qu'il me serait possible.

— Tu mis donc l'épée à la main, s'écria en riant le roi, qui prenait plaisir à ce récit naïf, débité *avec un air fort militaire et d'un ton un peu provençal.*

— Il est vrai, sire, répondit Pontis; mais M. de Canaples m'y a contraint, et je crois que Votre Majesté n'aurait pas voulu que je me fusse laissé tuer comme un coquin.

— Et comment fis-tu? reprit le roi.

— Sire, Votre Majesté me pardonnera si je lui dis que je commençais à mesurer mon épée avec la sienne et que je me défendais de mon mieux lorsqu'on nous vint séparer.

« Ce n'était pas là, continue Pontis, ce que le roi demandait. Comme il m'avait vu un peu échauffé en lui faisant ce récit, il voulait avoir le plaisir de me voir représenter mon action avec quelque chose de cette ardeur qui m'était naturelle. M. le duc de Saint-Simon, qui s'était retiré vers la fenêtre de la chambre pour me laisser plus en liberté avec le roi, ayant bien compris ce qu'il souhaitait, me le fit entendre. Alors, prenant mon manteau sur l'épaule gauche et me mettant en posture, je fis avec le bras ce que le respect m'empêchait de faire avec mon épée. Le roi, qui vit la naïveté de mes gestes et le feu qui pétillait dans mes yeux, ne pouvant plus se retenir, se couvrit un

peu de son drap pour pouvoir rire plus à son aise ; 1628.
ce qui me fit juger que ma cause était gagnée.

» Lorsque cette comédie fut achevée, le roi me dit de me bien souvenir de toutes les particularités que je venais de lui dire. Il me commanda de me trouver à la porte de sa chambre à l'heure qu'il en sortirait pour entrer dans le conseil, de me jeter à ses pieds et de lui raconter toute mon affaire comme si je ne lui en avais pas parlé.

» Je ne manquai pas de me trouver, sur les onze heures, à la porte de la chambre du roi, lequel étant sorti avec grand monde, je me jetai à ses pieds pour lui demander audience. Le roi, qui voulait exprès me témoigner beaucoup de froideur, m'écouta avec une contenance fière, ayant la main sur le côté. Il me dit avec un visage sévère : — Levez-vous afin que je vous entende mieux. Si vous avez quelque chose à dire pour votre justification, dites-le et parlez selon la vérité. — Toute la cour était présente à cette audience, et je plaidai ma cause de la même manière que je l'avais fait dans la chambre du roi, mais plus sérieusement, comme parlant devant des cardinaux, des princes et des seigneurs de la cour. Tandis que je haranguais, le roi dit tout bas au cardinal de Richelieu : — Vous voyez que Canaples l'a poussé à bout : pour moi, je ne le trouve pas si criminel. — Lorsque j'eus achevé de parler, il dit tout haut : — Il est vrai qu'on n'a pas dû lui ôter le rang que sa charge lui donnait. — On entra ensuite

1628. dans le conseil, et le cardinal de Richelieu ayant su du roi qu'il désirait qu'on remît le jugement de l'affaire à cause de la présence de la flotte ennemie qui attendait un vent favorable pour l'attaque de la digue, Son Éminence le déclara à messieurs du conseil. Ainsi l'affaire fut remise en un autre temps, c'est-à-dire que le roi s'en réservait le jugement. [1] »

Pendant que ces choses se passaient au camp du roi, l'escadre anglaise n'avait pas quitté son mouillage du pertuis d'Antioche. Elle eut, jusqu'au 17 mai, le temps le plus favorable pour tenter le passage. Le vent, qui soufflait de l'ouest, dérangeait, par sa violence, les habiles dispositions du cardinal, et semblait impatient de pousser les vaisseaux anglais dans le port de la Rochelle. Les sieurs Bragneau et Gobert, députés rochelais, qui se trouvaient sur la flotte, pressaient chaque jour lord Denbigh de tenter le passage de la digue ou de présenter le combat. L'amiral anglais résistait obstinément à leurs instances, soutenant *que la chose ne se pouvait exécuter sans trop hasarder les forces d'Angleterre*. Le vice-amiral Vital et le chevalier Carre, capitaine d'un des vaisseaux anglais, montraient seuls quelque résolution, *blâmant hautement la lâcheté des autres*.

Il y avait, dans l'armée navale d'Angleterre, une vingtaine de bâtimens français dont les commandans, *voyant qu'ils ne pouvaient faire résoudre ces gens-là*,

[1] *Mém. de Pontis*, liv. VII, ap. Petitot, Coll., tom. XXXII, p. 1 à 83.

suppliérent l'amiral de leur confier quatre de ses 1628.
vaisseaux de guerre, *trois navires à feu* et des soldats, *s'obligeant, avec cela, d'entrer dans la ville*. Le comte ne répondit à cette demande que *par feintes et refus*. Ne pouvant rien obtenir de leurs alliés, Braigneau et Gobert détachèrent un Rochelais nommé Vidault, qui, monté sur un esquif tirant à peine un pied d'eau, traversa l'estacade, pendant la nuit, et entra dans la Rochelle. Il remit au maire une dépêche dans laquelle les deux députés informaient leurs concitoyens de la coupable indifférence de lord Denbigh, et leur conseillaient d'implorer la clémence du roi, puisqu'ils n'avaient aucun secours à attendre de leurs alliés. [1]

Indigné de la lâche inaction de l'amiral anglais, le maire de la Rochelle lui écrivit pour stimuler son indolence. « A quelle confusion sommes-nous réduits! lui mandait-il. La nuit, la mort, le désespoir nous viennent par où nous attendions le soleil naissant, la vie heureuse et notre totale délivrance. Pardonnez à ces élancemens! Notre religion, notre patrie, nos misérables familles ne peuvent gémir avec moins de douleur en cette désolation générale. Toute l'Europe a les yeux ouverts sur vous. Nous vous prions qu'il vous souvienne de vous-même et de la gloire de vos armes. Ne nous abandonnez pas aux derniers coups d'une fortune dont vous êtes les auteurs et devez être

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ibid., tom. XXIV, p. 14 à 175. — *Mém. de Sully*, chap. XII, ibid., tom. V, p. 419 à 457. — *Journ. de Mervault*, p. 328.

1628. les garans. [1] » Cette lettre ne parvint point à l'amiral anglais ; Vidault, chargé de la lui remettre, ne put repasser l'estacade et périt victime de son intrépidité.

Les députés de la Rochelle ayant redoublé d'instances auprès de lord Denbigh pour le décider à faire au moins une tentative en faveur des assiégés, il céda enfin à leurs importunités et lâcha un brûlot contre les vaisseaux du roi. Mais cette machine incendiaire, mal dirigée, alla échouer sous le canon du fort de Chef-de-Baye où son explosion ne fit aucun mal. Le même jour quelques mariniers ayant été arrêtés près de Brouage et amenés sur l'escadre anglaise, firent à l'amiral une description détaillée de la digue, de l'estacade et des batteries qui défendaient l'entrée du golfe. Convaincu par leur récit de l'impossibilité de remplir sa mission, il fit, pour sa décharge, signer aux réfugiés protestans qui se trouvaient sur la flotte, une attestation portant que toute tentative pour pénétrer dans la Rochelle serait inutile, et le 19 mai, vers cinq heures du soir, il remit à la voile pour l'Angleterre. [2]

Au moment où les vaisseaux appareillèrent, les Rochelais, pensant que l'amiral anglais s'était enfin décidé à livrer combat, arborèrent quantité de drapeaux et tirèrent force canonnades en témoignage de joie : *mais ils l'eurent bien courte, voyant que cette*

[1] *Journ. de Mervault*, p. 334.

[2] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175. — *Mém. de Sully*, chap. XII, ibid., tom. V, p. 419 à 457.

*armée s'éloignait d'eux sans leur laisser qu'une vaine* 1628.
*espérance*. La retraite des Anglais plongea les assiégés dans un tel découragement, qu'ils eussent volontiers prêté l'oreille aux propositions du cardinal, si l'impétueux Guiton, la duchesse de Rohan, *de qui l'espérance pour ses enfans était toute fondée en la conservation de cette ville*, et le ministre Salvert, *homme très-séditieux*, ne les eussent *repus de secours imaginaires*. [1]

La disette se montrant de plus en plus imminente, les assiégés se décidèrent, le 24 mai, à faire sortir de la ville les femmes, les vieillards et les enfans : mais le roi ordonna qu'ils fussent refoulés vers la place. « Sachant qu'ils avaient semé des fèves auprès des contrescarpes, on les envoya couper comme elles commençaient à lever, et semblablement un peu de blé qu'ils avaient semé en quelques places sèches de leurs marais. Chacun jugeait qu'ils ne pouvaient passer le mois de juin. En effet, on n'eût pas été trompé en ce calcul, s'il y eût eu quelque humanité parmi les principaux de la ville qui eurent la barbarie de voir mourir de faim la plupart de leurs concitoyens sans leur donner du blé qu'ils se réservaient, fondés en cette maxime, qu'il était expédient que les trois quarts périssent pour sauver la ville. De sorte que depuis la fin de juin, la moitié de la ville n'ayant plus de blé,

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175.

1628. vécut de légumes, d'herbages et de coquillages. »[1]

Toute cette malheureuse population fut bientôt réduite à une extrême détresse. La nécessité devint telle vers la fin de juillet, qu'on fit bouillir des parchemins et des lanières de cuir, avec du suif, *pour en faire du pain*. Madame de Rohan et sa fille ne vécurent, pendant trois mois, que de chair de cheval. Leur cuisinier prit le parti d'abandonner la ville et alla se livrer aux gens du roi, disant qu'il aimait mieux être pendu que de mourir de faim. Une situation aussi déplorable finit par pousser au désespoir quelques malheureux, qui se mutinèrent et demandèrent à grands cris qu'on implorât la miséricorde du roi. L'inflexible Guiton, ayant fait pendre les chefs de cette émeute, imprima une telle terreur aux autres, qu'ils se laissèrent dès-lors mourir de langueur sans oser se plaindre. Un jour il souffleta, en plein conseil, un membre du présidial qui, de l'avis de sa compagnie, proposait de capituler. Un de ses amis lui montrant une personne de leur connaissance qui se mourait d'inanition : — *Cela vous étonne?* répondit-il : *il faudra bien que vous et moi en venions là, si nous ne sommes secourus. C'est assez qu'il reste un citoyen en vie pour fermer la porte.* [2]

« Ils étaient cinquante ou soixante des principaux de la ville qui ne manquaient pas de vivres et empê-

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot. Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175.

[2] *Mém. du cardinal de Richelieu*, loc. cit. — *Mém. de Pontis*, liv. VII, ibid., tom. XXXII, p. 1 à 83.

chaient qu'on ne fît enquête dans les maisons de ceux 1628.
qui en avaient, pour les distribuer aux pauvres qui mouraient les uns après les autres. » Chaque jour, à mer basse, des troupes affamées d'hommes, de femmes et d'enfans sortaient de la ville par le canal du port, et venaient implorer la pitié des gens du roi. *C'étaient squelettes respirans plutôt qu'hommes vivans.* Les soldats, pour du pain, *faisaient ce qu'ils voulaient des femmes ;* ce qui fit qu'on défendit de les laisser approcher davantage, et qu'on enjoignit aux troupes *de les faire retirer ou de les tuer.* [1]

Richelieu, se persuadant que l'excès de leur misère avait ébranlé la résolution des assiégés, se décida à faire auprès d'eux une tentative pour les amener à un accommodement. Le 7 juillet, un tambour se présenta à l'une des portes de la ville avec une lettre pour le maire. Le cardinal informait ce magistrat que le roi offrait la vie aux habitans de la Rochelle, à condition qu'ils déposeraient les armes avant trois jours; mais que ce délai expiré, il n'y aurait plus pour eux de miséricorde. Guiton se transporta à la barrière, accompagné de quelques citoyens. Ayant parcouru des yeux la lettre du ministre, il congédia le tambour en lui disant pour toute réponse : *Mon ami, allez dire à M. le cardinal que je suis son très-humble serviteur.* [2]

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu,* liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175.

[2] *Journ. de Mervault,* p. 410.

1628. Le cardinal s'avisa alors de faire semer par la ville un grand nombre d'écrits dans lesquels il s'efforçait d'ouvrir les yeux de la masse des bourgeois sur les conséquences de leur obstination. *Vous périrez*, y disait-il, *victimes de l'égoïsme et de la tyrannie d'un petit nombre de riches, lesquels ayant seuls du blé, voient à leur aise mourir de faim leurs pauvres concitoyens*. Ces écrits firent naître une grande fermentation parmi le peuple. Les imprécations de la multitude affamée devinrent si menaçantes, que le farouche Guiton, lui-même, en fut alarmé. Les ministres lui vinrent en aide, et s'efforcèrent, par leurs fougueuses déclamations, de ranimer le patriotisme du peuple et de relever son courage abattu. L'un d'eux pérorait, un jour, au milieu d'un nombreux auditoire. Une dame se levant du sein de l'assemblée, interrompit brusquement l'orateur. « Depuis quinze jours, dit-elle, je n'ai pas mangé de pain; mon enfant va mourir sur le sein desséché de sa nourrice. Si vous n'avez pas d'alimens à nous donner, il ne vous reste plus qu'à implorer la clémence du roi! » Ces paroles ayant paru faire une sensation profonde sur la foule, une vieille femme, dans un élan d'exaltation fanatique, se jeta sur cette dame et lui donna un soufflet. A cette vue, le peuple éclata en murmures, et le maire, présent à cette scène, eut beaucoup de peine à prévenir une funeste collision. [1]

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175. — *Mercure de Fr.* Septembre 1628.

Peu touché de l'extrême misère de ses concitoyens, 1628.
mais craignant que son autorité ne finît par être tout-à-fait méconnue, Guiton se prêta enfin à l'ouverture de quelques négociations. Le 8 septembre, des députés furent envoyés au château de la Sausaye, demeure du cardinal, pour savoir à quelles conditions il exigeait que la place fût rendue, mais avec l'ordre exprès de ne rien conclure sans la conservation des priviléges et des fortifications de la Rochelle. Les conférences se prolongeaient sans aucune apparence de conclusion, lorsqu'elles furent tout-à-coup rompues par des nouvelles d'Angleterre.

Deux bourgeois rochelais, arrivant de Londres, pénétrèrent dans la ville en traversant, pendant la nuit, la batterie du sieur de Sauvagère. Ils annoncèrent qu'une puissante escadre anglaise allait mettre sous voile et qu'avant huit jours elle serait dans les parages de l'Aunis. Charles I^er^ mandait aux Rochelais qu'il était résolu *à risquer, s'il le fallait, ses trois royaumes pour leur délivrance.*

Le secours annoncé partit, en effet, de Plimouth le 17 septembre, sous le commandement de lord Lindsay, grand-amiral d'Angleterre. Le 29 il parut en rade de Saint-Martin, et vint, le lendemain, jeter l'ancre en face de Chef-de-Baye. Il était composé de cent quarante voiles et monté par six mille hommes de guerre outre les matelots. Soubise et tous les réfugiés protestans étaient sur la flotte. Parmi les navires dont cette escadre était formée, se trouvaient *trois*

1628. *vaisseaux bâtis de briques en dedans, et, par dessus la brique, chargés de pierres d'une immense grosseur : au dedans on avait mis douze millions de poudre pour faire jouer ces mines contre la palissade.* Il y avait aussi des bâtimens remplis de fumier auxquels on devait mettre le feu pendant le combat, afin de dérober à l'ennemi, par l'épaisse fumée qui s'en échapperait, les navires destinés à forcer le passage de la digue. [1]

Au premier signal de cette grande armée navale, Richelieu avait expédié un exprès à Louis XIII qui était à Surgères. Le prince revint en toute hâte au camp et transporta son quartier-général à Laleu, afin d'être plus à portée d'observer les mouvemens de l'ennemi. Bien que l'escadre anglaise présentât un aspect formidable, il n'y avait pas apparence qu'elle pût se faire jour jusqu'à la Rochelle. La digue était achevée : outre l'estacade flottante, deux ou trois rangs de machines barraient entièrement le golfe, dont l'entrée était défendue par trente-six vaisseaux de guerre, treize hirondelles et brigantins, et plus de soixante traversiers, pinasses et barques armées, rangés en bel ordre dans leur excellente position, entre les promontoires de Coureilles et de Chef-de-Baye, hérissés de batteries. Trente mille combattans, échelonnés autour de la ville et sur les grèves de l'Océan, se tenaient prêts à repousser à la fois les

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175. — *Mém. de Sully*, chap. XII, ibid, tom. V, p. 419 à 459. — *Journ. de Herrault*, p. 524.

sorties des Rochelais et les efforts des Anglais pour prendre terre. 1628.

C'est ici le lieu de donner la seule description détaillée qui nous ait été transmise par les contemporains, de tout ce vaste système de défense créé par le puissant génie du cardinal pour assurer la ruine de la Rochelle et le triomphe des armes du roi. « La digue était divisée en deux, dit l'auteur des Mémoires de Richelieu : l'une commençait au rivage devers Coreille (Coureilles), l'autre au rivage vers Chef-de-Bois (Chef-de-Baye), et s'avançant, de côté et d'autre, jusqu'à cent toises, était ouverte au milieu pour le passage des marées. Elle était à telle distance de la ville, que le canon n'y pouvait aller. Et pour ce que par l'ouverture le secours eût pu entrer, on fit deux forts sur l'un et l'autre rivage où les deux digues commençaient, et deux autres encore aux deux têtes d'icelles, et on munit ces quatre forts de quantité de canons : et afin qu'aucun vaisseau de secours n'osât entreprendre d'y passer, on fit un autre fort au milieu de ladite ouverture, un peu avancé dans la mer, et nommé le *fort d'Argencourt*. Pour fermer le passage à quelque petit vaisseau qui eût pu se couler, on y fit des machines qui tenaient toute l'ouverture et étaient faites de grandes pièces de bois enfoncées et liées, pardessus, avec de la charpente : on appela ces machines *Chandeliers*. Et au-devant de tout cela, toute l'armée navale disposée en bon ordre. Pour défendre du côté de la Rochelle, le cardinal avait fait

1628. mettre devant l'ouverture de la digue une palissade flottante, composée de trente-sept gros vaisseaux attachés les uns aux autres, avec force canons et gens de guerre dessus : et après cette palissade, il y avait cinquante-neuf navires enfoncés en ligne droite et un fort en triangle. [1] »

La plus puissante armée navale eût été arrêtée par une pareille barrière : aussi les Anglais, contre l'attente générale, ne firent-ils pas de grands efforts pour la franchir. Durant vingt-et-un jours ils se bornèrent à tirer de loin force canonnades sur les vaisseaux du roi sans oser en approcher, bien que les galiotes et pinasses royalistes allâssent fréquemment les provoquer au combat. Enfin, le lundi 22 octobre, au matin, lord Lindsay détacha neuf brûlots escortés de quelques vaisseaux de guerre qu'une épaisse fumée dérobait en partie à la vue des gens du roi. Mais les *hirondelles*, montées par des hommes déterminés, allèrent au-devant de ces machines incendiaires, et les détournèrent de la flotte royale, pendant que le canon du fort de Chef-de-Baye, où Louis XIII était en personne, foudroyait les vaisseaux dont ils étaient escortés. [2]

Durant tout le combat, le sieur de Pontis se tint à la cape, avec un petit navire qu'il commandait, sous la batterie de Chef-de-Baye, d'où il put contempler

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175.

[2] *Mém. de Richelieu*, loc. cit. — *Mém. de Sully*, chap. XII, ibid., tom. V, p. 419 à 457.

à l'aise les différentes évolutions de l'ennemi. Ce gentilhomme étant sous le coup d'une accusation capitale, ne pouvait être réintégré dans sa charge de lieutenant au régiment des Gardes; mais Louis XIII, pour l'utiliser, lui avait donné le commandement d'une galiote. 1628.

« Il ne se passa rien d'éclatant dans ce combat, dit-il, que les coups de canon dont on tira une prodigieuse quantité de part et d'autre. On n'entendait que tonnerres et l'on ne voyait qu'éclairs, au milieu d'une épaisse fumée qui couvrait toute la mer. C'était aussi un beau spectacle de voir les carraques de ces vaisseaux monstrueux qui, s'avançant les uns après les autres, en très-bel ordre, vers notre digue, y faisaient tout d'un coup, en présentant le flanc, une décharge de cinquante ou soixante volées de canon à la fois. Mais on leur répondit aussi vertement. La batterie où était le roi fit des merveilles : il tira lui-même plusieurs coups. Durant le combat je me tins toujours à couvert sous le canon de sa batterie. Enfin les ennemis, voyant le ciel déclaré pour nous, furent contraints de faire retraite. »[1]

Cette attaque fut la dernière ou plutôt l'unique tentative des Anglais pour secourir les assiégés. Convaincu de l'impossibilité de remplir sa mission, lord Lindsay résista aux pressantes instances de Soubise, du comte de Laval, frère du duc de la

[1] *Mém. de Pontis*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXII, p. 1 à 83.

1628. Trimouille, et des autres réfugiés protestans qui le conjuraient de tenter l'entrée du golfe, offrant de conduire eux-mêmes l'avant-garde, et d'aller attacher à l'estacade les *vaisseaux-mines* pour la faire sauter. Le soir même du combat, la flotte anglaise alla jeter l'ancre en rade de l'île d'Aix et ne reparut plus devant la Rochelle. [1]

Le lendemain de la bataille, [2] le sieur de Pontis ayant repris la mer avec sa galiote, trouva *une belle proue flottant sur l'eau, qui était toute dorée, et portait les armes d'Angleterre*. « Je m'approchai, dit-il, et vis que c'était un présent digne du roi. Je la fis charger dans ma galiote et m'en retournai, fort glorieux, vers le rivage. Après l'avoir fait décharger à terre, j'allai droit au quartier du roi. Je rencontrai M. de Bassompierre, et lui déclarai mon dessein qui était de faire entendre au roi que le coup qui avait emporté cette proue était venu du côté de sa batterie, et de lui persuader insensiblement que c'était lui qui avait tiré ce coup. Il approuva ma pensée.

« Entrant chez le roi, je lui dis qu'il y avait un des grands vaisseaux anglais fort blessé et que j'avais trouvé une grande pièce de la proue que j'avais cru devoir apporter pour la faire voir à Sa Majesté. Il me dit aussitôt qu'il voulait l'aller voir. Dans le chemin, il me demanda dans quel endroit je l'avais trouvée. Je

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175. — *Mém. de Sully*, chap. XII, ibid., tom. V, p. 419 à 457.

[2] 23 octobre 1628.

lui répondis fort simplement que je l'avais trouvée en tel endroit. C'était le lieu exposé à sa batterie. Le roi fut ravi de ma réponse et dit aussitôt : — C'est moi-même qui ai tiré ce coup en tel temps; j'ai vu le vaisseau qui s'est sauvé; je me doutais bien qu'il était blessé. — Il prit donc très-grand plaisir à faire voir cette proue et à dire que j'étais témoin qu'elle avait sauté après un coup qu'il avait tiré. Je n'avais pas moins de joie que lui de me voir juge de ce coup, me promettant bien qu'après avoir jugé si favorablement pour ce prince, il ne jugerait pas moins favorablement pour moi. »[1] 1628.

Ce petit manège de courtisan eut, en effet, un plein succès. Le maréchal de Bassompierre, *voyant le roi en si belle humeur*, lui dit :

— Sire, je conjure Votre Majesté de m'accorder une très-humble supplication que j'ai à lui faire.

— Je ne puis engager ma parole sans savoir pourquoi, répondit, en souriant, le roi qui voyait où le maréchal en voulait venir.

— Sire, reprit ce dernier, je puis assurer Votre Majesté que la cause est bonne.

— Oh! repartit le roi, vous êtes trop fin pour moi : je ne suis pas devin pour connaître vos pensées.

Enfin, le maréchal dit que c'était la grâce de

[1] *Mém. de Pontis*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXII, p. 1 à 83.

1628. Pontis qu'il voulait lui demander, de la part de M. de Canaples, désespéré d'avoir causé le malheur d'un de ses lieutenans. Le roi demeura un moment sans répondre, comme surpris d'une pareille demande. « Néanmoins, continue Pontis, il me serra tant soit peu l'épaule sur laquelle il s'appuyait, comme pour marquer son secret consentement. Puis, faisant semblant de se rendre aux importunités du maréchal, il me dit : — Allez remercier Bassompierre. — Moi, qui tenais cependant les yeux baissés, aussitôt que j'eus entendu le commandement du roi, j'allai remercier M. de Bassompierre, et revins ensuite accoler la cuisse du roi en disant : — C'est à Votre Majesté, Sire, que je dois tout : je tiens d'elle et ma fortune et ma vie. J'espère la donner quelque jour pour votre service, et signer de mon sang la reconnaissance que je dois à votre bonté. »[1]

Cependant les assiégés étaient tombés au dernier degré de dépérissement et de misère, *n'ayant plus d'herbes à manger sur leurs contrescarpes, plus de cuirs, de courroies, de bottes, de souliers, de ceintures, dont ils faisaient des bouillies et des gelées avec de la cassonnade*. Le plâtre pilé, la paille hachée, les animaux les plus immondes, tout avait été dévoré. Une femme eut le courage de se nourrir d'elle-même et fut trouvée expirante après s'être déchiré les bras. Enfin, la nature au désespoir ne recula pas devant le

[1] *Mém. de Pontis*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXII, p. 1 à 83.

sacrilége, et la famine alla déterrer les morts pour 1628. alimenter les vivans! [1]

Les plus riches qui, à l'arrivée de l'escadre anglaise, avaient encore quelques provisions, s'étaient hâtés de les vendre au peuple à des prix excessifs, persuadés que la ville ne pouvait manquer d'être prochainement ravitaillée. Trompés dans leur espoir et reconnaissant trop tard la vanité des promesses de l'Angleterre, ils durent songer à leur propre conservation et se résignèrent enfin à subir la loi du vainqueur. De son côté, lord Lindsay qui n'avait pas quitté le mouillage de l'île d'Aix, crut devoir intercéder auprès du cardinal pour les assiégés qu'il ne pouvait secourir par les armes. Mais Richelieu n'entendait pas devoir la soumission des Rochelais à l'intervention d'une puissance ennemie. Il profita habilement des avances faites auprès de lui par l'amiral anglais pour exciter la défiance et le mécontentement des réformés de France contre leurs tièdes et impuissans alliés. Soubise, le comte de Laval et les autres réfugiés protestans, qui se trouvaient sur la flotte d'Angleterre, se décidèrent à envoyer des députés au cardinal. Ils trouvèrent dans le camp du roi les députés de la Rochelle.

Les conférences s'ouvrirent, le 27 octobre, au château de la Sausaye, quartier de Richelieu. « L'audace était si profondément empreinte dans l'esprit de

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175.

1628. ces misérables, dit un écrivain royaliste, que bien qu'ils ne fussent plus qu'ombres d'hommes vivans, ils osèrent encore proposer au cardinal de faire un traité général pour tous ceux de leur parti, et d'avoir la continuation de tous leurs anciens priviléges; que madame de Rohan fût comprise au traité, qu'elle fût remise en ses biens, et M. de Soubise aussi; qu'on ne mît aucune chose dans le traité qui donnât lieu au rasement de la ville ni au changement de leur gouvernement; que le maire fût maintenu et que les gens de guerre sortissent tambour battant et la mèche allumée. »[1]

Richelieu repoussa avec ironie ces audacieuses prétentions. Il dit aux députés rochelais qu'ils *ne devaient rien espérer autre chose que le pardon, lequel encore ne méritaient-ils pas*. Il consentit toutefois à leur accorder, avec la vie et les biens, l'exercice de la religion réformée, *tout le reste demeurant à la discrétion du roi*. Le traité, *ou plutôt la grace*, fut conclu d'après ces bases et signé le 29 octobre. S'il faut en croire un contemporain, on y ajouta un article portant que Jean Guiton serait conservé dans les honneurs et les prérogatives de sa charge.[2] Cet article fut promptement oublié.

Douze des principaux bourgeois de la Rochelle se rendirent, le même jour, au quartier de Louis XIII.

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, *Coll.*, tom. XXIV, p. 14 à 175.

[2] *Mém. de Pontis*, liv VII, ibid., tom. XXXII, p. 1 à 83.

« Le maréchal de Bassompierre, à cheval, les mena, à pied, au logis du roi, où le cardinal les reçut et les présenta à Sa Majesté, à laquelle ayant avoué leurs fréquentes rechutes en la rebellion, et protesté en avoir horreur, ils demandèrent miséricorde, promettant une fidélité entière à l'avenir. Sa Majesté leur répondit : —Je prie Dieu que ce soit de cœur que vous me portiez honneur, et non pas par la nécessité où vous êtes. Si vous m'êtes fidèles sujets, je vous serai bon prince, et vous tiendrai ce que je vous ai promis. »[1] 1628.

Le lendemain, 30 octobre, les portes de la Rochelle furent ouvertes aux troupes du roi. Quatre cents hommes du régiment des Gardes, commandés par le duc d'Angoulême et le maréchal de Schomberg, entrèrent dans la place par la porte de Cougne et s'emparèrent des tours, des corps-de-garde et des canons de la ville. On fit sortir tous les gens de guerre à la solde de la commune. Il ne restait que soixante-quatre Français et quatre-vingt-dix Anglais : tous les autres étaient morts de faim ou de misère. La population de la Rochelle qui, suivant un relevé fait l'année précédente, s'élevait, avant le siége, à vingt-sept mille habitans, était réduite *à cinq mille! Il n'y avait presque plus d'hommes qui se pussent soutenir sans bâton. Tout ce qui restait en vie était si atténué, que nul n'avait la force de tenir ses armes.*[2]

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. IX, ap. Petitot, Coll. tom. XXIV, p. 14 à 175.

[2] *Mém. de Pontis*, liv. VII, ap. Petitot, Coll., tom. XXXII, p. 1 à 83.—*Mercure de Fr.* Octobre 1628.— *Journ. de Mervault*, p. 647.

1628. « On trouva, dit l'auteur des Mémoires de Richelieu, la ville toute pleine de morts, dans les chambres, dans les maisons, dans les rues et les places publiques. La faiblesse de ceux qui restaient était venue à tel point, et le nombre de ceux qui mouraient était si grand, qu'ils ne se pouvaient plus enterrer les uns les autres, et laissaient leurs morts gisans où ils avaient expiré. [1] — J'appris de la propre bouche de mon hôte, ajoute le sieur de Pontis, que pendant huit jours il s'était fait tirer de son sang, et l'avait fait fricasser pour en nourrir son enfant, s'ôtant ainsi peu à peu la vie pour conserver celle de son fils. Le plus grand présent qu'on pouvait faire à ceux qui restaient, était de leur donner du pain, comme le remède infaillible qui pouvait les empêcher de mourir, quoique ce remède même devint à quelques-uns mortel par l'avidité avec laquelle ils le mangeaient et s'étouffaient en même temps. » [2]

Le premier novembre, au matin, Richelieu entra dans la Rochelle pour faire enlever des rues et des places publiques les cadavres dont elles étaient jonchées, et préparer le logement du roi. Puis il célébra la messe dans l'église de Sainte-Marguerite, où le chancelier de Marillac et le maréchal de Schomberg reçurent la communion de sa main. A midi, Louis XIII fit son entrée dans la place, à cheval et armé.

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 14 à 175.

[2] *Mém. de Pontis*, liv. VII, ap. Petitot, tom. XXXII, p. 1 à 83.

Il était précédé du cardinal, accompagné du duc 1628. d'Angoulême, des maréchaux de Bassompierre et de Schomberg, et suivi de tous les grands-officiers de l'armée. Les soins attentifs de Richelieu n'avaient pu effacer complétement l'aspect lugubre de la ville où tout offrait encore l'image de la désolation. Le prince, ému de pitié, s'empressa de faire distribuer dix mille pains aux habitans, *sans quoi la plupart fussent morts de faim deux jours après.* [1]

Peu d'instans après l'entrée du roi dans la Rochelle, le duc d'Angoulême et quelques officiers de l'armée allèrent voir le maire Jean Guiton, curieux de contempler cet homme dont la mâle énergie faisait, depuis un an, l'admiration de l'Europe. « Il était petit de corps, dit le sieur de Pontis, mais grand d'esprit et de cœur. Je fus ravi de voir dans cet homme toutes les marques d'un grand courage. Il avait grand nombre d'enseignes qu'il montrait, en marquant les princes sur qui il les avait prises. Il fit une très-belle réponse à M. le cardinal de Richelieu lorsqu'il alla lui rendre ses civilités. Son Eminence lui parlant du roi de France et du roi d'Angleterre: *Il vaut mieux*, dit-il, *se rendre à un roi qui a su prendre la Rochelle, qu'à un autre qui n'a pas su la secourir.* Mais il fut ensuite bien mécontent de ce cardinal, car n'ayant rendu la ville au roi qu'après la parole qu'on lui avait donnée de lui conserver les marques de sa

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll. tom. XXIV, p. 14 à 175.

1628. dignité, et l'un de ses priviléges étant que, lorsqu'il marchait dans la Rochelle, il était accompagné de douze hallebardiers portant ses livrées, Son Eminence lui envoya dire que le roi étant dans la ville, il était contre les règles qu'il gardât ces marques d'une dignité qu'il n'avait plus, puisque le roi était alors seul maire de la Rochelle. Cet ordre piqua étrangement Guiton, et il me dit que *s'il avait cru qu'on eût dû lui manquer ainsi de parole, le roi n'aurait pas trouvé un seul homme dans la Rochelle, parce qu'il aurait soutenu jusqu'à la fin*. Peut-être même que le roi aurait été obligé de lever le siége à cause des tempêtes qui s'élevèrent aussitôt après la réduction de la ville : car le 7 de novembre la mer fut si furieuse, qu'elle rompit quarante toises de la digue et que cinq ou six vaisseaux anglais échouèrent à la côte d'Angoulins.»[1]

Richelieu ne se contenta pas de dépouiller Guiton des insignes de sa dignité municipale : il décida encore Louis XIII à expulser l'ex-maire de la Rochelle *à cause de la grande inhumanité dont il avait usé envers ses conciloyens, ayant mieux aimé les laisser périr misérablement de faim que d'avoir recours à la clémence du roi pour mettre un terme à leur misère*. Les ministres Vincent et Salbert, qui avaient surtout excité le peuple à la révolte, furent pareillement bannis de la ville avec quelques membres de la municipalité.[2]

[1] *Mém. de Pontis*, liv. VII, ap. Petitot, Coll., t. XXXII, p. 1 à 83.
[2] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ibid., tom. XXIV, p. 175.

La duchesse de Rohan et sa fille n'avaient pas voulu être comprises dans la capitulation, afin qu'on ne pût les soupçonner d'avoir hâté la soumission de la place. Richelieu les fit arrêter, *comme étant indignes que Sa Majesté les vît, pour avoir été le flambeau qui avait consumé ce peuple.* [1] « Elles furent retenues captives dans le château de Niort, sans l'exercice de leur religion, et si étroitement, qu'elles n'avaient qu'un domestique pour les servir : ce qui néanmoins ne leur ôta ni le courage ni le zèle, la mère ayant mandé au duc de Rohan, son fils, qu'il n'ajoutât aucune foi aux lettres qu'on lui porterait de sa part, pour ce qu'on pourrait les lui faire écrire par force. » [2] 1628.

Dix-huit jours après l'entrée des troupes royales dans la place, [3] Louis XIII rendit la fameuse ordonnance *contenant l'ordre et police que Sa Majesté voulait être établis en sa ville de la Rochelle.* Tous les titres de privilèges, franchises et immunités *ci-devant attribués à ladite ville* furent supprimés : les officiers de l'ancienne commune, maire, pairs, échevins et autres furent révoqués à perpétuité, et ses biens immeubles réunis au domaine royal. De toutes ses vieilles insti-

[1] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 175.

[2] *Mém. de Sully*, chap. XII, ibid., tom. V, p. 457. On peut voir dans les Mémoires de Tallemant des Réaux (Paris 1834, tom. III, p. 46 à 85), un long et curieux article biographique sur la duchesse de Rohan et sa fille.

[3] 18 novembre 1628.

1628. tutions dont elle était si jalouse et si fière, la Rochelle ne conserva que ses *juges consuls*.

Le vainqueur ordonna, par la même déclaration, la ruine des murailles et fortifications de la ville: elles durent être rasées si près du sol, que la charrue pût se promener sans obstacle sur leurs fondemens. Il n'y eut d'exception que pour les grosses tours de Saint-Nicolas, de la Chaîne et de la Lanterne, qui pouvaient servir à la défense de la ville du coté de l'Océan. [1] Inhibition fut faite aux bourgeois de clore de murs les habitations et les jardins contigus à la ville.

Louis XIII ordonna pareillement la démolition des murs de Saintes, de Niort, de Fontenay et de toutes les places fortes de la Saintonge et du Poitou. Dans l'île de Ré on ne conserva que le petit fort de la Prée, afin d'avoir toujours une porte assurée pour faire descendre des troupes dans l'île. Mais toutes les autres redoutes élevées autour de la Rochelle furent rasées, même le Fort-Louis et la formidable citadelle de Saint-Martin, *la plus belle forteresse qui fût en France et beaucoup plus forte que la Rochelle.* [2]

Ayant assuré sa domination sur toutes les villes de

[1] Il existe encore des restes assez considérables de l'ancienne porte de Saint Nicolas. Les deux tours rondes qui forment les montans de cette porte et les massifs de construction en blocage à bain de ciment, revêtues d'un parement en moëllons de moyen appareil, qui y tiennent encore, attestent, par leur épaisseur et leur solidité, l'importance et la force de la vieille enceinte murale de la Rochelle.

[2] *Mém. du cardinal de Richelieu*, liv. XIX, ap. Petitot, Coll., tom. XXIV, p. 175. — *Mém. de Bassompierre*, tom. III, p. 467.

l'Ouest par la ruine de tout ce qui faisait ombrage à 1628.
sa puissance, Louis XIII alla triompher à Paris, où la flatterie lui préparait une pompeuse ovation. [1] Lord Lindsay n'avait remis à la voile que le 10 novembre, comme s'il eût attendu, pour regagner les côtes d'Angleterre, le dernier soupir de la ville qu'il avait eu mission de secourir. [2]

Telle était l'importance politique et la force matérielle de la capitale de l'Aunis, que la chute de cette fière et puissante cité frappa les esprits d'une sorte de stupeur superstitieuse. Quelques-uns même y virent moins le résultat naturel des habiles mesures du cardinal, qu'un effet miraculeux de la protection divine. « Il parut visiblement, dit un contemporain, que le ciel se déclarait en faveur des armes du roi. Il y avait quelque chose d'étonnant à voir que le temps fût si beau en une saison où l'orage et la mer avaient accoutumé de faire trembler la Rochelle. Ce qui augmentait encore l'étonnement de tout le monde, fut que la peste étant alors furieuse dans les deux tiers du royaume, ce canton en demeura exempt au milieu des nécessités d'une ville réduite en un si pitoyable état et de l'infection qui accompagne les grandes armées. » [3]

La prise de la Rochelle a été prônée avec emphase

[1] On peut voir les détails de cette entrée triomphale dans le long procès-verbal qui en fut dressé, et qui se trouve dans l'Histoire de Paris, par Don Lobineau, tom. IV, p. 581 et suiv.

[2] *Mém. de Sully*, chap. XII, ap. Petitot, Coll., tom. V, p. 457.

[3] *Mém. de Pontis*, liv. VII, ibid., tom. XXXII, p. 82.

1628. par les historiographes de la monarchie. Ce fut, en effet, une victoire immense que la soumission de cette orgueilleuse métropole de la réforme qui, depuis quatre-vingts ans, était en révolte ouverte contre le pouvoir. Mais Louis XIII et Richelieu méritèrent-ils bien toutes les couronnes triomphales qui leur furent décernées à cette occasion, et l'histoire doit-elle se prosterner sans examen au pied de leurs trophées? A part la réprobation qui s'attache à toute résistance armée des sujets contre le souverain, il semble que, dans cette lutte désespérée, toute la gloire du combat ne fut pas pour le vainqueur. La gloire! serait-elle donc dans l'inertie d'une grande armée qui, sans livrer un assaut, sans tirer un coup de canon, a la constance, durant près d'une année, [1] de traquer une ville dans ses propres murs, et qui, les yeux attachés sur sa proie, dont elle mesure la longue agonie et compte les douloureuses convulsions, attend froidement que le désespoir, la misère et la faim lui livrent, sans combat, un ennemi qu'elle n'aurait pu vaincre? Ne serait-elle pas plutôt dans la généreuse résolution de cette poignée de bourgeois qui, brûlans de patriotisme et forts de leurs convictions, regardent sans pâlir une puissance formidable investir leurs remparts, et qui, immolant à l'intérêt commun les plus

[1] A ne compter que du 17 novembre 1627, jour de la retraite du duc de Buckingham, jusqu'au 1er novembre 1628, jour de l'entrée de Louis XIII dans la Rochelle, le blocus de cette ville dura onze mois et treize jours.

doux sentimens de la nature, se résignent à voir 1628.
pères, mères, femmes, enfans, se tordre dans les angoisses de la famine, plutôt que de consentir à la ruine de leurs murailles et à la perte de leurs libertés? C'est une facile victoire que celle qui ne coûte que de la patience et du temps; et le vaincu qui ne cède qu'à de pareilles armes, mérite, ce semble, autant que le vainqueur, les applaudissemens de l'histoire et l'admiration de la postérité.

# LIVRE DOUZIÈME.

DEPUIS LA RESTAURATION DE BROUAGE, JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

1629. — 1685.

La prise de la Rochelle eut un long retentissement en France et dans toute l'Europe. Elle rompit bien des trames ourdies contre la puissance de Richelieu. Elle porta surtout un coup terrible aux réformés du Midi. Sans se laisser abattre par la retraite de Buckingham, l'intrépide Rohan avait rattaché à sa cause Montauban et quelques autres villes de la Haute-Guienne. Son parti fut ruiné sans ressource par la soumission des Rochelais. La Trimouille vint abjurer le calvinisme entre les mains du cardinal victorieux : presque tous les chefs de la réforme suivirent cet exemple, abandonnant une religion qui ne pouvait plus rapporter à ses défenseurs que des persécutions sans gloire et sans profit.

Richelieu triomphait ! Devant lui venait de s'écrouler le dernier obstacle qui s'opposât au dévelop-

pement de son vaste système d'absolutisme. Il était enfin parvenu à ce haut degré de puissance où tout devait fléchir sous l'inexorable empire de sa volonté. Alors se réalisa, presque sans effort, le rêve de toute sa vie, le nivellement de toutes les sommités sociales qui faisaient ombrage à son pouvoir, l'extinction de toutes les libertés nationales qui gênaient sa politique, et la centralisation de tous les ressorts de l'état dans les mains de la royauté.

Une profonde torpeur succéda, dans la Saintonge et l'Aunis, à la prise de la Rochelle, effet ordinaire de toute crise violente et douloureuse. Dépouillées de leur vieille nationalité, ces contrées, naguère si pleines de vigueur et d'énergie, allèrent se fondre obscurément, avec les autres circonscriptions territoriales du royaume, dans la grande unité gouvernementale créée par le génie sombre et despote de Richelieu. Aussi, pendant long-temps, leurs annales ne nous offriront-elles plus que des faits isolés, et si elles apparaissent encore de loin en loin sur la scène politique, ce sera pour subir les conséquences de leur défaite et donner des gages de soumission au pouvoir.

1629. — 1632. — Après la démolition de toutes les places fortes d'Aquitaine, Richelieu voulut avoir en Saintonge un point militaire qui, avec le château d'Oleron et le fort de la Prée, dans l'île de Ré, fût comme l'arsenal de sa puissance en Occident, soit pour contenir les populations dans l'obéissance, soit

1629 à 1632. pour défendre cette frontière du royaume contre les ennemis du dehors. Il jeta les yeux sur Brouage qui, depuis 1586, avait été comme abandonné des deux partis.

Cette ville fut bientôt flanquée de sept forts bastions, enceinte de larges fossés, munie de magasins et d'arsenaux propres à contenir l'artillerie et les munitions de guerre enlevées à toutes les places démantelées du pays. Brouage fut dès-lors une des places frontières les plus fortes et les mieux bâties du royaume. Sa figure présentait un carré irrégulier, dont le polygone avait cent cinquante toises de longueur intérieure sur quarante-cinq de largeur. Les parapets, percés d'un grand nombre d'embrasures, avaient six pieds d'épaisseur, et tout le système de revêtement reposait sur un pilotis en grillages, pour remédier à l'affaissement progressif d'un terrain mouvant et marécageux. Ces travaux furent exécutés à grands frais d'après les plans de l'habile ingénieur d'Argencourt, et comme le cardinal était jaloux d'attacher son nom à cette œuvre de sa puissance, il y fit sculpter partout ses armoiries au-dessous de l'écusson royal. [1]

Afin d'asseoir plus solidement sa domination dans ces contrées maritimes, théâtre de ses exploits guerriers, Richelieu s'en attribua la haute administration sous le titre de *lieutenant-général du roi au gouverne-*

[1] Descr. mss. de quelques lieux de Saint. par l'ingénieur Masse. Art. *Brouage*.

*ment de la Rochelle, pays d'Aunis, Brouage et îles adjacentes*. Mais comme cette dignité ne pouvait être que nominale, il commit, pour le représenter dans son gouvernement, le grand-prieur Amador de la Porte, son oncle maternel, qui, doué d'un naturel doux et conciliant, se fit plus aimer des populations que ne l'eût fait vraisemblablement le vainqueur de la Rochelle. [1] 1632.

1632. — Cette ville eut bientôt occasion de prouver qu'elle savait profiter des corrections qui lui étaient infligées. Louis XIII venait de clore sa mémorable campagne du Languedoc par l'assassinat politique du brillant et chevaleresque Henri de Montmorency, cette illustre victime du despotisme de Richelieu. Anne d'Autriche, qui avait suivi le roi, ne retourna point avec lui à Paris. Curieuse de visiter la Rochelle dont la chute retentissait encore dans toute l'Europe, elle prit le chemin de l'Aunis, accompagnée de mesdames de Chevreuse, de Montbason, de la Trimouille, de la Flotte, de Sénécé et de Liancourt. Le grand-prieur de la Porte se prépara à faire convenablement les honneurs de son gouvernement, et les Rochelais n'épargnèrent rien pour recevoir

[1] Il était fils d'un avocat au parlement de Paris et chevalier de Malte. «C'était, dit Tallemant des Réaux, un homme de bien et un homme d'honneur. Je l'ai vu fort aimé à la Rochelle, dont il était gouverneur avec le pays d'Aunis, Brouage et les îles. Depuis sa mort, la religion de Malte a démembré le grand-prieuré à cause qu'il n'était plus que pour des princes et des gens de la faveur.» (*Mém. de Tallemant des Réaux*, Paris 1834, tom, II, p. 52.)

1632. l'épouse de Louis XIII d'une manière digne d'elle.

Anne d'Autriche ayant passé à Surgères la nuit du 19 novembre, arriva le lendemain, vers midi, au faubourg de Tasdon, où l'attendait le régiment de la Meilleraie qui devait lui servir d'escorte. Les plus notables bourgeois de la Rochelle, partagés en cinq compagnies, et vêtus de manteaux en velours noir, allèrent au-devant de la princesse, ayant à leur tête le lieutenant-criminel Lescale, chef de la police de la ville. Lorsque le carrosse de la reine fut arrêté, le magistrat se présenta à la portière, et, mettant un genou en terre, débita une longue harangue, moins remarquable encore par l'enflure prétentieuse du style, que par la bassesse adulatrice des sentimens qui y sont exprimés.

« Cette ville, si toutefois on la peut encore appeler ainsi, dit le harangueur, le reste des fléaux de Dieu et de l'indignation du roi, le squelette et le fantôme de la Rochelle, ressuscite à l'arrivée de Votre Majesté, pour venir se jeter à ses pieds et lui rendre les premiers hommages de sa fidélité et de son obéissance. Elle rougit de ce qu'ayant été si longtemps privée de l'honneur de voir ses reines, elle est contrainte aujourd'hui, après avoir été l'une des plus magnifiques villes de votre royaume, de paraître en village aux yeux de la plus grande et de la plus belle princesse de l'univers. La ruine de ses bastions, la révocation de ses priviléges et la prodigieuse faim qui l'a réduite en cimetière n'ont point été une expia-

tion proportionnée à la grandeur de ses crimes : il fallait qu'elle fît encore cette amende-honorable à Votre Majesté pour celui qu'elle a particulièrement commis contre vous, d'avoir tant de fois ravi de vos bras et retenu si long-temps autour de ses murailles le plus parfait et le plus incomparable de tous les rois. 1632.

« Néanmoins elle ne laisse pas encore de s'estimer heureuse, puisque votre royale bonté ne dédaigne point de baisser ses regards sur ces hideuses masures qui formaient autrefois la plus forte place de la chrétienté. De quelque côté que Votre Majesté les tourne, elle n'y verra que des miracles, que des marques de la puissance et de la valeur, de la justice et de la clémence de notre grand monarque. Elle verra la chute de ces orgueilleuses fortifications, de ces redoutables boulevards sur lesquels la charrue passe tous les jours, et qui, par la grandeur de leurs ruines, font assez connaître la force du bras qui les a réduits en poudre. »

Ces louangeuses déclamations, signe non équivoque de la révolution qui s'était déjà opérée dans l'esprit des magnanimes Rochelais, furent parfaitement du goût de la reine et de sa suite. *On remarqua*, dit un contemporain, *des ébullitions de plaisir, d'approbation et de ravissement en la plupart des dames et seigneurs*.

Arrivée à la barrière Saint-Nicolas, où se trouvait un arc triomphal décoré de figures emblématiques

1632. faisant allusion à la chute de la Rochelle et à la victoire de Richelieu, Anne d'Autriche fut reçue et complimentée par le corps des juges-consuls, *ayant la robe courte garancée, faite à gros bourrelets, bandée de velours noir, et le bonnet plat*, et par les officiers de l'Election et du Présidial, *avec toques de velours, la robe longue à manchons traînans, parementée de panne*. Après cette seconde harangue, qui fut débitée par Pascaud, sieur de Pauléon et de Villars, chef du présidial, le grand-prieur de la Porte présenta à la reine les clés des tours de Saint-Nicolas, de la Chaîne et de la Lanterne. Il tenait à la main un marteau, pour faire comprendre à l'épouse de Louis XIII qu'elle n'avait qu'à dire un mot pour voir tomber à ses pieds ces dernières défenses de la Rochelle.

Anne d'Autriche entra dans la ville précédée des membres du Présidial, qui portaient devant son carrosse un dais en velours brodé d'or. Le cortége s'achemina ainsi jusqu'à l'église Sainte-Marguerite où un *Te Deum* fut chanté par le nouvel évêque de Saintes, Jacques Raoul, [1] et les prêtres de l'Oratoire. Enfin la reine fut conduite à l'hôtel qui lui avait été

[1] Jacques, fils de Guillaume Raoul, président à la chambre des comptes de Bretagne, avait été conseiller au parlement de Rennes, sénéchal et maire de Nantes. Il fut nommé évêque de Saintes au mois de janvier 1631, en remplacement de Michel Rahoul, son oncle, mort le 14 septembre 1630, et sacré à Nantes le 11 janvier 1632. Il passa, en 1646, au siége de Maillezais, puis à celui de la Rochelle dont il fut le premier évêque. (Voy. Hugues du Temps, *Clergé de Fr.*, tom. II, p. 360.)

préparé, et le soir, un souper splendide lui fut servi *au Gouvernement*. « L'air, la terre et la mer, dit un témoin de ce banquet royal, y concertaient à l'envi toutes les raretés du monde, et faisaient de ce beau chaos l'image de la création. Les monstres marins, les bêtes des déserts et les oiseaux les plus inconnus étaient venus en foule adorer leur nouvelle reine, et par hommage, à mesure qu'elle mangeait, lui baiser la bouche et les mains. » 1632.

Des feux d'artifices, des joûtes sur l'eau et des danses remplirent la journée du lendemain à la grande satisfaction de la reine et de sa cour. Anne d'Autriche quitta la Rochelle deux jours après, [1] si flattée de l'accueil qu'elle y avait reçu, que Louis XIII, à sa sollicitation, accorda aux Rochelais la main-levée des biens de la ci-devant commune, qui avaient été confisqués et réunis au domaine royal. [2]

1633. — La réaction catholique qui s'était opérée en France depuis la mort de Henri IV, prit tout-à-coup un grand développement dans la Saintonge et l'Aunis après la chute de la Rochelle. Mais les meilleures choses se corrompent par l'abus qu'on en fait. D'autant plus énergique qu'il avait été plus long-temps comprimé, dans ces contrées, par l'influence calviniste, cet élan religieux ne tarda pas à dégénérer en ridicules momeries. La manie des conversions

[1] 23 novembre 1632.

[2] Relation de ce qui s'est passé à l'entrée de la reine, etc., ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 334 à 339.

1633. s'empara de quelques esprits ardens qui, dans la ferveur de leur zèle, ne reculèrent pas devant les plus honteuses manœuvres. On vit reparaître les exorcistes et les possédés, les illuminés et les faiseurs de miracles; on ressuscita les pratiques superstitieuses de la démonomanie et toutes les pieuses fourberies du moyen-âge. [1]

Ces absurdes mascarades étaient aussi funestes à la religion, que réprouvées par la raison et la morale. Loin de convertir les hérétiques, elles ne faisaient qu'exciter leurs risées, et devenaient, à en juger par certaines épigrammes du temps, une source de quolibets grossiers et de railleries obscènes. Aussi les hommes qu'éclairait la véritable piété gémissaient-ils à la vue de ces farces ridicules qui déconsidéraient le symbole romain au lieu de le propager. « Nous avons vu, dit un contemporain, force gens gagés contrefaire les aveugles et les boiteux; mais l'évêque de Saintes fit un trait de bon pasteur : quatre gueux ayant contrefait les aveugles, allèrent prêcher leur guérison par la vertu d'une source nouvellement trouvée à Sainte-Lurine, près Archiac. Le miracle print si bien feu, que des paroisses de six lieues

[1] On ne saurait imaginer dans quel état d'ignorance et d'abrutissement était encore plongé ce siècle qui portait dans ses flancs Bossuet et Massillon, Pascal et Descartes, Corneille et Molière. Pour ne citer qu'un exemple entre mille, l'absurde comédie des Ursulines de Loudun et l'horrible supplice du curé Grandier, brûlé vif en 1634, pour crime de sorcellerie, sont des faits qui caractérisent toute une époque.

environ, on y porta, en six mois, plus de deux mille charretées de pierres. L'évêque alla sur le lieu, et ayant fait enquête, contraignit chacun de remporter sa pierre. »[1] 1633.

La ferveur religieuse s'était emparée des esprits à tel point, qu'on vit des gentilshommes et des guerriers prendre le bourdon et l'escarcelle, et entreprendre à pied de longs voyages, à la manière des anciens pélerins, pour aller en pays étranger prier sur le tombeau de quelque saint célèbre. Il se passa, à cette occasion, dans le voisinage de Saintes, une scène étrange, rapportée par un écrivain du temps. « D'Anguitard, dit-il, à cheval et suivi d'un valet de chambre, trouva en Saintonge, où il demeurait, quatre pélerins à l'ombre sous un arbre. Il passa, et à quelques cents pas de là, il s'avisa que ces pélerins ne l'avaient pas salué. Il retourne à eux en colère, et leur dit qu'ils étaient des coquins de ne l'avoir pas salué. Ils s'en excusèrent en disant qu'ils ne le connaissaient pas. Il les menaça et les maltraita fort de paroles. Ils lui répondirent que s'il les frappait, il trouverait à qui parler. C'étaient des gentilshommes qui allaient à Saint-Jacques ( de Compostelle en Galice). Il voulut faire le brave, et, prenant un fusil que portait son valet de chambre, il tire sur un. Le fusil n'était chargé que de poudre de plomb : mais le coup gâta tout le visage au pélerin. Les trois autres

[1] D'Aubigné, *Avent. du baron de Fœneste*, liv. II, chap. 6.

1633. le vengèrent bien aussi, car ils se saisirent des pistolets d'Anguitard, et, à coups de bourdons, l'accommodèrent si bien, qu'ils le laissèrent pour mort sur la place. Ils plaidèrent ensuite; et à Saintes, Anguitard fut condamné à plein. »[1]

Le zèle religieux ne se déployait pas avec moins d'activité dans la restauration des églises et des monastères ruinés que dans la propagation de la foi orthodoxe. Parmi les moutiers qui étaient tombés, en Saintonge, sous les coups des hérétiques, l'un des plus maltraités était l'antique abbaye de Sainte-Marie de Sablonceaux, à la naissance du canal de la Seudre. Fondé, comme on l'a vu, au commencement du XIe siècle, par Guillaume IX, duc d'Aquitaine, dans une plaine sablonneuse d'où il tira son nom, ce monastère avait été autrefois très-opulent. Il fut brûlé, en 1568, par les calvinistes.

Le duc de Biron, à qui Charles IX en confia l'administration, fit dresser un état des dommages dont le devis estimatif s'éleva à cent mille livres. Mais l'intendant que le duc commit à la garde de l'abbaye, au lieu de la préserver de nouvelles injures, sembla prendre à tâche d'achever l'œuvre de sa destruction. Il fit couper et vendre à son profit les belles forêts de Trelon et de Saint-Romain qui en dépendaient; il abattit et vendit pareillement les toitures de l'église que l'incendie n'avait pu atteindre à cause des voûtes

[1] *Mém. de Tallemant des Réaux*. Paris 1834, tom. V, p. 88.

en pierre, et transporta à Saint-Jean-d'Angély trois 1633. tonnes pleines de papiers et parchemins provenant des archives du monastère.

Gabriel Martel, dernier abbé régulier de Sablonceaux, avait entrepris de relever l'église et les bâtimens de l'abbaye, lorsqu'en 1621, le prince de Soubise acheva de les réduire en cendres. Trois ans après, Raimond de Montagne, président à la sénéchaussée de Saintes, fut nommé abbé séculier de Sablonceaux, à la charge de restaurer cette abbaye. Il n'avait pas encore songé à remplir cet engagement, lorsqu'en 1630 il fut nommé à l'évêché de Bayonne. Enfin, Henri Descoublan de Sourdis, archevêque de Bordeaux, fit relever à grands frais la maison abbatiale et la principale chapelle de l'église de Sablonceaux, et le 25 octobre 1633, il traita de cette abbaye avec messire de Salminiac, abbé de Chancelade, qui envoya aussitôt une colonie de douze chanoines réguliers pour en prendre possession. [1]

Il se passa, à cette occasion, un fait singulier. Les nouveaux venus étaient à peine installés dans le monastère, que les religieux séculiers de Raimond de Montagne s'y introduisirent furtivement pendant la nuit, et forcèrent les chanoines réguliers de Salminiac à vider la place. Ceux-ci, moins nombreux que leurs adversaires, reprenaient déjà le chemin de Chancelade, lorsqu'ils rencontrèrent un seigneur du

[1] Gall. Christ. *Eccl. Santon.*, tom. II, p. 1131 et seq. — Hugues du Tems, *Clergé de France*, tom. II, p. 386.

1633. voisinage qui leur offrit son appui et les engagea à retourner sur leurs pas, promettant de les rétablir dans l'abbaye. Ce gentilhomme ayant rassemblé quelques cavaliers, se présenta, à leur tête, sous les murs du monastère, et somma ceux qui l'occupaient de vider les lieux, menaçant de mettre le feu à la maison s'ils ne se retiraient. Les moines firent bonne contenance et se montrèrent résolus à défendre vaillamment leur poste. Mais à la première décharge de mousqueterie qui vint ébranler les vitraux de l'abbaye, ils perdirent courage et se hatèrent de capituler. Les portes furent aussitôt ouvertes, et la garnison monastique, sortant en bon ordre, céda la place aux vainqueurs. [1]

1636. — Une lutte d'une autre nature et beaucoup plus sérieuse s'engagea, trois ans après, dans la Haute-Saintonge. Louis XIII et Richelieu, en guerre contre l'Espagne et les Etats-Germaniques, étaient trop occupés pour entendre les doléances des populations écrasées d'impôts et s'agitant sous le poids toujours croissant des édits bursaux et des mesures fiscales. Ces plaintes se changèrent bientôt en cris de colère et de désespoir. De violentes émeutes éclatèrent à l'occasion de l'impôt sur les boissons, et se propagèrent rapidement dans toutes les provinces aquitaniques. Les vignerons de la Haute-Saintonge, de la Guienne, de l'Angoumois et du Poitou se levè-

[1] Hugues du Tems, *Clergé de Fr.*, tom. II, p. 387. — Dulaure, *Descr. de la Saintonge*.

rent en masse, excités par les Espagnols qui rassem- 1636.
blèrent des forces dans la Biscaye et la Navarre, pour franchir les Pyrénées à la faveur de ces mouvemens populaires. L'insurrection, passant des campagnes dans les villes, avait déjà pris un grand développement, lorsque Richelieu lança contre ces nouveaux *croquans* des troupes commandées par le duc de la Valette. Cette armée, réunie à la noblesse du pays, attaqua les insurgés sur tous les points. Ces malheureux furent massacrés et dispersés après une résistance désespérée, abandonnés par les Espagnols qui ne tentèrent point de les soutenir. [1]

1638. — Le soulévement ainsi comprimé laissa après lui une longue irritation dans les provinces, et le mécontentement populaire se manifesta long-temps encore par des luttes partielles et isolées. Ce n'était pas seulement contre l'impôt royal que s'élevaient les murmures du peuple : il avait bien d'autres causes de malaise. Dans plusieurs localités, une pareille résistance fut souvent opposée à l'exercice des droits concédés par la royauté aux corps municipaux.

Des mouvemens de cette nature éclatèrent, en 1638, dans la paisible ville de Saintes, à l'occasion du vieux droit de *Souchet* ou de *Courte-Pinte* (quinze sous par tonneau) que la municipalité percevait sur les aubergistes et les taverniers de la ville et de la banlieue. En perdant ses murailles par une mesure de

[1] *Mém. du card. de Richelieu*, liv. XXVII, ap. Petitot, Coll., tom. XXIX, p. 323.

1638. politique générale, la commune de Saintes avait conservé ses antiques privilèges, n'ayant rien fait qui pût lui attirer le châtiment infligé par Louis XIII aux villes rebelles de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély.

Le 15 avril 1634, maître Pierre Huon, procureur de la maison de ville, avait obtenu de la chambre du conseil de l'Election un mandement pour contraindre les hôteliers réfractaires à payer le droit au receveur des deniers de la commune pour le vin par eux débité dans la cité et les faubourgs. Ce mandement étant demeuré sans exécution par la résistance opiniâtre des taverniers, un nouvel exécutoire fut rendu le 17 février 1638 ; mais il n'eut pas plus d'effet que le précédent. [1]

Les débitans, soutenus par la multitude des consommateurs, se montraient décidés à repousser par la force les mesures de contrainte qui seraient déployées contre eux, et tout faisait craindre une collision funeste. La municipalité ne céda pas néanmoins. L'autorité du bureau de l'Election étant méconnue, elle eut recours à un pouvoir supérieur, et le 1er août, elle fit présenter une requête à M. François de Villemontée, *intendant de la justice, police et finance ès pays d'entre Loire et Garonne.* [2]

« Les maire, pairs et échevins de la ville de Sain-

[1] Mss. archiv. de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.

[2] Nous possédons une médaille en bronze, frappée en 1632 en l'honneur de cet intendant. Elle représente d'un côté la ville de la Rochelle vers laquelle se dirige un vaisseau, avec cette légende : *Capiet rursùs hoc auspice portum*. De l'autre côté sont les armes

tes, était-il dit dans cette requête, sont en possession de percevoir le droit de souchet sur les hôteliers et cabaretiers qui débitent des vins en détail en ladite ville et faubourgs. Néanmoins les hôteliers et cabaretiers ont fait difficulté d'en faire le paiement depuis l'année 1633 jusqu'à présent, parce que les commis des fermes des Aides ont, pour quelque temps, cessé de marquer les vins vendus en détail. A raison de ce, les supplians ont souffert de grands dommages, *les habits et livrées des gagés de ladite ville, qui sont payés sur les deniers provenant dudit droit de souchet, n'ayant été payés depuis ledit temps*. Ce considéré, il vous plaise, de vos graces, monseigneur, ordonner que les cabaretiers seront contraints, par toutes voies dues et raisonnables, même par corps, au paiement dudit droit, et les supplians prieront Dieu pour votre prospérité. » 1638.

L'intendant de la justice, police et finance écrivit au bas de cette requête : « Soit fait comme il est requis, et les opposans, si aucuns y a, assignés par devant les président, lieutenant et élus de Saintes, les jugemens desquels seront exécutés nonobstant oppositions ou appellations quelconques. Fait à la Rochelle, le quatrième d'août 1638. [1] » L'inter-

de l'intendant avec cette inscription en spirale : *Mre F. de Villemontée, cher seigneur de Montaiquillon et de Villenauxe, conseiller d'état, maître des requêtes et intendant de la justice, police, finance et marine à la Rochelle, provinces et îles d'entre Loire et Garonne.*

[1] Mss. archiv. de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.

1639 à 1641. vention du chef supérieur de la justice, jointe au souvenir récent du châtiment infligé aux *croquans* d'Aquitaine, en imposa aux taverniers de Saintes qui se résignèrent d'assez mauvaise grace à payer le droit comme par le passé.

1639 — 1641. — Ces mécontentemens populaires, qui éclataient journellement sur différens points du royaume, inquiétaient d'autant plus le pouvoir, qu'ils pouvaient être habilement exploités par l'Espagne, dont une armée navale croisait constamment près des côtes de France, et par les partisans politiques du duc Gaston d'Orléans, en révolte ouverte contre le roi, son frère. Dès le 15 janvier 1637, Louis XIII avait fait écrire aux municipaux de Saintes pour leur exprimer la crainte *qu'on n'eût quelque dessein préjudiciable au repos de leur ville*, et leur recommander, dans le cas où le duc d'Orléans ou quelqu'un de sa part viendrait à se présenter aux barrières de Saintes, *de lui refuser l'entrée de la ville, à moins qu'il n'eût un ordre écrit du roi.* [1]

Des instructions étaient pareillement expédiées aux gouverneurs des provinces aquitaniques sur les mesures qu'ils devaient prendre pour repousser de la frontière les Espagnols, alliés de la faction d'Orléans. Le 27 septembre 1639, le maire de Saintes ayant rassemblé le corps de ville, exposa qu'il avait reçu l'ordre de monseigneur le comte de Jonzac,

[1] Mss. archiv. de la municipalité de Saintes.

lieutenant du roi en Saintonge, « de faire tenir prêts 1639
à partir tous les habitans de la commune en état à
de porter les armes, et de les conduire à la Rochelle 1641.
ou ailleurs, suivant que le danger l'exigerait, pour s'opposer à la descente des Espagnols. [1] »

Les appréhensions de la cour n'étaient pas sans fondement. Il y avait en Saintonge, comme dans tout le royaume, des ennemis ardens du cardinal qui ne laissaient échapper aucune occasion de lui susciter des embarras, espérant, à la faveur des dissensions intestines ou de la guerre étrangère, acquérir quelque influence ou se faire même une position indépendante du pouvoir.

De ce nombre était le sieur de Saleigne, seigneur de Bussac, près de Saintes. En 1641, ce gentilhomme se présenta un jour devant le maire de cette ville et lui enjoignit de faire assembler à son de caisse les milices de la commune, sans vouloir s'expliquer sur le motif de cette prise d'armes. Comme il n'avait aucune qualité pour intimer un pareil ordre, le maire refusa de s'y conformer, à moins qu'on ne lui montrât un ordre du roi ou du gouverneur. Bussac, irrité d'un tel refus, s'emporta violemment contre le magistrat, *le traita de sot et de maraud*, et le menaça de lui faire donner les *étrivières par ses laquais*. Le maire ne répondit point à ces injures, mais le 30 décembre il forma sa plainte devant le conseil de la commune, qui

[1] Mss. archiv. de la municipalité de Saintes.

1642 à 1650. ordonna sur-le-champ qu'une information serait faite sur la conduite du gentilhomme et envoyée à la cour.[1]

1642 — 1650. — La profonde irritation de la France disparut pour quelque temps avec l'homme qui en était l'objet. Richelieu mourut le 4 décembre 1642, âgé seulement de cinquante-huit ans. La prodigieuse activité de cette vaste et puissante intelligence avait usé rapidement le corps chétif qui lui servait d'enveloppe. Louis XIII survécut peu à son ministre, sans lequel on eût dit qu'il ne pouvait pas plus vivre que gouverner. Il s'éteignit le 14 mai 1643, après une maladie de langueur, laissant son successeur, âgé de quatre ans et huit mois, sous la tutelle de l'espagnole Anne d'Autriche et du cardinal italien Giulio Mazarini, diplomate retors, dont la haute capacité s'était révélée dans les affaires du Piémont.

La nouvelle administration s'empreignit bientôt de l'esprit ultramontain qui dominait de pareils conseillers. Richelieu, sceptique, et n'ayant du prêtre que l'habit, avait beaucoup moins d'antipathie pour les doctrines hétérodoxes de la réforme que pour les théories démagogiques de la bourgeoisie. Il lui importait assez peu que la masse de la nation fût catholique ou protestante, pourvu qu'elle se montrât passivement soumise au pouvoir. Aussi, durant son ministère, les réformés vécurent-ils assez tranquilles

[1] Mss. archiv. de la municipalité de Saintes.

à l'ombre de l'édit de Nantes. Mais le nouveau cabinet était imbu d'autres principes, et Mazarin, en recueillant l'héritage de Richelieu, n'hérita pas de sa tolérance religieuse. 1642 à 1650.

L'effet de cette tendance réactionnaire se manifesta bientôt, dans l'état ecclésiastique de la Saintonge et de l'Aunis, par la translation à la Rochelle du siége épiscopal de Maillezais et le partage en deux diocèses du territoire compris entre la Sèvre et la Gironde. L'antique abbaye de Maillezais, en Bas-Poitou, érigée en évêché dans l'année 1317, ayant été ruinée pendant les guerres du calvinisme, Mazarin jugea qu'il serait avantageux de transférer ce siége à la Rochelle, afin de faire refleurir le culte romain dans cette ville, presque entièrement peuplée de protestans, et de neutraliser l'influence des doctrines schismatiques qui y dominaient. Cette translation fut opérée en vertu d'une bulle d'Innocent X, du 2 mai 1648, confirmée par lettres royales du mois d'août suivant. Ces lettres ne furent enregistrées au parlement de Paris que deux ans après, le 7 septembre 1650 ; mais on n'attendit pas, pour les mettre à exécution, l'accomplissement de cette formalité.

Le nouvel évêché fut formé aux dépens du diocèse de Saintes dont on détacha tout le pays d'Aunis avec l'île de Ré. La Charente devint la ligne de démarcation des deux juridictions ecclésiastiques, comme elle l'était déjà depuis long-temps des deux juridictions

1642 à 1650. civiles et criminelles. [1] Le premier évêque de la Rochelle fut Jacques Raoul, sieur de la Guibourgère, qui avait succédé en 1631 à Michel Raoul, son oncle, dans l'évêché de Saintes, en 1646 à Henri de Béthune dans celui de Maillezais, et qui fut enfin appelé, en 1648, au siége de la Rochelle, dont il vint prendre possession le 18 octobre de la même année.

Deux ans après (15 mai 1650) fut réglée, à Maillezais, par une transaction, l'indemnité que Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, [2] réclamait à son collègue de la Rochelle pour les paroisses démembrées du diocèse de Saintonge au profit de l'évêché d'Aunis. Jacques Raoul continua toutefois de résider jusqu'à la fin de ses jours à Maillezais, et la translation du siége épiscopal à la Rochelle ne fut réellement effectuée que par son successeur Henri de Laval de Boisdauphin, [3] en vertu de nouvelles lettres

[1] On sait que la sénéchaussée de Saintonge ressortissait du parlement de Bordeaux, et celle d'Aunis du parlement de Paris.

[2] Louis II de Bassompierre, fils naturel du maréchal de ce nom. D'abord, pourvu de l'évêché d'Oleron, il succéda, en 1648, à Jacques Raoul, évêque de Saintes, nommé, deux ans auparavant, au siége de Maillezais. Il fut sacré à Paris le 17 janvier 1649, et fit son entrée, le 15 avril suivant, dans sa ville épiscopale. Il mourut à Paris le 1er juillet 1676, après avoir légué son cœur à la ville de Saintes, qui le fit inhumer dans le chœur de l'église cathédrale, rebâti sous l'épiscopat de Louis de Bassompierre, qui avait payé de ses deniers la moitié des frais de cette reconstruction (Voy. Hugues du Tems, *Clergé de France*, tom. II, p. 360.)

[3] Henri-Marie de Laval de Boisdauphin, fils de Philippe-Emmanuel, marquis de Sablé. D'abord, doyen de Saint-Martin de Tours, puis évêque de Saint-Paul de Léon, il fut nommé au siége de la

royales du 20 mai 1664, enregistrées le 4 mai de 1651.
l'année suivante. [1]

1651. — Le cardinal-ministre et la reine régente n'eurent pas le temps de réaliser leurs rêves de propagande apostolique. Ils en furent détournés violemment par la guerre de la *Fronde*, guerre moins frivole et plus politique qu'on ne le suppose communément. Ce n'est pas ici le lieu de dérouler cette triste page de nos annales : elle appartient tout entière à l'histoire générale du royaume. On détachera seulement de ce grand drame un épisode dont le sol de la Saintonge et de l'Aunis devint momentanément le théâtre.

Après avoir combattu pour la cour et l'aristocratie contre les gens de robe et le tiers-état, le petit-fils de Charlotte de la Trimouille, ce jeune et valeureux duc d'Enghien qui, à vingt-deux ans, avait déjà éclipsé la gloire militaire des plus illustres capitaines de son siècle, le *Grand Condé* enfin, se trouvait, par un de ces reviremens de fortune si communs dans ces temps de trouble et d'anarchie, jeté malgré lui à la tête du parti des parlementaires et de la bourgeoisie contre le baronnage et la royauté. Aussi médiocre dans les luttes politiques qu'il était grand sur

Rochelle le 1er juillet 1661, en remplacement de Jacques Raoul, mort le 15 mars précédent, et mourut le 22 novembre 1693, âgé de 74 ans. (Voy. Hugues du Tems, *Clergé de Fr.*, tom. II, p. 526 et suiv.)

[1] Gall. Christ. *Eccl. Santon.* tom. II, p. 1085. — Hugues du Tems, loc. cit., p. 526 et suiv.—Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 485 et suiv.

1651. les champs de bataille, Louis de Condé avait soulevé contre lui, par l'inconséquence de sa conduite et l'impétuosité de son caractère, tout ce que la France renfermait d'hommes influens. Forcé de quitter la cour, où sa liberté était menacée, et ne respirant plus que vengeance, il se retira dans son gouvernement de Guienne où quelques amis vinrent le joindre, et la guerre civile ne tarda pas à éclater dans cette province.

Reçu avec enthousiasme par le parlement et le peuple de Bordeaux, le prince conçut un vaste plan de campagne. Il résolut de lever une armée dans les provinces aquitaniques et de marcher sur Paris. Mais le Grand Condé eut le tort immense de flétrir ses lauriers en s'unissant à ces Espagnols contre lesquels il avait naguère combattu avec tant de gloire pour la France. Cette faute lui aliéna la plupart de ses partisans, et au lieu de pouvoir, comme il l'avait projeté, marcher sur Paris à la tête d'une grande armée, il se vit bientôt attaqué lui-même dans la Guienne. Anne d'Autriche et Louis XIV, alors âgé de treize ans, s'avancèrent jusqu'à Poitiers pour diriger les opérations de la campagne, et leur escorte fut renforcée dans cette ville par des troupes considérables levées par le comte d'Harcourt.

Après s'être assuré de quelques places de la Dordogne et avoir fait une tentative inutile sur Montauban où le sieur de Saint-Luc s'était fortifié, Condé passa la Garonne avec quelques troupes et vint guer-

royer en Saintonge. Il s'empara sans combat de Tail- 1651.
bourg et de quelques autres places. Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, *homme de bien et bon serviteur du roi*, abandonna, à regret, sa ville épiscopale à *Monsieur le prince*. Condé y mit pour gouverneur le sieur de Chambon, qui brûla les faubourgs, afin de pouvoir mieux défendre la ville en cas d'attaque. Le prince remonta ensuite la Charente pour aller s'emparer d'Angoulême; mais il n'osa attaquer cette ville où le marquis de Montausier, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, s'était enfermé avec un grand nombre de gentilshommes du pays. S'étant alors replié sur Cognac, il investit cette ville et s'empara sans difficulté des faubourgs: puis il reprit le chemin de Bordeaux où l'appelaient des affaires urgentes, laissant une partie de ses troupes devant Cognac, pour continuer le siége de cette ville, sous le commandement du jeune duc de la Rochefoucault et de Henri de la Trimouille, prince de Tarente. [1]

Maître de tout le pays situé au midi de la Charente, à la réserve de Cognac, le prince jeta les yeux sur la Rochelle dont la possession lui eût assuré celle du pays d'Aunis. Dans cette ville commandait alors Louis Foucault, comte du Daugnion. Ce seigneur, rusé politique, après avoir rempli la charge de vice-amiral dans le gouvernement de la Rochelle,

[1] *Mém. de Mme de Motteville*, tom. V, p. 90 et suiv.

1651. île de Ré, Oleron et Brouage, sous Armand de Maillé-Brézé, duc de Fronsac, surintendant du commerce et de la navigation, s'y était maintenu de sa seule autorité, après la mort du duc, tué, le 14 juin 1646, au siége d'Orbitello en Toscane.

« Le malheur du duc de Brézé, dit un contemporain, fut d'avoir trouvé du Daugnion, qui l'empauma de telle sorte, qu'on pouvait dire qu'il faisait tout ce que l'autre voulait. A la mort du duc, du Daugnion, qui était vice-amiral, quitta tout et s'alla saisir de la Rochelle. Ça été un grand tyran. Il fit faire un balustre dans le chœur de l'église de Brouage où il entendait seul la messe. Pas une femme n'y eût osé entrer. On fermait les portes de la ville quand il dînait. Il avait cent gardes montés comme des Saint-Georges, et rançonnait fermiers et marchands. Grande maison, grand équipage, tout cela bien réglé et point de désordre, pourvu qu'on fît ce qu'il voulait. [1] »

Le but de ce personnage était de se faire une position indépendante, dans les cantons maritimes de l'Ouest, à la faveur des troubles politiques qui déchiraient le royaume, et de se rendre redoutable à tous les partis, afin de vendre son alliance plus cher à celui qui voudrait l'acheter. Le cardinal Mazarin l'avait envoyé sommer de se rendre auprès de lui, mais il s'en était excusé sous de frivoles prétextes. « Alors,

[1] *Mém. de Tallemant des Réaux*. Paris 1834, tom. II, p. 50 suiv.

dit une femme de la cour, le ministre vit clairement 1651.
qu'il y avait beaucoup à craindre de ce côté-là ; mais comme c'était un mal sans remède, il fit semblant de le tenir pour excusé, et jugea que le désir d'un bâton de maréchal était la cause de sa désobéissance. »[1]

Louis de Condé s'efforça d'attirer du Daugnion dans son parti et lui fit proposer de le recevoir dans la Rochelle avec des troupes pour fortifier cette ville. Le comte se montra assez disposé à servir les intérêts du prince; mais, non moins défiant qu'ambitieux, il n'entendit pas se donner un maître et ne chercha dans l'alliance de Condé que le prestige d'un nom illustre pour le faire servir à ses propres desseins. Il alla trouver le prince à Bordeaux et lui représenta qu'un chef de parti devait tenir la campagne avec son armée, tandis que ses lieutenans occuperaient les villes. Condé ne fut pas dupe de cette défaite, mais il feignit de s'en contenter, pour éviter une scission funeste à sa cause encore mal affermie.

Du Daugnion, de retour à la Rochelle, ne songea plus qu'à affermir son pouvoir dans cette ville où tout cédait à la violence de son caractère impérieux. Il fortifia les tours de la Lanterne, de la Chaîne et de Saint-Nicolas, fit raser les maisons contiguës aux deux premières et construire près de la troisième une redoute formée de deux demi-bastions. Pour défendre l'entrée de l'Aunis du côté de la Sèvre, il fit bâtir un

[1] *Mém. de Mme de Motteville*, tom. IV, p. 178.

1651. fort entre Marans et l'île d'Elle et relever le vieux fort du Braud. Enfin, il fit venir dans le port de Brouage plusieurs vaisseaux qui, au premier signal, devaient entrer dans le golfe de la Rochelle.[1]

Les bourgeois de cette ville ne virent pas sans alarmes des mesures prises tout à la fois contre l'autorité royale et contre leur liberté. Ils écrivirent à la régente, à Poitiers, pour lui faire part de leurs inquiétudes : les dépêches furent interceptées par les agens du gouverneur qui fit tomber sur les bourgeois tout le poids de son courroux. Mais pendant un second voyage que du Daugnion fit en Guiennne, au commencement de novembre, les Rochelais tinrent conseil pour aviser aux moyens de faire échouer des projets de rebellion dont ils n'entendaient être ni les complices ni les victimes. Il fut arrêté qu'on prendrait les armes et que trois compagnies monteraient la garde jour et nuit. On envoya en même temps des députés à Poitiers pour demander du secours à la reine, et en attendant on éleva des barricades pour se préserver d'une surprise de la part des gens qui occupaient les tours.

Ces mesures, quel que fût le bon vouloir des Rochelais, eussent été bien impuissantes, sans le renfort qui leur arriva bientôt. Benjamin d'Estissac de la Rochefoucault, oncle du partisan de Condé, s'avança

[1] *Mém de Mme de Motteville*, tom. V, p. 90. — De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, tom. II, p. 241. — L'Espion rochelais, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 341.

vers la Rochelle avec quatre compagnies du régiment des Gardes et trois cents gentilshommes du Poitou. Pendant que les Rochelais allaient le recevoir au bourg de Périgny, le procureur-fiscal de Marans, nommé Macaud, intimida tellement, par ses menaces, les soldats que du Daugnion avait jetés dans le fort du Braud, qu'il les contraignit, le 12 novembre, à évacuer la place, *et fit seul, en un jour, par son adresse, ce que cinq cents hommes, par la force, n'eussent pu faire en un mois*. La garnison du Braud se retira à Brouage, où du Daugnion s'était enfermé à la nouvelle de l'entrée des royalistes en Aunis. 1651.

D'Estissac ayant pris possession de la Rochelle, s'apprêta à faire le siége des tours, commandées par le sieur de Besse. Ce capitaine, sommé au nom du roi de se rendre, répondit qu'il tiendrait la parole qu'il avait donnée au comte du Daugnion, et qu'au surplus si l'on se décidait à l'attaquer, *on devait s'attendre à perdre beaucoup de temps et de monde*. D'Estissac fit venir du canon du fort de la Prée, et trois batteries furent dressées, le 13 novembre, devant les trois tours. Celle de la Lanterne fut rendue, dès la première attaque, par les treize soldats qui l'occupaient. On commença, dans la nuit du 16, à miner la tour de la Chaîne. Ceux de dedans s'en étant aperçus, et craignant, lorsqu'on mettrait le feu à la mine, d'être ensevelis sous les ruines de la tour, en sortirent, le 19 au soir, par une secrète issue qui ouvrait sur la mer, et traversant, à marée basse, le canal qui

1651. forme l'entrée du port, allèrent s'enfermer dans la tour Saint-Nicolas. Mais au moment de leur retraite, ils avaient jeté des mèches allumées dans un caveau rempli de poudres : le feu prit aussitôt avec une détonation effroyable, et l'explosion fut si forte, qu'elle fit sauter tout l'intérieur de la tour. [1]

Pendant ce temps la ville de Cognac était assiégée par le duc de la Rochefoucault et le prince de Tarente. Le comte de Jonzac, qui y commandait, penchait en secret pour *Monsieur le prince ;* mais il était surveillé de près par les bourgeois, *tous bons royalistes*, qui se défiaient de lui. Malgré le zèle et la bonne contenance des habitans, seuls défenseurs de leur ville, Cognac était à la veille de tomber au pouvoir des *frondeurs*, lorsque le comte d'Harcourt vint au secours des assiégés à la tête de l'armée royale. Non seulement il força les lieutenans de Condé à lever le siége de la place, mais il les tailla en pièces presque sous les yeux du prince qui accourait de l'autre côté de la Charente pour les soutenir, et n'arriva qu'après leur défaite. [2]

Enhardi par cette victoire, le comte d'Harcourt résolut de faire pour les bourgeois de la Rochelle ce qu'il venait d'effectuer avec tant de succès pour ceux

[1] Relation de ce qui s'est passé à la prise des tours, etc., ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 344 et suiv. — *Mém. de Mme de Motteville*, tom. V, p. 90 et suiv. — De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, tom. II, p. 227 et suiv.

[2] *Mém. de Mme de Motteville*, loc. cit. — De Larrey, loc. cit, p. 239.

de Cognac, et prit aussitôt le chemin de l'Aunis. 1651.
D'Estissac, maître des tours de la Lanterne et de la Chaîne, avait dirigé toutes ses batteries sur la tour de Saint-Nicolas, la plus forte des trois. Déjà son artillerie avait démonté dix pièces de canon dressées sur la plate-forme de la tour, lorsque, le 24 novembre, le comte d'Harcourt, parti le matin de Surgères, arriva à la Rochelle avec des troupes nombreuses. Son premier soin fut d'envoyer un trompette sommer le commandant du fort de se rendre. De Besse, conservant toute son assurance, répondit *qu'il gardait son poste pour le roi, dont il était aussi bon serviteur que M. d'Harcourt.*

Le comte fit ouvrir la tranchée dans la nuit du 25 novembre et livra, dès le lendemein, un siége en règle à la citadelle. Les assiégés se défendirent pendant deux jours avec opiniâtreté, faisant sur les assaillans un feu continuel de mousqueterie. Mais lorsqu'ils virent les gens du comte d'Harcourt, resserrant de plus en plus leurs lignes, se loger jusques sur la contrescarpe du fossé, ils cessèrent leur feu et demandèrent à parlementer.

Deux soldats vinrent, le 28 au matin, conférer avec le comte. Celui-ci leur signifia qu'ils ne pouvaient racheter leur vie que par la mort de leur chef. Sa résolution étant inébranlable, l'un des soldats fut retenu comme otage, l'autre retourna à la tour, et fit part à ses compagnons de la condition qui leur était imposée. A ces mots, de Besse jure qu'il s'ense-

1651. velira sous les ruines du fort plutôt que de le rendre. Mais un de ses gens l'interrompt en lui tirant un coup de pistolet presque à bout-portant : il le manque, et se jetant alors sur lui, le blesse d'un coup d'épée. De Besse veut se défendre ; mais assailli par tous ses gens, il se précipite du haut du rempart, s'accroche, en tombant, à une échelle dressée contre la muraille, et reste ainsi suspendu à la vue de l'ennemi, demandant grace pour un reste de vie qui va s'échapper par ses blessures. Mais le comte d'Harcourt est inexorable, et *les soldats des Gardes le percent comme un crible à coups d'épées.* [1]

La garnison de la tour ouvrit aussitôt ses portes, et le vainqueur y fit entrer un détachement d'une compagnie des Gardes. Ainsi finit, après douze jours de combat, le siége des tours de la Rochelle, dont le succès fut dû, en grande partie, au zèle et à la fidélité des bourgeois. « Cette fidélité, dit un contemporain, raffermit les villes voisines dans le devoir, arrêta les progrès des ennemis et fut la principale cause de la réduction des provinces de Saintonge et de Guienne. [2] »

Le comte d'Harcourt partit le même jour pour re-

[1] Espion rochelais. — Relation de ce qui s'est passé à la prise des tours, etc., ap. Arcère, *Hist. de laRochelle*, tom. II, p. 344 et suiv. — *Mém. de Mme de Motteville*, tom. V, p. 90 et suiv. — De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, tom. II, p. 227 et suiv.

[2] *Mém. du cardinal de Retz*, tom. III, p. 67.—De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, tom. II, p. 241. — Bernardeau, *Défense de la noblesse des maires*, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 345.

joindre à Surgères le gros de l'armée royale qui s'était 1651.
renforcé d'un corps de recrues, commandé par le chevalier François de Créqui. Après son départ, les Rochelais envoyèrent des députés à Poitiers, pour demander à Louis XIV la démolition des tours qui avaient failli devenir pour eux une cause de nouveaux orages. Le conseil de régence parut adhérer à leur demande; mais au lieu de faire abattre les tours, il se contenta d'y mettre garnison. [1]

Après la levée du siége de Cognac, le prince de Condé était venu, avec toutes ses forces, prendre position à Tonnay-Charente. Le 29 novembre, lendemain de la prise des tours de la Rochelle, son avant-garde s'avança jusqu'au bourg de Muron, à dessein de délivrer les gens du comte du Daugnion. Mais ayant appris en route la défaite de ces derniers et la présence de l'armée royale à Surgères, elle rebroussa chemin et alla précipitamment rejoindre le prince à Tonnay-Charente. Condé craignant d'être attaqué dans cette ville par le comte d'Harcourt, dont l'armée, plus nombreuse que la sienne, était en outre formée de troupes aguerries, tandis que les siennes ne se composaient que de nouvelles levées, passa la Charente sur un pont de bateaux, et alla se retrancher près du village de la Bergerie, sur la rive gauche du fleuve, qu'il mit ainsi entre lui et les royalistes. [2]

[1] Disc. fait au roi en la ville de Poitiers, etc., ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, p 347.

[2] De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, tom. II, p. 242 et suiv.

1651. Lorsque le comte du Daugnion avait appris l'arrivée de Condé en Aunis avec toutes ses forces, il avait quitté sa forteresse de Brouage et était venu trouver le prince à Tonnay-Charente, dans l'espoir que la Rochelle serait bientôt délivrée et qu'il pourrait rentrer dans la possession de cette ville. Mais ses calculs ayant été renversés par le retour précipité de l'avant-garde et par les mauvaises nouvelles qu'elle apporta, il comprit que les affaires du prince allaient décliner rapidement en Saintonge, puisque la Rochelle était au pouvoir du roi. Profitant du moment où l'on allait se mettre à table, il sortit *sous prétexte de satisfaire un besoin*, monta à cheval, et passant la Charente sur le pont de bateaux, s'enfuit à toute bride vers Brouage. Condé fit courir après lui, mais on ne put l'atteindre.[1]

Le comte d'Harcourt vint bientôt occuper à Tonnay-Charente la position que le prince venait de quitter. Il avait dessein de lui présenter le combat afin d'en finir par une action décisive : mais il le trouva défendu par de si bons retranchemens et si bien disposé à le recevoir, qu'il n'osa l'attaquer. Les deux armées demeurèrent ainsi en présence durant trois semaines sans en venir aux mains, se contentant de s'observer et de vivre grassement dans un pays fertile où elles avaient tout en abondance.[2]

Condé n'avait rien de mieux à faire, pour le mo-

[1] Descript. mss. de quelques lieux de Saint., par l'ingénieur Masse, art. *Tonnay-Charente*.

[2] De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, tom. II, p. 242 et suiv.

ment, que de tenir l'armée royale en échec et de lui 1651.
disputer le passage de la Charente. La position qu'il avait choisie le mettait à portée de toutes les places qui tenaient pour lui en deçà et au-delà du fleuve. D'ailleurs il ne voulait rien entreprendre avant d'avoir reçu une réponse définitive du duc de Bouillon et du vicomte de Turenne, son frère, que son alliance avec les Espagnols avait détachés de son parti. Il les faisait solliciter pour les rattacher à sa cause, parcequ'ils étaient tout-puissans dans le Limousin et le Périgord. Impatient de ne recevoir aucunes nouvelles du résultat de ses démarches auprès d'eux, il dépêcha le sieur de Gourville vers le duc de Bouillon, afin de lui rappeler les promesses qu'il avait faites naguère au prince et de lui représenter combien sa défection était préjudiciable aux affaires du parti.

« Je n'ai jamais donné de parole positive à M. le prince, répondit le duc à l'envoyé de Condé ; mais je suis ravi de vous voir, parceque je ne savais comment faire dire à M. le prince que je suis chargé de lui proposer un accommodement. » Il montra alors un projet de transaction d'après lequel, entre autres clauses, on devait donner le gouvernement de Blaye au duc de la Rochefoucault, celui de Brouage avec le bâton de maréchal au comte du Daugnion, diverses gratifications aux autres serviteurs du prince, et réintégrer ce dernier dans toutes ses charges et dignités. Ce projet d'accommodement n'eut pas de suite. Bouillon et Turenne, voyant leur médiation

1652. repoussée par le prince, se rallièrent définitivement à la cour. [1]

1652. — Condé passa l'hiver dans son camp de la Bergerie. Il fut bientôt dédommagé de l'abandon du duc de Bouillon et du vicomte de Turenne par l'arrivée dans la Gironde de l'escadre espagnole qu'il attendait, et du comte de Marsin, gouverneur de la Catalogne-Française, qui avait débauché l'élite des forces de son gouvernement pour les amener au secours du prince à qui il était tout dévoué. Marsin arriva bientôt avec un corps de trois mille hommes de pied et trois cents chevaux. Ce renfort donna au prince de Condé, qui s'était jusqu'alors tenu sur la défensive, le moyen de reprendre la campagne sans craindre d'être attaqué par le comte d'Harcourt, qui n'avait pas quitté, lui aussi, sa position de Tonnay-Charente.

Mais l'entrée d'une flotte espagnole dans la Gironde avait grandement mécontenté les parlementaires et les bourgeois de Bordeaux. Condé ne tarda pas à recevoir de tristes nouvelles de Guienne. Craignant la défection de ses places de la Dordogne et de la Garonne, il se hâta de regagner ces contrées avec toutes ses forces, ne laissant en Saintonge que de faibles garnisons. A peine avait-il évacué les bords de la Charente, que le comte d'Harcourt traversa le fleuve à la tête de son armée. Saintes, dont le sieur de

[1] *Mém. de Gourville*, tom. I, p. 76 et suiv.

Chambon était encore gouverneur pour le prince, fut 1652.
repris par le marquis de Montausier et le sieur Duplessis-Bellièvre, détachés de l'armée royale. Toutes les villes situées au sud de la Charente, que la présence de Condé avait seule retenues jusqu'alors dans son parti, rentrèrent spontanément sous l'obéissance du roi. [1]

Le comte du Daugnion, renfermé dans sa place d'armes de Brouage, se montrait seul décidé à faire une résistance opiniâtre, non pas pour la cause de la *Fronde* dont il se souciait fort peu, mais dans l'intérêt de ses projets de fortune et de ses rêves d'ambition. Assis au milieu de vastes marécages qui en rendaient l'approche très-difficile, fortifié à la fois par la nature et l'art, Brouage était, comme on l'a déjà dit, la seule place importante de la Saintonge et de l'Aunis. Du Daugnion n'épargna rien pour étendre et perfectionner encore les constructions de l'ingénieur d'Argencourt. « Il fit creuser sept larges fossés qu'il fallait franchir pour arriver à la place, et fit construire un bel ouvrage à corne, couvert d'une demi-lune, le tout environné de fossés où l'on retenait dix pieds d'eau à l'aide d'écluses. » Quatorze vaisseaux et sept galères stationnaient constamment dans le port, et la garnison de la place était forte de quatre cents hommes déterminés, ramas de pillards et de vagabonds qui répandaient la terreur dans tout le

[1] *Mém. du cardinal de Retz*, tom. III, p. 180. — De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, tom. II, p. 243 à 249.

1652. pays environnant par leurs déprédations et leurs violences. [1]

Retranché dans ce fort inexpugnable, du Daugnion s'abandonnait sans crainte aux rêves d'indépendance et d'agrandissement dont le berçait son imagination ardente. Bientôt, ne gardant plus aucune mesure, il ne craignit pas de faire un traité d'alliance avec la république d'Angleterre. César duc de Vendôme, grand-amiral de France, étant à la Rochelle où il équipait des vaisseaux pour secourir Dunkerque, investi par l'archiduc Léopold, envoya au conseil de la régence une lettre que ses gardes-côtes avaient interceptée. Elle était du protecteur d'Angleterre et à l'adresse de du Daugnion. Cromwell informait ce dernier que le sénat britannique lui destinait un secours de dix mille hommes de pied et trois mille chevaux, qui devait débarquer en Saintonge à la fin de novembre.

Cette découverte jeta l'amiral de France dans une grande perplexité. Il était urgent de secourir Dunkerque : mais d'un autre côté, était-il prudent de laisser la Rochelle exposée, sans marine, aux attaques du comte du Daugnion, allié de l'Angleterre? Cet ambitieux seigneur n'était-il pas un ennemi aussi redoutable que l'archiduc, et la Rochelle une place aussi importante que Dunkerque ? Après avoir hésité entre ces deux villes, le prince se décida pour

[1] Descr. mss. de quelques lieux de Saint. par l'ingénieur Masse, art. *Brouage*.

la seconde, et eut bientôt lieu de s'en repentir. Les vaisseaux étant sortis, au commencement de septembre, du port de la Rochelle, furent capturés, en vue de Dieppe, par les croiseurs anglais. Mais la cour de France ayant envoyé un ambassadeur près du sénat d'Angleterre pour demander raison de cet acte d'hostilité, réussit à mettre cette puissance maritime dans ses intérêts, et le traité conclu entre Cromwell et le gouverneur de Brouage n'eut pas de suite. [1] 1652.

Du Daugnion se tourna alors vers Philippe IV, mortel ennemi de sa sœur et de son neveu de France. Bientôt une flotte espagnole, à laquelle le comte unit ses quatorze vaisseaux et ses sept galères, vint, à son instigation, tenter une descente sur les côtes de l'Aunis. A cette armée navale, Anne d'Autriche opposa vingt-trois vaisseaux de guerre et douze brûlots, équipés à la hâte dans les ports de Bretagne, et commandés par le grand-amiral César duc de Vendôme. A l'approche de cette flotte, l'escadre franco-espagnole quitta les mouillages de l'île d'Oleron et s'avança à sa rencontre, L'action s'engagea à l'entrée du pertuis d'Antioche, vis-à-vis la pointe nord-ouest de l'île de Ré. On combattit tout le jour avec un grand acharnement. La victoire long-temps indécise se déclara enfin pour les Français. L'amiral castillan ayant eu un vaisseau brûlé et un autre coulé, donna le signal

[1] Labard, *De Rebus Gallic.*, Paris 1671, p. 649 et 742. — De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, tom. II, p. 340.22.

1653. de la retraite, et toute l'escadre cingla vers les côtes d'Espagne. [1]

1653. — Cet échec, en réduisant du Daugnion à ses seules ressources, ne lui ôta rien de son assurance et de son orgueil. Connaissant les embarras que la cour avait sur les bras, il était décidé à se défendre, en cas d'attaque, sans aucun secours étranger. Brouage pouvait arrêter long-temps une armée devant ses murailles. La possession de cette place, non moins importante par sa position que par sa force, était cependant, pour le conseil royal, une cause continuelle de perplexité. Reconnaissant enfin l'impossibilité de réduire par les armes l'homme déterminé qui l'occupait, on se décida à tout sacrifier pour le gagner par des largesses.

Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, fut chargé de cette négociation qui se prolongea jusqu'au printemps. Enfin Louis XIV, par des lettres-patentes qui furent enregistrées au parlement de Paris le 18 mars 1653, accorda amnistie pleine et entière au comte du Daugnion ainsi qu'aux complices de sa rébellion. « Sur ce qui nous a été représenté, est-il dit dans ces lettres, de la part du comte du Daugnion, notre lieutenant-général au gouvernement de Brouage, la Rochelle, pays d'Aunis et îles adjacentes, sous l'autorité de la reine, notre très-honorée dame et mère, gouvernante en chef desdites places

[1] Labard, *De Rebus Gallic.*, Paris 1671, p. 649 et 742. — De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, tom. II, p. 340.

et îles, nous voulons et entendons que ledit comte et 1653.
tous ceux qui l'ont suivi, servi et assisté soient reçus et rétablis, comme dès à présent nous les recevons et rétablissons par ces présentes, en toutes leurs charges, même ledit comte du Daugnion dans notre lieutenance-générale audit gouvernement. » Dix jours après, [1] du Daugnion reçut en outre le bâton de maréchal, objet de toute son ambition, [2] et une gratification de cinq cent mille livres. [3]

Du Daugnion conserva encore quelque temps son gouvernement de la Rochelle, Aunis, Brouage et les îles : mais il finit par s'en démettre volontairement, et le cardinal Mazarin, comme autrefois le cardinal Richelieu, s'attribua la haute autorité sur ces contrées maritimes, dans lesquelles il se fit représenter par le comte d'Estrade. [4] S'il faut en croire une femme du temps, le gouvernement de l'Aunis ne fut pas pour le ministre un titre purement honorifique. « Après la mort du cardinal, [5] dit Mme de Motteville, les premiers jours ne furent occupés qu'à parler des immenses richesses qu'il laissait. Le Tellier, comme son ami, nous dit, pour nous montrer qu'elles

[1] 28 mars 1653.

[2] Il prit dès-lors le nom de *maréchal Foucault*.

[3] *Hist. des grands-off. de la couronne*, tom. VII, p. 576. — *Testament politique de Colbert*, chap. II — *Mém. de Mme la duchesse de Nemours*, 3e part. — De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, tom. II, p. 331, 379 et 400. — Reboulet, *Hist. de Louis XIV*, tom. II, p. 400.

[4] De Larrey, loc. cit., p. 428.

[5] 9 mars 1661.

1653. n'étaient point prises sur le peuple, qu'il faisait de grands ménages et trafics dans ses gouvernemens, et particulièrement dans Brouage. [1] »

Pendant les événemens qu'on vient de rapporter, le fort de la guerre s'était porté des rives de la Garonne et de la Dordogne sur celles de la Loire et de la Seine, où les ducs de Beaufort et de Nemours, alliés de *Monsieur le prince*, avaient été battus en maintes rencontres par le maréchal de Turenne. Enfin une action sanglante, livrée sous les murs de Paris, avait décidé en faveur de la cour ce long et terrible procès de la Fronde, et Condé, forcé de quitter la France, s'était jeté dans les bras des Espagnols.

La paix qui se fit alors entre les grands et la cour ne fut pas moins désastreuse que ne l'avait été la guerre pour les populations qui, de force ou de gré, étaient entrées dans le parti de *Monsieur le prince*. Elles furent tellement accablées d'impôts de toute nature et tellement vexées par les garnisons et les passages des gens de guerre, que dans plusieurs localités les habitans furent forcés de déserter leurs foyers et d'aller chercher ailleurs une existence moins malheureuse. En Saintonge, les petites villes de Tonnay-Boutonne et de Taillebourg, qui ne manquaient pas d'une certaine opulence, ressentirent surtout les

[1] *Mém. de Mme de Motteville*, tom. VI, p. 34. — « Le cardinal Mazarin, dit l'historien de Larrey (tom. II, p. 428,) entassait bénéfices sur bénéfices. Résolu de quitter la profession ecclésiastique, il joignait le temporel au spirituel. »

effets de cette funeste réaction. Abandonnées de la plupart de leurs habitans, elles tombèrent dans un état d'épuisement et de solitude dont elles ne se sont jamais relevées. [1] 1655.

1655. — Depuis la chute de Saint-Jean-d'Angély et de la Rochelle, la ville de Saintes avait acquis une certaine importance. Jouissant encore de ces précieux priviléges dont la vengeance de Louis XIII avait dépouillé ses voisines, elle semblait s'élever en raison de leur abaissement et les éclipsait à son tour, après avoir été si long-temps éclipsée par elles. Elle ne laissa pas toutefois de perdre aussi une notable portion de ses prérogatives dans le naufrage de toutes les libertés municipales, et ses vieilles immunités, qu'avait respectées la main de fer de Richelieu, ne trouvèrent pas grace devant la politique sournoise de Mazarin.

Au mois de novembre 1644, Louis XIV avait confirmé, selon l'usage, les priviléges de *ses chers et bien amés les maire, échevins, pairs et habitans de ses ville, cité et faubourgs de Saintes*. Le prince rappelait avec complaisance que *ladite ville, capitale de la province de Saintonge, avait toujours demeuré dans le devoir et obéissance, quelles que guerres étrangères ou civiles qui eussent éclaté dans son royaume, particulièrement dans les provinces de Saintonge et Poitou, même contre les Anglais, qui avaient occupé la Guienne et*

[1] Descr. mss de quelques lieux de Saint. par l'ingén. Masse, art. *Tonnay-Boutonne* et *Taillebourg*.

1655. *autres provinces de ses états*. Tous les priviléges, pouvoirs, exemptions et immunités octroyés au corps de ville et aux bourgeois de Saintes par la munificence des rois étaient longuement énumérés dans les lettres royales, sauf *le privilége de noblesse* en faveur du maire et de vingt-cinq échevins et *l'exemption du droit des Aides* en faveur de tous les habitans.

Les municipaux et les bourgeois de Saintes, se flattant peut-être que ce n'était qu'un oubli, n'élevèrent aucune réclamation, et les choses demeurèrent dans cet état pendant plus de dix ans. Mais le 5 octobre 1655, lorsque les lettres de confirmation furent intérinées en la cour des Aides de Paris, l'espoir dont ils s'étaient bercés s'évanouit soudain à la lecture de l'arrêt d'entérinement, dans lequel se trouvait écrite cette mention expresse. « La cour ordonne lesdites lettres être registrées au greffe d'icelle pour jouir par les impétrans de l'effet y contenu selon leur forme et teneur, *ainsi et comme ils en ont joui ci-devant, à la réserve des priviléges de noblesse et de l'exemption du droit d'Aides*. » Ils avaient perdu les deux plus beaux fleurons de leur couronne municipale. [1]

1656 — 1664. — A cette époque brillaient à la cour de France deux Saintongeoises qui, par leurs charmes et leurs galanteries, ont acquis une grande célébrité. L'une était Bonne de Pons, fille du marquis de la Case et dame d'honneur de la jeune reine

[1] Mss. archiv de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.

Marie-Thérèse d'Autriche. L'autre était Françoise-Athénaïs, fille de Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, d'abord connue sous le nom de Mlle *de Tonnay-Charente*, et depuis sous celui de marquise de Montespan. La première pensa devenir la maîtresse de Louis XIV ; on sait que la seconde la devint en effet. 1656. à 1664

Bonne de Pons n'avait ni la modestie ni la sagesse d'Antoinette de Pons sa tante. Le marquis de la Case étant allé à Paris pour quelques affaires, sa fille, qui l'accompagnait, plut à la duchesse d'Aiguillon qui se mit en tête de la faire entrer à la cour. La jeune fille en mourait d'envie. Elle fut attachée au service de la reine, à condition qu'elle changerait de religion, ce qu'elle fit sans hésiter. Ses premiers succès ne furent pas brillans s'il faut en croire un contemporain. « Elle était trop grossière, dit-il, et trop rouge de visage pour des cheveux blonds ; d'ailleurs un accent de Saintonge le plus désagréable, et l'esprit comme le corps : du reste, coquette et folle de beaux habits autant que fille du monde. [1] »

Mais tous les hommes de la cour ne partageaient par cette opinion sévère sur la jeune Saintongeoise. On assure même qu'elle fut à la veille de supplanter la douce et tendre la Vallière dans le cœur du roi. [2] Ce qu'il y a de certain, c'est que le noble et brillant

[1] *Tallemant des Réaux. Mém.* Paris 1834, tom. IV, p. 200.

[2] *Souvenirs de Mme de Caylus*, ap. Petitot, Coll., 2e série, tom. LXVI, p. 443.

1656 à 1664. Henri de Lorraine, duc de Guise, s'éprit pour elle d'une passion romanesque. Ce prince, qu'un mariage clandestin unissait à la comtesse de Bossu, fit entendre à Mlle de Pons *que son mariage était nul et qu'il le ferait casser si elle voulait l'aimer*. « L'ambition d'être duchesse et princesse fit goûter la proposition à la demoiselle, et insensiblement elle s'y engagea si bien, que M. de Guise n'était que douze heures du jour avec elle, car la reine laissait faire à ses filles tout ce qui leur plaisait, et on les cajolait à ses yeux. [1] »

Il n'y eut pas dès-lors de sorte de folies que la passion ne fît commettre au duc de Guise. [2] La plus grande fut sans doute de poursuivre en cour de Rome l'annulation de son mariage avec la comtesse de Bossu qui lui était tendrement attachée. Cette dame vint de Flandre à Paris pour essayer de ramener à elle son infidèle époux. L'ayant rencontré chez la duchesse d'Orléans, elle se jeta à ses pieds : mais il lui tourna le dos en disant que c'était apparemment une comé-

[1] *Mém. de Tallemant des Réaux*. Paris 1834, tom. IV, p. 200.

[2] « Toutes les fois que la reine sortait, on le voyait suivre le carrosse des filles, et ses folies amoureuses étaient si publiques, que tous les artisans de la rue Saint-Honoré, approchant le Palais-Royal, ne s'entretenaient d'autre chose. Un automne, que la cour était à Fontainebleau, la demoiselle demeura chez sa belle-sœur de la Case pour se baigner. On la purgea : il voulut se purger aussi, disant qu'il ne pouvait pas se bien porter puisque Mlle de Pons était indisposée. Une fois, sur ce qu'elle lui avait dit qu'il ne l'aimait point, il tira son épée pour se tuer, disait-il. On entendit un grand cri; on y courut. Elle se tuait de lui dire : Remettez votre épée, M. de Guise; je crois que vous m'aimez plus que votre vie. » ( *Mém. de Tallemant des Réaux*, loc. cit. )

die qu'on voulait jouer, et qu'il ne souffrirait pas qu'on le plaisantât. La pauvre comtesse retourna en Flandre sans avoir pu attendrir le duc, mais comblée des bontés de la reine et honorée de la faveur du tabouret comme duchesse de Guise. [1] 1656 à 1664.

La passion du prince pour M^lle de Pons ne dura pas moins de dix ans. Il réussit enfin à épouser sa maîtresse; mais après sa mort, arrivée en 1664, le mariage fut annulé par arrêt du parlement de Paris. [2]

Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart naquit à Tonnay-Charente en 1641. Issue d'une des plus illustres familles du royaume, elle fut recherchée de bonne heure par les plus grands seigneurs de la cour de Louis XIV, et épousa, en 1663, Henri-Louis de Pardaillan de Grondin, marquis de Montespan. Peu de temps après son mariage, la jeune marquise suivit son époux à Paris où elle obtint une place de dame du palais de la reine. La sensation flatteuse qu'elle produisit à la cour et les hommages enivrans dont elle fut bientôt environnée exaltèrent son imagination ardente et développèrent rapidement en elle tous les germes de cette coquetterie raffinée qui devait faire l'occupation de toute sa vie. Au lieu de guider son inexpérience au milieu de ce tourbillon corrupteur du monde, le marquis, dominé par la passion du jeu, passait les jours et les nuits loin de sa jeune épouse qui restait exposée à

[1] De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, tom. II, p. 335.

[2] Ibid., en note.

1656 à 1664. toutes les séductions qui ne pouvaient manquer d'assaillir une femme belle et spirituelle.

Mme de Montespan afficha toutefois pendant assez long-temps un rigorisme de mœurs qui fit taire la médisance. « Si j'étais assez malheureuse pour que pareille chose m'arrivât, disait-elle en parlant de Mme de la Vallière, je me cacherais pour le reste de mes jours. » Très-peu d'années après, la Vallière était aux Carmélites, et la prude marquise, que ses amours avaient scandalisée, la remplaçait dans la couche du roi. Adresse, intrigue, coquetterie, elle avait mis tout en usage pour s'élever à ce poste envié, et lorsqu'elle y fut parvenue, jamais favorite n'afficha autant d'impudence et d'orgueil. Elle finit dans la bigoterie une vie qui avait été remplie par l'ambition et l'intrigue, et mourut à Bourbon-l'Archambaud le 28 mai 1707. On croit qu'elle fut inhumée dans l'église des Cordeliers de Poitiers. [1]

1665. — Louis XIV était arrivé à l'apogée de sa puissance et de sa gloire. Le traité des Pyrénées avait complété la paix de Westphalie, chef-d'œuvre de Richelieu. La supériorité de la France sur la maison d'Autriche était assurée : l'Espagne n'avait plus cet ascendant absolu qu'elle avait exercé si long-temps sur l'Italie. La médiation de la France dans les affaires de Suède et de Pologne avait porté l'influence

[1] *Mém. de Tallemant des Réaux*. Paris 1834, tom. I, p. 222. — Dulaure, *Descr. du Poitou*, p. 129. — Saint-Edme, *Amours et Galant. des rois de France*. Paris 1830, tom, II, p. 217 et suiv.

française jusqu'au fond du Nord. Redouté de ses ennemis, respecté de ses alliés, admiré de ses sujets, Louis marchait environné d'une splendeur et d'une majesté jusqu'alors inconnues, dont l'éclat rayonnait sur toute la nation. 1665.

Pour conserver de si vastes et si brillans résultats, il fallait déployer aux yeux de l'Europe un grand appareil de puissance, et se montrer aussi redoutable sur les mers qu'on l'était déjà sur le continent. Or la marine de la France n'était pas en rapport avec ses forces de terre. Brest était le seul port militaire qu'elle eût encore sur l'Océan. Le grand Colbert, qui avait succédé à Mazarin, sentit bientôt la nécessité d'avoir sur la frontière occidentale du royaume un autre arsenal maritime où les vaisseaux de l'état pussent armer en temps de guerre et se retirer en temps de paix.

Les premières vues du ministre se portèrent sur l'embouchure de la Seudre où le duc de Beaufort équipait les navires destinés à ses expéditions d'Afrique. Mais le peu de profondeur de ce canal qui allait *s'envasant* de plus en plus par le rejet successif des limons charriés par la Gironde, la violence des vents qui régnent dans ces parages et le choc des courans contraires qui rend si dangereuse la passe étroite de Maumusson, firent bientôt abandonner ce projet. Colbert jeta alors les yeux sur Brouage ; mais d'autres considérations vinrent contrarier ses vues. Ce port, autrefois très-profond, était déjà en grande

1665. partie comblé par l'effet des atterrissemens qui refoulaient l'Océan loin de ses anciennes limites. [1] D'ailleurs, les habitans, presque tous sauniers, avaient pratiqué au rivage de la mer de nombreuses coupures pour attirer l'eau dans leurs salines : il était impossible de faire dans ce lieu l'établissement projeté sans anéantir cette utile et vaste industrie et sans ruiner un grand nombre de familles laborieuses : on y renonça.

La Charente parut offrir tous les avantages qu'on avait inutilement cherchés sur le rivage même de l'Océan. L'excellente rade formée, à l'embouchure de ce fleuve, par les îles d'Aix, de Ré et d'Oleron, la seule qui existe dans ces parages, était une considération puissante. Elle offre à mer basse une profondeur de quinze brasses et peut recevoir jusqu'à trente navires de guerre. On jeta d'abord les yeux sur Soubise qui, situé à peu de distance de l'embouchure de la Charente, semblait être le lieu le plus convenable. Déjà en 1659 on y avait construit *trois*

[1] « Tous ces travaux, dit l'ingénieur Masse, en parlant des fortifications de Brouage, se ruinèrent insensiblement. En 1689, M. de Ferry, ingénieur, fit raser presque tous les dehors de la place qui devenaient inutiles et dispendieux à entretenir. La mer s'étant insensiblement retirée de ces parages, les vaisseaux n'y purent plus aborder. Le gouvernement abandonna alors cette place dont la construction avait coûté des sommes immenses. La population la déserta de même. Aujourd'hui elle ne présente plus que quelques débris de son ancienne splendeur, et quelques misérables circulent en silence dans ses belles rues, ruinées et remplies d'herbes.» (Descr. mss., art. *Brouage*.)

vaisseaux. Mais le duc de Rohan, protestant et assez 1665.
mal avec la cour, refusa obstinément de vendre sa principauté, et il fallut chercher ailleurs.

On remonta alors jusqu'à Tonnay-Charente. Ce lieu présentait toutes les commodités désirables et l'on sembla devoir s'y arrêter définitivement. On détermina l'emplacement du port et des magasins : des chantiers de construction et des forges furent établis. Enfin le 12 juillet 1664, les vaisseaux de l'état entrèrent dans le fleuve et vinrent désarmer à Tonnay-Charente. Le sieur d'Apremont y amena plus tard une escadre de douze navires. Tout promettait un établissement durable et le nouvel arsenal maritime était déjà florissant, lorsque le duc de Mortemart,[1] après avoir consenti à aliéner sa terre de Tonnay, se brouilla avec Colbert. Dès-lors cette affaire ne fut plus traitée qu'avec beaucoup d'aigreur de part et d'autre. Le duc exagéra ses prétentions, le ministre se dégoûta de Tonnay-Charente, et pour la quatrième fois il fallut chercher un autre emplacement.[2]

Le gouvernement porta enfin ses vues sur le sol marécageux occupé par l'ancien château de Rochefort. Ce vieux manoir était alors en grande partie

[1] Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, créé duc de Mortemart par lettres-patentes de décembre 1650, enregistrées au parlement de Paris le 15 décembre 1663. C'était le père de la marquise de Montespan (*Tallemant des Réaux*, tom. I, p. 222.

[2] Dulaure, *Descr. de l'Aunis*, p. 321. — Descr. de quelques lieux de Saint. par l'ingén. Masse, art. *Rochefort* et *Tonnay-Charente*, — Thomas, *Mém. sur Rochefort*, p. 19 à 24.

1665. ruiné : il ne restait debout que quelques tours qui élevaient leurs têtes grises au-dessus d'un hameau dont l'église paroissiale était dédiée à Notre-Dame. Cette maison seigneuriale était défendue, d'un côté, par la Charente qui en baignait le pied, et de trois autres par d'anciens fossés bordés de belles allées d'arbres qui conduisaient à la forêt dite *de Rochefort.*[1] Sans la mésintelligence de Colbert et de Mortemart, Rochefort ne serait vraisemblablement aujourd'hui qu'un bourg maritime, et Tonnay-Charente serait un port de mer important : la marine royale n'y aurait pas perdu, la ville serait assise dans un lieu plus riche et plus salubre, et le trésor eût épargné des sommes énormes qui furent employées à dompter la nature.[2]

Réunie au domaine de la couronne sous Henri IV, la terre de Rochefort avait ensuite été cédée, par lettres-patentes de 1594 et moyennant une somme de cinquante mille écus, au sieur Adrien de Lozéré, premier gentilhomme de la chambre du roi. Elle se trouvait, en 1665, dans les mains de Jacques-Henri de Cheusses, gentilhomme rochelais, qui avait épousé la petite-fille d'Adrien de Lozéré. Charles Colbert de Terron, intendant de la province et cousin du ministre Colbert, étant chargé de la fondation du nouvel arsenal maritime, pensa d'abord à acheter le château

[1] L'ingén. Masse, art. *Tonnay-Charente.*

[2] La fondation de Rochefort coûta des sommes si prodigieuses, que le ministre Colbert l'appelait *la ville d'or.* (Dulaure, Aunis, p. 325.)

de Rochefort et ses dépendances ; mais le sieur de Cheusses ayant refusé de le vendre, on se rappela que cette terre avait été aliénée du domaine royal. A ce titre elle était rachetable à perpétuité. M. de Terron la retira, au nom du roi, des mains du possesseur, avec promesse de rembourser les cinquante mille écus qu'elle avait coûtés, promesse qui ne fut jamais réalisée. [1]

1666 à 1668.

1666 — 1668. — Colbert de Terron ayant pris possession de Rochefort au mois de mai 1665, fit venir le chevalier de Clerville, commissaire ou ingénieur général du royaume, avec plusieurs autres ingénieurs et architectes. On dessécha les marais, on disposa le terrain pour l'usage auquel il était destiné et l'on jeta les fondemens des principaux édifices de l'arsenal maritime. La corderie, les forges, les chantiers de construction furent les premiers élevés comme les plus urgens : on commença même dès cette année à construire un vaisseau et deux galiotes.[2]

Les travaux étaient déjà avancés, lorsque le duc de Beaufort, surintendant de la navigation, vint

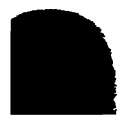
[1] Théodore de Blois, *Hist. de Rochefort*, p. 40 et suiv.—Dulaure, Aunis, p. 321. — L'ingén. Masse, art. *Rochefort*. — Thomas, *Mém. sur Rochefort*, p. 19 à 24.

[2] Les mêmes — Une médaille fut frappée à l'occasion de la fondation de Rochefort. Elle représente, d'un côté, l'effigie de Louis XIV avec cette légende : *Ludovicus XIV, rex christianissimus*; et au revers, le plan de la ville et du port, avec une figure de Neptune, armé du trident et debout sur son char traîné par deux chevaux. On lit à la légende : *Urbe et navali fundatis*, et à l'exergue : *Rupefortium*, MDCLXVI.

1666 à 1668. mouiller dans le pertuis d'Antioche avec quarante vaisseaux, pour, de là, aller se réunir, dans la Manche, aux Anglais, alliés de la France contre la Hollande. Le duc vint à Rochefort au mois d'août 1666, avec M. de Vendôme, son frère, attirés l'un et l'autre par le désir de visiter le berceau de cette ville naissante. Le 15 novembre suivant, au retour de son expédition, Beaufort revint dans les eaux de l'Aunis avec son armée, dont une grande partie entra dans la Charente et désarma tant à Tonnay-Charente qu'à Rochefort. [1]

1669. — Quelque activité que Colbert de Terron déployât dans la conduite des travaux auxquels il présidait, la ville de Rochefort ne commença à avoir quelque apparence qu'en 1669. Louis XIV, par des lettres-patentes données à Paris le 5 mars de cette année, érigea Rochefort en *bourg fermé* et autorisa les habitans à nommer des syndics et des procureurs. Après avoir réservé l'emplacement destiné au port et aux divers édifices de l'arsenal, Colbert de Terron avait abandonné, moyennant le cens d'un denier par carreau, le reste du terrain à tous ceux qui voudraient venir s'y établir. Une foule de cadets ruinés, de gens sans avoir, de vagabonds et de femmes débauchées arrivèrent bientôt, de tous les points du royaume, dans la nouvelle colonie, et des maisons s'élevèrent partout en même temps suivant le plan de

[1] Le père Théodore de Blois, *Hist. de Rochefort*, p. 46.



la ville dressé par l'ingénieur-général du roi. [1] 1669.

On a critiqué avec raison le plan de la ville de Rochefort. « Malgré sa réputation de régularité, dit l'ingénieur Masse, on ne saurait disconvenir que le dessin de cette ville est fort bizarre, et l'on ne comprend pas comment, lorsqu'on pouvait la tracer sur le papier avec la régle et le compas et en faire un ensemble parfait, l'ingénieur Clerville a pu mettre si peu d'harmonie entre ses diverses parties. Il n'est rien de plus irrégulier que l'enceinte, au tracé de laquelle le hasard seul paraît avoir présidé. Quant aux rues, qui, à la vérité, sont droites, considérées isolément, elles sont loin de présenter, dans leur ensemble, un dessin parfait. Les unes sont très-larges, d'autres fort étroites, plusieurs forment une ligne brisée, telles que celles des Fonderies et de Saint-Pierre, d'autres qui devraient traverser la ville dans toute sa largeur, s'arrêtent, on ne sait pourquoi, dans leur direction. Enfin quand les îles pouvaient être coupées à angles droits et former des carrés parfaits, environnés de rues de largeur égale, pourquoi trouve-t-on sur le plan tant d'angles aigus et obtus, tant de lignes obliques auprès d'autres qui sont parallèles ? [2] »

1670. — Ce ne fut guère qu'en 1670 que le port de Rochefort commença à avoir une importance réelle comme arsenal maritime. Jusqu'alors les vaisseaux

[1] Théod. de Blois, *Hist. de Rochefort*, p. 50.

[2] Masse, Deser. mss. art. *Rochefort*.

1670. de l'état avaient été dispersés, partie dans le hâvre de Brouage et le canal de la Seudre, partie dans la Charente, devant le château de Soubise et la petite ville de Tonnay. En 1665, se trouvaient, dans ce dernier lieu, huit vaisseaux de haut-bord, et l'année suivante quinze, dont trois y avaient été construits et trois radoubés. En 1667, on comptait devant Tonnay-Charente jusqu'à trente-six vaisseaux, dont quatre provenaient des chantiers de cette ville et vingt-neuf y avaient reçu d'amples réparations. Cette même année la paix ayant été signée à Bréda (31 juillet), entre l'Angleterre et la triple alliance française, hollandaise et danoise, presque tous les bâtimens de guerre que Louis XIV avait sur l'Océan entrèrent dans la Charente. Sept seulement vinrent désarmer devant Rochefort, et vingt-sept devant Tonnay-Charente. Enfin, en 1668, il y avait dans ce dernier port trente-neuf vaisseaux en réparation et quatorze en 1669. [1]

Mais l'année suivante, l'arsenal de Rochefort étant en grande partie achevé, on rassembla dans ce port tous les vaisseaux de l'état qui avaient stationné jusqu'alors dans la Seudre, à Brouage et à Tonnay-Charente. La marine royale s'éleva promptement dès-lors à un haut degré de splendeur dans cette partie de l'Océan.

Ce qui contribua surtout à hâter le développement

[1] Théod. de Blois, *Hist. de Rochefort*, p. 147 et suiv.

du port de Rochefort, fut la guerre maritime qui éclata, à cette époque, entre la France et la République batave. Louis XIV, que ses brillans succès avaient rendu aussi arrogant au-dehors que despote au-dedans, aspirait au rôle de convertisseur. L'aspect d'un gouvernement libre et protestant si près de ses frontières choquait à la fois son absolutisme et son orthodoxie, et c'était en même temps le républicanisme et l'hérésie qu'il voulait frapper dans la Hollande. Un traité mystérieux fut signé, le 1er juin 1670, à Douvres, par lequel le sceptique et ambitieux Charles II promit de se réconcilier avec l'Eglise romaine, et une double croisade fut jurée, entre les deux monarques absolus de France et d'Angleterre, contre les croyances religieuses et les libertés populaires de la Hollande. 1670.

1671. — Toute l'année 1671 fut employée aux préparatifs de cette guerre. Treize vaisseaux, une galère et plusieurs brigantins furent construits sur les chantiers de Rochefort. On équipa dans ce port trente et un vaisseaux qui en sortirent bientôt pour aller se réunir, dans l'Océan, à l'escadre de Louis XIV, forte de cent quarante voiles. Les hostilités ayant éclaté, l'activité du port de Rochefort ne fit que s'accroître. Ce fut dans ce port qu'on arma une grande partie des vaisseaux qui, sous les ordres du comte d'Estrées, vice-amiral de France, allèrent se joindre, en 1672, à l'armée navale d'Angleterre, commandée par le duc d'York. L'année suivante,

1671. vingt-six autres vaisseaux de guerre, six brûlots et nombre de bâtimens de charge furent équipés à Rochefort, et formèrent une partie de l'escadre royale qui, réunie à celle d'Angleterre, battit en plusieurs rencontres l'armée navale de Hollande, commandée par l'amiral Ruyter. Enfin, dans les guerres continuelles que Louis XIV fit, jusqu'à la paix de Nimègue, en 1678, tant à l'Espagne qu'à la Hollande, sur les mers de l'ancien et du nouveau monde, le plus grand nombre des vaisseaux du roi furent construits ou équipés dans le port de Rochefort. [1]

1673.—La population de Rochefort s'était accrue avec une telle rapidité, qu'en 1673 elle s'élevait déjà à près de vingt mille habitans, y compris les ouvriers de l'arsenal. Cet accroissement de population était dû, non seulement à la facilité que les étrangers trouvaient à s'établir dans la nouvelle colonie, mais encore aux priviléges qui étaient accordés à ceux qui venaient s'y fixer. Louis XIV rendit, à cet effet, deux ordonnances, l'une du 5 mars 1669, l'autre du mois de février 1673. Par la première, il fixa à deux mille livres seulement la totalité des tailles et autres impôts publics de la ville de Rochefort, et exempta les habitans de la moitié du droit des Aides pour les vins, eaux-de-vie et autres liquides imposés qui entreraient dans la ville. Il les exempta pareillement des droits perçus par la *Ferme de Charente* sur les

[1] Théod. de Blois, *Hist. de Rochefort*, p. 147 à 160.

chairs vives et mortes, les blés, farines, légumes et autres comestibles, ainsi que sur les bois, pierres, briques, tuiles, chaux, plâtre, fer et autres matériaux servant à la construction des bâtimens. Par l'autre ordonnance il confirma l'établissement de trois foires annuelles et d'un marché hebdomadaire, fondés en 1594 par Henri IV dans le bourg de Rochefort. Ces foires furent déclarées franches de tous droits de sortie pour les marchandises qui y seraient vendues ou trafiquées, sauf pour les vins, eaux-de-vie, vinaigres, papiers, grains et légumes, qui restèrent assujettis au droit de sortie accoutumé. [1] 1673.

La population de Rochefort, composée d'un ramas de gens de la dernière condition, se fût promptement livrée au dérèglement de mœurs le plus honteux, si, par une police ferme et sévère, on ne se fût hâté d'y mettre un frein. L'intendant Colbert de Terron pensa que la morale religieuse était la première digue qui dût être opposée à ce débordement de vices, et en 1669, il fit venir des capucins de Tonnay-Charente pour exercer le saint-ministère dans la nouvelle cité. Logés d'abord dans un pavillon de la Corderie, ces religieux furent transférés, en 1670, dans une maison située au coin de la Halle. Enfin en 1673 on leur fit bâtir près de la Place d'Armes un couvent et une église dont la première pierre fut posée par Colbert

[1] Théod. de Blois, *Hist. de Rochefort*, p. 274 et suiv.

1673. de Terron. Louis XIV affecta, en même temps, à leur entretien une rente de huit cent seize livres, en qualité d'aumôniers de l'arsenal. [1]

Les travaux de terrassement qu'il avait fallu opérer dans un terrain fangeux que des flaques d'eaux stagnantes submergeaient depuis des siècles, avaient engendré une foule de maladies endémiques qui moissonnaient, chaque année, une grande partie de la population. Dès le mois de novembre 1666, Colbert de Terron avait transformé en hôpital maritime le prieuré de Saint-Eloi de Tonnay-Charente : mais cet établissement devint bientôt insuffisant à raison du nombre toujours croissant des malades, atteints de la dissenterie, du scorbut, du pourpre et de la peste. La crainte de la contagion finit même par en chasser les infirmiers, et les malades, abandonnés de ceux qui étaient chargés de leur donner des soins, seraient morts sans secours si les capucins du lieu ne se fussent dévoués à cet exercice de charité. En 1673, l'hôpital de la marine ayant été transféré à Rochefort, dans un local disposé exprès a la suite du magasin des vivres, le soin des malades fut confié aux sœurs hospitalières de Saint-Vincent-de-Paul. [2]

1674. — Les fatigues que l'intendant Colbert de Terron avait essuyées depuis huit ans, jointes au séjour presque continuel qu'il avait fait au milieu des miasmes délétères de la nouvelle colonie, finirent par

[1] Théod. de Blois, *Hist. de Rochefort*, p. 50 et suiv.
[2] Ibid. p. 57 et suiv.

altérer sa santé et le forcèrent d'abandonner à d'au- 1674.
tres mains son œuvre inachevée. Il quitta Rochefort le 15 août 1674, et fut remplacé dans l'intendance générale par Honoré-Lucas de Demuin, sieur de Courcelles, qui avait joint son poste dès le 7 janvier.

Avant de continuer l'œuvre de son prédécesseur, le nouvel intendant dut songer à la défendre. La guerre continuait avec la République batave, guerre injuste qui ne réalisa aucune des espérances de Louis XIV et ne fit qu'allumer contre lui la haine et la vengeance d'une nation guerrière et puissante. Au printemps de l'année 1674, presque toutes les forces navales de la France étaient concentrées dans la Méditerranée, pour secourir la ville de Messine qui venait de secouer le joug de l'Espagne. Les états-généraux de Hollande, profitèrent de cette occasion pour envoyer une armée dans l'Océan. Le principal but de cette expédition était d'arrêter l'essor de la marine française en ruinant l'arsenal de Rochefort, ou tout au moins de rendre ce grand établissement inutile, en barrant la Charente au moyen de navires remplis de pierres et coulés à l'embouchure du fleuve.

L'amiral Tromp, chargé de cette entreprise, parut, le 24 juin, devant Belle-Ile, avec une escadre de soixante-douze vaisseaux. L'alarme se répandit soudain en Aunis et l'on prit les mesures les plus promptes pour repousser l'ennemi partout où il tenterait d'aborder. M. de Gadagne, gouverneur de la

1674. Rochelle, fit construire de forts retranchemens sur toute la côte de Fouras, dont il donna le commandement au sieur de Sainte-Colombe. M. de Carnavalet, gouverneur de Brouage, fortifia de même le rivage du Chapus. Toutes les plages de l'île d'Oleron où l'on pouvait tenter une descente furent garnies de redoutes, élevées par les soins de l'ingénieur-général Clerville, qui en était gouverneur. Enfin l'ex-intendant Colbert de Terron, qui était encore à Rochefort, fit bâtir à *la Pointe*, vis-à-vis le Port des Barques, un fort dans lequel il plaça le sieur de Belle-Fontaine avec quatre cents hommes et cinquante pièces de canon. Il en fit construire un autre au Vergeroux, et jeter en travers de la Charente, à moitié distance de ces deux redoutes, une estacade de mâts de vaisseaux et de chaînes en fer, défendue, à chaque extrémité, par une batterie.

Pour soutenir ces différens postes, et porter du secours partout où il serait nécessaire, on forma, au Vergeroux, un camp de réserve, composé de six cents soldats de marine, des milices de Rochefort, de Tonnay-Charente et de Brouage, auxquelles se joignit une grande partie de la noblesse de Saintonge et d'Angoumois. Le commandement en fut confié à M. d'Alméras, lieutenant-général des armées navales, et aux chefs d'escadres de Grancé et de Château-Renaud.

Toutes ces mesures firent échouer l'entreprise de l'amiral hollandais. Le 4 juillet il s'avança jusques

dans la rade de l'île de Ré avec toute son escadre. Mais ayant inutilement essayé de faire une descente dans cette île, et voyant qu'il lui était impossible de pénétrer dans la Charente dont tous les abords étaient hérissés de canons, il vira de bord et alla se venger sur l'île de Noirmoutier dont il rançonna les habitans. [1] 1675 à 1680.

1675 — 1680. — Le danger auquel Rochefort venait d'échapper fit concevoir à l'intendant Demuin la pensée de mettre cette ville hors d'insulte, et le 25 avril 1675, il fit jeter les fondemens des remparts, d'après les plans de l'ingénieur-général Clerville. Les trois portes dites de Charente, de la Rochelle et de Martrou furent bâties l'année suivante. La première pierre de la porte de la Rochelle fut posée le 20 mars 1676 par l'intendant.

Mais le soin que prit cet administrateur de fortifier Rochefort fut cause de sa disgrâce. Colbert de Terron s'était toujours opposé à ce qu'on entourât cette ville de remparts, de crainte qu'on ne fût obligé d'y mettre une garnison, ce qui eût été un sujet continuel de rivalités entre les troupes de terre et celles de la marine. D'ailleurs l'entrée de la Charente étant défendue par les fortifications de l'île d'Aix, de l'île Madame et du château de Fouras, par les batteries du fort de la Pointe, du fort Lupin et du Vergeroux,

[1] Théod. de Blois, *Hist. de Rochefort*, p. 63 et suiv. — De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, tom. IV, p. 273 et suiv. — Richer, *Vie de Tromp*, p. 140 et suiv. — Thomas, *Mém. sur Rochefort*, p. 178.

1675 à 1680. Rochefort était inaccessible aux insultes de l'ennemi et n'avait pas besoin de murailles.

Colbert, ministre de la marine, et Louvois, ministre de la guerre, ne vivaient pas en bonne intelligence. Le premier savait que du jour où une garnison entrerait dans Rochefort, son collègue partagerait avec lui la haute administration de cette colonie. Le marquis de Seignelay, fils de Colbert, étant venu à Rochefort en 1680, fut très-surpris, en voyant cette ville enceinte de remparts, lorsqu'il avait été convenu qu'elle ne serait entourée que d'un simple mur. Demuin fut bientôt appelé à Paris, puis remplacé, dans l'intendance de l'Aunis, par Pierre Arnoul, seigneur de Vaucresson. [1]

1681 — 1684. — Ce gentilhomme venait de se signaler, dans la charge d'intendant des fortifications de l'île de Ré, par la construction de la nouvelle citadelle de Saint-Martin, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne, et dont il avait posé la première pierre le 29 juin 1681. [2] M. Arnoul débuta dans l'intendance générale de l'Aunis par la dédicace de l'église des Capucins de Rochefort. Cette inauguration, dont il voulut faire tous les frais, fut célébrée le 31 août 1583 par Guillaume de la Brunetière, évêque de Saintes, [3] en remplacement de Henri de Laval de

[1] Théod. de Blois, *Hist de Rochefort*, p. 66.

[2] On dit qu'elle fut bâtie en 65 jours, ce qui n'est guère croyable On enchassa dans la première pierre un verre plein de vin, symbole de la principale production de l'île.

[3] Guillaume, fils d'Antoine de la Brunetière, seigneur du Plessis-

Bois-Dauphin, évêque de la Rochelle : les infirmités 1681
de ce dernier prélat ne lui permirent pas d'officier, à
mais il assista à la cérémonie avec M. de Carnavalet, 1684.
gouverneur de Brouage, et un grand nombre de personnages de distinction. [1]

Le nouvel intendant ne négligea rien pour achever et perfectionner l'œuvre commencée par ses prédécesseurs. C'est à lui qu'est due la construction des *Nouvelles-Formes*, [2] ou bassins de carénage, l'un des plus vastes et des plus magnifiques monumens de l'arsenal de Rochefort. Il en traça lui-même le plan et en dirigea les travaux avec une habileté remarquable. [3]

L'arsenal maritime de Rochefort était alors arrivé à un degré de magnificence et de perfection qui excitait l'admiration générale. C'était partout le triomphe de l'art sur la nature. En 1668 on avait bâti les Fonderies; en 1671 la Vieille-Forme, le magasin des subsistances de la marine, l'hôpital qui y faisait suite et le magasin-général. En 1679, M. de Ferry, directeur des fortifications, avait achevé la clôture du parc du côté de la Vieille-Forme. Plus tard, en 1684, le

Gesté, en Anjou. Il était depuis seize ans vicaire-général du diocèse de Paris, lorsqu'il fut appelé au siége de Saintes en 1677, en remplacement de Louis II de Bassompierre, mort à Paris en 1676. Il mourut le 2 mai 1702. (Voir Hugues du Tems, *Clergé de France*, tom. II, p. 361.)

[1] Théod. de Blois, *Hist. de Rochefort*, p. 70.

[2] Ainsi nommées par opposition à la *Vieille-Forme*, construite en 1671. Les Nouvelles-Formes furent commencées en 1683.

[3] Théod. de Blois, loc. cit., p. 71, 74, 225 et suiv.

1681 à 1684. maréchal de Vauban, qui venait d'agrandir et de fortifier Saint-Martin de Ré, conçut le dessein de rectifier ce que l'enceinte de la ville et de l'arsenal de Rochefort présentait de défectueux, en la continuant, par delà la Charente, dans la prairie de Rhône. Il voulait creuser, sur la rive gauche du fleuve, un vaste bassin circulaire autour duquel les vaisseaux eussent été rangés en forme de croissant, et bâtir autour de ce bassin tous les magasins et ateliers de la marine dont l'ensemble eût présenté le plus magnifique aspect. Ce vaste projet du premier ingénieur de l'Europe échoua contre les obstacles que lui suscita la jalousie. [1] Toutefois l'œuvre de Colbert de Terron et du chevalier de Clerville est restée, malgré ses défauts, l'une des plus belles créations du règne de Louis XIV.

1685. — Pourquoi faut-il que l'acte le plus barbare et le plus impolitique soit venu ternir l'éclat d'un règne si glorieux! Après la paix de Nimègue, l'Europe s'inclinait, humiliée, devant la France dont elle reconnaissait la supériorité. Louis, environné de l'admiration universelle, pouvait se reposer désormais sur ses trophées, et mériter l'amour de ses sujets par sa modération, après avoir conquis leurs applaudissemens par ses victoires. C'était un beau rôle : il n'en voulut pas! L'influence de la douce la Vallière s'était effacée. Subjugué par le jésuite la

[1] *Mém. de M....*, ap. Arcère, tom. I, p. 117.

Chaise et la dévote Maintenon,[1] Louis XIV contractait chaque jour, entre son confesseur et sa *confidente,* une sécheresse d'ame qui tarissait en lui toutes les sources de sensibilité, et se façonnait de plus en plus aux pratiques étroites d'une mysticité aveugle et puérile. Exerçant sur l'esprit du roi un empire absolu, ces deux fanatiques le poussèrent peu à peu à l'action la plus inique et la plus insensée qu'il pût commettre, la proscription d'un million de citoyens paisibles, la ruine, non pas du *parti* protestant, qui n'existait plus, mais des populations inoffensives qui professaient la religion réformée, en un mot la *révocation de l'Édit de Nantes.* 1685.

*L'extirpation de l'hérésie* avait été préparée de loin par la cabale des dévots dont le vieux ministre le Tellier s'était fait le patron. S'avançant de plus en plus sur cette pente fatale où ne l'entraînait que trop son propre penchant à l'absolutisme, Louis XIV avait préludé, par une longue série d'injustices et de persécutions, au grand coup qu'il voulait frapper. Le cœur se soulève lorsqu'on voit, dans les annales générales du royaume, par quel raffinement de

[1] Françoise d'Aubigné, veuve Scarron, depuis marquise de Maintenon et épouse clandestine de Louis XIV, était petite-fille du saintongeois Théodore-Agrippa d'Aubigné. D'abord gouvernante des enfans naturels du roi et de Mme de Montespan, qui l'avait arrachée à la misère, elle était parvenue à supplanter sa bienfaitrice. Née dans le sein du calvinisme, elle oublia complétement son origine sous ce rapport comme sous tant d'autres, pour se faire la persécutrice de ses anciens co-religionnaires.

ception de celles de la Rochelle et 1685.
t toutes supprimées, comme
la promulgation de l'édit
stans de l'Aunis s'étant
cette suppression,
1, le rétablisse-
t-Martin de Ré.
nelle fut condamné
aire pour avoir conservé
e le fils d'un bourgeois nou-
. Ceux des membres qui tardèrent
amende y furent contraints par saisie
de biens.[1]

s, par l'intolérance et la dureté des agens
ir, d'abandonner leurs foyers, un grand
le familles réformées étaient venues, de dif-
ints du royaume, chercher un refuge dans la
naissante de Rochefort. Colbert de Terron
avec beaucoup de modération et d'huma-
is son successeur, Honoré Demuin, jaloux
briller son zèle religieux, ne leur épargna
violences pour les forcer à entrer dans le
a communion romaine. Il leur ôta tous les
publics, dont il disposait souverainement,
urs maîtres d'école de la ville, et obtint, le
nbre 1677, un arrêt du conseil qui interdit,
te la généralité d'Aunis, aux protestans de

, *Hist. des réformés de la Rochelle*, ap. Arcère, tom.
t suiv.

1685. tyrannie, par combien d'ingénieuses tracasseries et de misérables vexations fut élaborée, durant plusieurs années, la grande iniquité de 1685.

Les réformés de la Saintonge et de l'Aunis ne furent pas plus que leurs frères des autres provinces à l'abri de ce régime odieux. Indépendamment des mesures générales qui frappaient tous les protestans en masse, les vexations particulières ne leur furent pas épargnées. Dès l'année 1661, une ordonnance royale, rendue en interprétation du traité de la Rochelle du 29 octobre 1628, avait défendu que *nulle personne faisant profession de la religion prétendue réformée ne fût reçue à venir habiter ladite ville, à moins qu'elle n'y eût demeuré ci-devant et n'y fût auparavant la descente des Anglais*, en 1627.[1] Tous les protestans qui, ayant quitté la Rochelle lors de la prise de cette ville, n'y étaient revenus qu'après une année révolue, furent pareillement tenus d'en sortir dans le délai de quinze jours, à peine de quinze cents livres d'amende. Cette mesure arbitraire força près de trois cents pauvres familles à s'expatrier.[2]

En 1663 on contraignit les réformés de l'Aunis à rapporter les titres de fondation de leurs églises. Il y en avait alors treize, savoir : la Rochelle, Saint-Martin de Ré, Aytré, Angoulins, la Jarrie, Ciré, Fouras, Rochefort, Mauzé, Marans, Surgères et

[1] Voyez l'ordonn. de 1661, art. 14.

[2] Renard, *Hist. des réformés de la Rochelle*, ap. Arcère, tom. II, p. 348.

Dompierre. A l'exception de celles de la Rochelle et de Marans, elles furent toutes supprimées, comme établies postérieurement à la promulgation de l'édit de Nantes. Toutefois les protestans de l'Aunis s'étant pourvus devant le conseil contre cette suppression, obtinrent, par arrêt du 7 mars 1671, le rétablissement des églises de Mauzé et de Saint-Martin de Ré. En 1680, le consistoire de la Rochelle fut condamné en masse à une peine pécuniaire pour avoir conservé dans une école protestante le fils d'un bourgeois nouvellement converti. Ceux des membres qui tardèrent trop à payer l'amende y furent contraints par saisie de corps et de biens.[1] 1685.

Forcées, par l'intolérance et la dureté des agens du pouvoir, d'abandonner leurs foyers, un grand nombre de familles réformées étaient venues, de différens points du royaume, chercher un refuge dans la colonie naissante de Rochefort. Colbert de Terron les traita avec beaucoup de modération et d'humanité; mais son successeur, Honoré Demuin, jaloux de faire briller son zèle religieux, ne leur épargna aucunes violences pour les forcer à entrer dans le sein de la communion romaine. Il leur ôta tous les emplois publics, dont il disposait souverainement, chassa leurs maîtres d'école de la ville, et obtint, le 11 septembre 1677, un arrêt du conseil qui interdit, dans toute la généralité d'Aunis, aux protestans de

[1] Renard, *Hist. des réformés de la Rochelle*, ap. Arcère, tom. II, p. 349 et suiv.

1685. prendre la qualité de *fidèles*, et aux pasteurs de s'attribuer d'autre titre apostolique que celui de *ministres du culte prétendu réformé*.[1]

Ces rigueurs, et nombre d'autres semblables qu'il serait fastidieux de rapporter, ne permettaient plus aux protestans de se méprendre sur les dispositions malveillantes de la cour. Elles se révélèrent plus nettement dans une lettre pastorale qui, le 1er juillet 1682, fut adressée, par le clergé de France, à tous les consistoires du royaume, et dans laquelle les *prétendus réformés* étaient sollicités au nom du roi de reconnaître l'église catholique, apostolique et romaine.[2]

Enfin, le 18 octobre 1685, parut le fameux édit royal portant *révocation et suppression de l'édit donné à Nantes par le roi Henri-le-Grand au mois d'avril* 1598, ordonnant la destruction de tous les temples réformés du royaume, défendant *à tous sujets de ladite religion de se plus assembler pour en faire l'exercice*, même en maisons particulières, enjoignant à tous les ministres de sortir des terres de l'obéissance royale dans le délai de quinze jours et prescrivant d'élever, à l'avenir, les enfans des réformés dans les pratiques de l'église romaine.

Un long cri de douleur s'éleva d'une extrémité à l'autre de la France, à l'apparition de ce funeste édit, dont chacun des onze articles était un coup mortel

[1] Théod. de Blois, *Hist. de Rochefort*, p. 62.

[2] Renard, *Hist. des réformés de la Rochelle*, ap. Arcère, tom. II, p. 351 et suiv.

pour la réforme. Prevoyant la résolution désespérée 1685.
qu'une proscription aussi brutale allait faire prendre à l'immense majorité des protestans, les auteurs de l'édit avaient voulu, par un monstrueux raffinement de tyrannie, leur ôter même la triste ressource de l'exil. *Faisons très-expresse défense*, portait l'article 10, *à tous nos sujets de ladite religion prétendue réformée de sortir, eux, leurs femmes et leurs enfans, de notre royaume, à peine des galères pour les hommes, et de confiscation de corps et de biens pour les femmes.* Mais plus de cinq cent mille protestans (quelques historiens portent ce nombre à huit cent mille), bravant ces peines rigoureuses et préférant l'exil à l'apostasie, quittèrent le royaume à l'aide d'ingénieux stratagèmes, et allèrent chercher sous d'autres cieux un sol hospitalier où il leur fut permis d'adorer Dieu selon le vœu de leur conscience. La Hollande, la Suisse, le Brandebourg, le Danemarck, l'Angleterre et jusqu'aux colonies anglaises de l'Amérique du nord se peuplèrent de familles laborieuses et intelligentes qui portèrent sur la terre étrangère les arts, l'industrie et la civilisation de la France. [1] Jamais encore le despotisme n'avait tari d'une manière aussi déplorable toutes les sources de la richesse et de la prospérité nationales.

[1] La postérité de ces familles exilées a tellement conservé l'idiome natal en pays étranger, que dans la Hesse et le Brandebourg on retrouve encore des traces du patois gascon et picard. (Grégoire, *Rapport à la Convention*, 16 prairial an II, Moniteur, tom. X, p. 1051).

1685. Ceux qui ne purent s'expatrier ne furent pas les moins malheureux. Par une concession dérisoire, l'édit leur permettait *de demeurer dans les villes et lieux du royaume sans pouvoir y être troublés sous prétexte de ladite religion, en attendant qu'il plut à Dieu les éclairer;* leur faisant défense toutefois *de faire aucun exercice ni assemblée sous prétexte de prière ou de culte de ladite religion, de quelque nature qu'il fût.* Mais cette prétendue tolérance n'était qu'un piége, et une lettre de Louvois explique assez comment Louis XIV entendait que son édit fût exécuté. « Sa Majesté, écrivait le ministre de la guerre aux intendans des provinces, veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion, et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir demeurer les derniers doivent être poussés jusqu'à l'extrémité. »

Alors s'organisa dans tout le royaume un régime de vexations inquisitoriales plus oppressif que la violence même, et les agens du pouvoir, exagérant la rigueur de leur mandat, le remplirent, dans plusieurs provinces, avec la dernière brutalité. Partout on voyait la stupeur, la consternation, le désespoir, nulle part la résistance. C'était par les larmes et la prière que les protestans s'efforçaient de désarmer leurs persécuteurs. Ils adressèrent au roi une *requête générale* conçue dans les termes les plus supplians: mais ni leur attitude inoffensive, ni l'expression respectueuse et soumise de leur douleur ne purent

émouvoir le royal pénitent du père la Chaise. Pour 1685.
toute réponse, il lâcha sur les provinces des meutes de gens armés, chargés de seconder par la force les opérations apostoliques des missionnaires.

Dans la Saintonge et l'Aunis, cet ancien foyer du calvinisme, la persécution s'empreignait déjà d'une brutalité sauvage, lorsque la Providence envoya dans ces malheureuses contrées un homme animé du véritable esprit de l'Evangile, un ange de paix et de charité. L'abbé François Salignac de la Mothe-Fénélon, alors âgé de trente-quatre ans, fut envoyé en mission dans l'Ouest du royaume. Maître de choisir lui-même les collaborateurs qui devaient l'assister dans l'œuvre apostolique qu'il allait entreprendre, il désigna l'abbé Fleury, auteur de *l'Histoire ecclésiastique*, et quelques autres prêtres du diocèse de Paris. Déjà Louis XIV avait donné des ordres pour que les jeunes missionnaires fussent accompagnés d'un corps de dragons. Au moment de prendre congé du roi, Fénélon refusa cette escorte : « Sire, dit-il, loin de nous le bruit des armes ! Notre ministère est un ministère de paix, de concorde et de persuasion. Nous allons vers des frères égarés, nous les ramènerons par la douceur. Ce n'est pas par la violence que l'on fait pénétrer la conviction dans les âmes. Nous imiterons les apôtres et Dieu nous secondera, car il lit dans les cœurs ! » Paroles admirables qui frappèrent l'oreille de Louis XIV sans arriver à son âme que

1685. le fanatisme et l'orgueil avaient fermée à tout sentiment de pitié !

Fénélon et ses pieux coopérateurs furent reçus, à la Rochelle, avec autant de distinction que d'empressement, par Henri de Laval de Bois-Dauphin, évêque de cette ville. [1] Les protestans, apprenant qu'ils avaient refusé l'appui des gens de guerre, prêtèrent volontiers l'oreille à leurs exhortations. Bientôt, lorsqu'ils les virent se vouer, avec un courage infatigable, aux courses les plus pénibles, braver l'insalubrité du pays pour aller, jusqu'au fond des marais de la Sèvre et de la Charente, chercher des cœurs à émouvoir, des esprits à éclairer, écouter patiemment les objections de leurs disciples, les reprendre avec douceur et puiser leurs instructions dans la morale pure et touchante de l'Evangile bien plus que dans les abstractions arides et métaphysiques du dogme ; lorsqu'on les vit aller de chaumière en chaumière, visiter les pauvres, les assister dans le besoin, les consoler dans la souffrance, leur prodiguer enfin tous les trésors d'une inépuisable charité, les cœurs les plus endurcis se fondirent devant la parole de ces modernes Ambroises dont le saint apostolat contrastait d'une manière si frappante avec les déclamations furibondes de la plupart des autres missionnaires

[1] Fabre de Narbonne, dans la vie de Fénélon, dit qu'il fut reçu à la Rochelle par M. de Montmorency, évêque de cette ville. C'est une erreur. Il n'y a jamais eu à la Rochelle d'évêque de ce nom.. C'était Henri de Laval de Bois-Dauphin qui ne mourut qu'en 1693.

et avec les odieux excès des agens de l'autorité. [1] 1685.

« Les huguenots paraissent frappés de nos instructions jusqu'à verser des larmes, disait Fénélon dans un de ses rapports à la cour, mais ils nous répètent sans cesse : — *Nous serions volontiers d'accord avec vous : mais vous n'êtes ici qu'en passant. Dès que vous serez partis, nous serons à la merci des moines qui ne nous prêchent que du latin, des indulgences et des confréries. On ne nous lira plus l'Evangile, nous ne l'entendrons plus expliquer, et on ne nous parlera qu'avec menace.* — Il est vrai qu'il n'y a dans ce pays que trois sortes de prêtres, les Séculiers, les Jésuites et les Récollets. Les Récollets sont méprisés et haïs, surtout des huguenots dont ils ont été les délateurs et les parties en toute occasion. Les Jésuites de Marennes sont quatre têtes de fer qui ne parlent aux nouveaux convertis, pour ce monde, que d'amendes et de prisons, pour l'autre, que de l'enfer et du diable. Nous avons eu des peines infinies à empêcher ces bons pères d'éclater contre notre douceur, parce qu'elle rendait leur sévérité plus odieuse, et que tout le monde les fuyait pour courir après nous. Pour les curés, ils n'ont aucun talent de parler, et c'est une grande confusion pour l'Eglise catholique, car les huguenots étaient accoumés à avoir des ministres qui les consolaient et les exhortaient par des paroles touchantes de l'Ecriture. [2] »

[1] Fabre de Narbonne, *Vie de Fénélon.*

[2] Dulaure, *Descr. de la Saintonge*, p. 288.

1685. Il y avait dans ce langage simple et naturel une censure trop directe des doctrines professées par les gens de cour, pour que leurs susceptibilités n'en fussent pas vivement froissées. La cabale hypocrite de le Tellier et du père la Chaise se déchaîna bientôt contre la modération des missionnaires de l'Aunis. On leur reprocha de ne pas apporter dans l'exercice de leur ministère toute la fermeté que réclamaient l'endurcissement et l'opiniâtreté des hérétiques. Informé, par le marquis de Seignelay, des bruits que la malveillance répandait sur lui et ses collègues, Fénélon écrivit au ministre pour les réfuter. « Je vous en prie, Monseigneur, lui mandait-il, recommandez aux agens de l'autorité d'oublier le droit qu'ils ont d'employer la force. Ces moyens coercitifs n'ont qu'un temps et ne font que des hypocrites. Ah ! qu'ils emploient plutôt les immenses ressources qui sont en leur pouvoir pour se faire aimer ! »[1]

Mais la faction haineuse qui subjuguait Louis XIV ne pardonna au vertueux apôtre de l'Aunis, ni sa douce tolérance, ni ses glorieux succès. Fénélon et ses collègues furent bientôt rappelés, et le malheureux pays où ils avaient versé le baume consolateur de la parole évangélique retomba sous le joug des moines fanatiques et des *missionnaires bottés*.[2]

[1] Fabre de Narbonne, *Vie de Fénélon*.

[2] Dans sa séance du 29 décembre 1828, la *Loge de la philantropie de Saint-Quentin* mit au concours une médaille d'or de la valeur de 150 francs, pour le meilleur poëme sur ce sujet : *Fénélon en mission dans la Saintonge*.

Quatre compagnies de dragons vinrent tenir garnison à la Rochelle et furent logés chez les bourgeois calvinistes, mangeant et buvant aux frais de leurs hôtes, pour les contraindre, par leur importunité, à changer de religion. Les hommes d'un caractère énergique enduraient stoïquement ces vexations odieuses ; les gens faibles, ne pouvant tolérer un pareil régime, se faisaient catholiques ou mouraient de désespoir ; le plus grand nombre, affichant des sentimens qu'ils n'avaient pas, se pliaient extérieurement aux pratiques de la communion romaine et cherchaient sous le masque de l'hypocrisie un refuge contre la persécution. [1] 1685.

Les conversions se multipliaient dans l'Aunis et la Saintonge. A Rochefort, les capucins, qui, en 1684, avaient dejà administré à neuf cent cinquante protestans l'absolution de l'hérésie, reçurent, dans les trois années suivantes, six cent trente nouvelles abjurations. [2] A Saint-Jean-d'Angély, Guillaume de la Brunetière, évêque de Saintes, n'obtint pas des résultats moins brillans. Dans des conférences publiques, tenues, sous la présidence de l'évêque, par

[1] Renard, *Hist. des réformés de la Rochelle*, ap. Arcère, tom. II, p. 355 et suiv. — Les *dragonnades* avaient précédé, en Aunis, la révocation de l'édit de Nantes. «M. Demuin, dit le capucin Théodore de Blois (*Hist. de Rochefort*, p. 65), avait envoyé des dragons à Mauzé, pour y faire de ces conversions qu'on appelait, en ce temps-là des *conversions à la dragonne*. Ils y firent de fort grands ravages, particulièrement chez le directeur du bureau de la poste.»

[2] Théod. de Blois, *Hist. de Rochefort*, p. 70.

1685. les religieux bénédictins, l'hérésie fut terrassée. Durand, *faux pasteur*, et l'avocat le Valois, les deux plus ardens champions de la réforme, firent publiquement leur abjuration, et leur exemple entraîna la multitude. Les nouveaux convertis furent conduits processionnellement à l'église de Saint-Jean-Baptiste, où tous donnèrent des marques extérieures du plus profond repentir, et reçurent en grande humilité l'absolution de l'évêque. [1]

Mais bien peu de ces conversions devaient être sincères si l'on en juge aux moyens employés par les convertisseurs pour les obtenir. Il faut lire, à ce sujet, ce qu'a écrit un témoin tout-à-fait désintéressé et attaché de cœur au catholicisme. « De la torture à l'abjuration, dit le duc de Saint-Simon, et de celle-ci à la communion, il n'y avait souvent pas vingt-quatre heures de distance. Presque tous les évêques se prêtèrent à cette pratique impie. La plupart animèrent les bourreaux et forcèrent les conversions pour grossir le nombre de leur conquêtes, dont ils envoyaient les états à la cour, afin d'être d'autant plus approchés des récompenses. Le roi s'applaudissait de sa puissance et de sa piété : les évêques lui écrivaient des panégyriques, les Jésuites en faisaient retentir les chaires et les missions. Le monarque ne s'était jamais cru si grand devant les hommes, ni si avancé devant Dieu dans la réparation du scandale de sa vie. Il n'enten-

[1] Gall. Christ., *Eccl. Santon.*, tom. II, p. 1087.



doit que des éloges, tandis que les bons et vrais catholiques, les saints évêques gémissaient de tout leur cœur de voir des orthodoxes imiter contre les hérétiques ce que les tyrans païens avaient fait contre les confesseurs et les martyrs. Ils ne se pouvaient consoler de cette immensité de parjures et de sacriléges : ils pleuraient amèrement de l'odieux que ces détestables moyens répandaient sur la religion. » 1685.

Tels furent les tristes fruits de la *Révocation*. Elle dépeupla une partie du royaume sans en extirper la réforme, elle retarda l'essor de l'industrie nationale, elle jeta un crêpe lugubre sur les dernières années du *grand-roi*, et fit une multitude de malheureux, mais très-peu de bons catholiques.

Si maintenant nous embrassons d'un dernier regard cette longue et douloureuse période du calvinisme, qu'y voyons-nous? Deux partis en présence: l'un oppresseur, l'autre opprimé ; celui-ci défendant un droit qu'il a reçu de Dieu même, celui-là comprimant par la force l'exercice de ce droit sacré.

L'homme apporte en naissant une faculté sublime qui le distingue de la brute, et révèle en lui, tout à la fois, la noblesse de son origine et la grandeur de sa destinée : — *L'intelligence de l'Etre suprême et le sentiment de ce qu'il doit à son créateur.* — C'est le plus auguste attribut de sa nature, le cachet ineffaçable de son immortalité.

Il n'y a qu'une voie de communication entre l'homme et l'invisible auteur de son existence : — *La prière*. — Hommage de gratitude et d'amour, élan d'une créature faible et souffrante vers le principe immuable d'où vient la force et la consolation, culte mystérieux sans lequel la vie est aride et décolorée, le passé sans enseignement, le présent sans sérénité, l'avenir sans espérance. La prière, c'est le plus irrésistible des besoins comme le plus impérieux des devoirs de l'homme.

Pour le diriger dans la satisfaction de ce besoin, dans l'accomplissement de ce devoir, la main qui les lui imposa le pourvut, en même temps, d'un guide qui ne trompe jamais : — *La conscience*. — Flambeau divin qui l'éclaire dans les ténèbres du doute, qui l'arrête sur la pente rapide des passions, qui le ramène au sentiment du vrai alors que sa raison s'égare.

*Prier, adorer Dieu selon les inspirations de la conscience*, voilà le droit le plus sacré, le plus inviolable de l'homme. Toute atteinte portée au libre exercice de ce droit est une odieuse persécution : tout homme qui prétend imposer ses croyances à son semblable est un insensé et un tyran : la résistance alors est légitime.

Tels furent les torts du papisme et de la royauté. Les protestans n'étaient point mûs par l'esprit de propagande : ils laissaient aux catholiques la liberté de conscience qu'ils réclamaient pour eux-mêmes et



se renfermaient dans la défense de leurs convictions. Peut-être se seraient-ils montrés intolérans s'ils eussent été les plus forts : mais enfin tel ne fut point le caractère de leur secte, et s'ils commirent de honteux excès, ce ne fut qu'à titre de représailles : ils y furent poussés par la persécution.

Voilà les faits qui ressortent de l'histoire : on ne les justifiera jamais qu'en les dénaturant. L'entreprendre serait outrager la religion : ce serait la rendre complice des crimes dont elle ne fut que le prétexte. Il est plus méritoire de les reconnaître et d'en gémir.

FIN DU TOME DEUXIÈME,

ET DE LA TROISIÈME PÉRIODE.

# NOTES ET DISSERTATIONS.

I.

Page 19, ligne 15. — *La lettre du prieur de Pont-l'Abbé n'est autre chose qu'une épigramme en vers, digne, par la pensée et le style, du temps où elle fut écrite.*

Voici cette épigramme :

L'Evesque et l'Abbesse de Saintes,
Pour faire œuvres pies et saintes,
Vont au silence fort souvent.
La plus finette du couvent
Y fait un trou et les espie :
Puis, voyant presser flanc à flanc
Le roquet noir, le surcot blanc,
Vit bien que c'était œuvre pie.

« On appelait *moines pies*, *frères pies*, dit Dulaure (*Descr. de la Saint.*, p. 285), des religieux dont le costume était noir et blanc comme le plumage de la pie ; ainsi cette épithète ne se rapporte pas à *piété*. »

Le prieuré de Pont-l'Abbé ressortissait du pont de Saintes, sur lequel se trouvait, du côté de la ville, une tour féodale, appelée Montrouble ou Montrible (*Mons terribilis*). Il y avait deux prieurés de Pont-l'Abbé, l'un d'hommes, l'autre de filles, car au temps des intrigues de l'évêque et de l'abbesse de Saintes, Jeanne de la Rochefoucault, sœur de cette abbesse, était prieure de Pont-l'Abbé. (Voir les Annotations sur la Confession de Sancy, chap. VIII, dans le *Journal de Henri III,* tom. II, p. 202.)

Quelques écrivains, par une fausse interprétation du passage de la *Confession de Sancy* relatif à l'abbesse de Saintes,

ont confondu cette abbesse avec une fille de chambre de la reine Marguerite de Valois, nommée *Xaintes*, avec laquelle, dit le *Journal de l'Etoile*, le roi de Navarre *familiarisait.* (Voir Saint-Edme, *Amours et Galant. des rois de France*, tom. I, p. 461.)

II.

Page 95, ligne 15. —*Lorsqu'il n'était encore que prince de Béarn, il s'était épris d'amour, à la Rochelle, pour la femme d'un professeur d'hébreu, nommé Pierre Martinez.*

Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans les *Amours et Galanteries des rois de France*, par Saint-Edme. Paris 1830, tom. I, p. 438 et suiv.

« Ce docteur, croit-on, était Pierre Martinius ou Martinez, de la Basse-Navarre, qui étudia à Paris sous Ramus et Charpentier, s'appliqua à la langue hébraïque sous Jean Mercier et Génebrard, enseigna en Allemagne et dans les Pays-Bas, et devint professeur au collége de la Rochelle, où il mourut vers l'an 1594. » « Tous les grands personnages ont quelque faible en eux, dit le maréchal de Bassompierre (*Nouv. Mém.* Paris 1802, p. 170), et se laissent, sans résistance, vaincre à leurs propres passions. Le roi Henri IV avait celle des femmes.... Étant en sa première jeunesse à la Rochelle, il débaucha une bourgeoise, nommée dame Martine, de laquelle il eut un fils qui mourut. Les ministres et le consistoire lui en firent de publiques réprimandes au prêche.»

« Martinez ne se plaignit pas des attentions du prince, soit qu'il crut que madame Martinia et Henri s'en tenaient aux termes d'une simple galanterie *et ne poussaient les choses plus loin que jeu.* Colomiez, qui parle du *bonhomme* dans sa *Gaule orientale*, dit qu'il avait souvent entendu vanter les charmes de sa femme et raconter les bontés que Henri avait pour elle. L'auteur des Remarques sur la *Confession de Sancy*, d'après l'historien de Duplessis-Mornay, prétend, au sujet de Martine, qu'il y a de l'apparence que c'est la même dont M. de Fay, chancelier de Navarre, était amoureux en 1589. »

On lit dans le *Dictionnaire des siéges et batailles* (Paris 1771), à l'article *Coutras :* « Le 20 du mois d'octobre 1587, on se disposa de part et d'autre au combat. Henri rangeait ses troupes, lorsqu'un ministre vint l'avertir qu'il devait réparer une grande faute qu'il avait commise. Ce prince,

pendant son séjour à la Rochelle, avait débauché la fille d'un officier d'une illustre maison, ce qui avait déshonoré cette famille et fort scandalisé les Rochelais. Le roi, reconnaissant son péché, se jeta à genoux devant tous ses soldats, demanda pardon à Dieu, promit de réparer l'honneur de la famille outragée, et prit à témoin de ses promesses et de sa pénitence tous ceux qui le voyaient et l'entendaient. »

## III.

Page 99, ligne 12. — *On vit éclore une foule de pamphlets politico-religieux, œuvres de fanatisme et de colère*, etc.

Parmi ces libelles, inspirés par l'esprit de la Ligue, le plus curieux peut-être, par la passion violente qui l'a dicté, est un livre qui fut imprimé en latin à Anvers, sous ce titre : *Theatrum crudelitatum Hœreticorum nostri temporis* (Antuerpiæ, apud Adrianum Huberti, 1587, in-4°), puis traduit en français et importé en France. Sous la forme du *prologue* dont on faisait alors précéder toute représentation scénique, l'auteur anonyme énumère longuement les excès imputés aux calvinistes depuis le commencement des guerres civiles. L'extrait qu'on va donner de ce singulier écrit fera connaître à quel degré d'exaspération les esprits étaient arrivés, et quel langage employaient les partis pour exhaler leur haine.

« Messieurs, nous avons dressé ce théâtre afin de vous représenter les misérables tragédies que les hérétiques ont jouées en notre Europe, mais principalement au royaume de France, autrefois le plus chrétien de tous les royaumes de la terre. Je crois que vous n'attendez pas de voir tout ce qui s'est passé depuis que Luther publia son sanglant Evangile. Aussi ne voudrions-nous vous le promettre, vu qu'il n'y a bouche qui le pût déclarer, main qui le pût écrire, ni esprit qui le pût concevoir. Mais nous avons pensé que, vous donnant un échantillon des actes horribles qu'ils ont commis en ces provinces, vous pourriez facilement juger quel serait le reste de la tragédie.

« Que, si vous avec pensé que ce spectacle ait été inventé pour vous donner du plaisir, nous vous supplions de nous pardonner, car au contraire nous entendons tirer les larmes de vos yeux, les plaintes de vos bouches, les soupirs de

vos cœurs et les sanglots de vos poitrines, si ce n'est que vous soyez sans yeux, sans bouche, sans cœur et sans poitrine, ou que, si vous avez des yeux, ce soient yeux de taupes, que vos bouches soient bouches de poissons, vos cœurs soient de diamans et vos poitrines quelques rochers plantés sans s'émouvoir au milieu des ondes.

« Quant à la parure du théâtre, elle est toute rouge. Le sang y coule de toutes parts; il ondoie partout. Il ne s'y parle que de feu, de sac, de meurtre, de carnage, de brigandage, d'impiété, de monstrueuses inhumanités.

« Celui qui a composé les jeux est Satan, père cruel, auteur et inventeur de toute barbarie. C'est ce premier boucher qui montra aux hérétiques, aux meurtriers et aux bandouillers d'Allemagne et de Genève à tuer, écorcher et dévorer la chair des catholiques. Vous le verrez derrière les joueurs auxquels il sert de protocole : il les meut, il les incite, il les encourage à perdre tout, à égorger tout, à ne rien laisser vivant. Il va, il vient, tantôt ici, tantôt là; il les pousse, il les avance, il les excite à bien jouer leur rôle : car s'il y eut jamais rien de tragique, la France l'a expérimenté. Le soleil en a détourné son regard, la terre en a frémi et l'on a vu des tremblemens de terre inaccoutumés témoigner que la nature avait pitié du meurtre de tant de millions de catholiques.

« En leurs barbaries il n'y a rien de vulgaire; ce sont toutes nouvelles inventions. Car d'égorger un homme selon qu'ordinairement font les voleurs, c'est un acte trop bas pour un huguenot. Ils ont bien d'autres subtilités. Ce haut esprit qui leur fait voir si clair en l'Ecriture sainte leur a bien montré quelque chose que ne peut voir le demeurant des hommes. Il faut premièrement les découper comme un collet de maroquin ; il leur faut tirer la langue par-dessous la gorge ; il faut les fouetter six jours durant et les hacher jusqu'aux os : puis il les faut frotter de miel et les bailler à sucer à un bouc qui a la langue infiniment rude; à la fin, les écorcher de nouveau et ouvrir les premières plaies.

« Il faut les jeter des tours en bas et les faire recevoir sur des hallebardes; il les faut pendre par un pied à un plancher de cave ; il faut les accoupler deux à deux et les faire mourir de faim, afin qu'ils se mangent l'un l'autre. Il faut leur ouvrir le ventre, y jeter de l'avoine et y faire manger les chevaux. Il faut les coucher sur une table, leur mettre un bassin sur le ventre et des rats dessous; mettre du feu

sur le bassin, afin que les rats, contraints par la chaleur, leur rongent les entrailles et les fassent finalement mourir. Mais bon Dieu! quelle invention diabolique, de scier un homme nu en le menant et ramenant étendu sur une table! quelle barbarie de ferrer un pauvre vicaire comme un cheval! quelle sauvage inhumanité d'enterrer les prêtres vifs jusqu'à la gorge et de faire que leurs têtes soient le but du jeu de courte-boule!

« Il serait fort difficile de vous représenter en ce théâtre toutes les particularités de cette tragédie, comme de ceux qu'ils ont fait seoir à nu sur des fagots d'épines, qu'ils ont mis comme des chiens en une roue pour tourner les broches, qu'ils ont attachés aux crucifix pour les arquebuser, qu'ils ont lardés des feuillets de leurs bréviaires, qu'ils ont empalés, tirés par aiguillettes et fait mourir par tourmens inouis.

« Donc vous verrez au premier acte la conjuration de Nantes sous un chef muet qui est le prince de Condé. Vous verrez les préparatifs pour massacrer le roi François second; vous verrez les troupes des huguenots qui s'acheminent à Amboise, les exploits qu'ils y font, la mort du roi, l'édit de Janvier, la cour de parlement forcée de le vérifier, le premier président suspendu de son état, le colloque de Poissy. Lyon surpris, Rouen pillé, le Hâvre livré aux Anglais, Orléans envahi, les villes prises, les temples ruinés, Cléri démoli, le roi Louis onzième tiré du monument, jeté en terre, brûlé au feu, sa tête servir pour jouer à la courte-boule. Le siége de Paris, la bataille de Dreux, la mort du maréchal Saint-André, et finalement l'assassinat du feu duc de Guise.

« Au second acte, vous verrez la déloyale trahison de Meaux, le roi couru à force, le siége de Paris; Saint-Denis, Lagny, Poissy pillés, le bien public pris pour prétexte: Allemands payés, mandés, introduits en France pour la seconde fois, et finalement la bataille de Saint-Denis, où l'on fait curée du sang du connétable.

« Au troisième acte, vous verrez la révolte de la Rochelle, de Montauban, de Sancerre; la prise de Niort, Saint-Maixent, Fontenay, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Blaye, Taillebourg et toute la Saintonge. Vous verrez Coqueville se souiller de mille meurtres, le prince d'Orange entrer en France, le duc de Deux-Ponts, avec ses reitres, mettre tout à feu et à sang. La Charité pillée, Poitiers défendu par les ducs de Guise et

du Maine, frères, ayant, en la fleur de leur jeunesse, opposé leurs poitrines aux sac et massacre que l'Amiral, enflé de ses conquêtes, pensait faire du plus beau pays de la France.

« Au quatrième acte, vous verrez les hérétiques déguisés courir et piller toute la France, les ligues et confédérations qu'ils firent avec ces ordures d'associés; la prise de Fontenay, de Lusignan et des meilleures places du Poitou; l'île de Ré, Tonnay-Boutonne, Tonnay-Charente, Périgueux tombés en leurs mains, où Dieu sait si le sang courait à val les rues.

« Au cinquième acte, vous verrez d'autres nouvelles ligues d'hérétiques, la prohibition des ligues catholiques, Brouage investi par le prince de Condé; la Picardie à lui accordée, le Casimir qui donne des lois en France, qui brûle, gâte, ravage tout sur les frontières; la Provence perdue par la vermine huguenote, les états de Blois, le roi de Navarre en armes qui n'omet aucune cruauté à la Réole et autres lieux de ses conquêtes.

« Au sixième acte (et d'autant que cette tragédie surpasse la forme de toutes les autres), vous verrez chasser de cour les princes catholiques, faire confédérer le roi à la reine d'Angleterre, aux cantons huguenots et à tous les détestables hérétiques de la terre, prendre Genève en sa protection, les huguenots en sa manutention, destiner le roi de Navarre pour être roi de France, rebuter M. le cardinal de Bourbon, premier prince du sang, appertement médire du pape, affaiblir le clergé, prendre les erres d'Angleterre pour chasser la religion, manger le peuple de gendarmes, de garnisons, d'emprunts, et tout sous le nom du roi qui est un très-bon prince, mais qui est environné de ces vermines et rongé jusqu'aux os sans aucun remède. De sorte que la France n'est plus la France, c'est un royaume de Machiavel, un cabinet de mignons, une fourmilière de reliques albigeoises, une tanière de rats de Gascogne, d'énervés, de femmes déguisées en hommes.

« Voilà les actes de la tragédie où vous prendrez pour intermèdes tous les édits de pacification pendant lesquels les joueurs se retiraient un peu du théâtre, sous la tapisserie, pour prendre haleine, et cependant se préparaient à rentrer sur l'échafaud plus acharnés qu'auparavant. De sorte que cette tragédie surpasse en horreur, en monstruosités, en sanglans excès, tout ce que la Grèce a traité dans ses tragé-

dies, tout ce que Rome a vu en ses théâtres, et que les Latins ont discouru sur leurs échafauds.

« Si la Grèce fait état de son Cyclope, eh! qui ne sait quel est ce Cyclope navarrois (le roi de Navarre), ce monstre détestable de qui la caverne est pavée de têtes d'hommes morts, qui ne s'abreuve que de sang et ne se repaît que de chair humaine. Quant à Rome, ses arènes ne sont aucunement comparables aux nôtres. Ces païens ne meurtrissaient que des bêtes et des esclaves : en ce théâtre on égorge des hommes et les premiers de tous les hommes, les catholiques, les mignons de Jésus-Christ et les ennemis des mignons des rois. Au lieu d'esclaves, on y massacre les francs bourgeois de la cité de Jérusalem, ceux dont le cœur haut et droit jamais ne s'asservit aux vices, et qui n'ont fléchi le genou devant le roi de Navarre qui est le dieu Baal, adoré des hérétiques.

« Mais quoi, Messieurs, pendant ce discours, nous ne voyons pas que le temps se passe, et l'heure nous presse de voir à l'œil une partie de ce que nous avons fait entendre. Il est temps de nous retirer, car déjà nous entendons les ruines des temples et voyons les feux épandus parmi les monastères, qui est la première place où vos yeux s'arrêteront pour considérer qu'il fallait se prendre à Dieu, avant que d'exercer tant d'impiétés sur les hommes. »

## IV.

Page 144, ligne 6. — *Ce fut pendant sa campagne de Normandie qu'il vit pour la première fois Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, veuve de Henri de Silly, comte de la Roche-Guyon.*

Antoinette de Pons eut de Henri de Silly, comte de la Roche-Guyon, son premier mari, François de Silly, comte de la Roche-Guyon, damoiseau de Commercy, grand-louvetier de France, qui mourut au siége de la Rochelle le 19 janvier 1628.

Les Frères de Sainte-Marthe (*Hist. généal. de la maison de France*, tom. II, p. 251) donnent à Antoinette de Pons, pour premier mari, Henri d'Albret, baron de Miossens, fils de Jean d'Albret, lieutenant-général de Henri II de Bourbon, roi de Navarre. C'est vraisemblablement une erreur.

Elle épousa en second mariage, le 17 février 1594, Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, comte de Beaumont,

chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, mort gouverneur de Paris en 1620. De ce second mariage naquirent Roger du Plessis, duc de la Roche-Guyon, pair de France, et Gabrielle du Plessis, mariée en 1611 à François de la Rochefoucault, cinquième du nom.

Il y avait peut-être un peu d'ostentation dans la vertu d'Antoinette de Pons. Lorsqu'elle épousa Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, elle ne voulut pas porter le nom de ce second mari, dans la crainte d'être confondue avec la plus célèbre des maîtresses de Henri IV, Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, mariée à Nicolas de Merval, sieur de Liancourt, en Picardie. C'est pourquoi le roi lui donna le titre de marquise de Guercheville. Elle demeura le reste de ses jours, en qualité de première dame d'honneur, à la cour de Marie de Médicis, où elle servit de modèle aux autres femmes et leur fut constamment donnée comme exemple.

« Un jour, dit Tallemant des Réaux, au cercle du roi (Louis XIII), je ne sais quel homme faisait à Malherbe un grand éloge de M<sup>me</sup> la marquise de Guercheville, qui était alors présente comme dame d'honneur de la reine-mère; et après lui avoir conté comme elle avait résisté aux poursuites amoureuses du feu roi Henri le Grand, il conclut son panégyrique par ces mots, en la lui montrant : — Voilà, Monsieur, ce qu'a fait la vertu! — Malherbe, sans hésiter, lui montra la connétable de Lesdiguières, qui était assise auprès de la reine, et lui dit : — Voilà, Monsieur, ce qu'a fait le vice! » (*Mém. de Tallemant*, tom. I, p. 166.)

## V.

Page 147, ligne 7. — *Dans les premiers jours de décembre, le sieur de Masse, lieutenant du duc d'Epernon, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, alla recevoir la princesse à Blaye*, etc.

C'est peut-être de ce gentilhomme qu'il est question dans la première des deux inscriptions tumulaires ci-après. Elles se trouvent dans la chapelle Saint-Thomas de l'église de Saint-Pierre à Saintes, près de l'épitaphe de Charles Guitard, qu'on a rapportée dans les Notes du tome premier de cet ouvrage. Elles sont, comme cette épitaphe, gravées en lettres d'or sur une table de marbre noir incrustée dans le mur de la chapelle.

Outre l'analogie des noms, le personnage auquel se rap-

portent ces inscriptions est qualifié, dans la première, *gouverneur des provinces d'Angoumois*, *Saintonge et la Rochelle*, qualification qui convenait au lieutenant-général du duc d'Épernon dans ces provinces, lequel, en mourant, aurait légué son cœur aux habitans de Saintes, ainsi que l'indique la deuxième inscription.

INTREPIDÆ VIRTUTIS MILITI,
INDOMITÆ CONSTANTIÆ DUCI,
EXIMIÆ PRUDENTIÆ GUBERNATORI,
DD. BERNARDO DU MASSES,
CHRISTIANISS. REGIS A CONSILISS.
INGULISMENSI, SANTON. RUPELL.

EXIGUA EST SED MULTA TEGIT QUAM CERNITIS URNA
CORDA SIMUL, ALIIS INVIA CORPOBIBUS :
NAM QUI SANTONICÆ GENTIS, DUM VITA MANERET,
CORDA UNUS TENUIT OMNIA VINCTA SUO,
IDEM SANTONIBUS MORIENS COR LIQUIT UT UNO
PERPETUO MANEANT OMNIA CORDA LOCO.

VI.

Page 162, ligne 23. — *Au nombre de ces priviléges se trouvait expressément compris le titre de noblesse avec exemption de toutes tailles*, etc.

Outre le privilége de noblesse et l'exemption de toute contribution aux impôts publics, les maire et échevins de la commune de Saintes étaient encore affranchis par d'anciens titres des droits revenant à la couronne par chaque nouvelle acquisition de fiefs ou arrière-fiefs nobles, et connus sous la dénomination de *droits de franc-fief ou de nouveaux acquêts*.

Néanmoins les commissaires délégués par le roi pour la liquidation et la perception des droits de franc-fief dans le ressort du parlement de Bordeaux et la généralité de Guienne voulurent, en 1605, imposer les municipaux de Saintes pour les fiefs et arrière-fiefs nobles par eux acquis nouvellement dans l'étendue de cette circonscription. Ceux-ci présentèrent aux commissaires du roi une requête dans laquelle, après avoir rappelé des lettres-patentes de Charles VIII, en forme de charte, données à Cléry au mois de décembre 1483, signées par le roi, le duc d'Orléans, le comte de Clermont

et de Didonne, et scellées du grand sceau sur lacs de soie verte et rouge, par lesquelles il leur était octroyé de pouvoir tenir fiefs et choses nobles sans payer, pour raison de ce, aucunes finances; une ordonnance des commissaires députés pour le fait des francs-fiefs au ressort dudit pays, en date du 11 juin 1557, signée à l'original Guitard, par laquelle ils avaient été déclarés exempts et immunes du paiement des susdits droits; une ordonnance d'autres commissaires députés pour le même fait, en date du 11 juillet 1560, signée Legendre et scellée de quatre sceaux en cire rouge, qui les déclarait pareillement exempts et immunes du paiement des mêmes droits en baillant l'état des noms desdits maire et échevins, ensemble le dénombrement des fiefs par eux possédés; enfin un arrêt de la cour du parlement de Bordeaux du 5 mai 1594, signé de Pontac, ordonnant l'enregistrement des lettres-patentes de Henri IV données à Mantes au mois de mai 1593 et portant confirmation desdits priviléges, ils terminaient en demandant qu'il plût aux délégués du roi « les déclarer exempts, immunes, quittes et déchargés, et après eux leurs veuves et enfans, du paiement des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts dûs à Sa Majesté pour raison des fiefs, terres et seigneuries, cens, rentes et revenus qu'ils tenaient et possédaient noblement, tiendraient et posséderaient ci-après en la sénéchaussée et ressort du pays de Saintonge; ce faisant, casser toutes les saisies qui pouvaient avoir été faites, pour lesdits francs-fiefs, sur leurs biens nobles, et leur en octroyer pleine et entière main-levée, avec inhibition à tous huissiers et sergens de faire aucunes saisies sur iceux pour raison de ce, à peine de mille livres et de tous dépens, dommages et intérêts. »

Sur cette requête intervint, le 4 mai 1605, une sentence de l'assemblée des francs-fiefs de Bordeaux, par laquelle le maire et les échevins de Saintes furent reconnus exempts du droit de francs-fiefs. « De laquelle exemption et immunité, y est-il dit, lesdits supplians ne pourront jouir que depuis leur réception ès-dites charges de maire et échevins de Saintes, auquel effet ils seront tenus de remettre les actes de leur dite réception par devers le greffier, avec le dénombrement des biens nobles par eux possédés : le tout sans préjudice des droits de franc-fief dûs au roi pour les biens nobles qu'ils ou leurs auteurs tenaient auparavant leur réception aux dites charges. ( Mss. archiv. de l'abb. de Saint-Jean-d'Angély. )

Cette question fiscale paraissait désormais résolue en faveur des maire et échevins de Saintes, lorsqu'il s'engagea, deux ans après, entre les mêmes parties et pour le même objet, un nouveau débat, dans lequel tout ce qui avait été précédemment décidé fut remis en question.

La sentence de 1605 portait bien que les membres du corps de ville de Saintes jouiraient de l'exemption du droit de franc-fief, mais à partir seulement de leur nomination aux charges de maire et d'échevins, et à la charge de déposer au greffe leurs lettres de réception ainsi que le dénombrement des biens nobles par eux possédés. Or, ils avaient omis de remplir cette condition, et le fisc avait pris occasion de leur négligence pour mettre leurs fiefs en séquestre.

Sur nouvelle requête par eux présentée à l'assemblée des francs-fiefs de Bordeaux, les commissaires du roi rendirent le 29 novembre 1607, un interlocutoire portant : « En ce qui concerne la main-levée requise des biens saisis aux dits échevins à faute d'en avoir fourni la déclaration suivant ce qui est porté par ladite ordonnance (du 4 mai 1605), avant faire droit sur icelle, ordonnent lesdits commissaires que chacun desdits échevins bailleront séparément la déclaration des fiefs et choses nobles qu'ils possèdent, et rapporteront les contrats d'acquisition en vertu desquels ils jouissent, ensemble les actes de leurs réceptions ès-dites charges d'échevins, *dans un mois pour tout délai*, pendant lequel sera sursis à toutes poursuites ; passé lequel délai, à faute d'avoir satisfait à ce que dessus, ordonnent qu'il sera informé du revenu annuel des biens nobles possédés par lesdits supplians, pour être fait taxe des droits dûs au roi. »

Le maire et les échevins de Saintes ayant obéi à l'injonction qui leur était faite, l'assemblée des francs-fiefs se fit représenter la charte contenant les priviléges anciennement octroyés par Louis XI aux bourgeois et habitans de Saintes, portant que le monarque choisissait parmi eux vingt-cinq échevins auxquels il serait permis, ainsi qu'à leurs successeurs, d'acquérir fiefs et choses nobles de gens nobles ou autres sans payer aucunes finances ni indemnités, et confirmant au surplus tous les autres priviléges, dons et octrois à eux faits par les rois précédens, pour en jouir, eux et leurs successeurs, en la forme et manière que jouissaient les manans et habitans des villes de Saint-Jean-d'Angély et la Rochelle. Ayant pris connaissance de ces priviléges confirmés au mois de mai 1592, vérifiés et enregistrés au parle-

ment de Bordeaux le 5 mai 1594, les commissaires du roi rendirent enfin, en 1608, une sentence définitive par laquelle les maire et échevins de Saintes et leurs successeurs furent reconnus exempts et immunes du paiement des droits de franc-fief pour jouir de ladite exemption tout ainsi qu'en jouissaient les maire et échevins des villes de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély, et furent renvoyés sans payer aucunes finances pour la jouissance qu'ils avaient faite depuis leur réception audit échevinage, des fiefs et choses nobles à eux appartenant au ressort de la cour de parlement de Bordeaux. (Mss. archiv. de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.)

Une autre prérogative attachée à la municipalité de Saintes était la jouissance du droit de *Souchet*, *d'appétissement*, ou de *courte-pinte*, consistant en un impôt de quinze sous tournois sur chaque tonneau de vin vendu en détail dans la ville ou dans les faubourgs, impôt dont le produit était affecté aux réparations et fortifications de la ville. Bien que ce droit fût appuyé sur d'anciennes concessions de la couronne et consacré par une longue possession, maître Jean de Moisset, fermier-général des Aides de France, prétendit en dépouiller le corps de ville de Saintes, et lui fit donner, à cet effet, en la personne du maire, un exploit d'ajournement. Le magistrat se pourvut devant le roi qui, par des lettres du 30 septembre 1604, renvoya l'affaire à ses délégués pour la vérification des octrois, aides, impôts et billets du royaume.

Dans une requête adressée à ces officiers, les maire et échevins de Saintes se contentèrent de rappeler des lettres-patentes de François Ier données à Saint-Germain-en-Laye le 5 octobre 1545, par lesquelles, après avoir donné mandement aux élus sur le fait des aides et tailles de Saintonge, ville et gouvernement de la Rochelle, de faire description et inventaire des vins trouvés ès-caves et celliers des taverniers, cabaretiers et autres soumis au droit de souchetage et appétissement sur le vin à vendre en détail en la ville et faubourgs, le monarque ordonnait à ses officiers de faire jouir de ce droit les maire, pairs et échevins de Saintes, comme en jouissaient ceux de Saint-Jean-d'Angély.

La réclamation des magistrats de Saintes fut favorablement accueillie, et les commissaires du roi, par sentence rendue à Paris le 7 septembre 1607, ordonnèrent « que les maire, échevins, manans et habitans de la ville de Saintes

demeureraient déchargés de l'assignation à eux donnée à la requête du fermier-général des Aides et continueraient à jouir du contenu en leurs lettres d'octroi de courte-pinte, ainsi qu'ils en avaient ci-devant joui. ( Mss. archiv. de l'abb. de Saint-Jean-d'Angély. )

VII.

Page 202, ligne 24.— *Comme il n'y faisait pas sa résidence habituelle, on y avait établi, avec le titre de lieutenant du roi, un vieux cavalier, nommé Desageaux, auquel avait succédé le sieur de Brassac.*

« M. de Brassac, dit Tallemant des Réaux, était un gentilhomme de Saintonge qui tenait rang de seigneur. Durant les guerres de la religion, comme il était encore huguenot, il fut gouverneur de Saint-Jean-d'Angély. Il était hargneux, toujours en colère, et quoiqu'il eût étudié, il n'avait pourtant point pris le beau des sciences et des lettres. On dit qu'un jour que ceux de la maison de ville s'assemblaient pour faire un maire, il leur dit : « Allez, Messieurs, allez et faites un maire qui soit homme de bien. — Oui, oui, monsieur, nous en ferons un qui ne sera point rousseau. » Or il l'était en diable.

« Il épousa la sœur du marquis de Montausier, père de celui d'aujourd'hui. Ce M. de Montausier, son beau-frère, avait une femme catholique. M. de Brassac la fit huguenote, et depuis il changea de religion et voulait persuader à cette dame de changer encore, ce qu'elle n'a jamais voulu faire. Le père Joseph prit ce M. de Brassac en amitié, lui fit avoir l'ambassade de Rome, puis le gouvernement de Lorraine, enfin le gouvernement de Saintonge et d'Angoumois avec la surintendance de la maison de la reine ; et quand M^me^ de Brassac fut faite dame d'honneur, M. de Brassac eut le brevet de ministre d'état. » (*Mém. de Tallemant des Réaux*. Paris 1834, tom. III, p. 363 et suiv.)

VIII.

Page 213, ligne 25. — *Le sieur d'Eperney, qui avait été pourvu par Henri IV du gouvernement de la ville et du château de Saintes*, etc.

D'Eperney était gouverneur de Saintes dès l'année 1609.

Il travaillait alors à relever les fortifications de cette ville, en partie ruinées pendant les dernières guerres. La tradition rapporte que ces réparations furent presque entièrement faites avec des débris de monumens romains. Les restes de l'ancien Capitole tombé, en 1330, sous le bélier des soldats du comte d'Alençon, frère de Philippe de Valois,[1] entrèrent pour beaucoup dans la reconstruction des remparts de Saintes. Armand Maichin rapporte, à cette occasion,[2] qu'on ruina, en 1609, pour en avoir les matériaux, une vieille tour qui restait encore debout sur le rocher qu'avait occupé l'antique citadelle. Comme on fouillait dans le voisinage de cette tour, on déterra, ajoute le même écrivain, plusieurs futs de colonnes cannelées, avec leurs bases, chapiteaux, architraves, frises, corniches et moulures, d'un travail parfait, et d'autres fragmens de constructions romaines, tels que des autels et des figures représentant d'anciens prêtres flamines voués au culte de Jupiter Capitolin. Ces précieux débris d'architecture et de sculpture, irrécusables témoins de la splendeur du monument auquel ils avaient appartenu, furent impitoyablement équarris sous le marteau de l'ouvrier et enfouis dans les nouvelles fortifications. D'autres servirent, plus tard, à bâtir, en partie, le grand mur d'enceinte de l'hôpital civil, où l'on aperçoit encore des restes de bas-reliefs mutilés. Quelques-uns, recueillis par les amis des arts, sont aujourd'hui déposés dans le Musée des antiques de Saintes.

## IX.

Page 239, ligne 18. — *Le monarque fut surtout reçu avec une grande pompe dans le monastère nouvellement restauré des Bénédictins.*

Il paraît que la restauration de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély n'avait été que partielle et que les nouveaux bâtimens laissaient encore beaucoup à désirer. C'est ce qui résulte du procès-verbal de visite qu'on va lire :

« Aujourd'hui, troisième jour de mai 1660, pardevant nous Jacques Brisson, avocat en la cour de parlement de Bordeaux, juge du moutier et abbaye de la présente ville Saint-Jean-d'Angély, a comparu, en sa personne, révérend

[1] Voir Du Tillet, *Annales*, tom. II, p. 213.
[2] *Hist. de Saint.*, chap. II.

père don Justin de Villesourdes, grand-vicaire et procureur-général de messire Valentin de Reynier de Droué, aumônier de Sa Majesté, abbé de l'abbaye de ladite ville Saint-Jean, lequel nous a dit et remontré qu'il a plu à sadite Majesté de donner le brevet de ladite abbaye au dit seigneur de Droué, et qu'il est nécessaire de faire procès-verbal des ruines et détériorations de ladite abbaye, requérant à ces fins ledit révérend père de Villesourdes qu'ayons à nous transporter dans la place où était bâtie l'église ancienne, ensemble dans les bâtimens destinés pour recevoir les fruits de ladite abbaye.

« A quoi inclinant, nous sommes, avec maître René Grelat, procureur d'office de ladite abbaye, et maître Jean Poupelin, greffier d'icelle, transporté au lieu où était bâtie et édifiée ladite ancienne église où il ne paraît aucuns vestiges d'icelle, fors et excepté quatre piliers fort anciens, en ayant été édifié une autre petite sur un autre fondement que ladite ancienne, laquelle est seulement lambrisée. Et de ladite église nous sommes transportés dans les susdits bâtimens destinés pour recevoir les fruits de ladite abbaye, lesquels avons trouvés tout ruinés et la majeure part des murailles d'iceux par terre, n'ayant aucun logement pour mondit seigneur abbé, tellement que, pour son logement et réfection desdits bâtimens, il serait besoin de sommes immenses, dont le revenu de plusieurs années ne saurait suffire pour la susdite réfection.

» De laquelle visite et procès-verbal ci-dessus avons audit révérend père de Villesourdes, en la susdite qualité, octroyé acte pour valoir et servir à mondit seigneur abbé en temps et lieu ce que de raison. » (Mss. archiv. de l'abb. de Saint-Jean-d'Angély. Layette 3.)

X.

Page 246, ligne 2.—*Ces écrits, empreints de la brusque franchise et de la mordante causticité de leur auteur, soulevèrent contre lui, à leur apparition, tous les puissans de l'époque, dont il dévoilait les intrigues et stigmatisait les mœurs.*

D'Aubigné était haï des gens de cour qui redoutaient son naturel frondeur et son esprit caustique. Le vieux soldat se vengeait de la haine des grands en décochant contre eux des traits amers qui couraient le monde et amusaient les bons

bourgeois aux dépens des courtisans. Mais une des principales causes de l'aversion que les favoris de Louis XIII nourrissaient contre le gouverneur de Maillezais et du Doignon était l'opinion qu'on avait généralement que d'Aubigné avait chez lui un certain sourd-muet, sorte de démon familier, qui prédisait l'avenir et instruisait son maître de tout ce qui se traitait dans les cabinets des princes. On accusait le capitaine de puiser dans les entretiens de cet être infernal les railleries sardoniques et les sinistres prédictions qu'il ne cessait de jeter à l'oreille des grands.

D'Aubigné avoue ingénuement qu'il ne devait sa grande connaissance des hommes et des choses de son temps qu'à la lecture des Mémoires de Gaspard Baronius [1], que Dieu, dit-il, avait éclairé des lumières de l'Evangile, et qui, attaché à la Congrégation *de propagandâ fide*, était un des trois missionnaires que cette compagnie envoyait, chaque année, aux extrémités de l'Europe avec des mémoires écrits sur l'état du monde chrétien. Quoi qu'il en soit, les ennemis de d'Aubigné l'accusaient d'entretenir des intelligences avec les puissances occultes, et ses remontrances, toujours pleines de justesse et de profondeur, étaient, assurait-on, l'œuvre de son sourd-muet. Mais il faut le laisser s'expliquer lui-même sur le compte de ce personnage mystérieux.

« Ce muet, dit-il, était un jeune homme (si tant est qu'on puisse lui donner ce nom, car les plus doctes ont jugé que c'était un démon incarné) qui paraissait avoir de dix-neuf à vingt ans. Il était né sourd et muet, avait le regard affreux, le visage livide, et s'était fait une habitude de s'expliquer par ses doigts et par ses gestes d'une manière fort intelligible, découvrant les choses les plus cachées et faisant retrouver tout ce qu'on avait perdu. De plus, il racontait à ceux qui le lui demandaient, leur généalogie, les métiers de leurs pères, aïeux, bisaïeux, leurs mariages et le nombre de leurs enfans. Enfin, il prédisait l'avenir, et ce furent les plus estimés ministres du pays qui en donnèrent la connaissance à d'Aubigné, lequel l'ayant retiré en sa maison, défendit à ses enfans et à ses domestiques de lui faire aucunes questions. Mais, malgré ses défenses, on eut, durant un mois, la curiosité de savoir les heures où le roi faisait ses promenades, les propos qu'il y tenait et plusieurs autres

[1] Neveu du cardinal de ce nom auteur des *Annales ecclésiastiques*.

choses semblables, et cela confronté de cent lieues loin, le tout se trouvait entièrement conforme.

« Les filles du logis lui ayant un jour demandé combien le roi (Henri IV) vivrait d'années, le temps et les circonstances de sa mort, il leur marqua trois ans et demi (ceci se passait en 1606), et leur désigna le carrosse, la ville, la rue et les deux coups de couteau dans le cœur où cela devait arriver. Il leur prédit encore tout ce que fait aujourd'hui le roi Louis XIII, les combats maritimes donnés devant la Rochelle, le siége de cette ville, son démantellement, la ruine entière du parti huguenot. »[1]

Les tracasseries que lui attirèrent l'âpreté de son caractère et la hardiesse de ses écrits ne furent pas les seules tribulations qui troublèrent la vie de d'Aubigné. Son existence était surtout empoisonnée par des chagrins domestiques bien propos à aigrir son humeur bilieuse. Nous terminerons cette note biographique en laissant le vieux capitaine raconter lui-même, avec sa naïveté simple et touchante, les soucis de famille qui assombrirent ses derniers jours.

« Il faut que je vous raconte ici, mes enfans, un fâcheux détail de famille. Comme Dieu n'attache pas ses graces à la chair ni au sang, le fils aîné de d'Aubigné, nommé Constant, ne ressembla pas à son père. Il fut élevé avec tout le soin convenable à un prince, sous la direction des plus excellens précepteurs, que son père avait soustraits aux meilleures maisons du royaume en doublant leurs gages. Ce misérable s'étant premièrement donné à l'ivrognerie et au jeu, acheva de se perdre parmi les filles de joie.

» D'Aubigné voulant le tirer de la cour où il continuait ses débauches, lui fit donner un régiment lors de la guerre du prince de Condé ; mais rien ne pouvant arrêter ses passions déréglées, il retourna à la cour où il perdit au jeu vingt fois plus qu'il n'avait vaillant, de sorte que se trouvant sans ressources, il changea de religion, embrassa la romaine, et s'y fit valoir par son esprit supérieur à tous ceux de ce temps-là.

» Il vint en Poitou pour essayer de dépouiller son père de ses deux places Maillezais et Doignon. D'Aubigné, ignorant ses desseins pervers, pour le retirer de ses désordres, lui donna la lieutenance dans Maillezais et se retira au Doignon.

[1] Hist. secret. de d'Aubigné, en tête des Avent. du baron de Fœneste, p. 124 à 155.

La ville de Maillezais devint bientôt un brelan et une boutique de faux-monnoyeurs, et ce digne commandant, pour faire sa cour, se vantait, dans les lettres qu'il écrivait, que tous les soldats de la garnison étaient pour lui contre son père. Lequel, informé de toutes ces choses, fit mettre des pétards et des échelles dans un bateau, et, à la faveur de la nuit, s'étant approché de Maillezais, s'avança seul travesti pour gagner la porte de la citadelle. Ce que la sentinelle ayant découvert, voulut empêcher : mais il lui sauta au col, et s'en étant assuré au moyen d'un poignard qu'il fit briller à ses yeux, il se rendit maître de ladite porte, fit entrer ses gens dans la place et en chassa ceux de son fils.

» Cet enfant pervers se voyant ainsi délogé, se retira à Niort, d'où il commença à former des entreprises sur le Doignon qui était dès-lors vendu au duc de Rohan. Un jour que d'Aubigné était couché dans son lit avec une grosse fièvre, un capitaine qui suivait son fils, mais qui n'avait pas oublié les obligations qu'il avait au père, vint lui dire que sondit fils marchait avec quatre-vingts hommes par terre, et une autre troupe par eau, en vue de surprendre cette nuit le Doignon. A cette nouvelle, le *fébricitant* se fit habiller, et ayant ramassé trente-six soldats, résolut d'aller attendre son coquin de fils à un passage qu'il ne pouvait éviter. Mais la fièvre redoublant, M. Dadé, son gendre, et deux de ses amis se jetèrent à ses pieds pour le conjurer de retourner dans son lit, ce qu'il fit. Ledit gendre s'étant mis à la tête de la troupe, fut à la rencontre de son beau-frère, deux fois plus fort que lui. Mais il ne laissa pas de l'attaquer, de le défaire et de prendre des prisonniers qu'il remit en la puissance de M. de Rohan. Ce fils dénaturé se trouva en peu de temps méprisé de tout le monde, à l'exception de la Brosse, signalée M..... et de quelques P.... qui l'entretenaient. [1] »

Théodore-Agrippa d'Aubigné mourut à Genève le 29 avril 1630, âgé de quatre-vingts ans.

## XI.

Page 269, ligne 7. — *M. de Comminges, qui était à la queue de la tranchée, ayant eu des soldats blessés par les pierres que la mine fit sauter*, etc.

L'ancien château de Saint-Fort, dans le canton de Saint-

[1] Hist. secret. de d'Aubigné, en tête des Avent. du baron de Fœneste, 1729. p, 124 à 155.

Agnant, arrondissement de Marennes, château qui n'existe plus et a été remplacé par une maison seigneuriale, bâtie il y a un demi-siècle par un trésorier de la marine, appartenait à une famille noble du nom de Comminges. Dans l'église du lieu existe un caveau parfaitement conservé, où l'on voit le tombeau d'un membre de cette maison, qui fut tué en 1630 à la prise de Pignerol, pendant la guerre du Piémont. Ce tombeau fut ouvert dans la révolution par des gens avides qui espéraient y trouver un trésor. C'est un grand sarcophage carré en pierre commune, ayant huit pieds à chaque face et environ deux pieds de profondeur. A gauche est une espèce de plate-forme sur laquelle on croit que reposaient trois statues qui ont disparu. Aux quatre angles de la voûte sont sculptés en relief des écussons aux armes de la famille, et dans le fond du caveau, vis-à-vis l'entrée qui se ferme au moyen d'une grosse pierre, on lit cette épitaphe que nous transcrivons littéralement :

A LA MEMOIRE HEVREVSE DE TRES ILLVSTRE SEIGNEVR CHARLES DE COMMINGE, LE QVEL MOVRVT L'AN 1630.

MORTEL TV VOIS EN CE BAS LIEV
LES OS CENDRES D'VN DEMI DIEV.
C'EST LE GRAND COMTE DE COMMINGE
QVI SERVANT AVX ARMÉES SON PRINCE,
DEVANT PIGNAROLE FVT OCCIS
COVVERT DE PALMES ET DE LYS.
DE GVIP SON EPOVSE FIDELLE
LVI CONSACRA CETTE CHAPELLE
POVR T'AVERTIR LECTEVR MORTEL
QVEL TIENT SON EPOVX AV CIEL.

On assure que le sacristain, qui lève un tribut sur la curiosité des voyageurs, a soin d'entretenir le tombeau suffisamment pourvu de vieux ossemens, et que le cimetière n'est pas toujours le lieu où il les prend. On raconte dans le pays qu'un médecin étant venu visiter le caveau du comte de Comminges fut dupe de cette honnête industrie, et qu'il emporta précieusement un os de veau croyant posséder une relique de l'iillustre défunt.

XII.

Page 281, ligne 26. — *Elle avait pour amiral le nor-*

*mand Jean Guiton, échevin de la Rochelle, qui devait bientôt jouer un si grand rôle, dans le dernier siége de cette ville, par son mâle courage et son caractère inflexible.*

Jean Guiton était originaire de la paroisse d'Argouges près Saint-James, dans l'ancien évêché d'Avranches, en Normandie. Ses aïeux y avaient acquis de la célébrité par leur bravoure et y exerçaient une certaine influence par l'éclat de leur fortune et de leur nom. Au mois de juillet 1346, Raoul Guiton, chevalier, défendit vaillamment le château de Saint-James, dont il était gouverneur, assiégé par Renaud de Gobehen, général anglais. [1] Dans le catalogue du Trésor des Chartes, on trouve sur ce gentilhomme, un article ainsi conçu : « Lettres du roi Philippe (de Valois), par lesquelles il dit que Raoul Guiton, escuyer, a tenu et gouverné le fort de Saint-Jacques de Beuron (aujourd'hui Saint-James de Beuvron), bien et loyaument, et l'a tenu Français à grands coûts, frais et missions, tant par les peines du siége que les Anglais mirent devant comme autrement, en juin 1348. [2]

Raoul Guiton eut un fils, portant même prénom que lui, qui épousa demoiselle Guillemette-aux-Epaules. De ce mariage naquit Jean Guiton, l'un des 119 héros qui, lors de l'invasion de la Normandie par Henri V, roi d'Angleterre, en 1417, s'enfermèrent dans l'abbaye fortifiée du Mont-Saint-Michel; qui, en 1428, soutinrent victorieusement le siége de ce fort contre quinze mille Anglais, et qui, tant que dura l'occupation de la province, se maintinrent dans leur poste, malgré les efforts réitérés de l'ennemi pour les en déloger. [3] Charles VII voulut que les armes des 119 défenseurs du Mont-Saint-Michel, fussent peintes dans la chapelle de l'abbaye [4], et ce fut, dit-on, en mémoire de leur courageuse

[1] Voir Gerville, *Histoire des châteaux du département de la Manche.*

[2] *Catalogue des Chartes.* Tome II, page 299, n° 404.

[3] Voir les Notes sur l'Histoire du département de la Manche, par le chevalier Houel. Caen, 1825, pages 297 et 334.

[4] Les armes des Guiton se trouvent aussi sur les vitraux de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste dans la cathédrale d'Avranches. Elles étaient d'azur à trois angons d'argent, deux en chef, et un en pointe. Huet, dans sa description de cette cathédrale, dit, en parlant de ces armes :

Là je vois des Guitons
Les trois gentils angons.

résistance que Louis XI institua, en 1469, l'ordre de Saint-Michel. [1]

Le même Jean Guiton figure souvent dans les nombreux faits d'armes qui remplissent les relations manuscrites de cette époque. Ce fut lui notamment qui, dans un combat en champ clos, tua un cavalier anglais qui avait jeté le gant au plus hardi des défenseurs du Mont-Saint-Michel. Aussi, pendant qu'il combattait, avec ses braves compagnons d'armes, pour le maintien de la nationalité normande, ses fiefs et seigneuries étaient confisqués par le vainqueur en punition de sa *rébellion* [2], et devenaient la propriété des hommes de la conquête, comme autrefois les patrimoines des Anglo-Saxons étaient devenus la proie des soldats de Guillaume-le-Bâtard.

Dans la chronique de l'abbaye de Rilet lez-Fougères, on lit : « Audit an 1448, jour et feste monsieur Saint-Pierre, le sire de Loehac print vaillamment la ville et chastel de Saint-James, dont il bailla la garde et gouvernement au sieur de Guiton, vieil capitaine déjà célèbre en cette guerre. »

Ce même Jean Guiton eut un fils nommé aussi Jean, qui donna le jour à Gilles Guiton, père du maire de la Rochelle. Voici en effet ce que nous lisons dans un manuscrit de la fin du XVIIe siècle, ouvrage d'un sieur de Clinchamps, petit-neveu de cet homme célèbre.

« Gilles Guiton ou Guyton, seigneur de Ligerais, Astrée, la Gautraye, la Guérinaye, la Malézière, etc., épousa, l'an

[1] Voir Dumoulin, *Histoire de Normandie*. — Blondel, *Histoire du Mont-Saint-Michel*.

[2] Dans le registre des *dons*, *confiscations et maintenues* opérés par Henri V, roi d'Angleterre en Normandie, pendant les années 1418, 1419 et 1420, où l'on trouve les noms des Anglais auxquels le conquérant donna des terres, et ceux des Normands dépossédés, Jean Guiton figure en première ligne dans cette dernière catégorie. Ainsi on y lit, page 132 · «28 novembre 1419, délai jusqu'à Pâques prochain venant à mad. Guillemette-aux-Épaules, veuve de défunt messire Raoul Guiton, chevalier, pour faire partager (séparer) son douaire et ses héritages de ceux qui furent à son fils Jean Guiton, écuyer, *rebelle*.»—Et page 149 : «Le 4 mars 1419, expédition du *don* fait à Thomas de Rameston (Anglais), escuyer, du manoir et vavassorerie de Guiton, et seigneuries de Quernet, qui furent à Jean Guiton, escuyer *rebelle*, dont hommage fait le pénultième jour de février dernier.» (Voyez Ch. Vautier, *Extrait dudit registre*. Paris, 1828, nº 12.)

1563, Jacquemine de la Haye, dame de la Pilletaye.[1] De ce mariage naquirent et vécurent trois enfans, savoir: 1° Louis Guiton, mort officier de marine à Grandville en 1562; 2° Goharde Guiton, mariée en premières noces à Bertrand de Foissy, seigneur de Crénay, tué à la bataille d'Ivry; puis à Bertrand de Clinchamps, seigneur de la Pigacière et de Montanel, tué, l'an 1617, par le sieur Bouillette de la Chesnaye; 3° Enfin Jehan ou Jean Guiton (le maire de la Rochelle), né vers 1579.

« Il paraît que Gilles Guiton, leur père, décéda cette même année. Sa veuve obtint, par autorité royale et contre la volonté des parens, la tutelle de ses enfans dont elle dissipa la fortune.[2] Il résulte d'un acte de 1602 que Jean avait alors atteint sa majorité, et qu'il avait pour sa part les terres et fiefs d'Astrée et de la Guérinaye.[3] Voyant sa fortune obérée, il se mit à remuer avec MM. de Montgommery, embrassa la religion prétendue réformée, eut procès avec son beau-frère (Bertrand de Clinchamps)[4] et prit parti sur un corsaire de Saint-Malo.[5] Etant au pays en 1617, il se battit en duel, le 5 février, avec René le Roy, fils du seigneur de Macé.[6] Cette famille le Roy de Macé, qui était alliée à celle de la

[1] Original du contrat de mariage, du 6 juin 1563. — Jacquemine de la Haye était petite-nièce de Jeanne de la Haye, mariée à Joachim de Montespedon, dont la fille unique, nommée Philippe, épousa le prince de la Roche-sur-Yon.

[2] Acte orig. des lots de la succession de Jean Guiton, père de Gilles, du 29 janvier 1580. Cet acte prouve que Gilles Guiton n'existait plus en 1580, et que Jacquemine, sa veuve, usa du crédit que lui donnait sa qualité de nièce de la princesse de la Roche-sur-Yon, pour se faire déférer la tutelle de ses enfans. Nous possédons deux aveux rendus, les 21 novembre et 19 décembre 1586, à noble damoiselle Jacquemine de la Haye, veuve de défunt noble homme Gilles Guiton, en son vivant seigneur de Ligerais.

[3] Acte orig. du 12 avril 1602 où Jean Guiton est qualifié de noble homme, sieur d'Astrée et de la Guérinaye.

[4] Acte orig. du 12 mai 1605.

[5] Ce fut à cette époque que Jean Guiton vint, pour la première fois en Aunis, où son mérite personnel et le crédit de son oncle, Jacques Guiton, établi à la Rochelle dès avant 1586, lui procurèrent un commandement sur les vaisseaux rochelais.

[6] La relation de ce duel a été écrite par Julien le Roy, oncle de René qui fut tué. La querelle s'engagea au sortir du prêche de Cormeray, près Pontorson, et voici à quelle occasion. En 1589, Jean le Roy, religieux jacobin, oncle de René, ayant, dans un excès de zèle religieux, tué le Commandeur de Coutances, proche parent de Jean Guiton, Henri IV, encore huguenot, fit coudre ce moine dans un sac et le fit jeter à l'eau. On apprend par la relation

Paluelle, rivale de celle de Guiton, [1] contribua à lui susciter plusieurs déplaisirs.

« Dégoûté du pays, il vendit son patrimoine à sa sœur (Goharde, femme de Bertrand de Clinchamps), en 1617, [2] et se retira à la Rochelle, où était la famille de son grand-oncle, l'apostat Jacques Guiton. [3] D'après ce que mon père m'a dit avoir appris sur son compte, il était petit de taille, doué de beaucoup de talens, mais fort présomptueux. Il avait voyagé dans les quatre parties du monde.

de ce duel que Guiton était petit de taille. « Le Roy qui estait bel et haut, y est-il dit, ayant levé son espée pour férir ce huguenot, celui-ci qui estait de petite stature, le perça soubdainement au ventre d'outre en outre. »

[1] On lit dans le tome IV des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, que de nombreux procès pour droits honorifiques avaient allumé entre la famille Guiton et celle de la Paluelle une animosité que le temps et des alliances ne purent jamais éteindre. « Depuis la disgrâce des Guiton (1628), dit l'auteur du manuscrit que nous transcrivons, MM. de la Paluelle sont successivement devenus barons, comtes, marquis, chevaliers des ordres, seigneurs de St-James, etc.; et Mme la comtesse de Charbonnel d'aujourd'hui est trop rusée pour laisser M. de la Villeberge (Charles Guiton) recouvrer aucune autorité à St-James. »

[2] Trois aveux des 17 février 1622 et 24 juillet 1629 prouvent que Goharde jouissait des fiefs d'Astrée et la Guérinaye depuis l'acquisition faite par elle, en 1617, de Jean Guiton, son frère. Dans l'acte d'acquisition, qui est perdu, Guiton était qualifié *Capitaine des nefs rochelaises*. Goharde n'existait plus en 1636, ainsi qu'il résulte d'un acte original du 14 août de cette année, portant fondation de huit grand'messes pour le repos de son âme, dans l'église de Montanel.

[3] Jacques Guiton, originaire de la paroisse de Carnet, près Saint-James, fut curé de celle de Villiers vers 1540 (ces deux paroisses dépendaient de l'ancien évêché d'Avranches). Devenu grand-vicaire d'Odet de Châtillon, évêque de Beauvais, il apostasia, se maria, et se retira à la Rochelle où il acheta des propriétés. Il vivait encore en 1586. Suivant le manuscrit que nous copions, ce Jacques Guiton épousa une Maulevrier, de laquelle il eut deux fils, Jacques, sieur du Gaignon, et Jean, sieur de Lhoumeau. Ce dernier eut une fille, nommée Jeanne, mariée à Gaston de la Martonie, sieur de Bruzac (en Périgord), dont un fils, nommé Jean, épousa, le 14 février 1667, Marie Chapelle, fille de François, marquis de Jumillac (aussi en Périgord). « On croit, continue l'auteur du manuscrit, que mon grand-oncle (maire de la Rochelle) ne se maria point. Sa succession nous fut presque toute ravie par la dame de Bruzac (Marie Chapelle.) Ces Périgourdins ne nous écrivent plus. On a long-temps réclamé infructueusement auprès du Parlement d'Angleterre, le prix d'un vaisseau appartenant en propre audit Jean Guiton, qui faisait partie de la flotte du comte de Lindsay, lorsqu'il vint au secours de la Rochelle, et que cet amiral remmena en Angleterre. »

« L'an 1622, sa correspondance avec le comte de Montgomméry ayant été interceptée, le roi envoya le sieur de Blainville prendre possession du château de Pontorson qui appartenait audit Montgomméry, et l'année suivante, par ordonnance du conseil, il fut rasé et toutes les fortifications de ladite ville abattues. [1]

» L'an 1625, Jean Guiton remplaça le prince de Soubise dans la charge d'amiral des Rochelais, et devint leur maire ou dictateur en 1627 (1628.) Aussi loyal que brave, il fut assez simple pour se fier à la parole du cardinal de Richelieu qui, dit-on, le fit enlever et disparaître de ce monde, et voici à quelle occasion : Ledit cardinal étant à la Rochelle, il crut lui devoir une visite et se présenta à son hôtel, entouré de ses hallebardiers et de ses gens de livrée. Richelieu lui fit dire de renvoyer sa suite, ce dont le fier Guiton fut si fortement piqué, qu'il dit hautement que s'il eût pu croire au manque de parole du roi, l'on n'eût pas trouvé un homme vif dans sa ville. Cette conduite du visir de Louis XIII fut d'autant plus blâmable, que si Guiton avait refusé le gouvernement de la Rochelle, qu'il lui avait fait offrir pour rendre la ville, il était à sa connaissance qu'il avait aussi refusé des propositions plus avantageuses encore pour la remettre au roi d'Angleterre.

« On ne sait pas positivement s'il naquit au château de Ligerais, près Saint-James, ou dans celui de Jautée, en Argouges. Cependant on croit que ce fut dans ce dernier qui était bel et entouré d'une dépendance de plus de six cents vergées (20 hectares.)

» Feu M. Guiton [2] m'a souvent répété que c'étaient MM. de la Paluelle et de Macé qui avaient poussé la populace à briser le banc de sa famille qui était dans l'église de Saint-Martin, à Saint-James : les morceaux en furent portés et

[1] Contribuèrent à ces démolitions les paroisses de la baronnie de Fougères pour la moitié; et de Normandie, les élections d'Avranches, Mortain, Vire et Coutance On commença à abattre le lundi 3 octobre 1623, et y fut travaillé, par les Normands, jusqu'au mois d'avril 1624, par les Bretons, jusqu'au mois de juillet suivant (Mss. cité.)

[2] François de Guiton, né en 1610, père de MM. des Biards et de la Villeberge, contemporains de l'auteur du manuscrit. Il existe une sentence du 6 février 1631, rendue contre Goharde Guiton, qui prouve que cette dame et François Guiton, de qui descend le comte Gilles de Guiton, vieillard de 87 ans qui habite aujourd'hui la Touraine, étaient de la même famille.

réunis dans le cimetière, où ils furent brûlés en espèce d'auto-da-fé, et ce, le jour Saint-Martin 1628, douze jours après la chute de la Rochelle. [1] Et malgré les réclamations que feu M. de Bilheust, son tuteur, et lui firent quand l'effervescence fut apaisée l'année suivante, [2] il ne fut rétabli qu'en 1631.

» Puissent la fin funeste de cet homme célèbre, celle de ses co-religionnaires et le souvenir des dévastations qu'ils ont fait commettre et du sang qu'ils ont fait verser, apprendre à nos neveux qu'il faut être fidèle à la foi de ses pères et soumis au souverain, pour vivre et mourir sinon heureux, au moins en paix et sans reproche. »

Là finit ce qui est relatif à Jean Guiton dans le Mss. du sieur de Clinchamps. Voilà désormais la filiation du maire de la Rochelle invariablement établie. [3] Le père Arcère s'est donc trompé lorsque, *faute de titres et d'enseignemens*, comme il le dit lui-même, [4] il a fait naître Jean Guiton de la branche établie à la Rochelle au XVI[e] siècle. Il s'est encore trompé lorsqu'il a cru trouver à Villeneuve en Agénois, au commencement du même siècle, [5] la souche pri-

[1] Le jour et fête Saint-Martin 1629 (11 novembre 1628), le sieur de la Palluelle, chef de l'union catholique à Saint-James, fit jeter hors l'église de Saint-Martin de ladite ville, le banc de la famille Guiton, en réjouissance de la prise de la Rochelle. (Lange, Ephémérides Normandes, tome 1, page 154.)

[2] Il existe effectivement une supplique de l'année 1692, adressée à Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches, par Charles Guérin, prieur de Saint-James, contre Gaspard-Claude Charbonnel, comte du lieu, et Charlotte de la Paluelle, son épouse. Dans cette supplique, entre autres griefs, on lit page 36 : «Plainte rendue par les sieurs de Billeheust et Guiton contre les sieurs de la Paluelle pour rupture de banc et autres violences dans l'église Saint-Martin du Bellé, jour et fête de la paroisse.» Et page 46 : «On ne saurait encore s'empêcher de faire souvenir les sieurs de la Paluelle de la plainte rendue par les sieurs de Guiton et de Billeheust, en 1629, pour rupture de banc dans l'église de Saint-Martin, jour et fête de la paroisse.» En marge de ce dernier alinéa une main étrangère a écrit «La Rochelle venant d'être prise, on ne craignait plus rien des Guyton.»

[3] Raoul I[er] (1346-1348.) — Raoul II. — Jean I[er] (1417-1448.) — Jean II. — Gilles (1563.) — Jean III, maire de la Rochelle, né vers 1579.

[4] Histoire de la Rochelle, tome II, p. 608.

[5] Voici tout ce que dit le père Arcère sur l'origine du maire de la Rochelle : « La famille de Jean Guiton, dernier maire de la Rochelle, était originaire de Villeneuve en Agénois. Antoine Guiton, en 1511, était un des six consuls de cette ville, comme il ap-

mitive de cette famille qu'on voit briller avec tant d'éclat à Saint-James, en Normandie, dès l'année 1346. Les recherches du père Arcère, réunies aux nôtres, servent du moins à prouver la fécondité de cette maison dont les ramifications, partant de la Normandie, s'étendaient, en même temps, sur le Périgord, l'Agénois et l'Aunis.

On a fait des recherches infructueuses pour découvrir ce que devint Jean Guiton après la prise de la Rochelle. Rien ne justifie que Richelieu l'ait fait *enlever et disparaître de ce monde*, comme l'avance son petit-neveu de Clinchamps. Il serait plus vraisemblable que, poursuivi par la haine du cardinal, repoussé par le préjugé politique et religieux, il se fût volontairement expatrié.

Toutefois, quelque vagues que soient les conjectures du père Arcère sur ce point, il semble en résulter assez clairement qu'après le siége de 1628, Jean Guiton ne quitta pas la France, qu'il prit même du service dans la marine royale, et qu'il vivait encore en 1646. Mais il se pourrait que cet écrivain eût pris pour le maire de la Rochelle un parent de ce dernier portant même prénom que lui. Ce qui le ferait croire, c'est qu'il parle d'une fille de Jean Guiton, nommée Suzanne, qui épousa, en 1646, un sieur Jacob Duquesne, écuyer : or, suivant le manuscrit de Clinchamps, Jean Guiton n'aurait jamais été marié. D'ailleurs, si l'on réfléchit sur la trempe d'âme et de caractère de l'ex-maire de la Rochelle, on concevra difficilement que cet inflexible républicain eût jamais consenti à entrer au service du roi.

pert par un acte du 5 septembre de la même année, inséré aux 53e et 54e feuillets du registre des priviléges et coutumes de Villenenve. Antoine Guiton eut deux enfans : Joseph et Pierre. Les descendans de Joseph, en ligne directe, sont : Pierre, Isaac, Jean, 1er du nom, Jean, 2e du nom, Joseph, avocat au Parlement de Bordeaux, et Jacques-Joseph, fils du précédent, conseiller du roi et lieutenant-général à Montréal, dans la Nouvelle-France, en 1741. — Pierre, frère puiné de Joseph et fils d'Antoine ci-dessus dénommé, forme la souche de la branche des Guiton établis à la Rochelle au seizième siècle. Pierre était pair de la commune de la Rochelle en 1559. Il eut trois enfans, savoir : 1° Jacques, sieur de la Valade, échevin en 1572, maire en 1565 et 1586; 2° Jean Guiton, sieur de Lhoumeau, maire immédiatement après son frère en 1587 ; Yves Guiton, pair de la commune en 1572.

Faute de titres et enseignemens je ne puis marquer duquel de ces trois frères descendait le dernier maire Jean Guiton ; mais il était certainement de cette famille, comme l'observe Mervault, son contemporain, page 312 de son journal. »

L'épais nuage qui couvre encore les derniers jours de Jean Guiton ne pourrait être dissipé que par la découverte d'un manuscrit dont le père Arcère parle en ces termes : « J'ai entre les mains la table d'un manuscrit dans laquelle on lit ce qui suit : — Particularités touchant M. Jean Guiton, dernier maire de la Rochelle, ses actions et ses emplois devant et après le siége de cette ville, ses qualités personnelles, le lieu et le temps de sa mort, page 477. » Espérons que le hasard fera découvrir un jour un document si précieux.

Nous ne terminerons pas cet article sans payer un juste tribut de reconnaissance à M. l'abbé Videlon, desservant la paroisse de la Tranche en Montanel (Manche) qui, avec une obligeance et un empressement bien rares de nos jours, nous a fourni les manuscrits originaux qui ont servi à la rédaction de la notice qu'on vient de lire, sur l'origine normande de la famille Guiton.

## XIII.

Page 333, ligne 20. — *Il passa dans l'inaction cinq jours entiers, dont Toiras profita pour se reconnaître, rassurer ses gens et faire entrer dans la citadelle une grande partie des provisions qui se trouvaient dans le bourg.*

S'il faut en croire une anecdote, que nous ne puisons pas à une source authentique, l'inaction de l'amiral anglais, pendant ces cinq jours, eut une cause moins louable que la crainte de compromettre la vie de ses soldats. Pendant son ambassade à Paris, dit l'auteur du livre que nous avons sous les yeux, Buckingham n'avait pas été séduit seulement par les charmes de la reine : une autre beauté d'un rang moins élevé avait aussi touché son cœur. Cette beauté était la célèbre Marion de l'Orme, âgée de dix-neuf ans. Marion avait répondu aux vœux du ministre anglais, et cette intrigue était demeuré fort secrète, parceque dans le même temps, Buckingham avait pour seconde maîtresse une noble dame de la cour, Mme de Chevreuse.

« Obligé de retourner en Angleterre, poursuit le même auteur, Buckingham apprit bientôt que Mme de Chevreuse, impliquée dans une conspiration contre le cardinal de Richelieu, s'était réfugiée en Lorraine. Il part aussitôt d'Angleterre avec une flotte redoutable, surnommée *Flotte de Cléopâtre*, aborde à l'île de Ré et assiége Saint-Martin défendu par Toiras. L'inaction dans laquelle il demeura pen-

dant cinq jours sauva les Français. Mais ce qu'on ignore, c'est la cause de cette inaction. Le cardinal, voyant que tous ses projets allaient être renversés si le duc prenait Saint-Martin, et n'ayant aucun moyen de l'en empêcher, ne savait quel parti prendre quand Bois-Robert, son confident, lui conseilla d'engager Marion de l'Orme, que Buckingham aimait tendrement, à lui écrire une lettre si touchante, que cet amant n'eût pas la force de refuser ce qu'elle lui demanderait. — Faites-lui croire, ajouta-il, qu'en déterminant le duc à différer l'attaque de quelques jours, elle aura sauvé l'état, et je vous réponds que son amour-propre l'emportera sur sa répugnance à vous servir. — La lettre fut écrite et réussit. L'amoureux Buckingham n'attaqua Saint-Martin que le sixième jour, et fut repoussé avec perte. » (*Galerie de l'ancienne cour*, 2e édition, tom. IV, p. 214.)

On ne croira pas plus que, par amour pour une fille qu'il avait connue à Paris, l'amiral anglais eût consenti à différer le succès de ses armes, qu'on n'admettra que le but de son expédition en France était de délivrer Mme de Chevreuse. Il est plus vraisemblable que, moins habile qu'audacieux, il perdit par sa négligence l'occasion que lui offrait la fortune, et qu'en formant une aussi vaste entreprise, il était mû tout à la fois et par une pensée politique qu'il n'avouait pas, et par l'espoir de faire naître l'occasion de revoir Anne d'Autriche en forçant Louis XIII à demander la paix. C'est ce que dit positivement Mme de Motteville. « Cet homme, selon les descriptions qui m'en ont été faites, avait autant de vanité que d'ambition. Il brouilla les deux couronnes pour revenir en France par la nécessité d'un traité de paix, lorsqu'il aurait fait éclater sa réputation par les victoires qu'il prétendait remporter. » (*Mém. de Motteville*, tom. I, p. 22.)

## XIV.

Page 354, ligne 22. — *Buckingham dépêcha, le 14 septembre, à Paris, le sieur de Saint-Surin, avec des lettres par lesquelles il offrait à Louis XIII d'évacuer l'île de Ré à condition que le Fort-Louis serait rasé.*

Tallemant des Réaux donne un autre motif à cette mission du sieur de Saint-Surin à Paris. Voici ce qu'il en dit : « Le cardinal prit soupçon de toutes les galanteries de Buckingham et empêcha qu'il ne revînt en France ambassadeur extraordinaire, comme c'était son dessein. Ne pouvant

faire mieux, il y vint avec une armée navale attaquer l'île de Ré. A son arrivée, il prit un gentilhomme de Saintonge, nommé Saint-Surin, homme adroit et intelligent, et qui savait fort bien la cour. Il lui fit mille civilités, et lui ayant découvert son amour, le mena dans la plus belle chambre de son vaisseau. Cette chambre était fort décorée : le plancher était couvert de tapis de Perse, et il y avait comme une espèce d'autel où était le portrait de la reine (Anne d'Autriche) avec plusieurs flambeaux allumés. Après, il lui donna la liberté, à condition d'aller dire à M. le cardinal qu'il se retirerait et livrerait la Rochelle, pourvu qu'on lui promît de le recevoir comme ambassadeur en France. Il lui donna aussi ordre de parler à la reine de sa part. Saint-Surin vint à Paris et fit ce qu'il avait promis. Il parla au cardinal qui le menaça de lui couper le cou s'il en parlait davantage. Depuis, quand la reine apprit la mort de Buckingham (assassiné en 1628), elle en fut sensiblement touchée. Au commencement elle n'en voulait rien croire et disait : Je viens de recevoir de ses lettres. (*Mém. de Tallemant des Réaux*, tom. I, p. 355 et suiv.)

XV.

Page 382, ligne 6. — *Il n'y eut d'exception que pour Paul Yvon, seigneur de Laleu, savant mathématicien.*

« Paul Yvon, seigneur de Laleu, était, dit Tallemant des Réaux, d'une honnête famille de Bleré en Touraine. Dès sa plus tendre jeunesse il s'amusait à faire des ronds et des carrés sur le sable, marque certaine qu'il s'adonnerait aux mathématiques. Il s'appliqua au commerce, et s'étant habitué à la Rochelle, car il était huguenot, il épousa la fille d'un flamand, natif de Tournay, nommé Tallemant, qui, chassé de son pays pour la religion, avait trouvé une jeune veuve des meilleures maisons de la ville qui l'avait épousé pour sa beauté. Paul Yvon fit une société avec les frères de sa femme, savoir le père du maître des requêtes et mon père. Ils eurent quelque bonheur en leurs affaires ; mais dès qu'Yvon se vit du bien, la vanité l'emporta et, ayant été maire, il voulut faire le gentilhomme et acheta la terre de Laleu, à une lieue de la Rochelle. Cet homme qui avait de l'esprit, mais un esprit déréglé, se mit, dans son loisir, à rêver à des choses qui n'étaient nullement de son gibier ; il était naturellement vain et s'estimait infiniment au-dessus de tous ceux de sa

volée : et puis n'ayant point de lettres, il n'apprenait rien dans l'ordre et ne savait aucun principe. Cela mit une telle confusion dans sa tête, que peut-être ne viendra-t-il jamais un homme qui die ni qui fasse plus de grotesques que lui. La sainte écriture l'acheva : il en expliquait tous les mystères à sa mode et se fit une religion toute particulière. Il se disait l'Abraham de la nouvelle loi, et pour ressembler mieux à l'autre, un beau matin il s'imagina avoir reçu commandement de Dieu de sacrifier sa femme qu'il aimait fort, et il fallut que ses beaux-frères y missent ordre. Pour faire le Socrate, il s'avisa de dire qu'il avait un esprit familier : mon père était un bon homme qui avait pris quelque teinture des visions de son beau-frère. Il croyait qu'effectivement cet homme avait un esprit qui lui avait souvent donné de fort bons conseils. Après l'avoir questionné sur cela, je trouvai que la seule chose notable que cet esprit eût conseillée, ce fut d'acheter du blé en Bretagne et de le faire venir à la Rochelle où il était fort cher. Une fois on trouva notre homme avec des bosses au front, qu'il s'était faites en adorant, disait-il, le ventre à terre; et il voulait un jour faire prosterner comme cela madame de la Trimouille qui avait eu la curiosité de le voir. Sur ce que quelqu'un dit quelque chose à sa table qui le fâcha, il fit serment de manger tout seul durant je ne sais combien d'années. Il en fit presque en même temps un autre encore plus ridicule, je n'ai jamais pu savoir pourquoi; ce fut de ne se peigner de certain temps ni les cheveux ni la barbe qu'il portait fort longue. Il observa fort exactement ces deux vœux. Il se fit peindre dans une chaise avec une robe de velours noir; un rayon tiré par le signe du Sagittaire comme une flèche, lui passait par la tête et lui sortait par la bouche. Il avait à la gauche une espèce de temple ouvert et un tombeau au milieu, couvert d'un drap noir : peut-être était-ce celui de sa femme qui était morte assez jeune. Tout autour de ce tombeau il y avait mille griffonnages, mille ronds, mille triangles, et par ci par là des mots hébreux. Il avait appris quelque petite chose de cette langue, et même il en mit autour de ses armes; il y avait des figures de mathématiques, des chiffres, des nombres et cent autres *alibi-forains*, enfin tant de chimères que Jacques Pujos, qui les dessina (car pour cela il fallait un géomètre), en devint fou lui-même.

Il a écrit des mathématiques, mais on ne sait ce qu'il veut dire. Pujos disait de lui : « Il a trouvé de belles choses, mais

il ne peut les expliquer. » Il mettait toujours pour titre : *Propositions du sieur de Laleu, démontrées par Jacques Pujos :* mais Jacques Pujos démontrait toujours que les propositions étaient fausses, surtout quand le bonhomme prétendait avoir trouvé la quadrature du cercle. Au siége de la Rochelle, il fit présenter au roi par mon père, à qui il donna un compliment à faire à Sa Majesté, auquel on n'entendait rien, une assiette d'or où la prétendue démonstration de la quadrature du cercle était gravée. Depuis, le roi la fit fondre avec quelques bourses de jetons d'or : cela fâcha terriblement notre vieillard, et d'autant plus qu'il venait de dédier son dernier ouvrage au roi. Il y a une lettre dédicatoire où, entre autres choses, il dit qu'il est l'homme dans le soleil et défie le roi de le tuer avec tout le régiment des Gardes.

Il était brave naturellement, et à une sortie, à la Rochelle, du temps de M. le comte (de Soissons), il paya bravement de sa personne. Pour le dernier siége, il eut permission d'en sortir. Les ministres, à cause de ses visions, le tourmentaient tant, car il dogmatisait, qu'après la prise de la Rochelle il se fit catholique. Sept ou huit ans devant sa mort, il fit connaissance, par le moyen de quelque dévot, [1] d'une supérieure des Carmélites de Saint-Denis, nommée madame de Gadagne. La nonne, qui était adroite, le sut si bien cajoler, qu'il en devint spirituellement amoureux, et brusquement il va demeurer à Saint-Denis, et donne six mille livres à ce couvent pour faire bâtir l'église. Cela dura presque jusqu'à sa mort. » ( *Mém. de Tallemant des Réaux*. Paris 1834, tom. V, p. 43 et suiv. )

## XVI.

Page 397, ligne 15. — *Les duels étant sévèrement défendus par les édits royaux, la Meilleraie fut condamné, par un conseil de guerre, à la dégradation.*

Malgré la rigueur des lois sur les duels, une rencontre assez étrange, attendu l'âge avancé de l'une des parties,

[1] Le *dévot* dont il est ici question était le sieur de Saujon, en Saintonge. Voici ce que dit ailleurs Tallemant des Réaux de ce gentilhomme :

« Saujon, gentilhomme de Saintonge, huguenot, était amoureux et aimé de la sœur d'un de ses voisins avec lequel il n'était pas bien. Ce frère défendit à la fille, à une noce, de le prendre pour

faillit avoir lieu pendant le siége de la Rochelle. On lit dans les *Mémoires de Tallemant des Réaux*, que le poète Malherbe, âgé de soixante-treize ans, vint au camp devant la Rochelle, pour demander justice à Louis XIII contre un sieur de Piles qui avait tué son fils en duel à Aix. N'ayant pu obtenir du roi la satisfaction qu'il désirait, il dit au sieur de Nesle qu'il voulait offrir le combat au meurtrier de son fils. Des capitaines aux Gardes, qui étaient présens, se mirent à rire en entendant un homme de cet âge parler d'aller sur le pré. Racan, autre célébrité littéraire de l'époque, qui commandait la compagnie des Gendarmes du maréchal d'Effiat, prit le veillard par le bras, et le tirant à l'écart : « Vous ne voyez donc pas, lui dit-il, qu'on se moque de vous. N'est-il pas ridicule, à soixante-treize ans, de vouloir se battre contre un homme de vingt-cinq ? — C'est pour cela que je le fais, interrompit brusquement Malherbe : Je hasarde un sou contre une pistole. » Le bonhomme gagna à ce voyage la maladie dont il mourut, peu de temps après, à Paris. ( Voir *Mém. de Tallemant des Réaux*, tom. I, page. 194.

XVII.

Page 450, ligne 10. — *Loin de convertir les hérétiques*,

danser ; elle le prit. Le voilà en fureur; il sort et l'emmène. Saujon les suit de peur qu'il ne la maltraitât. Ils se rencontrent : le frère va à lui le pistolet à la main, tire et le manque. Saujon tire dans le temps que la fille, qui était à cheval aussi bien qu'eux, se mettait entre deux pour les séparer, et la blesse à mort. Au bout de trois jours elle meurt et fait ce qu'il fallait faire à la décharge de Saujon. Lui, outré de déplaisir, s'enferme dans sa maison et est cinq ans sans voir personne. Enfin une de ses parentes obtient de lui qu'il ira loger avec elle. Il y est sept ans, vivant en grande mélancolie. Au bout de ce temps-là, une nièce de cette parente vint demeurer avec elle. Il en devint amoureux et résolut de l'épouser. Il l'épousa et a fait le meilleur ménage du monde avec elle. Il n'a pas ri depuis le malheur qui lui arriva en se battant contre le frère de sa maîtresse.

» Ayant changé de religion et voulant rendre raison de son changement, il fit d'assez ridicules petits livres en papier bleu. Ce fut lui qui mena M. de Laleu voir cette religieuse de Saint-Denis ( Mme de Gadagne, supérieure des Carmélites de Saint-Denis. ) Le cardinal de Richelieu acheta la terre de Saujon, car cet homme ne fut pas trop bon ménager. Mme d'Aiguillon le mit depuis auprès du duc de Richelieu au Hâvre, dont il était lieutenant sous lui. Après, elle l'en ôta par quelque soupçon. De dépit il se fit père de l'Oratoire. Mme de Saujon, dame d'atour de Madame est sa fille. » ( *Mém. de Tallemant*, V, 245 et suiv. )

*elles ne faisaient qu'exciter leurs risées , et devenaient , à en juger par certaines épigrammes du temps, une source de quolibets grossiers et de railleries obscènes.*

« Le curé de la Rochelle, dit d'Aubigné, avait instruit une *garce* [1] à faire la démoniaque. Mais l'incrédulité des Rochelais ne lui permit pas de faire miracle, et voici ce qu'ils en disent :

« Nostre curé la bailla belle
» Aux huguenots de la Rochelle :
» Il mit un diable dans un corps ,
» Et lui-même le mit dehors.
» Elle desfigurait sa face ,
» Faisait grimace sur grimace :
» Et pour miracle plus nouveau ,
» Trouva bien la fève au gasteau.
» Nul ne put guérir cette garce ,
» Sinon le curé ; c'était parce
» Que pour chasser tels ennemis ,
» Il faut celui qui les a mis. »

D'Aubigné. *Avent. du Baron de Fœneste*, liv. II, ch. 6. )

## XVIII.

Page 465 , ligne 9. — *Il n'osa attaquer cette ville où le marquis de Montausier, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois , s'était enfermé.*

« M. de Montausier , dit Tallemant des Réaux, est un homme tout d'une pièce. Mme de Rambouillet dit qu'il est fou à force d'être sage. En récompense , c'est un bon serviteur du roi. Il le fit bien voir en 1652 ( 1651 ). Pour peu qu'il eût voulu donner de soupçons au cardinal ( Mazarin ) , quand M. le prince ( Condé ) était en Saintonge , le cardinal l'eût fait tout ce qu'il eût voulu être : mais il ne voulut point escroquer le bâton de maréchal de France. Aussi ne l'a-t-il pu avoir quand il l'a demandé.

[1] *Garce*, jeune fille, féminin de *garçon*. Cette expression, alors admise dans le langage de la bonne compagnie, n'avait pas encore la signification injurieuse et ignoble qu'on lui a donnée depuis. On dit encore à Alençon et dans quelques autres villes de province : *une jeune garce*, *une jolie garce* , pour jeune fille , jolie fille. ( Lacombe , *Dictionn. du vieux langage*. )

» M^me de Montausier mena une fois sa sœur de Rambouillet ( Angélique-Claire d'Angennes, depuis comtesse de Grignan ) en Angoumois. M. de la Rochefoucault leur donna une chasse magnifique. A Saintes, elles faisaient le cours à cheval dans la prairie le long de la Charente ; et il s'y trouvait assez grand nombre de carrosses, car toutes les dames des environs s'y rendaient. (*Mém. de Tallemant des Réaux*. Paris 1834, tom. II, p. 249 et suiv. )

FIN DES NOTES ET DISSERTATIONS.

# CHOIX DE PIÈCES INÉDITES

## JUSTIFICATIVES DU TOME DEUXIÈME.

### I.

**Lettres patentes** *du mois de novembre* 1597, *par lesquelles Henri IV rétablit les maire et échevins de Saintes dans l'exemption de toute contribution aux impôts publics, et confirme, en faveur de vingt-cinq d'entre eux, le privilége de noblesse.*

Page 163.

Henry par la grace de Dieu roi de France et de Navarre à tous présens et à venir, salut. Nos chers et bien amés les maire, conseillers, pairs et échevins de nôtre ville de Saintes nous ont remontré que en considération des fidelles et signalés services faits par eux et leurs devanciers aux rois nos prédécesseurs et à nous tant pour le secours contre les ennemis de cet état, que pour se maintenir en l'obéissance et sujettion de nôtre couronne, pourquoy faire ils n'ont jamais épargné leurs biens et leurs vies, nos dits prédécesseurs leur ont donné et octroyé plusieurs beaux et grands priviléges tels et pareils, que pour les mêmes raisons ils auraient octroyé aux maires, conseillers, pairs et échevins de nos villes de la Rochelle et Saint-Jean-d'Angély, entre lesquels priviléges est expressement compris le privilége et titre de noblesse et exemption de toutes tailles, subsides et impositions pour eux et leur postérité, avec le droit de police et justice en ladite ville et fauxbourgs, desquels priviléges lesdits exposants et leurs prédécesseurs èsdites charges ont toujours joui, même dudit privilége de noblesse comme ils jouissent encore à présent, sauf pour l'exemption desdites tailles depuis quelques années en ça, que pour n'alterer rien de notre service en ladite ville et province de Saintonge, qui est continuellement affligée des guerres et autres incommodités depuis trente cinq ans, ils ont souffert être compris ès rolles desdites tailles par quelques envieux et ennemis, qui eussent peut-être été bien aises sur ce sujet de troubler les affaires de ladite ville fort im-

portante pour nôtre service, mais maintenant que le feu des dites guerres s'en va éteint, ils désirent reprendre et être maintenus entièrement en leurs dits priviléges, pouvoirs, authorités, franchises et libertés octroyés par nos prédécesseurs et confirmés de tems en tems même par nous depuis nôtre avenement à cette couronne. A ces causes inclinant libéralement à la supplication et priere desdits maire et échevins et désirant les gratifier et reconnoître pour leurs bons et signalés services et les obliger de perseverer et continuer toujours en cette bonne volonté, après avoir fait voir en nôtre conseil les priviléges accordés auxdits exposants et confirmation d'iceux, ensemble ceux accordés et concedés aux maire, conseillers, pairs et échevins de nos dites ville de la Rochelle et Saint-Jean-d'Angély sous le contrescel de nôtre chancelerye, avons de notre propre mouvement, pleine puisance et authorité royale déclaré et declarons par ces présentes signées de nôtre main nos vouloir et intention, que lesdits exposants au nombre de vingt-cinq seullement jouissent entierement des dits privileges et exemptions de toutes tailles, et autres impositions suivant lesdits maire, conseillers, pairs et échevins des dites villes de la Rochelle et Saint-Jean-d'Angély, et ce faisant soient et demeurent eux et leur postérité nobles et jouissent de tous priviléges et marques de noblesse, tant pour l'exemption desdites tailles, subsides, que auparavant en quelque façon et manière que ce soit, non obstant que depuis quelques années ils ayent été imposés ès dites tailles, comme les autres habitans de ladite ville, et qu'ils l'ayent souffert pour la consideration de nôtre service, laquelle souffrance ne voulons aucunement leur nuire ne prejudicier, dont nous les avons relevé et relevons partant que besoin seroit, et pour ce nous avons auxdits exposans derechef accordé et de nouveau octroyé ladite exemption de tailles et autres impositions, pour en jouir eux et leurs successeurs, sans qu'ils en puissent être troublés ny empechés pour quelque cause et occasion que ce soit, en la forme et manière susdite, et pour ce qui concerne les autres droits, pouvoirs, authorités, franchises et libertés, dont ils ont accoutumé de jouir, même de celui de justice et police sur les habitans de ladite ville et faux bourgs, leurs avons aussi iceux droits octroyé et conceddé et par ces présentes concedons et octroyons, pour en jouir en la même forme et manière qu'ils en ont jouy cy-devant bien et duement, jouissent encores de présent, le tout comme il est plus amplement contenu par lesdits priviléges. Si donnons en mandement etc...

Donné à Paris au mois de novembre l'an mil cinq cens quatre-vingt-dix-sept et de nôtre regne le neufvième, ainsi signé Henry...

(Mss. archiv. de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.

## II.

Délai *accordé le 12 juin 1600, par Claude de la Trimouille, duc de Thouars etc., à François de la Béraudière, abbé de Nuaillé, pour l'acte de foi et hommage de la châtellenie de Saint-Sauveur de Nuaillé, en Aunis.* — **Page 182.**

Cette pièce, tirée des archives

mss. de l'abbaye de Nuaillé, est transcrite littéralement à la page ci-dessus indiquée du texte.

III.

PROCÈS-VERBAL, *du 20 février* 1618, *constatant l'état de ruine où se trouvaient l'ancienne église et les bâtimens de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.*

Page 237.

Aujourd'hui vingt février mil six cent dix-huit pardevant nous Jacques de Meschinet, chevalier seigneur de Beugnon conseiller du roi civil et criminel en la sénéchaussée de Saintonge au siége de Saint-Jean d'Angely, étant en notre logis heure de midi, a comparu en sa personne maître Maurice Grelat procureur de reverend pere en Dieu messire Pierre Chuppin abbé nommé par le roi de l'abbaye de la présente ville Saint-Jean et de maître Charles Courtois œconome en icelle, et aussi maître Laurens Renard substitut de maître Helie Bonet procureur de frere Pierre Griffon religieux et sindic desdits religieux de ladite abbaye, lesquels en présence de maître Jean Prevôt procureur du roi dudit siége nous ont dit et remonstré que combien qu'il soit notoire que le corps de ladite abbaye en laquelle anciennement étoient bâties les maisons du sieur abbé, granges, celliers, pressouers, fours, cloîtres, dortouers, refectoirs, infirmeries, maisons des hôtes et des officiers de ladite abbaye ayent été anciennement ruinés et rasés par le moyen des guerres qui ont eu cours en ce royaume, à raison de quoi les religieux de ladite abbaye au nombre de dix-huit ou vingt sont logés par la présente ville entre les habitans d'icelle, comme aussi est notoire que les maisons, granges, celliers, fours, bannieres des pars d'Asnieres, la Follatiere, la Chapelle bâton, Anthezan et Courcelles membres dependans de ladite abbaye sont pareillement ruinées et razées, ensemble la grande Aumonerie de ladite abbaye où anciennement les pauvres étoient logés est entièrement découverte et n'y reste que les murailles et depuis huit à dix ans en ça a ete bâtie et réedifiée une église dans les ruines de ladite abbaye non toutefois de la grandeur, largeur et force qu'elle étoit anciennement, et en laquelle lesdits religieux et curé d'icelle font le service divin et à un même autel, laquelle église n'est voûtée, pavée, ne taillée, près y joignant laquelle y a un fort gros monceau de terre et deslivres où doivent être les cloîtres de ladite église et autres lieux reguliers de ladite abbaye, le revenu de laquelle ne peut valoir que la somme de 6000 livres tant delivre, sur icelle pris et levé les deximes, reparations extraordinaires, frais et depens des procès, qu'il convient avoir et soutenir audit sieur abbé, desquelles, ruines dont il nous apera par la vue desdits lieux, ils requierent que nous fassions procès-verbal, et à ces fins il nous plaise nous transporter dans ladite abbaye avec ledit procureur du Roi et le greffier dudit siége, et pour le regard desdites paroisses d'Asnieres, la Follatiere, la Chapelle bâton, Antezan et Cour celles ordonner que tous habitans de chacune desdites paroisses comparoîtront pardevant nous dedans quinzaine pour être ouis sur lesdites ruines, auquel requisitoire inclinant, oui et consentant lesdits procureur du roi sommes avec icelui procureur du roi maître Jacques Alenet

greffier dudit siége et lesdits Grelat et Renard transportés en le renclos de ladite abbaye et entrés en ladite église nouvellement construite où en présence desdits procureur du roi et de frere Claude Dupont et François Sarreau prieur et souprieur de ladite abbaye. lesdits Grelat et Resnard nous ont fait voir que l'autel qui est dans le chœur de ladite église n'est bien fait comme il est requis étant trop bas et trop petit, lequel est besoin de faire tout à neuf. Nous ont aussi fait voir que les chaires et formes qui ont été commencées audit chœur ne sont parachevées, et qu'il est requis de les faire parachever, et avons aussi vu que ledit chœur et le reste de ladite église n'est aucunement pavée, les murailles de laquelle église ledit Grelat procureur desdits abbé et économe, ensemble ledit prieur et sous-prieur ont dit n'être assés forts pour soutenir une voûte de pierre qu'il conviendroit faire, et n'est ladite église suffisante et capable pour faire par les religieux de ladite abbaye et par le curé de la paroisse le service divin attendu le peu d'étendue qu'elle a, et n'y a en ladite église aucuns ornemens pour faire le service divin qui ne soient dechirés et rompus, et avons vû qu'il n'y a en ladite église de clocher ni cloches, si ce n'est une petite cloche. Ce fait sommes sortis et les dessus dits de ladite église et entrés au renclos de ladite abbaye auquel renclos n'avons trouvé aucun bâtiment si ce n'est la grange et cellier qui est en fort mauvais état et y a de gros monceaux de terre et delivres, que ledit Charreau sous-prieur nous a dit être le lieu où doivent être les cloîtres et autres lieux reguliers de ladite abbaye, et nous ont aussi déclaré qu'il conviendroit faire bâtir les maisons dudit abbé, granges, celliers, pressouers, four d'icelui, cloître, dortouer, refectouer, enfermerie, maison des hôtes, et des autres officiers de ladite abbaye. Et dudit renclos sommes et les dessus dits transportés en la grande Aumônerie de ladite abbaye, laquelle étoit anciennement voûtée de pierre, ainsi qu'il nous a été rapporté par ledit Charreau, laquelle avons trouvée toute ruinée et ne reste que les quatre murailles, et de ladite Aumônerie sommes aussi transportés en la maison du college de ladite ville dependant de ladite abbaye, laquelle avons trouvée fort ruinée et grandement endommagée, dont et de tout ce que dessus avons auxdits abbé, econome et sindic desdits religieux ce requerant octroyé acte en ce qui concerne les ruines prétendues esdites paroisses d'Asnieres, la Follatiere, la Chapelle Bâton, Authezan et Courcelles membres dependans de ladite abbaye, avons ordonné que ledit abbé, econome et sindic des religieux feront venir pardevant nous dans quinzaine trois habitans de chacune desdites paroisses pour être ouis sur lesdites ruines pour valoir et servir ce que de raison. Fait audit Saint-Jean les jour et an que dessus signé Meschinet, Prevôt, Grelat et Renard. Signé Jumeau greffier.

(Mss. archiv. de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély. Layette 3.)

## IV.

PROCÈS-VERBAL, *du 14 avril 1622, constatant les excès commis, au mois de mars précédent, par le prince de Soubise et ses*

*gens, dans l'église cathédrale de Luçon.*

Page 288.

L'an mil six cent vingt-deux et le mercredi treizième jour d'avril par devant nous Pierre-Thomas sieur de Bourneuf, conseiller du roi, lieutenant criminel en cette ville de Fontenay le Comte s'est présenté et comparu venerable maître François Viette chanoine en l'église cathedrale de Luçon, prevôt de cette dite ville. Là comme député du chapitre de ladite église, porteur de commission de la cour de parlement du vingtième mars audit an signée Radigues, nous a dit en présence du procureur du roi comparans par maître Nicolas Viette, que le sieur de Soubize soi-disant chef protecteur des églises prétendues réformées des provinces de Poitou, Anjou, Aulnis, Xaintonge et autres, contre le service du roi seroit venu loger avec ses troupes dans le bourg de Luçon ledit jour de mars dernier, et y auroit séjourné jusqu'au septième de ce mois qu'il seroit delogé ayant commis plusieurs voyes d'hostilité, rompu l'église cathédrale dudit lieu, entré en leur chapitre, pris et ravi la plupart de leurs meubles, titres, papiers et enseignemens concernant tant le général dudit chapitre que le particulier des benefices des chanoines, a requis nous transporter avec ledit procureur du roi jusqu'audit Luçon et autres lieux de leurs benefices, ou pareilles voyes d'hostilité ont été commises, sur ce oui le procureur du roi nous avons octroyé acte audit Viette de ses dires et déclarations, et ordonne qu'il sera par nous informé desdits faits, et qu'à cet effet nous nous transporterons avec ledit procureur du roi audit Luçon, etc.

Et le lendemain quatorzième desdits mois et an, nous nous sommes transportés avec ledit procureur comparant comme dessus et Léonard Bigot commis greffier audit Luçon, où estans se sont comparus ès cloitres de l'église cathedrale dudit lieu, venerables Nicolas Rochereau chancelier, François Viette prevôt de Fontenai, etc.

Lesquels nous ont prié et requis faire visite de ladite église, et dresser procès-verbal de l'état d'icelle, agât, rupture et démolissement, tant des chapelles, que autres lieux, et endroits d'icelle église; ce que nous avons ordonné être fait, et nous nous sommes transportés en ladite église, à l'entrée de laquelle nous avons trouvé la serrure qui ferme à la premiere grande et principale porte de ladite église avoir été ôtée, emportée. Plus à main droite avons trouvé que les barraux de la porte de la premiere chapelle faits de bois de menuiserie auroient été rompus, et en étoient les lopins et mourceaux par terre, et que les degrés de bois qui étoient sur l'autel pour l'ornement d'icelui, étoient aussi rompus et les pièces par terre, et que quantité d'images de taille douce collées sur lesdits degrés avoient été déchirées; et nous ont dit lesdits chanoines que le fond du devant dudit autel étoit tout garni d'images de taille douce qui ont etés emportées avec deux courtines de camelot bleu, et le parement du bas dudit autel qui étoit de cuir de Levant doré, figuré, et les images qui étoient sur ledit autel, ensemble les coffres de bois, bancs, les carries dudit autel rompu.

Item en la seconde chapelle avons trouvé la clôture de bois d'icelle rompue et renversée et la serrure emportée, et l'orne-

ment de l'autel d'icelle tout rompu comme le précédent, et ladite chapelle pleine de paille.

Item en la troisième chapelle avons trouvé les ustenciles de bois qui étoient au dedans d'icelle tous fracassés et rompus, et nous ont dit lesdits chanoines que le tableau de l'autel portant l'image de la Passion en toile et en huile avoit été emporté ou brulé, et qu'il n'en restoit que le chassis, qu'avons vu et trouvé en ladite chapelle.

Plus en la quatrième chapelle avons trouvé que le plancher qui étoit de bois avoit été tout enlevé et rompu, comme aussi les coffres, bancs et carries de l'autel.

Plus en la sixième chapelle du même côté avons aussi trouvé les fenestres de bois, et autres ustenciles brisés, et nous ont lesdits chanoines dit que èsdites fenêtres y avoit trois bouteilles pleines d'huile sacrée qui ont été jettées par terre et les vaisseaux emportés, et qûe les marques en etoient sur les carreaux, comme il nous est apparu, et nous ont aussi dit que sur l'autel y avoit un tableau peint en huile de Saint-Symphorien et Saint-André et Saint-Etienne.

Et de là nous sommes entrés en la sacristie de ladite église où avons trouvé que tous les ustenciles de bois, comme coffres, tables, armoires, confessionaux et bancs avoient été mis en pièces rompus et brisés, et quelque nombre de tables ou carreaux d'ardoise épaisse taillés exprès pour servir d'autel portatif, et nous ont lesdits chanoines dit, qu'il y avoit dans lesdites armoires faites en forme de garderobe, plusieurs ornemens, comme chapes, chasubles, aubes, surplis, bonnets, aumusses, breviaires, missels et autres grands livres notés, en parchemin, et velin, chandeliers, vazes et tableaux, et cartes des ceremonies, le tout pris, ravi et emporté, en sorte que rien desdits ornemens et autres choses cy-dessus n'ont été trouvées en ladite sacristie que nous avons aussi remarqué avoir été fouillée et bechée en terre en plusieurs endroits.

Et en la derniere chapelle du même côté avons trouvé totalement la clôture faite de bois de menuizerie rompue et fracassée, et les piéces par terre avec les paremens de camelot rouge et napes dudit autel emportées, comme nous ont dit lesdits chanoines, et dont l'autel en etoit orné avant le saccagement de ladite église.

Et de là lesdits chanoines nous ont conduits en une chapelle à main gauche en entrant sur le milieu de l'église, où il y a un autel vulgairement appellé Notre Dame des Anges, au haut duquel il y avoit une Notre Dame de matière de bois artistement elabourée et relevée en bosse qui fermoit en forme de boëte enrichie de plusieurs cherubins azurés et dorés, que lesdits chanoines nous ont dit avoir été enlevée et menée par derision en triomphe jusqu'à la porte du sieur Beauchamp qui est de la religion prétendue reformée, et que là elle avoit été publiquement brulée, comme aussi sur ledit autel y avoit un tableau peint en huile de l'image Saint-Michel qui avoit été emporté et nous en ont lesdits chanoines fait voir le chassis tout en pièces par terre, et que sur ledit autel y avoit un parement de damas rouge qui a été aussi emporté.

Et dudit lieu nous ont lesdits chanoines conduits dedans le chœur où avons vû que tous les bois de menuizerie qui étoient sur les murailles d'icelui ont été

rompus et brisés, et les pièces par terre, et les bois de menuizerie et marqueterie comme piliers du grand autel, soubastement du même autel, et le tabernacle qui étoit sur icelui fait en forme de dôme à escallier azurés et dorés, du tout fracassé et brisé, ensemble le parapet et dôme de la chaire épiscopale tout rompu, et en ces endroits nous ont lesdits chanoines dit que les reliques de plusieurs saints, qu'on avoit retirées sous la table du grand autel, avoient été emportées, et de fait avons vu la pierre qui servoit de fermeture arrachée de sa place, et en avons vû quelques fragments et pièces par terre, et nous ont aussi dit et fait voir qu'il y a vingt-sept chaires tant hautes que basses, où s'assoyoient lesdits chanoines audit chœur qui sont rompues et brisées, et dit outre qu'au dit chœur il y avoit cinq pulpitres et deux siéges tapissés de vert, du chantre, sous chantre et six autres siéges pour les enfans de chœur qui avoient été emportés, et avons vû plusieurs pièces d'autres coffres, bancs, confessionaux et autres ustenciles de bois de ladite église tous rompus et en un monceau, et que les benitiers de pierre et plusieurs endroits des autels avoient été rompus avec marteaux, et y en avoir encore plusieurs pièces par terre, ensemble les vitres en forme de rose qui étoient dans la muraille et enceinte dudit chœur pour regarder en iceluy ont été rompues, et les pièces aussi par terre, et de plus avons vu la pluspart des vitres de ladite église brisées et cassées, et la terre toute couverte de papiers rompus, plusieurs parchemins écrits à la main rompus, que lesdits chanoines nous ont dit être des titres et papiers concernans ladite église et leur chapitre, et avons aussi vu des gros livres de parchemin notés de marques de musique tous déchirés, et nous ont lesdits chanoines dit que les autres livres servaient à la célébration du service divin de ladite église.

Et nous ont les dits chanoines menés en la chambre où étaient leurs titres et papiers communs, par eux appellée chambre du trésor, en laquelle estans avons vu dix grandes armoires de bois, dont les fenestres étoient rompues et ouvertes sans aucun des papiers qui étoient çà et là éparts par ladite chambre, rompus, gastés, salis pour avoir été foulés avec les pieds, et ayans amassé et levé de terre quelques-uns des papiers les plus entiers avons reconnu qu'ils concernoient ledit chapitre pour y avoir remarqué quelques requêtes de conséquence. Et nous ont aussi dit lesdits du chapitre, et affirmé que les pièces justificatives des comptes de leurs receveurs, et autres meilleurs titres étoient tant auxdites archives que aux sacs penditans aux cloux ou crochets que nous avons vu être fichés en la muraille de ladite chambre.

Et étant sortis d'icelle passant par leur chapitre avons encore remarqué autre grande quantité de papiers déchirés et rompus, foulés aux pieds en tous les dits endroits de la salle dudit chapitre, dans lequel ils nous ont dit que les bancs, sur lesquels ils se soyaient avec la table, étoient tous rompus et emportés, les futs des fenêtres et les vitres tous cassés, comme nous avons aussi remarqué, et que lesdits futs des fenêtres étoient tous en pièces et arrachés des gonds.

Et d'illec nous sommes transportés dans les cloitres de ladite église qui sont sous ledit chapitre, où nous avons pareillement remarqué avoir quantité de pa-

piers rompus, dechirés et mis sous les pieds, et nous ont encore fait voir que dans le pui qui est dans le préau desdits cloîtres y en a encore grande quantité, ensorte que l'eau n'en paroît quasi pas, et avons aussi vu un ays dans ledit pui, jetté exprès, comme il est vraisemblable, pour faire imbiber et pourrir lesdits papiers, et y avons fait descendre Simon Rouleau, Pierre Surjot, Pierre Cochereau pour tirer lesdits papiers, ce qu'ils ont fait en nôtre présence, tous pourris, entre lesquels s'est trouvé un sacq qui en etoit encore plein et force livres tant en parchemin qu'en papier notés en plain chant; comme encore avons remarqué, que au droit des fenêtres de ladite chambre où étoient lesdits papiers, regardant sur ledit préau y a grande quantité desdits papiers au pied de la muraille, sous la porte de ladite chambre, lesquels papiers sont tous pourris et détrempés avec les fanges, de sorte qu'il ne s'en trouve aucun entier où l'on pût prendre connoissance de ce qui y étoit contenu.

Et de là sommes montés au clocher, où avons vu que deux desdites cloches avoient été emportées; plus, sommes montés sur les voûtes de ladite église, où avons vu que les dalles ou canaux de plomb servans à recevoir les eaux de la nef et chapelle de ladite église avoient été emportés en nombre de six de trente pieds de long et de seize pieds de large.

Et d'illec nous sommes entrés au lieu où etoit anciennement le refectoire, où étans nous ont aussi lesdits chanoines fait voir plusieurs pierres de Charante taillées en sculpture pour la croix qu'ils avoient dessein de faire élever au devant ladite église, et que nous avons jugé avoir été tellement enlabourées que les dites pierres étoient en leur perfection, et nous ont aussi notifié ensemble Me Jean Hyllereau, leur receveur que l'achapt desdites pierres et charroi d'icelles, payement de sculpture revenoit à plus de quinze cens livres, et sont lesdites pierres de présent tellement rompues et fracassées, qu'elles ne peuvent plus servir à ce à quoi elles étoient destinées, et même nous avons remarqué que le crucifix, chérubins et l'image de Notre-Dame sont en piéces, etc. (Mss. archiv. de l'évêché de Luçon.)

## V.

### RELATION *de la déroute du prince de Soubise et de son armée dans l'île de Rié*, en *Bas-Poitou*, *le* 16 *avril* 1622.

Page 289.

Cejourd'hui treizième jour du mois d'avril 1622, Monsieur de Soubise, prit l'isle de Rié, environ les huit heures du matin et y entra ce même jour avec son armée, composée de bien cinq à six mille hommes, tant en cavalerie qu'infanterie, et à l'abord y fut un grand nombre de soldats et nombre d'habitans jusqu'à 12 ou quinze mille desdits habitans, tant audit Rié que de Mons des Marais, qu'autres lieux.

Le jeudi quatorzième jour du mois d'avril 1622, le roi Louis XIII. vînt de Légé, loger dans cette ville de Challans, et y arriva environ les 2 à 3 heures après midi, avec toute son armée, assisté de Mgr. le Prince, Mgr. de Soissons, Mgr. le cardinal de Retz, Mgr. l'archevêque de Reims, Mgr. de Vandôme, M. le comte de Saint-Paul, M. le comte de Chambert, et toute sa cour, avec tous ses régimens d'infanterie et cavalerie. Le logis de Sa Majesté fut cheux Massé-Grousseau, sieur

de la Coursaudeire, celui de M. le prince fut cheux M$^{me}$ de Logerie, et celui de M. Soissons fut celui des héritiers défunt Plomin devant la Halle au bout vers le Minage, et le Roi avec toute sa cour coucha dans cette dite ville la nuit dudit jeudi 14$^{e}$ venant au vendredi 15$^{e}$ dudit mois, où le dit vendredi, le Roi entendit la sainte messe dans l'église de ce lieu de Challans, environ les 3 heures après minuit, et le même jour du vendredi, le roi ayant entendu la sainte messe, monta à cheval et s'en alla avec sa cornette blanche, devant Rié, et M. le prince s'en alla dans les Mons, par les chaussées de Commequiers et de Rié s'en retourna aux dits Mons, où il y coucha la nuit dudit vendredi venant au samedi 16, et ledit jour de samedi étant venu, le roi commenda mettre en rang son armée, pensant que M. de Soubise était encore dans Rié, mais il s'était déja sauvé à la nage, lui et sa cavalerie devers Saint-Gilles, et la nuit auparavant du vendredi 14$^{e}$ venant au samedi 15$^{e}$ comme dit est, de sorte que le roi étant arrivé, l'infanterie dudit de Soubise fut trouvée dans des bateaux et des maisons de Croix de Vie, Saint-Gilles et Rié, et par là autour, laquelle fut défaite par les gens du roi, et les paysans qui les désarmèrent et les dépouillèrent de leurs vêtements, et puis après les tuèrent cruellement, dont il fut mis à mort des seigneurs, jusqu'au nombre de deux mille cinq cents de compte fait, cent vingt-deux que la mer a engloutis, et deprins au nombre de 680, de compte fait, qui furent menés prisonniers à l'aumonerie à Nantes, pour être mis aux galères.

Les gens du roi allaient en grande dévotion, croyant fermement que ledit sieur Soubise rendrait combat, la raison est que moi Germain Regnaudineau, fut depuis le jeudi 14 à 7 heures après midi, jusqu'au samedi 16, jour et nuit à confesser et communier, entr'autres entendu en confession M. de Soissons et les proches de sa personne, M. le prince et les proches de sa personne, M. de Vandôme et les plus proches de sa personne, le fils de M. le garde-sceau, M. le comte de Saint-Paul et tous ses gens, et un grand nombre de seigneurs et gentilshommes.

Et le samedi 16, après la défaite de cette infanterie huguenotte, le roi prit son chemin pour aller à Apremont, où il y coucha la nuit du samedi venant au dimanche, et audit lieu d'Apremont fut arrêté au conseil par Sa Majesté, le passement de la Garnache.

Le jour de M. Saint-Marc 25 d'avril 1622, commendement fut fait à trente des environs et proches paroisses circonvoisines de la Garnache, de par le roi, de venir passer et démolir ladite Garnache, lesquels furent l'espace de deux mois pour la démolir, et le 10$^{e}$ juillet audit an, la grande tour pont du château fut fait tomber par terre.

(Mss. Extrait du registre des baptêmes et sépultures de l'église de Challans en Bas-Poitou. Avril 1622.) [1]

## VI.

**Requête** *présentée en* 1623, *par les Rochelais aux commissaires délégués par Louis XIII, pour obtenir la démolition du Fort-Louis et*

[1] Nous devons la possession de cette pièce intéressante à l'obligeance de M. Delange, sous-préfet des Sables-d'Olonne, que nous prions de vouloir bien agréer l'expression publique de notre gratitude.

*l'exécution des autres articles du traité de Montpellier.*

Page 299.

Cette pièce, tirée des archives mss. de l'oratoire de la Rochelle, est transcrite en entier et littéralement à la page sus-indiquée du texte.

VII.

REQUÊTE *présentée par le corps de ville de Saintes, le 1er août 1638, à M. de Villemontée, intendant de la justice ès-pays d'entre Loire et Garonne, à l'effet d'être payé du droit de Souchet dû par les cabaretiers sur le vin vendu en détail.*

Page 456.

Cette pièce, tirée des Archives mss. de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, est transcrite par extrait à la page ci-dessus indiquée du texte.

VIII.

CONFIRMATION, *par Louis XIV, des priviléges du corps de ville de Saintes, à l'exception du privilége de noblesse et de l'exemption du droit des Aides : du mois de novembre 1644.*

Page 483.

Louis par la grace de Dieu roi de France et de Navarre, salut. Nos chers et bien amés les maire échevins, pairs et habitans de notre ville, cité et fauxbourgs de Saintes nous ont très humblement remontré que ladite ville étoit capitale de la province de Saintonge, aiant toujours demeuré dans le devoir et obeissance, quelques guerres étrangères ou civiles, qui aient été dans notre royaume, et particulierement dans les provinces de Saintonge et Poitou même contre les Anglois, qui occupoient la Guyenne et autres provinces de notre état, les rois nos predecesseurs reconnoissant leur fidélité, leur ont accordé plusieurs exemptions et priviléges tels et semblables que ceux qui ont été accordés aux maire et échevins de nos villes de la Rochelle et Saint-Jean-d'Angély, et ont voulu que tous les habitans de ladite ville, cité et fauxbourgs de Saintes fussent exempts du ban et arrière-ban et contribution d'icelui, que les marchands desdites ville, cité et fauxbourgs peussent vendre et detailler toutes sortes de marchandises à l'exclusion des marchands forains, qui pourront vendre et détailler en ladite ville, en quelque façon que ce soit, ains vendre en gros les jours de foire. Seulement, que lesdits maire, échevins et pairs fussent exempts du droit d'ayde du vin de leur cru, qui seroit par eux vendu en détail sans assiette; du droit de francs-fiefs et nouveaux acquêts, exempts des charges, tutelles et curatelles et autres charges publiques, qu'ils eussent la prévention pour la police, et jouissent du droit de prendre et recevoir chacun an sur les hostelliers et cabaretiers de ladite ville et fauxbourgs le droit de souchet ou courte-pinte de quinze sols par tonneau à eux deu suivant la concession à eux faite et accordée et autres priviléges à eux octroyés et accordés par nos dits prédécesseurs rois, et lesquels priviléges ont été confirmés auxdits maire et échevins, pairs et habitans par les lettres patentes des rois Louis onze du mois d'août mil quatre cens soixante-seize, de Charles huit de l'an mil quatre cens quatre-vingt-trois, et de tems en tems par les autres rois, même par le feu roy notre très honoré seigneur et père, dont

ils ont jouy et usé, jouissent et usent encores de présent, pour la confirmation et jouissance desquels ils nous ont supplié leur octroyer nos lettres à ce nécessaires. A ces causes, après avoir vu lesdites lettres de concessions et confirmations cy attachées sous le contrescel de notre chancellerie, sçavoir faisons que nous inclinant libéralement à la supplication et requête des exposans pour les mêmes causes et considérations, qui ont meu nos dits predecesseurs rois à leur octroyer lesdits priviléges, franchises et exemptions, nous de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons auxdits maire et échevins, pairs et habitans, continué, confirmé et approuvé, continuons, confirmons et approuvons par ces présentes tous et un chacun lesdits priviléges, exemptions, pouvoirs et immunités, attribution de jurisdiction, droits, franchises, libertés plus à plein spécifiées, déclarées et contenues ès dites lettres de concessions, pour par eux et leurs successeurs en jouir et user, tout ainsi et en la forme et maniere qu'ils en ont bien et duhement jouy et usé, jouissent et usent encore de présent, pourvu qu'ils n'ayent point été revocqués. Si donnons en mandement, etc. ... Donné à Paris au mois de novembre mil six cens quarante-quatre et de notre regne le deuxieme.

Signé Louis.

(Mss. archiv. de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.)

IX.

Enregistrement *des lettres-patentes de Louis XIV qui confirment les priviléges de la commune de Saintes, à la réserve du privilége de noblesse et de l'exemption du droit des Aides : du* 5 *octobre* 1655.

Page 484.

Vu par la cour les lettres patentes du roi données à Paris au mois de novembre 1644, signées Louis, ... obtenues par les maire, échevins, pairs et habitans de la ville, cité et fauxbourgs de Saintes, par lesquelles et pour les causes y contenuës Sa Majesté auroit continué, confirmé et approuvé tous et chacuns les priviléges, exemptions, pouvoirs, immunités, attribution de jurisdiction, droits, franchises, libertés plus à plein déclarés ès lettres de concessions, pour par eux et leurs successeurs en jouir et user, tout ainsi et en la forme et maniere qu'ils en auront bien et duement jouy et usé, jouissoient et usoient encore alors, pourvû qu'ils n'eussent point été revoqués, etc...

Et tout considéré, la cour a ordonné et ordonne lesdites lettres estre registrées au greffe d'icelles pour jouir par les impetrans de l'effet y contenu selon leur forme et teneur, ainsi et comme ils en ont cy devant bien et duement joui à la reserve des priviléges de noblesse et de l'exemption de droit d'ayde. Prononcé le cinquieme jour d'octobre mil six cens cinquante-cinq, etc...

(Mss. archiv. de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.)

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

# TABLE CHRONOLOGIQUE.

---

## Livre septième.

*Depuis le traité de Nérac, jusqu'à la bataille de Coutras.*

### 1879. — 1887.

---

## LIVRE HUITIÈME.

*Depuis l'empoisonnement du prince de Condé, jusqu'à l'assassinat de Henri IV.*

### 1588. — 1610.

---

## LIVRE NEUVIÈME.

*Depuis l'assemblée de Saumur, jusqu'à la paix de Paris.*

**1611. — 1626.**

---

## Livre dixième.

*Expédition navale du duc de Buckingham contre l'île de Ré.*

### 1627.

---

## LIVRE ONZIÈME.

*Dernier siége de la Rochelle.*

### 1628.

---

## LIVRE DOUZIÈME.

*Depuis la restauration de Brouage, jusqu'a la révocation de l'édit de Nantes.*

### 1629. — 1685.

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

# TABLE GÉOGRAPHIQUE. [1]



[1] Cette table ne comprend que les noms de lieux situés dans la Saintonge ou l'Aunis.

FIN DE LA TABLE GÉOGRAPHIQUE.

# TABLE ANDRONOMATIQUE.[1]



[1] Cette Table ne comprend que les noms d'hommes originaires de la Saintonge ou de l'Aunis, et ceux des hommes qui, étrangers au pays, s'y sont signalés par leurs actes.

FIN DE LA TABLE ANDRONOMATIQUE.

